

DYNAMIQUES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES 2008

Édité à l'occasion du 40^e anniversaire de la création de la DATAR, dont la DIACT est aujourd'hui l'héritière, cet ouvrage rassemble plus de trente textes qui ont marqué les politiques de l'aménagement du territoire en France. Depuis l'Instruction que Colbert adressa aux intendants des provinces en 1663 jusqu'à la loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République de 2003, ces textes - lois, discours, rapports... - ont tous contribué à définir les politiques d'aménagement du territoire. Ils mettent en lumière les débats, les échanges et les tensions récurrentes entre la centralisation et la décentralisation, entre le Bassin parisien et les autres régions, entre l'unité et la diversité de la France...

Quelques formules célèbres qui balisent les politiques d'aménagement, renvoient à certains textes réunis ici : *Paris et le désert français* (Jean-François Gravier), *Le scénario de l'inacceptable* (DATAR), *Vivre ensemble* (Olivier Guichard), *France 2020* (DATAR)... Chaque extrait de texte est accompagné d'une présentation qui le situe dans son contexte et le met en perspective historique. C'est pourquoi cet ouvrage constitue un outil indispensable pour appréhender sur une longue période, l'émergence, le développement et la logique des politiques d'aménagement du territoire et de décentralisation.

Christel Alvergne, conseillère régionale en développement territorial auprès des Nations Unies, est également maître de conférences à l'université de Bordeaux III. Elle a publié plusieurs ouvrages sur l'aménagement du territoire, notamment en 2008 « *Le défi des territoires* » (éd. Karthala).

Pierre Musso, professeur à l'université de Rennes II, a dirigé plusieurs ouvrages collectifs sur la prospective territoriale et les technologies de la communication dont, en 2008, « *Territoires et cyberspace en 2030* » (coll. Travaux, DIACT, La Documentation française).



Prix : 25 €
 ISBN : 978-2-11-007332-7
 ISSN : 1152.4928
 DF : 5HC13500
 La Documentation française
 29, quai Voltaire 75344 Paris cedex 07
 Tél. : 01 40 15 70 00
 Télécopie : 01 40 15 72 30
 www.ladocumentationfrancaise.fr

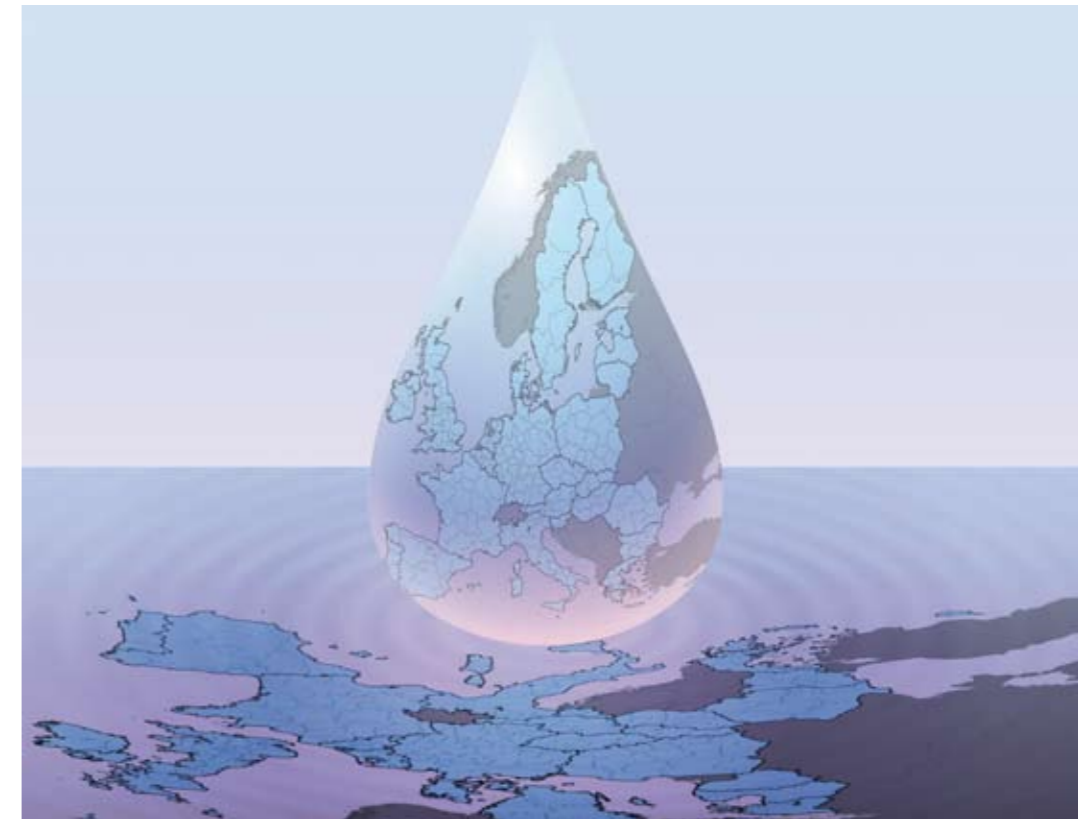


Photo de couverture : Tanguy Besset

DYNAMIQUES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES
 RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES 2008

DYNAMIQUES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES 2008



Sommaire

Avant-propos **VI**

Synthèse **VII**

PARTIE

I **Situation et disparités des territoires en France et en Europe** **1**

A **Dynamiques et disparités démographiques** **2**

- | | | |
|---|--|----|
| 1 | Une croissance démographique mieux partagée entre territoires et originale à l'échelle de l'Europe | 2 |
| | <i>Zoom > Le tournant de la décroissance de la population dans le monde</i> | 6 |
| 2 | Un dynamisme démographique exceptionnel, qui ne fait que ralentir le vieillissement | 14 |
| | <i>Zoom > Un vieillissement différencié des territoires dans le monde et en France</i> | 16 |
| 3 | Les mouvements migratoires, un facteur majeur de différenciation des territoires | 21 |

B **Disparités et concentrations économiques** **26**

- | | | |
|---|---|----|
| 1 | Dispersion des dynamiques et convergence des niveaux de richesse | 26 |
| 2 | Hausse des écarts de productivité malgré une légère convergence des structures d'activité | 33 |

C **Diversités territoriales des enjeux liés à l'environnement** **40**

- | | | |
|---|---|----|
| 1 | Changements climatiques, risques naturels et émissions de gaz à effets de serre | 40 |
| 2 | Évolution de l'occupation des sols : augmentation de l'artificialisation contrastée sur les territoires | 52 |
| 3 | Trois aspects des modes de production et de consommation :
le transport de marchandises, le traitement des déchets, les énergies renouvelables | 58 |

PARTIE II	Interdépendance et développement des territoires	69
A	Logiques et dynamiques structurantes de l'espace français	70
1	Les flux migratoires, éléments déterminants du développement démographique et économique	70
2	Une armature urbaine qui structure l'espace national	78
B	Les logiques de répartition géographique du développement économique	86
1	L'inscription des territoires dans les flux mondialisés des échanges	86
2	Dynamique des activités économiques : concentration de la production et marché de l'emploi	94
3	Des trajectoires et des spécificités positionnent les régions sur le champ de l'innovation	100
	<i>Zoom > Les positions des technologies clés dans les régions françaises</i>	112
C	Redistribution et développement local	114
1	Comment l'intervention publique nationale atténue les disparités territoriales	114
2	Le développement des activités résidentielles et ses conséquences locales	123
3	Comment les services d'intérêt général contribuent à la cohésion territoriale	130
PARTIE III	Recomposition des territoires du quotidien	143
A	Des territoires locaux de plus en plus interdépendants	144
1	Extension des territoires sous influence urbaine	144
2	Les conséquences de l'accroissement de la mobilité	152
	<i>Zoom > Territoires transfrontaliers : des espaces diversement intégrés</i>	154
B	Intercommunalités, outils de la gouvernance locale	164
1	Contexte et contours de l'intercommunalité institutionnelle	164
2	La question de la cohérence territoriale pour les EPCI	172
3	Les territoires de projet : autre dimension de l'intercommunalité	176
C	Inégalités et risques de fractures territoriales	182
1	Précarité et pauvreté dans les territoires du quotidien	183
2	Les inégalités : mixité ou fractures	186
	Les axes de travail de l'Observatoire 2009-2010	198
	Listes des sigles utilisés	200

DIACT

Dynamiques et développement durable des territoires

Rapport de l'Observatoire
des territoires 2008

Éditorial

Avec cette nouvelle édition de son rapport national, l'Observatoire des territoires dresse un panorama extrêmement complet des dynamiques, mais aussi des disparités géographiques de notre pays.

Ce nouveau portrait de la France et de ses territoires a été réalisé avec une triple ambition.

En premier lieu, l'analyse a été conduite, chaque fois que c'était possible, à l'échelle européenne, parce que la cohésion territoriale est un enjeu européen. La Présidence française de l'Union en a fait du reste une de ses priorités, et a pu capitaliser des avancées politiques concrètes en la matière.

Ensuite, le diagnostic s'appuie sur une mise en perspective temporelle. L'observation des tendances sur la longue période fournit des repères pour comprendre les mécanismes de développement des territoires et l'effet des politiques publiques d'aménagement du territoire.

Enfin l'analyse porte une attention particulière aux enjeux du développement durable. La réussite du « Grenelle de l'environnement », le développement d'une économie « verte » reposent sur la capacité des territoires à identifier leurs forces et leurs faiblesses et à se mobiliser.

Les territoires de la France révèlent, à travers ce rapport, des visages très contrastés.

Si au regard des régions européennes nos territoires connaissent un relatif dynamisme démographique, à l'échelle des régions françaises le déséquilibre s'accroît en défaveur en particulier du Nord et de l'Est. Du point de vue économique, la concentration géographique de la production de richesse tend à se poursuivre, tout en étant compensée par des mécanismes nationaux de redistribution territoriale puissants. Les économies régionales poursuivent leur ouverture aux marchés internationaux. Dans ce contexte, et a fortiori avec la crise économique, le renforcement de la compétitivité est plus que jamais une priorité.

L'observation des flux met en évidence l'existence de réseaux qui relient les grandes métropoles au sein du territoire national et à l'international, sur lesquels peuvent s'appuyer les activités de recherche et d'innovation. Le rapport pointe aussi le rôle fondamental des villes moyennes, qui est de nature à maintenir la cohésion territoriale. Ces villes jouent un rôle structurant pour l'accès à certains services : santé, enseignement supérieur, transports.

À une échelle fine, un rééquilibrage entre espace rural et espace urbain se confirme, même si ses causes sont multiples et créent des conditions de développement durable à moyen et long terme différentes : étalement urbain à travers l'influence croissante des villes, ou développement d'une forme d'économie résidentielle liée à l'installation de retraités ou au tourisme. Mais certains territoires connaissent des déséquilibres, démographiques, économiques ou sociaux, que la crise pourrait aggraver. Leur résorption implique la prise en compte de la dimension territoriale dans les politiques relatives aux domaines les plus vulnérables, comme le logement, la santé, l'accessibilité aux services.

Les politiques d'aménagement du territoire trouvent dans ce rapport la confirmation de leur importance. Plus que jamais, c'est à la recherche des facteurs d'attractivité, d'innovation, de cohésion sociale et de développement durable qu'elles doivent s'atteler.

Hubert Falco

Secrétaire d'État chargé de l'Aménagement du territoire,
auprès du ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Ce rapport a pour objectif de mettre en lumière les spécificités des territoires et leurs trajectoires, leurs disparités et convergences, pour fournir des repères utiles à la construction de stratégies de développement. À cet effet, les analyses privilégient le recul temporel pour distinguer les tendances lourdes des mouvements conjoncturels. Elles s'attachent également à identifier les flux et les liens entre territoires, pour évaluer leur interdépendance et identifier des systèmes fonctionnant à l'échelle infranationale ou internationale. Ces orientations, ainsi que les conclusions du rapport ont été débattues les 9 janvier et 11 septembre 2008 au sein du Conseil de l'Observatoire, qui les a validées.

- Le rapport a été réalisé sous la conduite d'Odile Bovar, conseillère auprès du Délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, responsable de l'Observatoire des territoires. Les travaux ont été menés dans le cadre d'un réseau de partenaires et d'experts. Nous remercions tous ceux qui y ont apporté leur concours.

- Cet ouvrage a bénéficié des conseils d'experts regroupés au sein d'un Comité scientifique :

Francis Aubert (ENESAD), Nadine Cattan (CNRS), Laurent Davezies (Université Paris XII), Hubert Jayet (Université Lille I), Bernard Morel (Insee), El Mouhoub Mouhoud (Université Paris IX Dauphine), Marie-Vic Ozouf-Marignier (EHESS), Martin Vanier (Université de Grenoble).

- Le comité de rédaction était composé :

- des membres de l'équipe de l'Observatoire : Karine Hurel, Marie-Hélène Kérouanton, Michel Le Marois(*), Loïc Vinet ;
- d'universitaires, collaborateurs extérieurs : Marie-Fleur Albecker, Frédéric Gilli, Martin Kessler.

- Les personnes ci-dessous ont également participé à la réalisation de l'ouvrage, par des contributions ou la mise à disposition de données ou d'études :

Christophe Bernard(*) (Diact), Philippe Bourgeois(*) (Diact), Carine Burrigand (DREES), Emmanuel Caicedo (MEEDDAT – DAEI/SESP), Gilles Coester (Diact), Pauline Cuoq (Ensaë), Sophie de Ruffray (Université de Metz), Olivier Denert (MOT), Sébastien Dupuch (FO-IRES), Paul Esquieu (Men – DEPP), Karl Even (SESP), Claude Grasland (UMS RIATE), Marc Guigon (Diact), Jean-Luc Heller (DGCL), Michèle Jacquot (Men – DEPP), Yannick L'Horty et l'équipe du groupe Solstice (CEE), Florian Lezec(*) (SESSI), Nadine Massard (Université de Saint-Étienne), Édouard Mathieu (Diact), Jacques Moreau (Ifen), Bernard Nanot, (Observatoire de l'énergie), Françoise Nirascou (Ifen), Dorothee Pageaud (Ifen), Véronique Paquel (Observatoire de l'énergie), Florence Puech (Université Lyon II), Patrick Redor (Insee), Stéphane Rican (Université Paris X), Patrick Sillard(*) (Insee), Emmanuel Vigneron (Université Montpellier III), Vincent Vilcot (Ifen).

(*)

Pour ces personnes, l'organisme de rattachement correspond au poste qu'ils occupaient à la date de leur contribution.

La cartographie Diact a été réalisée par Karine Hurel (Diact), la maquette de l'ouvrage par Sylvie Patte & Tanguy Besset. Ont également participé à la préparation éditoriale Sophie Buhniet et Muriel Thoin de la Diact.

Liste des membres du conseil de l'Observatoire des territoires

(au 11 septembre 2008)

Décret n°2004-967 du 7 septembre 2004

L'Observatoire est présidé par le ministre chargé de l'Aménagement des territoires

et composé des membres suivants :

Pour les administrations

- Pierre DARTOUT,
*Délégué Interministériel à l'Aménagement
et à la Compétitivité des Territoires – Vice-Président*
- Philippe CHOFFEL,
*représentant le Délégué Interministériel à la Ville
et au Développement social et urbain*
- Bernard MOREL,
représentant le Directeur Général de l'INSEE
- Christophe MIRMAND,
*représentant le Secrétaire Général du Ministère
de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales*
- Jean-Luc HELLER,
*représentant le Directeur général des Collectivités
Locales du Ministère de l'Intérieur de l'Outre-Mer
et des Collectivités territoriales*
- Françoise MAUREL,
*représentant le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie
du Développement Durable et de l'Aménagement
du Territoire, en charge des Transports*
- Bruno TREGOUET,
*représentant le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie
du Développement Durable et de l'Aménagement
du Territoire, en charge de l'Écologie*
- Étienne CREPON,
*représentant le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie
du Développement Durable et de l'Aménagement
du Territoire, en charge du Logement*
- Michel EHRHART,
représentant le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- Antoine MAGNIER,
*représentant le Ministère du Travail, des Relations Sociales
et de la Solidarité*
- Anne-Marie BROCAS,
*représentant le Ministère de la Santé, de la Jeunesse,
des Sports et de la Vie associative*
- Daniel VITRY,
*représentant le Ministère de l'Éducation Nationale,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*

Pour les élus et organismes partenaires

- Emile BLESSIG,
Député du Bas-Rhin
- Jean PEPIN,
Sénateur de l'Ain
- Éric ANDRIEU,
représentant l'Association des Régions de France
- Yves KRATTINGER,
représentant l'Assemblée des Départements de France
- Michel VERGNIER,
représentant l'Association des Maires de France
- Marc CENSI,
représentant l'Assemblée des Communautés de France
- Adrien ZELLER,
*Président de la Commission Permanente du Conseil
National de l'Aménagement du Territoire*
- Marcel BELLIOU,
*représentant la Fédération Nationale des Agences
d'Urbanisme*

Pour les personnalités qualifiées

- Francis AUBERT,
Professeur d'Université
- Jean-Louis CHAUZY,
Président de CESR
- Yves FREVILLE,
ancien Sénateur
- Claude GRASLAND,
Professeur d'Université
- Robert SAVY,
Conseiller d'État honoraire

Le lecteur pourra se référer au site de l'Observatoire des territoires www.territoires.gouv.fr
Il présente de nombreux indicateurs régulièrement actualisés,
des cartes interactives, et des données téléchargeables.

En application de la loi du 11 mars 1957 (art.41) et du code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre.



1^{RE} PARTIE

Situation et disparités des territoires en France et en Europe

- A Dynamiques et disparités démographiques
- B Disparités et concentrations économiques
- C Diversités territoriales des enjeux liés à l'environnement

Dynamiques et disparités démographiques

1 Une croissance démographique mieux partagée entre territoires et originale à l'échelle de l'Europe

Ce premier chapitre apporte des éléments d'éclairage pour comprendre dans quelle mesure la diversité des grandes dynamiques démographiques structure et réorganise les territoires aux différentes échelles. La France connaît un essor démographique original dans un contexte de fléchissement à l'échelle européenne. Cependant, les disparités s'accroissent entre le dynamisme des régions du Sud et de l'Ouest et la légère déprise des régions du Nord et de l'Est. Entre espaces urbains et ruraux en revanche, les écarts de croissance tendent à se réduire, suggérant probablement la poursuite de l'étalement urbain.

La spécificité démographique française tient à une natalité particulièrement soutenue, accompagnée d'un allongement de la durée de vie moyenne. Ainsi la population française compte de plus en plus de personnes âgées. Son vieillissement est bien moins rapide qu'ailleurs en Europe mais affecte les régions à des rythmes variés.

Un regain démographique général dans un contexte de fléchissement à l'échelle européenne

Une croissance plus favorable au Sud et à l'Ouest

La population française est estimée à 63,4 millions d'habitants au 1er janvier 2007, dont 61,5 millions en métropole. Elle s'est accrue de 3,2 millions entre 1999 et 2007, ce qui représente un taux de croissance de 0,7 % par an, bien supérieur à la décennie précédente (0,3 % par an entre 1990 et 1999). [1] Les régions les plus peuplées à cette date sont l'Île-de-France qui, avec 11,6 millions d'habitants rassemble 18,3 % de la population française, Rhône-Alpes (6,1 millions d'habitants), Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nord - Pas-de-Calais (4,8 et 4 millions d'habitants), puis les Pays de la Loire (3,5 millions d'habitants). Ces cinq régions regroupent près de la moitié de la population française. Les autres régions représentent

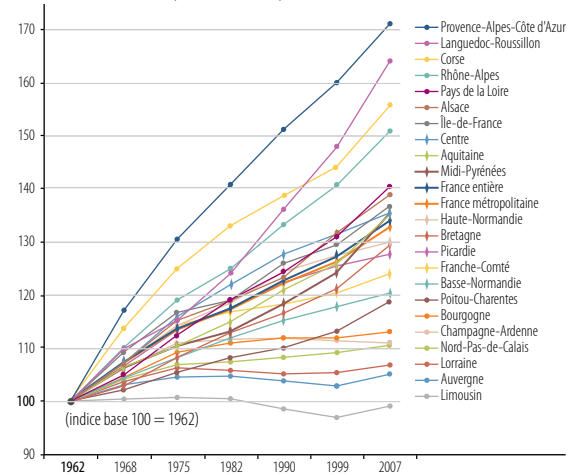
chacune moins de 5 % du total national, l'Aquitaine et la Bretagne étant toutefois proche de ce seuil avec 3,1 millions d'habitants.

Les régions les plus dynamiques sur la période 1999-2007 présentent une géographie dans l'ensemble assez similaire à celle de la dernière décennie du xx^e siècle. Cependant, depuis 1999, le vif rebond démographique (0,3 point de croissance annuelle en plus) n'a pas bénéficié de la même manière à toutes les régions. Midi-Pyrénées, la Corse, l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon, et dans une moindre mesure la Bretagne, les Pays de la Loire et Rhône-Alpes, ont confirmé et renforcé leur dynamisme. Certaines régions ont enrayé un déclin de population parfois prononcé, comme le Limousin. Dans le même temps la plupart des régions du Nord-Est et du Bassin parisien sont restées sur le même rythme qu'entre 1990

et 1999, à l'écart du rebond démographique. On notera que, sur la dernière période, toutes les régions françaises gagnent des habitants sauf une, Champagne-Ardenne, qui est quasi stable (-0,1 % par an). Ceci constitue une exception en Europe où, parmi les grands pays, seule l'Espagne affiche un tableau comparable (avec un taux de croissance moyen encore supérieur).

Toutefois, la divergence des dynamiques entre régions reste forte et va même en s'accroissant légèrement. À l'exception de l'Île-de-France (12^e avec 0,7 % de croissance annuelle) et du Nord - Pas-de-Calais (24^e avec 0,2 %), les plus grandes régions figurent toutes parmi les régions les plus dynamiques entre 1999 et 2007. Hors Île-de-France, les disparités entre régions déjà constatées entre 1990 et 1999 se sont donc accrues en 2007. À quelques exceptions ou inflexions près (dont le fort dynamisme de toute la façade Atlantique et du Sud-Ouest depuis le début des années 1980), ces constats s'inscrivent en droite ligne des évolutions constatées au cours des quarante-cinq dernières années.

Graphique 1 > Évolution de la population des régions (hors DROM) 1962-2007



Note : Entre 1962 et 2007, la population de la Guyane a sextuplé, celle de la Réunion a doublé, les populations guadeloupéennes et martiniquaises ont augmenté respectivement de 57 % et 35 %.

Source : Insee – Recensements de la population (1962, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999), complétés d'estimations calées à partir des recensements 1961, 1967 et 1974 pour les DROM, Estimations de population au 1^{er} janvier 2007

Tableau 1 > Population des régions et taux de croissance annuel entre 1990 et 2007

	Population			Part nationale (en %)		Taux de croissance annuel (en %)	
	1990	1999	2007	1990	2007	1990-1999	1999-2007
Alsace	1 624 372	1 734 145	1 829 000	2,8	2,9	0,7	0,7
Aquitaine	2 795 830	2 908 359	3 123 000	4,8	4,9	0,4	0,9
Auvergne	1 321 214	1 308 878	1 337 000	2,3	2,1	-0,1	0,3
Basse-Normandie	1 391 318	1 422 193	1 453 000	2,4	2,3	0,2	0,3
Bourgogne	1 609 653	1 610 067	1 626 000	2,8	2,6	0,0	0,1
Bretagne	2 795 638	2 906 197	3 103 000	4,8	4,9	0,4	0,8
Centre	2 371 036	2 440 329	2 515 000	4,1	4,0	0,3	0,4
Champagne-Ardenne	1 347 848	1 342 363	1 337 000	2,3	2,1	0,0	-0,1
Corse	250 371	260 196	281 000	0,4	0,4	0,4	1,0
Franche-Comté	1 097 276	1 117 059	1 151 000	1,9	1,8	0,2	0,4
Haute-Normandie	1 737 247	1 780 192	1 815 000	3,0	2,9	0,3	0,2
Île-de-France	10 660 554	10 952 011	11 577 000	18,4	18,3	0,3	0,7
Languedoc-Roussillon	2 114 985	2 295 648	2 548 000	3,6	4,0	0,9	1,3
Limousin	722 850	710 939	727 000	1,2	1,1	-0,2	0,3
Lorraine	2 305 726	2 310 376	2 343 000	4,0	3,7	0,0	0,2
Midi-Pyrénées	2 430 663	2 551 687	2 782 000	4,2	4,4	0,5	1,1
Nord - Pas-de-Calais	3 965 058	3 996 588	4 048 000	6,8	6,4	0,1	0,2
Pays de la Loire	3 059 112	3 222 061	3 455 000	5,3	5,5	0,6	0,9
Picardie	1 810 687	1 857 481	1 890 000	3,1	3,0	0,3	0,2
Poitou-Charentes	1 595 109	1 640 068	1 722 000	2,7	2,7	0,3	0,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 257 907	4 506 151	4 818 000	7,3	7,6	0,6	0,8
Rhône-Alpes	5 350 701	5 645 407	6 058 000	9,2	9,6	0,6	0,9
Guadeloupe	386 987	422 496	451 000	0,7	0,7	1,0	0,8
Guyane	114 678	157 213	209 000	0,2	0,3	3,6	3,6
Martinique	359 572	381 427	401 000	0,6	0,6	0,7	0,6
Réunion	597 823	706 300	793 000	1,0	1,3	1,9	1,5
France	58 074 215	60 185 831	63 392 000	100,0	100,0	0,4	0,7
<i>France métropolitaine</i>	<i>56 615 155</i>	<i>58 518 395</i>	<i>61 538 000</i>	<i>97,5</i>	<i>97,1</i>	<i>0,4</i>	<i>0,6</i>

Source : Insee — Recensement de la population de 1982, 1990 et 1999, Estimations de population au 1^{er} janvier 2007

Un dynamisme démographique plus fort qu'ailleurs en Europe

La population des États membres de l'Union européenne à 27 atteint 495 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2007. Entre 1999 et 2007, la population européenne a augmenté de 0,35 % en moyenne par an, soit un rythme de croissance presque moitié moindre de celui observé en France sur la même période. Cinq régions françaises figurent d'ailleurs parmi les 20 régions européennes ayant le plus fort taux d'accroissement annuel, dont deux régions métropolitaines, la Guyane étant en tête du classement. [2]

Entre 1999 et 2004, la France se classe sixième parmi les vingt-sept pays européens pour le dynamisme de sa population, devancée seulement par l'Irlande (1,5 % par an), Chypre, le Luxembourg, l'Espagne (1,3 % par an) et Malte. Les autres grands pays européens affichent des croissances démographiques bien plus faibles, voire des baisses. Ainsi, le Royaume-Uni se classe 10^e (+0,4 %), l'Italie 12^e (+0,3 %), l'Allemagne 18^e (+0,1 %) et la Pologne 21^e (-0,2 %). De plus,

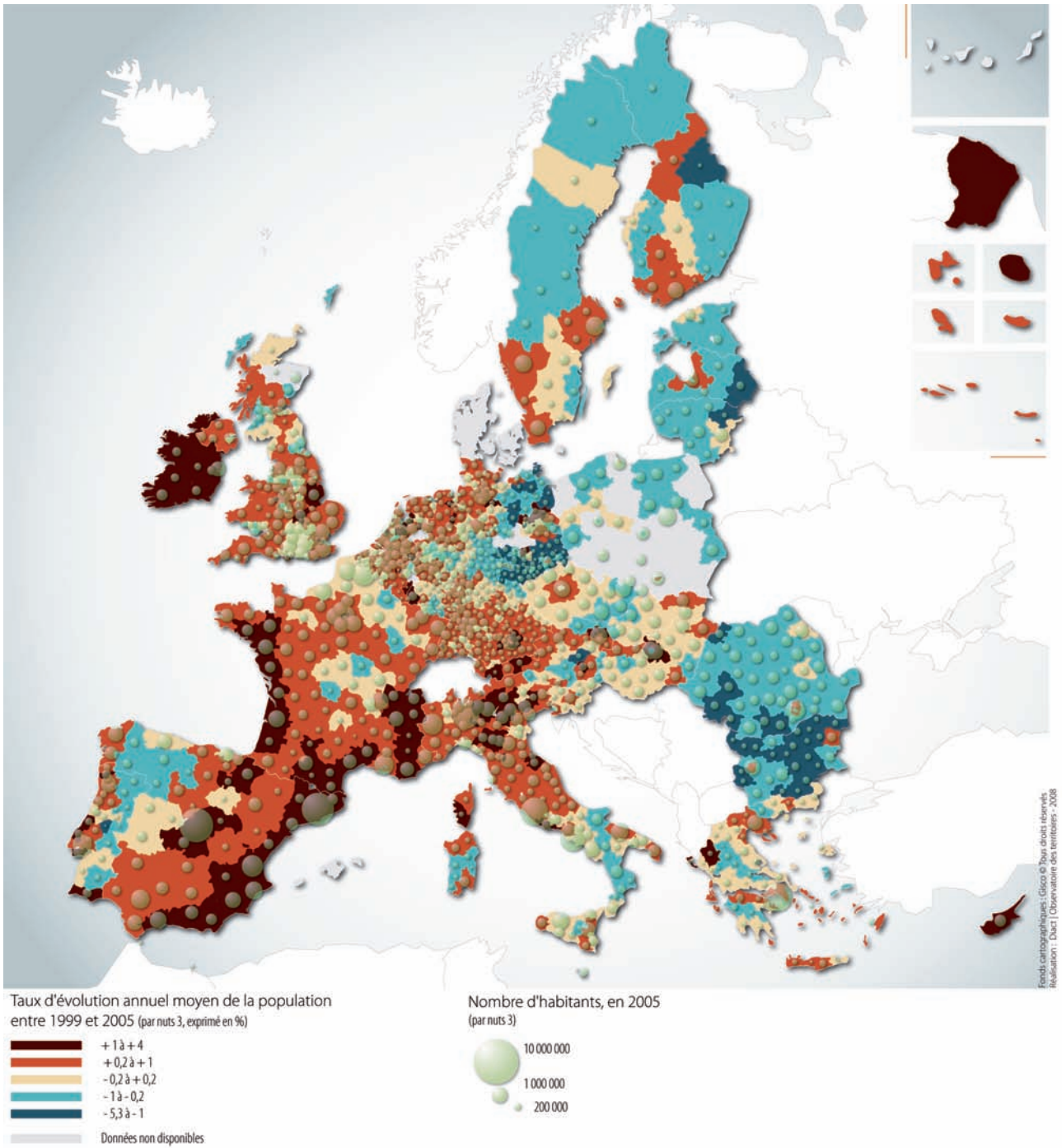
dans tous ces pays, une partie au moins des régions connaît une perte de population: le Sud de l'Italie, le Nord de l'Angleterre et le Sud de l'Écosse, ou encore l'est de l'Allemagne et les régions industrielles du nord de la Ruhr. Toutes les régions orientales de l'Europe perdent des habitants à l'exception de quelques-unes, souvent les régions capitales. L'accroissement démographique français est donc original, à la fois car il tend à augmenter alors que le rythme européen fléchit, et parce qu'il concerne quasiment toutes les régions.

Tableau 2 > Les 20 régions européennes avec le plus fort taux d'accroissement de la population

Région	Population 2004	Augmentation de la population 1999-2004	Taux de croissance 1999-2004 (en %)	Accroissement de la population 1999-2004 (en %)
Guyane (FR)	184 489	28 729	3,4	18,4
Flevoland (PB)	359 904	53 436	3,3	17,4
Illes Balears (ES)	931 831	132 870	3,1	16,6
North Eastern Scotland (RU)	501 410	61 320	2,6	13,9
Canarias (ES)	1 864 840	221 834	2,6	13,5
Región de Murcia (ES)	1 265 983	133 162	2,2	11,8
Comunidad de Madrid (ES)	5 705 620	577 150	2,2	11,3
Comunidad Valenciana (ES)	4 400 459	433 820	2,1	10,9
Algarve (PO)	405 380	36 082	1,9	9,8
Border, Midlands and Western (IR)	1 073 820	90 325	1,8	9,2
La Rioja (ES)	288 384	23 110	1,7	8,7
Réunion (FR)	763 204	59 384	1,6	8,4
Southern and Eastern (IR)	2 953 912	205 206	1,5	7,5
Languedoc-Roussillon (FR)	2 462 473	170 068	1,4	7,4
Cataluña (ES)	6 637 355	454 434	1,4	7,3
Chypre (CH)	730 367	47 505	1,4	7,0
Lincolnshire (RU)	669 401	43 530	1,4	7,0
Guadeloupe (FR)	447 611	26 134	1,2	6,2
Castilla-la Mancha (ES)	1 823 013	103 533	1,2	6,0
Midi-Pyrénées (FR)	2 701 049	150 774	1,2	5,9

Source: Eurostat

Carte 1 > Poids démographique des régions européennes



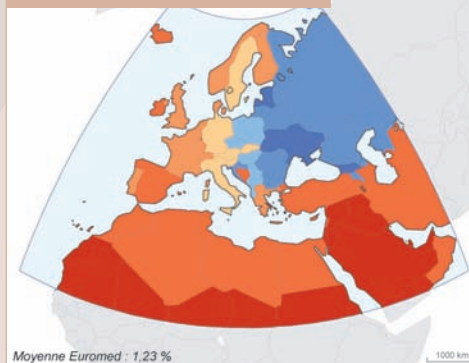
Fonds cartographiques : Giscor © Thea Aletti, Alamy
Réalisation : Dactyl (Observatoire des territoires - 2008)

Le tournant de la décroissance de la population dans le monde

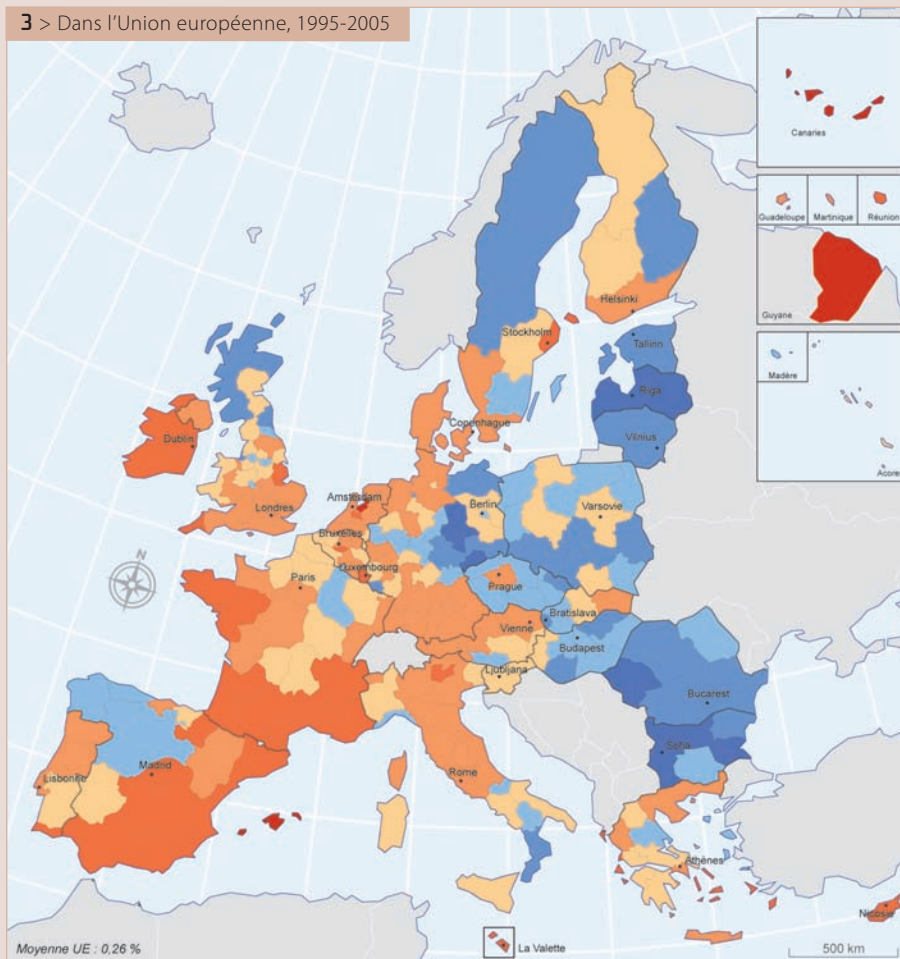
1 > Dans le monde, 1995-2005



2 > Dans l'EUROMED, 1995-2005



3 > Dans l'Union européenne, 1995-2005



La décroissance de la population d'un territoire, qu'il s'agisse d'un continent, d'un pays, d'une région ou d'une commune, représente toujours un choc psychologique important pour ses habitants et ses responsables politiques. Aussi, il est nécessaire d'évaluer précisément la géographie de la (dé) croissance démographique à différentes échelles.

À l'échelle mondiale

La population est passée de 5,7 à 6,5 milliards d'habitants entre 1995 et 2005, soit une progression d'environ 1,3 % par an au cours de la décennie. Au sein des « grandes régions », seul l'ensemble constitué par l'Europe orientale affiche une très légère décroissance de sa population. L'Europe de l'Ouest et la façade Pacifique de l'Asie (Japon, Corée, Taïwan) enregistrent une croissance positive mais très faible (de l'ordre de 0,3 % par an).

À l'échelle euro-méditerranéenne

On observe tout d'abord un contraste majeur Nord-Sud entre la forte croissance des pays d'Afrique du Nord et du Proche Orient et les pays situés au Nord de la Méditerranée. Mais à l'intérieur de ceux-ci, il existe également des contrastes considérables entre les croissances de population élevées des pays occidentaux (Espagne, Irlande) et la décroissance marquée des pays d'Europe orientale, en particulier l'Ukraine, la Russie, les pays baltes, la Roumanie et la Bulgarie.

À l'échelle européenne

Les régions en décroissance démographique se concentrent dans les nouveaux États membres sous le double effet de l'effondrement de la fécondité après 1989 et des mouvements intenses de migration vers l'Europe de l'Ouest. On trouve également des régions en décroissance en Allemagne orientale, dans les périphéries septentrionales du Royaume-Uni (Écosse) et des pays scandinaves ainsi que dans quelques régions espagnoles et italiennes. En France, seule la région Champagne-Ardenne affiche un léger déficit pour la période 1995-2005, tandis que la Guyane détient le record européen de croissance.

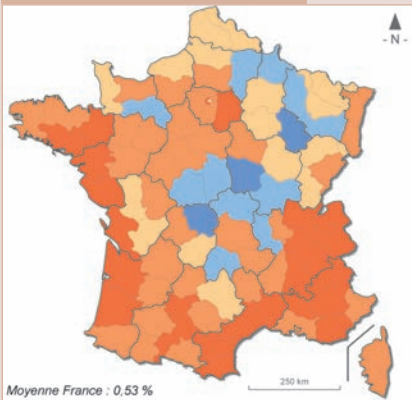
À l'échelle française

On voit apparaître des poches beaucoup plus étendues de décroissance au niveau départemental, notamment dans le nord du Massif central et dans l'est du bassin parisien. Souvent situées à cheval sur plusieurs régions, ces zones de décroissance démographique sont dépourvues de grandes agglomérations. L'économie rurale ou industrielle y est en déclin et elles n'ont pas réussi à renouveler leur population active sur de nouvelles bases (le tourisme par exemple) et souffrent d'enclavement.

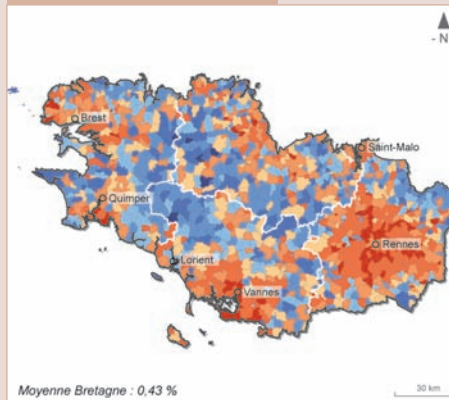
À l'échelle d'une région

Un zoom sur les dynamiques communales de population met en évidence le fait que la croissance démographique de la région ou du département peut masquer de très grandes disparités locales. En Bretagne, par exemple, pour une période légèrement différente (1990-1999), outre le phénomène classique de périurbanisation (très forte croissance en périphérie des grandes métropoles), on repère l'existence de vastes poches de décroissance au centre de la région, dans des zones marginales situées à cheval sur les limites départementales.

4 > En France, 1995-2005



5 > En Bretagne 1990-1999



Taux de croissance moyen annuel (%)

Claude Grasland, Christine Zanin - UMR Géographie-cités
Nicolas Lambert, Ronan Ysebaert - UMS RIATE

← Décroissance
Croissance →

-4.15 -2 -0.75 -0.25 0 0.25 0.75 2 6.30

- CARTE 1 - Indicateur : Taux de croissance moyen annuel 1995-2005 (%). Source : UNPP, 2004
- CARTE 2 - Indicateur : Taux de croissance moyen annuel 1995-2005 (%). Source : UNPP, 2004
- CARTE 3 - Indicateur : Taux de croissance moyen annuel 1995-2005 (%). Source : Eurostat 2008, IGEAT 2008
- CARTE 4 - Indicateur : Taux de croissance moyen annuel 1995-2005 (%). Source : Eurostat, 2008
- CARTE 5 - Indicateur : Taux de croissance moyen annuel 1990-1999 (%). Source : INSEE, 2008

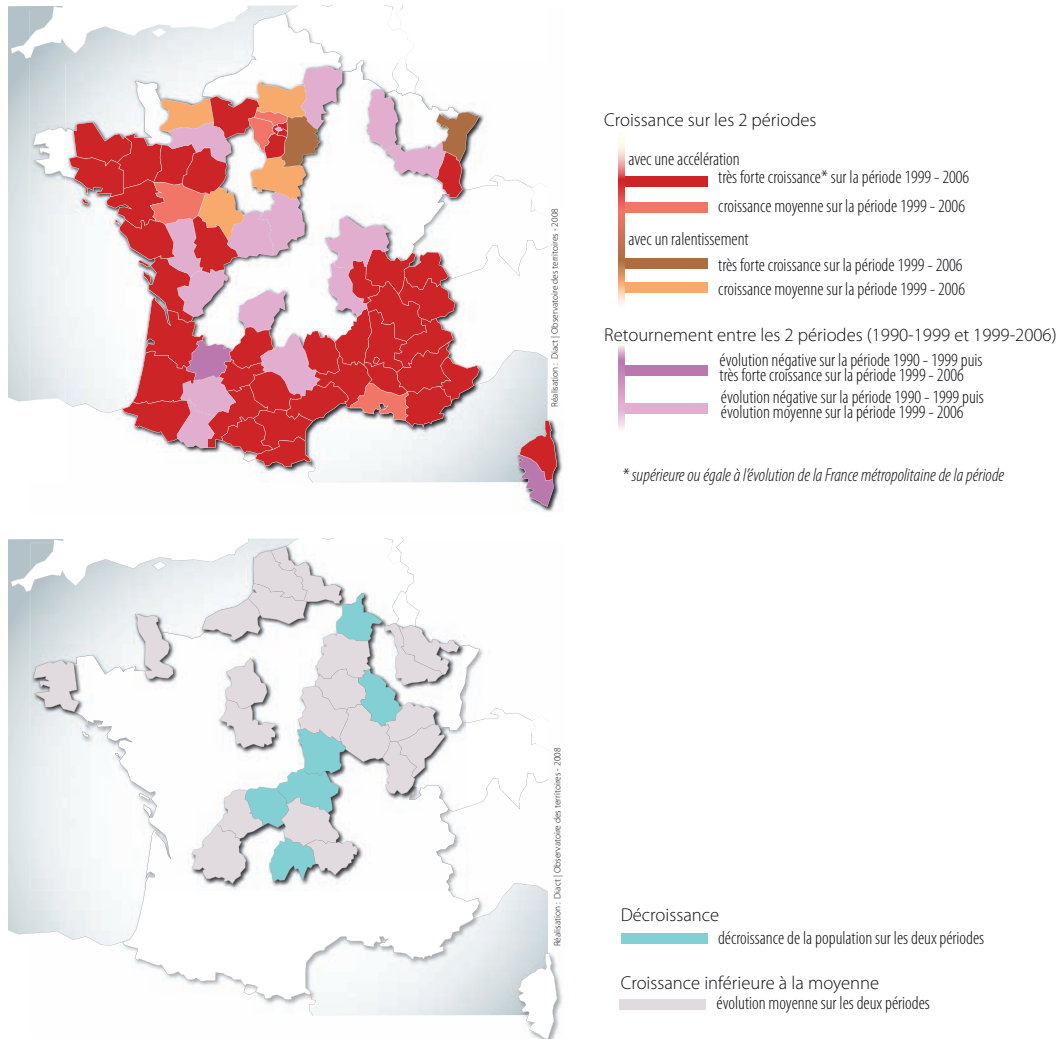
Un rebond de croissance des espaces urbains et ruraux, des évolutions locales contrastées

Des écarts se creusent entre départements

Le constat d'une croissance démographique contrastée se confirme à l'échelon départemental. Près d'un tiers des départements avait perdu des habitants entre 1990 et 1999. Ils ne sont plus que cinq à afficher une diminution de population entre 1999 et 2006 : la Haute-Marne, la Nièvre, la Creuse, les Ardennes, l'Allier et, de façon à peine sensible, le Cantal

(-0,02 % par an). La Haute-Garonne est le département qui bénéficie de la plus forte croissance de population entre 1999 et 2006 (+1,6 % par an), devant les Alpes-de-Haute-Provence et l'Hérault (+1,5 %), ainsi que la Vendée, la Haute-Savoie, les Landes et le Gard (+1,4 %). Au total, 24 départements affichent un taux de croissance annuel de la population dépassant 1 %. Parmi ceux-ci, seuls les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis ne sont pas situés au sud ou sur le littoral atlantique.

Carte 2 > Évolution annuelle moyenne de la population par département entre 1990-1999 et 1999-2006



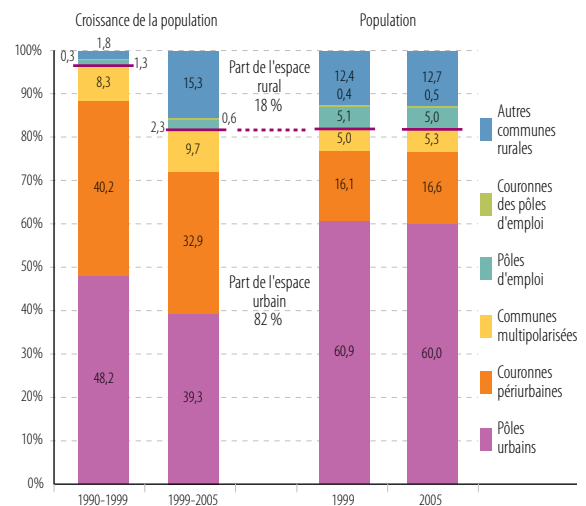
L'analyse comparée des évolutions de population au cours des années 1990 et depuis 1999 fait apparaître la diversité des profils départementaux. Une partie d'entre eux bénéficie d'une croissance sur les deux décennies, une partie voit la tendance s'infléchir, d'autres enfin continuent à décroître. Les départements affichant les plus fortes hausses sont d'une part des départements qui connaissaient déjà une croissance vigoureuse dans les années 1990 et en accélèrent le rythme (Aude, Alpes-de-Haute-Provence, Tarn-et-Garonne, Landes, Vendée, Gard ou Hautes-Alpes), d'autre part des départements plutôt atones entre 1990 et 1999, qui bénéficient d'une forte poussée démographique depuis 1999 (Corse-du-Sud, Ariège, Tarn, Gers, Aveyron, Lot-et-Garonne, Lozère, Hautes-Pyrénées ou Dordogne, ainsi que toute la première couronne francilienne). La majorité des départements sont dans la continuité de leur croissance antérieure, avec une légère accentuation. Par ailleurs, 14 départements enregistrent des taux plus faibles entre 1999 et 2006 qu'entre 1990 et 1999 : quelques départements dont les taux de croissance annuels étaient très élevés se sont stabilisés à ces niveaux (Seine-et-Marne, Oise et Loiret) ; d'autres, en déprise relative lors de la dernière décennie n'ont pas profité du dynamisme quasi général (Marne, Haute-Marne, Côte-d'Or, Somme ou Seine-Maritime).

Villes et campagnes : vers un nouvel équilibre ?

En moyenne, les territoires urbains et ruraux gagnaient déjà tous des habitants entre 1990 et 1999. Ils ont connu des rythmes de croissance encore plus élevés entre 1999 et 2005. Cette accélération est toutefois plus marquée pour l'espace à dominante rurale, dont la progression annuelle passe en moyenne de 0,1 % par an entre 1990 et 1999 à 0,6 % par an pour la période de 1999 à 2005, alors que pour l'espace urbain la croissance, historiquement dynamique, est passée de 0,4 % par an à 0,6 % sur les mêmes périodes. Leurs taux de croissance sont désormais sensiblement les mêmes lorsque l'on les considère globalement. Ainsi la répartition de la population entre ces deux grandes catégories d'espace (sur la base des contours définis à partir de l'observation des migrations quotidiennes domicile-travail en 1999) est restée stable. Au sein de ces espaces, en revanche, les évolutions sont différenciées. L'effet d'inertie lié à la taille des cœurs de ville s'est encore accentué au sein des espaces urbains puisque globalement les pôles urbains affichent les taux de croissance annuels les plus faibles (0,4 %). C'est encore dans les couronnes périurbaines que la progression est la plus forte (+1,3 %), mais

à peine supérieure à celle observée dans les communes multipolarisées (+1,2 %). Si la croissance reste plus vive en périphérie des pôles urbains, l'écart avec les communes rurales hors pôles d'emploi (+0,8 % autour des pôles ruraux comme dans les autres communes) est désormais moins marqué. Les pôles ruraux enregistrent quant à eux une croissance démographique supérieure à la période 1990-1999 et comparable à celle des pôles urbains, mais leur contribution à l'augmentation de la population métropolitaine reste faible : 2,3 %, contre 40 % pour les pôles urbains. Globalement, les communes de l'espace rural expliquent la croissance démographique à hauteur de leur poids, c'est-à-dire 18 %. Entre 90 et 99, pour un poids équivalent, leur contribution n'était que de 3,4 %.

Graphique 2 > Croissance et part de la population selon les types d'espace (en %)



Note : Les calculs sont faits sur le zonage défini à partir des déplacements domicile-travail au recensement de 1999. Appliquée aux données du nouveau recensement, la méthode devrait aboutir à en modifier les contours.

Source : Insee, Recensements de la population de 1990 et 1999, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006

Espaces urbains, espaces ruraux. De quoi parle-t-on ?

Le zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER), a été défini par l'Insee, pour étudier le peuplement urbain et rural de la France. Élaboré en 1997, il a été actualisé avec le recensement de 1999. Cette méthodologie fait l'objet de réflexions, elle pourra donc évoluer et par ailleurs, les résultats présentés dans ce rapport seront ultérieurement actualisés sur la base des résultats définitifs des enquêtes de recensement.

La nomenclature spatiale est construite à partir des unités urbaines et des déplacements domicile-travail pour mesurer l'influence des villes. Ce zonage permet notamment de prendre en compte le phénomène de périurbanisation en s'appuyant sur l'attractivité en termes d'emploi.

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considéré comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants.

Ce zonage distingue l'espace à dominante urbaine constituée des aires urbaines et des communes multipolarisées et l'espace à dominante rurale regroupant les communes n'appartenant pas à l'espace urbain.

L'aire urbaine regroupe ainsi les pôles urbains (unités urbaines offrant au moins 5 000 emplois) et les communes périurbaines, dont 40 % de la population active résidente travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par le pôle. Les communes multipolarisées sont celles qui sont attirées par deux ou plusieurs aires urbaines à hauteur de 40 % de leur population active au total.

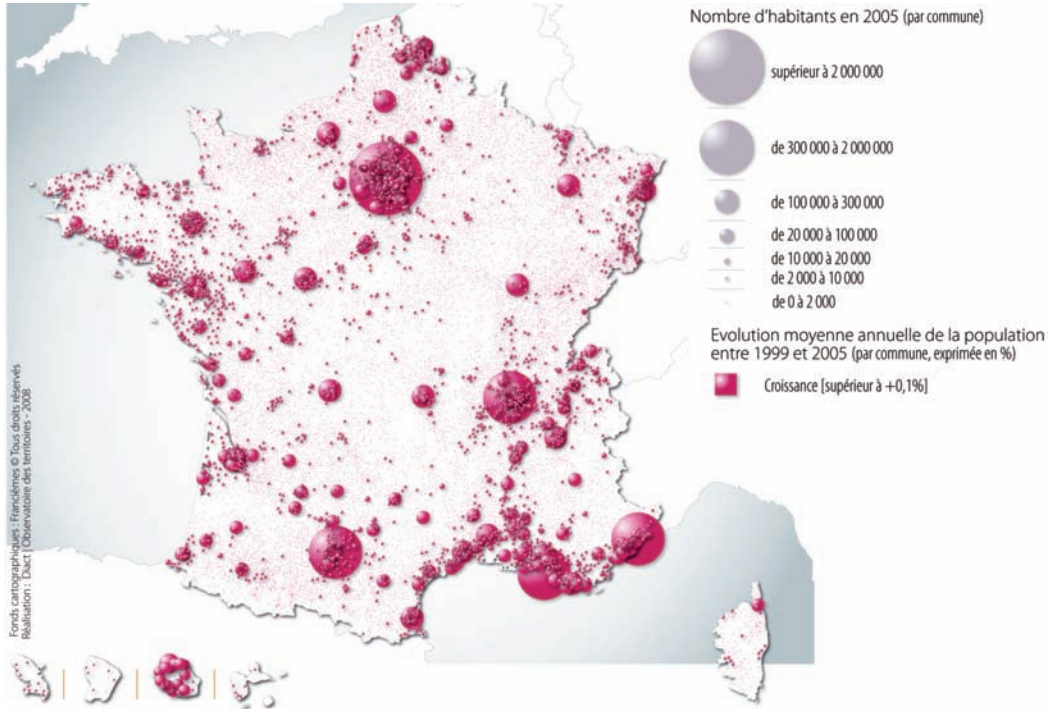
Un pôle d'emploi de l'espace rural est une commune ou unité urbaine de l'espace rural offrant au moins 1 500 emplois. Les couronnes de ces pôles ruraux sont définies de la même façon que les communes périurbaines, par l'attraction du pôle d'emploi de l'espace rural.

L'évolution de la population entre 1999 et 2005 à l'échelon le plus fin, celui de la commune, dessine très bien la diversité du dynamisme de l'armature urbaine, tout en montrant les dichotomies régionales. Alors qu'en Auvergne, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Limousin et Nord - Pas-de-Calais, moins de 60 % des communes bénéficient de la croissance démographique, dans les régions du Sud de la France (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes) plus de 90 % des communes voient leur population augmenter.

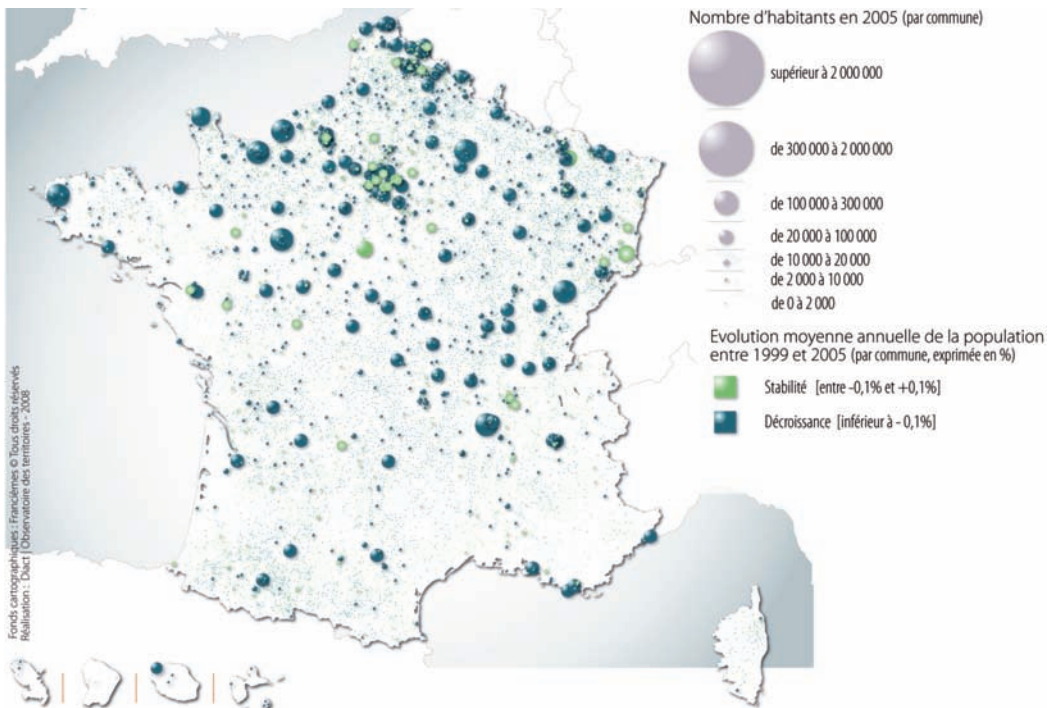
L'approche communale met par ailleurs très bien en évidence les différents types de dynamisme urbain. Les grandes agglomérations polarisées connaissent toutes une hausse de leur population : Paris, Lille, Marseille, Lyon, Toulouse et Strasbourg. De même, l'analyse communale montre le dynamisme des communes périurbaines selon différents modèles : le long du littoral comme entre Vannes et Nantes ou dans les vallées comme entre Avignon et Romans-sur-Isère ; par extension de la commune centre comme à Orléans, Tours, Rennes, Nîmes ou Montpellier ; par exode de la commune centre, qui décroît alors que sa périphérie augmente, comme au Mans, à Caen ou au Havre.

Carte 3 > Évolution démographique par commune

a > Population des communes dont la population a augmenté depuis 1999



b > Population des communes dont la population est stable ou a baissé depuis 1999



Source > Insee, résultats provisoires et partiels basés sur les enquêtes 2004, 2005, 2006 et 2007, traitements Observatoire des territoires

Une organisation territoriale encore très polarisée

La croissance démographique française concerne toutes les régions et toutes les catégories de territoires. Elle bénéficie aux espaces urbains, mais aussi désormais à des espaces peu denses, jusque-là jugés en déclin démographique au vu des évolutions passées.

La France reste peu densément peuplée

La croissance démographique se traduit naturellement par une hausse de la densité de population qui passe de 105 à 109 habitants par km² en France métropolitaine de 1999 à 2005. Cette dynamique n'est cependant ni suffisamment forte, ni installée depuis suffisamment longtemps pour modifier la double spécificité française en Europe : une densité moyenne faible et de nombreux espaces très peu peuplés. Seules les régions entourant Madrid, la Grèce, les pays Baltes et les régions des pays nordiques (Suède et Finlande) affichent des densités comparables à celles du Massif central ou de la Champagne. À l'exception de l'Île-de-France et du Nord - Pas-de-Calais, aucune région ne figure ainsi parmi les régions les plus denses d'Europe telles que la Lombardie, la Vénétie, le sud de l'Allemagne ou les régions bordant le Rhin. Seules Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Haute-Normandie et l'Alsace se situent autour de la moyenne européenne, toutes les autres régions étant bien moins denses que leurs homologues européennes. L'amorce de densification des espaces ruraux que l'on observe depuis 1999 rapproche potentiellement l'espace français de ses partenaires européens. La densité des territoires ruraux

français est ainsi légèrement supérieure à celle des régions rurales espagnoles, scandinaves ou italiennes, mais reste très inférieure à ce qui est constaté ailleurs en Europe, que ce soit dans la périphérie des espaces urbains de l'Europe rhénane ou d'Angleterre ou dans les territoires ruraux de Pologne, de Hongrie ou de Slovaquie. Les espaces européens présentant à la fois un équilibre dans l'occupation des sols urbains et ruraux similaire à celui de la France et une densité du rural proche de celle des territoires ruraux de l'Hexagone sont la Grèce, la Roumanie, le Sud de la Hongrie et le littoral polonais sur la mer Baltique. Mais ces régions ne connaissent pas les mêmes dynamiques que leurs homologues françaises.

De nouvelles perspectives dans les zones de faible densité

Sur la base des évolutions constatées entre 1999 et 2005, le risque de déclin démographique des zones rurales semble s'éloigner, en même temps que se posent de manière accrue les questions liées au peuplement de zones faiblement équipées. À l'échelle européenne, la spécificité française est ainsi de combiner à la fois des espaces de faible densité et une forte pression démographique sur ceux-ci.

Par ailleurs, les zones agricoles sous pression de l'habitat et de l'artificialisation ne sont pas circonscrites aux littoraux. Ce sont donc plus des trois quarts des espaces définis comme ruraux sur la base des données de 1999 qui subissent ces pressions.

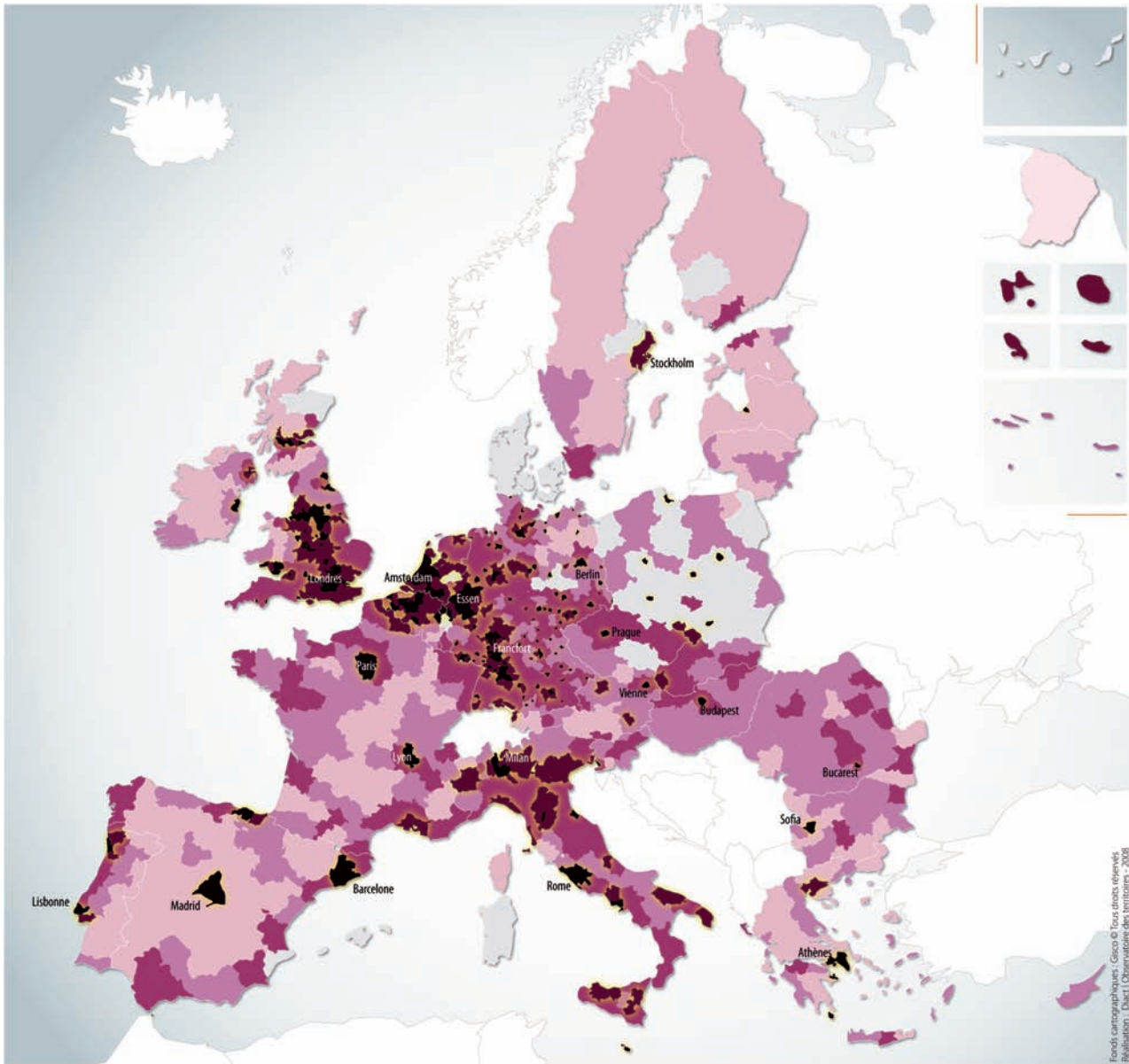
Tableau 3 > Densité moyenne par type d'espace en 1990, 1999 et 2005 (en habitants au km²)

	1990	1999	2005
Pôles urbains	771	792	810
Couronnes périurbaines	64	70	75
Communes multipolarisées	57	60	65
Ensemble urbain	202	210	217
Pôles d'emploi	126	127	128
Couronnes des pôles d'emploi	24	24	26
Autres communes rurales	25	25	26
Ensemble rural	32	32	34
Métropole	102	105	109

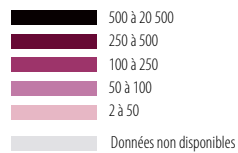
Note: Les calculs sont faits sur le zonage défini à partir des déplacements domicile-travail au recensement de 1999. Appliquée aux données du nouveau recensement, la méthode devrait aboutir à en modifier les contours.

Source: Insee, Recensement de la population de 1990 et 1999, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006

Carte 4 > Densité de population (NUTS 3)*



Densité de population, en 2005
(par nuts 3, exprimée en nombre d'habitants par km²)



* Les NUTS 3 correspondent aux départements pour la France.
Source : Eurostat

2 Un dynamisme démographique exceptionnel, qui ne fait que ralentir le vieillissement

L'augmentation de la population résulte de la combinaison de trois éléments : l'allongement de la durée de la vie, l'accroissement de la natalité et les migrations.

La population française vieillit : le nombre des personnes âgées augmente sous l'effet conjugué du vieillissement des générations du baby-boom et de l'allongement de l'espérance de vie (quatrième âge). Cette tendance est commune à tous les pays européens, mais les spécificités locales des pyramides des âges et des flux migratoires influent sur le rythme de vieillissement qui varie donc selon les régions.

La particularité française tient à une fécondité nettement plus élevée que la moyenne européenne et à une plus grande espérance de vie.

Un accroissement naturel qui tire celui de l'Europe

Une fécondité originale en Europe

Au niveau européen le solde naturel s'améliore en 2007, grâce à une progression de 1,7 % des naissances vivantes et à un recul de 4,4 % des décès par rapport à 2006 (Eurostat). La France reste toutefois un cas spécifique dont la croissance de la population est principalement tirée par une natalité particulièrement soutenue. Le solde naturel de la France contribue pour 60 % au solde naturel de l'Union européenne.

Ainsi, à l'exception de deux régions (Limousin et Auvergne), les régions françaises affichent les meilleurs soldes naturels d'Europe, à des niveaux que seuls l'Irlande, les environs de Londres, le nord de la Pologne ou un couloir allant du sud de la Bavière à la Vénétie connaissent. À elle seule, l'Île-de-France contribue au quart de l'accroissement naturel européen.

L'Île-de-France connaît l'évolution la plus importante (+0,89 %), puis viennent l'Alsace, le Nord - Pas-de-Calais et Rhône-Alpes avec des taux proches de +0,5 %. À l'inverse, l'Auvergne et le Limousin ont un solde naturel négatif, et la Corse proche de zéro.

Une population relativement jeune

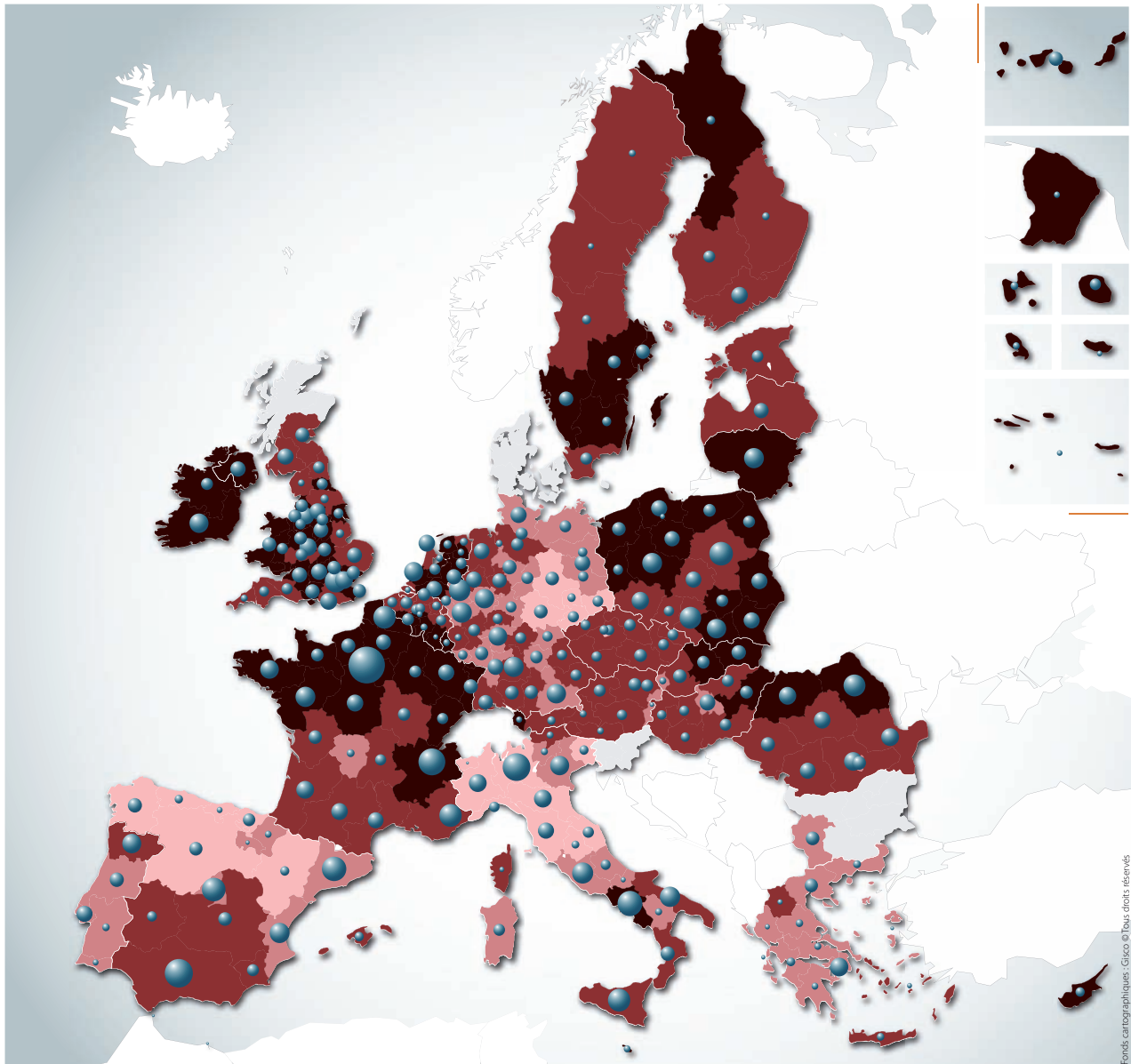
La diminution de la part des moins de vingt ans dans la population totale constitue une mesure indicative du vieillissement dite « par le bas ». Le solde naturel intègre à la fois les naissances et les décès, mais la principale explication de l'originalité française se retrouve essentiellement dans le

Tableau 4 > Les 20 régions européennes avec les plus forts taux de fécondité en 1999

Région	1990	1995	1999
Pohjois-Suomi (FI)	2,01	2,08	2,04
Border, Midlands and Western (IR)	nd	nd	2,02
Nord - Pas-de-Calais (FR)	2,14	1,87	2,00
Pays de la Loire (FR)	1,95	1,76	2,00
Picardie (FR)	2,02	1,78	1,98
Île-de-France (FR)	1,89	1,74	1,94
Flevoland (PB)	2,05	1,84	1,94
Haute-Normandie (FR)	1,98	1,78	1,92
Bretagne (FR)	1,93	1,7	1,92
Ceuta y Melilla (ES)	1,93	1,96	1,91
Basse-Normandie (FR)	1,90	1,77	1,91
Franche-Comté (FR)	1,91	1,75	1,91
Northern Ireland (IR)	2,05	1,91	1,88
Champagne-Ardenne (FR)	1,88	1,71	1,87
Rhône-Alpes (FR)	1,95	1,71	1,87
West Midlands (RU)	1,99	1,86	1,87
Centre (FR)	1,86	1,66	1,85
Southern and Eastern (IR)	nd	nd	1,85
Bruxelles-capitale (BE)	1,78	1,77	1,84
Luxembourg (LU)	1,82	1,77	1,84

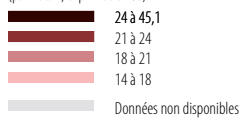
Source : Eurostat

Carte 5 > Poids des moins de 20 ans en Europe

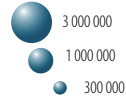


Forêt cartographique, Cisco © Tous droits réservés
Réalisation : Dactyl | Observatoire des territoires - 2008

Part des moins de 20 ans dans la population, en 2005
(par nuts 2, exprimée en %)



Nombre d'habitants de moins de 20 ans, en 2005 (par nuts 2)

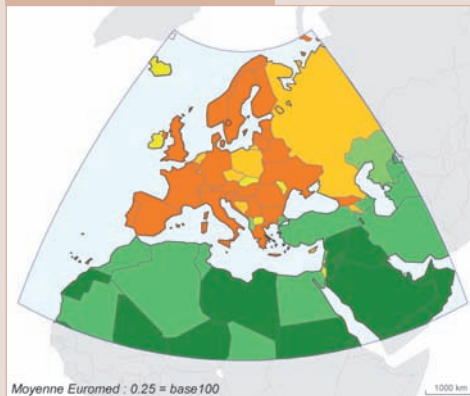


Un vieillissement différencié des territoires dans le monde et en France

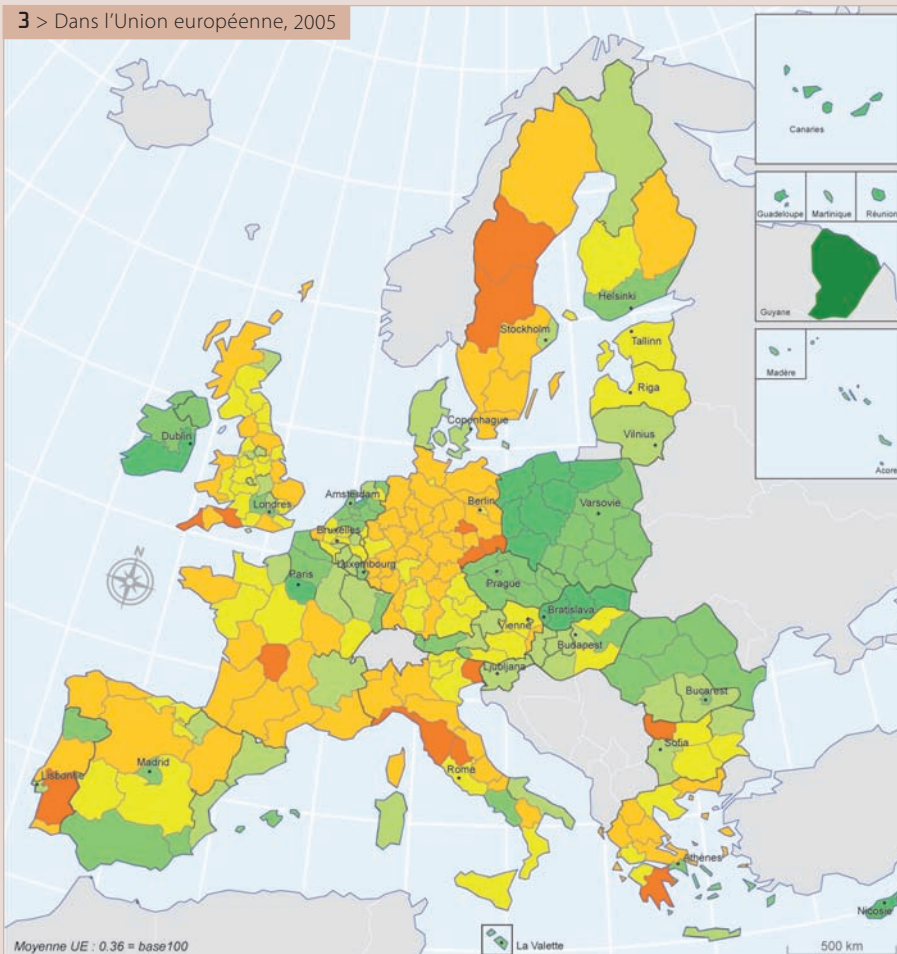
1 > Dans le monde, 2000



2 > Dans l'EUROMED, 2000



3 > Dans l'Union européenne, 2005



Le vieillissement de la population d'un territoire a des répercussions sur son économie, l'augmentation potentielle de la charge des retraites en particulier. Le taux de dépendance économique, défini comme le rapport entre la population des 60 ans et plus et la population active potentielle, celle des 20 à 59 ans, en donne une mesure.

À l'échelle mondiale

Le taux moyen de dépendance économique est de 0,2 personne âgée pour un actif potentiel ce qui correspond au niveau observé en Chine. L'Europe de l'Ouest est la région du monde qui affiche le taux le plus élevé avec 0,4 personne âgée par actif, soit le double de la moyenne mondiale (indice 200). Le vieillissement est également très prononcé en Europe orientale et dans les autres régions riches du globe où il est lié aux niveaux élevés d'espérance de vie.

À l'échelle euro-méditerranéenne

Le vieillissement est un peu plus fort que dans le monde avec 0,25 personne âgée pour un actif. Ce niveau d'observation met en évidence une opposition Nord-Sud extrêmement brutale entre le fort vieillissement des pays du nord de la Méditerranée et la jeunesse des populations d'Afrique du Nord et du Proche Orient. À cette échelle, la France possède l'indice de dépendance le plus élevé (195), soit un taux de dépendance économique presque double de la moyenne de cet espace. Cependant, à la différence d'autres pays européens, sa fécondité élevée devrait lui permettre d'assurer plus longtemps le renouvellement de ses actifs.

À l'échelle européenne

Le taux global de dépendance économique est très fort (0,36) mais masque de très fortes disparités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci. La Pologne, la Slovaquie et la Roumanie semblent actuellement moins concernées par le vieillissement, ce qui s'explique par le rebond de leur fécondité dans les années 1970-1990 et leur faible espérance de vie, et n'est donc que temporaire. La France connaît des situations très contrastées : de fort vieillissement comme dans le Limousin (149), avec un taux de dépendance économique de moitié supérieur à la moyenne européenne ; de très faible vieillissement comme en Île-de-France (80), à la Réunion (54) et en Guyane (31).

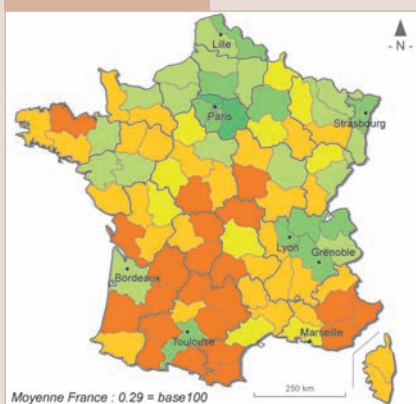
À l'échelle française

Le taux de dépendance économique (0,38) est légèrement supérieur à la moyenne européenne. L'approche départementale permet de mettre en évidence la concentration des actifs potentiels dans les aires métropolitaines dynamiques de Paris, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Grenoble, Strasbourg ou Lille et, inversement, la concentration de personnes âgées dans les départements du Sud et de l'Ouest du territoire français. Par rapport à la moyenne française et mis à part les DROM, les situations les plus extrêmes sont celles de la Creuse (170) et du Val d'Oise (67).

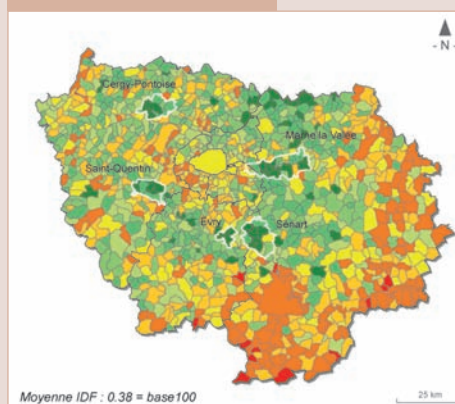
À l'échelle de l'Île de France

Cette région est la moins affectée par le vieillissement (0,29). On observe de très forts contrastes entre les taux de dépendance, qui structurent plus ou moins l'espace en auroles concentriques : le vieillissement est assez marqué à Paris et en petite couronne, faible en grande couronne, très fort encore dans les périphéries rurales de Seine-et-Marne. Les cinq villes nouvelles sont les territoires où la présence des actifs est la plus forte par rapport aux personnes âgées.

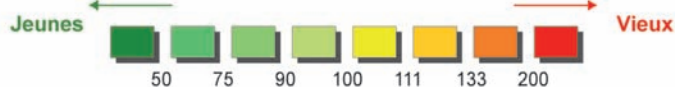
4 > En France, 2005



5 > En Île-de-France, 1999



(indice 100 = moyenne de l'espace d'étude)



Claude Grasland, Christine Zanin - UMR Géographie-cités
Nicolas Lambert, Ronan Ysebaert - UMS RIATE

- CARTE 1 - Indicateur : Taux de dépendance économique des plus de 60 ans (60+/20-59) en 2000. Source : UNPP, 2006
- CARTE 2 - Indicateur : Taux de dépendance économique des plus de 60 ans (60+/20-59) en 2000. Source : UNPP, 2006
- CARTE 3 - Indicateur : Taux de dépendance économique des plus de 60 ans (60+/20-59) en 2005. Source : Eurostat, 2008
- CARTE 4 - Indicateur : Taux de dépendance économique des plus de 60 ans (60+/20-59) en 2005. Source : INSEE, 2008
- CARTE 5 - Indicateur : Taux de dépendance économique des plus de 60 ans (60+/20-59) en 1999. Source : Géographie-cités, 2008



récent boom démographique qu'ont connu presque toutes les régions françaises. [3] [4]

Portée par une natalité vigoureuse, la France compte plus de jeunes de moins de 20 ans que la plupart de ses voisins. Dans quatre régions, le nombre des moins de 20 ans dépasse le million en 2005 : l'Île-de-France (3 millions), Rhône-Alpes (1,5 million), le Nord - Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur (1,1 million). Ces régions totalisent 45 % des 15,1 millions de jeunes de moins de 20 ans vivant en France. Parmi eux, 75 % ont moins de 15 ans (11 millions). La France retrouve ainsi les niveaux atteints dans le début des années 1960 (14,9 millions de jeunes de moins de 20 ans en 1961), bien au-delà des chiffres des années 1950 (14,3 millions de jeunes de moins de 20 ans en 1950).

En dehors des DROM (43 % de moins de 20 ans dans la population guyanaise, 36 % pour la Réunion, 32 % pour la Guadeloupe, 30 % pour la Martinique), les principales régions dans lesquelles le poids des jeunes de moins de 20 ans dans la population totale est largement supérieur à la moyenne nationale (25 %) sont le Nord - Pas-de-Calais (28 %), la Picardie, la Haute-Normandie, l'Île-de-France, Rhône-Alpes et

les Pays de la Loire. Ces régions sont également celles où la part des 60 ans et plus dans la population totale est inférieure ou égale à 20 %. La moitié Nord du pays figure aussi parmi les régions comptant le plus de moins de 20 ans en Europe, dans une proportion comparable à la périphérie de la Pologne, au nord de la Roumanie, au Pays de Galles et légèrement moins qu'en Irlande. Dans la moitié Sud, la part de cette tranche d'âge est proche de la moyenne européenne (23 %). Parmi les régions où les moins de 20 ans sont les moins nombreux (le Limousin, la Corse, et l'Auvergne), le Limousin est la seule où ce ratio est significativement inférieur à la moyenne européenne, au même niveau que dans les régions allemandes et supérieur à celles du nord de l'Espagne et l'Italie.

La géographie de la fécondité recoupe assez précisément celle de la proportion de jeunes dans la population. Ainsi, en 2002, c'est en Île-de-France, dans les Pays de la Loire, le Nord - Pas-de-Calais et en Picardie que les taux de fécondité sont les plus élevés tandis que dans le Limousin et en Corse ils sont les plus faibles.

Le vieillissement n'épargne aucune des régions françaises

La structure des régions les plus « jeunes » se rapproche de celle des plus « vieilles »

Le vieillissement s'explique pour partie par la croissance du nombre de personnes âgées. Entre 1999 et 2004, le poids des 60 ans et plus dans la population est passé de 20,7 % à 21,6 % en Europe, de 20,3 % à 20,4 % en France.

L'hétérogénéité est très forte entre pays et plus modérément au sein de chaque pays. Le Limousin est la seule région française dont la proportion de personnes de 60 ans et plus se situe parmi les plus fortes observées en Europe (27,7 %). Seules huit régions italiennes, cinq régions allemandes et quelques régions espagnoles, grecques ou portugaises affichent des proportions similaires.

À l'exception de Poitou-Charentes et de l'Auvergne où la part des 60 ans et plus est significativement supérieure à la moyenne, le reste du territoire métropolitain se trouve soit proche de celle-ci, soit nettement en dessous. En particulier, dans toutes les régions frontalières du Nord et de l'Est, jusqu'à Rhône-Alpes, ainsi que dans les Pays de la Loire, les taux sont compris entre 18 et 20 %. La région Nord - Pas-de-Calais (17,7 %) et surtout l'Île-de-France (16,5 %) figurent parmi les régions comptant le moins de personnes de 60 ans et plus

dans leur population.

Par ailleurs, le Limousin est aussi la région française où la baisse de la part des 60 ans et plus au sein de la population est la plus forte (-0,7 point entre 1999 et 2005). En France métropolitaine, cinq autres régions ont vu diminuer ce ratio sur cette période : Midi-Pyrénées (-0,4 point), Nord - Pas-de-Calais (-0,36), Languedoc-Roussillon (-0,26), Bretagne (-0,14) et Aquitaine (-0,09). En dehors du Nord - Pas-de-Calais, toutes ces régions sont aussi parmi celles dont la croissance de la population a été la plus vive ces dernières années.

À l'opposé, l'Île-de-France est l'une des régions françaises dont la proportion de personnes âgées croît le plus vite (+0,61 point en 6 ans), après la Corse (+0,83 point), et à égalité avec Rhône-Alpes et la Franche-Comté. La Provence-Alpes-Côte d'Azur (+0,48 point), la Haute-Normandie (+0,45), la Champagne-Ardenne (+0,41) et la Lorraine (+0,38) accusent également des hausses de ce ratio nettement supérieures à la moyenne nationale (+0,26 point).

Entre 1999 et 2005, on observe ainsi une homogénéisation des profils démographiques. La plupart des régions « jeunes » vieillissent plus vite que la moyenne alors même que des régions au profil historiquement vieillissant voient leur part des 60 ans et plus croître plus lentement, voire diminuer.

Un nombre croissant de personnes très âgées

Aucune région française ne voit baisser la part des 80 ans et plus, qui s'établit désormais à 4,5 % en moyenne en 2005 (3,7 % en 1999).

Les différences d'espérance de vie entre régions se sont atténuées au cours de la seconde moitié du xx^e siècle, même si les habitants des DROM meurent encore en moyenne 2 à 3 ans plus précocement qu'en métropole. L'Île-de-France est aujourd'hui la région où les hommes vivent le plus longtemps (77,3 ans en 2002), devant le sud de l'Hexagone (76,9 ans en Midi-Pyrénées, 76,6 en Rhône-Alpes et 76,2 en Provence-Alpes-Côte d'Azur). L'espérance de vie est minimale pour les hommes et les femmes domiciliés dans le Nord - Pas-de-Calais et plus généralement dans le nord-est du

Bassin parisien, la Lorraine et la Bretagne. La mortalité après 60 ans est déterminante dans les écarts observés. Les écarts régionaux sont plus faibles pour les femmes, les Pays de la Loire ayant la longévité féminine la plus élevée (83,5 ans).

L'espérance de vie mesure la durée de vie moyenne des individus au lieu où ils résident au moment de leur décès. Elle ne permet donc pas d'apprécier directement les différences de mortalité réelle des individus qui y sont nés ou y ont résidé à un moment donné, du fait des mouvements migratoires.

Au sein de la population âgée de 60 ans et plus, les nouveaux arrivants sont nombreux le long du littoral, dans le Languedoc-Roussillon et en Provence-Alpes-Côte d'Azur et, à un degré moindre en Aquitaine, en Bretagne et dans les Pays de la Loire. Ces espaces sont, pour la plupart, également attractifs pour les autres classes d'âge.

Tableau 5 > Population régionale des 60 ans et plus et des 80 ans et plus et son évolution entre 1999 et 2005

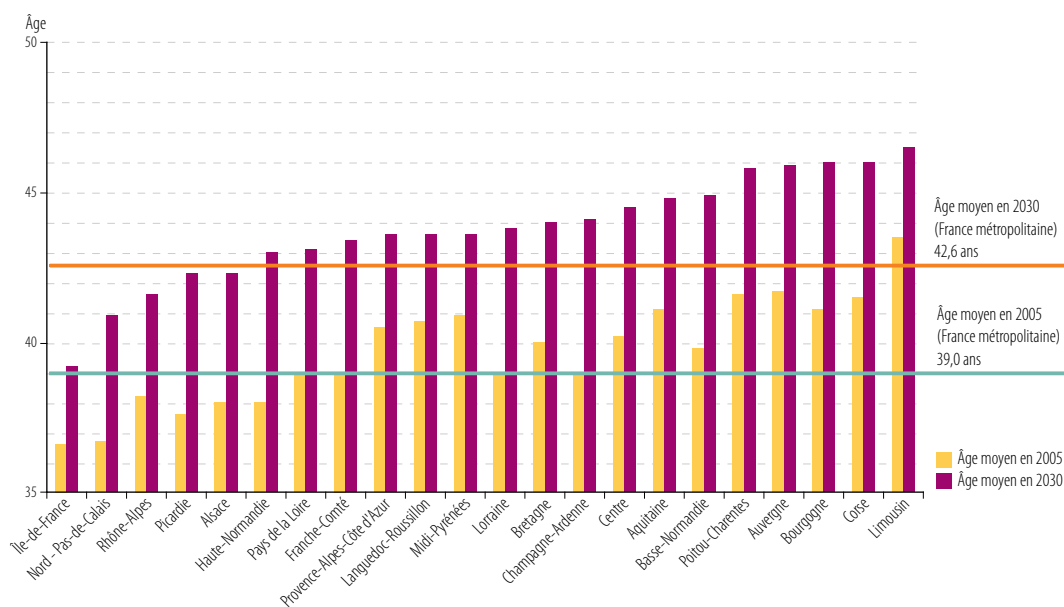
	Population en 2005		Taux de croissance annuel de la population entre 1999 et 2005 (en %)		Part de la population régionale en 2005 (en %)	
	60 ans et plus	80 ans et plus	60 ans et plus	80 ans et plus	60 ans et plus	80 ans et plus
Alsace	338 734	63 118	1,1	3,8	18,8	3,5
Aquitaine	739 492	169 050	0,9	3,1	24,0	5,5
Auvergne	331 401	75 440	0,4	3,9	24,9	5,7
Basse-Normandie	323 541	71 064	0,5	4,8	22,4	4,9
Bourgogne	392 181	90 514	0,3	3,3	24,2	5,6
Bretagne	699 079	150 679	0,8	4,1	22,8	4,9
Centre	568 621	130 393	0,5	2,9	22,8	5,2
Champagne-Ardenne	274 706	59 755	0,3	3,9	20,5	4,5
Corse	68 729	14 577	1,6	2,9	24,8	5,3
Franche-Comté	240 057	50 752	0,9	3,7	21,0	4,4
Haute-Normandie	347 340	73 748	0,6	3,7	19,2	4,1
Île-de-France	1 881 719	405 535	1,3	3,4	16,5	3,6
Languedoc-Roussillon	601 618	133 148	1,3	2,9	24,1	5,3
Limousin	201 878	50 859	-0,1	3,1	27,9	7,0
Lorraine	476 341	92 974	0,5	4,5	20,4	4,0
Midi-Pyrénées	651 992	149 959	0,9	2,7	23,8	5,5
Nord - Pas-de-Calais	712 483	148 152	-0,2	5,5	17,7	3,7
Pays de la Loire	718 802	158 204	1,0	3,6	21,1	4,7
Picardie	348 344	70 771	0,3	3,8	18,5	3,8
Poitou-Charentes	427 338	99 304	0,7	3,2	25,1	5,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 131 229	255 057	1,2	3,1	23,8	5,4
Rhône-Alpes	1 185 352	246 990	1,4	3,4	19,9	4,1
France métropolitaine	12 660 977	2 760 043	0,9	3,6	20,8	4,5

Un vieillissement encore plus marqué à l'horizon 2030

De manière générale, selon le scénario central de l'Insee, qui prolonge les tendances récentes, l'Île-de-France, région la plus jeune en 2005 avec un âge moyen de moins de 37 ans, le resterait en 2030 et serait la seule à conserver un âge moyen inférieur à 40 ans. Tout en restant une région jeune, le Nord -

Pas-de-Calais connaîtrait un vieillissement plus prononcé, avec un âge moyen projeté de près de 41 ans (en augmentation de près de 4 ans par rapport à 2005) ; il serait talonné par Rhône-Alpes (près de 42 ans, en augmentation de près de 4 ans également), puis par la Picardie et l'Alsace. Le Limousin resterait la région la plus « vieille » (avec un âge moyen de 46,5 ans en 2030), mais serait quasiment rattrapé par la Corse, la Bourgogne, l'Auvergne et le Poitou-Charentes (46 ans). [5]

Graphique 4 > Âge moyen de la population des régions en 2005 et en 2030 (projections)



Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006, modèle Omphale (scénario central de projection)

ENCADRÉ

Les projections de population ne sont pas des prévisions

À partir des données de population régionale estimées au 1^{er} janvier 2005 par sexe et par âge, l'Insee a réalisé des projections de population régionale avec le modèle Omphale, qui applique d'année en année des quotients migratoires, de mortalité et de fécondité aux populations correspondantes. Ces quotients sont déterminés en fonction des évolutions observées dans le passé. Plusieurs hypothèses en matière de fécondité, de mortalité ou de migrations peuvent être retenues et constituent autant de scénarii qui influent sur les résultats de la projection.

Les hypothèses retenues ici sont issues du scénario central, ou tendanciel. Les taux de fécondité par âge des régions sont maintenus à leur niveau de 2005 ; la mortalité baisse dans chaque région au même rythme qu'en France

métropolitaine sur la période 1988-2002 ; les quotients migratoires (calculés sur la période 1990-2005) sont maintenus sur toute la période de projection (prenant en compte un solde migratoire annuel au niveau national de 100 000 personnes).

Les dynamiques de peuplement sont décrites sous l'hypothèse que ces tendances se répliquent d'année en année, sans intégrer les réactions complexes qu'elles peuvent susciter : effet sur le marché foncier, impact et effets correctifs des politiques publiques territoriales... Ces projections ne peuvent donc s'assimiler à des prévisions : il n'est pas affecté a priori de probabilité aux hypothèses retenues. Pour autant, les phénomènes majeurs tels le vieillissement sont inéluctables.

3 Les mouvements migratoires, un facteur majeur de différenciation des territoires

L'impact des migrations interrégionales sur les évolutions démographiques a augmenté depuis 1999 par rapport à la décennie précédente : en moyenne, chaque année, 1,9 % des personnes ont changé de région sur les dernières années, contre 1,6 % entre 1990 et 1999. L'orientation géographique de ces flux interrégionaux reste cependant conforme aux grandes tendances de la décennie précédente.

Attractivité du Sud et de l'Ouest, déficit migratoire du Nord-Est et du Bassin parisien

Des régions gagnantes et des régions perdantes au jeu des migrations

Parmi les régions métropolitaines, un mouvement oppose de plus en plus nettement les régions du Sud et de l'Ouest, toutes excédentaires, à celles du Nord et du Nord-Est, régions globalement déficitaires. Ces dernières constituent d'ailleurs une exception en Europe occidentale où seules de très rares régions affichent un solde migratoire négatif. Entre 1999 et 2005, seules la Sardaigne, l'extrême sud de l'Italie et quelques régions à l'est de l'Allemagne affichent des soldes aussi négatifs que l'Île-de-France, la Picardie, la Champagne-Ardenne ou le Nord - Pas-de-Calais. À l'inverse, le quart sud-ouest (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Aquitaine) compte parmi les régions les plus attractives du continent au même titre que le Nord-Est espagnol ou l'Irlande. L'Île-de-France joue un rôle central dans ces mouvements. Elle est l'origine ou la destination de 40 % des flux migratoires interrégionaux entre 1999 et 2005, avec d'importantes variations selon les âges. Elle continue d'attirer fortement les jeunes pour des études ou un premier emploi, ainsi que l'Alsace. Inversement, dans les régions excédentaires de l'Ouest, le solde reste négatif pour les jeunes adultes. Au sud, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes sont excédentaires pour les jeunes de 20 à 29 ans.

Tableau 6 > Taux de migration nette par tranche d'âge entre 1999 et 2005 (pour 10 000 personnes)

Régions	20-29 ans	30-59 ans	60 ans et plus	Ensemble
Île-de-France	139,2	-109,1	-111,4	-70,9
Midi-Pyrénées	79,4	69,7	29,7	65,7
Rhône-Alpes	31,2	18,0	-2,8	16,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28,2	46,6	28,1	38,4
Languedoc-Roussillon	25,6	114,5	73,5	94,5
Alsace	21,3	-25,4	-5,9	-14,2
Aquitaine	7,7	76,9	42,6	61,8
Corse	-4,9	73,8	64,2	49,7
Bretagne	-53,0	70,1	52,0	49,5
Limousin	-56,1	41,7	34,4	28,9
Pays de la Loire	-61,0	52,4	32,2	32,8
Franche-Comté	-71,7	-0,3	-0,1	-9,9
Picardie	-75,1	-10,2	-14,4	-24,5
Haute-Normandie	-77,1	-19,0	-13,0	-28,4
Centre	-79,9	16,0	16,6	0,8
Lorraine	-82,9	-26,5	-14,2	-30,7
Auvergne	-90,8	41,6	26,4	22,7
Poitou-Charentes	-91,3	62,0	42,1	38,0
Nord - Pas-de-Calais	-93,1	-37,6	-19,5	-41,4
Champagne-Ardenne	-124,1	-47,6	-9,2	-51,0
Bourgogne	-132,0	14,2	23,2	-4,1
Basse-Normandie	-150,8	14,8	35,0	-5,6

Champ : population des ménages, personnes âgées de plus de 4 ans

Note : Le taux de migration nette est défini comme le rapport entre le solde migratoire et la population moyenne sur la période.

Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006 – exploitation principale

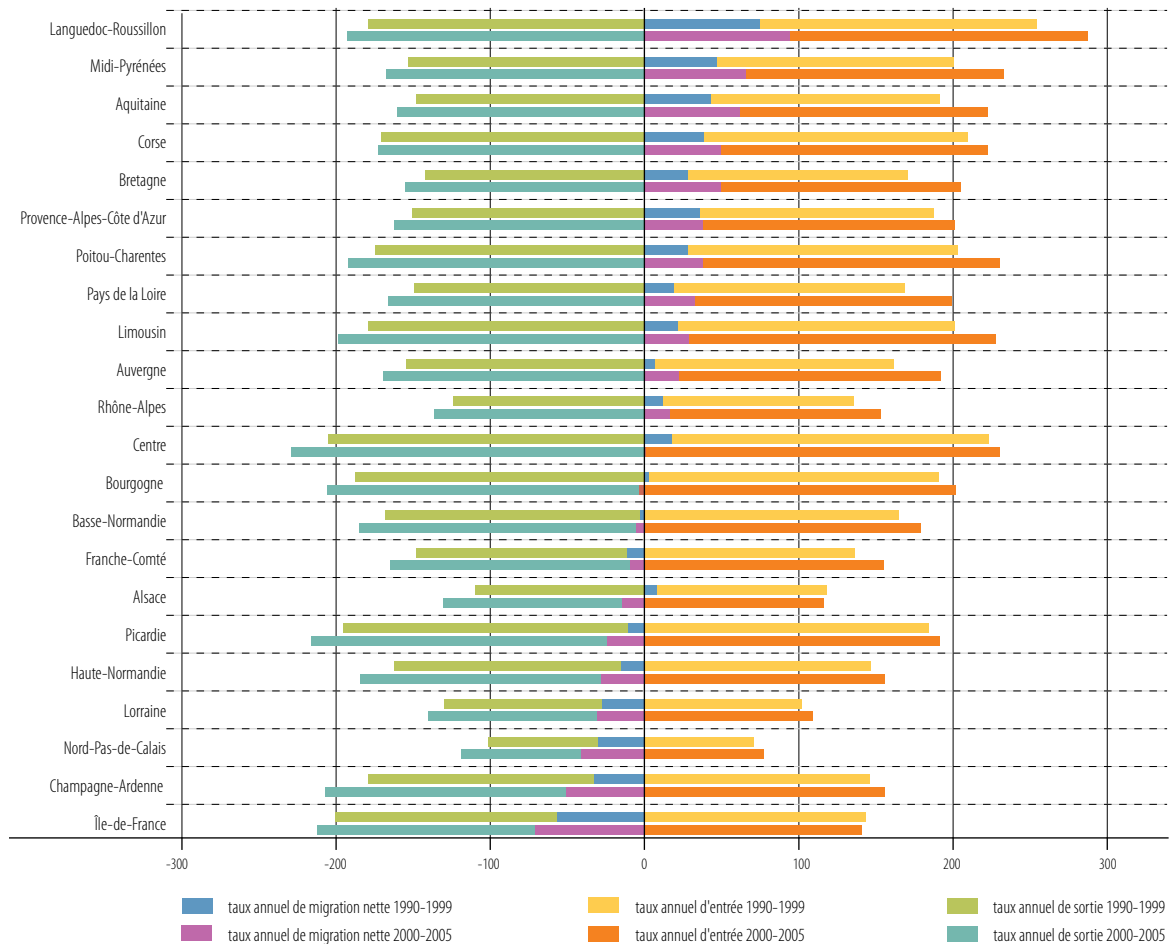
Les évolutions récentes confortent les grandes tendances passées

Dans toutes les régions, les taux annuels de migration nets augmentent en entrée comme en sortie entre 1990-1999 et 2000-2005. Seules l'Alsace et très légèrement l'Île-de-France voient leur taux d'entrée diminuer. Au final, les évolutions tendent à accroître les disparités déjà constatées entre 1990 et 1999. On notera particulièrement que l'attractivité de l'Île-de-France, de la Champagne-Ardenne et de la Picardie se dégrade très fortement et que l'Alsace, la Bourgogne et le Centre deviennent émetteurs nets entre les deux périodes.

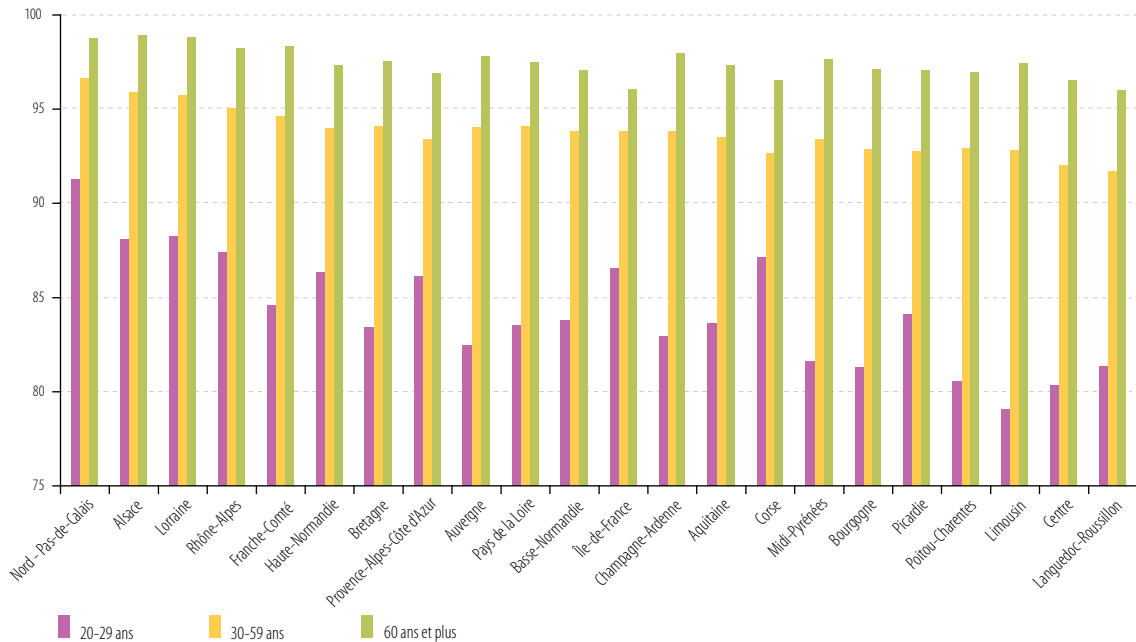
Parmi les régions du Sud et de l'Ouest, toutes les régions, y compris le Massif central, consolident (Provence-Alpes-Côte d'Azur) ou accroissent fortement leur attractivité.

L'évolution des taux de migration permet en miroir de lire le niveau et l'évolution des populations stables, qui constituent en fait la majorité des personnes. En moyenne, 94 % des ménages sont restés dans la même région entre 2000 et 2005. Les régions où les personnes sont le plus stables sont, dans l'ordre, le Nord - Pas-de-Calais, l'Alsace, la Lorraine et Rhône-Alpes. À l'inverse, les régions où les personnes sont les plus mobiles sont le Languedoc-Roussillon et le Centre.

Graphique 5 > Évolution du taux de migration régional entre 1990-1999 et 2000-2005, pour 10 000 personnes



Graphique 6 > Part de la population n'ayant pas quitté sa région par tranche d'âge entre 2000 et 2005 (en %)



Champ: population des ménages, personnes âgées de 20 ans et plus.

Source: Insee, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006 — exploitation principale

Des migrations qui accroissent les disparités

Solde naturel, solde migratoire : schémas différenciés des régions et des types d'espace

On peut mettre en évidence deux groupes de régions distinctes : celles du Sud présentant des taux de croissance liés au solde naturel historiquement plutôt faibles et des taux liés aux migrations élevés ; celles du Nord présentant des soldes migratoires historiquement faibles, et dont la croissance est imputable à des soldes naturels élevés. Sur longue période, on observe dans les régions françaises une tendance à la convergence des profils démographiques. Depuis 1962, les recensements montrent une atténuation de la dispersion, mesurée par l'écart-type, des taux de variations annuels dus au solde migratoire et à un degré moindre de ceux dus au solde naturel. Sur la période la plus récente toutefois, l'hétérogénéité des régions en matière de

comportement migratoire augmente de nouveau, sous l'effet conjugué du renforcement de l'attractivité des régions du quart sud-est et du recul de celles du Nord.

Il est par ailleurs intéressant de noter que certaines régions de la façade Atlantique, en particulier la Bretagne et le Poitou-Charentes, glissent d'un type de croissance à l'autre au cours des quarante dernières années, devenant des régions « à migrations » après avoir été des régions « à natalité ». L'Île-de-France présente, elle aussi, un profil très spécifique. Son attraction s'est atténuée, mais elle améliore son solde naturel, devenu plus important qu'en 2006, grâce à une natalité élevée.

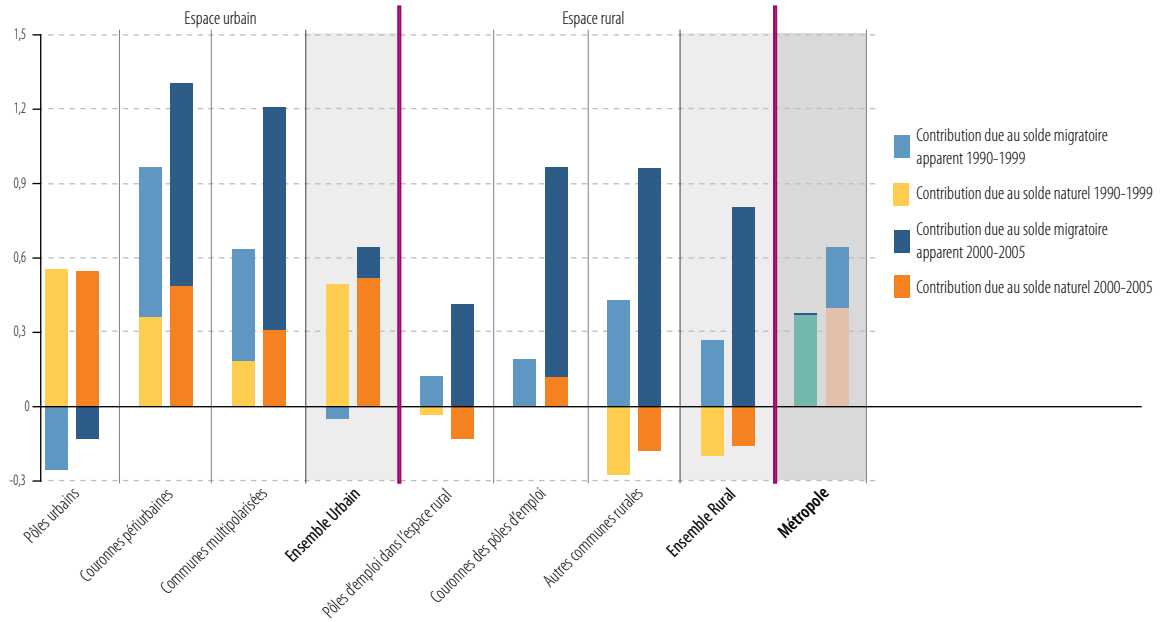
L'analyse par territoire des composantes de l'accroissement de population met en évidence des dynamiques très différenciées. Sur la période récente, comme entre 1990 et 1999, la croissance de population des espaces ruraux s'explique globalement par leur excédent migratoire, tandis que la contribution du solde naturel est négative. Une inflexion

apparaît toutefois dans les couronnes des pôles ruraux: la variation due au solde naturel y devient légèrement positive. Dans l'espace urbain, la croissance de la population trouve son origine essentiellement dans l'excédent naturel. Mais tandis que les communes périurbaines et multipolarisées bénéficient d'un apport migratoire accru par rapport à la période 1990-1999, la contribution du solde migratoire à

l'augmentation de population des pôles urbains reste négative et tend à se dégrader.

Ces constats, ainsi que celui d'une Île-de-France au fort solde naturel mais au fort déficit migratoire interpellent nécessairement sur les relations entre les deux dynamiques liées aux effets de structure qu'ils produisent, en particulier sur la structure par âge.

Graphique 7 > Taux de croissance annuel de la population par type d'espace



Note: Les calculs sont présentés dans les délimitations issues des données du recensement de 1999, donc à zonage constant.

Source: Insee, Recensements de la population 1990 et 1999, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006, État civil

Tableau 7 > Variation annuelle de la population des régions entre 1962 et 2007 (en %)

	Taux de variation annuel total						Taux de variation annuel dû au mouvement naturel						Taux de variation dû au solde migratoire					
	1999-2007	1990-1999	1982-1990	1975-1982 ⁽¹⁾	1968-1975 ⁽²⁾	1962-1968 ⁽³⁾	1999-2007	1990-1999	1982-1990	1975-1982	1968-1975	1962-1968	1999-2007	1990-1999	1982-1990	1975-1982	1968-1975	1962-1968
Alsace	0,68	0,73	0,46	0,45	1,03	1,16	0,47	0,47	0,46	0,37	0,55	0,72	0,21	0,26	0,00	0,08	0,48	0,44
Aquitaine	0,90	0,43	0,64	0,58	0,52	1,04	0,08	0,01	0,05	0,05	0,24	0,34	0,82	0,42	0,59	0,53	0,28	0,70
Auvergne	0,26	-0,10	-0,11	0,02	0,20	0,50	-0,05	-0,13	-0,06	-0,01	0,20	0,23	0,31	0,03	-0,04	0,04	0,00	0,28
Basse-Normandie	0,27	0,25	0,37	0,48	0,52	0,71	0,26	0,31	0,45	0,53	0,73	0,89	0,01	-0,06	-0,09	-0,05	-0,22	-0,19
Bourgogne	0,12	0,01	0,11	0,23	0,64	0,72	0,03	0,04	0,13	0,16	0,35	0,39	0,09	-0,03	-0,03	0,07	0,29	0,33
Bretagne	0,83	0,43	0,40	0,60	0,72	0,49	0,22	0,14	0,22	0,28	0,50	0,57	0,62	0,28	0,18	0,33	0,22	-0,07
Centre	0,38	0,33	0,58	0,72	1,13	1,15	0,22	0,20	0,27	0,26	0,49	0,53	0,16	0,13	0,31	0,46	0,64	0,63
Champagne-Ardenne	-0,06	-0,03	0,02	0,10	0,63	0,99	0,29	0,34	0,48	0,51	0,77	0,88	-0,35	-0,37	-0,46	-0,42	-0,14	0,11
Corse	0,96	0,46	0,52	0,90	1,36	2,14	0,01	0,04	0,08	-0,01	0,14	0,26	0,94	0,42	0,44	0,90	1,22	1,88
Franche-Comté	0,37	0,21	0,15	0,32	0,95	1,12	0,38	0,36	0,49	0,58	0,78	0,88	-0,01	-0,15	-0,33	-0,26	0,17	0,25
Haute-Normandie	0,24	0,28	0,60	0,52	0,92	1,16	0,42	0,48	0,64	0,61	0,85	0,98	-0,18	-0,20	-0,03	-0,09	0,06	0,17
Île-de-France	0,70	0,31	0,71	0,28	0,95	1,48	0,90	0,81	0,77	0,68	0,79	0,76	-0,20	-0,50	-0,06	-0,40	0,16	0,72
Languedoc-Roussillon	1,33	0,90	1,17	1,05	0,67	1,58	0,14	0,08	0,07	-0,02	0,13	0,29	1,19	0,82	1,10	1,07	0,54	1,29
Limousin	0,27	-0,19	-0,24	-0,03	0,05	0,05	-0,29	-0,41	-0,39	-0,36	-0,17	-0,11	0,56	0,22	0,14	0,33	0,22	0,16
Lorraine	0,17	0,04	-0,08	-0,07	0,35	0,60	0,27	0,34	0,50	0,51	0,78	1,10	-0,11	-0,30	-0,58	-0,58	-0,43	-0,50
Midi-Pyrénées	1,09	0,53	0,56	0,35	0,54	0,98	0,13	0,05	0,01	-0,01	0,17	0,29	0,96	0,49	0,54	0,37	0,37	0,69
Nord - Pas-de-Calais	0,16	0,10	0,10	0,07	0,36	0,70	0,50	0,49	0,64	0,60	0,80	0,92	-0,34	-0,39	-0,54	-0,53	-0,44	-0,22
Pays de la Loire	0,89	0,59	0,54	0,82	0,99	0,80	0,45	0,37	0,49	0,63	0,82	0,87	0,44	0,22	0,05	0,19	0,18	-0,07
Picardie	0,22	0,30	0,50	0,51	0,89	1,07	0,44	0,45	0,52	0,51	0,74	0,86	-0,23	-0,15	-0,02	0,00	0,15	0,21
Poitou-Charentes	0,61	0,31	0,21	0,37	0,45	0,34	0,04	0,00	0,12	0,21	0,44	0,58	0,58	0,30	0,09	0,16	0,02	-0,24
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,85	0,62	0,89	1,08	1,56	2,66	0,23	0,20	0,22	0,13	0,29	0,49	0,62	0,42	0,67	0,95	1,28	2,17
Rhône-Alpes	0,90	0,60	0,81	0,69	1,12	1,62	0,54	0,49	0,53	0,50	0,66	0,73	0,36	0,11	0,28	0,19	0,46	0,89
France métropolitaine	0,63	0,37	0,51	0,46	0,81	1,15	0,40	0,36	0,41	0,40	0,58	0,67	0,23	0,01	0,10	0,07	0,23	0,48
Guadeloupe	0,85	1,02	2,07	0,15	0,53	1,67	1,05	1,22	1,29				-0,20	-0,21	0,78			
Guyane	3,74	3,59	5,79	3,58	3,14	4,80	2,75	2,76	2,34				0,99	0,84	3,45			
Martinique	0,65	0,68	1,13	0,14	0,21	1,54	0,73	0,99	1,12				-0,08	-0,31	0,01			
Réunion	1,50	1,83	1,86	0,99	1,46	2,98	1,41	1,58	1,79				0,09	0,25	0,07			
France	0,66	0,40	0,55				0,43	0,39	0,44				0,23	0,01	0,11			

(1) 1974-1982 pour Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion — (2) 1967-1974 pour Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion — (3) 1961-1967 pour Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion
Source : Insee, recensements de la population de 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999, recensements de la population des DOM de 1961, 1967 et 1974, estimations de population au 1^{er} janvier 2007, État civil

BIBLIOGRAPHIE

- [1] PLA Anne. 2008. « Bilan démographique 2007 », in *Insee Première*, n° 1170, janvier.
- [2] Eurostat. 2007. « Premières estimations démographiques pour 2006 », in *Statistiques en bref* n° 41/2007.
- [3] CHARDON Olivier, DAGUET Fabienne. 2008. « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2007 », in *Insee Première*, n° 1171, janvier.
- [4] BORREL Catherine. 2006. « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 », in *Insee Première*, n° 1098, août.
- [5] LÉON Olivier. 2006. « Projections régionales de population à l'horizon 2030 », in *Insee Première*, n° 1111, décembre.

Disparités et concentrations économiques

Entre 2000 et 2005, la croissance annuelle du PIB des régions françaises, tout en s'étant ralentie, suit un rythme comparable à celui des régions européennes de taille équivalente. À l'instar des grands pays européens, la concentration géographique de la production de richesse s'est poursuivie dans les années 1990 et 2000 : elle se caractérise par la place prépondérante de l'Île-de-France, le dynamisme des régions de l'Ouest et du Sud, et la déprise relative du Nord-Est.

Le taux de croissance du PIB par habitant a été inférieur à la moyenne européenne en raison de la croissance démographique relativement élevée. Les niveaux de PIB par habitant convergent mais cela ne signifie pourtant pas que les activités sont plus uniformément réparties : de nombreuses régions françaises affichent ainsi des taux de productivité parmi les plus élevés d'Europe, mais les disparités interrégionales des taux d'emploi et des PIB par emploi sont importantes. La géographie du revenu disponible des ménages demeure beaucoup plus homogène que celle de la production, signe de l'efficacité des mécanismes nationaux de redistribution.

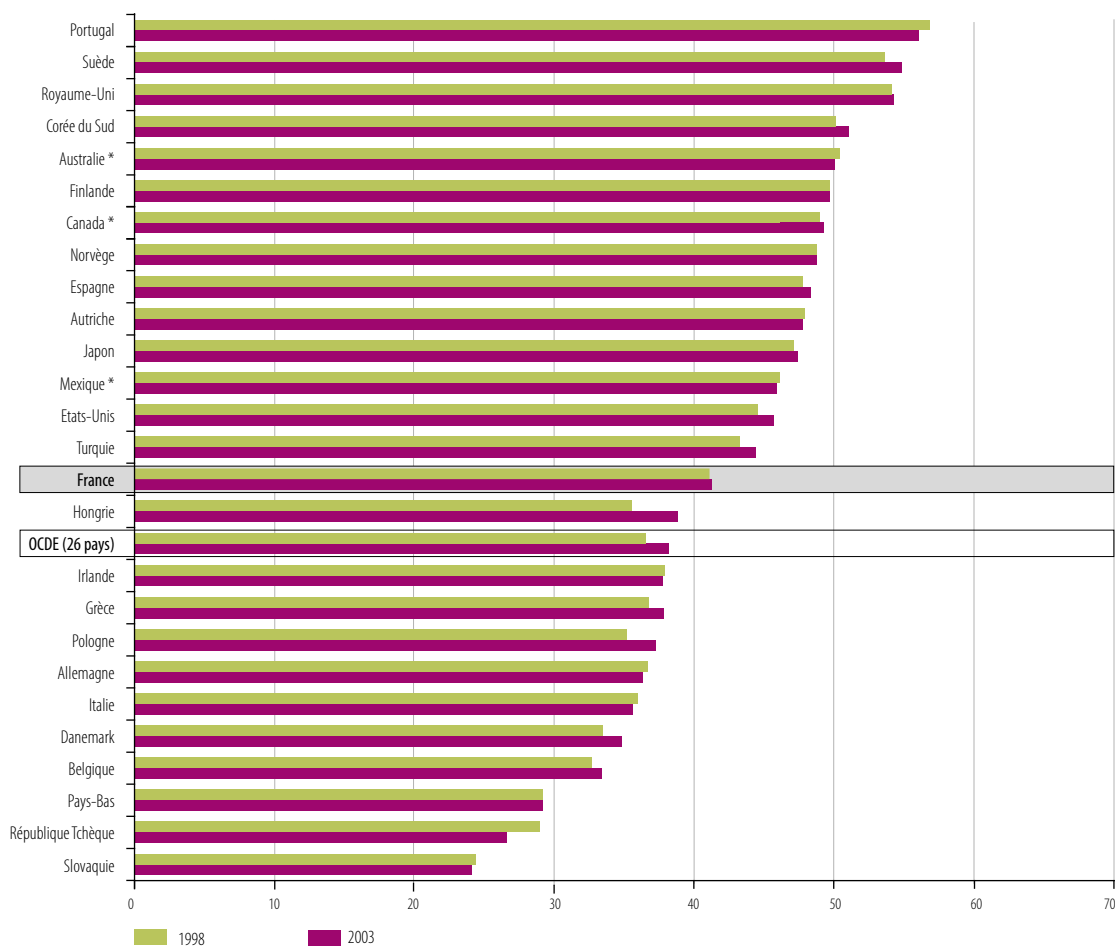
1 Dispersion des dynamiques et convergence des niveaux de richesse

La dynamique du Sud et de l'Ouest accentue la concentration économique

Une concentration à l'image des grands pays européens et de l'OCDE

La production de la France (PIB en valeur) est de 1 718 milliards d'euros en 2005 (source Eurostat), ce qui représente 15,6 % de la production de l'UE27. L'évolution du PIB entre 1999 et 2005 a été légèrement plus faible en France (4,2 % en moyenne annuelle) que dans l'Union européenne à 27 (4,3 %). Sur longue période, la production a réguliè-

ment continué à se concentrer géographiquement en France. Cette tendance se poursuit au cours des années 1990 et accélère même depuis 2000 mais elle reste à un niveau de concentration comparable à celui constaté, en moyenne, au sein des autres pays de l'OCDE. La concentration, lorsqu'elle prend en compte des territoires correspondant à nos départements, est beaucoup moins accentuée qu'au Royaume-Uni ou qu'au Japon, mais elle est légèrement supérieure à celle de l'Allemagne ou de l'Italie.

Graphique 1 > Indice de concentration géographique du PIB des pays de l'OCDE (1998-2003)

Note: L'indice de concentration permet d'indiquer le degré de concentration géographique du PIB. Cet indice serait égal à 0 si la production était répartie uniformément et égal à 100 si toute la production était concentrée en une seule unité géographique.

Dans ce graphique, deux types d'unité géographique sont prises en compte :

- les territoires TL 3 – c'est-à-dire l'équivalent des départements français – pour les pays mentionnés sans *

- les territoires TL 2 – c'est-à-dire l'équivalent des régions françaises – pour les pays mentionnés avec *

Source : OCDE, Panorama des régions de l'OCDE, 2007

À l'échelle des régions (NUTS2), le niveau du PIB de l'Île-de-France en fait de loin la première région européenne, classée largement devant la Lombardie et Londres (même en regroupant Inner et Outer London). La région Rhône-Alpes, se situe au 7^e rang et PACA au 15^e rang, le Nord - Pas-de-Calais se situant au 24^e rang.

Les taux d'évolution du PIB des régions françaises sont le plus souvent comparables aux rythmes atteints par les régions européennes de taille équivalente. Parmi les 50 plus grandes régions européennes (NUTS 2), 22 ont des taux d'évolution du PIB supérieurs à la moyenne de l'Union européenne à 27, parmi lesquelles cinq régions françaises (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Pays de la Loire). Les trois autres « grandes » régions françaises (Rhône-Alpes, Île-de-France et Nord - Pas-de-Calais) affichent des

taux d'évolution du PIB inférieurs à la moyenne de l'Union européenne. Globalement, les rythmes d'évolution du PIB de ces huit régions françaises sont plus faibles que ceux atteints par les régions capitales en Grèce, Hongrie, Irlande, Espagne, Suède et la région de Londres, ainsi que les régions plus dynamiques en Espagne et au Royaume-Uni, mais restent supérieurs à ceux des régions allemandes et du Nord de l'Italie de taille comparable.

Une concentration liée à la dynamique du Sud et de l'Ouest

Constaté depuis 1990, le dynamisme des régions de l'Ouest et du Sud et la déprise relative du Nord-Est accentuent globalement la concentration de la production à l'échelle nationale.

Tableau 1 > Produit intérieur brut (PIB) par région à prix courant en 2006

	En millions d'€	Poids en %	Cumul en %
Ile-de-France	511 108	28,3	28,3
Rhône-Alpes	175 049	9,7	38,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	131 568	7,3	45,2
Nord - Pas-de-Calais	92 070	5,1	50,3
Pays de la Loire	89 262	4,9	55,3
Aquitaine	81 246	4,5	59,8
Bretagne	77 959	4,3	64,1
Midi-Pyrénées	72 967	4,0	68,1
Centre	63 431	3,5	71,6
Languedoc-Roussillon	57 137	3,2	74,8
Lorraine	54 137	3,0	77,8
Alsace	48 133	2,7	80,4
Haute-Normandie	46 805	2,6	83,0
Picardie	42 579	2,4	85,4
Poitou-Charentes	40 964	2,3	87,7
Bourgogne	40 208	2,2	89,9
Champagne-Ardenne	34 745	1,9	91,8
Basse-Normandie	33 937	1,9	93,7
Auvergne	31 767	1,8	95,4
DROM	30 375	1,7	97,1
Franche-Comté	27 579	1,5	98,6
Limousin	17 048	0,9	99,6
Corse	6 618	0,4	100,0
Hors territoire	772	0,0	100,0
France	1 807 464	100,0	

Source : Insee, Comptes régionaux (base 2000). (Données semi-définitives).

La concentration de la production est toujours caractérisée par la place prépondérante de l'Île-de-France (28,3 % du PIB national en valeur, en 2006). La région suivante, Rhône-Alpes est près de trois fois plus petite (9,7 % du PIB national en 2006). Avec la Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Nord - Pas-de-Calais (respectivement 7,3 %, 5,1 %), ces quatre régions représentent plus de 50 % de la production de la France (PIB). Cette part a légèrement augmenté depuis 1990 (50,3 %). Cependant, dès qu'on rajoute la région des Pays de la Loire, cette hausse est encore plus importante (55,3 % contre 54,6 %).

Des trajectoires régionales différenciées

Ces constats masquent deux dynamiques divergentes au sein de ces cinq premières régions, qui illustrent l'opposition déjà observée au niveau démographique entre la France du Sud et de l'Ouest et celle du Nord et de l'Est. L'Île-de-France conserve un rythme de croissance comparable à la moyenne nationale (+1,7 % entre 2000 et 2006) mais nettement ralenti par rapport à la période précédente (2,7 % de croissance annuelle entre 1994 et 2000, comme au plan national). Sa progression la situe sur la période récente légèrement en dessous de la moyenne de province (+1,8 %). Elle devance néan-

Tableau 2 > Variation des PIB régionaux en « volume » (prix chaînés, base 2000) (en %)

	Variation annuelle 1990-1994	Variation annuelle 1994-2000	Variation annuelle 2000-2006	1990-2006	
				Variation annuelle	Variation brute
Pays de la Loire	2,0	3,5	2,1	2,6	51,3
Bretagne	2,0	3,3	2,3	2,6	50,3
Midi-Pyrénées	1,1	2,9	2,9	2,4	46,8
Languedoc-Roussillon	1,1	2,9	2,5	2,3	43,5
Aquitaine	1,4	2,7	2,3	2,2	42,1
Rhône-Alpes	0,5	3,4	2,1	2,2	41,1
Poitou-Charentes	1,6	2,7	1,9	2,1	39,7
Corse	0,3	2,4	3,0	2,1	38,9
Provence - Alpes - Côte d'Azur	1,2	2,4	2,4	2,1	38,7
Ile-de-France	0,7	2,7	1,7	1,8	33,6
Franche-Comté	1,1	3,0	0,7	1,7	30,5
Haute-Normandie	1,2	2,5	1,2	1,7	30,4
Alsace	1,7	2,5	0,8	1,7	30,2
Centre	0,9	2,3	1,4	1,6	29,2
Nord - Pas-de-Calais	0,8	2,2	1,5	1,6	28,7
Basse-Normandie	1,7	1,8	1,1	1,5	27,2
Champagne-Ardenne	0,5	2,9	0,6	1,4	25,6
Bourgogne	0,4	2,5	0,9	1,4	24,7
Auvergne	-0,4	2,6	1,3	1,4	24,2
Limousin	0,3	2,0	1,4	1,4	23,9
Picardie	1,2	1,9	0,8	1,3	22,9
Lorraine	1,1	1,6	0,8	1,2	20,8
Province	1,1	2,7	1,8	1,9	35,9
Métropole	1,0	2,7	1,7	1,9	35,3
DROM	0,4	3,6	2,8	2,5	48,0
Hors territoire	-0,7	-3,0	-2,3	-2,1	-29,3
France	1,0	2,7	1,7	1,9	35,4

Source : Insee, Comptes régionaux (base 2000) (valeurs définitives pour 1990, 1994 et 2000, semi-définitives pour 2006)

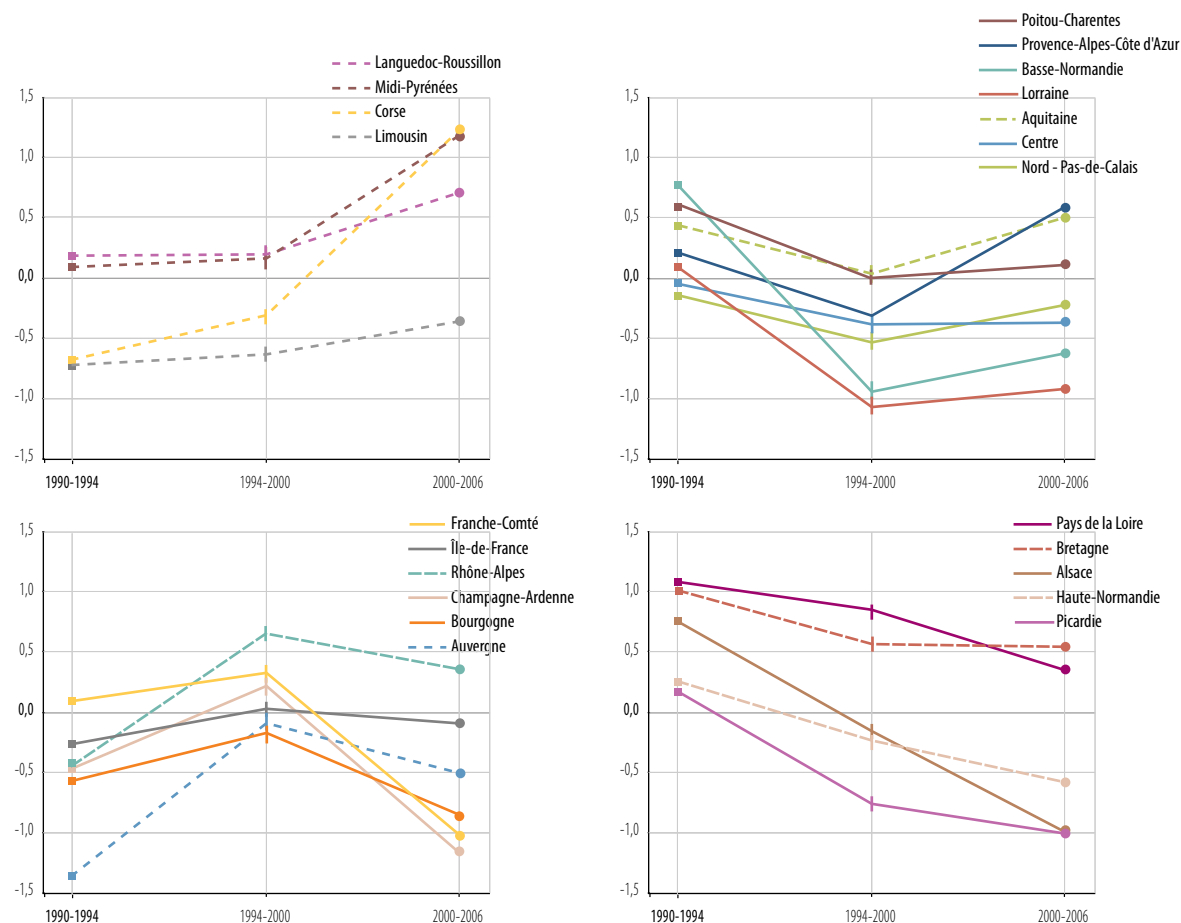
moins les autres régions du Bassin parisien et du Nord-Est en général. Toutes ces régions affichent des taux inférieurs à la moyenne nationale. Entre 2000 et 2006, la Champagne-Ardenne et la Lorraine ont les taux de croissance annuels les plus faibles. Le Nord-Pas-de-Calais et le Centre tirent relativement bien leur épingle du jeu, progressant à un rythme moins élevé que la moyenne, mais supérieur aux autres régions du Nord-Est et du Bassin parisien.

Lorsqu'on considère l'ensemble des rythmes de croissance régionaux entre 1990 et 1994 puis entre 1994 et 2000 et enfin entre 2000 et 2006, par rapport au rythme moyen de chaque période, quatre types de profils se dégagent.

Pour un premier groupe, la dynamique de croissance par rapport à la moyenne de la croissance nationale ne cesse de s'améliorer (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Corse et Limousin). Un second groupe se caractérise par des régions pour lesquelles leurs positions relatives par rapport à la

croissance nationale se sont nettement améliorées sur la période 2000-2006 après une situation, entre 1994 et 2000, moins favorable par rapport à la première période 1990-1994. On y trouve la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Poitou-Charentes et l'Aquitaine, ainsi que plusieurs régions du Nord et de l'Est, dont les taux de croissance se redressent mais restent tout de même inférieurs à la moyenne. Un troisième groupe est composé de régions dont l'écart de croissance par rapport à la moyenne nationale sur 2000-2006 se détériore par rapport à ce qu'il était entre 1994 et 2000. C'est le cas de l'Île-de-France, de la Champagne-Ardenne, de la Bourgogne ou de la Franche-Comté, mais aussi de Rhône-Alpes. Enfin, un quatrième groupe de régions voit son différentiel de croissance s'éroder tout au long de la période, soit qu'il reste positif (Pays de la Loire et Bretagne) soit qu'il devient négatif par rapport à la moyenne nationale (Haute-Normandie, Picardie et Alsace).

Graphique 2 > Taux de croissance différentiel des régions (écart entre taux de croissance régional et national)



Source : Insee, Comptes régionaux (base 2000) (valeurs définitives pour 1990, 1994, 2000, semi-définitives pour 2006)

Des écarts entre niveaux de richesse encore importants mais plus resserrés

Une région française sur deux au-dessus de la moyenne européenne du PIB par habitant

Entre 2000 et 2007, le PIB en volume par habitant progresse en moyenne de 1,1 % par an en France, contre + 1,4 % pour l'Union européenne à 15 et + 1,8 % pour l'Union européenne à 27.

Ainsi, l'évolution du classement des régions européennes en 2005 par rapport à 1998 reflète globalement une perte de terrain des régions françaises en termes de PIB par habitant, combinaison à la fois d'une croissance plus faible du PIB et d'une croissance plus forte de la population.

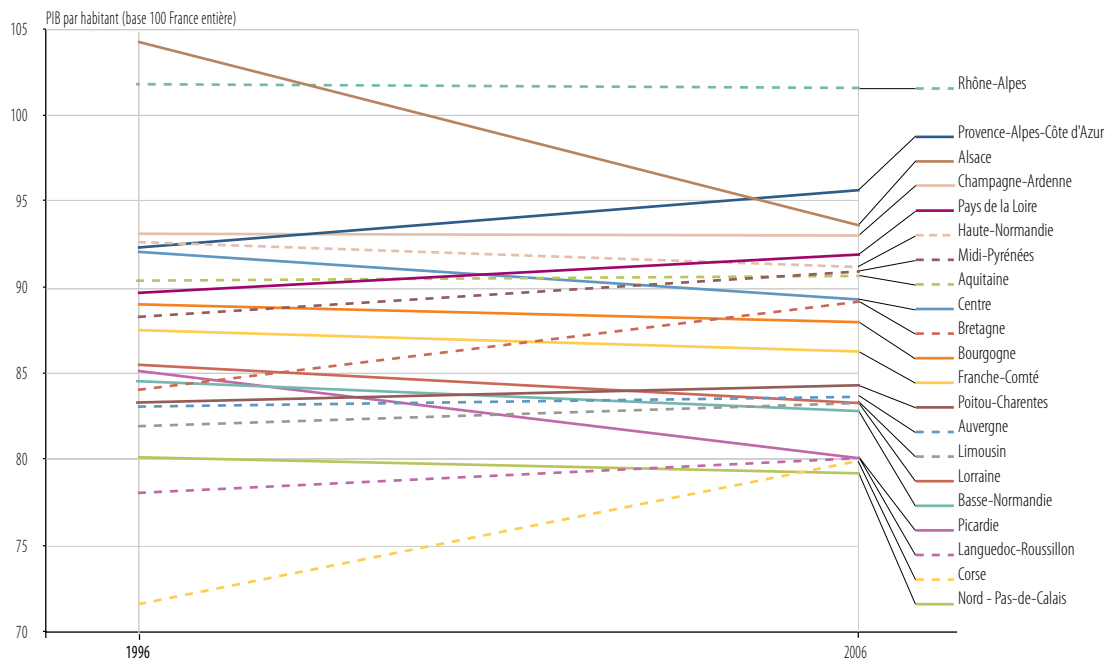
Une région française sur deux, suivant le classement en parité de pouvoir d'achat, se situe au-dessus de la moyenne européenne qui est de 22 400 euros en 2005, neuf ont un PIB par habitant classé entre 75 % de la moyenne et ce niveau moyen. Seuls les départements-régions d'Outre-mer font partie des régions européennes en dessous de 75 % de la moyenne européenne soit 16 800 euros en PPA (parité de pouvoir d'achat) ; elles sont une sur quatre à partager cette situation dans l'UE.

En 2005, aucune région française n'a amélioré son rang par rapport à 1999, seule une région, les Pays de la Loire, conserve le même classement. L'Île-de-France perd une place au profit de la région de Vienne. Rhône-Alpes, la deuxième région française en termes de PIB par habitant, perd 25 places, au profit principalement de régions du Royaume-Uni, d'Allemagne et d'Espagne. Les régions ayant le moins reculé dans le classement sont l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Bretagne, Midi-Pyrénées et la Corse. À l'opposé, les régions ayant le plus reculé au sein des régions européennes sont la Bourgogne, l'Alsace, la Haute-Normandie, le Centre et Champagne-Ardenne.

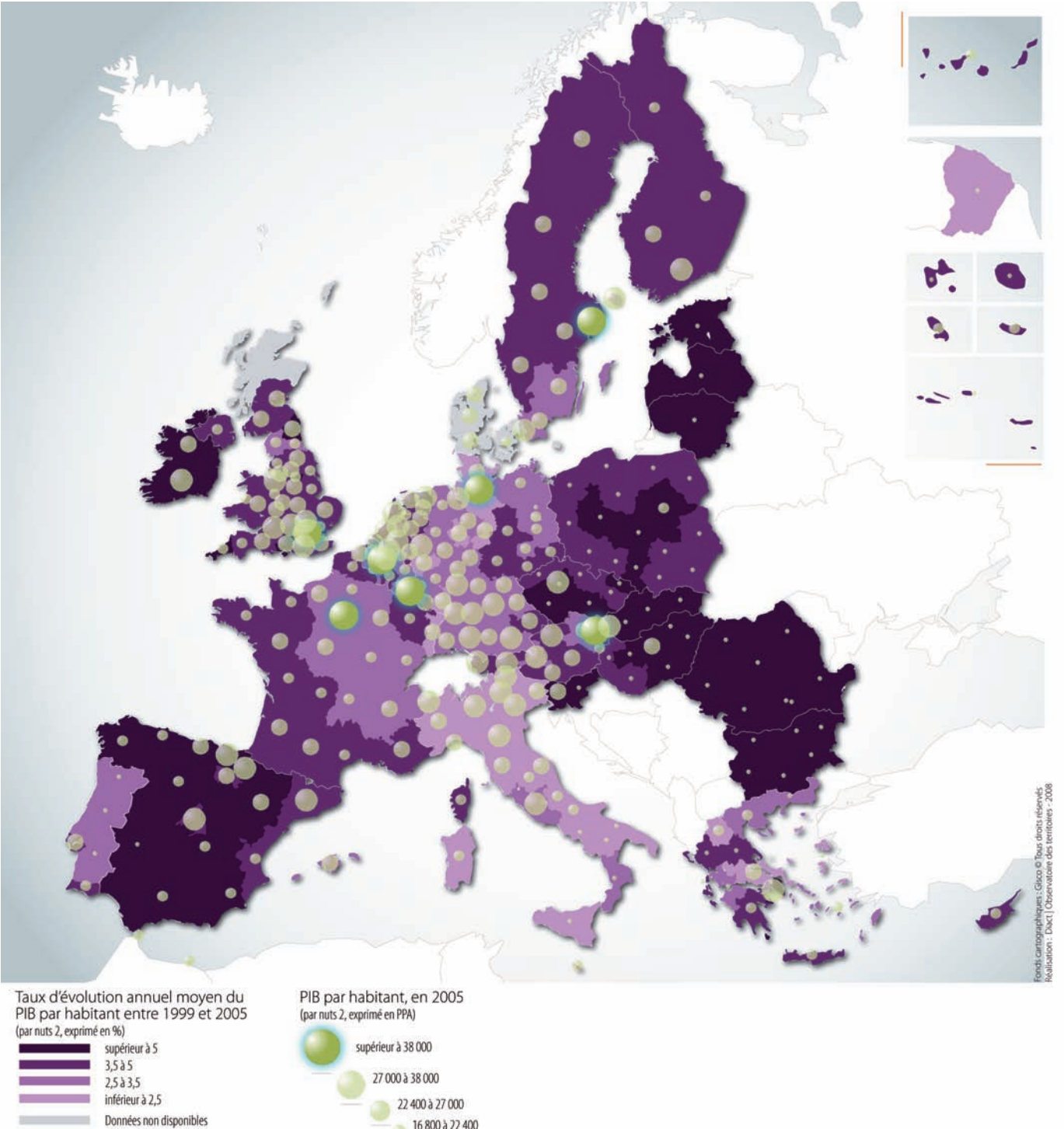
Des disparités importantes entre régions, malgré un resserrement sur la période récente

Les disparités de PIB par habitant entre régions françaises restent significatives. Les écarts de PIB par habitant en 2006 varient, par rapport à une base 100 pour la France, de 153 en Île-de-France à moins de 80 pour le Nord - Pas-de-Calais,

Graphique 3 > Évolution de l'écart à la moyenne du PIB par habitant de 1996 à 2006 (régions métropolitaines hors Île-de-France)



Carte 1 > PIB par habitant en PPA (parité de pouvoir d'achat) des régions européennes en 2005 et son évolution 1999-2005



Note : le nombre de cercles au cœur de l'Europe reflète le découpage plus fin des régions (NUTS 2) par rapport à celles de la France et de pays plus périphériques
 Source : Eurostat

Fonds cartographiques : Gisco © Tous droits réservés
 Réalisation : Doc | Observatoire des territoires - 2008

le Languedoc-Roussillon, la Picardie ou la Corse. Outre l'Île-de-France, Rhône-Alpes est la seule région au-dessus de la moyenne nationale. On notera que les déplacements domicile-travail peuvent accentuer les différences de PIB par habitant entre régions en améliorant le PIB des régions qui reçoivent en partie de la population de régions voisines participant à la production. Les DROM, dans leur ensemble, ont un PIB par habitant qui représente près de 56 % de la moyenne nationale.

De plus, on note qu'entre 1996 et 2006, les disparités se sont légèrement réduites entre les régions françaises, résultat de situations variées. Certaines régions, comme la Corse, la Bretagne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées et Pays de la Loire améliorent nettement leur position. À l'inverse, d'autres régions ont un niveau de PIB par habitant qui s'éloigne de la moyenne française sur la période. Il s'agit en premier lieu de l'Alsace, qui reste cependant à un niveau élevé mais passe de la 2^e à la 4^e place, de la Picardie et dans une moindre mesure des régions Centre et Lorraine. On peut ainsi faire le constat que les disparités de PIB par habitant se resserrent, en partie du fait de la croissance de la production plus forte des régions qui sont aussi parmi les plus dynamiques en terme démographique.

Diversité des PIB par habitant : spécialisations productives et mobilisation des ressources disponibles

L'ampleur des écarts s'explique principalement par les différences de structures productives et par leur plus ou moins grande capacité à utiliser les ressources disponibles.

Le PIB par habitant résulte principalement d'une combinaison du PIB par emploi (productivité), du taux d'emploi (capacité à fournir de l'emploi aux différents âges de la population) et du taux d'activité (capacité à mobiliser la population sur le marché du travail). Ainsi, l'Île-de-France, PACA, l'Alsace, Champagne-Ardenne, la Haute-Normandie et l'Aquitaine ont leur niveau de PIB par habitant globalement tiré par des activités à forte valeur ajoutée. Le bon niveau de la région des Pays de la Loire résulte plutôt d'une bonne mobilisation de l'emploi. La région Centre compense un positionnement sectoriel moins favorable par une mobilisation de l'emploi. À l'opposé, la région Languedoc-Roussillon ne parvient pas à compenser une situation défavorisée par le chômage et le nombre insuffisant d'emplois eu égard à la croissance de sa population alors que sa structure productive est proche de la moyenne nationale.

Graphique 4 > Décomposition des écarts à la moyenne du PIB par habitant en % (hors Île-de-France et DOM) en 2005



2 Hausse des écarts de productivité malgré une légère convergence des structures d'activité

Des régions très productives mais avec de fortes disparités de taux d'emplois

Dynamique plus faible des PIB par emploi que des PIB par habitant

La diversité des structures économiques mesurée par les disparités du PIB par emploi (nommé ici productivité) fournit une approche des performances économiques régionales. En 2006, le PIB moyen par emploi des régions françaises atteignait 71 120 euros. La Corse, l'Auvergne la Basse-Normandie et le Limousin, se distinguent avec des PIB par emploi inférieurs à 60 600 euros. En dehors de ces régions et de la Bretagne, du Poitou-Charentes, de la Bourgogne et de la Franche-Comté, les régions françaises présentent toutes des PIB par emploi supérieurs de 20 % à la moyenne européenne. Parmi celles-ci, les valeurs les plus élevées se trouvent en Alsace, Aquitaine, en Haute-Normandie ou en Champagne-Ardenne mais surtout en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Rhône-Alpes. Elles s'inscrivent parmi les régions les plus productives d'Europe.

La croissance moyenne de la productivité a été de 1,1 % par an (hors Île-de-France qui atteint 1,4 %), tirée par la Bretagne (1,5 %), ainsi que Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, la Champagne-Ardenne et la Franche-Comté (entre 1,3 % et 1,4 % de croissance annuelle de leur PIB par emploi). À l'inverse, la productivité est plus faible en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Picardie, Corse et Nord - Pas-de-Calais où elle croît à un rythme inférieur à 0,7 % par an, l'Alsace fermant la marche (0,5 % par an). L'ensemble des régions françaises affichent ainsi une croissance moindre de leur PIB par emploi que de leur PIB par habitant. L'Île-de-France et Rhône-Alpes se distinguent par une croissance toujours soutenue de leur PIB par emploi, donc portée par la productivité, tandis qu'à l'inverse, la croissance des Pays de la Loire est plus portée par la croissance de l'emploi.

Taux d'emplois régionaux : des disparités importantes et relativement stables

Les disparités constatées entre le PIB par habitant et le PIB par emploi viennent aussi pour partie de la dynamique de la population et des marchés du travail : taux d'emploi d'une part et taux d'activité d'autre part.

En 2006, le taux d'emploi moyen des régions françaises, reflet de l'efficacité des marchés locaux du travail, est de 62,5 emplois pour 100 personnes en âge de travailler (entre 15 et 64 ans), la région francilienne atteignant 64,5 %. On observe les taux les plus faibles sur le littoral méditerranéen. À l'inverse, les taux les plus élevés (supérieurs à 66 %) concernent le centre du pays (Auvergne, Limousin, Centre), régions pour lesquelles la disponibilité de la main-d'œuvre est relativement restreinte, ainsi que les Pays de la Loire et l'Alsace. Les taux d'emploi des hommes de 25 à 54 ans sont assez homogènes ; les taux d'emploi des personnes en entrée et sortie de vie active (jeunes et personnes âgées) sont particulièrement faibles dans les régions françaises par rapport à celles de l'Europe. La diminution de la population active due au vieillissement devrait amener à mobiliser ces ressources, de même qu'à augmenter l'activité féminine.

Les taux d'emploi de la Corse et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont ainsi inférieurs à la moyenne quelles que soient les sous-populations considérées, mais se distinguent particulièrement par la faiblesse de l'emploi féminin et des 25-54 ans. Ceux du Languedoc-Roussillon et du Nord - Pas-de-Calais ajoutent à cela un sous-emploi élevé des jeunes et des seniors. À l'inverse, les taux d'emplois élevés constatés en Pays de la Loire, Alsace, Centre et Franche-Comté, s'expliquent par des taux d'emploi féminin légèrement supérieurs et surtout par des taux d'emploi plus élevés chez les jeunes et les 25-54 ans. Deux régions présentent des profils atypiques : Rhône-Alpes et l'Île-de-France avec des taux d'emploi supérieurs à la moyenne pour toutes les catégories, avec cependant pour cette dernière, un taux d'emploi des jeunes légèrement inférieur à la moyenne dû à une part importante de jeunes étudiants.

Tableau 3 > Évolution de la productivité (PIB par emploi) 1996-2006

	Niveaux en 2006			Taux d'accroissement annuels moyens (%)			
	PIB par emploi	Emploi	Taux d'emploi	PIB par emploi	PIB (volume)	Emploi	Taux d'emploi*
Alsace	66 433	730 900	66,7	0,52	1,57	1,06	0,09
Aquitaine	66 575	1 213 700	62,9	1,19	2,46	1,37	0,58
Auvergne	60 508	526 800	66,3	1,21	1,95	0,78	0,93
Basse-Normandie	59 952	572 300	63,6	0,92	1,65	0,83	-0,19
Bourgogne	62 466	650 800	62,8	1,06	1,78	0,76	-0,16
Bretagne	63 403	1 238 100	65,4	1,52	3,07	1,53	0,53
Centre	64 344	992 000	67,4	1,12	1,92	0,89	0,73
Champagne-Ardenne	67 102	527 100	64,6	1,38	1,80	0,44	1,05
Corse	60 608	106 800	53,5	0,74	3,20	2,64	4,81
Franche-Comté	62 435	451 300	64,1	1,37	2,11	0,77	-0,28
Haute-Normandie	66 712	705 300	63,0	1,10	1,92	0,88	0,39
Île-de-France	92 329	5 495 100	64,5	1,39	2,30	1,03	-0,64
Languedoc-Roussillon	65 447	886 400	56,2	0,99	2,91	2,03	0,51
Limousin	59 702	287 500	67,1	1,24	2,00	0,79	1,11
Lorraine	65 780	838 900	60,2	1,00	1,52	0,52	-0,81
Midi-Pyrénées	64 870	1 113 600	65,4	1,31	2,88	1,66	0,56
Nord - Pas-de-Calais	63 088	1 450 900	56,6	0,62	1,68	1,14	0,94
Pays de la Loire	63 281	1 425 900	66,4	1,24	2,89	1,66	0,58
Picardie	64 462	667 000	61,2	0,72	1,31	0,65	0,10
Poitou-Charentes	62 077	665 500	64,6	1,21	2,42	1,23	0,03
Provence-Alpes-Côte d'Azur	71 133	1 840 600	56,4	0,78	2,63	1,91	-0,21
Rhône-Alpes	70 337	2 490 800	64,7	1,33	2,64	1,37	-0,03
Province	65 544	19 382 200		1,09	2,29	1,26	
Métropole	71 433	24 877 300		1,16	2,30	1,21	
DROM	55 018	546 100		1,62	3,08	1,62	
France	71 120	25 423 400	62,5	1,16	2,30	1,21	0,13

* l'évolution du taux d'emploi est exprimée en points de %

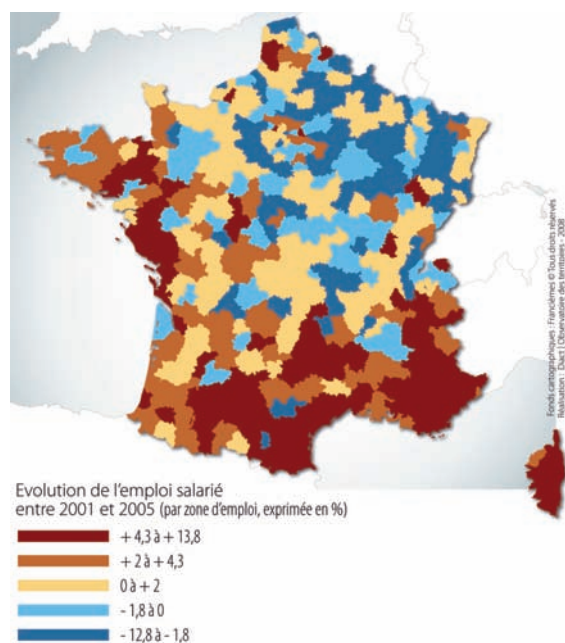
Source: Insee, Comptes régionaux (base 2000) données provisoires (PIB); Insee, Estimations d'emploi (Emploi); Eurostat (Taux d'emploi)

Dynamiques de l'emploi salarié : croissance au Sud et l'Ouest

Après le retournement conjoncturel de 2001, la croissance de l'emploi s'est poursuivie en France, avec cependant des dynamiques contrastées. Ainsi, l'emploi a le plus fortement progressé en Corse et dans les DROM, porté par la construction. L'emploi des régions du grand arc Atlantique Méditerranée connaît aussi de fortes évolutions, tiré par l'immobilier et la construction mais également, pour Midi-Pyrénées et PACA, par le secteur de la construction navale et aérospatiale. Les secteurs de services aux entreprises s'y sont également développés.

En Île-de-France, la croissance de l'emploi est modérée, les créations de poste dans le tertiaire compensent juste les pertes d'emploi dans l'industrie.

De nombreuses zones d'emploi autour du Bassin parisien, dans le Nord et l'Est, enregistrent des pertes d'emploi ainsi que la Haute et Basse-Normandie où la filière textile-habillement a particulièrement pesé. Seule une partie de l'Alsace enregistre une progression de l'emploi due en partie à la recherche-développement.

Carte 2 > Évolution de l'emploi salarié (2001-2005)

La montée du tertiaire tend à faire converger les structures productives, en apparence

En structure, les services aux entreprises compense souvent les baisses dans l'industrie

On observe une diminution de l'écart entre les structures de production régionales entre 1995 et 2005, qui s'explique par une forte augmentation de la part des services aux entreprises. La hausse de cette part dans la valeur ajoutée a surtout bénéficié à quelques régions (Centre, Haute-Normandie, Nord- Pas-de-Calais, Picardie et Pays de la Loire, où ces services ont crû de 6 à 10 pts). À cette hausse relativement polarisée répond une baisse d'ampleur équivalente de l'industrie mais répartie de manière plus homogène dans

l'espace national. Ainsi, globalement les structures productives tendent à converger.

En dehors de Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Languedoc-Roussillon, de la Corse et de l'Île-de-France où la part, tous services confondus, culmine à plus de 80 %, le poids de l'ensemble des services dans la valeur ajoutée régionale est globalement homogène dans le pays : 73 % de moyenne en Province et 72 % en Europe. On note une forte différence entre la géographie des services aux entreprises et celle des services aux particuliers, plus homogène à l'exception du Nord-Est moins bien couvert.

Les services aux entreprises et les activités financières représentent 32 % de la valeur ajoutée nationale (27 % en

Tableau 4 > Valeur ajoutée par région et structure par secteur en 1995 et en 2005

	Total (en millions d'euros)		Agriculture (en %)		Industrie (en %)		Construction (en %)		Services aux particuliers (en %)		Activités financières et services aux entreprises (en %)		Administration et services collectifs et domestiques (en %)	
	2005	1995	2005	1995	2005	1995	2005	1995	2005	1995	2005	1995	2005	1995
Alsace	41 799	31 903	2	3	21	26	6	6	19	18	29	25	23	22
Aquitaine	68 421	46 402	5	8	13	16	7	6	19	20	28	24	28	26
Auvergne	27 403	19 714	3	5	19	23	7	6	17	18	25	22	29	27
Basse-Normandie	29 646	21 772	5	6	18	22	7	7	18	17	25	21	28	27
Bourgogne	34 704	25 943	5	7	18	21	7	6	19	18	25	22	27	25
Bretagne	66 912	43 257	4	7	14	16	8	7	20	19	27	23	27	28
Centre	54 999	40 687	4	5	19	23	7	6	18	18	29	23	24	24
Champagne-Ardenne	30 375	22 657	10	11	19	23	5	5	17	18	24	20	24	23
Corse	5 397	3 421	2	3	6	7	9	9	24	23	23	26	36	32
Franche-Comté	24 278	17 812	3	4	24	30	6	5	15	16	26	21	26	23
Haute-Normandie	40 299	29 937	2	3	23	27	6	7	19	19	29	22	21	22
Languedoc-Roussillon	48 620	31 372	3	5	10	12	7	6	21	21	27	29	33	28
Limousin	14 580	10 621	4	5	14	18	7	6	18	20	24	21	32	29
Lorraine	47 319	36 310	2	3	19	24	6	6	17	18	27	22	28	27
Midi-Pyrénées	60 431	40 148	3	5	12	17	7	6	19	21	28	25	30	27
Nord - Pas-de-Calais	78 285	57 468	2	2	19	25	5	6	19	20	31	22	25	26
Pays de la Loire	76 220	50 800	4	6	18	21	7	7	19	19	30	23	21	24
Picardie	36 911	28 703	4	6	20	26	6	6	18	19	28	20	24	23
Poitou-Charentes	35 498	24 531	5	8	15	18	7	6	18	19	28	23	27	26
Provence-Alpes-Côte d'Azur	110 543	74 239	2	2	11	12	6	6	21	22	29	29	31	29
Rhône-Alpes	147 792	101 104	1	2	19	24	7	6	20	19	30	27	24	22
Île-de-France	432 322	298 518	0	0	11	15	4	6	20	19	42	38	23	23
Guadeloupe	6 881	4 093	4	4	6	6	9	9	26	30	23	20	33	30
Martinique	6 572	4 271	4	4	7	9	8	7	22	25	24	23	35	32
Guyane	2 209	1 579	5	5	12	11	9	7	13	30	20	15	41	32
Réunion	10 503	6 082	2	3	7	6	6	6	17	17	27	23	41	43
Métropole	1 512 754	1 057 318	2	3	15	19	6	6	19	19	32	28	26	25
Province	1 080 432	758 799	3	5	17	21	7	6	19	19	28	24	26	25
France	1 538 919	1 073 343	2	3	15	19	6	6	19	19	32	28	26	25
UE(à 27, sauf Royaume-Uni)	8 210 575	5 483 665	2	3	21	30	6	nd	22	67	27	nd	23	nd

Note: Pour l'Union Européenne, il n'y a pas de solde décomposé pour l'industrie et les services en 1995. - Source: Eurostat

Europe): l'Île-de-France se distingue très nettement en réalisant 42 % de sa valeur ajoutée. Les régions venant ensuite sont le Nord - Pas-de-Calais, les Pays de la Loire, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Haute-Normandie, le Centre, l'Alsace et Rhône-Alpes (autour de 30 %). À l'autre extrémité, les DROM, Champagne-Ardenne, la Corse ou le Limousin ne réalisent que 20 à 25 % de leur valeur ajoutée dans les services aux entreprises.

Cependant, certaines régions se distinguent toujours par de fortes spécialisations. En 2005, alors que la valeur ajoutée de l'agriculture représente 2 % du total, l'ensemble des régions de l'Ouest présentent une valeur ajoutée encore significativement impactée par l'agriculture (autour de 5 %), la Champagne-Ardenne reste à part. Avec 10 % de sa valeur ajoutée régionale, elle produit près de 9 % de la valeur

ajoutée agricole française.

L'industrie (hors construction) représente 15 % de la valeur ajoutée française en 2005 (21 % en Europe). Elle représente autour de 10 % de la valeur ajoutée en Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées ou Languedoc-Roussillon. La région parisienne reste la plus grande région industrielle de France avec 21 % de la valeur ajoutée industrielle nationale, soit près de deux fois plus qu'en Rhône-Alpes (12 %). Les régions les plus industrielles de France demeurent la Franche-Comté, la Haute-Normandie, la Picardie et l'Alsace: 20 à 25 % de leur valeur ajoutée est industrielle.

Tableau 5 > Valeur ajoutée par emploi et par région en 1995 et en 2005 (en milliers d'euros par an)

	Totale			Agriculture			Industrie			Construction			Services aux particuliers			Activités financières et services aux entreprises			Administration et services collectifs et domestiques		
	2005	1995	Δ	2005	1995	Δ	2005	1995	Δ	2005	1995	Δ	2005	1995	Δ	2005	1995	Δ	2005	1995	Δ
Alsace	57	49	-5	60	52	4	57	49	-3	53	48	-4	44	38	-2	126	96	5	40	36	-5
Aquitaine	57	44	0	39	39	-4	55	44	0	57	40	8	45	38	-1	125	103	-2	45	33	3
Auvergne	52	41	-2	27	23	0	50	41	-2	51	39	3	42	36	-2	136	114	-2	42	32	1
Basse-Normandie	52	41	-2	33	29	0	52	41	0	53	44	0	43	36	-1	120	94	1	41	32	-1
Bourgogne	54	43	-3	51	46	1	51	42	-2	53	40	4	42	34	0	133	107	1	41	33	-1
Bretagne	55	41	0	36	32	-1	46	37	-1	59	42	8	47	36	3	130	103	3	42	33	-1
Centre	56	44	-2	45	41	-1	55	44	0	53	42	2	46	39	-1	125	96	4	39	33	-3
Champagne-Ardenne	58	45	-1	88	65	18	56	43	3	53	43	1	44	38	-2	128	96	7	41	32	-1
Corse	52	41	-3	25	21	0	50	41	-2	46	38	-1	41	35	-2	139	147	-33	46	32	5
Franche-Comté	54	43	-2	45	36	4	51	43	-2	54	41	4	43	38	-2	127	104	-2	40	31	0
Haute-Normandie	58	46	-2	50	40	6	63	50	2	53	46	-3	47	40	-1	128	91	13	35	32	-7
Languedoc-Roussillon	56	43	-1	34	34	-5	58	44	2	53	39	5	44	36	0	117	109	-17	47	30	7
Limousin	51	40	-2	33	22	7	45	39	-5	54	40	5	41	37	-3	134	115	-6	42	32	1
Lorraine	57	45	-2	50	43	2	56	45	0	52	45	-2	43	39	-3	132	110	-2	43	34	0
Midi-Pyrénées	55	43	-1	29	27	-2	46	43	-8	58	40	9	46	41	-2	113	99	-11	46	31	6
Nord - Pas-de-Calais	55	44	-3	41	36	1	57	48	-2	50	46	-5	43	38	-3	118	87	7	37	33	-5
Pays de la Loire	54	42	-2	36	32	-1	49	39	-1	55	43	3	48	41	-1	125	94	7	36	31	-5
Picardie	56	46	-4	57	49	3	53	46	-4	53	44	0	46	42	-4	138	105	8	38	32	-3
Poitou-Charentes	54	42	-2	38	35	-2	49	40	-2	52	36	7	44	39	-2	130	104	2	41	32	0
PACA	61	49	-1	38	38	-4	66	51	4	56	43	4	47	39	1	121	108	-11	49	37	3
Rhône-Alpes	60	47	0	29	28	-3	59	47	0	60	47	3	48	39	1	122	97	0	44	33	2
Île-de-France	80	60	6	33	33	-4	82	60	11	63	58	-5	59	46	6	132	103	4	58	43	5
Guadeloupe	51	36	2	38	28	6	39	nd	nd	55	nd	nd	48	nd	nd	116	nd	nd	40	nd	nd
Martinique	52	36	3	31	20	7	48	nd	nd	63	nd	nd	51	nd	nd	130	nd	nd	39	nd	nd
Guyane	43	36	-7	39	26	8	65	nd	nd	59	nd	nd	31	nd	nd	86	nd	nd	34	nd	nd
Réunion	49	36	0	20	26	-10	49	nd	nd	41	nd	nd	38	nd	nd	142	nd	nd	41	nd	nd
Métropole	62	48	0	40	36	0	59	47	0	56	46	1	49	40	1	127	101	1	45	35	1
Province	56	44	-2	40	36	0	55	45	-1	55	43	3	46	38	-1	124	100	-1	42	33	0
France	61	48	14	40	35	4	59	48	11	56	47	9	49	41	8	127	103	25	45	36	10
U E (à 27, sauf Royaume-Uni)	45	41	4	13	20	-7	48	40	8	38	nd	nd	39	42	-3	91	nd	nd	36	nd	nd

Note: la variable Δ correspond au différentiel de croissance. Pour l'Union Européenne, il n'y a pas de solde décomposé pour l'industrie et les services en 1995. En Alsace, la valeur ajoutée par emploi a progressé de 8 milliers d'euros, soit 5 milliers de moins que la France entière)

Source: Eurostat

Performance des régions relativement à leur structure d'activité

La performance productive de chaque région au sens de la valeur ajoutée moyenne par emploi, est pour partie liée à la productivité de chaque secteur, dont la part peut fortement varier d'une région à l'autre, et pour partie à un effet spécifique géographique de chaque secteur.

Ainsi, la Champagne-Ardenne (une des plus fortes croissances dans le secteur agricole entre 1995 et 2005, avec le Limousin), est l'une des régions où la valeur ajoutée annuelle moyenne par emploi dans le secteur agricole connaît des valeurs élevées, 88 000 euros par an. Elle est également particulièrement élevée en Alsace, Bourgogne, régions également viticoles, et aussi en Picardie.

Une région se distingue particulièrement dans l'industrie, l'Île-de-France (82 000 euros), d'autant plus qu'elle compte avec la Champagne-Ardenne et la Provence-Alpes-Côte d'Azur parmi les plus fortes croissances entre 1995 et 2005. Cette croissance permet d'ailleurs à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de rejoindre la Haute-Normandie, Rhône-Alpes, le Languedoc-

Roussillon et l'Alsace dans le peloton de tête.

La productivité des services aux entreprises (127 000 euros par emploi par an) est bien plus élevée que celle des autres secteurs. Elle atteint ses plus hauts niveaux en Picardie, Auvergne, Limousin, Bourgogne et Île-de-France, et connaît ses plus fortes croissances en Haute-Normandie, Picardie, Champagne-Ardenne, Pays de la Loire et Nord - Pas-de-Calais.

Les services aux particuliers (49 000 euros par emploi par an) présentent une géographie très dichotomique: l'Île-de-France affiche une productivité de 59 000 euros par an tandis que toutes les autres régions se situent autour de la moyenne de la Province (46 000 euros). Les plus fortes croissances sur la décennie sont observées en Île-de-France et en Bretagne. Les mêmes niveaux sont constatés pour les administrations et les services sociaux puisque la moyenne nationale est de 45 000 euros par emploi par an mais atteint 58 000 euros en région parisienne. Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées et le Languedoc-Roussillon se distinguent toutefois des autres régions de province. Les plus fortes hausses sont constatées dans ces quatre mêmes régions et en Corse.

Les revenus des ménages, une géographie beaucoup plus homogène que celle de la production

Le revenu disponible des ménages par région

Au sein de l'Europe, en termes de revenu disponible brut des ménages (RDB) par habitant, des îlots de prospérité se distinguent clairement dans le sud de l'Angleterre, à Paris, à Bruxelles, dans le nord de l'Italie, à Vienne, à Madrid, dans l'ouest des Pays-Bas, à Stockholm, ainsi qu'en Rhénanie du Nord-Westphalie, dans la Hesse, dans le Bade-Wurtemberg et en Bavière. Dans les nouveaux États membres, ce sont uniquement les régions des capitales, et en particulier Prague, Bratislava, Budapest et Varsovie, qui se distinguent par une richesse supérieure à la moyenne.

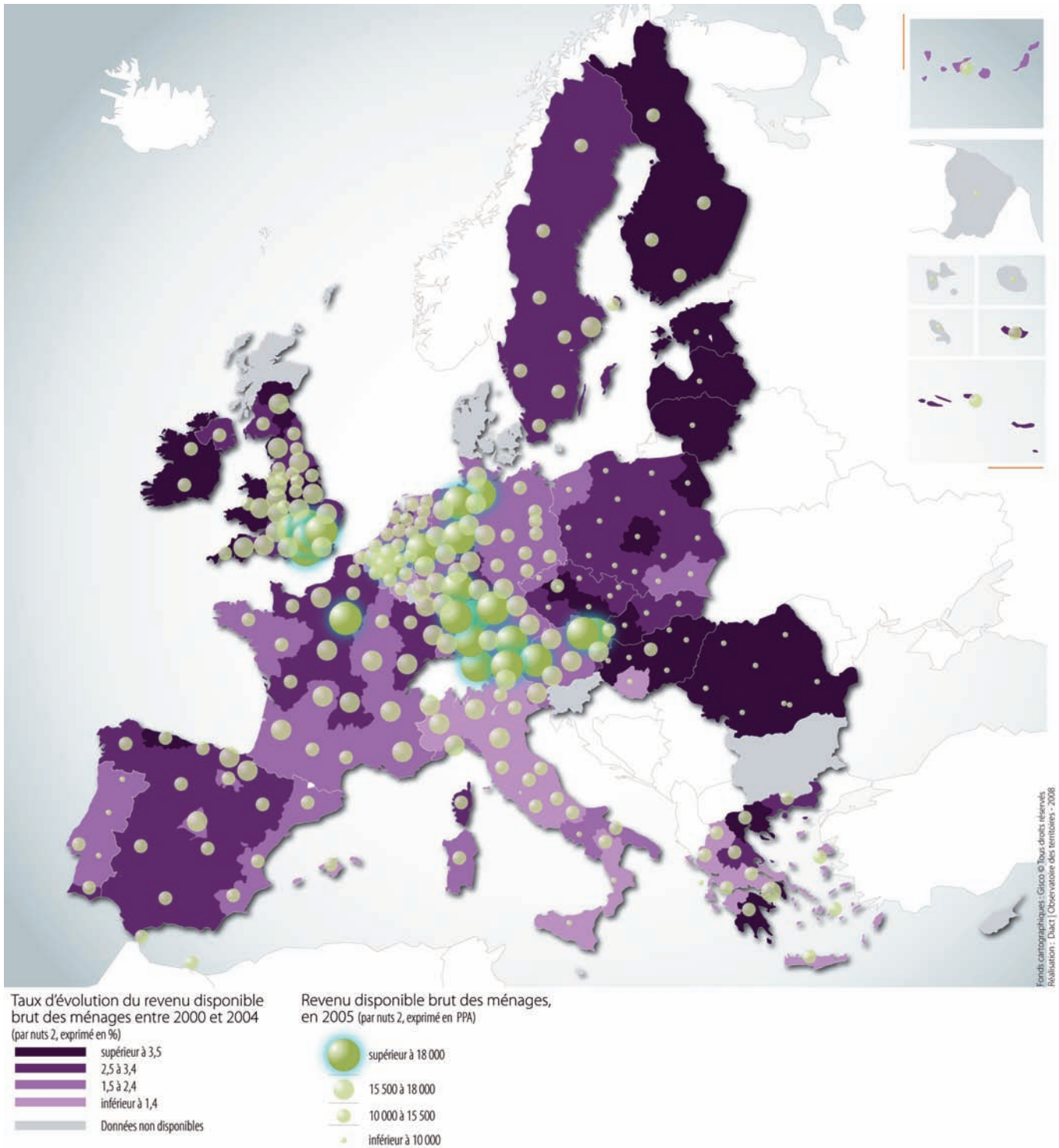
L'écart y est plus que du simple au double entre les régions (NUTS 2) où les revenus sont les plus bas et celles où ils sont les plus élevés.

En France, le RDB en PPA (parité de pouvoir d'achat) atteint 16 050 euros en moyenne nationale par habitant en 2005. Les revenus régionaux moyens par habitant, sont moins dispersés que le PIB régional moyen par habitant. Après l'Île-de-

France, on retrouve une dizaine de régions présentant des RDB voisins (supérieurs à 15 500 euros par habitant en PPA - parité de pouvoir d'achat), aux premiers rangs desquelles Rhône-Alpes, l'Alsace, le Centre, la Bourgogne et Provence-Alpes-Côte d'Azur. À l'autre extrémité de la distribution, le Nord - Pas-de-Calais ferme la marche des régions métropolitaines avec la Corse et le Languedoc-Roussillon qui ont des revenus inférieurs. Dans les DROM, le revenu moyen par habitant n'atteint pas 1 000 euros par habitant, soit 60 % de la moyenne nationale.

En dynamique, de 2001 à 2005, le RDB par habitant augmente de 3,1 % en moyenne nationale par an. Le revenu par habitant augmente le plus rapidement en Nord - Pas-de-Calais, Corse, Bourgogne, Basse-Normandie, Picardie et Haute-Normandie. Mais plusieurs régions affichent des taux de croissance du RDB par habitant très faibles par rapport à la dynamique nationale: les DROM, la Bretagne et le Midi-Pyrénées surtout mais aussi le Languedoc-Roussillon, les Pays de la Loire et l'Aquitaine.

Carte 3 > Revenu disponible des ménages par habitant en SPA (standard de pouvoir d'achat) en 2004 et évolution entre 2000 et 2004

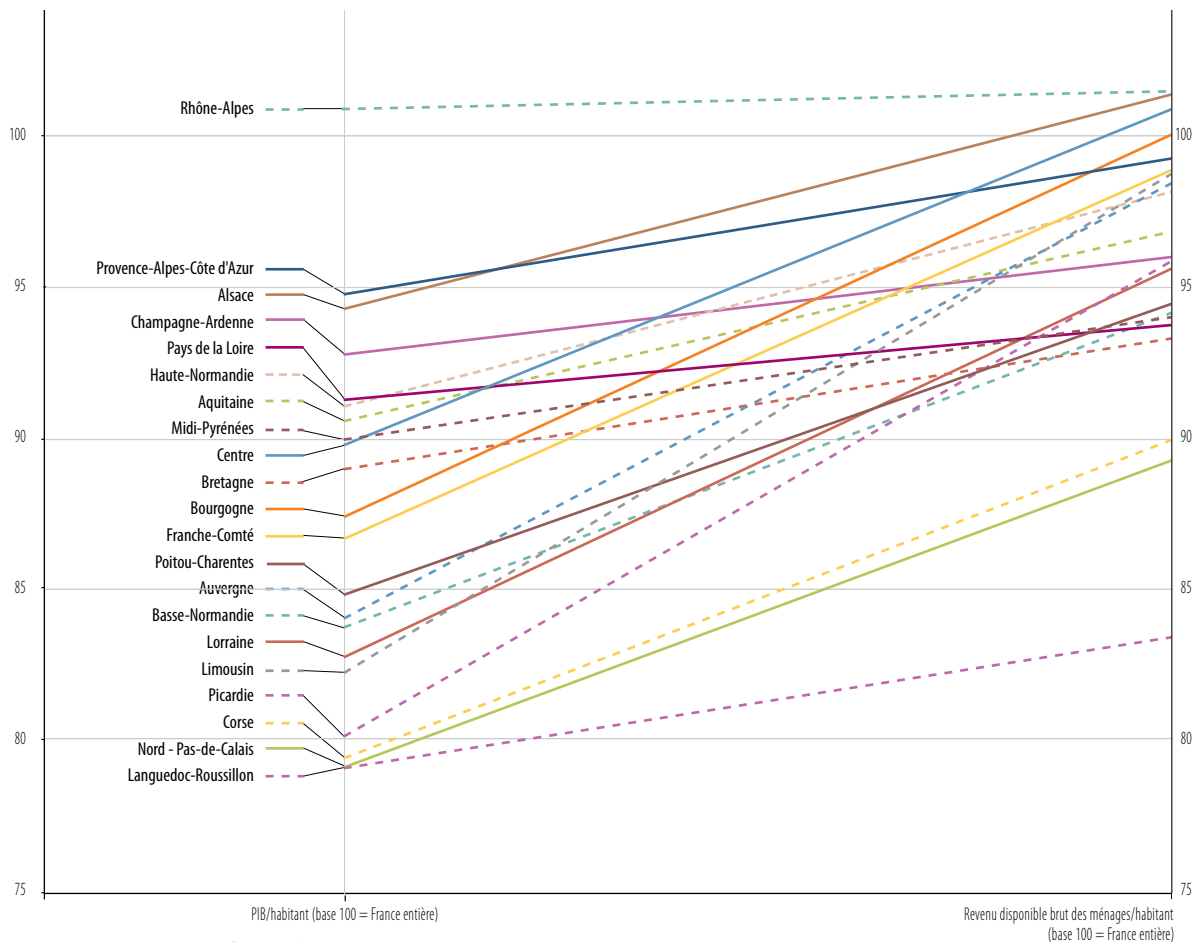


Les disparités de revenu par habitant atténuées par rapport à celles du PIB par habitant

L'amplitude des disparités régionales se réduit de façon très significative lorsque l'on passe de la création de richesse (le PIB par habitant) au revenu disponible des résidents. En 2005, pour une moyenne de 100 pour la France, les écarts entre revenu par habitant varient respectivement de 83 pour le Nord - Pas-de-Calais, à 124 pour la région francilienne. Les écarts de PIB par habitant, quant à eux, vont de 79 pour la Corse, le Languedoc-Roussillon et le Nord - Pas-de-Calais à 154 pour l'Île-de-France. Pour les DROM, le RDB par habitant correspond à 89 % de la moyenne alors qu'il n'atteint que 55 % du niveau du PIB moyen par habitant. Certaines régions améliorent sensiblement leur situation,

comme le Limousin, la Picardie, l'Auvergne, la Bourgogne, la Lorraine... D'autres améliorent moins leur situation, comme le Nord - Pas-de-Calais ou les DROM par exemple. La comparaison du PIB par habitant et du RDB par habitant reflète le différentiel entre la richesse produite localement (sous la forme de valeur ajoutée) et la richesse redistribuée, essentiellement par les transferts dans la formation des revenus disponibles : pensions de retraites, allocations, minima sociaux, dont la part peut représenter une part importante des revenus. Assez naturellement, les disparités régionales sont atténuées par cette redistribution qui contribue à soutenir l'activité économique locale.

Graphique 5 > PIB par habitant et revenu disponible brut des ménages par habitant en 2005 (régions métropolitaines hors Île-de-France)



Diversités territoriales des enjeux liés à l'environnement

1 Changements climatiques, risques naturels et émissions de gaz à effets de serre

Déjà perceptibles au cours du XX^e siècle, les changements climatiques et leurs impacts devraient s'accroître davantage à l'avenir. Les évolutions de la société influencent également le cadre environnemental. Les processus de production, la consommation des ménages et les modes de transport entraînent une pression accrue sur les ressources et les espaces naturels, une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, une accentuation des risques dits naturels et puisent dans les ressources énergétiques. Ces effets se traduisent de façon très contrastée dans les territoires français d'où une grande diversité des enjeux territoriaux liés à l'environnement. Cependant, des progrès sont à l'œuvre, comme par exemple le recyclage des déchets et l'utilisation d'énergies renouvelables. La France dispose de nombreux atouts en ce dernier domaine : elle est en 2006 le second producteur européen en énergie renouvelable. D'autres progrès restent encore attendus, notamment en matière d'artificialisation des sols ou dans le domaine des transports.

Un cadre naturel et climatique en transformation

Particularités régionales de l'évolution du climat en France au cours du XX^e siècle

Un réchauffement de 1°C des températures en moyenne sur 100 ans, plus marqué dans le sud-ouest

Selon Météo-France, l'augmentation des températures en France au cours du XX^e siècle a été de l'ordre de 1°C. Ce réchauffement est l'équivalent d'un déplacement du climat d'environ 200 kilomètres vers le Nord. La hausse des températures en France est un peu supérieure à celle observée à l'échelle de la planète (de l'ordre de 0,7°C). Cette différence s'explique par le fait que les continents qui couvrent 30% de la surface de la Terre se réchauffent plus vite que les océans. [1] Au niveau planétaire, le réchauffement s'accompagne d'une hausse plus rapide des températures minimales que des

températures maximales. Il en est de même en France où la température a davantage augmenté en fin de nuit (+0,7 à +1,7°C/siècle pour les températures minimales) que le jour (de -0,1 à +1,3°C/siècle pour les températures maximales). Ces évolutions majeures masquent de fortes disparités spatiales :

- > la hausse des températures minimales est plus marquée à l'Ouest (plus de 1.2°C) qu'à l'Est (entre 0.6 et 0.8°C) ;
- > le réchauffement plus faible des températures maximales n'est pratiquement pas perceptible sur le nord du pays mais est de l'ordre de 1°C au sud.

Il en résulte que le réchauffement des températures moyennes est plus marqué sur le sud-ouest du territoire. Enfin, l'amplitude diurne (la différence entre la température maximale et la température minimale), diminue de façon importante, spécialement sur le nord et le nord-ouest,

à l'exception de quelques noyaux de hausse en région Rhône-Alpes.

La pluviométrie en hausse avec des contrastes Nord-Sud

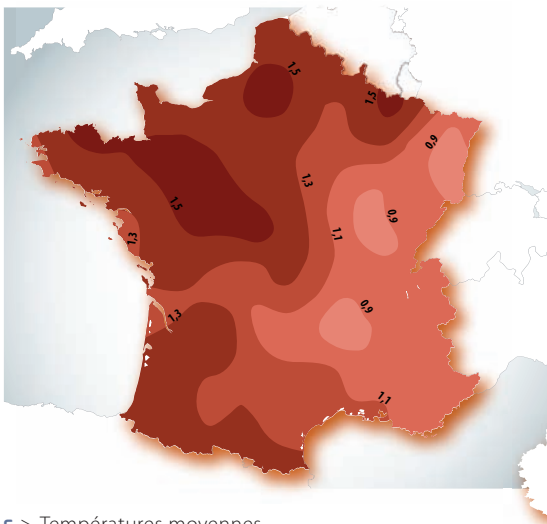
L'évolution des précipitations est moins nette que celle des températures mais la pluviométrie est plutôt en hausse sur le XX^e siècle. Ces résultats pour la France sont en phase avec une augmentation de 0,5 à 1 % par décennie de précipitations sur l'hémisphère Nord au cours du XX^e siècle. Cepen-

dant, au Sud du territoire français, la pluviométrie augmente moins nettement et on constate quelques baisses localisées. Depuis 1946, l'augmentation de la pluviométrie a lieu principalement dans la partie ouest et nord de la métropole, la partie sud et sud-est affichant plutôt une baisse.

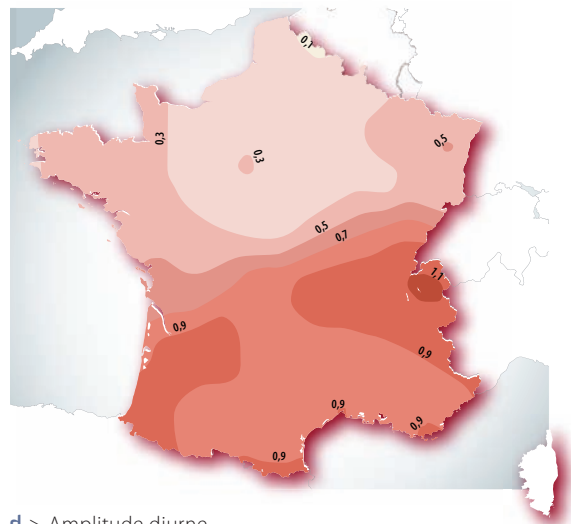
L'évolution de la sécheresse en France au cours du XX^e siècle, qui résulte de la tendance des températures et des précipitations, montre une répartition nord-sud des évolutions de l'indice de sécheresse, avec un climat plus humide au nord et un accroissement de la sécheresse au sud.

Carte 1 > Évolution des températures en France au cours du XX^e siècle (en °C)

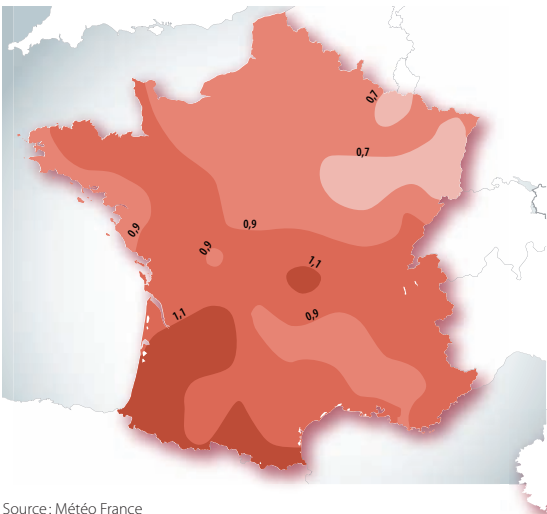
a > Températures minimales



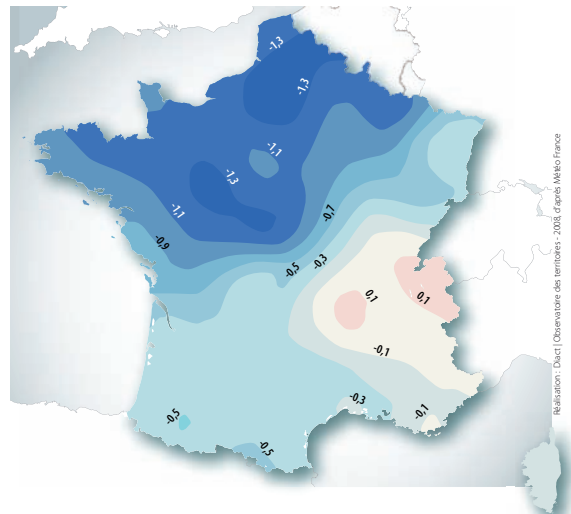
b > Températures maximales



c > Températures moyennes



d > Amplitude diurne



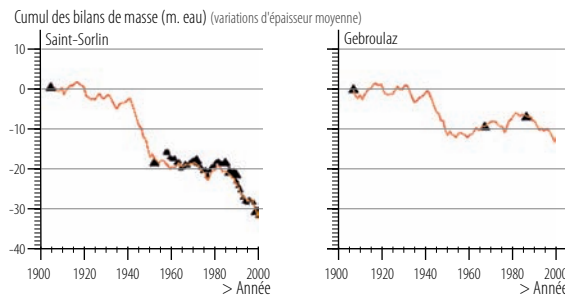
Source : Météo France

Réalisation : Dactyl (Observatoire des territoires - 2018) © Météo France

Les impacts observés et prévus du changement climatique

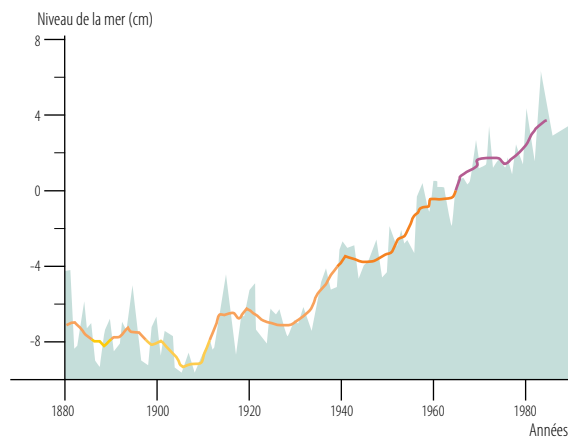
Les effets du changement climatique se constatent déjà, notamment à travers le recul des glaciers et la montée des océans. Presque partout dans le monde, les glaciers de montagne dans les régions non polaires ont reculé au XX^e siècle : au Canada, dans les Andes, en Asie, en Afrique et en Indonésie, mais également dans les Alpes. En particulier, la diminution des masses des glaciers alpins de Saint-Sorlin et de Gebroulaz en Savoie s'est accélérée depuis 1980. [2]

Graphique 1 > Évolution des glaciers alpins au cours du XX^e siècle (Saint-Sorlin et Gebroulaz en Savoie) (en mètres d'eau)



Note : Évolution des bilans de masse cumulés (mètres d'eau) depuis 1900. Les petits triangles représentent les mesures de terrain, les triangles larges les mesures photogrammétriques et la courbe en trait plein rouge représente les résultats d'un modèle numérique (Adapté de Vincent, *Journal of Geophysical Research*, 107 (D19), 2002).
Source : *Journal of Geophysical Research*, 2002, d'après ONERC

Graphique 2 > Augmentation du niveau de la mer depuis 1860 (en cm)



Source : CNRS

La montée des océans

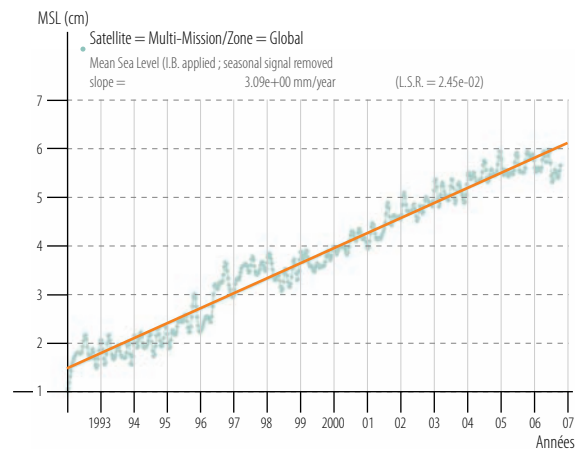
Les données sur les marées, mesurées par les marégraphes du GLOSS (Global Sea Level Observing System), montrent que le niveau des océans s'est élevé de 12 à 22 cm au cours du XX^e siècle. Ces observations sont confirmées depuis le début des années 1990 par les mesures réalisées depuis l'espace grâce aux satellites altimétriques comme Topex-Poseidon ou Jason. Cette montée des océans s'est accélérée durant la seconde moitié du XX^e siècle, puisque le niveau moyen de la mer a augmenté d'environ 1,8 mm (entre 1,3 et 2,3 mm) par an de 1961 à 2003. Sur la période plus récente, de 1993 à 2003, la hausse du niveau moyen des océans a crû encore plus rapidement, la montée étant d'environ 3,1 mm (entre 2,4 et 3,8 mm) par an. [3]

Cette élévation provient en premier lieu de la dilatation (expansion thermique) des eaux océaniques due à la hausse de 0,5 °C des eaux de surface au cours du XX^e siècle consécutive au réchauffement planétaire. Elle est également due en partie à la fonte des glaciers continentaux de moyennes et basses latitudes.

L'érosion côtière en France

« L'élévation actuelle du niveau de la mer est une des causes non négligeables de la crise érosive que connaissent les plages un peu partout dans le monde ». En France, d'après l'Observatoire du littoral, un quart des côtes métropolitaines recule du fait de l'érosion marine. Les actions humaines (ports, ouvrages de front de mer, digues et barrages sur les cours d'eau) ont

Graphique 3 > Niveau moyen global des océans depuis octobre 1992 d'après les observations des satellites altimétriques (en cm)



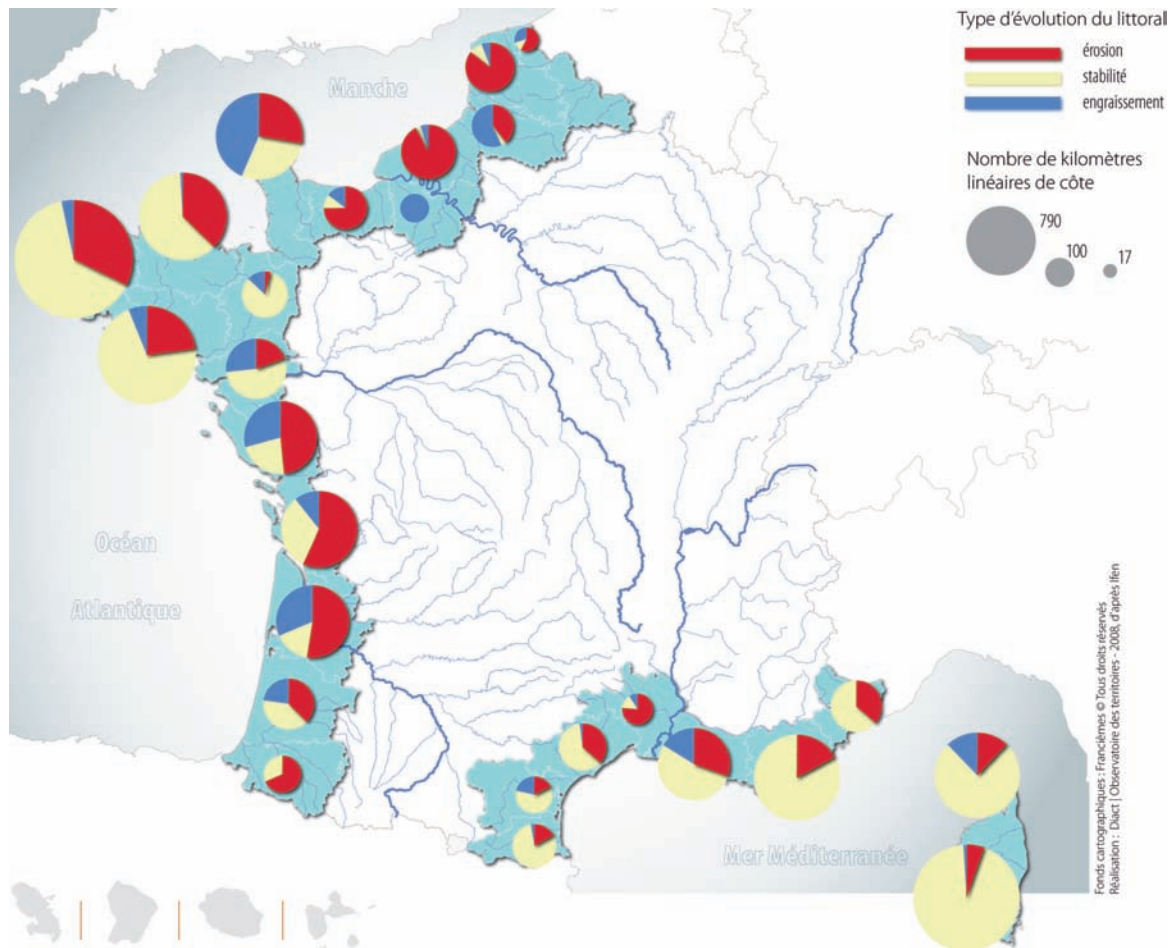
Source : Centre national d'études spatiales (CNES), Collecte Localisation Satellite (CLS)

également un impact. Cette proportion du littoral soumise à l'érosion a peu varié depuis vingt ans. L'érosion du littoral affecte de nombreux autres pays en Europe, les plus concernés étant la Pologne, Chypre, la Lettonie, la Grèce et le Portugal. Dans le futur, le recul des côtes pourrait s'accroître par la hausse attendue du niveau de la mer. [4] [5]

En 2003, les différentes façades littorales n'étaient pas affectées de manière uniforme en fonction de la nature des côtes (sable, vase ou roches) et de leur exposition aux vagues, aux courants et au vent. L'érosion est généralisée de la frontière belge à l'estuaire de la Seine. En Basse-Normandie, les secteurs érodés se situent principalement sur l'Ouest Cotentin où les dunes sont soumises au vent d'ouest et aux courants marins. Sur les littoraux de Bretagne et de Loire-

Atlantique, l'érosion concerne principalement les plages. Sur le littoral atlantique, l'érosion est forte entre les estuaires de la Loire et de la Gironde. Sur la côte aquitaine, l'érosion concerne de nombreux secteurs du littoral girondin, quelques secteurs de la côte des Landes et l'essentiel du littoral basque. Sur le pourtour méditerranéen, en Languedoc-Roussillon, l'érosion est assez forte de Sète à La Grande-Motte puis sur le delta du Rhône. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les principaux secteurs reculant sont les falaises de la Côte bleue à l'Ouest de Marseille, les fins cordons sableux de la presqu'île de Giens et de nombreuses baies et anses de la Côte d'Azur. Enfin, l'érosion est peu importante sur le littoral corse.

Carte 2 > Diversité de l'érosion côtière selon les départements en 2003



Note: ne sont pas prises en compte les côtes figées (ports et digues) ou non documentées. - Source: Ifen - Observatoire du littoral, d'après EuroSION database, 2004.

État des lieux des risques naturels en France et en Europe

Risques naturels, aléas et vulnérabilité des territoires

On parle de risque naturel quand des phénomènes naturels (inondations, tempêtes, feux de forêts,...) sont susceptibles de se produire et de causer des dommages aux personnes, aux biens et aux espaces naturels. Les risques et les catastrophes naturels sont habituellement analysés en termes d'aléa et de vulnérabilité, selon la relation :

$$\text{Risque} = \text{aléa} \times \text{vulnérabilité}$$

L'aléa naturel représente la probabilité d'occurrence d'un phénomène naturel menaçant. Les aléas sont en principe

imprévisibles, ils se définissent par leur fréquence (ou probabilité) et leur intensité.

La vulnérabilité est la sensibilité des enjeux (population, biens et espaces naturels) à un aléa donné. Elle est spécifique à un territoire et inclut l'existence ou l'absence de mesures de protection prises par les autorités. Elle dépend également des comportements de localisation des populations, notamment dans des espaces particulièrement exposés aux risques naturels. En France, diverses études ont comparé les enjeux actuellement exposés dans les zones à risque par rapport aux enjeux qui y étaient présents par le passé, et concluent à des conséquences bien plus dramatiques si des phénomènes qui ont eu lieu dans le passé se reproduisent à l'identique dans les mêmes zones (graves inondations de la Seine, de la Loire, séismes dans la région de Nice par exemple).

Tableau 1 > Vulnérabilité des territoires européens aux changements climatiques

Type de territoire	Changement climatique prévu	Impact prévu
Montagnes et zones subarctiques	Hausse des températures et réduction de l'enneigement	Baisse du tourisme hivernal, augmentation du risque de catastrophes naturelles et de pertes d'habitat et d'espèces végétales
Zones côtières	Augmentation du niveau des mers et modification de la fréquence et/ou de l'intensité des tempêtes	Menace sur les écosystèmes, les infrastructures et les habitations, de même que le tourisme et la santé humaine
Zones côtières de la Baltique, de la Méditerranée et de la mer Noire	Augmentation du niveau des mers et modification de la fréquence et/ou de l'intensité des tempêtes	Risque sur les habitats et les écosystèmes côtiers
Zones côtières de la Méditerranée et de la Baltique	Augmentation du niveau des mers et modification de la fréquence et/ou de l'intensité des tempêtes	Perte d'un nombre considérable de terres humides
Régions méditerranéennes et Europe continentale	Sécheresses plus fréquentes	Moindres rendements des forêts commerciales
Sud et Sud-Est de l'Europe	Hausse des températures et changement des régimes de précipitation	Aggravation des pénuries d'eau
Sud de l'Europe	Vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses	Pénurie d'eau, problèmes de qualité hydrique, réduction de manière considérable du tourisme estival
Sud de l'Europe	Hausse des températures et changement des régimes de précipitation	Perturbation de l'approvisionnement en énergie face à l'accroissement de la demande énergétique pour la climatisation en été combinée à la réduction de la production hydraulique et aux problèmes de disponibilité de l'eau de refroidissement pour les centrales nucléaires

Source : Agence européenne pour l'environnement

Une vulnérabilité inégale des territoires européens face aux changements climatiques

Selon l'Agence européenne pour l'environnement, les changements climatiques et leurs impacts devraient être davantage marqués à l'avenir. En Europe, ce sont les régions de montagnes, les zones côtières, les zones humides et le pourtour méditerranéen qui sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques futurs. [6]

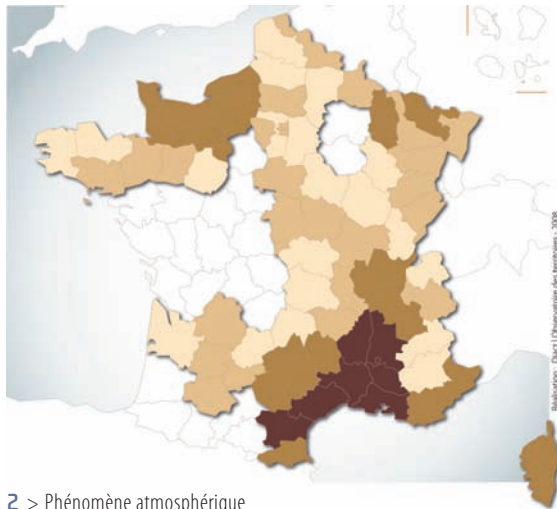
19 cyclones dommageables. La Réunion a subi 8 cyclones parmi les plus graves, dont 3 classés « catastrophes ». Le cyclone *Hyacinthe* de janvier 1980 a causé 25 morts. En France métropolitaine, **les tempêtes** touchent pratiquement l'ensemble du territoire. Elles affectent principalement les régions côtières sur l'Atlantique et la Manche (Bretagne, Aquitaine, Normandie et Nord - Pas-de-Calais). Cependant, l'intérieur des terres n'est pas à l'abri de certaines tempêtes hivernales particulièrement violentes. Les tempêtes *Lothar* et *Martin* durant la période du 26 au 28 décembre 1999, qui

représentent la perte monétaire assurée la plus élevée d'Europe, ont couvert plus de la moitié du territoire français jusqu'aux régions de l'Est, et ont également touché plusieurs régions d'Allemagne et de Suisse. [8]

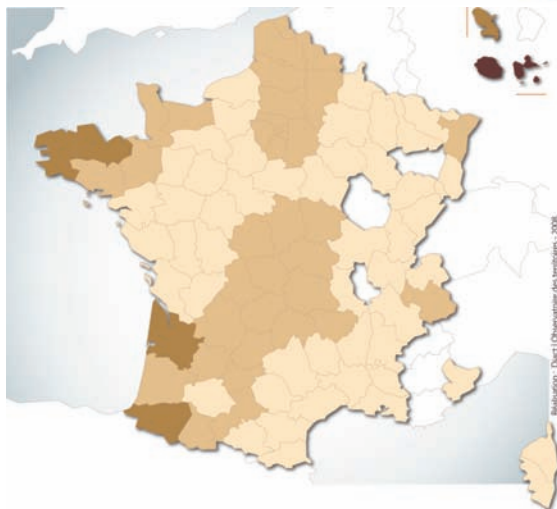
En ce qui concerne **les vagues de chaleur**, seuls deux événements graves ont été recensés parmi les événements naturels les plus dommageables depuis 1900 : les canicules d'août 2003 et de juillet 2006. Ces deux événements ont concerné la plus grande partie du territoire métropolitain. Les régions épargnées couvrent la Bretagne, la Normandie et

Cartes 3 b > Départements concernés par les événements naturels dommageables

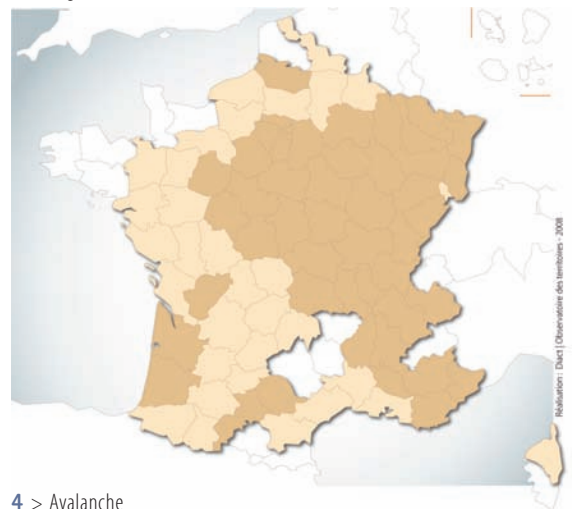
1 > Inondation



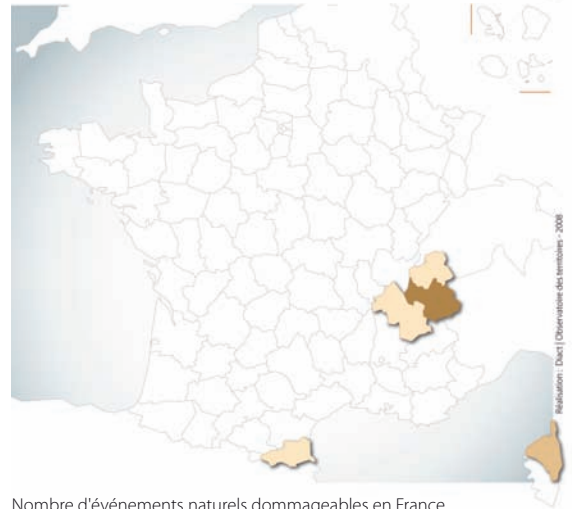
2 > Phénomène atmosphérique



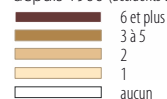
3 > Vague de chaleur



4 > Avalanche



Nombre d'événements naturels dommageables en France depuis 1900 (accidents très graves et catastrophes), par département



certaines zones de montagne dans le Massif central, les Pyrénées, les Alpes et la Corse-du-Sud. L'impact sanitaire de la canicule de 2003 en Europe a été évalué à travers une étude européenne. D'après ce rapport, cette canicule aurait été à l'origine de 70 000 décès supplémentaires en Europe

dont près de 20 000 en France. Les pays les plus touchés sont le Luxembourg avec une mortalité qui a augmenté de 14,3 %, puis l'Espagne avec + 13,7 %, la France avec + 11,8 % et l'Italie avec + 11,6 %. [9]

ENCADRÉ

Les événements naturels dommageables en France depuis 1900

La sous-direction de la prévention des risques majeurs (Direction de la prévention des pollutions et des risques — DPPR — Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire) a entrepris de réaliser et de mettre en ligne (sur <http://www.prim.net>) une base de données sur les événements naturels les plus importants survenus en France au XX^e siècle. Il est possible que l'inventaire de ces événements ne soit pas complet, notamment pour ceux ayant eu lieu pendant la période la plus ancienne.

Gravité des dommages

Ne figurent dans cette base de données que les « accidents très graves » et les « catastrophes », c'est-à-dire les événements de classes 3 et supérieures de l'échelle de gravité des dommages – qui va de 0 à 5 – ayant causés plus de 10 morts ou plus de 30 millions d'euros de dommages.

Typologie des phénomènes naturels

Les événements naturels recensés sont classés dans la typologie suivante :

- inondations
- mouvements de terrain
- séismes
- avalanches
- éruptions volcaniques
- feux de forêts
- phénomènes liés à l'atmosphère

Les vagues de chaleur de 2003 et 2006 ont été incluses à titre exceptionnel, du fait du nombre important de victimes et de l'ampleur des événements au niveau européen, tout particulièrement en 2003.

Définition des événements

Un événement naturel peut être associé à un ou plusieurs phénomènes. Il est identifié sur la base des trois critères suivants, d'importance décroissante :

- le type du phénomène (ou des phénomènes) associé(s),
- la période de réalisation de l'événement,
- l'extension spatiale de l'événement.

Tableau 3 > Échelle de gravité des dommages

Classe de risque	Dommages humains	Dommages matériels
0 incident	aucun blessé	inférieurs à 0,3 M€
1 accident	1 ou plusieurs blessés	entre 0,3 et 3 M€
2 accident grave	1 à 9 morts	entre 3 et 30 M€
3 accident très grave	10 à 99 morts	entre 30 et 300 M€
4 catastrophe	100 à 999 morts	entre 300 M€ et 3 G€
5 catastrophe majeure	1 000 morts ou plus	3 G€ ou plus

Source : Mission d'inspection spécialisée de l'environnement (mai 1999), MEEDDAT - DPPR

Territorialisation des événements naturels dommageables

Cette base de données a été utilisée pour cartographier les risques au niveau départemental dans le présent rapport. L'identification des départements concernés pour chacun de ces événements a été effectuée par l'Observatoire des territoires avec l'aide de la sous-direction de la prévention des risques majeurs de la DPPR. Ce travail a été effectué en trois étapes :

- 1. Sur les 112 événements recensés entre 1900 et 2006, 74 sont localisés dans la base de données et ne couvrent qu'un seul département.
- 2. Sur les 38 événements restants, les recherches de la DPPR ont permis de déterminer la couverture géographique pour 28 événements.
- 3. L'identification des départements concernés pour les 10 événements restants a été effectuée par l'Observatoire des territoires en se basant notamment sur la base de données Gaspar (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels et technologiques) et sur des rapports concernant ces événements. Par exemple, la liste des départements touchés par la canicule d'août 2003 a été établie à partir du rapport de l'INSERM Surmortalité liée à la canicule d'août 2003 (octobre 2004).

Risques naturels, aléas et vulnérabilité à l'échelle européenne

Une évaluation chiffrée et territorialisée des risques naturels en Europe a été effectuée dans une étude coordonnée par le Département géologique de Finlande, dans le cadre du programme de recherche européen ESPON. L'intérêt, mais aussi la difficulté, de cette étude résident dans l'objectif d'aboutir à une évaluation des risques naturels agrégés au niveau géographique NUTS 3 (équivalent au département français) en se basant sur la relation classique :
 Risque = aléa x vulnérabilité. [10]

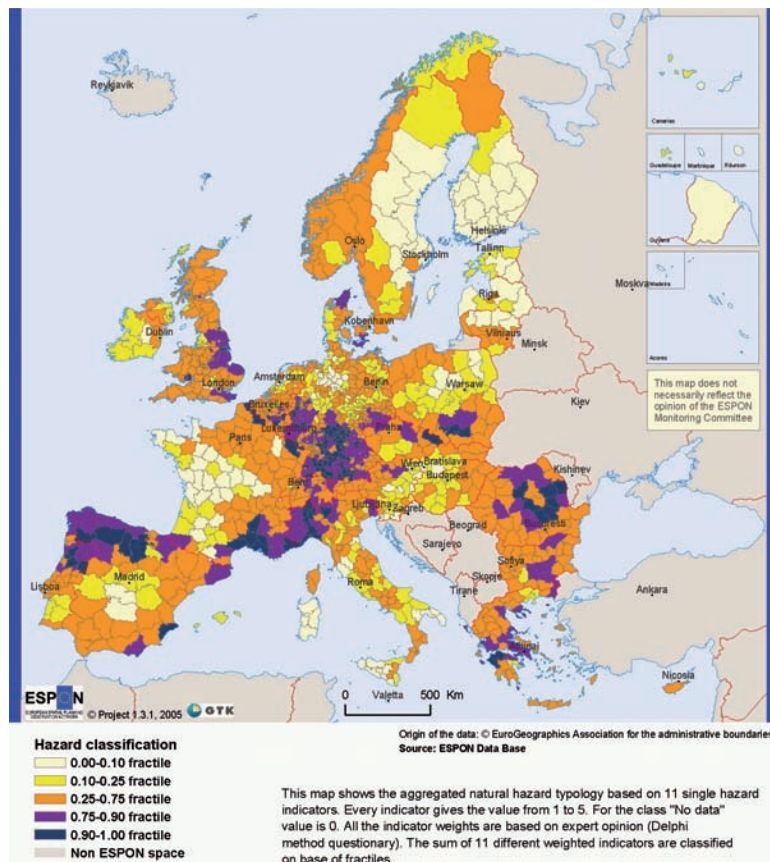
Les **aléas naturels agrégés** sont basés sur une agrégation pondérée de 11 principaux aléas naturels (avalanches, sécheresses, séismes, vagues de chaleur, inondations, feux de forêts, mouvements de terrain, surcotes marines, tempêtes, tsunamis et éruptions volcaniques). La pondération des indicateurs est basée sur un panel d'experts (méthode « Delphi ») qui aboutit à donner un poids plus fort aux aléas

d'inondations, de feux de forêts et aux séismes. La carte des aléas naturels agrégés montre trois axes principaux pour les aléas les plus élevés en Europe. Un axe part de l'est du Royaume-Uni et couvre une partie du Benelux, un autre part du nord-ouest de la péninsule ibérique et s'étend vers le sud de la France, le nord de l'Italie et la Suisse. Le troisième axe est plus dispersé, il part du centre de l'Allemagne et passe par la République Tchèque, le sud de la Pologne, la Roumanie, la Bulgarie et la Grèce. Les territoires avec les niveaux d'aléas naturels les plus faibles se trouvent en Europe du Nord, dans les pays Baltes, dans l'ouest de la France, en Sardaigne et dans d'autres régions dispersées.

La **vulnérabilité intégrée** mesure le degré d'exposition de la population, des biens et des espaces naturels aux aléas naturels. Un indice synthétique de vulnérabilité régionale a été construit sur la base des indicateurs suivants :

- trois indicateurs sur le potentiel de dégâts :
- > PIB par tête régional et densité de population

Carte 4 a > Aléas naturels agrégés/Europe (NUTS 3)



(le nombre de personnes et la richesse d'une région induisent une vulnérabilité plus élevée aux dégâts en cas de catastrophe),

- > espaces naturels fragmentés (les grands espaces naturels ont moins de chance d'être totalement détruits en cas de désastre naturel).
- un indicateur sur la capacité de réponse des autorités :
 - > PIB par tête national (la capacité de réponse est supposée être plus faible dans les pays pauvres).

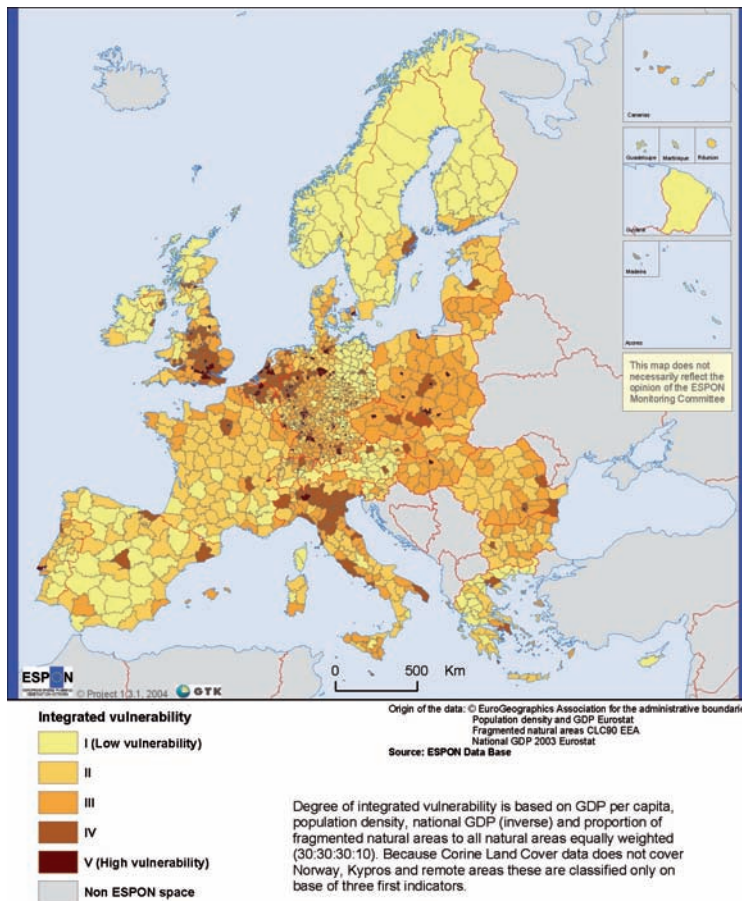
La carte de vulnérabilité intégrée met en évidence les régions urbanisées et les centres d'activité économique européens. La vulnérabilité tend également à augmenter d'Ouest en Est en raison d'une capacité de réponse plus faible.

Les risques naturels agrégés combinent les aléas naturels agrégés et la vulnérabilité intégrée. Ainsi, en synthèse, la plus grande part de l'Europe de l'Est se trouve dans des niveaux de risque moyen alors que les régions à risque plus faible se

trouvent au sud, à l'ouest et au nord de l'Europe. D'une façon générale, les zones urbanisées semblent être plus soumises aux risques que les zones rurales, reflétant la composante « vulnérabilité » du risque.

Cette étude doit être considérée comme expérimentale et les résultats doivent être interprétés avec précaution. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, les événements naturels doivent être évalués sur longue période (au moins cent ans) du fait de leur faible probabilité. Or, compte tenu de la disponibilité des bases de données au niveau européen, l'étude d'ESPON observe les aléas sur des périodes beaucoup trop courtes (par exemple 30 ans pour les vagues de chaleur, 16 ans pour les inondations, 7 ans pour les feux de forêt). Pour ces raisons, les cartes de cette étude ne doivent être comparées qu'avec prudence à celles présentées plus haut pour la France sur les événements naturels dommageables depuis 1900.

Carte 4 b > Vulnérabilité intégrée/Europe (NUTS 3)



Les enjeux territorialisés des nouvelles contraintes environnementales

Les territoires aux activités fortement productrices de gaz à effet de serre

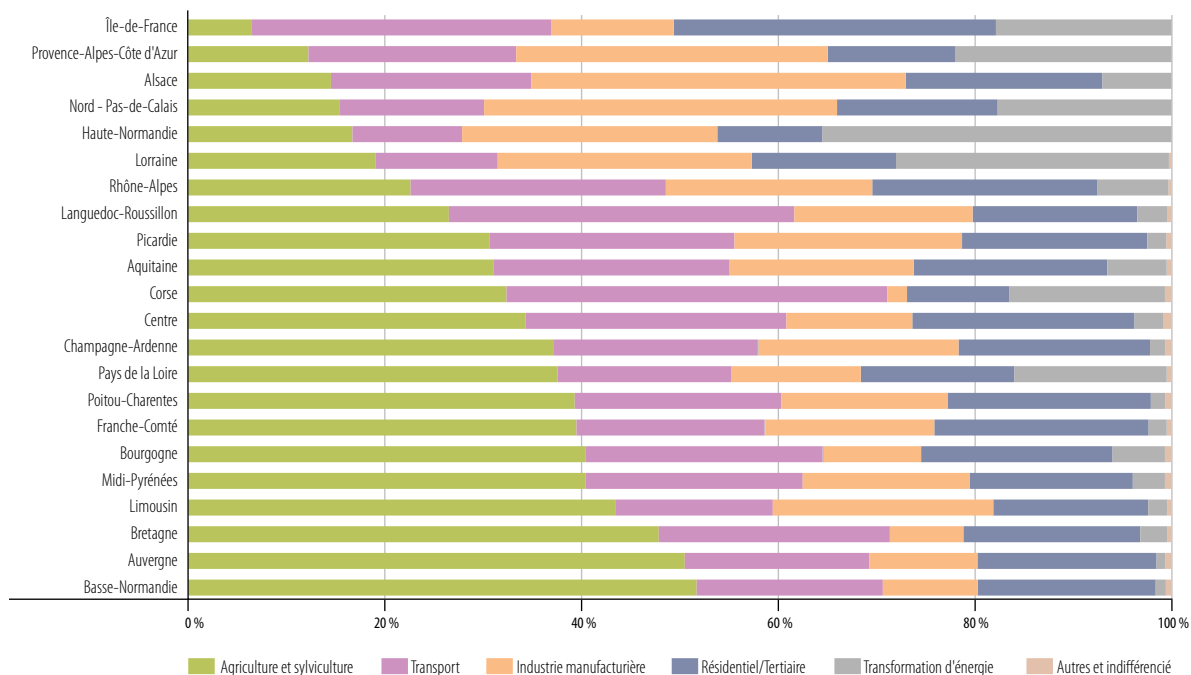
La lutte contre le changement climatique est un enjeu planétaire majeur. Avec une augmentation moyenne de 1 °C au cours du XX^e siècle, la France n'échappe pas au réchauffement. Dans le cadre du protocole de Kyoto, l'Union européenne à 15 s'est engagée collectivement à réduire ses émissions de 8 % à l'horizon 2008-2012 par rapport à 1990; l'objectif fixé à la France est la stabilisation de ses émissions. Les secteurs des transports et de l'habitat concentrent la moitié des efforts de réduction attendus à l'horizon 2010 pour respecter les engagements nationaux. Kyoto n'est qu'une première étape; pour limiter la hausse des températures moyennes de la planète à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, une diminution drastique des émissions des pays industrialisés d'ici le milieu du siècle s'avère nécessaire.

Dans cette perspective, la France s'est engagée à diviser par 4 ses émissions à l'horizon 2050, objectif préconisé dans le Plan climat et inscrit dans la loi d'orientation sur l'énergie de juillet 2005. [11]

Des écarts importants des émissions de gaz à effet de serre entre les régions

Les disparités régionales pour la valeur du potentiel de réchauffement global à 100 ans (PRG) sont grandes: les écarts entre les deux régions extrêmes vont de 1 à 15 (hors puits de carbone). La région Île-de-France a le plus fort PRG, suivie de Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Nord - Pas-de-Calais. Les régions les moins émettrices sont la Corse, le Limousin et la Franche-Comté. [12]

Graphique 4 > Poids relatif des sources d'émission par région en 2000 (hors puits de carbone)



Note : Régions classées selon la part de l'agriculture

Source : CITEPA, format départemental, février 2005 – Traitement Ifen

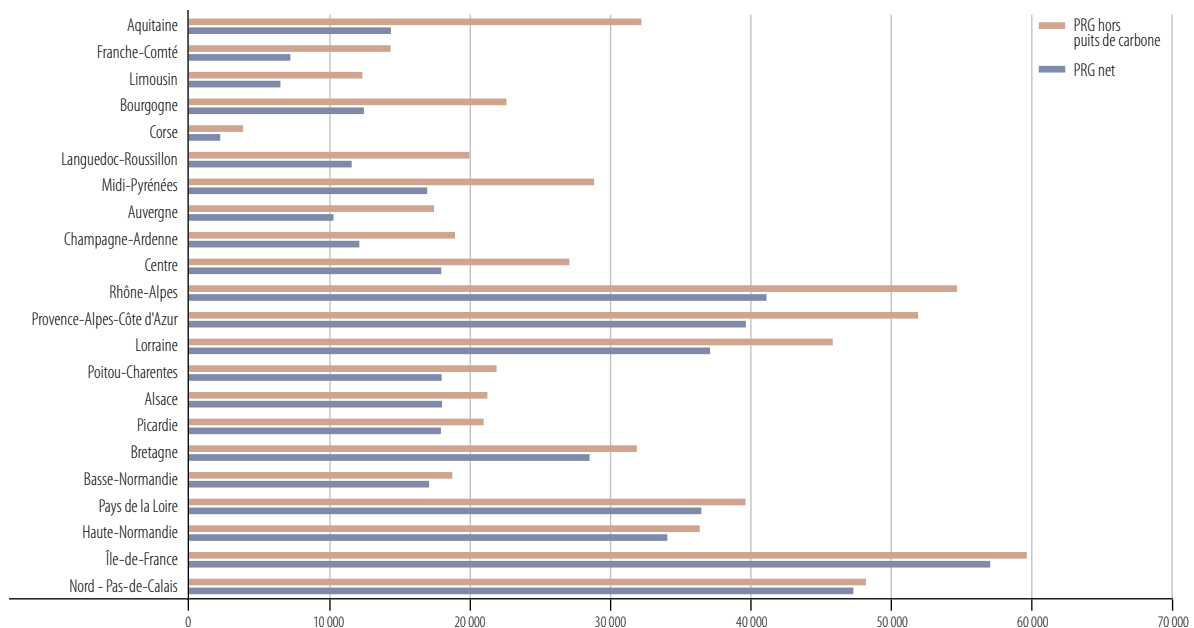
Le PRG est élevé dans les régions fortement peuplées, mais le PRG hors puits par habitant ne varie que d'un facteur de 1 à 4. Haute-Normandie et Lorraine sont alors en tête des régions. Les émissions dépendent aussi de l'activité économique de la région. Le PRG hors puits rapporté au PIB régional varie de 1 à 7 et l'Île-de-France a cette fois le plus petit ratio.

Les secteurs qui contribuent majoritairement à ces émissions sont l'agriculture et la sylviculture, le transport routier, l'industrie manufacturière et le résidentiel-tertiaire (voir les disparités spatiales des émissions de gaz à effet de serre des ménages au niveau des agglomérations dans la troisième partie du rapport sur les enjeux de la mobilité dans les territoires urbains). La transformation d'énergie est aussi à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre. L'absorption du carbone par les plantes et les sols (puits de carbone) atténue néanmoins le poids de l'agriculture-sylviculture.

Le rôle des forêts dans l'analyse de la responsabilité des régions par rapport au réchauffement climatique

L'effet puits de carbone, lié principalement à la présence de forêts et aussi à celles des prairies permanentes, atténue la contribution au réchauffement global de ces régions. Les puits peuvent aussi être pris en compte dans l'analyse de la responsabilité des régions par rapport au réchauffement climatique. En effet, ils absorbent globalement plus de 20 % du carbone en France métropolitaine. La présence de bois et forêts dans les régions est un facteur majeur. Ainsi, le pouvoir de réchauffement des régions telles que l'Aquitaine, la Franche-Comté, le Limousin, la Bourgogne, la Corse, le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, l'Auvergne et la Champagne-Ardenne, est très fortement réduit, de plus de 40 %. À l'opposé, pour les régions plus urbaines ou moins boisées, telles que le Nord - Pas-de-Calais, l'Île-de-France, les Haute- et Basse Normandie, les Pays de la Loire, le potentiel de réchauffement lié aux émissions de gaz à effet de serre est moins atténué.

Graphique 5 > Potentiel de réchauffement global (PRG) par région, avec et hors puits de carbone en 2000 (en kilotonnes de CO₂ émis)



Note : Régions classées selon l'importance de l'impact des puits de carbone
Source : CITEPA, format départemental, février 2005 – Traitement Ifen

2 Évolution de l'occupation des sols : augmentation de l'artificialisation contrastée sur les territoires

Une artificialisation des sols croissante

Une artificialisation diversifiée selon les territoires

En 2006, le paysage français est principalement occupé par les sols cultivés ou par des prairies (51 %) et par des sols boisés (31 %), selon l'enquête « Teruti-Lucas ». Les sols artificiels bâtis et non bâtis couvrent 9 % des 550 000 km² de la France métropolitaine. Les autres 9 % du territoire sont occupés par les landes, alpages, rochers et surfaces en eau. [13]

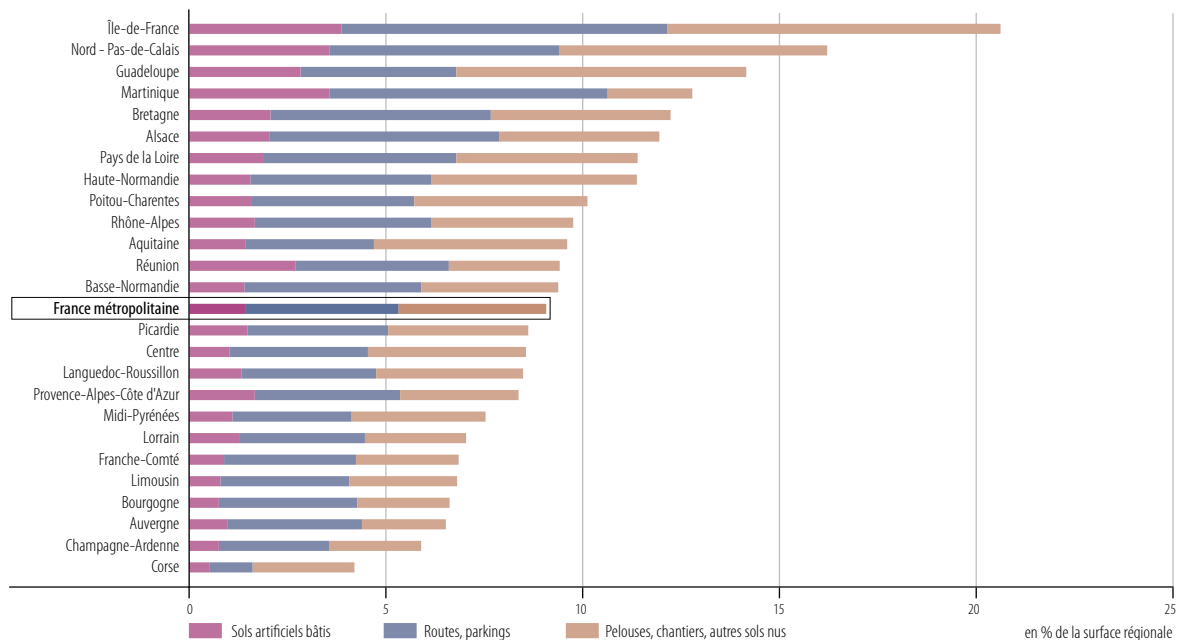
Dans les départements-régions d'outre-mer, les sols boisés représentent près de 40 % de la superficie totale. En revanche, les surfaces cultivées ou en prairie sont moins importantes. Les surfaces artificialisées s'étendent respectivement sur 14 %, 13 % et 9 % des territoires guadeloupéens, martiniquais et réunionnais.

Selon Teruti-Lucas, les surfaces artificialisées ont augmenté en France métropolitaine de 1,5 % (environ 60 000 ha) par an entre 1993 et 2004. Cette source ne permet cependant pas

une analyse finement localisée de l'évolution de l'occupation des sols. Ces évolutions sont donc mesurées à partir de l'inventaire Corine Land Cover, qui est moins précis, puisqu'il ne repère les surfaces artificialisées qu'à partir de 25 ha ou 100 m de largeur.

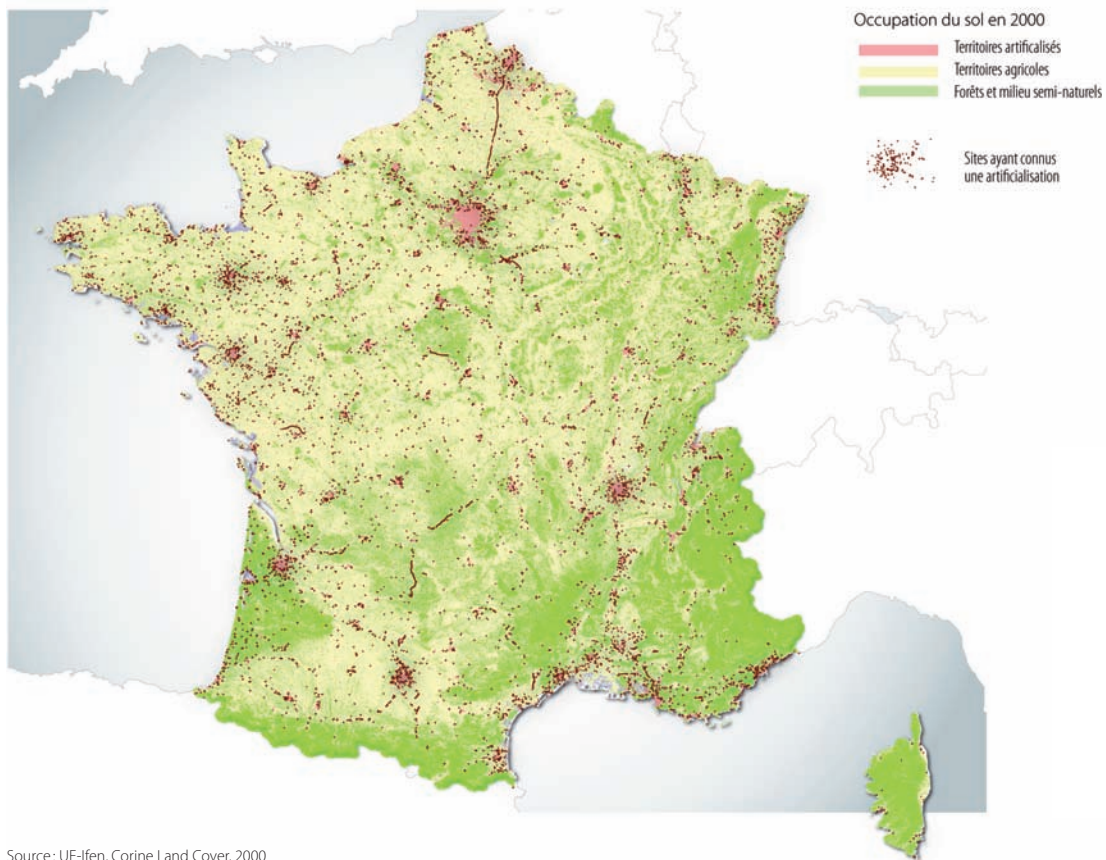
Selon Corine Land Cover, les sols artificialisés représentent 4,8 % du territoire et leur progression est globalement de 4,8 % entre 1990 et 2000. Le tissu urbain continu, où la végétation non linéaire et le sol nu sont exceptionnels, s'est stabilisé entre 1990 et 2000. À l'inverse, le tissu urbain discontinu progresse de 3 %. Il s'est étalé sur plus de 540 km² sur l'ensemble du territoire métropolitain, soit 5 400 ha par an. Les régions les plus concernées sont le Languedoc-Roussillon, l'Aquitaine, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Bretagne, la Corse et Midi-Pyrénées avec des taux d'évolution au-dessus de 4 %. Cette artificialisation se localise notamment en périphérie des grandes métropoles (pourtour parisien, Lille, Lyon, Bordeaux, Rennes, Toulouse ou Nantes), aux dépens de zones agricoles et naturelles.

Graphique 6 > Sols artificialisés par région en 2006



Source : Ministère de l'Agriculture — Scees, Teruti-Lucas, 2006 – Traitement Ifen

Carte 5 > L'artificialisation entre 1990 et 2000

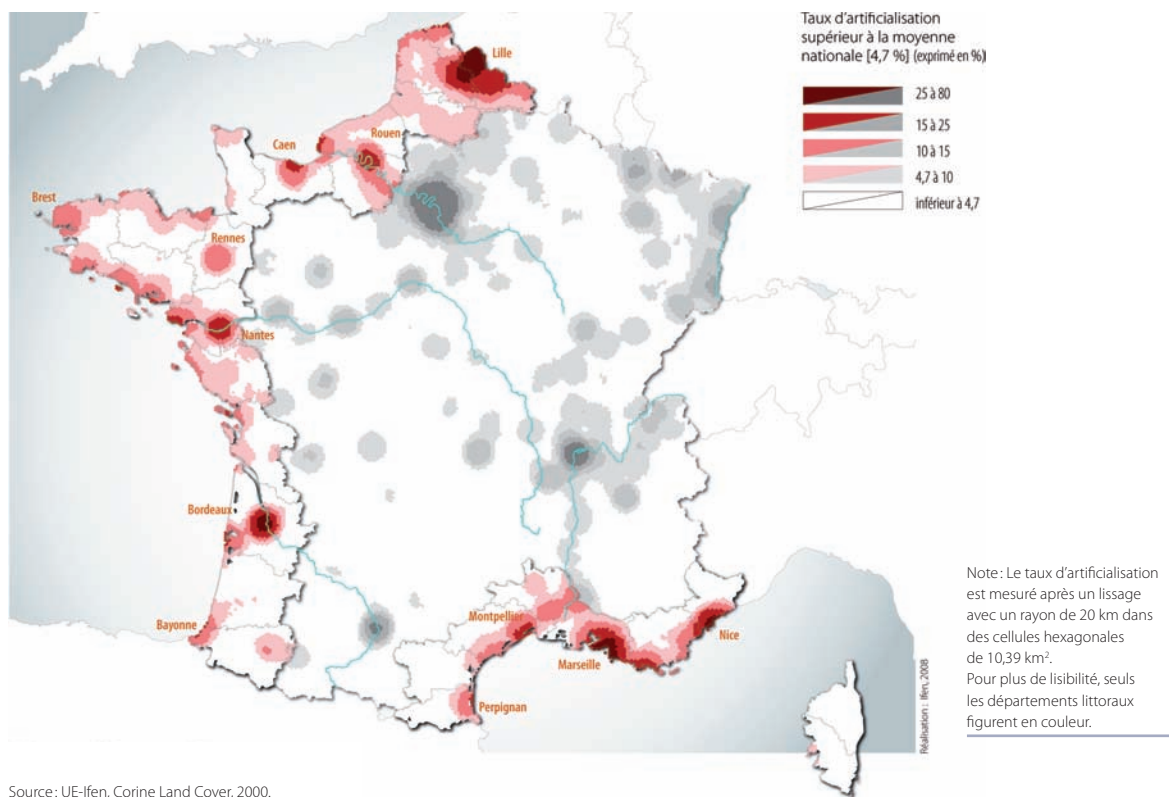


Le grignotage de ces dernières s'explique par l'essor de l'espace urbain. La ville progresse en partie du fait de l'engouement pour les maisons individuelles et jardins privatifs qui s'étendent sur les territoires ruraux proches des villes. [14] [15] [16][17] L'étalement urbain s'intensifie par le biais du développement de réseaux de communication afin de desservir les entreprises et les habitations en périphérie. Les grands réseaux routiers et ferroviaires ont ainsi progressé de 40 % à l'échelle nationale de 1990 à 2000. Ils exercent une pression particulièrement forte sur le territoire des régions qui sont des nœuds routiers transnationaux comme le Nord - Pas-de-Calais ou Rhône-Alpes, en recouvrant respectivement 17 et 14 km² de 1990 à 2000. Cette pression est importante car la majorité des transports interurbains s'effectuent par la route. La Bretagne, le Limousin et la Picardie ont été témoins respectivement d'une évolution de 212 %, 164 % et 136 % de leurs réseaux en 10 ans. L'artificialisation progresse le long des axes routiers, qu'elle soit le fait de l'habitat ou des activités économiques. Les entreprises construisent de grands entrepôts ou des bâtiments de production. Ces constructions banalisent le paysage des

entrées d'agglomérations. Les surfaces des zones commerciales et industrielles ont ainsi augmenté de 14 % en 10 ans. Les plus fortes expansions s'observent en Languedoc-Roussillon (+ 23 %), Nord - Pas-de-Calais (+ 22 %), Midi-Pyrénées (+ 19 %) et Picardie (+ 19 %).

Les carrières et les mines ont également progressé de 13,5 % sur la même période en métropole. Mais l'exploitation de minerais affecte les régions différemment. Certaines ont connu une régression de leur activité. C'est le cas notamment du Nord - Pas-de-Calais et de la Lorraine. Elles ont perdu respectivement 2,8 et 2 km² de surfaces identifiées comme carrières et mines en dix ans, suite à la fermeture de sites miniers. Par contre, les autres régions ont toutes connu, à des échelles variées, une augmentation de ce type de surfaces. Les régions qui ont le plus consacré de surface à l'exploitation de leurs ressources minières sont l'Aquitaine (18 km²), les Pays de la Loire et Midi-Pyrénées (11 km² chacun). Les surfaces nouvellement en eau sont également les témoins d'une artificialisation des milieux. Les étendues d'eau, natu-

Carte 6 > La forte artificialisation du littoral en 2000



relles ou artificielles, de plus de 25 ha ont augmenté de 7 % sur l'ensemble du territoire entre 1990 et 2000. Ces plans d'eau, créés à des fins de réaménagement de carrières, de loisirs (baignade, pêche) ou pour l'irrigation ou la rétention des crues, ont particulièrement progressé en surface dans les régions Centre (25 km²), Aquitaine (16 km²) et Midi-Pyrénées (13 km²). Le Poitou-Charentes se démarque avec un taux d'évolution de 43 %, pour ce type de surface, sur la période 1990-2000. Les effets de l'artificialisation les régions sont plus ou moins importants en fonction de leurs caractéristiques démographique, économique ou géographique. Les grandes vallées (du Rhône, de la Moselle, du Rhin, de la Seine, de la Garonne) sont concernées. Elles ont toujours été des lieux privilégiés de l'implantation humaine et continuent de s'urbaniser. Le littoral connaît aussi une dynamique particulière.

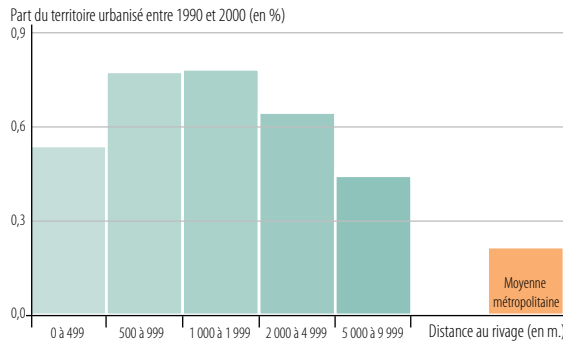
Le littoral français: un espace très convoité

Le littoral attire la présence humaine, ce qui se traduit par une forte densité de population et par une part de territoires artificialisés plus importante que sur l'ensemble du territoire national. Les zones urbaines ou industrielles, les réseaux de

communication et les espaces verts urbains se sont étendus de 13 % dans les communes littorales, soit 2,7 fois plus que la moyenne métropolitaine. Cette progression monte à 27 % à moins de cinq cents mètres de la mer. Ces territoires cohabitent avec des espaces naturels ouverts, des zones humides et des surfaces en eau qui couvrent 34 % des communes littorales. [18] Les côtes du Nord, les Alpes-Maritimes et les Pyrénées-Atlantiques sont les plus touchées par cette consommation d'espace. Leur taux d'artificialisation s'élève à plus de 30 % de leur territoire. Pour les façades littorales départementales du Pas-de-Calais, de Seine-Maritime et de Loire-Atlantique, où cohabitent terres agricoles et territoires artificialisés, ce taux monte à plus de 20 %.

L'artificialisation du littoral se poursuit de manière soutenue, encore plus à l'arrière-littoral. Entre 1990 et 2000, trois fois plus de terres ont été artificialisées dans les communes littorales par rapport à la moyenne métropolitaine. Cette artificialisation du littoral s'est faite au détriment des terres agricoles et des espaces naturels. Elle correspond à l'extension du tissu urbain (+84 km²). La surface des zones industrielles et des réseaux de communication s'est accrue de 8,7 % et celle des espaces verts urbains de 9,9 %. Ces augmentations sont liées au développement des trans-

Graphique 7 > Forte extension de l'artificialisation à l'arrière du littoral



Source : UE-Ifen, Corine Land Cover 1990-2000 – Traitement Ifen

ports maritimes, à l'extension des zones portuaires et à la part de plus en plus forte de l'économie touristique. L'artificialisation du littoral a été élevée entre 1990 et 2000, quelle que soit la distance à la mer. Elle est plus forte en rétro-littoral, entre cinq cents et deux mille mètres de la côte. Ceci s'explique par l'application de la loi « Littoral » plus contraignante en bord de mer.

Cette progression de l'artificialisation dans l'arrière-pays littoral est due à l'augmentation de constructions neuves de logements depuis 1990. Ce sont les logements individuels qui sont privilégiés au détriment des logements collectifs. La part des surfaces des logements collectifs est passée de

42 % des surfaces construites en 1990 à 31 % en 2003. Les littoraux de Bretagne et de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont les plus concernés par l'artificialisation. Bien que très étendues, ces deux façades littorales ont concentré plus de 40 % des surfaces artificialisées entre 1990 et 2000.

L'étalement urbain en Europe

L'occupation des sols dans vingt-deux pays européens en 2000, montre une prédominance des terres agricoles (55 %), suivies des forêts et espaces semi-naturels (37 %) sur 3,3 millions de km² de surface observée. Les zones humides ou en eau représentent 4 %. Les terres artificielles (zones urbanisées, industrielles ou commerciales ; réseaux de communication) occupent 5 % du territoire considéré.

L'artificialisation progresse en Europe plus vite qu'en France. Entre 1990 et 2000, elle s'est étalée sur 0,29 % du territoire européen contre 0,22 % pour la France d'après l'inventaire Corine Land Cover. Les zones les plus visiblement touchées par l'étalement urbain sont localisées dans des pays ou régions à forte densité de population et dont l'activité économique est intense (Belgique, Pays-Bas, régions du sud et de l'ouest de l'Allemagne, Italie du Nord, région parisienne) ou à croissance économique rapide (Irlande, Portugal, Allemagne orientale, région madrilène). [19]

La biodiversité et le patrimoine naturel

La régression et la fragmentation des milieux semi-naturels

Les espaces semi-naturels couvrent 351 000 km² en 2000, soit 64 % du territoire métropolitain. Les forêts en sont la composante principale pour 41 %, suivies des prairies (25 %) et autres zones agricoles extensives ou en mosaïque (21 %). Les milieux à végétation arbustive ou herbacée (10 %), les espaces ouverts à végétation absente ou clairsemée (3 %) et les zones humides (0,5 %) en font aussi partie. Les surfaces en eau ne sont pas retenues.

La progression des surfaces artificialisées s'accompagne d'une régression des milieux semi-naturels de 1 450 km² entre 1990 et 2000 d'après Corine Land Cover, soit 0,4 % à l'échelle de la France métropolitaine. Leur superficie diminue en dépit de l'augmentation globale des surfaces boisées. On observe des disparités dans l'évolution des bois et forêts : ils

progressent dans certaines régions, notamment par boisement des « forêts et végétation arbustive en mutation », et inversement dans les autres régions. L'augmentation des surfaces en eau constatée dans toutes les régions reflète une artificialisation des milieux, suite à la création de plans d'eau principalement.

La surface totale des milieux semi-naturels diminue dans toutes les régions. La Lorraine, l'Île-de-France, Champagne-Ardenne et la Picardie figurent parmi les régions les plus affectées en proportion. Le Limousin, la Corse et l'Auvergne sont parmi les moins touchées.

Les prairies ont régressé dans toutes les régions, sauf en Languedoc-Roussillon. Les zones agricoles extensives ou en mosaïque ont aussi diminué, sauf en Corse et Languedoc-Roussillon. C'est vrai également pour les pelouses et pâturages naturels, à l'exception des régions Champagne-Ardenne, Picardie et Lorraine, où ils se maintiennent.

Les régions où les espaces semi-naturels sont les plus abondants présentent les plus faibles diminutions relatives : Auvergne, Corse, Limousin, Rhône-Alpes, Franche-Comté. Et les régions les moins bien dotées sont parmi celles où les surfaces se réduisent le plus, comme l'Île-de-France, la Picardie, le Nord - Pas-de-Calais.

Les changements sont plus modérés au sein des espaces protégés¹, avec des contrastes selon les types de protection et les régions. Les espaces protégés se sont peu ou pas artificialisés, tandis que leurs alentours ont connu une évolution au moins identique à la moyenne métropolitaine. [20]

À côté de la régression des surfaces, la fragmentation des milieux constitue une autre atteinte à la biodiversité par isolement des populations ou confinement sur de trop faibles surfaces. Elle peut être appréhendée par le rapport entre la longueur des infrastructures de transport d'une zone et sa superficie, en distinguant les axes les plus infranchissables pour un très grand nombre d'espèces, les autoroutes et les voies TGV. Ce type d'infrastructures est plus présent dans des régions comme l'Île-de-France, le Nord - Pas-de-Calais, l'Alsace, Rhône-Alpes, la Picardie, la Bourgogne. [21]

La partie française du réseau Natura 2000 quasi complète

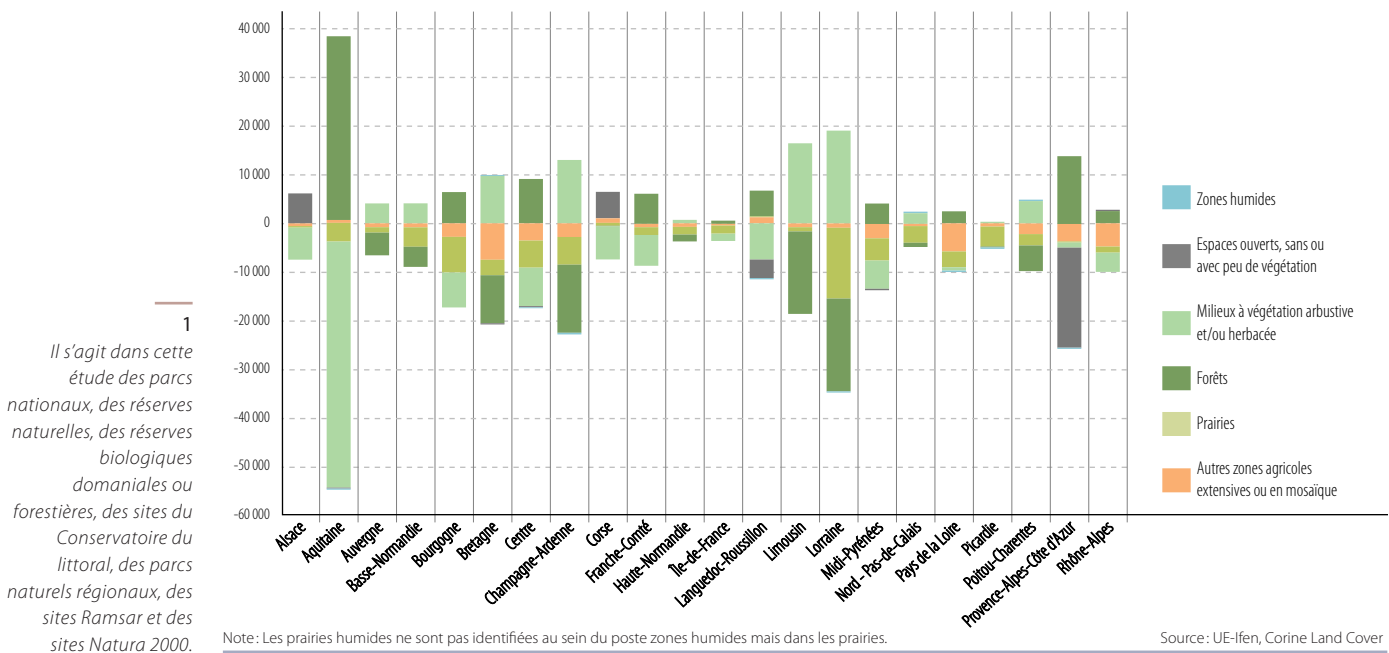
Principal instrument européen pour le respect des objectifs

de protection de la biodiversité, le réseau Natura 2000 est constitué des sites désignés en application des directives « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore ». Ces sites sont destinés à assurer le maintien ou le rétablissement en bon état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire. La France est concernée par quatre des neuf régions biogéographiques de l'Union européenne à 27 : les régions alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne. En juin 2007, la superficie française terrestre désignée en sites Natura 2000 est de 12 %, contre 17 % dans l'Union européenne à 25. Seule la métropole est concernée. La part du territoire régional désignée en sites Natura 2000 varie de moins de 3 % (Nord - Pas-de-Calais) à plus de 30 % (Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Sur la base des données de la Commission européenne d'octobre 2007, le centre thématique européen pour la diversité biologique a estimé que 84 % des habitats et espèces de la directive « Habitats » étaient suffisamment représentés ou couverts par les sites proposés par les États membres de l'Union européenne à 25. Cette proportion était de 91 % pour la France.

Dans les sites Natura 2000, les zones artificialisées et les cultures permanentes sont moins présentes que sur l'ensemble du territoire régional, de même que les terres arables. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur fait exception, mais les

Graphique 8 > Évolution différenciée des espaces semi-naturels entre 1990 et 2000 (en ha)

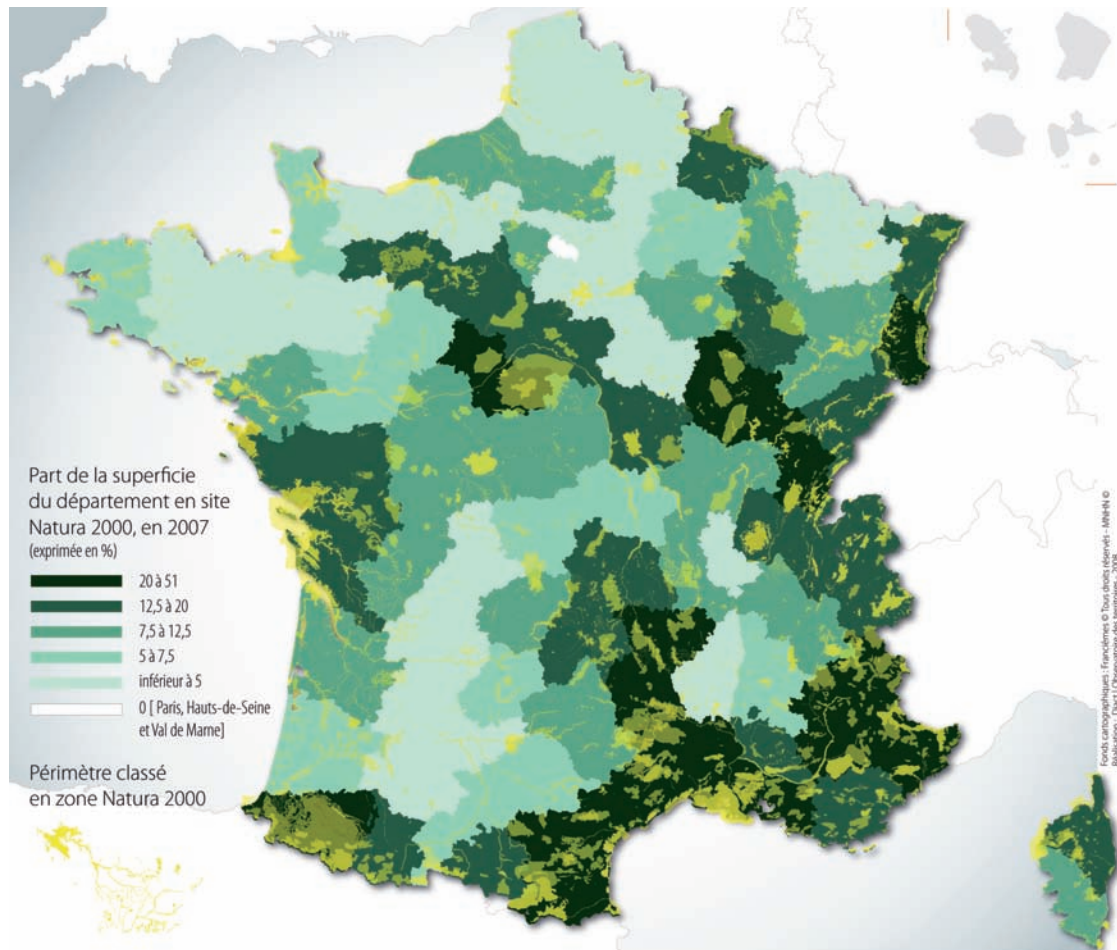


terres arables n'y couvrent que 5 %. Les espaces semi-naturels sont globalement surreprésentés dans les sites Natura 2000 de chacune des régions, en particulier les milieux à végétation arbustive ou herbacée ainsi que les zones humides. C'est vrai également en ce qui concerne les forêts, sauf dans les régions Aquitaine, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, des régions assez boisées. Le bilan est plus contrasté suivant les régions pour les prairies : elles apparaissent plus souvent dans les sites Natura 2000 des Pays de la Loire, de Haute-Normandie, de Poitou-Charentes et, dans une moindre mesure, en Corse, Aquitaine, Lorraine, Bourgogne, Basse-Normandie, Picardie et Champagne-Ardenne.

Une première évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire de la France a été présentée à la Commission européenne fin 2007. Au total,

132 habitats naturels sont concernés, ainsi que 91 espèces végétales et 200 espèces animales (hormis les oiseaux). Il apparaît que les domaines biogéographiques alpin et méditerranéen sont ceux où les espèces comme les habitats se portent le mieux : 50 % à 60 % des habitats et espèces y sont en état favorable ou moyen. En revanche, plus de la moitié des habitats et des espèces des domaines atlantique et continental sont en état de conservation défavorable. Les habitats marins et côtiers sont en très grande majorité en état de conservation moyen ou défavorable : leur aire de répartition est en régression, leurs surfaces en diminution ou encore leur fonctionnement se dégrade. Les habitats aquatiques et les habitats humides, tels que les marais ou tourbières, sont dans une situation similaire, à la fois du point de vue de la qualité des milieux et de la régression des surfaces occupées. [22]

Carte 7 > Part de la superficie en sites Natura 2000 en 2007



Note : superficie terrestre des sites Natura 2000 (SIC ou ZSC, ZPS), sans double compte

Source : MEEDDAT, SIG MNHN – Traitement Ifen

3 Trois aspects des modes de production et de consommation : le transport de marchandises, le traitement des déchets, les énergies renouvelables

La part du rail et du fluvial dans le transport de marchandises

Des écarts régionaux principalement dus à la nature des marchandises transportées, au tissu productif de la région et aux réseaux de transport

La part du rail et du fluvial dans le transport de fret engendré par les différentes régions françaises est assez variable : il s'étale de 4 % en Basse-Normandie à 29 % en Lorraine pour une moyenne nationale de 17 % (données 2005).

Le seul fret ferroviaire représente entre 4 % et 26 % des transports de marchandises générés par les régions, la moyenne se situant à 14,3 %. Cet écart s'explique notamment par la nature des marchandises transportées et, plus particulièrement, par l'importance des pondéreux dans le fret régional : produits énergétiques, vrac solides, matières premières pour l'industrie, produits agricoles, sidérurgiques et d'extraction ou encore les matériaux de construction. Ceux-ci représentent des tonnages importants qui sont plus traditionnellement transportés par rail que les produits finis de consommation ; la part du rail dans le fret régional est intimement liée au tissu productif de la région.

L'importance du fret ferroviaire en Lorraine, Nord - Pas-de-Calais et, dans une moindre mesure, en Alsace et en Haute-Normandie s'explique par leur orientation industrielle passée et présente. L'activité industrielle dans ces régions a, en outre, favorisé la densification du réseau ferré au cours du temps, permettant une certaine pérennisation du transport par rail. L'importance du transport fluvial est également liée aux transports de pondéreux mais il est, plus que le transport ferroviaire, contraint par le réseau accessible aux transports de marchandises. Or, celui-ci se limite essentiellement au réseau à « grand gabarit », c'est-à-dire, en France, à quelques axes : le Rhône, le Rhin, la Moselle, l'Escaut et le canal Dunkerque-Valenciennes, l'Oise et la Seine. Le transport fluvial est donc quasiment nul pour dix des vingt et une régions considérées ; pour les autres, il représente 4,2 % des transports générés en moyenne en 2005 et jusqu'à 10 % pour la Haute-Normandie.

L'importance des ports maritimes pour les transports ferroviaires et fluviaux

La présence de ports maritimes en façade pour les exportations de produits agricoles et les importations de vrac liquides (produits énergétiques) et solides (minerais) peut s'avérer un atout pour ces modes alternatifs à la route. En effet, la moindre souplesse du rail et du fluvial par rapport à la route, notamment lorsqu'il s'agit d'assurer la distribution de marchandises en petites quantités avec de nombreux lieux de chargement et de déchargement, s'estompe lorsqu'il s'agit d'acheminer massivement des marchandises entre les zones portuaires et leur hinterland.

De fait, les principaux ports français sont situés à l'embouchure des voies navigables intérieures et disposent généralement de plateformes de transbordement vers le rail. Parallèlement, les interconnexions de réseau avec les grands ports néerlandais (Rotterdam, Anvers) engendrent des flux importants de marchandises pour les régions françaises de l'Est, accessibles à ces ports par voie ferrée ou fluviale *via* la Moselle ou le Rhin. L'accessibilité des ports maritimes par des infrastructures de transport n'est d'ailleurs pas indépendante de l'implantation des industries lourdes, consommatrices ou productrices de marchandises pondéreuses.

La baisse de la part du rail en partie liée à des phénomènes structurels

La part du transport ferroviaire et fluvial de marchandises a perdu plus de cinq points au cours des cinq dernières années. Cette diminution est essentiellement le fait du rail, en lien avec la modification du tissu productif français : au cours des dernières décennies, le fret ferroviaire a subi la tertiarisation de l'économie, la réduction de l'activité de l'industrie extractive ou de la sidérurgie et les délocalisations industrielles. La baisse de la part du rail est en effet particulièrement importante dans ces mêmes régions où le rail occupait une place prépondérante : sur les cinq dernières années, la part du fret ferroviaire a perdu sept points en Lorraine et en Haute-Normandie.

La part du transport fluvial est également en légère baisse sur certaines régions touchées par le recul industriel (Lorraine, Picardie, Champagne-Ardenne), alors même qu'elle est en hausse en moyenne pour les régions françaises concernées par ce mode de transport.

La diminution du poids de l'activité industrielle en France et des besoins en matières premières a donc fortement pénalisé les transports fluviaux et ferroviaires. À l'inverse, le mode routier a profité de l'accroissement des transports de produits manufacturés, éventuellement importés, qui représentent une part croissante des quantités de marchandises transportées sur le territoire français. En effet, pour ces marchandises transportées en petite quantité ou en conditionnements plus fractionnés vers des destinations diverses, la route a permis une meilleure gestion logistique et la gestion en flux tendus (stockage hors entrepôts, dans les poids lourds).

La hausse des importations maritimes de produits conteneurisés : une nouvelle chance pour le transport fluvial et ferroviaire

Pour autant, la multiplication des délocalisations industrielles s'est aussi accompagnée d'une hausse des importations de produits manufacturés, notamment en provenance d'Asie. De nombreux produits de consommation transitent désormais par les grands ports maritimes européens, où ils sont débarqués dans des conteneurs. Si le trafic de conteneurs est particulièrement en hausse dans les ports de pays entourant la France (Bilbao, Rotterdam, Anvers, Hanovre, Barcelone, ...), relativement aux deux ports de conteneurs français (Marseille et Le Havre), ces derniers bénéficient néanmoins de croissances importantes pour l'alimentation respectivement de Paris et de Lyon. Les transports fluviaux et ferroviaires tendent donc à se repositionner sur ces nouvelles marchandises arrivées dans les ports, où elles bénéficient en outre des infrastructures adéquates pour concurrencer la route.

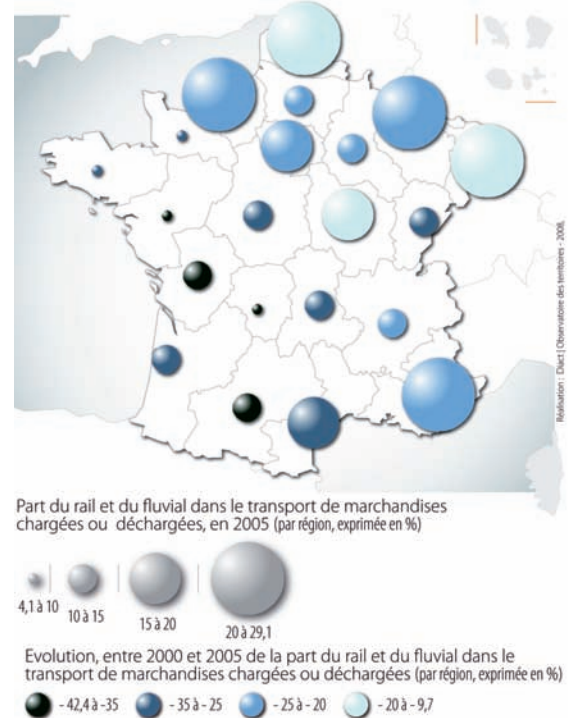
Le transport combiné ferroviaire semble également bénéficier de l'afflux de marchandises conteneurisées dans les grands ports européens. En témoignent les nombreuses ouvertures de lignes de conteneurs maritimes par la SNCF au cours des dernières années. En 2007, les transports combinés à la SNCF ont connu une croissance de 8,4 % après cinq années de décroissance et de nombreuses fermetures de plateformes rail-route.

Les restructurations en cours dans le secteur ferroviaire

L'ouverture à la concurrence du fret ferroviaire, complète en France depuis 2006, est présentée comme un levier au développement ferroviaire. La concurrence est censée faire baisser les prix des transports ferroviaires et rendre le rail plus compétitif par rapport à la route, les prix du transport routier de marchandises ayant aussi joué dans le recul du rail, en particulier dans les années 1980. En 2007, la part des nouveaux opérateurs ferroviaires a atteint 5 % des tonnes-kilomètres ferroviaires. Mais certains de leurs marchés ayant été captés à l'opérateur historique, la SNCF, l'effet de l'ouverture est moindre sur le trafic total.

Face à cette ouverture, la SNCF poursuit sa restructuration : l'année 2007 a marqué le lancement du « Haut débit ferroviaire », plan à horizon 2009 concernant l'acheminement du wagon isolé. Ce plan prévoit une massification des flux construite autour de 3 ou 4 « hubs » connectés à une

Carte 8 > Part du rail et du fluvial dans le transport intérieur de marchandises (hors transit) en 2005 et évolution 2000-2005



Définition : la part du rail et du fluvial dans le transport intérieur de marchandises dans l'ensemble des modes de transport (fer, routes, voies navigables), par région, concerne uniquement les flux générés par les régions, puisqu'on se restreint aux seuls flux ayant pour origine ou destination une région donnée. L'indicateur exclut donc, pour une région donnée, le transport intra-régional et les flux nationaux et internationaux en transit dans cette région.

Source : enquête TRM, Eurostat, VNF, SNCF, DGDDI, calculs MEEDDAT/SESP

trentaine de plateformes de tri et de distribution locales ainsi qu'au réseau européen. La mise en place du haut débit s'est accompagnée de la fermeture de 262 gares au wagon isolé dont les trafics ont vocation à être reportés et concentrés sur des gares proches. Elle aura donc un impact important sur la physionomie régionale du transport ferroviaire de marchandises.

Ce plan de massification des flux est l'occasion de la mise en place, dans la période à venir, d'opérateurs ferroviaires de proximité dans lesquels les financeurs publics pourraient être amenés à jouer un rôle important.

Tableau 4 > Part du rail et du fluvial dans le transport intérieur de marchandises (hors transit) en 2000 et 2005 (en %)

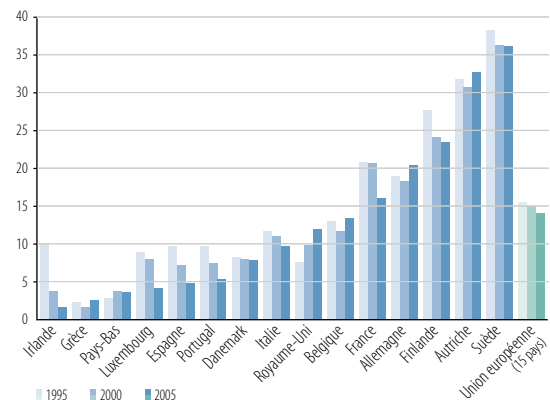
	2000	2005
Lorraine	36,9	29,1
Nord - Pas-de-Calais	31,3	28,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	31,7	25,2
Haute-Normandie	31,7	24,7
Alsace	26,1	21,1
Languedoc-Roussillon	29,8	19,4
Ile-de-France	24,5	19,1
Bourgogne	20,8	17,7
Champagne-Ardenne	19,8	14,9
Picardie	19,6	14,9
Aquitaine	21,4	14,0
Rhône-Alpes	17,3	13,8
Auvergne	18,9	12,6
Midi-Pyrénées	21,2	12,2
Centre	16,8	12,0
Franche-Comté	14,9	10,9
Poitou-Charentes	16,2	10,4
Limousin	16,5	9,9
Bretagne	12,5	9,0
Pays de la Loire	9,9	6,1
Basse-Normandie	6,0	4,1
France métropolitaine	22,5	17,0

Source: enquête TRM, Eurostat, VNF, SNCF, DGDDI, calculs MEEDDAT/SESP

Évolutions contrastées au sein de l'Union européenne

Le Livre blanc publié par la Commission européenne en 2001 constate déjà la faible évolution du secteur ferroviaire et recommande d'investir dans les infrastructures pour construire un réseau transeuropéen de fret ferroviaire de qualité et de développer l'interopérabilité. La Commission mise avant tout sur la libéralisation du secteur pour inciter son développement. Cependant, cela n'a pas permis au chemin de fer de véritablement concurrencer la route: de 1995 à 2005, la part du rail dans le fret est passée de 15,5 % à 14 %.

Graphique 9 > Évolution de la part du rail dans le trafic de fret dans les pays de l'Union européenne à 15 entre 1995 et 2005 (% dans le tonnes/km intérieur total)



Source: Eurostat

La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective

En 2005, le service public a collecté plus de 36 millions de tonnes de déchets dont l'essentiel a été produit par l'activité des ménages, selon l'enquête Collecte de l'Ademe (voir encadré). Les départements littoraux et certains départements de montagne se caractérisent par des poids collectés par habitant supérieurs à la moyenne, alors que les départements de l'intérieur semblent moins producteurs de déchets ménagers. L'effet touristique, qui a tendance à amplifier la production quand on la ramène aux seuls habitants permanents, ne suffit pas à expliquer ces écarts territoriaux.

Les politiques de collecte menées par les collectivités, notamment la mise en place de la collecte sélective, sont des facteurs explicatifs importants en plus des comportements individuels ou des modes de consommation liés au revenu, à l'âge ou au type d'habitat. [23]

Près des deux tiers des déchets collectés par le service public sont valorisés après ramassage. Pour environ 70 % des déchets collectés, le choix se fait entre incinération avec récupération d'énergie et mise en décharge, même si le recyclage et la valorisation organique sont en progression.

Les ordures ménagères résiduelles en mélange (327 kg par habitant et par an) constituent 57 % du tonnage collecté. Cette proportion varie sensiblement d'un département à l'autre : plus de 80 % à Paris et en Corse, moins de 40 % dans le Jura et dans les Landes.

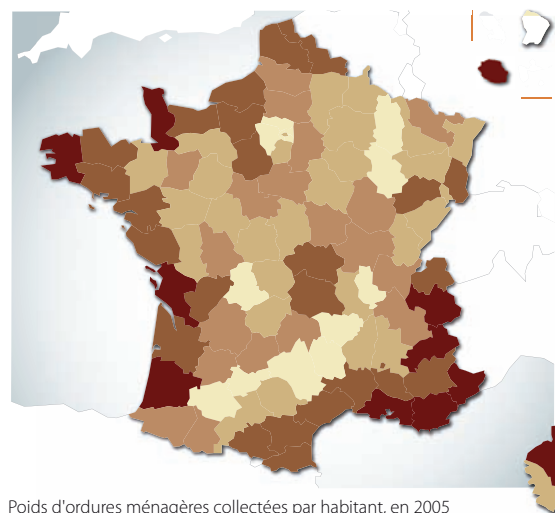
Viennent ensuite les apports en déchetteries avec 151 kg par habitant. Ce ratio doit être nuancé car ces équipements drainent aussi une partie non négligeable de déchets provenant des entreprises (gravats, déchets verts). L'usage de ce service reste cependant très inégal. On enregistre 440 kg dans les Landes, 320 kg dans le Finistère, une centaine de kg seulement dans la Meuse et moins de 30 kg dans les Hauts-de-Seine. La collecte sélective du verre (28 kg par habitant) est maintenant généralisée, 93 % de la population en bénéficie. Les départements de la Vendée, des Côtes-d'Armor, du Morbihan et du Pas-de-Calais dépassent 50 kg par habitant. Les départements du sud, mais aussi de la Picardie et de la région parisienne semblent moins organisés ou moins performants. La quasi-totalité de la population (98 %) est également desservie par une collecte sélective de matériaux secs, en porte à porte ou par apport volontaire, avec une moyenne de 41 kg par habitant. Certains territoires sont particulièrement efficaces et dépassent 50 kg par an : le Nord et le Pas-de-Calais, la Marne et les Ardennes, la Charente-Maritime et la Charente, la Haute-Vienne et la Creuse, le Lot, le Tarn-et-Garonne et l'Aveyron, le Jura, la Haute-Saône et la Côte-d'Or. Une grande partie de ces collectes sélectives part directement dans les filières de recyclages (verriers par exemple) et l'exploitation du gisement dépend naturellement de l'organisation de ces filières.

Une production de déchets par habitant deux fois plus élevée dans les Landes qu'en Lozère

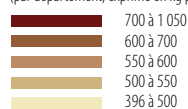
Les départements très touristiques collectent en général un poids élevé de déchets ménagers par habitant. La production des populations saisonnières s'ajoute à la production des seuls résidents. Dans l'Hérault, les Landes, la Charente-Maritime, le Finistère, la Savoie, par exemple, le poids collecté dépasse 700 kg par habitant et les quantités triées et l'apport en déchetteries sont aussi supérieurs à la moyenne. Dans d'autres départements littoraux comme les Alpes-Maritimes, le Var ou dans les Alpes-de-Haute-Provence, les efforts de tri sont plus faibles.

À l'opposé, la plupart des départements de l'Île-de-France ont un ratio de collecte par habitant particulièrement faible, moins de 500 kg par habitant. L'effet touristique est inversé (sauf à Paris), ce qui sous-estime la production des résidents,

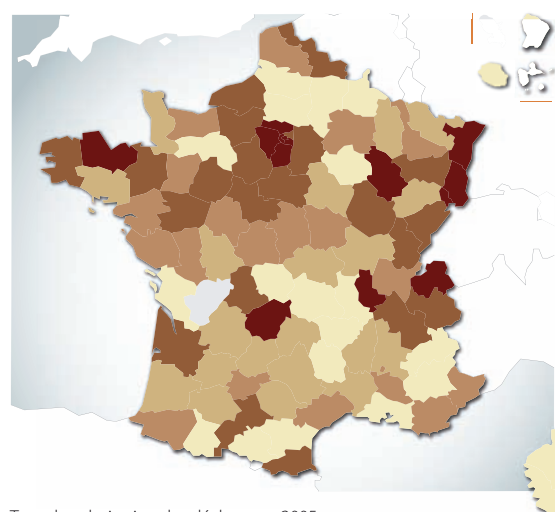
Carte 9 > Poids d'ordures ménagères en mélange et de déchets collectés sélectivement en 2005



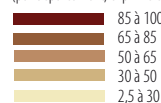
Poids d'ordures ménagères collectées par habitant, en 2005
(par département, exprimé en kg par hab.)



Carte 10 > Taux de valorisation des déchets collectés en 2005



Taux de valorisation des déchets, en 2005
(par département, exprimé en %)



Note : valorisation sous forme de récupération d'énergie, recyclage, compostage ou méthanisation.

Source : Ademe, enquête Collecte - Traitement Ifen

mais les modes de consommation d'une population plus jeune pourraient aussi expliquer ce ratio. Par ailleurs la nature du tissu urbain se prête plus difficilement à la mise en place du tri sélectif : on y trie le verre et les matériaux secs beaucoup moins que la moyenne, et le recours aux déchetteries est quasi inexistant. Ceci est par contre compensé par une collecte des encombrants particulièrement efficace.

Une autre catégorie assez large regroupe la plupart des départements des régions Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Centre, Bourgogne et Franche-Comté, mais également l'Ain, l'Isère et la Drôme. Plutôt ruraux, avec peu d'effet touristique et une production moyenne entre 500 et 600 kg par habitant, ils se caractérisent surtout par une politique de tri soutenue, en porte à porte comme en apport volontaire.

Enfin dans l'est du Massif central et dans une grande partie des départements de la Lorraine, de Champagne-Ardenne, de Midi-Pyrénées et du Limousin, la quantité de déchets collectée totale est plus faible (60 kg par habitant de moins en moyenne), alors que le tri du verre et des matériaux secs est normalement développé.

Plus de 60 % des déchets sont valorisés

Plus de 60 % des déchets collectés par le service public sont valorisés : soit triés après ramassage et recyclés (8 %), soit directement recyclés dans les filières comme le verre et les papiers-cartons (11 %), soit transformés en compost (11 %), soit incinérés avec récupération d'énergie (31 %). Le reste est mis en décharge ou incinéré sans récupération d'énergie (39 %). D'une façon générale les départements des régions Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Haute-Normandie, Île-de-France, Nord - Pas-de-Calais, Alsace, Franche-Comté, ainsi que le nord de la région Rhône-Alpes, ont tendance à mieux valoriser leurs déchets.

La part des déchets faisant l'objet d'une valorisation organique est significative et dépasse 20 % dans une quinzaine de départements dont les Deux-Sèvres, le Cher, les Côtes-d'Armor, le Finistère, l'Indre. Pour la valorisation matière, le Haut-Rhin, la Vendée, la Savoie et le Jura arrivent en tête avec plus de 20 % de déchets recyclés.

Incinération ou mise en décharge : Paris et les Bouches-du-Rhône aux extrêmes

La balance s'opère surtout entre valorisation énergétique et mise en décharge. Entre les déchets collectés à Paris qui sont incinérés à 80 % et ceux des Bouches-du-Rhône qui sont mis en décharge à 80 %, les situations sont variées. On peut

esquisser 3 grands groupes : d'une part les départements qui font plutôt le choix de la mise en décharge pour plus des deux tiers de leurs déchets, comme par exemple la Corse, les Bouches-du-Rhône, les Hautes-Alpes, l'Aude, le Puy-de-Dôme, la Somme, le Tarn et le Gers, avec peu de pratique d'incinération, et une valorisation matière comme la moyenne. D'autre part, les tenants de l'incinération avec récupération d'énergie, qui valorisent de cette manière plus de la moitié de leurs déchets. Avec moins de 20 % de mise en décharge, ils avoisinent souvent les 80 % de valorisation finale. On y retrouve Paris et les départements de la petite couronne mais également la Corrèze, le territoire de Belfort, la Haute-Marne, les Vosges, le Rhône, le Haut-Rhin, le Bas-Rhin. Enfin les départements qui diversifient davantage leur modes de traitement : moins de 50 % en moyenne de mise en décharge, 20 % de valorisation énergétique et de 20 % à 30 % de valorisation matière et organique. Dans ce groupe on trouve par exemple les Landes, le Pas-de-Calais, le Loir-et-Cher, les Pyrénées-Atlantiques, la Loire-Atlantique.

ENCADRÉ

L'enquête Collecte de l'Ademe sur la collecte des ordures ménagères

L'enquête Collecte de l'Ademe, réalisée en 2006 sur l'année 2005, a interrogé l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes indépendantes ayant au moins une compétence collecte ou déchetterie. L'enquête renseigne sur la collecte des ordures ménagères au sens large : ordures ménagères résiduelles en mélange, collecte du verre en porte à porte ou par apport volontaire aux bornes de collecte, collecte des matériaux secs (journaux et magazines, papiers et cartons, emballages, corps creux, plastiques) en porte à porte ou par apport volontaire, collecte des biodéchets (partie fermentescible des ordures ménagères collectée sélectivement) et des déchets verts, collecte des encombrants. Elle comprend également la collecte par apport volontaire dans les déchetteries.

Cette collecte comprend une part non négligeable de déchets ramassés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères, mais produits par de petites entreprises du commerce ou de l'artisanat. Ces déchets sont, par exemple, les papiers et cartons des petits commerces ou des services, les déchets de certains restaurants, etc. C'est également le cas de certains types de déchets déposés en déchetteries par les professionnels, comme les déblais et gravats ou certains déchets verts. Ceci a pour effet de majorer les quantités produites par habitant.

Source : Ademe, La collecte des déchets par le service public en France, résultats année 2005, décembre 2007, www.ademe.fr

Les énergies renouvelables

Des ressources énergétiques inégalement réparties sur le territoire

La France dispose de peu de ressources énergétiques : ses réserves fossiles se limitent à 0,01 % des réserves mondiales. Or la consommation nationale atteint 2,6 % de la consommation mondiale d'énergie primaire.

Disposer d'énergie en suffisance est vital pour l'activité économique, les transports, le niveau de vie de toute société. La politique de la France a donc été depuis longtemps de diversifier ses sources d'approvisionnement et de réduire autant que possible la facture énergétique en s'efforçant de développer des sources nationales et en prônant une meilleure efficacité de l'énergie consommée. La lutte contre le réchauffement climatique est venue conforter et amplifier ces orientations.

Les énergies fossiles représentent en 2007 un peu plus de la moitié de la consommation d'énergie primaire en France. Le pétrole en fournit 33 %. Depuis 2000, sa consommation a cessé d'augmenter et se resserre autour des usages pour lesquels il n'existe pratiquement pas de solution alternative : les transports en consomment la moitié et les usages non énergétiques un quart. Le gaz, surtout utilisé pour le chauffage, a tendance à progresser avec 15 % de l'énergie primaire consommée. Le charbon apporte le complément avec 5 %. Au lendemain du premier choc pétrolier, la France a initié un ambitieux programme nucléaire qui en fait aujourd'hui le deuxième producteur mondial d'électricité nucléaire derrière les Etats-Unis. Pour la production par habitant, elle est également deuxième derrière la Suède. Le nucléaire fournit à l'heure actuelle près de 80 % de la production nationale d'électricité et 40 % de la consommation d'énergie primaire. L'autre grande solution qui ne dépend pas de l'étranger et ne perturbe pas le climat consiste à développer les énergies renouvelables. La France y a recours de longue date avec le bois qui représente 3,5 % de l'énergie primaire et les barrages hydroélectriques (1,8 %).

Enfin, comme l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas, l'État promeut l'efficacité énergétique : appareils plus performants – du lave-vaisselle à la voiture –, qualité des constructions et de l'isolation, comportements plus sobres, etc.

Au niveau territorial, la question énergétique prend de l'importance. Mais les territoires partent de situations très différenciées. Certains peuvent disposer de moyens de production importants, lorsqu'ils bénéficient de la présence d'une centrale, d'un barrage, ou d'une exploitation de pétrole ou

de gaz. Même la ressource éolienne n'est pas répartie également. D'autres ont des charges fortes s'ils ont beaucoup de population, de transit, ou d'usines grosses consommatrices. Chercher dans chaque territoire un équilibre que la nation dans son ensemble ne réalise pas n'aurait pas de sens. L'objectif est de partager équitablement les efforts pour développer les énergies renouvelables et stimuler les économies d'énergie. Les collectivités locales ont la responsabilité de l'organisation des transports collectifs, des réseaux de chaleur, de la répartition spatiale de l'habitat et des plans de circulation. Au plus près des citoyens, elles sont les mieux placées pour infléchir les choix individuels par l'information, l'animation ou des incitations, financières ou autres. Elles peuvent créer des dynamiques collectives efficaces auprès des consommateurs (ménages et entreprises), et des installateurs, dont le rôle de prescripteur est essentiel.

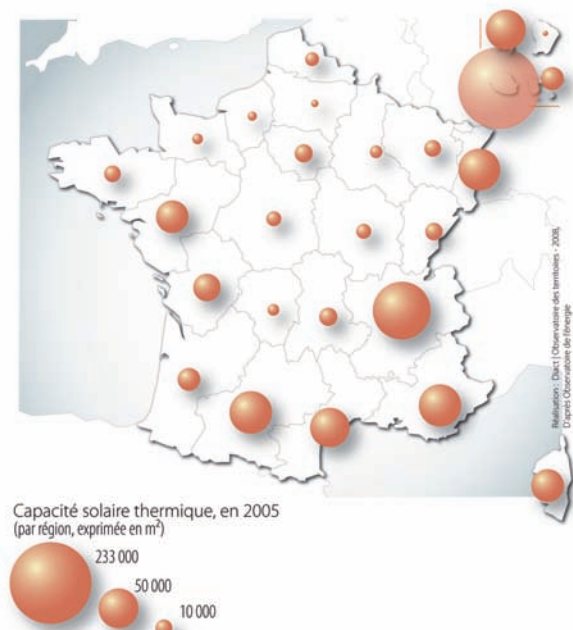
De nombreux atouts en énergie renouvelable au sein des régions françaises

Traditionnellement, l'énergie primaire en France est produite sur des sites centralisés décidés par les autorités centrales. Des productions locales voire individuelles faisant le plus souvent appel aux énergies renouvelables se développent actuellement, très souvent avec des aides publiques nationales ou locales.

Les régions grandes productrices d'énergie primaire sont celles où sont installées les plus grosses centrales nucléaires : Rhône-Alpes, Centre, Haute-Normandie, Nord - Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, Lorraine et Aquitaine produisent près de 80 % de l'énergie primaire. Les productions de pétrole et de gaz ne sont qu'un apport très faible aux bilans énergétiques d'Aquitaine, d'Île-de-France et de Champagne-Ardenne.

La France dispose de nombreux atouts en énergie renouvelable : ressources hydroélectriques importantes, une des premières forêts d'Europe, un bon gisement éolien. Les deux premiers types d'énergie ne progressent plus guère ; le progrès des énergies renouvelables passe actuellement par l'éolien, les biocarburants, le solaire, les pompes à chaleur, la géothermie. Les quantités sont encore assez marginales (1,5 % du total), mais les évolutions sont rapides.

On distingue les énergies renouvelables thermiques qui produisent de la chaleur et les énergies renouvelables électriques.

Carte 11 > Énergies thermiques renouvelables**a > Consommation de bois des ménages en 2001****b > Capacité solaire thermique en 2005**

Source : Observatoire de l'énergie

La production primaire d'énergie renouvelable thermique s'élevait à 12,6 Mtep en 2007 soit 9,2 % de la production primaire. Il s'agit essentiellement de bois dont la production est très variable selon les régions, le gisement forestier énergétique étant plus élevé en Lorraine, Aquitaine, Franche Comté et Rhône-Alpes. Les régions les plus productrices de bois (données 2001) sont : Aquitaine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Centre, Bourgogne; rapportées au nombre d'habitants les principales productions sont en Limousin, Franche-Comté, Auvergne, Champagne-Ardenne, Bourgogne.

La valorisation des déchets urbains ne représente que 1 Mtep environ. Leur exploitation est plus particulièrement développée dans les régions à forte concentration urbaine : Île-de-France, Rhône-Alpes, Nord - Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur. Rapportée à la population, la valorisation des déchets est relativement forte en Île-de-France, Alsace, Haute-Normandie.

De nouvelles énergies, dont la production est une décision très souvent individuelle, émergent : solaire thermique, pompes à chaleur par exemple.

Les unités de production de biocarburants (éthanol, ETBE biodiesel confondus), qui ont reçu un agrément après appel

d'offres communautaires jusqu'en 2010, sont principalement localisées dans neuf régions : Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Picardie, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire, Nord - Pas-de-Calais, Lorraine et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La production d'électricité d'origine renouvelable comprend l'électricité primaire (hydraulique, éolien, photovoltaïque) et l'électricité produite dans des centrales thermiques à partir de combustibles renouvelables.

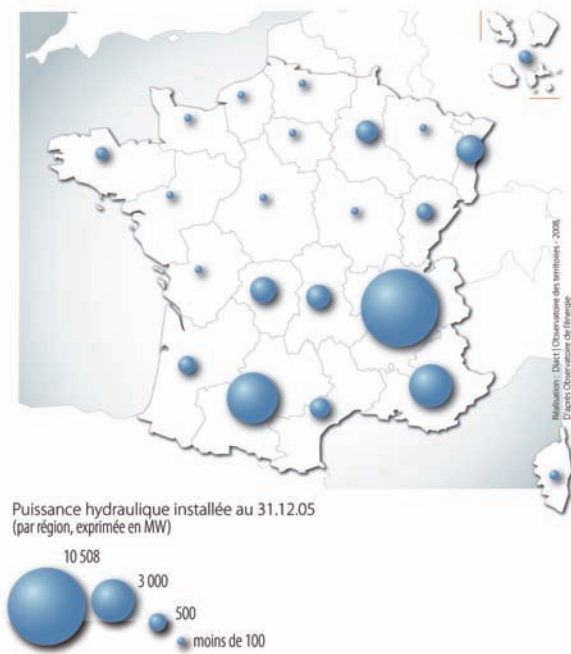
En 2007, la production d'électricité renouvelable était de 66,4 TWh.

L'électricité d'origine hydraulique (58,7 TWh) provient principalement des trois régions où sont installés les grands barrages : Rhône-Alpes (41,5 % des puissances installées, 40,4 % de la production), Midi-Pyrénées (18,3 % et 16,4 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (12,9 % et 13,1 %).

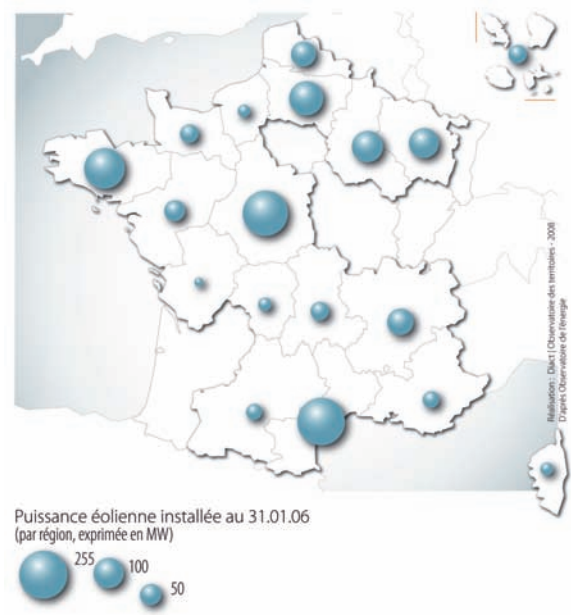
L'électricité éolienne, en pleine expansion (4,0 TWh en 2007 après 2,1 TWh en 2006 et 1,0 TWh en 2005), est répartie sur la presque totalité du territoire, dans les régions éventées : Languedoc-Roussillon (18,2 % des puissances installées en 2006), Bretagne (13,2 %), mais aussi dans des régions moins

Carte 12 > Énergies électriques renouvelables

a > Puissance hydraulique installée au 31/12/2005



b > Puissance éolienne installée au 31/12/2006



Source : Observatoire de l'énergie

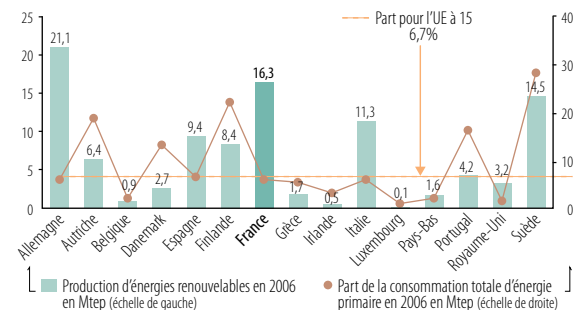
exposées aux vents : Centre (17,3 %), Picardie (8,5 %), Champagne-Ardenne (8,0 %), Lorraine (7,2 %). Avec la mise en place du crédit d'impôt et la parution de tarifs d'achat en juillet 2006 particulièrement attractifs, les installations solaires photovoltaïques raccordées au réseau connaissent un développement spectaculaire. Les régions Alsace et Rhône-Alpes sont particulièrement motrices. L'électricité produite dans les centrales thermiques classiques utilisant la biomasse (biogaz, bois énergie et déchets urbains) connaissent un certain élan. C'est particulièrement le cas pour les unités qui ont été retenues dans le premier appel d'offre biomasse; elles sont réparties en Champagne-Ardenne, Lorraine, Haute-Normandie, Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Île-de-France.

La France, second producteur européen d'énergies renouvelables

La France était en 2006 le second producteur européen d'énergies renouvelables, en valeur absolue, juste derrière l'Allemagne, avec plus de 14 % du total de la production des 25 pays

européens. Elle n'occupe toutefois que le treizième rang pour la part relative des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire.

Graphique 10 > Production d'énergies renouvelables en Europe en 2006



Source : Observatoire de l'énergie, d'après AIE

BIBLIOGRAPHIE

- [1] MOISSELIN Jean-Marc, SCHNEIDER Michel, CANELLAS Claire et MESTRE Olivier. 2002. « Les changements climatiques en France au XX^e siècle », in *La Météorologie*, n° 38, août.
- [2] BA Mohamedou. 2005. « Les indices du réchauffement climatique », in *Les données de l'environnement*, IFEN, n° 102, avril.
- [3] CAZENAVE Anny. 2006. « La montée du niveau des mers » in *La Lettre du Changement global*, n° 19, mai.
- [4] PASKOFF Roland. 2004. *Côtes en danger*, Paris: L'Harmattan.
- [5] COLAS Sébastien. 2007. « Analyse statistique et cartographique de l'érosion marine », in *Les dossiers IFEN*, n° 6, octobre.
- [6] Agence européenne pour l'environnement. 2005. « Vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques en Europe », in *EEA Briefing*, n° 3/2005, décembre.
- [7] Ifen. 2006. L'environnement en France, édition 2006, *Orléans : Les synthèses de l'IFEN*, octobre.
- [8] Risk Management Solutions. 2000. Les tempêtes Lothar et Martin, Menlo Park.
- [9] ROBINE Jean-Marie, CHEUNG Siu Lan, LE ROY Sophie, VAN OYEN Herman, et HERRMANN François. 2007. *Report on excess mortality in Europe during summer 2003, 2003 Heat Wave Project*, février.
- [10] SCHMIDT-THOMÉ Philipp (dir). 2006. The Spatial Effects and Management of Natural and Technological Hazards in Europe, *ESPON Project 1.3.1 – Geologian Tutkimuskeskus*, avril.
- [11] ANTONI Véronique, ARROUAYS Dominique. 2007. « Le stock de carbone dans les sols agricoles diminue », in *Le 4 pages Ifen*, n° 121, novembre.

[12] CITEPA. Mise à jour 2005. « Inventaire départementalisé des émissions de polluants atmosphériques en France en 2000 », février
[13] SCEES. 2007. L'utilisation du territoire en 2005 et 2006, Teruti-Lucas, in <i>Agriste Chiffres et Données</i> , n° 192, septembre.
[14] Ifen. 2006. « Les territoires », in <i>L'environnement en France</i> , p. 342-344.
[15] Ifen. 2005. « Les changements d'occupation des sols de 1990 à 2000 : plus d'artificiel, moins de prairies et de bocages », in <i>Le 4 pages de l'Ifen</i> , n° 101, mars.
[16] Ifen. Occupation du sol d'après la base de données Corine Land Cover de 1990 et 2000. Disponible sur www.ifen.fr , rubrique « Base de données » > « Occupation du sol » > « Produits ».
[17] Ifen. Indicateur « Artificialisation des sols ». Disponible sur www.ifen.fr , rubrique « Indicateurs » > « Indicateurs de performance environnementale » > « Sols » > « Artificialisation des sols ».
[18] Ifen. 2007. « Le littoral, entre nature et artificialisation croissante » in <i>Le 4 pages de l'Ifen</i> , n° 120, octobre.
[19] Agence européenne pour l'environnement. 2006. « Étalement urbain en Europe », in <i>EEA Briefing</i> , n° 4/2006, novembre.
[20] Ifen. 2007. « Changements modérés de l'occupation des sols dans les espaces naturels protégés », in <i>Le 4 pages de l'Ifen</i> , n° 119, octobre.
[21] Ifen. 2006. « Les impacts du réseau routier sur l'environnement », in <i>Le 4 pages de l'Ifen</i> , n° 114, octobre.
[22] Ifen. 2006. « Les oiseaux d'eau préfèrent les espaces protégés en hiver », in <i>Le 4 pages de l'Ifen</i> , n° 110, mai.
[23] Ademe. 2007. La collecte des déchets par le service public en France, résultats année 2005, décembre.

2^E PARTIE

2

Interdépendance et développement des territoires

- A Logiques et dynamiques structurantes de l'espace français
- B Les logiques de répartition du développement économique
- C Redistribution et développement local

Logiques et dynamiques structurantes de l'espace français

Alors que les migrations résidentielles se sont intensifiées depuis 1999, quels sont aujourd'hui les processus qui alimentent l'attractivité et les grandes dynamiques des territoires ? L'analyse des flux migratoires entre régions ou aires urbaines met en évidence des mouvements de grande ampleur avec l'Île-de-France et l'intensité d'échanges entre des régions ou villes voisines.

Les différents profils migratoires reflètent les étapes du cycle de vie ou encore la spécialisation économique de certains types d'espace. L'organisation de certaines fonctions économiques structure l'espace et fait ressortir l'interdépendance des territoires les uns par rapport aux autres. Ainsi, les métropoles concentrent les fonctions à haute valeur ajoutée comme les universités et récemment les services de l'information et de la communication. Les villes moyennes renforcent l'armature urbaine. Elles ont des échanges nourris à la fois avec les bourgs et les espaces ruraux et avec les métropoles régionales.

1 Les flux migratoires, éléments déterminants du développement démographique et économique

Croissances économique et démographique fortement dépendantes des migrations

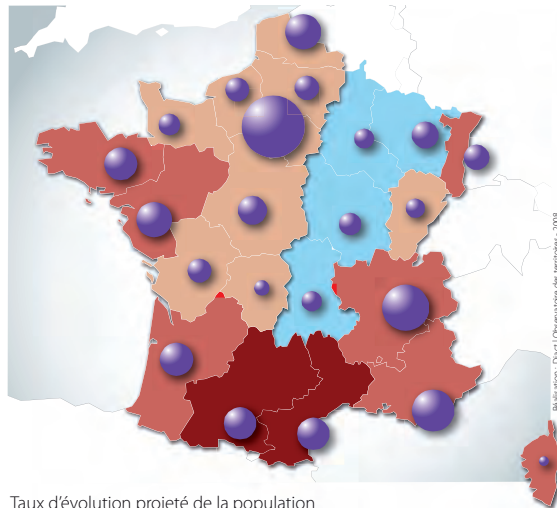
Solde naturel et solde migratoire permettent d'identifier les spécificités régionales des dynamiques démographiques. Dans les régions du nord et de l'est de la France, le déficit migratoire est contrebalancé, sauf en Champagne-Ardenne, par un excédent naturel relativement élevé. Dans les régions du Massif central la dynamique est inverse, puisque le solde naturel est négatif, mais a été compensé par un excédent migratoire suffisant pour enrayer la décroissance de la population. Dans les régions du sud et de l'ouest de la France, la croissance est tirée à la fois par un solde naturel et un solde migratoire positifs. Globalement, le schéma de croissance de l'Île-de-France se rapproche de celui des régions du Nord-

Est, avec un solde migratoire négatif et un solde naturel positif. Il s'en démarque cependant par des arrivées en nombre de jeunes, actifs ou étudiants et des départs massifs de jeunes retraités, alors que dans les régions du nord le nombre de départs dépasse le nombre d'arrivées pour toutes les classes d'âge.

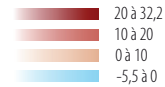
Les spécificités des composantes de la croissance démographique des régions, et en particulier des mouvements migratoires, ont un impact sur leurs perspectives d'évolution démographique, mais aussi économique. À titre d'exercice, en simulant une absence de migrations, la carte d'évolution de population à l'horizon 2030 serait proche du négatif de

Carte 1 > Projection de population à l'horizon 2030

a > en prolongeant les tendances récentes, notamment les comportements migratoires



Taux d'évolution projeté de la population régionale entre 2005 à 2030 (par région, exprimé en %)

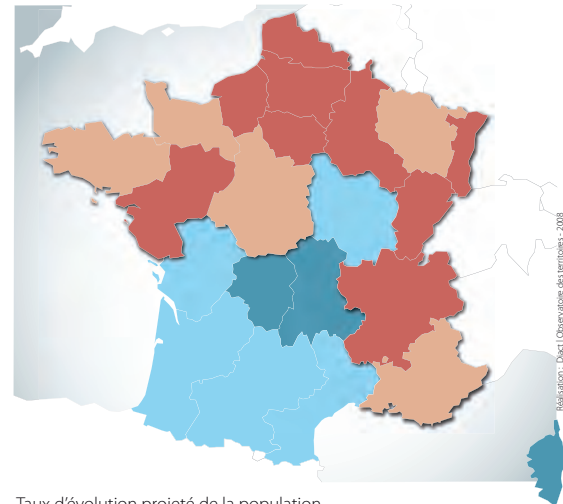


Population à l'horizon 2030 (par région, exprimée en milliers)

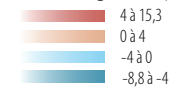


Source : Insee, Omphale

b > en l'absence de migrations sous le seul effet du mouvement naturel



Taux d'évolution projeté de la population régionale entre 2005 à 2030 sans les migrations (par région, exprimé en %)



celle obtenue en prolongeant les tendances observées sur la période passée. Les arrivées et départs influent non seulement sur la variation de population mais aussi sur la structure par âge du territoire de départ ou d'arrivée, et donc sur la natalité et la mortalité.

Une approche par la mobilité des moins de 20 ans, souvent contrainte car liée à celle des parents, incite en effet à relativiser le découpage entre natalité et migrations. Le différentiel de natalité lié à la grande fécondité du Nord-Est ne se répercute pas dans les mêmes proportions sur la population des moins de vingt ans, du fait du départ de jeunes enfants avec leurs parents. En 2005, parmi les moins de 20 ans, on comptabilise ainsi 7 000 jeunes Champenois, 6 200 Picards, 7 000 Bas et Hauts-Normands, 5 000 Lorrains et surtout 100 000 Franciliens qui déclarent avoir quitté leur région au cours des cinq années précédentes. Symétriquement, le Languedoc-Roussillon, qui accueille un excédent de 54 000 actifs a également vu 25 000 enfants arriver entre 2000 et 2005. Les enfants deviendront des jeunes adultes et influenceront sur la natalité, à la baisse pour les

régions émettrices, à la hausse pour les régions d'accueil. Pareillement, les taux de mortalité comme la part des personnes âgées sont affectés par les migrations de retraités. Ce sont par exemple 100 000 Franciliens qui quittent l'Île-de-France avant leur décès. Dans les régions d'accueil, l'arrivée de retraités dope l'économie dite « résidentielle », c'est-à-dire les activités directement liées à la présence de population, construction, commerce, services... Les régions du nord qui subissent le départ d'une partie de la population des plus de 60 ans sont de fait privées de ce moteur de développement. Celles qui les accueillent en bénéficient, mais sont susceptibles de voir parallèlement augmenter le taux de dépendance économique, rapport des 60 ans et plus à la ressource potentielle en main d'œuvre (population des 20 à 59 ans). En fait, ce schéma est peu fréquent en France, les régions du sud et de l'ouest de la France sont attractives à la fois pour les jeunes actifs et pour les jeunes retraités, ce qui leur assure une croissance de long terme, à la fois dans l'économie résidentielle et dans l'économie productive.

Rôle majeur de la région capitale et flux intenses entre espaces voisins

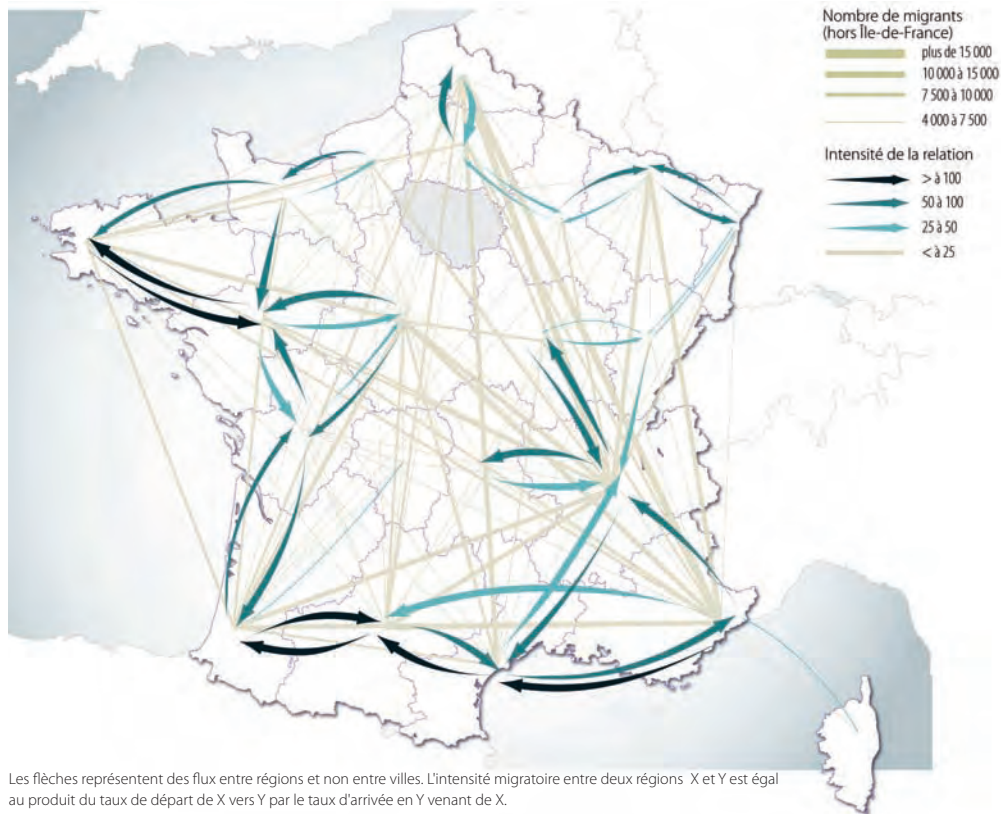
Entre 1999 et 2005, les régions du sud et de l'ouest affichent des soldes migratoires nettement positifs. La géographie de la structure des migrations à l'échelon des régions révèle en premier lieu des déséquilibres dans les échanges entre les régions du Nord-Est et celles du Sud et de l'Ouest, en faveur de ces dernières. Le bénéfice pour les régions du Sud concerne toutes les catégories sociales et tous les âges. En revanche, les régions de l'Ouest sont déficitaires en cadres et en jeunes, actifs ou étudiants, en particulier dans leurs échanges avec l'Île-de-France.

En 2005, on estime à 3 500 000 le nombre de personnes qui résident dans une région différente de celle où elles résidaient 5 ans auparavant. L'Île-de-France joue un rôle central dans les échanges, concentrant 40 % des flux entre les régions métropolitaines entre 1999 et 2005 (voir tableau 1). La région capitale présente partout des soldes déséquilibrés et négatifs sauf avec le Nord - Pas-de-Calais, la Lorraine et l'Alsace. Parmi les principales régions de destination des migrants ayant quitté

l'Île-de-France, on trouve naturellement les régions les plus attractives, comme Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Bretagne, mais, du point de vue du poids de la région francilienne parmi les régions d'origine, on trouve d'abord les régions voisines : la Picardie, le Centre et les deux Normandie. Au jeu des migrations, celles-ci sont largement gagnantes, et la région Centre d'autant plus que le solde migratoire de cadres avec la région capitale y est excédentaire.

Parmi les régions attractives, certaines sont relativement moins sous l'influence de la région francilienne, comme Midi-Pyrénées et le Languedoc-Roussillon, qui échangent massivement avec leurs voisines. D'ailleurs, au sein de l'ensemble constitué par les régions les plus attractives, les flux sont très intenses entre régions contiguës. Ainsi 17 % des arrivants en Languedoc-Roussillon viennent de Provence-Alpes-Côte d'Azur (un flux de moitié supérieur au flux inverse), suit l'Île-de-France avec 14 % seulement. Les flux sont également très

Carte 2 > Les flux migratoires interrégionaux (hors Île-de-France) entre 1999 et 2005



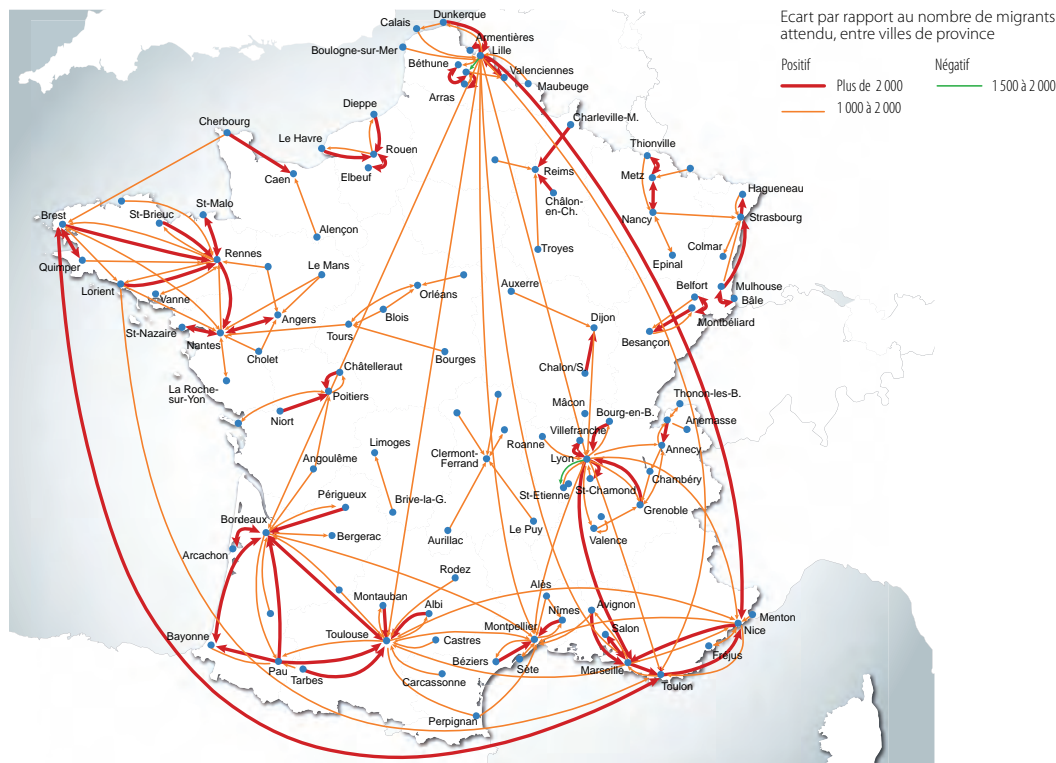
intenses entre Bretagne et Pays de la Loire, Aquitaine et Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Entre les régions voisines des zones moins attractives du Nord et de l'Est, les échanges sont plus limités, sauf entre la Lorraine et l'Alsace. La part des habitants n'ayant pas changé de région y est en général supérieure à la moyenne et les départs se font massivement vers Paris, les régions du Sud ou encore vers la région Rhône-Alpes.

Des échanges interurbains d'ampleur nationale et infrarégionale

L'observation des migrations résidentielles entre aires urbaines, hors Paris, sur la période de 1990 à 1999, confirme les grandes tendances issues de l'analyse des mouvements entre régions. Les flux entre capitales régionales se doublent de flux intra-régionaux, faisant apparaître une quarantaine d'ensembles urbains, qui échangent leurs habitants entre eux. La plupart de ces ensembles sont assez larges, avec plusieurs systèmes d'ampleur régionale où le poids de l'aire urbaine dominante est affirmé, comme Toulouse, Lille, Nantes, ou

encore Bordeaux sur la plus grande partie de l'Aquitaine. Dans certaines régions, hors aire urbaine de Paris, coexistent plusieurs réseaux indépendants, comme Brest et Rennes en Bretagne, Besançon et Montbéliard en Franche-Comté, Lyon, Genève et Annecy en Rhône-Alpes, Strasbourg et Mulhouse en Alsace. Les systèmes interurbains des régions du Bassin parisien, sont en général plus faibles et plus morcelés entre différentes villes : c'est le cas des régions Centre, Bourgogne, Champagne-Ardenne et Picardie, conséquence de l'influence de l'aire urbaine de Paris dans les aires urbaines limitrophes. À l'inverse, au sein de certains systèmes interurbains apparaissent plusieurs polarisations avec des villes d'importance comparable, comme Nancy et Metz, Lyon et Grenoble ou Aix-en-Provence, Marseille et Nice. Parallèlement, d'autres échanges apparaissent relativement importants, non au regard du volume des flux, mais par rapport à la distance séparant les villes, comme ceux entre Brest et Toulon qui s'expliquent par la mobilité des militaires, mais aussi entre Lille et les villes du sud, qui illustrent l'attractivité des régions méridionales pour les populations du Nord [1].

Carte 3 > Les relations préférentielles entre villes de province entre 1990 et 1999



Le nombre de migrants attendus est obtenu en appliquant un modèle d'estimation des flux en fonction de la distance séparant les villes et de leurs populations respectives. En faisant la différence entre le niveau des flux attendus et le niveau des flux réels observés au recensement de 1999, on repère les flux « anormalement » élevés ou « anormalement » bas.

Source : Insee, RP 1999, *Atlas de France*. Reclus.

Tableau 1 > Population en 2005, flux migratoires et échanges avec l'Île-de-France entre 1999 et 2005

Région de destination	Population moyenne	Stables Total	Sortants			Entrants		
			Total	dont vers l'Île-de-France		Total	dont venant d'Île-de-France	
					en %			en %
Île-de-France	10 264 000	9 577 300	868 750			504 660		
Champagne-Ardenne	1 225 000	1 141 650	99 050	16 790	17	67 770	17 060	25
Picardie	1 709 300	1 580 250	139 500	36 200	26	118 540	57 490	48
Haute-Normandie	1 653 450	1 549 050	116 150	27 220	23	92 680	35 710	39
Centre	2 253 900	2 064 400	189 000	43 810	23	189 860	83 480	44
Basse-Normandie	1 307 950	1 220 600	89 150	16 570	19	85 510	30 030	35
Bourgogne	1 473 100	1 362 900	111 700	18 410	16	108 680	34 020	31
Nord - Pas-de-Calais	3 682 700	3 545 600	175 250	37 290	21	98 950	26 330	27
Lorraine	2 122 200	2 023 150	115 350	17 990	16	82 740	13 180	16
Alsace	1 621 400	1 547 500	79 700	13 070	16	68 150	11 540	17
Franche-Comté	1 032 100	971 250	63 400	7 450	12	58 290	7 520	13
Pays de la Loire	3 035 300	2 835 550	174 800	35 790	20	224 650	68 990	31
Bretagne	2 732 300	2 556 350	142 100	33 480	24	209 780	70 580	34
Poitou-Charentes	1 535 150	1 418 500	102 050	16 400	16	131 210	35 710	27
Aquitaine	2 756 000	2 568 300	145 100	28 630	20	230 310	65 740	29
Midi-Pyrénées	2 431 250	2 258 300	133 000	24 340	18	212 920	53 570	25
Limousin	654 100	603 650	45 700	6 150	13	55 170	13 620	25
Rhône-Alpes	5 316 450	5 037 450	256 850	46 560	18	301 160	70 770	23
Auvergne	1 205 100	1 126 250	72 050	9 810	14	85 690	16 250	19
Languedoc-Roussillon	2 205 900	2 018 850	134 950	21 370	16	239 150	55 060	23
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 236 700	3 959 800	236 250	45 380	19	317 500	97 110	31
Corse	261 150	242 650	15 250	1 960	13	21 730	4 970	23
Total	54 714 500	51 209 300	3 505 100	504 670	14	3 505 100	868 730	25

Champ : population des ménages, personnes âgées de plus de 4 ans.

Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006 — exploitation principale

Une organisation de l'espace alimentée par l'activité et l'âge

Au-delà de l'héliotropisme qui joue un rôle déterminant dans les migrations, la spécialisation économique des espaces influe sur les mouvements migratoires d'actifs. Ils varient ainsi avec la catégorie socioprofessionnelle des migrants et avec leur âge [2].

Les métropoles attractives pour les cadres et les employés

Les métropoles locales, régionales ou nationales se distinguent par l'attraction qu'elles exercent dans un premier temps sur les jeunes et les diplômés, et par un déficit migratoire d'actifs aux âges intermédiaires. Les petites aires urbaines (moins de 30 000 habitants) constituent le seul espace à accuser un déficit d'actifs entre 1990 et 1999 (dernières données de recensement disponibles à ce niveau géographique), déficit qui concerne toutes les catégories socioprofessionnelles. Les communes hors aires urbaines sont terre d'accueil pour les agriculteurs, les artisans, les

ouvriers, beaucoup moins pour les cadres et professions intermédiaires, pas du tout pour les employés. Les grandes villes (aires urbaines de plus de 150 000 habitants) semblent relativement à l'écart de la circulation des ouvriers, à l'inverse des professions intermédiaires ou surtout des cadres. Enfin, l'aire urbaine de Paris, qui affiche le solde positif d'actifs le plus élevé présente un profil spécifique : peu concernée par les migrations d'ouvriers et d'agriculteurs, d'artisans voire de professions intermédiaires, tandis qu'elle est attractive pour les cadres et dans une moindre mesure pour les employés. Ces soldes globaux, déjà très différenciés selon le type d'espace, masquent d'autres spécificités. Ainsi, les plus grandes aires urbaines affichent un solde migratoire négatif de cadres (- 11 000), mais ce solde résulte d'un double mouvement : d'une part des départs massifs de cadres vers l'aire urbaine de Paris, se soldant par un déficit de 32 000 cadres ; d'autre part des arrivées nombreuses en provenance des autres catégories d'espace, en particulier au détriment des aires urbaines moyennes, avec lesquels le solde est largement positif (+ 29 000).

Les villes moyennes apparaissent ainsi comme des territoires relais entre les petites aires urbaines ou les espaces hors aires urbaines (échangeant entre elles beaucoup d'ouvriers, employés et professions intermédiaires) et les grandes aires urbaines (attirant les cadres, professions intermédiaires et employés des villes moyennes et petites, voire du hors aires

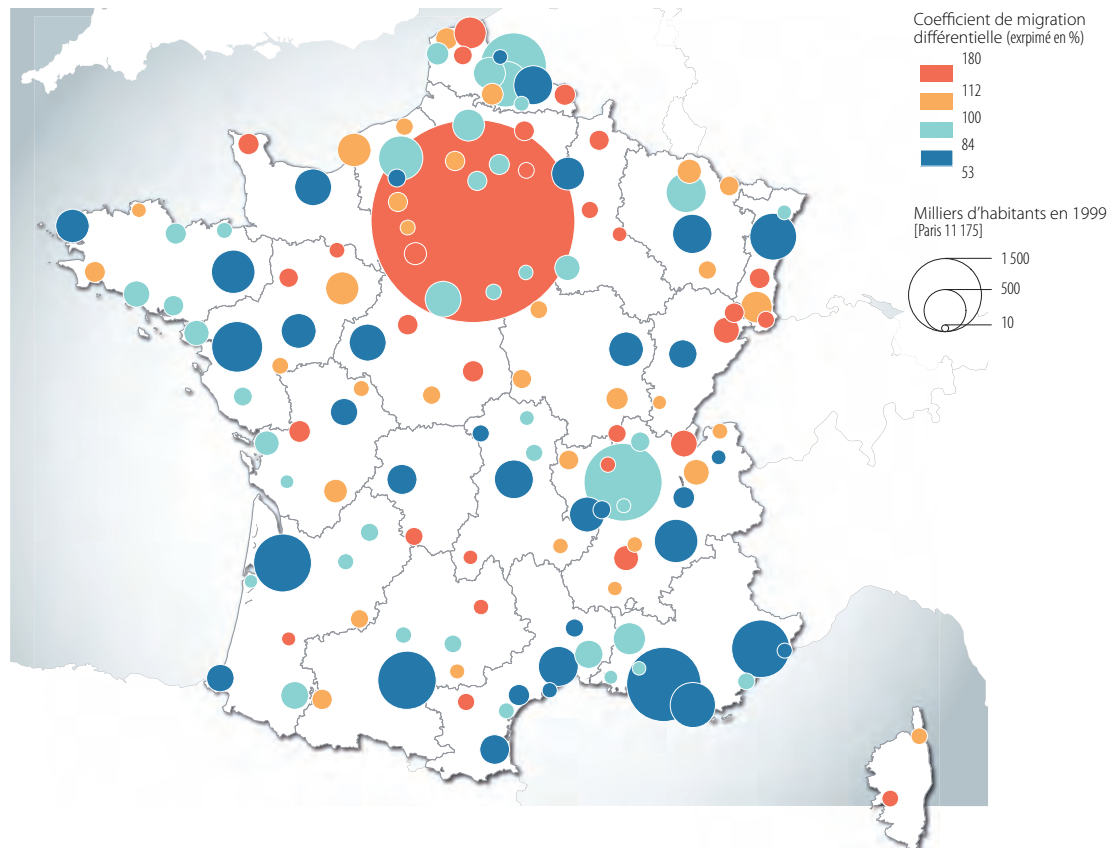
urbaines). Alors que les aires urbaines moyennes tirent relativement bien leur épingle du jeu, avec une attractivité relativement marquée pour les cadres, les petites aires urbaines apparaissent comme les grandes perdantes au jeu des migrations.

Tableau 2 : Solde migratoire sur la période 1990-1999 selon la catégorie socioprofessionnelle

	Communes hors aires urbaines	Aires urbaines de moins de 30 000 habitants	Aires urbaines de 30 000 à moins de 150 000 habitants	Aires urbaines de 150 000 à moins de 2 millions habitants	Aire urbaine de Paris
Ensemble	74 580	-354 090	14 040	96 880	168 050
Agriculteurs exploitants	10 400	-3 210	-1 460	-3 060	-2 410
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	27 010	-11 100	2 260	-1 180	-17 800
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8 720	-88 350	5 250	-10 800	85 180
Professions Intermédiaires	3 530	-76 280	-1 900	44 150	30 500
Employés	-4 530	-104 720	-3 030	50 400	61 890
Ouvriers	29 450	-70 430	12 920	17 370	10 690

Lecture : Entre 1990 et 1999, l'ensemble des communes hors aires urbaines enregistrent un excédent migratoire de 10 400 agriculteurs et un déficit de 4 530 employés
Source : Insee, RP 1999, calculs Philippe Julien et Observatoire des territoires

Carte 4 > Les migrations différentielles des cadres entre 1990 et 1999



Fonds cartographiques : Enceintes © Tous droits réservés
© Atlas de France - Reclus, UMR ESPACE, GDR Libergéo, 2005

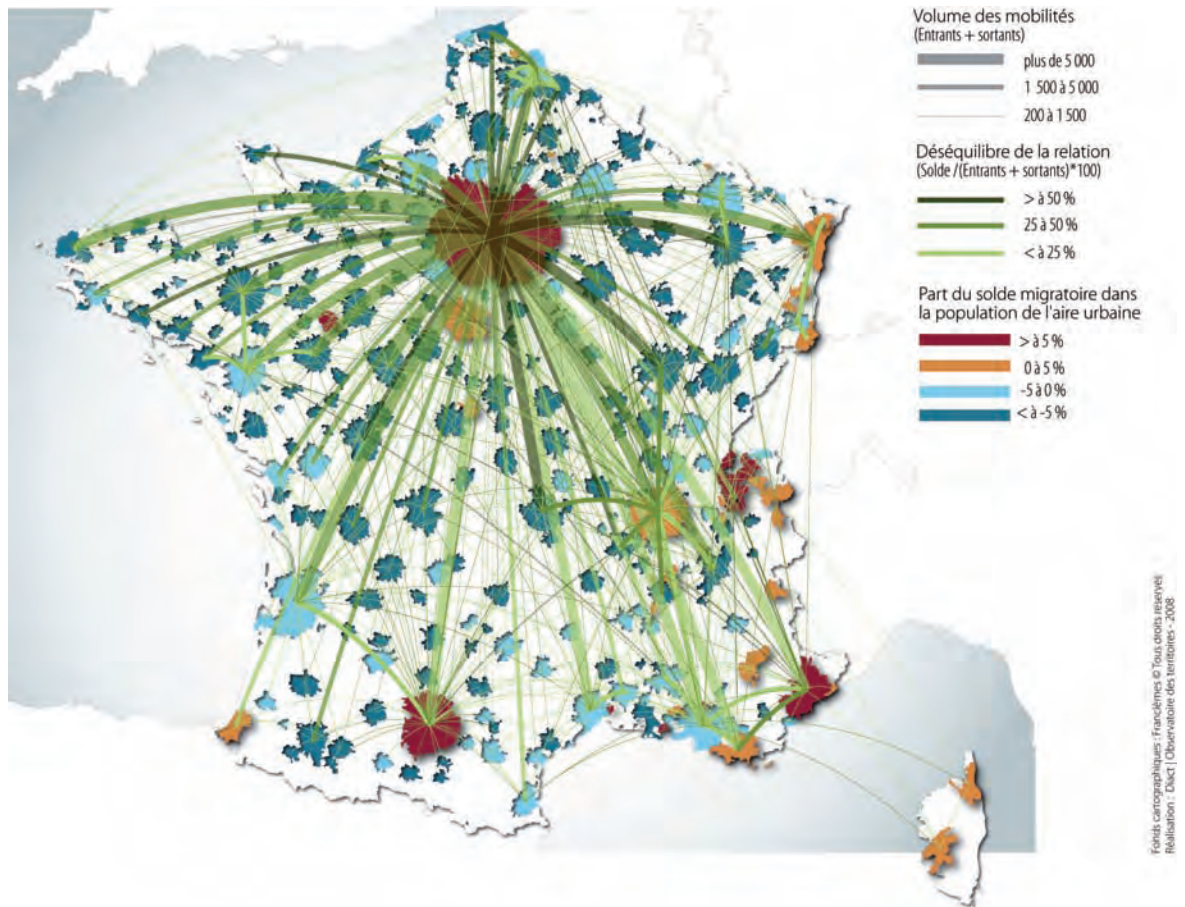
Note : Le coefficient de migration différentielle, calculé à l'échelle des aires urbaines, pour les cadres est le rapport entre le nombre de cadres entrants et sortants de l'aire urbaine, divisé par le rapport entre le nombre d'actifs entrants et sortants. Il est donc supérieur à 100 si l'attractivité pour les cadres est supérieure à l'attractivité pour les actifs.
Source : Insee, RP 1999, Atlas de France. Reclus

Des flux migratoires dépendants du cycle de vie

Très différenciés selon les catégories socioprofessionnelles, les flux migratoires le sont également selon l'âge. Pour l'aire urbaine de Paris, le solde migratoire d'actifs est largement positif avant 35 ans, et devient ensuite négatif. Les plus grandes villes de province sont déficitaires dans leurs échanges avec Paris, mais affichent des soldes positifs pour les jeunes actifs et négatifs aux âges plus élevés avec le reste de la province. Les villes moyennes accusent également un déficit migratoire de jeunes actifs avec Paris et les grandes métropoles, mais sont excédentaires pour les actifs plus âgés. Avec les territoires hors aires urbaines, c'est l'inverse. À l'échelle nationale, le système migratoire des actifs de moins de 35 ans se démarque de celui des âges plus élevés.

Paris est quasiment la seule aire urbaine à bénéficier d'un solde positif pour les jeunes actifs, qui se retrouve dans quasiment tous ses échanges bilatéraux, même si les équilibres sont différents entre Paris et le Nord-Est (flux importants mais très déséquilibrés) et entre Paris et le Sud ou l'Ouest (flux aussi importants mais plus équilibrés). Seules quelques grandes villes de province affichent des soldes globalement positifs pour les jeunes actifs, parfois à la faveur d'un sous-système régional (comme pour Lyon) mais plus généralement par le biais de flux interurbains faibles mais très déséquilibrés (Toulouse avec Saint-Étienne, Clermont-Ferrand, Nancy ou Metz, Nice avec Nantes ou Saint-Étienne, etc.). Après 35 ans, ces micro-flux se font plus rares, tandis que les systèmes régionaux s'affirment un peu plus (en particulier entre Rennes et Nantes et autour de Lille ou de Lyon, où ils étaient déjà marqués, mais aussi sur tout le pourtour méditerranéen).

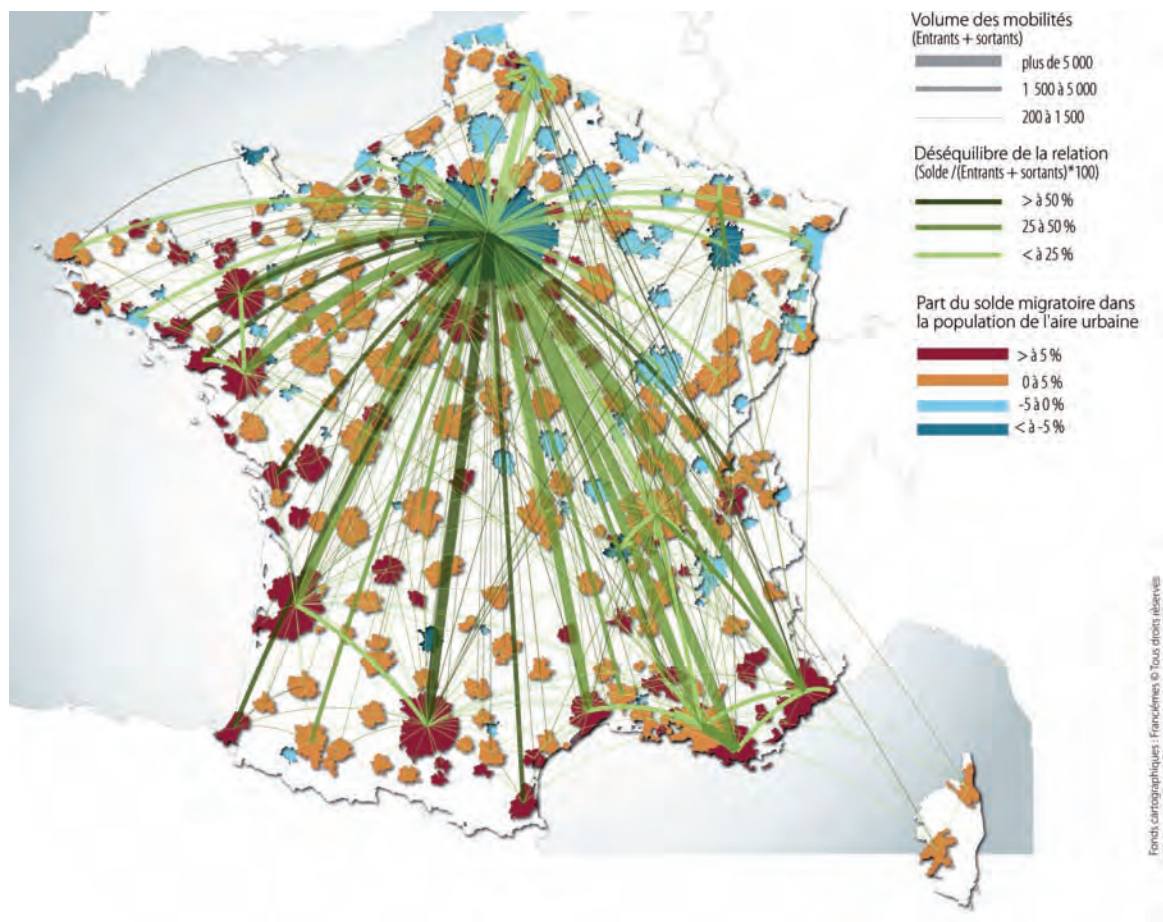
Carte 5 a > Mobilités résidentielles entre aires urbaines par âge 15-34 ans



néen). À l'échelle nationale, les flux drainés par Paris sont toujours les plus importants et restent les principaux déterminant des soldes locaux. Les échanges de la capitale avec le Nord-Est, plus faibles et relativement équilibrés, sont toujours très différents des échanges avec le Sud et l'Ouest, aussi forts et plus déséquilibrés : à ces âges, les flux métropolitains nourrissent pleinement le mouvement héliotropique détaillé précédemment.

Ces spécificités à l'échelle des cycles de vie ont des effets directs sur la natalité et la mortalité dans les régions concernées. Accueillant des jeunes actifs (et leurs enfants à naître) et perdant des personnes plus âgées, les métropoles bénéficient « mécaniquement » d'un solde naturel très positif.

Carte 5 b > Mobilités résidentielles entre aires urbaines par âge 35-55 ans



2 Une armature urbaine qui structure l'espace national

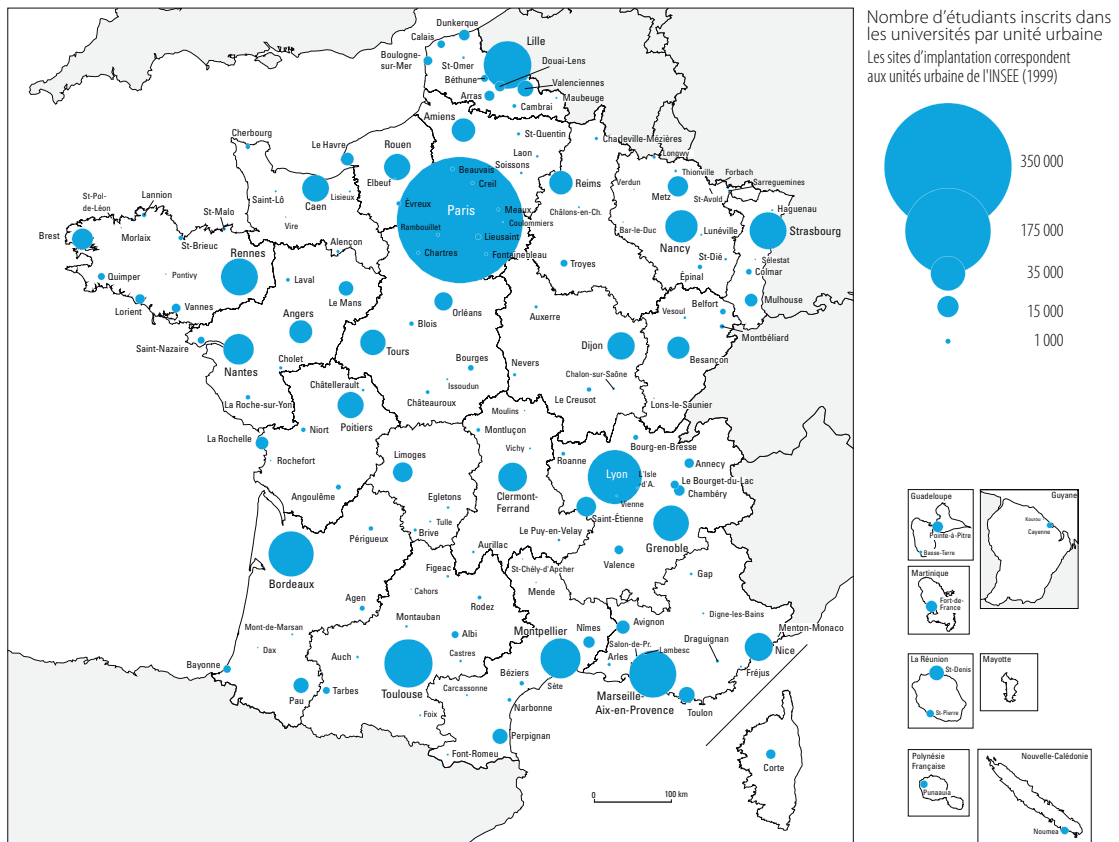
Le rôle de Paris et des grandes métropoles

Les activités de formation et de recherche, fonctions métropolitaines par excellence

Les grandes métropoles confirment leur caractère de capitales régionales avec les activités et les équipements qu'elles abritent. Le nombre d'étudiants par ville est un bon indicateur de métropolisation et d'influence urbaine. La plupart des universités ont eu un rôle ancien dans la croissance des villes, et participent à la dynamique de formation et de recherche [3]. Sur les 2,3 millions d'étudiants inscrits dans les universités

françaises en 2006-2007, l'Île-de-France en accueille près de 600 000, soit 26 % des effectifs d'étudiants sur le territoire. Outre Paris, 11 villes sont siège de plusieurs universités : Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille-Aix-en-Provence, Montpellier, Nancy, Rennes, Strasbourg et Toulouse. Ces villes correspondent à 2 % des sites, mais concentrent 48,4 % des étudiants. En incluant ces villes, il existe 45 sites sièges d'au moins une université ou un centre universitaire de formation et de recherche, ils concentrent 85,3 % des étudiants.

Carte 6 > La taille des sites sièges d'université en 2006-2007



Des métropoles qui s'affranchissent des frontières nationales

De même que les réseaux métropolitains s'affranchissent des frontières régionales, ils s'affranchissent également des frontières nationales. [4]

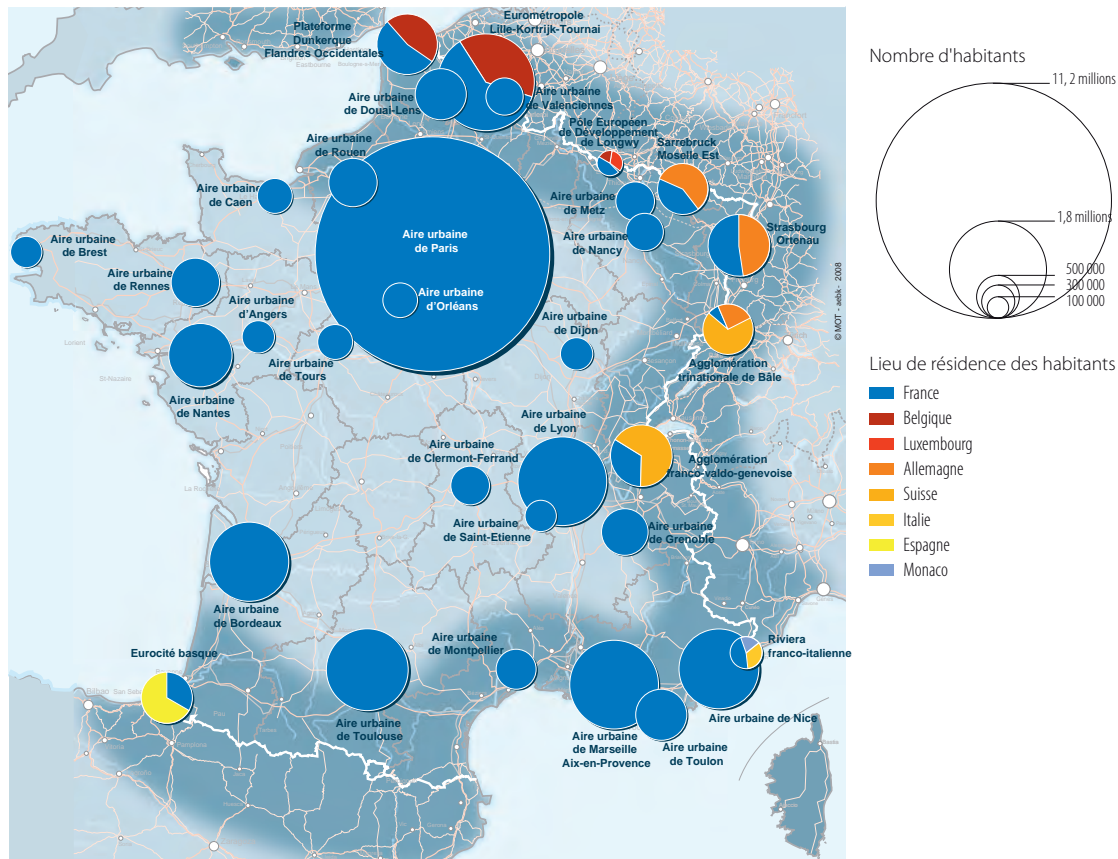
En effet, les frontières du nord et de l'est de la France bordent la dorsale européenne, concentration historique de villes, de population, de richesse et d'échanges. Les villes françaises le long de ces frontières peuvent être des points d'ancrage de cette dorsale, et fonctionner en réseau avec d'autres villes qui en font partie, ou être des relais ou des espaces d'expansion des villes frontalières hors de France.

Ainsi, les migrations domicile-travail révèlent l'existence de systèmes interurbains transfrontaliers, comme l'agglomération lilloise et les villes belges de Tournai et Coutrai, Metz, Thionville et Luxembourg, Mulhouse et Bâle – Saint-Louis,

Nice, Monaco et Vintimille ou encore Bayonne et -Saint-Sébastien.

Certaines agglomérations transfrontalières ont leur pôle urbain principal de l'autre côté de la frontière, la partie française pouvant être considérée comme la périphérie de l'agglomération. C'est le cas de l'agglomération trinationale de Bâle, de l'agglomération de Genève et dans une moindre mesure de la conurbation sarroise (Sarrebbruck, Forbach). À l'inverse, la France accueille la majorité des habitants de l'agglomération de Dunkerque – Flandre occidentale, de la métropole lilloise franco-belge et de l'agglomération de Strasbourg – district d'Ortenau. Ces agglomérations doivent aussi être resituées dans les réseaux métropolitains européens, même si le facteur transfrontalier n'est pas forcément déterminant, puisque les grandes métropoles européennes fonctionnent entre elles en réseau de manière plus générale.

Carte 7 > Population des aires urbaines françaises de plus de 300 000 habitants et des agglomérations transfrontalières et répartition par pays de résidence.



Les villes moyennes, renfort de l'armature métropolitaine

Les principaux réseaux régionaux sont articulés autour des capitales régionales, mais les autres villes, moyennes et grandes, sont également des éléments fondamentaux de l'armature métropolitaine. Ayant des échanges nourris à la fois avec les bourgs et les espaces ruraux, et avec la métropole régionale, les villes moyennes assurent l'équilibre entre la nécessité de rationaliser les fonctions métropolitaines et l'impératif de maintenir un maillage local efficace.

De véritables pôles locaux d'emploi

On retiendra ici la définition des villes moyennes utilisée dans l'étude de la Diact « Les villes moyennes françaises », c'est-à-dire les aires urbaines comprises entre 30 000 et 200 000 habitants. En 1999, la population des villes moyennes s'élève à 11,3 millions d'habitants, ce qui représente plus de 25 % de la population française. Sur ces 11 millions d'habitants, 21 % vivent dans une ville de 30 000 à 50 000 habitants, 38 % dans une ville de 50 000 à 100 000 habitants et 41 % dans une ville de 100 000 à 200 000 habitants. [5]

La place des villes moyennes tient autant à leur poids économique qu'à leur poids démographique. En 2006, elles regroupent 4,2 millions d'emplois, soit 23 % des emplois comptabilisés sur le territoire français. Sur ces 4 millions d'emplois, 21 % sont situés dans une aire urbaine de 30 000 à 50 000 habitants, 37 % dans une aire urbaine de 50 000 à 100 000 habitants et 42 % dans une aire urbaine de 100 000 à 200 000 habitants. Deux secteurs sont surreprésentés dans les villes moyennes : le secteur des services et celui de l'industrie. En effet, certaines villes moyennes s'appuient presque exclusivement sur le secteur des services : la majeure partie de leurs emplois y est occupée par l'administration, les services à la personne, l'éducation et la santé. Ces villes dites tertiaires se situent davantage dans la moitié sud du pays. Pour d'autres, le secteur industriel est plus présent, à travers les industries agroalimentaires, de biens d'équipement ou de consommation. Certains secteurs sont sous-représentés dans les villes moyennes, comme les activités financières, immobilières ou les services aux entreprises.

Tableau 3 > Répartition de l'emploi par secteur d'activité selon la taille de l'aire urbaine en 2006 (en milliers d'emplois et en %)

Strate de population (en milliers d'habitants)	Industries extractives ; production, et distribution d'électricité de gaz et d'eau		Construction		Commerce, réparation automobiles et d'article ; domestiques hôtels et restaurants ; transports et communication		Activités financières ; immobilier, location et services aux entreprises		Administration publique ; éducation ; santé et action sociale ; services collectifs, sociaux personnels, et services domestiques		Ensemble des secteurs	
	Nombre d'emplois	Part du secteur	Nombre d'emplois	Part du secteur	Nombre d'emplois	Part du secteur	Nombre d'emplois	Part du secteur	Nombre d'emplois	Part du secteur	Nombre d'emplois	Poids de la strate
Paris	579	10,9	251	4,7	1 467	27,8	1 545	29,2	1 442	27,3	5 284	28,9
1 000 000 et plus	242	13,5	103	5,8	462	25,8	389	21,8	592	33,1	1 787	9,8
500 000 à 999 999	372	13,6	176	6,5	680	25,0	570	20,9	925	34,0	2 723	14,9
200 000 à 499 999	493	15,5	207	6,5	782	24,7	534	16,8	1 155	36,4	3 172	17,3
100 000 à 199 999	331	18,6	119	6,7	425	24,0	267	15,0	633	35,6	1 776	9,7
50 000 à 99 999	284	18,1	105	6,7	396	25,3	202	12,9	580	37,0	1 567	8,6
30 000 à 49 999	179	20,7	58	6,7	216	24,9	98	11,3	314	36,3	865	4,7
moins de 30 000	270	24,3	73	6,6	283	25,5	108	9,7	378	33,9	1 112	6,1
Ensemble des aires urbaines	2 749	15,0	1 093	6,0	4 711	25,8	3 714	20,3	6 018	32,9	18 286	100,0

Lecture : En 2006, 28,9 % de l'emploi des aires urbaines est concentré à Paris, soit 5 284 000 personnes environ. Le secteur de la construction représente 4,7 % de l'emploi à Paris, soit 251 000 personnes.

Note : Les emplois pour l'ensemble des secteurs et/ou l'ensemble des aires urbaines ne correspondent pas aux totaux par secteur et/ou par aire urbaine. Les villes moyennes correspondent aux aires urbaines de 30 000 à 199 999 habitants.

Source : Insee, Clap 2006

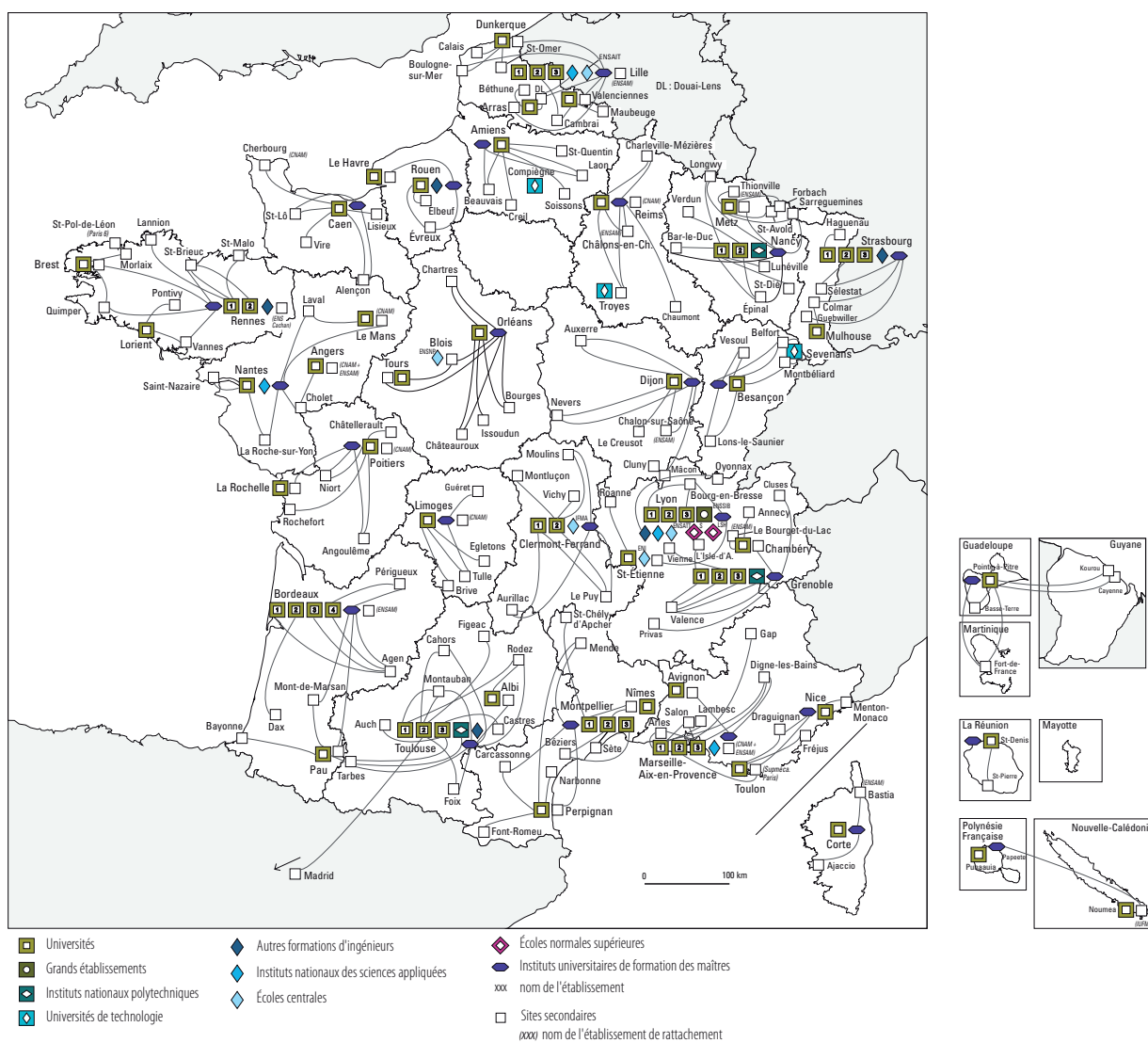
Point d'ancrage pour l'offre de services à la population

La régularité de la répartition des villes moyennes sur le territoire constitue une vraie force pour la France. Le cas des services de santé est ainsi éclairant; il y a en moyenne deux à trois centres départementaux offrant des possibilités d'hospitalisation en dehors des métropoles régionales. Ces centres sont de plus petite taille que ceux de la capitale régionale

mais permettent une large couverture du territoire. [6] Les villes moyennes se sont imposées comme points d'ancrage des réseaux de services qui existent à l'échelle régionale, qu'il s'agisse de transports ou de services avancés tels que l'enseignement supérieur.

Malgré la diffusion de l'enseignement supérieur dans les villes petites et moyennes avec le plan Université 2000, la localisation des étudiants reste concentrée dans les villes ayant une fonction universitaire ancienne, adossée à une

Carte 8 > Le paysage de l'enseignement universitaire en France (année 2006-2007)



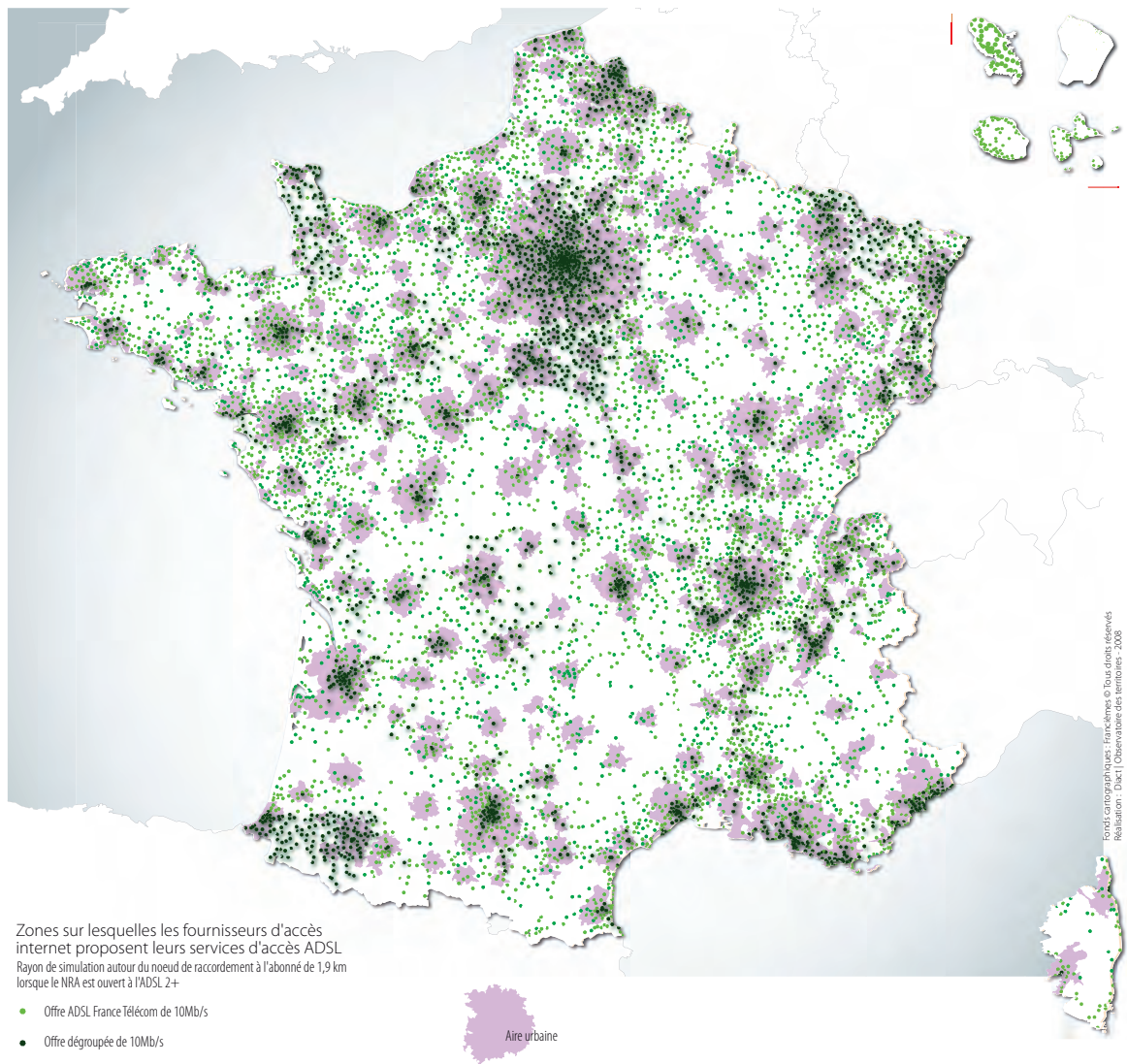
Réseaux d'information et liens interentreprises, témoins de l'interdépendance des territoires

Le processus de métropolisation, basé sur l'héritage historique des fonctions universitaires, se double aujourd'hui de nouvelles logiques. L'accès aux réseaux de l'information et de la communication et leur qualité renforcent l'attractivité et favorisent le développement métropolitain, car ces réseaux correspondent à une offre de services de plus en plus recherchée par les entreprises pour assurer notamment les échanges entre firmes et filiales.

Le dégroupage du haut débit, principalement dans les grandes agglomérations

Ainsi, en juin 2008, la couverture des territoires par le haut débit et plus particulièrement l'offre dégroupée, qui rend possible une concurrence entre les offres commerciales d'ADSL, se concentre très nettement dans les grandes

Carte 10 > Couverture ADSL en 2008



Source: Ortel, 2008

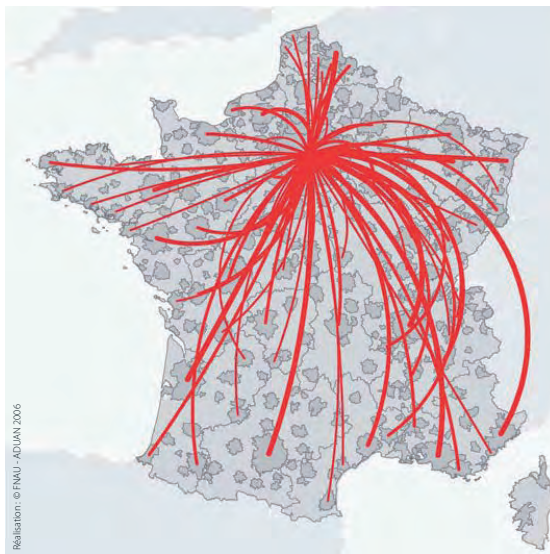
agglomérations. La métropole parisienne est la plus largement couverte. On distingue ensuite les grandes métropoles de province: Lille, Strasbourg, Lyon, Grenoble, Nice, Aix-Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Nantes et Rennes, qui ont une bonne densité de l'offre, toutefois concentrée dans le centre des aires urbaines dans la plupart des cas. Les aires urbaines de moindre importance bénéficient souvent d'une offre dégroupée peu importante et très concentrée dans le centre, comme à Limoges, Poitiers, Amiens, Reims, Dijon, Besançon ou Perpignan. Les villes petites et moyennes sont souvent peu ou pas concernées par le dégroupage, sauf celles qui se situent dans des territoires où cette offre a été impulsée et portée par des réseaux d'initiatives locales, comme Pau et Bayonne dans les Pyrénées-Atlantiques, Cherbourg et Saint-Lô dans la Manche, ou Sarrebourg et Thionville en Moselle.

Un réseau d'entreprises d'ampleur nationale, et quelques réseaux régionaux

La logique géographique des relations entre les sièges d'entreprises et leurs filiales donne une première idée des liens économiques qu'entretiennent les aires urbaines entre elles. Ces liens sont d'abord de nature juridique, ils ne permettent pas à ce stade de qualifier les types de relation fonctionnelle, cependant, ils constituent une première forme de relation interentreprises permettant au niveau national, d'identifier la structuration de réseaux inter-métropolitains. Dans l'idéal, la connaissance de la géographie des liens de sous-traitance et de coopérations interentreprises permettrait de mieux définir ces systèmes. [8]

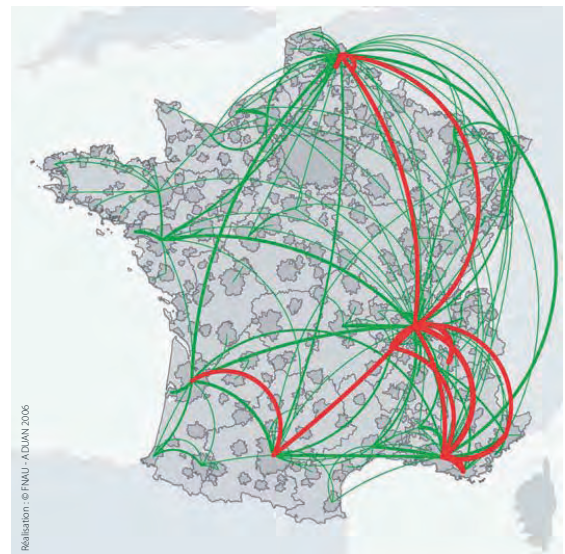
Au premier rang dans ces réseaux on trouve naturellement l'aire urbaine de Paris où se localisent de nombreux sièges (43 % des relations observées au 1^{er} janvier 2004), et dont la spécificité tient au fait que le réseau urbain qu'il domine couvre toute la France. La plupart des grandes métropoles

Carte 11 > Les relations siège-établissements des entreprises en 2004



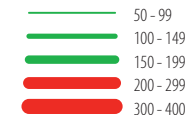
Principales aires urbaines accueillant des établissements secondaires dont le siège est localisé **dans** l'aire urbaine parisienne (en volume)

Nombre d'établissements secondaires



Principales aires urbaines accueillant des établissements secondaires dont le siège est localisé **hors** de l'aire urbaine parisienne (en volume)

Nombre d'établissements secondaires



régionales se détachent également, de nombreuses entreprises étant implantées dans plusieurs métropoles ou ayant plusieurs succursales au sein d'un même ensemble régional. Trois métropoles s'illustrent plus spécialement : un quart des relations hors Paris concerne les aires urbaines de Lyon, Lille et Marseille – Aix-en-Provence ; on retrouve ensuite Toulouse, Bordeaux, Nantes et Strasbourg.

Des réseaux régionaux existent cependant, autour de Lille, de Nantes, entre l'Alsace et la Lorraine, entre les deux Normandie (Rouen, Caen, Le Havre), autour du bi-pôle Toulouse/Bordeaux auquel s'ancrent Bayonne et Pau, et enfin dans le grand Sud-est, articulé autour de Lyon et de Marseille. Les entreprises marseillaises sont souvent intégrées à celles de Nice, Toulon, Montpellier et Avignon, mais aussi à celles de Saint-Étienne ou Valence, tandis que les entreprises lyonnaises trouvent des échos (sièges ou filiales) à Grenoble, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand, ou encore à Nice, Avignon et Montpellier.

Par ailleurs, bon nombre des entreprises concernées sont sous contrôle étranger. Les réseaux métropolitains ne se développent pas seulement entre des territoires urbains proches, mais ils dessinent une géographie complexe à l'échelle mondiale. Les échelles de plusieurs systèmes métropolitains s'emboîtent ainsi : réseau régional ou infrarégional, national, mondial.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] SAINT-JULIEN Thérèse, GUERINO Silière. 2006. *Le CD Atlas de France RECLUS/La documentation française*.
- [2] JULIEN Philippe. 2007. *Les flux entre grandes villes, villes moyennes, et milieu rural*.
- [3] Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. 2008. *Atlas régional. Effectifs étudiants en 2006-2007*, Paris : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- [4] Mission Opérationnelle Transfrontalière. 2007. Atlas de la coopération transfrontalière. *Dynamiques transfrontalières et projets de territoire*, Deuxième édition, Paris : MOT.
- [5] DIACT. 2007. *Les villes moyennes françaises*, Paris : La Documentation française (Coll. Travaux, n° 3).
- [6] HAAS Sandrine, VIGNERON Emmanuel. 2008. *Les villes moyennes et la santé*, Paris : La Documentation Française
- [7] DUPORT Jean-Pierre. 2008. *Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence*, Rapport du Conseil Economique et Social, mars.
- [8] FNAU. 2006. *Des aires urbaines... aux systèmes métropolitains. Une première approche*, Paris : FNAU.

2^E PARTIE

2

Interdépendance et développement des territoires

- A Logiques et dynamiques structurantes de l'espace français
- B Les logiques de répartition du développement économique
- C Redistribution et développement local

Les logiques de répartition géographique du développement économique

L'ouverture commerciale et l'attractivité ne sont pas uniformes sur le territoire. L'est de la France, proche du cœur industriel européen, connaît les effets les plus significatifs de l'unification progressive du marché européen, mais les mécanismes, comme les forces de concentration, spécifiques à chaque secteur, industries ou services, affectent tout le territoire, de manière différenciée. Enfin, les activités d'innovation, élément stratégique pour maintenir ou développer la compétitivité des territoires dans une économie mondialisée, sont plus concentrées que la production. Peu de régions, en dehors de l'Île-de-France et Rhône-Alpes, émergent au niveau mondial. Cependant, si les régions n'ont pas toutes la taille critique pour figurer dans les premières au niveau mondial, il est crucial pour elles de mettre en place des stratégies de spécialisation fondées sur des logiques qui leur permettent de participer à l'économie de la connaissance dans des secteurs spécifiques.

1 L'inscription des territoires dans les flux mondialisés des échanges

Mondialisation : les flux traversant le territoire français

Le territoire français est fortement intégré dans les flux mondiaux. Selon l'OMC, en 2006, la France était le 5^e exportateur et le 6^e importateur mondial avec respectivement 4 % des exportations et 4,3 % des importations mondiales, les deux étant constitués principalement de flux de produits manufacturés. L'Insee, dans les comptes de la Nation, [1] estime les importations en 2006 à 28,4 % du PIB et les exportations à 26,5 %, en nette progression depuis 2004, après un ralentissement dû à la crise sur la période 2000-2003. Cette croissance de l'intégration internationale de la France a des conséquences sur l'organisation de sa produc-

tion. Elle fournit des opportunités de développement aux territoires en offrant de nouveaux débouchés à leurs entreprises. Parallèlement elle peut être source de vulnérabilité si la concurrence internationale ne leur est pas favorable.

Impact sur les salaires et les emplois selon les différentes logiques de mondialisation

La théorie économique permet de se guider dans les avantages et les coûts qu'on peut attendre de l'ouverture :

- > la spécialisation de la production vers les secteurs où le pays détient un avantage comparatif (théorie de Ricardo),
- > la prise en compte des rendements d'échelle croissants et la disponibilité d'une plus grande diversité des biens pour le consommateur (théorie du commerce intra-branche de Paul Krugman),
- > la sélection des firmes les plus performantes et les plus innovantes qui vont pouvoir exporter, (théorie de la sélection de Marc Melitz).

Mais tous les individus et toutes les régions ne profitent pas de ces gains à l'échange. Certains secteurs se trouvent en concurrence avec des pays à bas coûts, d'où une baisse des salaires et/ou de l'emploi. Si la théorie énonce qu'il y a des gains à l'ouverture aux échanges au niveau du pays, certaines zones y perdent nécessairement, certaines entreprises viables dans un contexte autarcique ne le sont plus une fois que les plus productives s'agrandissent grâce à la mondialisation.

Le tableau ci-après schématise l'impact sur l'emploi de chaque type de commerce et du type de délocalisation correspondante. [2].

	Mondialisation Nord-Nord	Mondialisation Nord-Sud
Commerce	Intra branche essentiellement : produits similaires différenciés horizontalement ou verticalement.	Interbranche essentiellement (ou intra branche de gammes ou de qualités différentes) fondé sur des différences de dotations factorielles ou technologiques.
IDE/Délocalisation	Logique horizontale ; conquête de marchés, accès aux compétences spécifiques, division cognitive du travail.	Logique verticale ou de décomposition internationale du processus productif (DIPP). Délocalisation de l'assemblage avec réimportation du produit final, outsourcing dans les services. Démonstration d'un gain spécifique de fragmentation des processus productifs.
Impacts sur l'emploi et les revenus des travailleurs : prédictions théoriques	Pas d'impact sur la demande et l'offre de facteurs car échanges entre pays à dotations similaires (effets de variété) ce qui n'affecte pas non plus les prix de facteurs (cas des effets de l'UE) [Krugman, 1979]. Les coûts d'ajustement sont plus faibles que ceux issus de du commerce intersectoriel ou des délocalisations à logique verticale.	Baisse des salaires des travailleurs non qualifiés employés dans le secteur à avantages comparatifs du pays du Sud ; chômage des non qualifiés en cas de rigidité salariale. Au niveau macroéconomique, les effets négatifs du commerce international sur l'emploi sont plus que compensés.
Études empiriques	Cas européen : pour la période 1980-1989, effets négatifs sur l'emploi (commerce interbranche dominant) ; pour la période 1990-1996 effets favorables sur l'emploi (commerce intra branche dominant). Effets sur l'emploi plus importants que les effets sur les salaires.	L'impact du commerce sur l'emploi n'est pas négligeable mais dépend des périodes. Années 1980 : observation d'un effet négatif sur l'emploi et les salaires. Effets positifs dans les années 1990. L'effet sur l'emploi est plus grand que l'effet sur les salaires. Les prédictions du modèle HOS ne sont pas confirmées. Les changements affectant les marchés du travail sont essentiellement dus au progrès technique.

Une mesure de l'intégration internationale des zones d'emploi

Le degré d'ouverture au commerce international est mesuré ici à partir de deux sources distinctes : les données douanières (2002-2005) qui permettent d'approcher les valeurs des exportations et des importations de biens manufacturés par les entreprises et, les données d'emplois salariés et de salaires issues des Déclarations annuelles de données sociales (DADS, 2002-2005) sur les établissements d'entreprises et leurs salariés. Les calculs sont réalisés sur le champ industrie-commerce-services (ICS), c'est-à-dire l'ensemble de l'activité marchande, à l'exception de l'agriculture, des services financiers, de l'administration et des activités associatives.

On se limitera ici au degré d'ouverture mesuré par le taux d'export. Celui-ci est calculé comme la valeur des biens exportés par la zone d'emploi rapportée à la valeur ajoutée de la zone. Cette valeur ajoutée est évaluée à partir de l'emploi salarié du champ ICS affecté d'un coefficient sectoriel de productivité issu du tableau d'entrée-sortie de l'économie française sur la base d'une nomenclature d'activité à 114 niveaux (NES114). Les valeurs en niveau du taux d'export obtenues dans le cadre de ce travail sont donc largement conventionnelles, mais elles autorisent une comparaison du commerce extérieur entre les zones d'emploi.

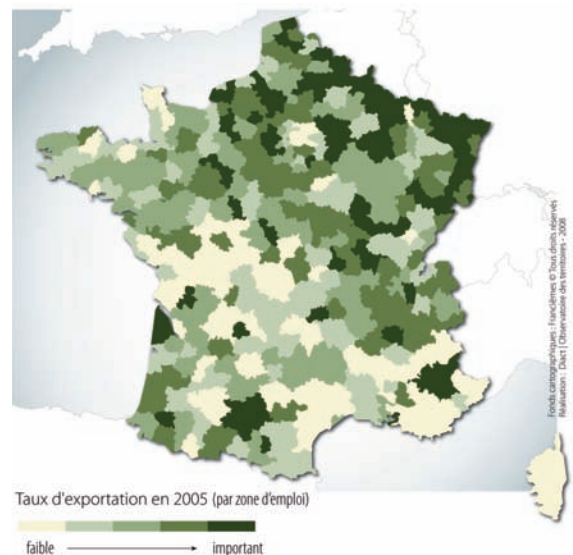
Pour construire un taux d'export, les valeurs d'échange ont été ventilées au prorata du nombre de salariés des établissements, puis agrégés à l'échelle de la zone d'emploi. Une « pseudo-valeur ajoutée » a été calculée à partir de la masse salariale en affectant à chaque secteur un coefficient Cobb-Douglas (qui représente la part des revenus du travail dans la valeur ajoutée) issu du Tableau Entrées-Sorties de l'INSEE, au niveau NES 114.

De nombreuses zones d'emploi ouvertes aux échanges internationaux

Une question importante en matière de développement territorial est d'identifier l'ouverture des territoires au commerce international. Par exemple, on peut penser que lorsqu'un territoire contribue massivement à la production de biens exportés, sa production dépend davantage de la conjoncture internationale qu'un territoire qui exporte ou importe peu. La caractérisation des zones d'emploi selon leur ouverture au commerce international présentée ici est limitée à l'activité contribuant aux exportations de biens manufacturés, selon la méthodologie décrite en encadré. L'activité liée aux importations aurait traduit la présence de consommations intermédiaires d'origine étrangère pour la production finale de biens.

La moitié sud-ouest de la France semble peu tournée vers l'extérieur, tandis que la moitié nord-est a des taux d'ouverture supérieurs à la moyenne nationale. Plus précisément, les frontières du Nord et de l'Alsace entretiennent un lien fort avec l'étranger : les exportateurs ont tendance à se localiser dans un espace de centralité géographique (effet gravitaire qu'on retrouve dans de nombreuses études internationales), dans un contexte de marché européen intégré, profitant aussi d'effets d'agglomération. Les zones portuaires sont, elles aussi, très ouvertes aux échanges internationaux, ainsi

Carte 1 > Degré d'ouverture en 2005 des zones d'emploi



Sources : Insee (DADS), Douanes, Calculs Observatoire des Territoires

que le pourtour des grandes villes : la vallée de la Seine bénéficie clairement de cette double influence. En revanche, le Sud-Est est relativement moins ouvert, de même que toute la zone du Massif Central. Le pourtour de la Bretagne et le Sud-Ouest ont une place intermédiaire, le dernier étant très hétérogène entre zones fluviales et frontalières et zones à l'intérieur des terres, moins exposées. La géographie des importations est relativement similaire mais présente une tendance accrue à la concentration autour des grandes villes, c'est-à-dire au plus près de la demande.

La simple mesure de l'ouverture commerciale ou du poids relatif des exportations indique une dépendance au marché mondial, au double sens d'un risque accru lié à la conjoncture internationale, mais aussi d'une intégration dans la mondialisation procurant des opportunités de croissance. La répartition spatiale interne des activités joue donc un rôle majeur dans l'ouverture commerciale, mais aussi en termes d'impact potentiel sur l'économie d'une région.

La géographie des zones d'emplois concernées par le commerce international est variable suivant les branches d'activités. L'industrie automobile est répartie de manière homogène, mais représente une part importante de l'activité dans une dizaine de zones d'emplois, principalement autour de la région parisienne. Les industries agroalimentaires (IAA) sont présentes dans plus de 240 zones d'emplois sans être do-

minantes à l'exception de Cognac et Epernay, qui affichent une part exceptionnelle des exportations dans ce secteur. De même, les activités liées à l'exportation de la métallurgie présentent une distribution homogène sur 220 zones et un poids important pour 6 d'entre elles, en particulier pour la zone Chauny-Terrier-La Fère, dans l'Ain. Les industries chimiques et d'équipements mécaniques sont distribuées sur un grand nombre de zones d'emploi. Pour les activités de production de combustibles et de carburant et l'imprimerie le nombre de zones impliquées dans le commerce international se limite à 20, et, à 60 pour la branche de la construction navale, aéronautique et ferroviaire. De plus, dans l'industrie textile, ses établissements concernés par les échanges mondiaux sont très concentrés dans la zone d'emploi de Lavelanet, dont ils représentent un poids majeur de l'activité, et dans une moindre mesure dans celle de Bourgoin-Jallieu.

ENCADRE

Effets frontières et commerce transfrontalier

Il existe des « effets-frontière », c'est-à-dire que l'ouverture au commerce international et l'intégration régionale se traduisent par une persistance forte des échanges infranationaux par rapport aux échanges avec les régions des autres pays membres de la zone d'intégration régionale. Les économistes expliquent ce fait en partie par les différences culturelles, les différences linguistiques, les barrières tarifaires et non-tarifaires (régulations, etc.), la présence de réseaux sociaux, etc. (Disdier, 2005)

Néanmoins, les régions transfrontalières commercent plus que les autres avec les régions voisines des autres pays. Une étude économétrique sur les

données douanières entre 1978 et 2000 montre que les régions frontalières ont une propension 1,50 à 7 fois plus grande à commercer avec les pays voisins, que ce soit l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, le Royaume-Uni ou le Luxembourg. Il apparaît aussi que cet effet d'entraînement est particulièrement fort pour les régions proches du cœur de l'Europe, qui ont profité davantage que les autres du Marché Unique. (Lafourcade et Paluzie (2007). On peut retenir de ces analyses que les distances, comme les frontières, restent des éléments déterminants de la géographie des flux commerciaux.

Références :

Miren Lafourcade et Elizenda Paluzie, European Integration, FDI and the Geography of French Trade, Document de Travail PSE, mars 2007.
Anne-Célia Disdier, Les frontières comptent-elles encore?, Cahiers Français, 2005, 325 : 39-42.

Attractivité du territoire et Investissements directs étrangers

Flux d'investissements étrangers en croissance

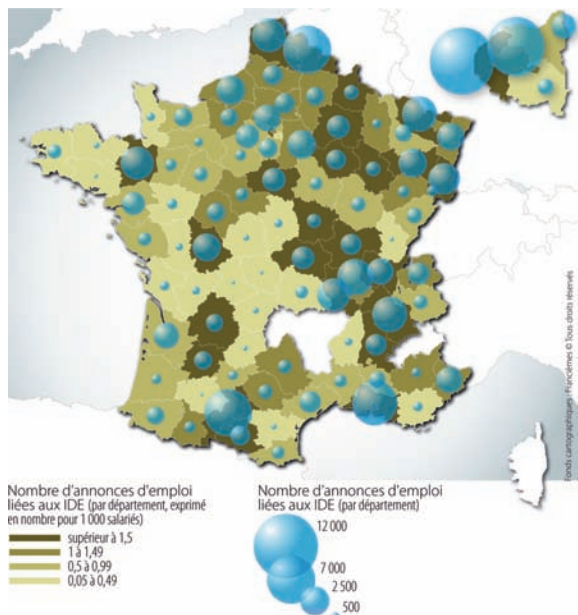
L'attractivité peut se définir comme la capacité d'un pays à attirer et à retenir les facteurs mobiles sur son sol [3]. Il est justifié de porter son attention sur ses déterminants dans le cadre de la mondialisation, où la main-d'œuvre qualifiée, les capitaux et les entreprises ont accru leurs possibilités de se mouvoir. Dans la littérature économique, il est reconnu que la demande locale, le nombre de firmes sur le même territoire (effets d'agglomération), la qualité des infrastructures, le coût des facteurs et la fiscalité jouent, dans cet ordre, un rôle dans l'attractivité aux échelles nationale, régionale et locale.

Pour mesurer cette attractivité, l'Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII) s'intéresse aux flux de créations d'emplois dus aux projets d'investissements étrangers. Les flux d'investissements sont mesurés en termes d'« annonces » de créations d'emplois selon la méthodologie de l'AFII à partir des données fournies par les agences régionales de promotion de l'investissement pour la prospection des projets. Ils permettent ainsi de représenter l'impact direct de ces investissements sur le maintien ou la création d'emplois,

que ce soit par la création, l'extension d'établissements industriels ou de services, ou leur reprise par des investisseurs étrangers quand ils sont en difficulté. Sont ainsi recensés pour les années 2004-2007 plus de 130 000 emplois, en nette augmentation depuis la période 2000-2003 (111 000) et 1996-1999 (108 000). En Île-de-France, ces emplois ont massivement augmenté sur cette période dans les Hauts-de-Seine et à Paris représentant à eux deux 16 % de l'ensemble des IDE dans la période 2004-2007 contre 7 % en 2000-2003. La région Rhône-Alpes connaît une augmentation plus homogène entre ses départements (excepté celui du Rhône). Le Sud reste une zone relativement moins attractive pour les investissements étrangers, du fait de sa spécialisation dans les services résidentiels, excepté le département de la Haute-Garonne, fortement impliqué dans l'aéronautique européenne, qui est 4^e en nombre d'emplois et 3^e en nombre de projets recueillis et celui des Bouches-du-Rhône.

Pour avoir une idée de l'impact des IDE sur l'emploi à l'échelle d'un département ou d'une région, on rapporte ces emplois au nombre total de salariés de la zone considérée. Sur la période récente, la moyenne nationale est de 1,3 emploi pour mille salariés. Ce ratio est de 5,8 pour mille salariés en Ariège, il est de 0,2 pour la région Limousin. De la fin des années 1990 à la moitié des années 2000, on observe un renforcement net de la région Rhône-Alpes. La région de Midi-Pyrénées est devenue très attractive depuis le début de la décennie, ainsi que les départements urbanisés comme l'Ille-et-Vilaine et la Vienne, La Lorraine demeure parmi les régions les plus attractives, ainsi que le Nord - Pas-de-Calais et l'Alsace qui comptent entre 1,5 et 1,8 emploi liés aux IDE pour mille salariés en 2007. Les régions frontalières attirent notamment les IDE des pays voisins : les annonces d'emplois de l'Alsace et de la Lorraine proviennent en majorité de l'Allemagne, en Nord - Pas-de-Calais et en Normandie du Royaume-Uni tandis que l'Île-de-France et Rhône-Alpes attirent les pays plus éloignés (Chine, États-Unis, Inde, etc.).

Carte 2 > Annonces d'emplois liées aux investissements directs étrangers sur 2004-2007



Source : Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII)

Ouverture et contrôle par les capitaux étrangers

Les effectifs des établissements sous contrôle étranger donnent une appréciation du stock d'emplois en 2005 pour l'ensemble des secteurs marchands. Cette approche reflète l'implantation étrangère cumulée dans les régions, en prenant en particulier en compte les reprises d'entreprises saines, qui comptent pour une très large part des IDE entrants en France.

La France est un pays relativement ouvert : 12,6 % des

ENCADRÉ

Attractivité et compétitivité territoriale : de quoi parle-t-on ?

À l'origine, la notion de compétitivité s'applique exclusivement aux entreprises. Une entreprise est dite compétitive quand elle est en mesure de gagner des parts de marché. Dans les années 1970, la notion de compétitivité des pays sur les marchés internationaux est devenue une préoccupation majeure, en liaison avec la nécessité de desserrer la « contrainte extérieure ». Les **dimensions stratégiques de la compétitivité** ont été également étendues aux nations. Il s'agit de comprendre comment ces nations se positionnent dans la compétition mondiale. Deux interprétations de cette notion sont proposées : dans un cas, on examine dans quelle mesure *l'environnement et la pratique des affaires* contribuent à la compétitivité de l'ensemble des entreprises du pays sur les marchés internationaux. Dans l'autre cas, des institutions internationales, comme la Commission européenne ou l'OCDE, examinent les *conditions de la croissance* des économies dans toutes ses dimensions, y compris sociales, environnementales ou de cohésion territoriale.

L'**émergence de la notion d'attractivité** résulte de la prise de conscience de l'importance croissante de la mobilité des capitaux et des talents. Cette notion se rattache dès l'origine au développement territorial : il s'agit de la capacité à attirer et retenir les capitaux, les activités et les personnes hautement qualifiées. Ainsi, il s'agit d'abord d'attirer dans les territoires les projets d'investissements puis progressivement également les talents, les porteurs de projets, les spécialistes, les chercheurs, les étudiants ou encore les événements (expositions...).

Un territoire est attractif pour un investisseur dans la mesure où celui-ci peut anticiper un environnement durablement porteur.

Au niveau d'un pays, il s'agit de l'importance et de la croissance des marchés (potentiel marchand), du dynamisme démographique, de la disponibilité et de la qualité des ressources humaines, des capacités d'innovation, de l'optimalité des infrastructures, de la simplicité et de l'efficacité de l'environnement administratif, de la compétitivité des coûts et de la fiscalité.

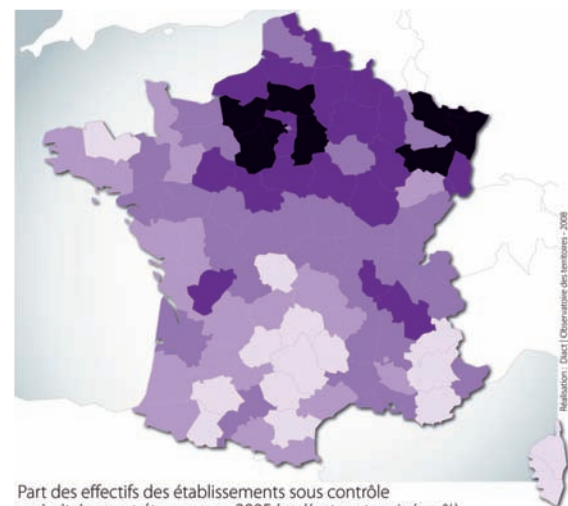
À un niveau plus local, les déterminants de l'attractivité pris en compte sont plus spécifiques qu'au niveau national :

- > l'accessibilité aux différents marchés (en temps, en coût...), proximité des infrastructures disponibles,
- > le nombre de firmes sur le même territoire (effets d'agglomération),
- > la disponibilité immédiate de sites fonciers de grande taille,
- > le potentiel d'innovation sera recherché à travers la présence d'établissements de formation souvent spécialisés, d'un tissu spécifique d'entreprises, de centres techniques, de pôles de compétitivité.
- > les ressources humaines seront appréciées dans leur contexte local : taux de chômage, qualifications,...
- > la politique locale d'accueil, plus ou moins proactive (agences de développement).
- > la fiscalité locale (communale ou intercommunale) et les aides potentielles qui consolident l'image d'une localité favorable à l'entreprise.
- > les attraits spécifiques du cadre de vie.*

effectifs de l'ensemble des secteurs marchands appartiennent à des établissements sous contrôle majoritairement étrangers en début 2006. C'est l'industrie qui est majoritairement concernée avec 35,9 % de ses effectifs [4]. La répartition à l'échelle départementale est relativement homogène. On perçoit une forte intensité des effectifs sous contrôle étranger dans tout le pourtour parisien (notamment les Hauts-de-Seine) et dans certains départements du Nord-Est (Bas-Rhin et Haut-Rhin, Moselle, Vosges). Du fait de sa spécialisation dans les services, les régions du Sud ont en moyenne moins d'établissements majoritairement contrôlés par des capitaux étrangers, mais en se restreignant à l'industrie, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur fait partie des principales. En moyenne, 18,1 % des effectifs sont contrôlés par des groupes de l'Union Européenne, ce chiffre pouvant monter à 27,8 % pour la Lorraine, 26,3 % dans le Limousin et 25,8 % en Champagne-Ardenne.

* Sources : > Debonneuil M., Fontagné L. (2003) : Compétitivité, rapport du Conseil d'Analyse Économique. > Porter M. (1990), The Competitive Advantage of Nations, 2e édition, Macmillan. > Mathieu E. (2006) : « Compétitivité et attractivité : définitions et mesures », Caïa n° 79, revue des Ingénieurs de l'Armement.
> Benoît Coeuré, Isabelle Rabaud, Attractivité de la France : analyse, perception et mesure, Économie et Statistiques, 2003

Carte 3 > Part des effectifs des établissements sous contrôle étranger



Part des effectifs des établissements sous contrôle majoritairement étranger, en 2005 (par département, exprimée en %)

17 à 21,3
12,5 à 17
8,5 à 12,5
5 à 8,5
0,5 à 5

Source : Insee (Clap 2005, LIFI), traitements SESSI

Délocalisations

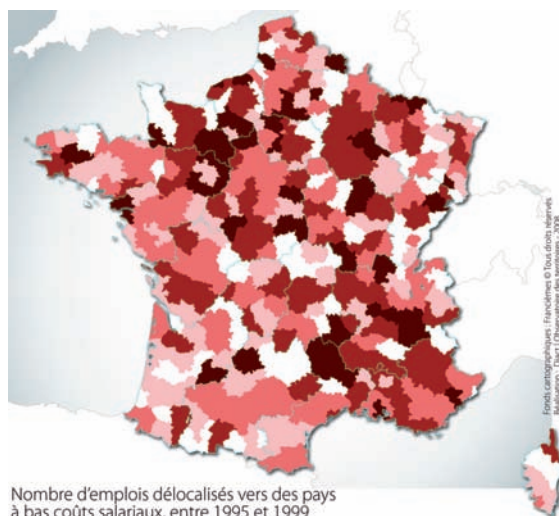
Plusieurs études ont cherché à quantifier les conséquences de la mondialisation en termes d'emplois délocalisés. L'Insee [5] a développé une méthodologie pour identifier, à partir de données microéconomiques d'entreprises, les délocalisations au sens strict. La détection est fondée sur l'observation de la concomitance d'une réduction d'emploi au sein d'un établissement appartenant à une entreprise et d'un accroissement des importations réalisées par cette entreprise du type de biens produits par l'établissement. Cette concomitance suggère que l'emploi initialement consacré à la production *est remplacé* par des biens importés.

Cette étude, comme d'autres, souligne la faible ampleur du phénomène. Ainsi, les délocalisations au sens strict sont estimées par l'Insee à 13 000 emplois détruits annuellement sur la période 1995-1999, et 15 000 sur la période 2000-2003. Globalement, relativement à l'emploi salarié local, les délocalisations touchent plutôt les zones industrialisées du Nord-Est de la France, de la Normandie aux Pays de la Loire et de Rhône-Alpes. Dans le Sud-Ouest, la région toulousaine est également plus concernée que les autres. Ceci étant, avec un maximum sur l'ensemble des zones d'emploi françaises de quelques emplois pour 1 000 emplois salariés, le phénomène reste diffus.

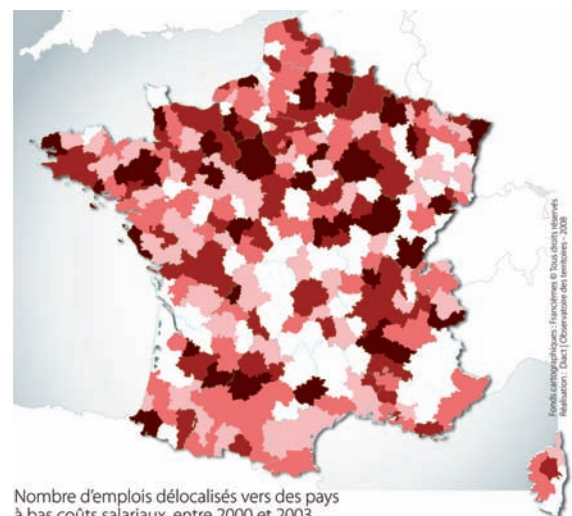
Le fait saillant de l'évolution entre les deux périodes 1995-1999 et 2000-2003 est la baisse des délocalisations d'emplois à destination des pays industrialisés et un accroissement considérable des emplois délocalisés vers la Chine : le nombre d'emplois délocalisés vers la Chine passe de 1 459 par an entre 1995 et 1999 à 4 114 entre 2000 et 2003. Il faut cependant être prudent avec l'interprétation de cette augmentation, qui pourrait attribuer des délocalisations à des stratégies des entreprises françaises qui relèvent simplement de l'accroissement d'investissements directs effectués dans le but de conquérir le marché chinois.

D'une manière générale, il semble que le phénomène de délocalisation soit plus concentré dans l'espace lorsqu'il s'opère à destination de pays industrialisés. En évolution, il semble que la concentration s'affaiblisse sur la période 2000-2003 pour les délocalisations à destination des pays industrialisés, alors qu'elle s'affirme à destination des pays à bas coûts salariaux. On peut aussi noter que les territoires plus fortement touchés que les autres en 1995-1999, le sont plutôt moins que les autres en 2000-2003. Ceci est vraisemblablement dû au caractère exceptionnel de la délocalisation sauf s'il s'agit d'une sous-traitance internationale pour seulement une partie de la production. Le territoire sera

Carte 4 > Fraction de l'emploi du champ industrie-commerce-services délocalisés annuellement à destination des pays à bas coûts salariaux et pays industrialisés sur les périodes 1995-1999 et 2000-2003

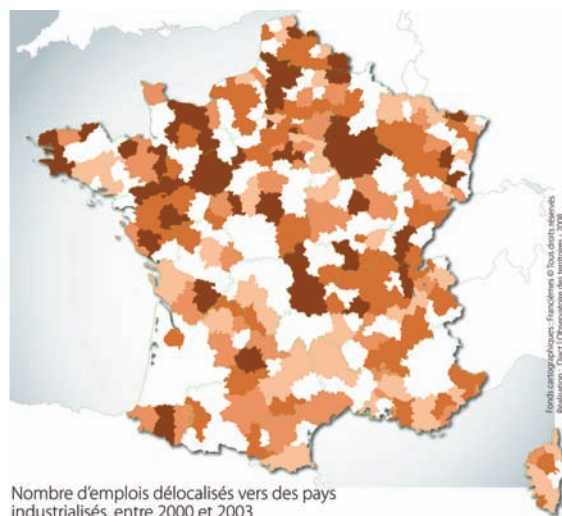


Source : Insee, DADS 2005

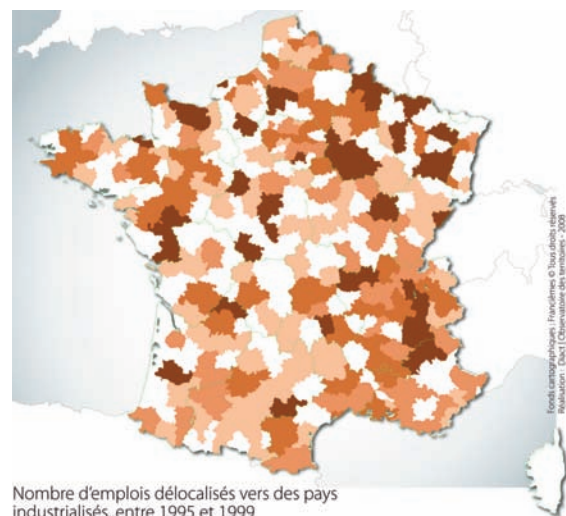


Source : Insee, DADS 2005

alors soumis de manière plus ou moins longue aux fluctuations de l'emploi liées à la délocalisation. Il est aussi possible de noter une certaine forme de dynamique dans la façon dont le choc se diffuse. Si on fait l'hypothèse que des emplois faiblement qualifiés sont délocalisés vers les pays à bas coûts salariaux, et que des emplois plus qualifiés sont délocalisés vers des pays industrialisés, alors se dessine une séquence des délocalisations *atypique*: dans un premier temps, les emplois faiblement qualifiés sont remplacés par une production étrangère, puis c'est au tour d'emplois plus qualifiés. Cette dynamique s'observe en plusieurs endroits: en particulier à Clermont-Ferrand, Agen, Tours et Angoulême. De même, la région du Mans est touchée par des délocalisations vers les pays à bas salaires en 1995-1999, sans que Le Mans lui-même ne soit touché. Puis en 2000-2003, Le Mans centre est touché, y compris à destination des pays industrialisés...



Source : Insee, DADS 2005



Source : Insee, DADS 2005

2 Dynamique des activités économiques : concentration de la production et marché de l'emploi

La concentration d'un secteur sur un territoire ou au contraire sa dispersion dépendent de dynamiques économiques complexes. Décrire la concentration des secteurs et ses effets permet de mieux connaître la structure géographique de la production, et ses impacts potentiels sur les territoires. De plus, les disparités géographiques du marché de l'emploi constituent un facteur majeur de l'hétérogénéité des territoires : la concentration des cadres dans les grands centres urbains est extrêmement marquée. D'autre part la fluidité du retour à l'emploi et la durée moyenne du chômage, indicateurs majeurs de la dynamique d'un territoire, restent très hétérogènes.

Quels secteurs se concentrent ? La concentration augmente-t-elle ?

Concentration croissante de l'industrie à l'échelle européenne

À l'échelle européenne entre 1975 et 2000, deux mouvements principaux affectent l'industrie. Sa part dans l'emploi total diminue de 10 points, passant de 30 % à 20 %. Et en même temps, sa concentration s'accroît, relativement aux autres activités économiques, mais décroît, relativement à la surface topographique. Ce paradoxe n'est qu'apparent : il suggère que l'industrie s'est déplacée vers des zones moins denses en emploi, s'étalant davantage dans l'espace, vers des lieux où les autres activités sont moins présentes. C'est dans les industries du textile que l'évolution est la plus marquée en ce sens. Les autres secteurs connaissent moins d'évolutions géographiques dans le long terme : les services sont le plus souvent concentrés topographiquement (dans les villes), tandis que pour des raisons évidentes, l'agriculture a une répartition inverse. [6]

Concentration croissante pour 65 % des activités industrielles françaises

En France, les secteurs industriels sont largement concentrés en clusters. En examinant la distribution effective des activités suivant leurs indices de Gini au niveau départemental comme au niveau des zones d'emploi sur vingt ans, la concentration des activités est restée constante en moyenne. Cependant 65 % des activités ont connu une augmentation de leurs indices de concentration. Il s'agit aussi bien d'industrie de pointe que d'industries traditionnelles, de secteurs dynamiques comme de secteurs en difficulté. La diversité des

situations est grande. Pour certains secteurs, comme les industries de l'habillement et de l'automobile, la concentration est concomitante d'un recul de l'emploi mais d'une hausse de la productivité et des salaires. Tout se passe comme si la logique géographique était celle d'une sélection des zones les plus efficaces. En revanche, l'industrie des métaux est

Tableau 1 > Concentration des secteurs industriels au niveau départemental et évolution entre 1984 et 2004

Secteur	Indice de Gini en 2004	Taux de croissance entre 1984 et 2004 (en %)
Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication	0,54	-9,1
Métallurgie	0,54	1,7
Industrie automobile	0,52	3,7
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	0,21	-5,5
Industrie de l'habillement et des fourrures	0,5	6,3
Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie	0,46	-13,0
Industrie du papier et du carton	0,45	5,4
Édition, imprimerie, reproduction	0,44	2,0
Industrie chimique	0,41	8,1
Industrie du caoutchouc et des plastiques	0,4	-17,6
Fabrication de meubles; industries diverses	0,4	7,2
Industrie agroalimentaire	0,4	14,4
Fabrication de machines et appareils électriques	0,39	-18,9
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0,36	1,1
Travail des métaux	0,27	15,4
Fabrication de machines et d'équipements	0,260	-9,6
Moyenne	0,47	0,0

Note : l'indice de Gini mesure la distance de la concentration effective avec une distribution uniforme des activités. Il est égal à 0 si l'emploi du secteur est réparti de manière aléatoire sur le territoire, et à 1 s'il est concentré en un seul point

Source : SESSI (Enquête annuelle des entreprises industrielles de 20 salariés et plus), calculs CEPREMAP.

elle aussi de plus en plus concentrée, mais elle connaît simultanément une baisse de son efficacité. [7]
Les entreprises gagnent donc significativement à la présence de nombreux emplois du même secteur. Les gains générés par un doublement du nombre de salariés d'autres établissements du même secteur dans la zone d'emploi, en termes de productivité, atteignent jusqu'à 8,8 %, et sont en moyenne de 5 % (l'effet n'étant pas linéaire, il dépend de la

concentration initiale du secteur). On sait par ailleurs que les propriétés d'agglomération sont très différentes selon les secteurs. Pourquoi les activités économiques ne parviennent-elles pas à profiter de ce potentiel ? Plusieurs éléments de diagnostic, comme l'insuffisance de mobilité des salariés, ou le manque d'incitations explicites à l'agglomération peuvent être avancés (voir encadré pôles de compétitivité).

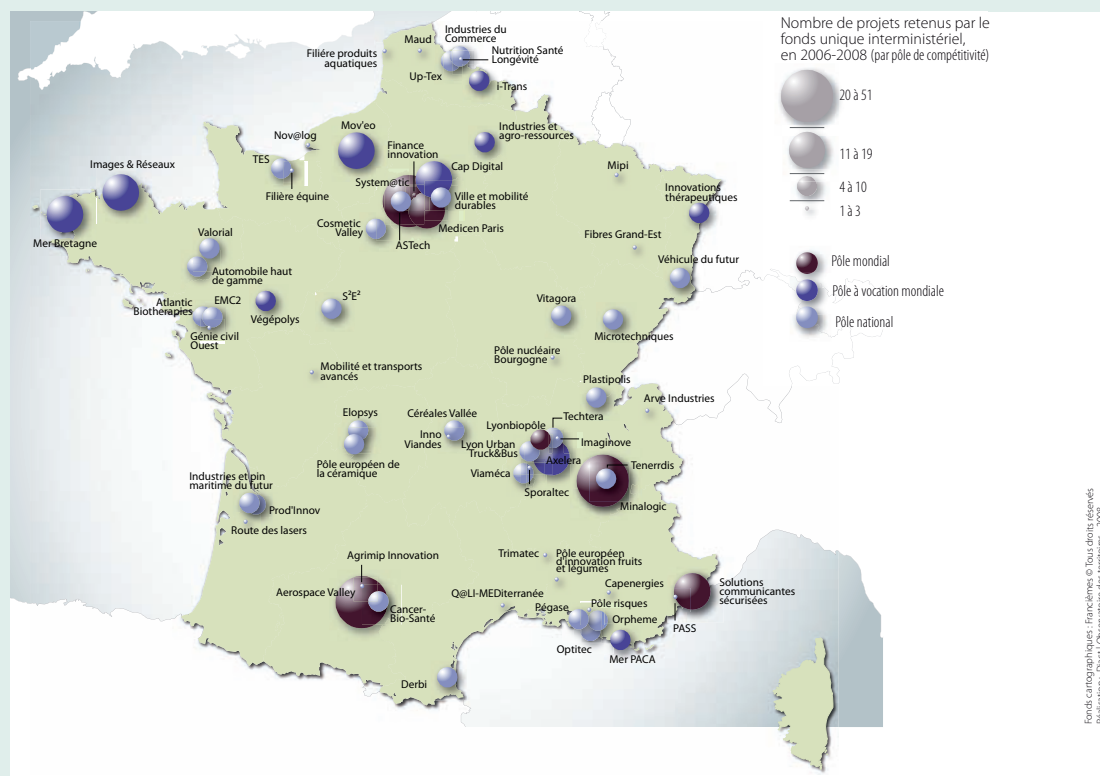
ENCADRÉ

La politique des pôles de compétitivité.

La France s'est engagée dans une politique de clusters en 2005 pour renforcer le potentiel d'innovation des territoires en instituant les pôles de compétitivité. Sur un territoire donné, un pôle de compétitivité est l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale. L'objectif est de susciter et soutenir l'émergence de projets de R & D collaboratifs et ainsi favoriser la structuration des acteurs de l'innovation sur un territoire : 71 pôles de compétitivité ont été agréés entre 2005 et 2007 par la DIACT et le Ministère de l'Industrie et le Ministère en charge de la Recherche. En moyenne, 7 dossiers par pôle ont été adoptés, et 14,3 millions d'euros de financements publics ont été apportés par le Fonds

Unique Interministériel (FUI) et les collectivités locales. Cette moyenne est de 40,4 projets et 62 millions pour les pôles mondiaux et 23,7 projets et 23,6 millions pour ceux à vocation mondiale.

D'après une première analyse, réalisée en 2007 par le Sessi, plus de 10 % de l'emploi industriel travaille au sein d'un pôle de compétitivité, dont 21,5 % sont situées en Île-de-France, mais au sein d'une région donnée la part des salariés du secteur industriel peut atteindre plus de 25 % comme en Alsace ou en Franche-Comté avec le pôle « Véhicules du futur », ou en Midi-Pyrénées avec « Aerospace Valley ».



Références : > LEZEC Florian, RIEDINGER Nicolas. 2007. « Plus d'un salarié de l'industrie sur dix travaille au sein d'un pôle de compétitivité », in Les 4 pages du Sessi, n° 238, décembre > DIACT. 2008. « L'évaluation des pôles de compétitivité 2005-2008 », in La Documentation française, Collection Travaux n° 9.

Dissociation potentiellement importante entre lieux de production et de demande des services

Grâce notamment aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, il est désormais possible pour un nombre croissant d'activités de services de s'écarter de la distribution géographique de la demande qui leur est adressée. Les services sont dits alors potentiellement « échangeables », lorsque l'organisation spatiale sur le territoire français montre qu'il n'y a pas d'entrave technique à la production de ces services à l'étranger. [8]

Les résultats et les enjeux liés à cette recherche de l'échangeabilité des services sont non négligeables. D'une part, de telles activités ont été longtemps considérées comme non « échangeables », or, environ la moitié des activités des secteurs de services font effectivement l'objet d'échanges internationaux aujourd'hui; cette proportion pour les activités industrielles est beaucoup plus élevée. D'autre part, les activités de services tiennent aujourd'hui une place prépondérante dans les pays industrialisés: on estime en effet qu'en France métropolitaine environ trois emplois sur quatre se situent dans les services à la fois marchands et non marchands.

L'analyse porte sur 36 secteurs de services en France métropolitaine au niveau d'agrégation 114 de la Nomenclature éco-

nomique de synthèse. Les résultats de la mesure de la concentration géographique des activités de services utilisées suggèrent que plusieurs types d'activités de services apparaissent échangeables comme certains secteurs de transport de longue distance, de services aux entreprises ou encore des activités financières comme le secteur des assurances. Douze

Tableau 2 > Les 10 activités de services présentant des niveaux de concentration spatiale les plus importants

Libellé du secteur	Valeur de l'indice de Gini	Taux d'ouverture du secteur en 2005
Transports aériens	0,80	0,87
Recherche et développement	0,59	0,15
Transports ferroviaires	0,55	0,24
Assurance	0,52	0,07
Activités audiovisuelles	0,49	0,15
Transports par eau	0,47	0,94
Activités informatiques	0,40	0,05
Organisation du transport de fret et Transport spatial	0,36	0,60
Publicité et études de marché	0,32	-
Manutention, entreposage, gestion d'infrastructures	0,29	0,10

Note: la concentration est calculée au sens de l'indice de Gini avec comme référentiel la demande finale et intermédiaire qui leur est adressée. Les auteurs (Barlet M., Crusson L., Dupuch S., Puech F) s'appuient sur une méthode inspirée de celle de Jensen et Kletzer (2006) et motivée par une intuition de Krugman (1991) selon laquelle les services « échangeables » se concentrent géographiquement.
Source: Insee, DADS 2005

ENCADRÉ

Les déterminants de la concentration et de la dispersion des activités

Trois mécanismes principaux peuvent pousser les établissements à se concentrer:

- > L'existence de rendements croissants au niveau de l'établissement implique qu'il est plus efficace de doubler sa production que de créer un nouvel établissement dans une seconde région
- > La présence d'un grand marché, qu'il soit sous forme de liens entre entreprises fournisseuses et acheteuses, ou d'une masse de consommateurs finaux peut aussi attirer les entreprises « près du marché ».
- > L'existence d'externalités dites marshalliennes (gains à la spécialisation par apprentissage, investissements spécifiques à une technologie) ou à l'opposé « à la Jacobs » (gains à la diversification, avec partage d'idées entre secteurs à partir d'un noyau créatif).

Trois forces de dispersion jouent dans le sens inverse:

- > Les coûts de transport empêchent les entreprises d'envoyer leurs biens vers une demande éloignée, et les forcent donc à situer un établissement près de la demande, au lieu de se concentrer en un seul lieu.
- > La tension entre rendements croissants et taille du marché d'une part et coûts de transport d'autre part expliquent en grande partie l'existence de points de concentration sur le territoire.
- > Les coûts de congestion émergent à partir d'une certaine densité, sous des formes bien connues par les urbanistes: pollution, surcharge des transports, etc.

secteurs pourraient ainsi être échangeables mais ne font pas aujourd'hui l'objet d'un commerce international, ce qui constitue une marge de progression éventuelle pour l'ouverture des services aux échanges internationaux. Par ailleurs, sur les 10 premières activités de services qui s'écartent potentiellement le plus de la demande qui leur est adressée, 9 sont aujourd'hui effectivement échangées.

Finalement, l'analyse territoriale proposée met en évidence des zones d'emplois spécialisées dans les services effectivement échangés et potentiellement échangeables. La spécificité de certaines zones en Île-de-France, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou encore en Languedoc-Roussillon peut alors être soulignée. À l'inverse, certaines régions ne semblent

héberger que relativement peu d'activités échangeables ; c'est le cas par exemple de la plupart des zones d'emplois dans l'Est, au sud de la Basse-Normandie et au nord des Pays de la Loire ou encore quelques territoires dans la région Centre.

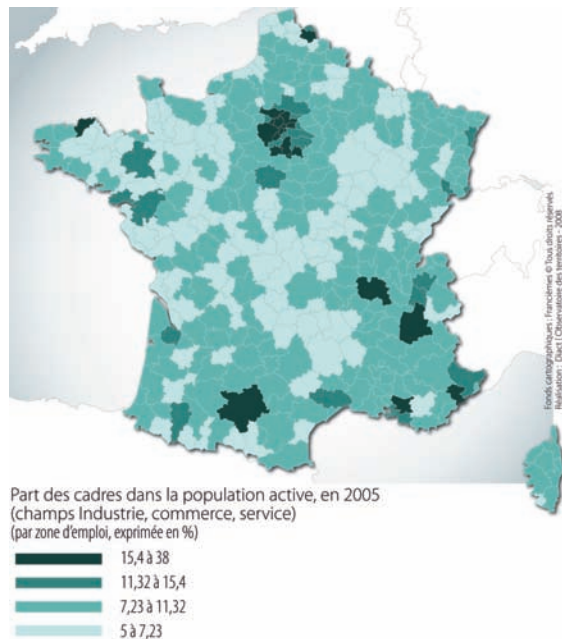
Les activités de services se révélant être non échangeables (activités de proximité, pour lesquelles une relation de face-à-face nécessitant un contact physique entre le prestataire ou l'entreprise et, le client ou l'utilisateur est nécessaire) sont peu nombreuses. De tels services regroupent notamment des activités non marchandes, de services publics ou encore d'autres services de proximité. Toutefois, notons que si peu de services apparaissent comme non échangeables, ils représentent une forte proportion d'emplois aujourd'hui (environ un tiers de l'emploi total, toutes branches confondues).

Performances économiques et marché du travail

Un poids des cadres important sur quelques zones d'emplois

Les différences géographiques dans la composition de la population active sont extrêmement marquées en 2005. Ainsi, la part des cadres dans le nombre de salariés à l'échelle de la

Carte 5 > Poids des cadres en 2005



zone d'emploi est en moyenne de 15 % dans le champ Industrie, Commerces, Services. Rares sont les zones d'emplois dont cette part est supérieure à cette moyenne. Cependant 5 zones dépassent une proportion de 25 % de cadres (Paris, Nanterre, Boulogne-Billancourt, Orsay et Versailles). Quelques aires urbaines ont une concentration importante, autour de 20 % (Grenoble, Toulouse, Aix, Cannes, Lyon et Lille), et quelques régions, comme l'Alsace, affichent de bonnes performances sur une aire plus étalée. La zone d'emploi de Lannion, en Bretagne, fait exception avec 21 % de cadres, davantage que certaines grandes agglomérations, du fait d'une spécialisation exceptionnelle dans l'électronique et les télécommunications.

Les zones de durées de retour à l'emploi plus ou moins favorables ne recoupent pas les périmètres institutionnels

Les chances de sortir du chômage ne sont pas identiques partout en France. Elles peuvent même être très différentes d'une commune à l'autre. Cette inégalité est mise en évidence par le modèle de simulation « Solstice », du Centre d'Études et de l'Emploi (Système d'Observation Localisée et de Simulation des Trajectoires d'Insertion, de Chômage et d'Emploi), qui analyse au niveau des communes françaises la trajectoire de retour à l'emploi des chômeurs inscrits à l'ANPE entre juin 2001 et juillet 2002 et suivis sur près de 5 ans. Ce modèle économétrique permet d'analyser les disparités brutes entre communes, telles qu'elles ressortent de statistiques non retravaillées et les disparités nettes, toutes choses égales par ailleurs, c'est-

à-dire en supposant que, dans chaque localité, les chômeurs ont la composition sociodémographique de la moyenne nationale (âge, sexe, diplômés). [9]

Dans l'ensemble, il ressort des agglomérations de communes, appelées ici « massifs » ayant des périmètres variés, qui ne recoupent aucune des frontières administratives connues. Il existe des massifs « contenus », dont les frontières empruntent les limites administratives des départements, et des massifs « débordants », qui s'étalent sans être affectés par ces limites. De plus, elles ne correspondent pas nécessairement à celles des territoires de la politique d'emploi, à celles des zones d'emploi, des cantons, des bassins de vie.

La carte ci-contre des durées nettes ainsi calculées montre que d'une localité à l'autre, les différences dans les chances de sortir du chômage sont très marquées en France. Si dans les 10 % des localités les plus favorables, la durée de chômage n'excède pas 8 mois, elle dépasse 11 mois dans les 10 % les moins favorables. Il est fréquent d'observer des communes avec de très fortes durées de chômage situées à proximité de communes ayant des durées faibles. On constate cependant de larges zones du territoire où les diversités locales sont faibles. L'analyse la carte de France des durées de chômage, fait ressortir de nombreux « massifs » à l'intérieur desquels un grand nombre de communes contiguës présentent des durées très proches, uniformément faibles ou élevées.

Les zones favorables au retour à l'emploi (colorées en rouge) se répartissent de la manière suivante :

> La plus vaste s'étend de l'est de Lyon jusqu'à la frontière suisse, au sud du lac de Genève (Thonon-les-Bains), et descend vers l'Italie jusqu'au nord de Nice, formant un triangle sur la moitié des régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes Côte d'Azur. Elle englobe 5 départements, dont la totalité de la Savoie, de la Haute-Savoie, des Hautes-Alpes, et une partie de l'Isère et de l'Ain. Les départements frontaliers concentrent généralement de nombreuses opportunités d'emploi.

> Une autre grande zone favorable au retour à l'emploi est située au nord des Pays de la Loire, sur la Mayenne et la Sarthe, en débordant au nord sur la Basse-Normandie et à l'ouest sur l'Ille-et-Vilaine jusqu'à la banlieue est de Rennes.

> Une troisième zone occupe un périmètre plus restreint mais se distingue par une densité plus forte. Elle est située sur la façade atlantique, au sud d'une ligne allant de Nantes à Cholet jusqu'à la Roche-sur-Yon, entre Loire-Atlantique et Vendée.

> D'autres massifs de plus faible importance pourraient être mis en évidence, notamment dans le Massif central, en Picardie, du sud d'Arras à Montdidier en passant par l'est d'Amiens, ou en Alsace, entre Strasbourg et Mulhouse, ou encore en Corse.

À l'inverse, un certain nombre de zones affiche des durées uniformément fortes de retour à l'emploi :

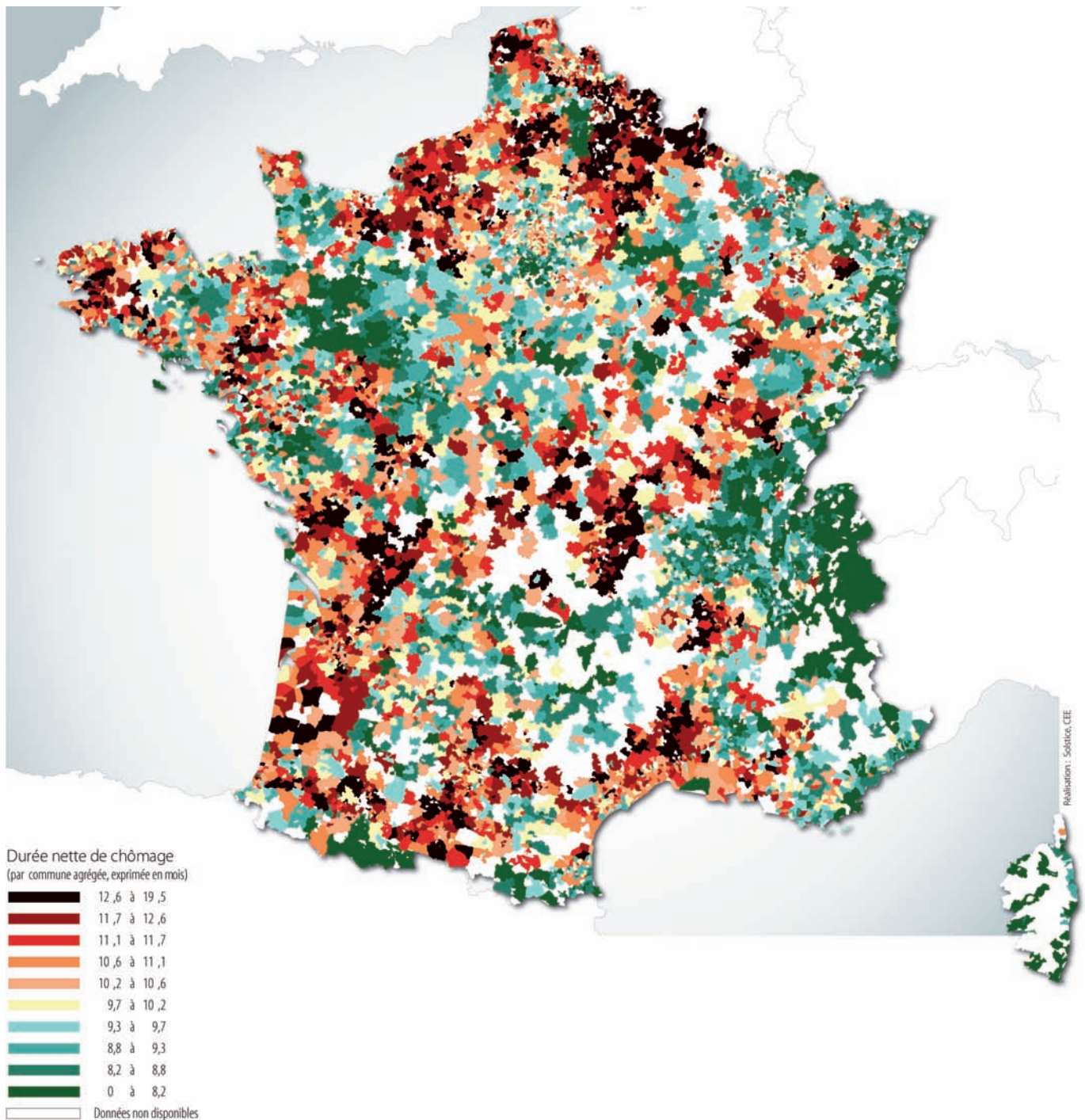
Au nord, toute la frontière belge, de Calais à Charleville-Mézières, présente des taux de sortie de l'ANPE uniformément faibles. C'est la seule frontière qui paraît jouer défavorablement sur les chances de retrouver un emploi.

L'agglomération parisienne révèle des durées de chômage parmi les plus importantes du territoire.

Autour de Caen, une grande partie du Calvados se signale par des durées de chômage très fortes.

À l'Ouest, au sud de Bordeaux, la façade atlantique d'une partie du golfe de Gascogne apparaît également faiblement propice au retour à l'emploi.

Carte 6 > Durées nettes de chômage en France



Lecture : Les communes ont été regroupées en près de 12 000 unités géographiques pour lesquelles les durées de chômage ont été évaluées. Les durées sont calculées ici en neutralisant les différences locales selon l'âge, le sexe ou la qualification de la main-d'œuvre.

Source : Solstice, CEE, à partir du fichier historique statistique de l'ANPE.

3 Des trajectoires et des spécificités positionnent les régions sur le champ de l'innovation

Avec un niveau de dépenses de recherche qui devrait atteindre 38,6 milliards d'euros en 2006, la France se positionne au 5^e rang mondial derrière les États-Unis, le Japon, la Chine et l'Allemagne. Toutefois, en termes d'intensité de l'effort global des dépenses de recherche par rapport au PIB, elle est en perte de vitesse. En effet, la part de R & D dans le PIB était de 2,3 % au début des années quatre-vingt-dix, elle n'est plus que de 2,1 % en 2006. Le contexte mondial et européen quant à lui est à la stagnation de l'effort de recherche : 2,6 %, en moyenne, aux États-Unis entre 2001 et 2005, 1,9 % du PIB dans l'UE à 25 sur la même période. Dans l'UE à 25, seule la Suède et la Finlande dépassent l'objectif de 3 % fixé dans la stratégie de Lisbonne pour 2010.

Dans ce contexte global, le schéma de localisation de l'innovation se caractérise par une forte polarisation spatiale repérable au niveau des États membres de l'Europe comme à celui des régions. Les intensités les plus fortes se situent souvent dans les régions disposant déjà des potentiels de production de connaissance les plus importants contribuant à une accentuation des écarts absolus et donc des phénomènes de polarisation.

Cependant, certaines économies régionales ne bénéficiant pas d'un effet taille, peuvent emprunter des voies spécifiques vers l'économie de la connaissance, entendue comme potentialités à produire de l'innovation au sens large, non réduite à l'innovation technologique. Les régions peuvent développer d'autres atouts dans certaines conditions. Dans une perspective stratégique, il peut paraître fondamental d'identifier les spécificités structurelles et les trajectoires dynamiques qui caractérisent les régions. [10]

Des effets taille structurant et des dynamismes dans des régions de plus petite taille

Seules l'Île-de-France et Rhône-Alpes se situent dans les 15 premières régions européennes

Malgré la seconde place de la France, après l'Allemagne, dans le classement européen pour le niveau des dépenses de recherche et développement, peu de régions françaises arrivent à se placer dans les trente premières sur cet indicateur ainsi qu'en matière de brevets et de ressources humaines en sciences et techniques (RHST) [Tableau 4]. La France ne place que deux régions (Île-de-France et Rhône-Alpes) dans les 15 premières pour ces 3 indicateurs, alors que l'Allemagne en place 5 pour les RHST, 7 pour les dépenses de R & D et 9 pour les demandes de brevets. Ainsi, en France, seule l'Île-de-France peut compter sur l'effet masse : (7,7 % des dépenses de recherche de l'UE à 27, 5,5 % des demandes de brevets,

3,3 % des emplois en sciences et techniques). Dans une moindre mesure, la région Rhône-Alpes dispose également d'un certain effet masse : entre 1,3 % et 2,5 % sur ces indicateurs.

À l'autre extrême, neuf régions françaises, n'arrivent pas à dépasser la moyenne européenne sur l'ensemble de ces indicateurs en valeur absolue et ne peuvent donc pas compter sur les économies d'agglomération pour créer de la dynamique. Cependant, d'autres régions de faible capacité en matière de dépenses de recherche et de brevets semblent tout de même disposer d'autres atouts constituant un potentiel favorable à l'innovation. C'est le cas par exemple des Pays de la Loire et du Nord - Pas-de-Calais pour lesquels il existe un potentiel non négligeable de capacité de s'approprier les connaissances par le biais des ressources humaines en sciences et techniques.

Tableau 3 > Position européenne des régions françaises en dépenses de R&D (2003), demandes de brevets (2002) et ressources humaines en sciences et techniques (RHST) (2006), hors DROM

Régions	R & D			Brevets			RHST		
	Dépenses (en millions d'euros)	Part (en %)	Rang	Nombre de demandes	Part (en %)	Rang	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	Rang
Île-de-France	14 364,37	7,7	1	3 282	5,5	1	3 500	3,4	1
Rhône-Alpes	3 896,36	2,1	8	1 498	2,5	9	1 301	1,3	7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 099,40	1,1	26	493	0,8	33	934	0,9	18
Bretagne	1 097,06	0,6	49	386	0,6	44	634	0,6	40
Alsace	692,11	0,4	68	325	0,5	49	382	0,4	95
Midi-Pyrénées	2 282,61	1,2	23	293	0,5	53	642	0,6	41
Centre	868,89	0,5	56	237	0,4	67	505	0,5	62
Pays de la Loire	756,01	0,4	61	222	0,4	72	648	0,6	39
Haute-Normandie	600,95	0,3	78	187	0,3	83	285	0,3	125
Lorraine	546,50	0,3	83	176	0,3	84	380	0,4	96
Nord - Pas-de-Calais	580,37	0,3	80	175	0,3	85	686	0,7	31
Franche-Comté	529,88	0,3	86	173	0,3	86	218	0,2	171
Languedoc-Roussillon	987,77	0,5	52	168	0,3	87	611	0,5	55
Aquitaine	1 146,62	0,7	48	164	0,3	88	486	0,6	43
Bourgogne	358,55	0,2	107	155	0,3	90	246	0,2	144
Picardie	437,66	0,2	93	142	0,2	94	291	0,3	130
Auvergne	689,35	0,4	69	142	0,2	95	280	0,2	158
Basse-Normandie	297,95	0,2	116	108	0,2	114	229	0,2	154
Poitou-Charentes	305,33	0,2	115	95	0,2	119	238	0,3	133
Champagne-Ardenne	237,69	0,1	129	92	0,2	123	256	0,2	165
Limousin	124,37	0,1	152	35	0,1	160	118	0,1	238
Corse	13,21	0,0	211	1	0,0	243	53	0,0	281
Moyenne européenne	788,43	0,4	60	242	0,4	67	343	0,3	105

Note : Les données sont disponibles pour 237 régions européennes pour les dépenses en R&D, 248 régions pour les demandes de brevet et 302 régions pour les RHST.
Source : Eurostat.

Les dynamiques d'innovation localisées : fondements conceptuels et grille d'analyse

Le contexte d'économie fondée sur la connaissance (Lisbonne notamment) est marqué par un double phénomène : *la globalisation de la technologie* (diffusion mondialisée de l'information scientifique et technologique, internationalisation des activités de R & D, accès généralisé des firmes des pays les moins avancés aux marchés mondiaux, aux technologies les plus avancées, aux expériences en matière d'organisation, de design ou de marketing) ; *la très forte concentration géographique des activités d'innovation* renforçant les inégalités de croissance économique entre territoires.

Les théories de la croissance endogène considèrent que la concentration spatiale des activités économiques et les phénomènes de croissance localisés découlent du caractère localisé des externalités de connaissance (Lucas 1988 ; Martin and Ottaviano 1999). Les externalités désignent pour l'économiste des interactions entre agents non médiatisés par le marché ou mal médiatisés par le système de prix. Ainsi les activités intensives en connaissance sont sources de fortes externalités dans la mesure où elles peuvent bénéficier à d'autres agents qu'aux producteurs eux-mêmes.

Le courant de la « géographie de l'innovation » a généralement confirmé, par ses travaux empiriques, le caractère localisé des externalités de connaissance (Jaffe et al. 1993 ; Audretsch and Feldman 1996 ; Autant-Bernard et al. 2008). Si toutes les études indiquent clairement une relation positive entre le niveau d'inputs attribués à la recherche (dépenses de R & D, nombre de chercheurs) et le niveau d'output atteint (brevets déposés, publications scientifiques), elles montrent également que la capacité des territoires à enclencher des rendements croissants fondés sur la diffusion de connaissance entre acteurs est très inégale. Les processus d'innovation sont de plus en plus collectifs, interactifs, ils mêlent

des acteurs très divers. De plus, les individus constituent aussi le fondement principal d'une bonne capacité d'absorption des connaissances acquises à l'extérieur.

Principaux éléments explicatifs des transmissions des connaissances :

- > La présence conjointe des deux formes, publique et privée, de la recherche n'est pas toujours suffisante, des relations de **coopérations effectives** doivent exister entre acteurs.
- > Dans un **processus dynamique**, les outputs (en termes de brevets ou de publications) d'une période sont aussi les inputs (dépenses de recherche et chercheurs) de la période suivante.
- > Les externalités ne se produisent pas seulement au sein des activités de recherche mais **dans l'articulation entre les capacités de recherche et les capacités de production** d'une région.
- > Le rôle des **compétences humaines** dans les dynamiques de transmission et de production collectives de connaissances est essentiel.
- > La capacité à construire les voies **d'accès aux ressources extérieures** en équipements, en connaissances ou en compétences est un élément fort du potentiel local tout comme l'insertion dans les réseaux internationaux de la recherche.
- > Les décalages temporels entre le moment où sont mis en œuvre les moyens et le moment où apparaissent les résultats sur la capacité d'innovation ne sont pas facilement cernables. C'est donc surtout **le repérage d'évolutions marquantes** d'un territoire comparativement à d'autres qui est informatif sur l'« état du territoire » en matière d'innovation.

AUTANT-BERNARD C., MASSARD N., CHARLOT S. (2008), Les déterminants géographiques de l'innovation : diffusion spatiale des connaissances et choix de localisation, complément au rapport du CAE sur Innovation et Compétitivité des Territoires, La Documentation Française

Les économies régionales diffèrent dans leurs capacités relatives à être tournées vers l'économie de la connaissance

Certaines régions ne bénéficiant pas d'un effet taille favorable peuvent créer une dynamique interne et se rendre attractives par le poids relatif des activités productrices de connaissance dans leur économie. Le poids de R & D par rapport au PIB, qui doit s'apprécier en tendance, révèle des hiérarchies qui se sont parfois fortement modifiées.

L'Île-de-France perd sa première place depuis le début des années 2000 au profit de Midi-Pyrénées qui semble à partir de cette date connaître une dynamique très forte d'investissement dans la recherche alors même que l'« ambiance générale » en France apparaît plutôt à la réduction des efforts. À l'inverse, la région PACA toujours placée en termes de potentiel absolu

en troisième position des régions françaises ne suit pas la même dynamique en stagnant à moins de 2 % du PIB.

Cet effort relatif de R & D, permet à certaines régions ne bénéficiant pas fortement d'effet taille d'apparaître tout de même comme relativement productrices d'innovation en termes de *brevets*. C'est le cas notamment de Franche-Comté ou Auvergne. Pour d'autres régions par contre, l'important effort relatif réalisé en R & D ne se traduit pas directement par une intensité de demande de brevets supérieure : Midi-Pyrénées en particulier ou Languedoc-Roussillon. À l'inverse, avec un effort relatif moyen en R & D, Bretagne et Alsace sont relativement dynamiques en demandes de brevets. Ces différences peuvent provenir de spécialisations sectorielles plus ou moins orientées vers des secteurs d'activité à plus forte propension à breveter (pharmacie, automobile ou équipements électroniques) que d'autres comme l'aéronautique par exemple.

Tableau 4 > Position des régions françaises en demande de brevets européens par habitant

Région	Nombre de demandes de brevets européens en 2004 pour 10 000 hab.		Brevet Européen 2002	R & D / PIB 2003	
	Valeur	Rang France	Rang Europe	Valeur	Rang Europe
Île-de-France	2,9	1	21	3,2	18
Rhône-Alpes	2,2	2	25	2,6	26
Alsace	1,5	3	43	1,6	61
Franche-Comté	1,2	4	53	2,1	35
Bretagne	1,1	5	65	1,6	56
Auvergne	1,0	6	75	2,4	30
Haute-Normandie	1,0	7	82	1,4	68
Midi-Pyrénées	1,0	8	70	3,7	12
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,9	9	77	1,9	45
Centre	0,9	10	83	1,5	64
Bourgogne	0,8	11	84	1,00	108
Picardie	0,7	12	95	1,1	93
Lorraine	0,7	13	94	1,1	95
Champagne-Ardenne	0,7	14	104	0,8	130
Basse-Normandie	0,6	15	98	1	109
Pays-de-la-Loire	0,6	16	105	1	111
Poitou-Charentes	0,5	17	112	0,8	124
Languedoc-Roussillon	0,5	18	101	2,0	37
Limousin	0,5	19	118	0,8	127
Aquitaine	0,4	20	113	1,6	57
Nord - Pas-de-Calais	0,4	21	123	0,7	136
Corse	0,1	22	186	0,2	194

Source : OST- Eurostat. Rang européen sur 211 régions (sans Norvège et RU)

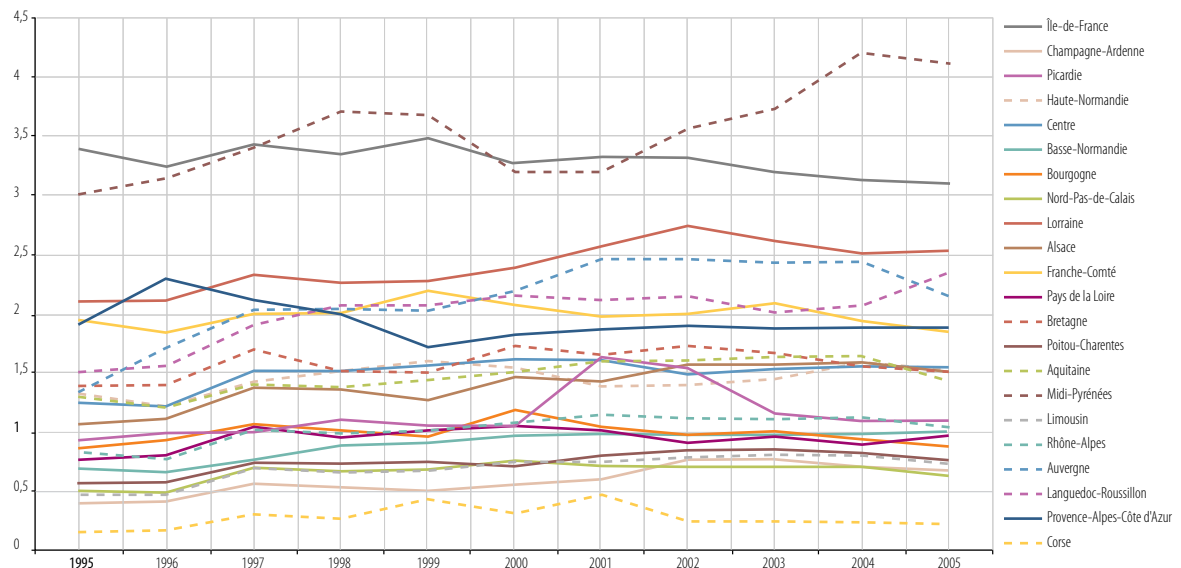
ENCADRE

Les Régions – Départements d'Outre-mer

Globalement le poids de ces territoires dans les activités de recherche françaises a peu évolué ces dernières années. Il est passé de 0,6 % des dépenses de recherche française en 1997 à 0,8 % en 2004 avec 288 millions d'euros et 0,6 % des effectifs employés dans la recherche. Cette recherche est quasiment entièrement portée par le secteur public (282 millions d'euros). La faiblesse de la recherche privée se traduit par le dépôt de 0,1 % des demandes de brevets européens et 0,4 % des brevets INPI réalisés par les régions françaises. En matière de publications, la part reste faible se situant entre 0,4 et 0,5 % des publications françaises depuis 1996. Pour ces territoires un accent particulier doit être mis sur la caractérisation des dimensions hors recherche de la créativité et de l'innovation.

COMBES Pierre-Philippe, THISSE Jacques-François, MAYER Thierry. 2006. Économie géographique, Paris : Economica.

Graphique 1 > Dépenses totales de R & D en % du MB de 1995 à 2005



Source : Eurostat – calcul CREUSET

Des caractéristiques structurelles différenciées engendrant des profils régionaux spécifiques

Le poids respectif de la recherche privée et de la recherche publique révélateur

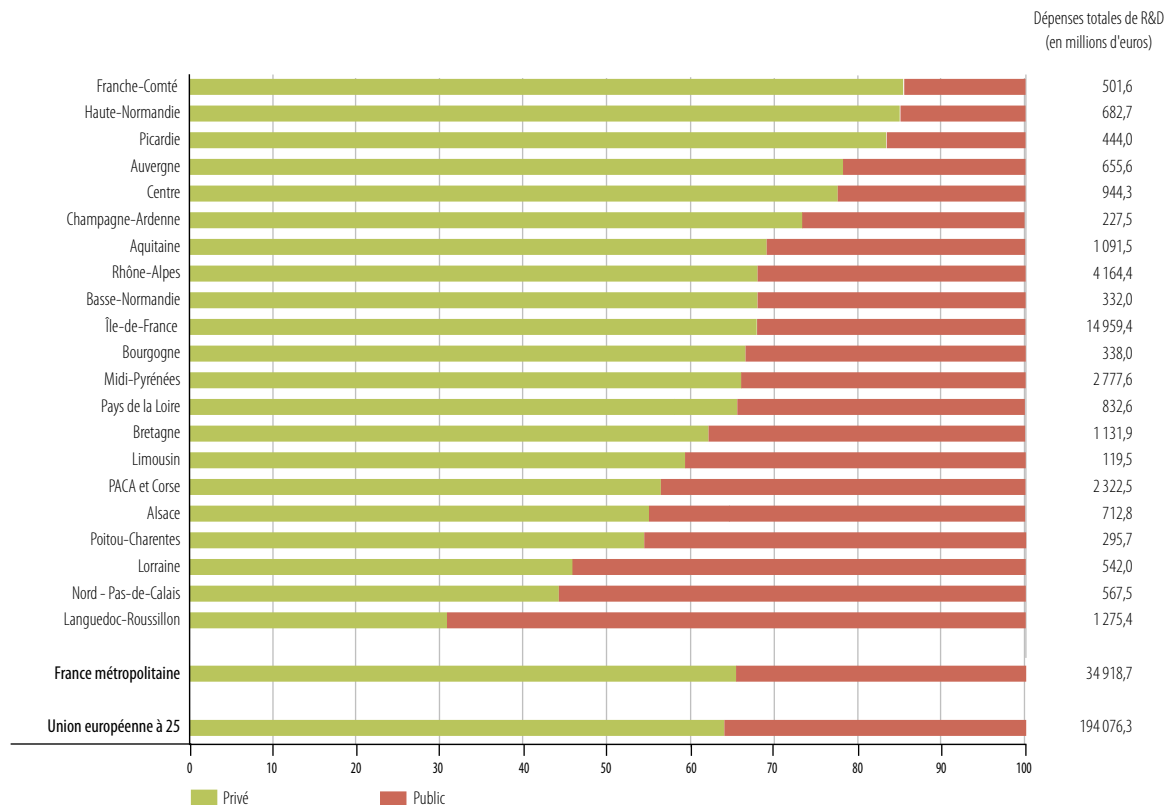
La production de brevets reste encore largement le reflet de l'activité privée de recherche tandis que les publications émanent principalement de la sphère publique. Cependant la part de l'enseignement supérieur dans les brevets déposés par des entités françaises progresse fortement : de + 3 % pour 1996-1998 à plus de 5 % pendant la période 2002-2004. Pour le Royaume-Uni, ces chiffres sont respectivement de 5.9 % et 7.7 % et pour l'Allemagne d'environ 0.4 % et 1.6 % (OCDE). Globalement la France a une structure de dépenses peu différente de la moyenne européenne et une part de dépenses de R & D du secteur public légèrement supérieure à ce qu'elle est au Japon ou aux États-Unis (environ 30 %). Les différences entre régions sont fortement marquées. Si on se réfère à l'objectif de Lisbonne (1 % du PIB en recherche

publique et 2 % en recherche privée), seules les régions Languedoc-Roussillon (1,4 %) et Midi-Pyrénées (1,3 %) ont des dépenses de R & D publiques qui dépassent 1 % du PIB. Les régions de l'Île-de-France et de Midi-Pyrénées ont, elles, des dépenses de R & D privées qui dépassent les 2 % du PIB. Les performances « inversées » de la Franche-Comté et de Languedoc-Roussillon en matière de brevets et de publications trouvent ici une explication.

Articulation entre services intensifs en savoir et potentiel industriel

Les dynamiques d'innovation sont le plus souvent abordées sous l'angle technologique et donc dans le secteur industriel. Or, les services mobilisant un haut niveau de savoir sont porteurs de dynamiques d'innovation peu apparentes dans

Graphique 2 > Répartition par secteur des dépenses de R & D en 2005



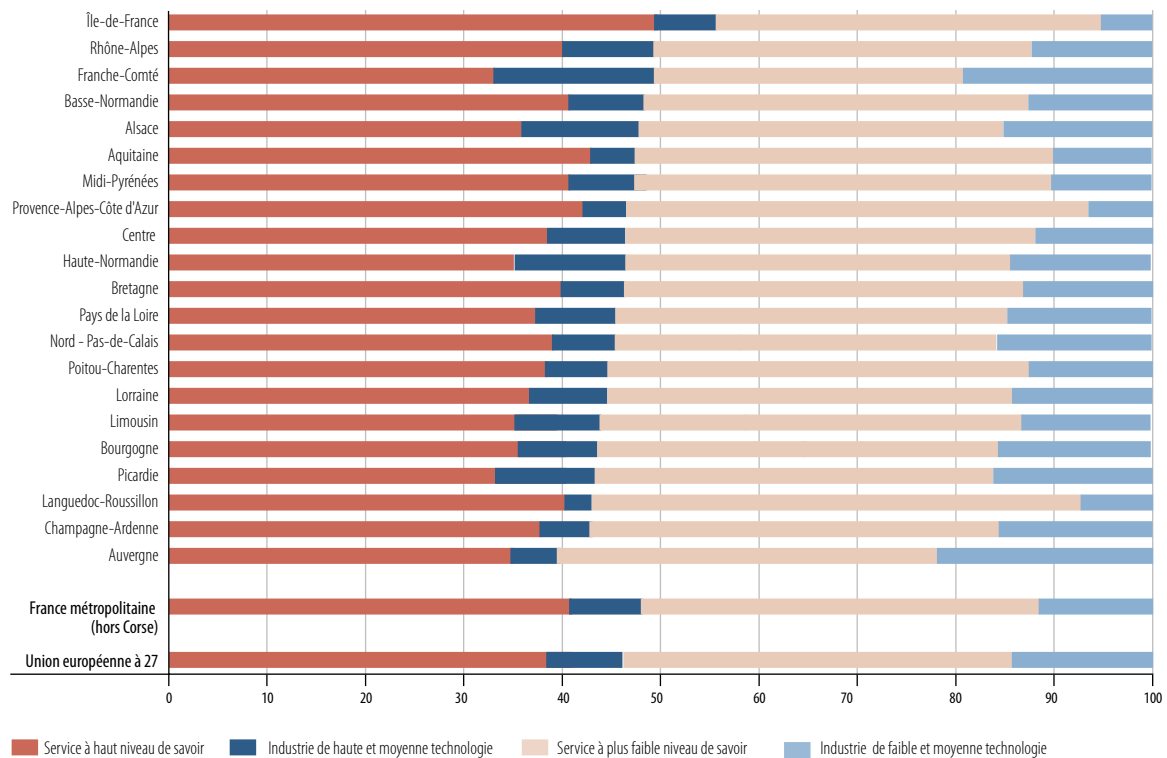
Note : (2004 pour l'Espagne)
Source : Eurostat – DEPP – Calcul CREUSET

les données de R & D et de brevets. Pour la croissance économique fondée sur l'innovation, une structure d'emplois orientée vers les services intensifs en savoir apparaît d'autant plus porteuse qu'elle est associée à un potentiel industriel. En effet, les innovations hors recherche passent essentiellement par une bonne articulation entre un potentiel industriel et l'activité de services supérieurs intensifs en savoir. Sur ce point, les différences régionales sont déjà plus marquées. Ainsi en Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées ou Rhône-Alpes, un même pourcentage d'emplois dans les services intensifs en savoir est associé à un potentiel industriel très différent.

Des profils distincts suivant le niveau et la structure des potentiels en recherche et hors recherche

Le positionnement des régions françaises selon d'une part l'indicateur de potentiel de recherche mesuré par les dépenses de R & D, et d'autre part un indicateur estimant le potentiel lié aux activités hors recherche (indice synthétique regroupant ressources humaines en sciences et techniques et services intensifs en savoir, qui découle donc de la structure de l'emploi des régions), fait ressortir différents types de profils spécifiques plus ou moins orientés recherche. La plupart des régions présentent un certain équilibre entre les activités de recherche et hors recherche, à des niveaux de potentiel différents néanmoins. On distingue ainsi: les régions équilibrées à fort potentiel (Île-de-France, Rhône-Alpes, Aquitaine, Bretagne et PACA), qui ont par ailleurs une répartition équilibrée des dépenses de recherche entre le public et le privé (R & D publique située entre 30 et 40 %) à l'exception de PACA; les régions équilibrées à potentiel

Graphique 3 > Répartition des emplois selon l'intensité technologique du secteur en 2005



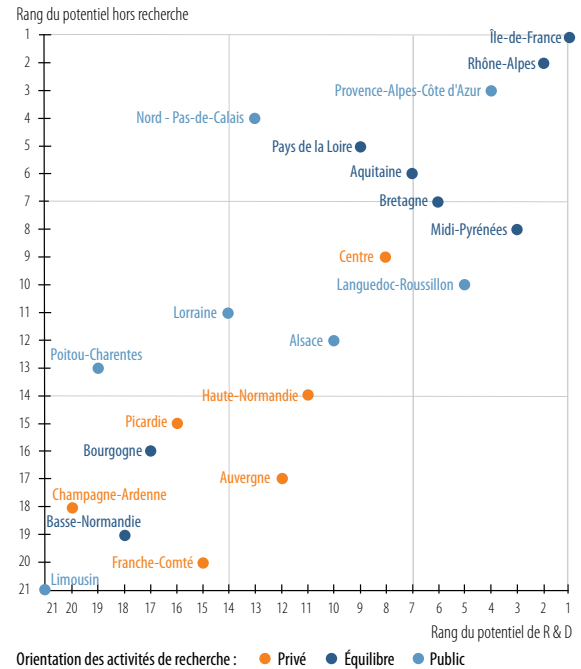
Source : Eurostat – calcul CREUSET

moyen (Centre, Haute-Normandie, Alsace, Lorraine), avec une légère surreprésentation du secteur privé dans les dépenses de R & D pour les deux premières et du secteur public pour les deux autres ; les régions équilibrées à faible potentiel (Picardie, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Basse-Normandie, Franche-Comté et Limousin), qui se caractérisent globalement par une prédominance des dépenses de recherche privée.

D'autre part, 2 régions présentent une forte distorsion entre un fort potentiel lié aux activités hors recherche et potentiel de R & D moyen: Nord - Pas de Calais et Pays de la Loire. Nord - Pas-de-Calais se distingue par une orientation publique de la recherche. A l'inverse, 2 régions ont un fort potentiel de recherche, mais se situent en milieu de classement pour le potentiel lié aux activités hors recherche : Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Deux autres régions, globalement moins bien classées, présentent une distorsion entre potentiel de recherche et potentiel lié aux activités hors recherche : Poitou-Charentes qui combine des dépenses de R & D faibles par un potentiel lié aux activités hors recherche de niveau moyen, et l'Auvergne où c'est l'inverse.

Graphique 4 > Typologie des régions en fonction de leur potentiel de recherche et hors recherche



Source: Eurostat, calculs le Creuset

Les coopérations : enjeux pour l'interactivité interne et l'accès à la connaissance

Des propensions variables à collaborer entre recherche privée et publique

Une des caractéristiques majeures de l'innovation aujourd'hui est son caractère collectif, interactif. Ceci se traduit par l'existence d'acteurs qui coopèrent en réseau. La coopération public/privé est fortement productrice d'externalités, elle contribue en effet à accroître le rendement collectif de la diffusion des connaissances, justifiant ainsi le développement de politiques incitatives dans ce domaine.

À titre d'exemple, la mise en place, en France, des partenariats CIFRE en 1981 constitue une étape importante vers le développement de pratiques partenariales public/privé et la reconnaissance du diplôme de doctorat dans les entreprises. La capacité des acteurs régionaux à bénéficier de ces incitations au partenariat constitue donc une mesure de leur propension à interagir en matière d'innovation. Elle est aussi à la base de l'insertion des régions dans les réseaux collaboratifs qui se constituent et qui permettent d'accéder aux connaissances et aux ressources nécessaires à l'innovation et non

directement produites localement. Cet aspect s'avère d'autant plus important aujourd'hui qu'on considère, au-delà des phénomènes de proximité géographique, la proximité entre acteurs au sein de réseaux comme un gage de réussite des dynamiques collectives. Ce sont ces logiques qui fondent notamment la politique française des pôles de compétitivité. L'Île-de-France concentre une part importante des laboratoires et des entreprises impliqués dans le dispositif CIFRE. Mais compte tenu de son potentiel (son poids en terme de chercheurs dans l'enseignement supérieur et dans le privé), finalement la propension de l'Île-de-France est assez faible à coopérer à l'extérieur de la région, en particulier pour ce qui concerne les laboratoires. PACA, Alsace, Franche-Comté n'apparaissent pas non plus comme très coopératives.

Au contraire, en région Rhône-Alpes, et à un moindre degré en Bretagne, se dégage une propension forte à coopérer à la fois du côté des laboratoires et des entreprises. Des profils plus contrastés apparaissent dans d'autres régions avec une bonne propension à coopérer des laboratoires mais beaucoup moins des entreprises (Midi-Pyrénées notamment) ou

l'inverse (Nord - Pas-de-Calais par exemple). La confrontation des deux graphiques [Graphiques 5 et 6] met en évidence des régions qui se distinguent en termes de rapport entre nombre de laboratoires et nombre de firmes partenaires. Rachel Levy (2005) [11] définit le rapport firmes/laboratoires partenaires au sein de chaque région

comme la « balance des échanges de connaissances ». Ainsi la situation de l'Île-de-France se traduit par une part nationale beaucoup plus importante de firmes partenaires que de laboratoires alors que PACA, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Nord - Pas-de-Calais ou Aquitaine ont une balance inversée avec un déficit en firmes dans les partenariats.

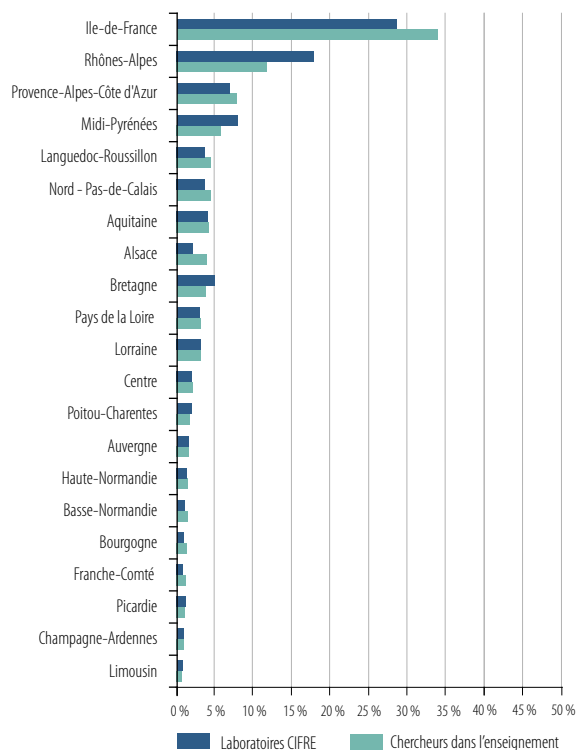
ENCADRÉ

Les données CIFRE comme indicateurs des coopérations

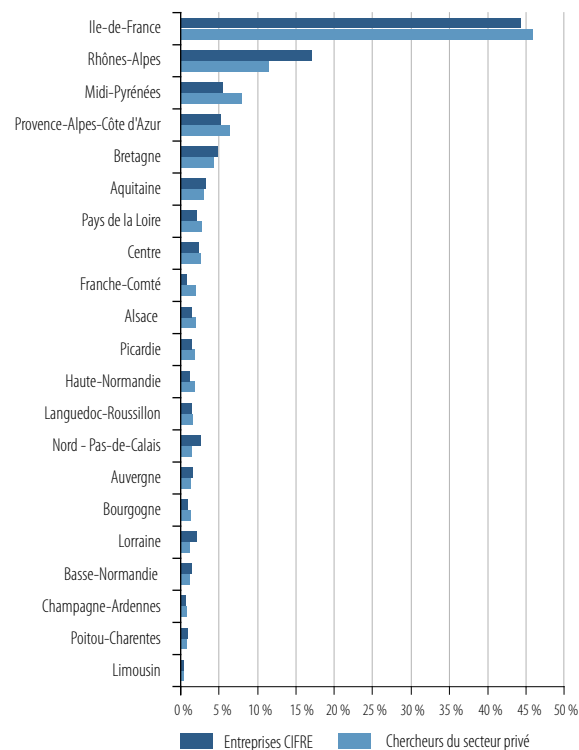
Les CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) sont des contrats signés entre des entreprises et des laboratoires de recherche français. Utilisés comme indicateur, ils ont l'avantage de retracer de véritables collaborations de long terme entre l'industrie et la recherche publique. Ces données, de source Ministère de la Recherche traitées par l'ANRT, permettent des localisations à l'adresse du laboratoire d'accueil du doctorant d'un côté et à l'adresse de l'établissement au sein duquel se déroule l'activité du doctorant en entreprises. Elles sont exhaustives dans le temps et dans l'espace. Les principales limites : elles ne représentent qu'une partie des collaborations public/privé en recherche, beaucoup d'autres collaborations passent par des projets communs. Un second inconvénient : elles ne permettent pas d'évaluer des collaborations internationales.

Voir le site de l'ANRT (<http://www.anrt.asso.fr>) et Levy et Woessner (2006), Les thèses CIFRE, un indicateur de la structuration spatiale de la recherche, Formation-Emploi, n° 97.

Graphique 5a > Répartition régionale des laboratoires partenaires de contrats CIFRE comparée à la répartition régionale des chercheurs dans l'enseignement supérieur



Graphique 5b > Répartition régionale des entreprises partenaires de contrats CIFRE comparée à la répartition régionale des chercheurs dans le secteur privé



source : DEPP-ANRT, calcul CREUSET

Un réseau de plus en plus dense de coopérations public/privé

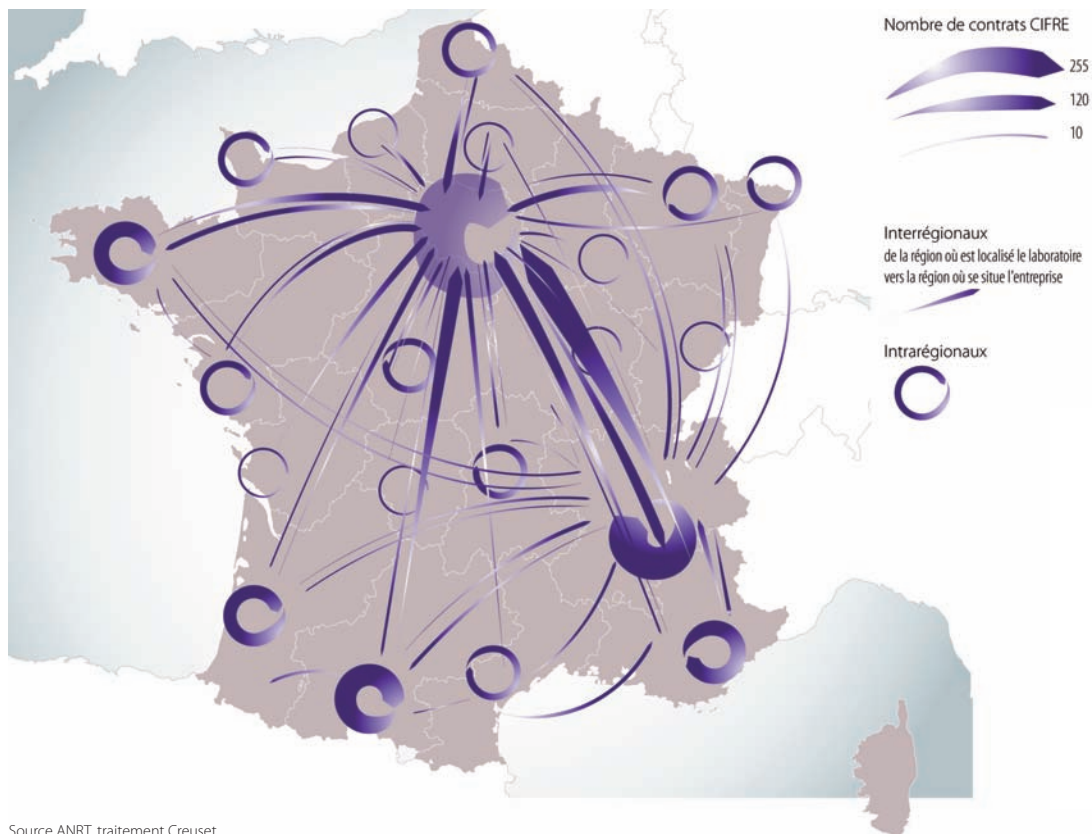
Le réseau interrégional se densifie. Le nombre de CIFRE a quasiment été multiplié par quatre entre les périodes 1981-1986 et la période 2001-2006, la proportion de CIFRE rassemblant les partenaires de régions différentes s'est accrue de façon légère mais continue: 45,6 % entre 1981 et 1986, 46,7 % entre 1991 et 1996 et 48,5 % entre 2001 et 2006 (2684 contrats CIFRE sur un total de 5 525) créant ainsi un réseau de plus en plus dense de coopérations public/privé entre les régions françaises.

Les contrats CIFRE apparaissent cependant encore très fortement articulés autour de l'axe Île-de-France/province. En dehors de la relation à Paris, seul Rhône-Alpes développe aussi des relations en étoile à distance, à un niveau significatif, avec une grande partie du territoire français. Les coopérations entre les autres régions de moindre capacité sont plus marquées par des effets de proximité géographique, repérables plus nettement dans le Sud-Est et en particulier pour le Languedoc-Roussillon. De plus, la balance de ces échanges

de connaissances met nettement en évidence que les régions de province sont à la recherche d'entreprises partenaires. L'Île-de-France au contraire fournit les partenaires industriels, les structures de R & D des firmes étant majoritairement situées en Île-de-France. Par ailleurs le niveau plus réduit de diversité sectorielle dans les régions hors Île-de-France et Rhône-Alpes peut être insuffisant pour assurer une bonne correspondance entre les compétences académiques et les besoins des firmes de ces régions.

Sans développer l'analyse intra-régionale ici, les coopérations entreprises-laboratoires analysées au sein des régions sont révélatrices de la géographie interne de la R & D centrée sur une métropole ou organisée autour de plusieurs pôles en coopération. Rhône-Alpes notamment présente un système résiliaire interne fourni avec des relations firmes-laboratoires très asymétriques entre les deux pôles principaux. Par ailleurs, à côté de l'Île-de-France et de Rhône-Alpes, d'autres régions font preuve d'un dynamisme grandissant dans la diversification des partenariats, comme le Languedoc-Roussillon et la Bretagne.

Carte 7 > Nombre de contrats CIFRE



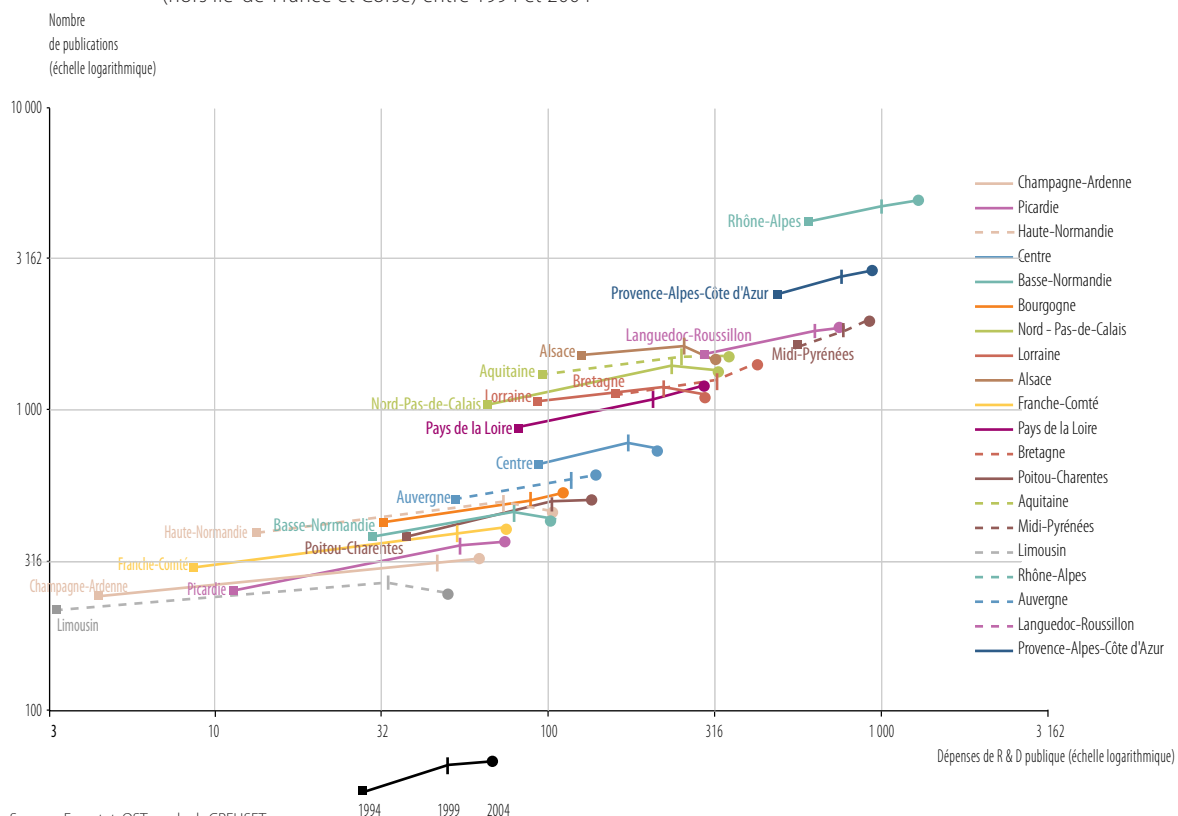
Articulation entre ressources et production de connaissances : des trajectoires diverses

Les trajectoires spécifiques suivies par les régions depuis le milieu des années 1990 sont à apprécier au regard des différences de profils et peuvent aussi révéler des situations conjoncturelles ou des choix de politiques publiques divers. Pour une grande majorité des régions, croissance des dépenses de R & D publique et croissance des publications évoluent dans les mêmes proportions sur la période 1995-2005. Si on observe clairement le ralentissement des dépenses publiques de R & D dans toutes les régions entre 2000 et 2005, certaines régions montrent cependant des profils différents en termes de publications. On retrouve ici le phénomène de déconcentration de l'Île-de-France qui se traduit par un fort ralentissement de la croissance des dépenses de R & D publiques associé à une réduction du nombre de publications. Les régions Haute-Normandie, Lorraine, Alsace et Limousin se distinguent par une tendance à la stagnation ou même à la baisse de leur part

en matière de publications malgré une croissance relative des dépenses de R & D publique. À l'inverse, pour la région PACA et à une échelle plus importante encore pour celles de Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et Bretagne, on fait le constat à la fois d'un ralentissement de la croissance des dépenses de R & D publique et d'une bonne croissance en termes de publications.

Si on retient plutôt des indicateurs caractérisant les activités privées d'innovation, on identifie quelques régions avec une forte croissance des demandes de brevets appuyée à la fois sur une croissance des dépenses de R & D privées et des ressources humaines en science et techniques. Il s'agit de l'Île-de-France (qui voit néanmoins son poids diminuer), de Rhône-Alpes mais aussi de Bretagne ou Alsace. D'autres régions appuient leur capacité à déposer des brevets de manière plus disproportionnée sur la recherche privée: Auvergne et Midi-Pyrénées. Avec une faible croissance des dépenses de

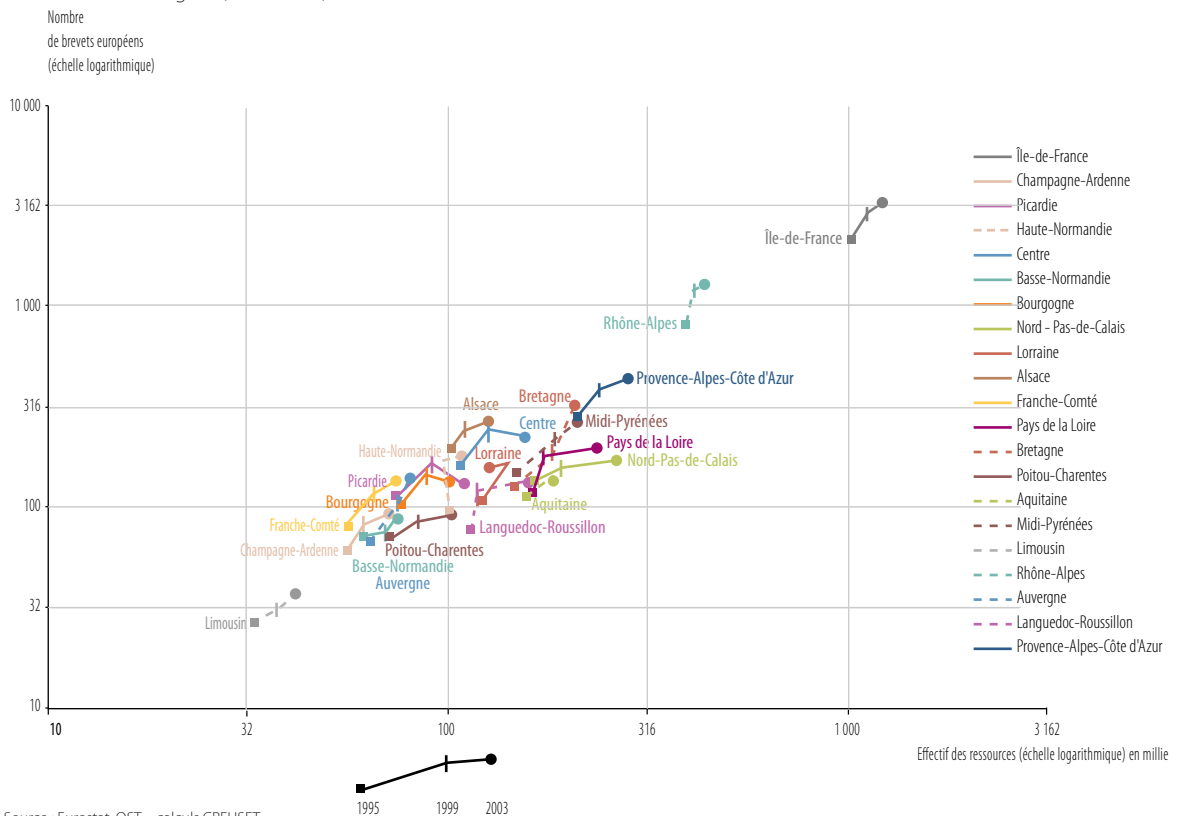
Graphique 6 > Évolution des dépenses de R & D publiques et des publications par région, (hors Île-de-France et Corse) entre 1994 et 2004



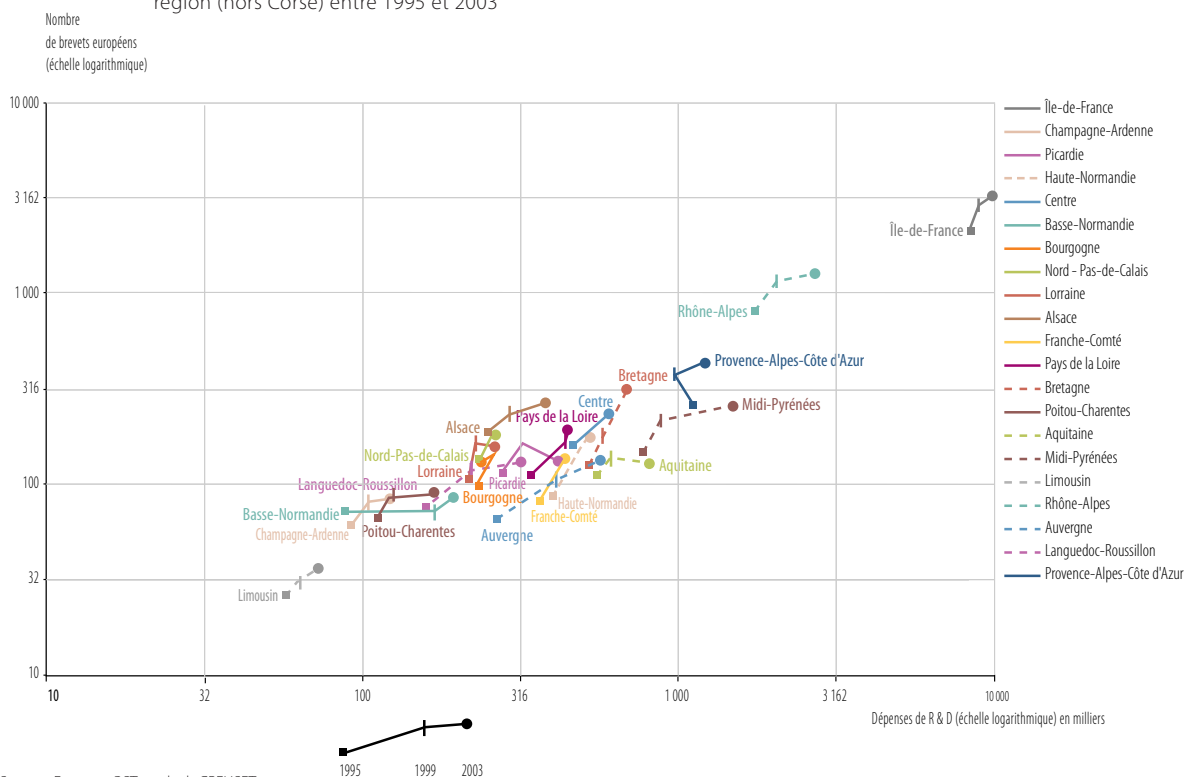
R & D des régions comme Nord - Pas-de-Calais, Pays de la Loire ou PACA, ayant fortement accru leur potentiel en ressources humaines en science et technique, arrivent à une bonne croissance des demandes de brevets. À l'inverse des régions ayant fortement investi en R & D sans une croissance associée en ressources humaines ont des performances plus limitées en termes de brevets (Aquitaine par exemple).

Enfin, après une période assez dynamique de 1996 à 2000, une rupture de trajectoire sur la période 2000-2004 apparaît pour un autre groupe de régions où la croissance des dépenses en R & D privées et/ou des moyens mis en ressources humaines en science et techniques est associée à une stagnation ou à une baisse du nombre de brevets déposés. Haute-Normandie, Lorraine, Centre, Picardie, Bourgogne sont dans cette catégorie qui est sans doute marquée par une structure du système productif peu favorable à la demande de brevets (secteurs ou taille d'entreprises) et peu orientée vers les services intensifs en savoir souvent nécessaires à l'accompagnement des entreprises en matière de propriété industrielle.

Graphique 7 > Évolution des dépenses de R & D privées, des brevets et des ressources humaines en science et technique par région (hors Corse) entre 1995 et 2003



Graphique 8 > Évolution des dépenses de R & D privées, des brevets et des ressources humaines en science et technique par région (hors Corse) entre 1995 et 2003



BIBLIOGRAPHIE

- [1] Insee. 2008. L'Économie Française, comptes et dossiers
- [2] MOUHOUD El Mouhoub. 2008. Mondialisation et délocalisation des entreprises, in *La Découverte*, Repères, page 70
- [3] COEURE Benoît, RABAUD Isabelle. 2003. « Attractivité de la France : analyse, perception et mesure », in *Économie et Statistique*, n° 326-327.
- [4] CPCI. 2007.
- [5] Insee. 2007. « Flux de main-d'œuvre, flux d'emplois et internationalisation », in *L'Économie Française*, comptes et dossiers.
- AUDRETSCH David B. and FELDMAN Maryann P. (1996), " R & D Spillovers and the Geography of Innovation and Production ", *The American Economic Review*, vol. 86, n° 3, June, p. 630-640.
- [6] BRULHART Marius, TRAEGER Rolf. 2005. « An account of geographic concentration patterns in Europe », in *Regional Science and Urban Economics*, novembre.
- [7] DURANTON Gilles, MARTIN Philippe, MAYER Thierry, MAYNERIS Florian. 2008. Les pôles de compétitivité : que peut-on en attendre ?, Paris : Éditions de la Rue d'Ulm, février.
- [8] BARLET Muriel, CRUSSON Laure, DUPUCH Sébastien, PUECH Florence. 2008. « Des services échangés aux services échangeables : une application sur données françaises », séminaire du Laboratoire d'Économie des Transports, étude menée dans le cadre du groupe « Économie des Services et Territoires » de la DIACT.
- [9] DUGUET Emmanuel, GOJJARD Antoine, L'HORTY Yannick. 2007. « Les disparités spatiales du retour à l'emploi : une analyse cartographique à partir de sources exhaustives », in *Document de travail du CEE*, n° 85, avril
- [10] AUTANT-BERNARD Corinne, CHALAYE Sylvie, MASSARD Nadine. 2008. « Étude sur la conception et l'analyse d'indicateurs stratégiques de l'innovation dans les territoires », Étude DIACT-CREUSET, avril
- [11] LEVY Rachel, WOESSNER Raymond. 2006. « Le contrat CIFRE, un indicateur de la structuration spatiale des territoires français de la recherche », in *Formation-Emploi*, n° 97, janvier-mars.

Zoom Les positions des Technologies clés dans les régions françaises

Les technologies clés 2005 ont été définies en 2000, sous l'impulsion d'une mission de prospective à 5 ans de la Direction Générale des Entreprises (DGE) et réalisé par l'Observatoire des Sciences et Techniques (OST). La réflexion a abouti à la prise en compte de 119 technologies clés,

scientifiques ou appliquées, regroupées en 30 champs de compétence technologique et 24 champs de compétence scientifique. Les indicateurs ont été construits à partir des publications scientifiques et des brevets. La Diact a fait réaliser en 2008 une étude en lien avec les technologies clés. Deux

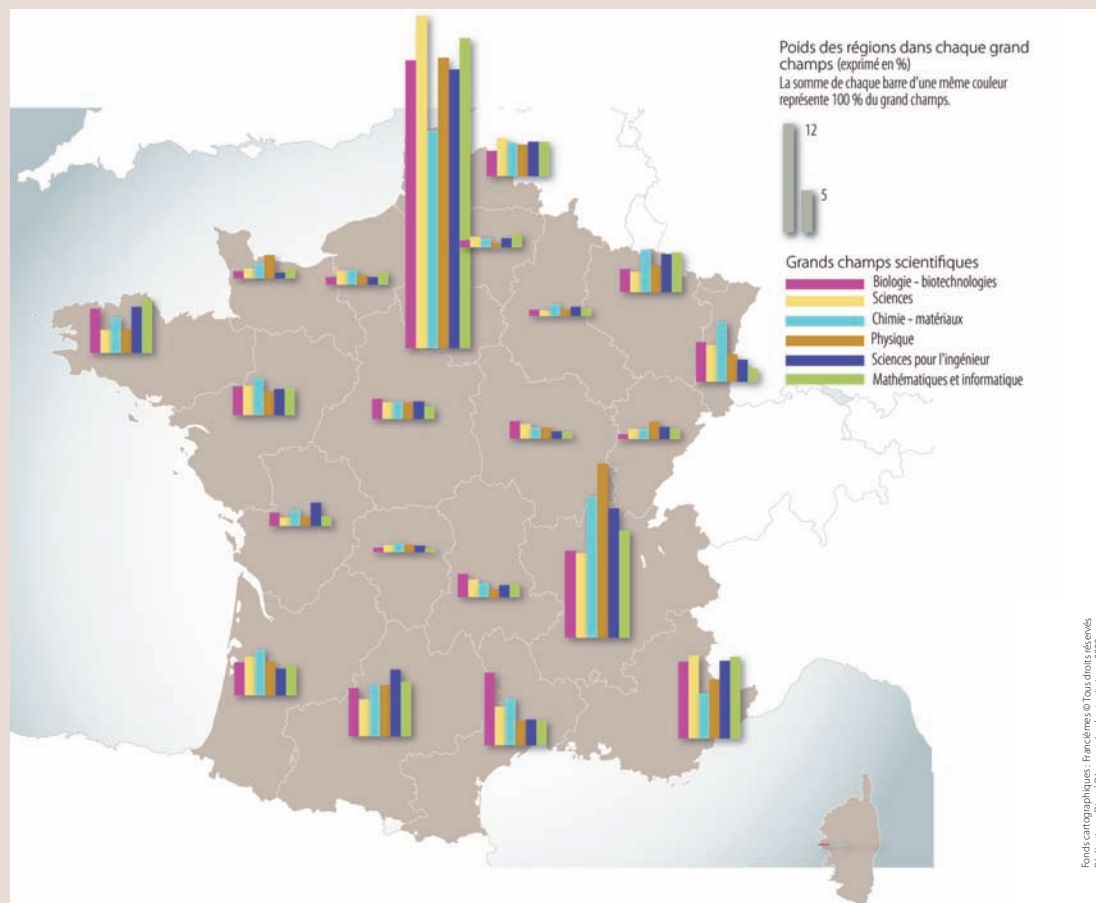
périodes ont été définies pour obtenir des résultats significatifs : 1999 – 2001, notée « 2001 » et 2004–2006 notée « 2006 ». Une technologie (ou un ensemble de technologies) a été considérée comme clé dès lors qu'elle permet d'agir structurellement sur la compétitivité et l'attractivité des activités

en France. Ce sont donc aussi bien des technologies existantes présentant un fort potentiel d'évolution et d'impact que des technologies émergentes pouvant être introduites et déployées dans l'industrie dans les dix prochaines années.

La spécialisation des régions françaises

Le regroupement des 24 compétences scientifiques et 30 compétences technologiques nécessaires à la maîtrise des technologies clés en 6 grands champs scientifiques et en 7 grands domaines technologiques permet de cartographier les spécialisations des régions métropolitaines.

Carte 8 > Grands champs scientifiques — Poids des régions



Fonds cartographiques : Francèmes © Tous droits réservés
Réalisation : Diact / Observatoire des Territoires - 2008

Quels que soit les champs scientifiques ou les domaines technologiques considérés, l'Île-de-France reste la région dominante, si excepte le domaine « chimie-matériaux » pour lequel la région Rhône-Alpes est leader. Cette région se situe en seconde position dans les autres grands champs scientifiques et grands domaines technologiques à l'exception, toutefois, du domaine « transport et équipements » où elle est devancée par l'Auvergne

et Poitou-Charentes. Les autres régions se distinguent dans certains champs scientifiques et/ou domaines technologiques. C'est le cas, par exemple, de la région Languedoc Roussillon dans le champ scientifique « biologie-biotechnologies », de l'Alsace dans celui de « chimie-matériaux », de Midi Pyrénées dans « sciences de l'ingénieur », de la Bretagne dans le domaine « électronique-informatique ».

Principales évolutions 2001-2006

	Publications	Dépôts de brevet-inventeur
2001	71 942	13 624
2006	73 698	17 223
Évolution 2001/2006	+ 2,4 %	+ 26,4 %

Parts en %	Publications	Dépôts de brevet-inventeur
2001	5,1	6,1
2006	4,4	5,5

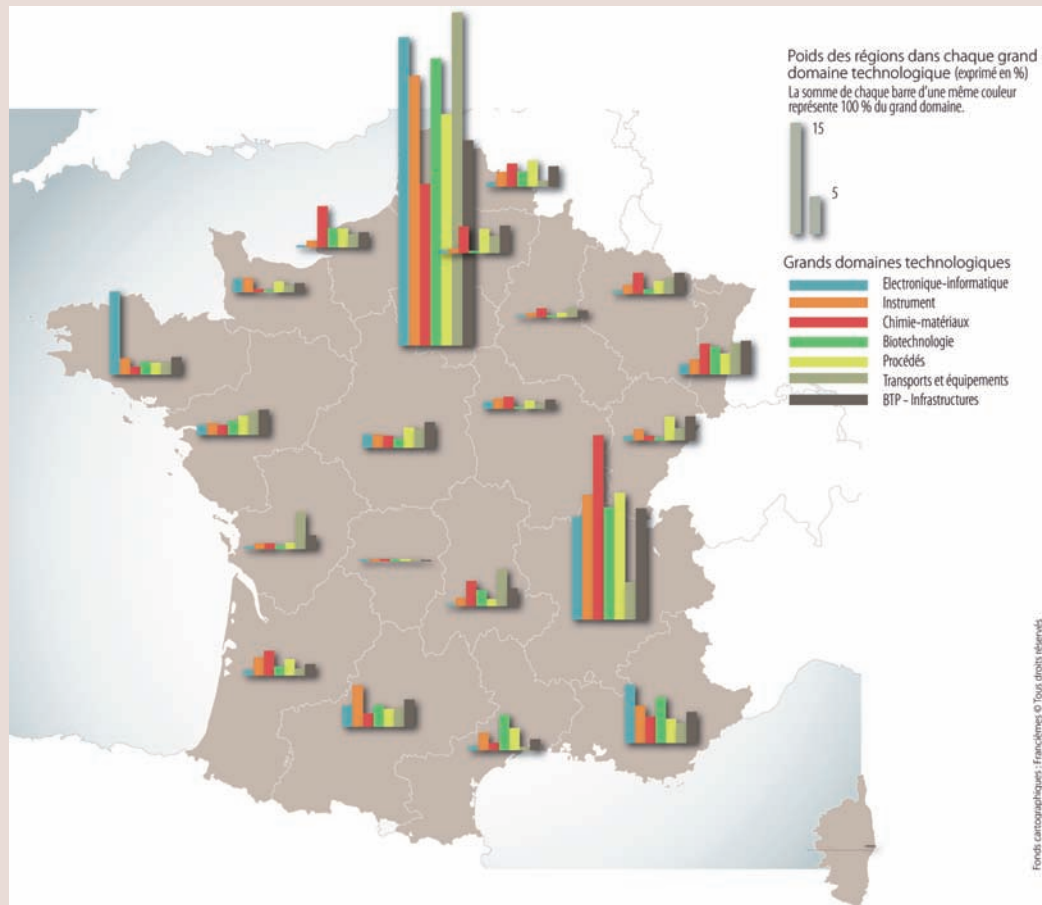
Si globalement les compétences scientifiques et technologiques ont progressé leurs parts dans la production de publications et de brevets dans le Monde ont diminué.

Une analyse prenant en compte l'évolution entre 2001 et 2006 des 24 champs scientifiques, met en évidence que :
> l'Île-de-France, toujours en bonne position, a une part

nationale en diminution dans la plupart de ces champs ;
> Rhône-Alpes et PACA ont des potentiels scientifiques en augmentation relativement aux autres régions dans un grand nombre de champs
> les autres régions connaissent des situations beaucoup plus variées. Si le Pays de la Loire et la Bretagne, par exemple, connaissent une augmentation de leur positionnement de leur potentiel scientifique sur un grand nombre de champs, l'Alsace subit une évolution contraire.

L'analyse des 30 domaines technologiques met en évidence des évolutions similaires auxquelles il faut ajouter l'émergence de nouvelles régions, jusque-là peu représentées, dans certains domaines technologiques. C'est le cas de la Bretagne dans les domaines « télécommunications » et « composants électroniques ». Sur l'ensemble des compétences technologiques la Bretagne devient la 4^e région française après l'Île-de-France, Rhône-Alpes et PACA.

Carte 9 > Grands domaines technologiques — Poids des régions



Fonds cartographiques : Francilèmes © Tous droits réservés
Rédaction : Diact | Observatoire des territoires - 2008

Source : INPI, OEB, traitements OST

Observatoire des sciences et des techniques (OST). 2008. « Les compétences scientifiques et technologies des régions européennes et françaises » in Rapport d'études Diact, mai.

2^E PARTIE

2

Interdépendance et développement des territoires

- A Logiques et dynamiques structurantes de l'espace français
- B Les logiques de répartition du développement économique
- C Redistribution et développement local

Redistribution et développement local

Les disparités de création de richesse entre les régions sont très atténuées par « de puissants mécanismes de redistribution du revenu liés aux prélèvements, aux dépenses publiques et aux transferts sociaux » [1]. Cependant, des disparités de revenus et des zones de pauvreté persistent à une échelle fine. La diversité de la géographie des dispositifs sociaux suggère des formes de pauvreté spécifiques.

Par ailleurs, une part croissante des activités économiques est basée sur l'« économie résidentielle », dont la logique est la présence permanente ou occasionnelle de la population. Pour certaines régions, ce type d'activité constitue le moteur principal du développement économique. Les politiques territoriales, comme celles visant l'égal accès sur le territoire aux services d'intérêt général, contribuent à un objectif de cohésion territoriale. Des évolutions marquent les territoires, la question est de savoir si la répartition géographique de ces services est en adéquation avec celle de la population.

1 Comment l'intervention publique nationale atténue les disparités territoriales

Les mécanismes redistributifs nationaux

Les transferts publics : une composante importante des revenus des ménages dans certaines régions

Les revenus des ménages présentent une géographie beaucoup plus homogène que celle de la production. Ceci est dû principalement à l'importance des mécanismes nationaux de redistribution dans les composantes régionales du revenu disponible des ménages. Les déplacements domicile-travail interrégionaux, qui contribuent au PIB de la région du lieu de travail et aux revenus du travail de la région de résidence,

participent également à la réduction de l'amplitude des disparités régionales du revenu disponible brut des ménages.

Les poids respectifs des différentes composantes de la formation du revenu disponible des ménages illustrent l'importance de la redistribution de ressources entre régions françaises liées aux mécanismes nationaux. D'après les comptes économiques régionaux, la charge relative des prélèvements (impôts et cotisations sociales versés) représente 23,6 % du revenu disponible des ménages en moyenne nationale en 2005. Elle atteint 28,9 % en Île-de-

France, 24,7 % en Alsace et dépasse 23 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, régions les plus productives. À l'opposé, les prélèvements sont relativement plus faibles dans les DROM (14,4 %) et ils sont inférieurs à 21 % en Limousin, Auvergne et Poitou-Charentes.

La part des prestations, parmi lesquelles sont comptées les retraites, les prestations sociales et les versements de minima sociaux, est de 30,1 % au niveau national. Elle atteint 34,8 % du revenu disponible en Languedoc-Roussillon et plus du tiers en Limousin, Basse-Normandie, Auvergne, Poitou-Charentes et Bourgogne. Mais cette part est seulement de 24,1 % en Île-de-France, 25,9 % dans les DROM et moins de

31 % en Alsace et en Rhône-Alpes.

L'Île-de-France, qui est la seule région pour laquelle la part des prestations dans le revenu disponible des ménages est inférieure à celle des prélèvements, apparaît comme la principale région contribuant à cet effet redistributif. À l'opposé, parmi les régions qui bénéficient le plus des mécanismes de redistribution, la différence entre la part des prestations et celle des prélèvements est supérieure à 13 % du revenu disponible en Limousin et en Languedoc-Roussillon, et dépasse 12 % en Auvergne, Basse-Normandie, Poitou-Charentes et Bourgogne.

Tableau 1 > Formation du revenu disponible brut (RDB) des ménages en 2005 (en % du RDB)

	Revenus ⁽¹⁾	Prélèvements ⁽²⁾	Prestations en espèces	Redistribution nette ⁽³⁾	Revenu disponible brut	Revenu disponible brut (en millions d'euros)
	(+)	(-)	(+)			
Alsace	95,3	24,7	29,4	4,7	100,0	32 962,5
Aquitaine	90,3	22,2	31,9	9,7	100,0	53 649,6
Auvergne	87,1	20,4	33,3	12,9	100,0	23 482,5
Bourgogne	87,8	21,1	33,3	12,2	100,0	29 114,1
Bretagne	89,9	21,6	31,7	10,1	100,0	51 381,2
Centre	89,5	21,7	32,2	10,5	100,0	45 224,3
Champagne-Ardenne	90,6	22,5	31,9	9,4	100,0	23 037,6
Corse	90,5	21,8	31,3	9,5	100,0	4 478,3
Franche-Comté	89,5	21,2	31,7	10,5	100,0	20 143,2
Île-de-France	104,8	28,9	24,1	- 4,8	100,0	254 690,0
Languedoc-Roussillon	86,6	21,4	34,8	13,4	100,0	40 128,1
Limousin	86,2	20,1	33,9	13,8	100,0	12 852,6
Lorraine	88,9	21,4	32,5	11,1	100,0	40 049,5
Midi-Pyrénées	90,5	22,3	31,8	9,5	100,0	46 259,7
Nord - Pas-de-Calais	90,9	22,7	31,8	9,1	100,0	60 402,9
Basse-Normandie	87,4	21,0	33,6	12,6	100,0	24 409,1
Haute-Normandie	89,7	22,0	32,3	10,3	100,0	31 703,3
Pays de la Loire	89,6	22,0	32,4	10,4	100,0	57 430,9
Picardie	90,6	21,9	31,3	9,4	100,0	32 393,0
Poitou-Charentes	87,6	20,9	33,3	12,4	100,0	28 951,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	90,9	23,4	32,5	9,1	100,0	84 915,9
Rhône-Alpes	92,9	23,1	30,2	7,1	100,0	108 855,4
Métropole	93,5	23,7	30,2	6,5	100,0	1 106 515,3
Province	90,2	22,2	32,0	9,8	100,0	851 825,3
DROM	88,5	14,4	25,9	11,5	100,0	19 734,7
France	93,5	23,6	30,1	6,5	100,0	1 127 138,0

(1) Revenus = excédent brut et revenu mixte, salaires et traitements bruts, autres (revenu de la propriété et autres transferts courants)

(2) Prélèvements = cotisations sociales des salariés et des non-salariés, impôts

(3) Redistribution nette = prestations — prélèvements

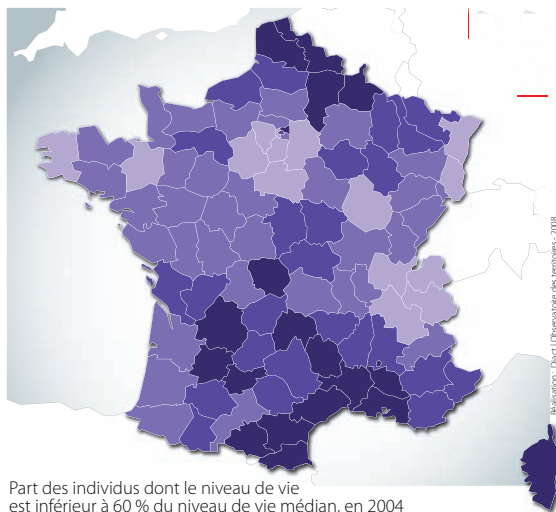
Source : Insee, Comptes régionaux (données provisoires) – Traitement Observatoire des territoires

Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté

Les niveaux de vie (revenu disponible du ménage par nombre d'unités de consommation), permettent de comparer les revenus entre départements, après la prise en compte des mécanismes redistributifs et des différences de structure familiale. En 2004, la moitié des personnes, hors celles vivant dans un foyer, en maison de retraite ou en hôpital, disposait d'un niveau de vie inférieur à 15 766 euros par an. En France métropolitaine, seuls 26 départements se situent au-dessus de cette médiane. Le niveau de vie médian des 96 départements varie entre 13 740 euros dans le Pas-de-Calais et 20 360 euros dans les Yvelines. C'est en Île-de-France, en Rhône-Alpes et en Alsace que les niveaux de vie médians sont les plus élevés. À l'opposé, les départements du Nord de la France, particulièrement touchés par le chômage, ainsi que les départements ruraux de la Creuse, de l'Aude et du Cantal ont les niveaux de vie médians les plus faibles. [2] [3]

Les taux de pauvreté (proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian, soit 788 euros par mois en 2004) sont les plus élevés en Languedoc-Roussillon, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le Nord et en Seine-Saint-Denis. Dans les départements du

Carte 1 > Taux de pauvreté par département en 2004



Part des individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian, en 2004 (par département, exprimée en %)

■ 14,6 à 18,8
 ■ 11,7 à 14,6
 ■ 9,5 à 11,7
 ■ 5,7 à 9,5

Note : les deux départements de la Corse ont été regroupés
 Source : Insee-DGI, Revenus disponibles localisés 2004

Nord, des Bouches-du-Rhône et de Seine-Saint-Denis, les familles nombreuses sont particulièrement touchées, ce qui entraîne une pauvreté plus fréquente des enfants. Dans les départements les plus ruraux, la pauvreté frappe plus souvent les personnes âgées. Le chômage, le poids des inactifs, les différences de structures sociale ou familiale sont les principales raisons de ces disparités. Les prestations sociales contribuent fortement à en réduire l'amplitude.

Les minima sociaux : des géographies spécifiques à chaque dispositif

Les minima sociaux, qui visent à assurer un revenu minimal aux personnes ayant de très faibles ressources, constituent un des éléments du système redistributif français. [4]

En termes de **poids des minima sociaux dans le revenu moyen**, ceux-ci ne représentaient que 1,3 % du revenu disponible moyen des ménages de France métropolitaine en

Tableau 2 > Part des minima sociaux dans le revenu disponible moyen en 2004

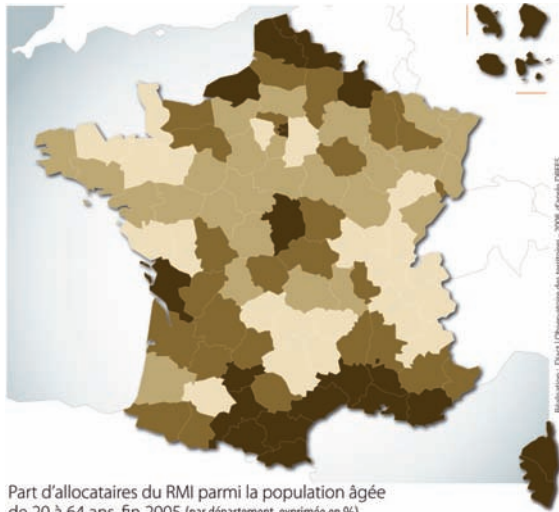
	Ensemble des ménages	Ménages sous le seuil de pauvreté
Alsace	0,9	10,6
Aquitaine	1,5	11,8
Auvergne	1,5	9,8
Basse-Normandie	1,4	9,8
Bourgogne	1,3	10,2
Bretagne	1,1	9,6
Centre	1,1	10,4
Champagne-Ardenne	1,4	10,9
Corse	3,1	17,6
Franche-Comté	1,1	9,2
Haute-Normandie	1,3	11,5
Île-de-France	0,9	12,0
Languedoc-Roussillon	2,0	13,7
Limousin	1,7	10,3
Lorraine	1,3	11,5
Midi-Pyrénées	1,5	11,6
Nord - Pas-de-Calais	1,9	12,0
Pays de la Loire	1,0	9,1
Picardie	1,4	10,8
Poitou-Charentes	1,4	10,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,7	13,9
Rhône-Alpes	1,0	9,9
France métropolitaine	1,3	11,4
Province	1,4	11,3

Champ : Ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

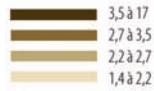
Source : Insee-DGI, Revenus disponibles localisés 2004

Carte 3 > Proportion d'allocataires

a > Proportion d'allocataires du RMI fin 2005 parmi la population âgée de 20 à 64 ans

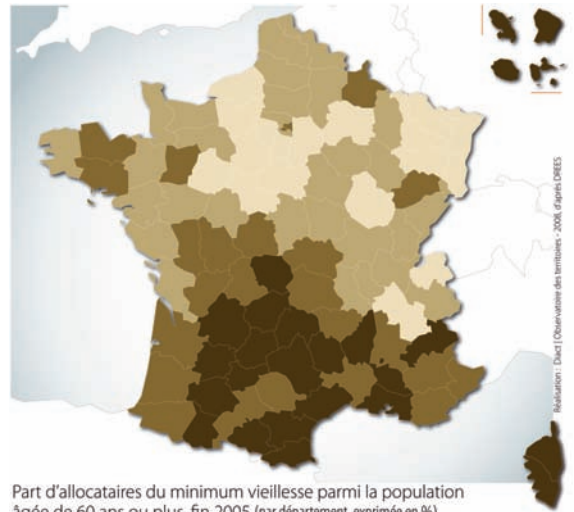


Part d'allocataires du RMI parmi la population âgée de 20 à 64 ans, fin 2005 (par département, exprimée en %)

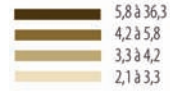


Sources : Cnaf, MSA, calculs Drees

c > Proportion d'allocataires du minimum vieillesse fin 2005 parmi la population âgée de 60 ans ou plus

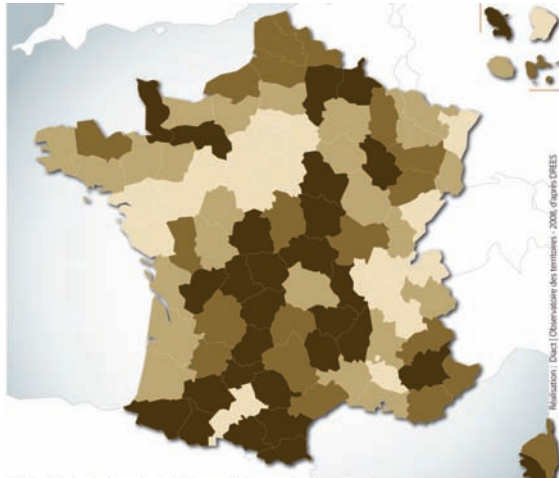


Part d'allocataires du minimum vieillesse parmi la population âgée de 60 ans ou plus, fin 2005 (par département, exprimée en %)

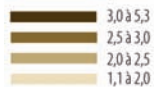


Source : Cnaf, CNAMTS, calculs Drees

b > Proportion d'allocataires de l'AAH fin 2005 parmi la population âgée de 20 à 64 ans

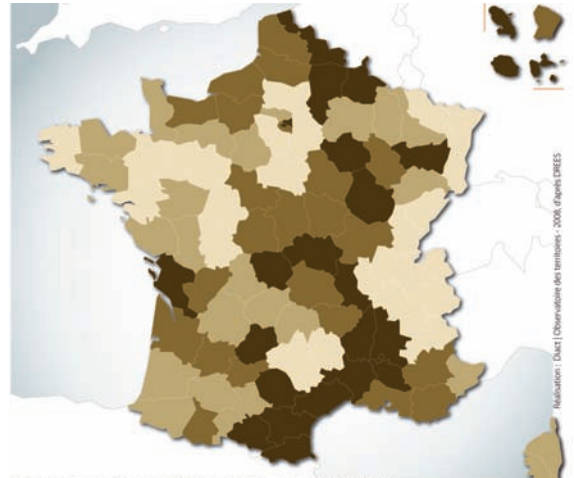


Part d'allocataires de l'AAH parmi la population âgée de 20 à 64 ans, fin 2005 (par département, exprimée en %)



Source : Cnaf, MSA, calculs Drees

d > Proportion d'allocataires de l'ASS fin 2005 parmi la population âgée de 20 à 64 ans



Part d'allocataires de l'ASS parmi la population âgée de 20 à 64 ans, fin 2005 (par département, exprimée en %)



Source : Unédic, calculs Drees

Cette répartition géographique dépend principalement de la proportion de chômeurs de longue durée et de la part de la population âgée de plus de 50 ans.

De 1999 à 2005, la proportion d'allocataires de minima sociaux dans la population adulte est passée de 7,3 % à 7 % en métropole. En 6 ans, la géographie des minima sociaux s'est modifiée, en raison principalement de la diminution du recours au minimum vieillesse due à l'augmentation du niveau des pensions des générations récentes de retraités. La proportion d'allocataires dans la population adulte a ainsi le plus diminué dans les départements où la part d'allocataires du minimum vieillesse était la plus élevée : de 3 points en Corse-du-Sud et de plus de 2 points dans plusieurs départements d'Auvergne (Haute-Loire, Cantal), du Limousin (Creuse, Corrèze), de Midi-Pyrénées (Aveyron, Gers, Lot) et d'Aquitaine (Lot-et-Garonne).

À l'opposé, en termes de proportion d'allocataires de minima sociaux dans la population d'âge actif (de 20 à 64 ans), la situation s'est le plus détériorée en Seine-Saint-Denis avec une hausse de 2,2 points de 1999 à 2005 (contre + 0,4 point en moyenne en métropole). Cette hausse reflète un recours accru au RMI, lié au niveau relativement élevé du taux de chômage dans ce département. Le taux de recours aux minima sociaux d'âge actif a également augmenté sensiblement dans l'Est (Alsace, Territoire de Belfort), en région parisienne (Val-d'Oise, Val-de-Marne), dans les Alpes-de-Haute-Provence, en Lozère, dans la Meuse, les Pyrénées-Orientales et l'Aisne.

Un poids plus faible des retraités en Île-de-France, Nord - Pas-de-Calais et Alsace

« Les pensions de retraite constituent aujourd'hui et constitueront plus encore à l'avenir un facteur majeur de dissociation entre production et revenu des territoires ». D'une part, l'augmentation de l'espérance de vie augmente la part des retraités dans la population, et d'autre part, le choix du lieu de résidence de ces retraités relève de choix privés. En 2005, selon la Drees, le nombre total de retraités a atteint 14,5 millions : 13,5 millions de retraités de droit direct auxquels s'ajoute un million de retraités percevant uniquement des pensions de réversion. En dynamique, sur les années récentes, le nombre de retraités a tendance à croître du fait de l'évolution démographique tandis que le montant moyen des pensions augmente, reflétant principalement le renouvellement de la population des retraités, les nouveaux pensionnés recevant des pensions supérieures aux autres. Ainsi, de 2000 à 2005, le nombre de retraités de droit direct a augmenté de 2 % en moyenne par an et la pension moyenne en euros constants (hors tabac) de 1,4 % en moyenne annuelle. [5]

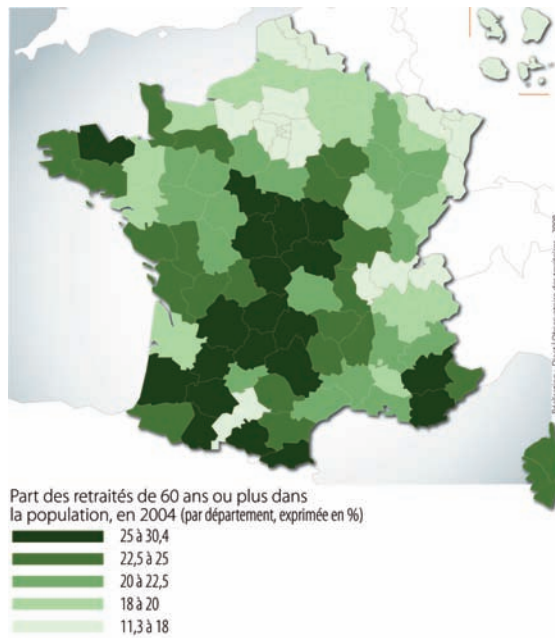
Les données de l'EIR (Échantillon inter-régimes de retraités, collecté par la Drees tous les quatre ans) pour 2004 permettent d'étudier un échantillon de retraités tous régimes confondus et donc de connaître la répartition géographique des retraités ainsi que celle du montant moyen de leur pension. L'analyse ci-dessous se base sur le champ des retraités de 60 ans et plus en utilisant une définition large des retraités incluant les bénéficiaires d'un seul droit au minimum vieillesse.

Selon cette définition, la part des retraités dans la population est la plus importante dans les départements ruraux à faible densité du centre de la France. Il atteint 30,4 % de la population dans la Creuse (contre 19,7 % pour la moyenne nationale) et dépasse 26 % dans l'Aveyron, la Corrèze, le Gers, les Pyrénées-Orientales, la Nièvre, le Lot-et-Garonne, l'Indre, l'Allier, la Dordogne et l'Ariège. Le poids des retraités est également important dans les départements à forte attractivité touristique, dans le Sud et sur le littoral : les Côtes-d'Armor, les Alpes-de-Haute-Provence, les Landes, le Var, la Charente-Maritime, le Morbihan, l'Aude, le Finistère, les Alpes-Maritimes. À l'inverse, le poids des retraités dans la population est faible dans les DROM (11,3 %) pour des raisons de structure démographique, ainsi qu'en Île-de-France, dans le Nord - Pas-de-Calais et en Alsace.

Certains des départements ruraux où le poids des retraités est le plus élevé sont également ceux qui accueillent les retraités les plus âgés : le poids des retraités de plus de 85 ans dans l'ensemble des retraités dépasse 11,8 % (contre 8,5 % pour la moyenne nationale) dans la Creuse, l'Ariège, la Lozère et le Gers. La part des retraités de 85 ans et plus est également élevée à Paris (12 %) et dans les Hauts-de-Seine (11 %), ainsi que dans une zone centrée sur Dijon allant du Sud de la Champagne-Ardenne à l'est de la Bourgogne et au nord de la Franche-Comté (Saône-et-Loire, Aube, Côte-d'Or et Haute-Saône) où elle dépasse 10 %.

Au niveau national, la pension brute médiane, c'est-à-dire la pension au-dessus de laquelle se situe une moitié des retraités (l'autre se situant en dessous), atteint 1 086 euros par mois pour les retraités au sens large (c'est-à-dire y compris les bénéficiaires d'un seul droit au minimum vieillesse) de 60 ans et plus. Le montant de la retraite perçue par les retraités varie en fonction du sexe (les femmes perçoivent en moyenne des retraites plus faibles que les hommes), de l'âge (les jeunes retraités bénéficient de carrières plus favorables par rapport au calcul des droits à pension), du type de carrière exercée et de la durée de cotisation. Selon une étude de la Drees sur les retraites par région en 2001, les disparités régionales du montant des retraites dépendent en grande partie de ces facteurs sociodémographiques. [6] [7]

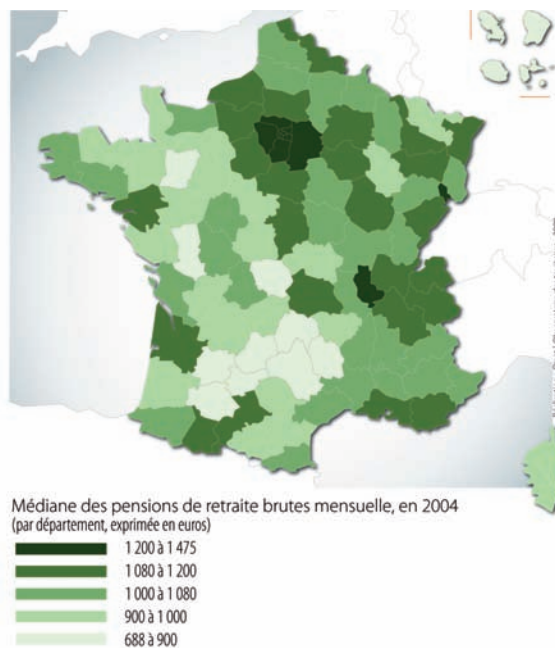
Carte 4 > Poids des retraités de 60 ans ou plus dans la population en 2004



Champ : retraités et bénéficiaires du minimum vieillesse de 60 ans et plus
Source : Drees, EIR 2004

Au niveau départemental, l'échelle de la pension médiane varie de 1 475 euros par mois pour les Yvelines à 688 euros dans les DROM. En France métropolitaine, les pensions relativement plus élevées se situent globalement à l'est d'une ligne allant du Havre à Montpellier. Les pensions sont les plus faibles dans les départements ruraux à faible densité situés près du Massif central : la pension mensuelle médiane est inférieure à 860 euros dans le Gers, l'Aveyron, la Lozère, le Lot, le Cantal, le Tarn-et-Garonne et la Creuse. Les pensions sont également relativement modestes en Corse avec une pension médiane de 943 euros. Le faible niveau de la pension médiane dans les DROM, la Corse, la Creuse, la Lozère et le Gers reflète la part importante des bénéficiaires du minimum vieillesse dans ces départements. À l'opposé, les pensions sont les plus élevées (pensions médianes supérieures à 1 100 euros) en Île-de-France et dans certains départements qui accueillent des métropoles régionales et où la part d'anciens cadres est plus importante qu'au niveau national : le Rhône (Lyon), la Gironde (Bordeaux), le Bas-Rhin (Strasbourg), la Haute-Garonne (Toulouse), la Seine-Maritime (Rouen), la Meurthe-et-Moselle (Nancy), les Bouches-du-Rhône (Marseille), la Loire-Atlantique (Nantes), etc.

Carte 5 > Pension de retraite brute mensuelle médiane en 2004



Champ : retraités et bénéficiaires du minimum vieillesse de 60 ans ou plus
Source : Drees, EIR 2004

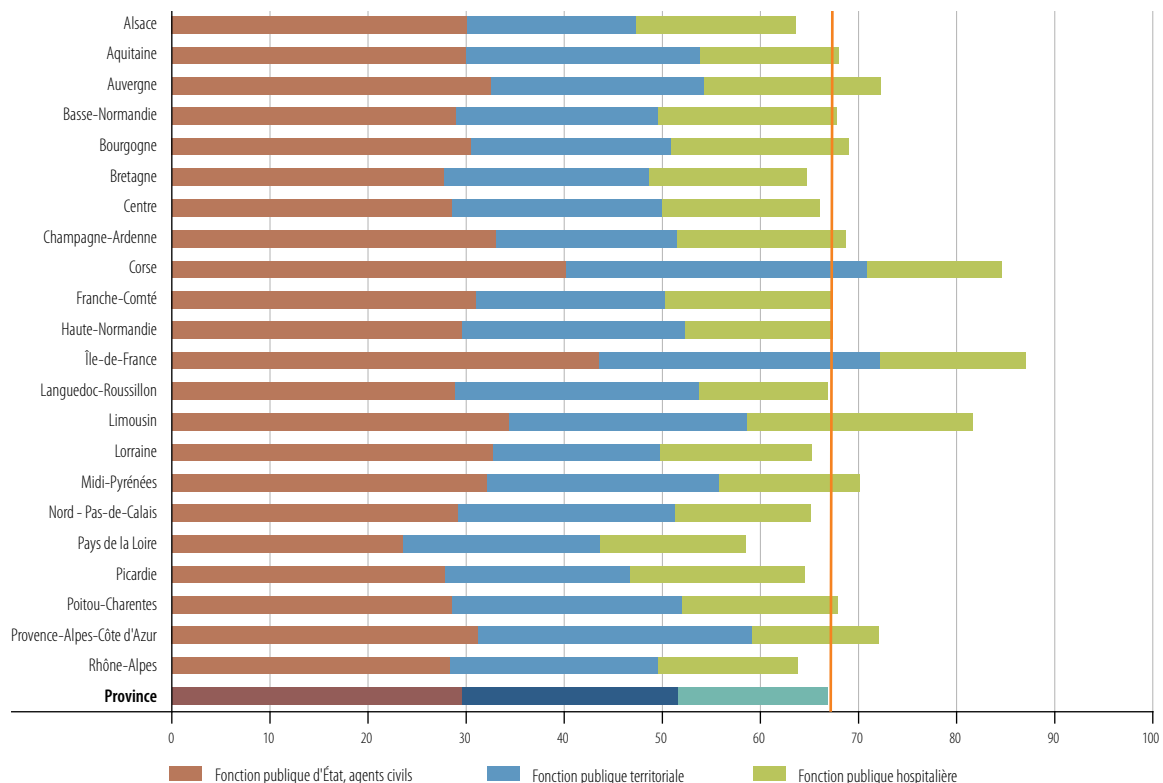
La répartition des emplois publics

Des taux d'administration plus élevés en Île-de-France et dans les régions à faible densité

Fin 2005, l'emploi public dans les trois fonctions publiques – d'État, territoriale et hospitalière – s'élevait à 5,2 millions de personnes (hors emplois aidés). Sur la période 1994-2005, les effectifs de la fonction publique ont augmenté de 17 %, soit 1,4 % en moyenne annuelle. Sur la même période, l'emploi salarié total augmentait en moyenne annuelle de 1,1 % et la population de 0,5 %. Cette hausse de l'emploi public est principalement due à la fonction publique territoriale dont les effectifs augmentent de 2,5 % en moyenne annuelle, contre un accroissement de 1,8 % pour la fonction publique hospitalière et 0,7 % pour la fonction publique d'État. [8] [9] [10] Au niveau régional, en termes de taux d'administration, c'est-à-dire de nombre d'agents de la fonction publique ramenée à la population, les agents publics sont plus présents en Île-de-France que dans les autres régions de province. Dans la

région capitale, les trois fonctions publiques emploient 87 agents pour 1 000 habitants, soit 20 de plus qu'en province. Ce poids relativement important des emplois publics en Île-de-France résulte principalement de la fonction publique d'État qui a un taux d'administration supérieur de 14 points à celui de la province, mais aussi de la fonction publique territoriale (différentiel de 7 points par rapport à la province). La présence de l'administration centrale ainsi que des établissements publics à caractère administratif (EPA) nationaux contribue pourtant faiblement à l'importance de la part d'agents publics dans la population de la région capitale. L'offre proportionnellement plus importante de services publics en Île-de-France repose davantage sur les services déconcentrés des ministères et sur l'administration territoriale et reflète les caractéristiques démographiques et sociologiques de la population ainsi que le rayonnement national et international de la région. En effet, la population francilienne se caractérise par sa jeunesse et sa natalité, ce qui génère des emplois dans les services d'aide sociale à

Graphique 1 > Taux d'administration par fonction publique en 2005 (nombre d'agents publics civils pour 1 000 habitants)



Champ: Emplois publics (effectifs des équivalents temps plein), hors militaires
Source: Insee, Drees, DHOS, d'après DGAFP, bureaux de statistiques, des études et de l'évaluation

l'enfance et d'éducation. La région accueille également les plus importantes zones urbaines sensibles qui induisent des besoins de services d'aide sociale. La dimension nationale et internationale de l'Île-de-France génère des mouvements importants de population de passage ; les services publics doivent donc se mettre au service d'une population présente bien supérieure à la population résidente.

Dans les régions de province, la localisation des agents publics par rapport à la population est contrastée selon les fonctions publiques :

> La fonction publique d'État est relativement plus présente dans les régions situées à l'intérieur d'une diagonale Nord-Est/Sud-Ouest, parmi les régions à faible densité de population. Le nombre d'agents par habitant est le plus élevé (plus de 32 ‰) dans le Limousin, la Champagne-Ardenne, la Lorraine, l'Auvergne et le Midi-Pyrénées.

> La fonction publique territoriale est plus importante par rapport à la population au sud d'une diagonale Nord-Ouest/Sud-Est allant des Pays de la Loire à Rhône-Alpes. Le nombre d'agents territoriaux par habitant atteint 31 ‰ en Corse et dépasse 24 ‰ en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Limousin.

> Les régions du Sud sont relativement moins pourvues en agents hospitaliers que celles du Nord, à l'exception du Nord-Pas-de-Calais. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Corse, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Aquitaine, régions où le secteur privé est plus présent dans l'offre de soins, le nombre d'agents hospitaliers est inférieur à 14,4 pour 1 000 habitants. Le Limousin est la première région métropolitaine pour son nombre d'agents hospitaliers par habitants (23 ‰).

Au total, les taux d'administration pour les trois fonctions

publiques sont les plus élevés en Corse, dans le Limousin, en Auvergne, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Midi-Pyrénées. D'après la DGAFP, « la densité de population, associée au caractère rural et au relief géographique parfois défavorable aux réseaux de transports, joue un rôle primordial dans le maillage du territoire par l'emploi public. [...] Dans les régions les moins denses, la recherche de l'égalité de traitement entre les citoyens a pu se traduire par un nombre d'agents publics par habitant plus élevé qu'ailleurs ».

Une augmentation des taux d'administration plus rapide dans les zones urbaines que dans les zones rurales

L'augmentation des effectifs de la fonction publique est estimée à 8,7 % sur la période 1999-2005, soit 1,3 % en moyenne annuelle, contre 0,7 % pour la population, selon les résultats provisoires des enquêtes annuelles de recensement par type d'espace. Cette croissance concerne tous les types d'espace : +1,6 % en zone rurale, entre 2,3 et 2,5 % dans les communes périurbaines et +1,1 % dans les pôles urbains. Compte tenu des évolutions de population, le taux d'administration en zone rurale (+3,9 agents pour 1 000 habitants) est plus faible que celui observé en moyenne (+4,3 agents pour 1 000 habitants). La densité de ces emplois reste la plus faible dans les communes périurbaines, bien que la variation des emplois publics y soit la plus rapide relativement aux autres catégories de communes, car elle reste inférieure à la variation relative de population. Au final, le taux d'administration reste plus favorablement orienté dans les zones urbaines.

Tableau 3 > Emploi dans la fonction publique par catégorie d'espace, évolution 1999-2005

	2005			1999			1999-2005	
	Nombre (milliers)	Répartition (en %)	Taux d'administration (en ‰)	Nombre (milliers)	Répartition (en %)	Taux d'administration (en ‰)	Taux de croissance annuel moyen (en %)	Variation (en point de ‰) du taux d'administration
Pôles urbains	4 356	76,5	122,2	4 057	77,5	116,5	1,1	5,7
Couronnes périurbaines	447	7,9	45,3	381	7,3	41,3	2,5	4,0
Communes multipolarisées	141	2,5	45,2	122	2,3	42,4	2,3	2,7
Espace à dominante rurale	747	13,1	69,4	675	12,9	65,6	1,6	3,9
Ensemble	5 692	100,0	95,8	5 235	100,0	91,5	1,3	4,3

Champ : Actifs occupés au lieu de travail pour les PCS relatives à la fonction publique (cadres de la fonction publique, professions intermédiaires de la fonction publique, employés de la fonction publique)

Note : Les calculs sont faits sur le zonage défini à partir des déplacements domicile-travail au recensement de 1999. Appliquée aux données du nouveau recensement, la méthode devrait aboutir à en modifier les contours.

Source : Insee, RP 1999, EAR 2004-2007, population des ménages

2 Le développement des activités résidentielles et ses conséquences locales

Les activités économiques liées à la présence locale de la population

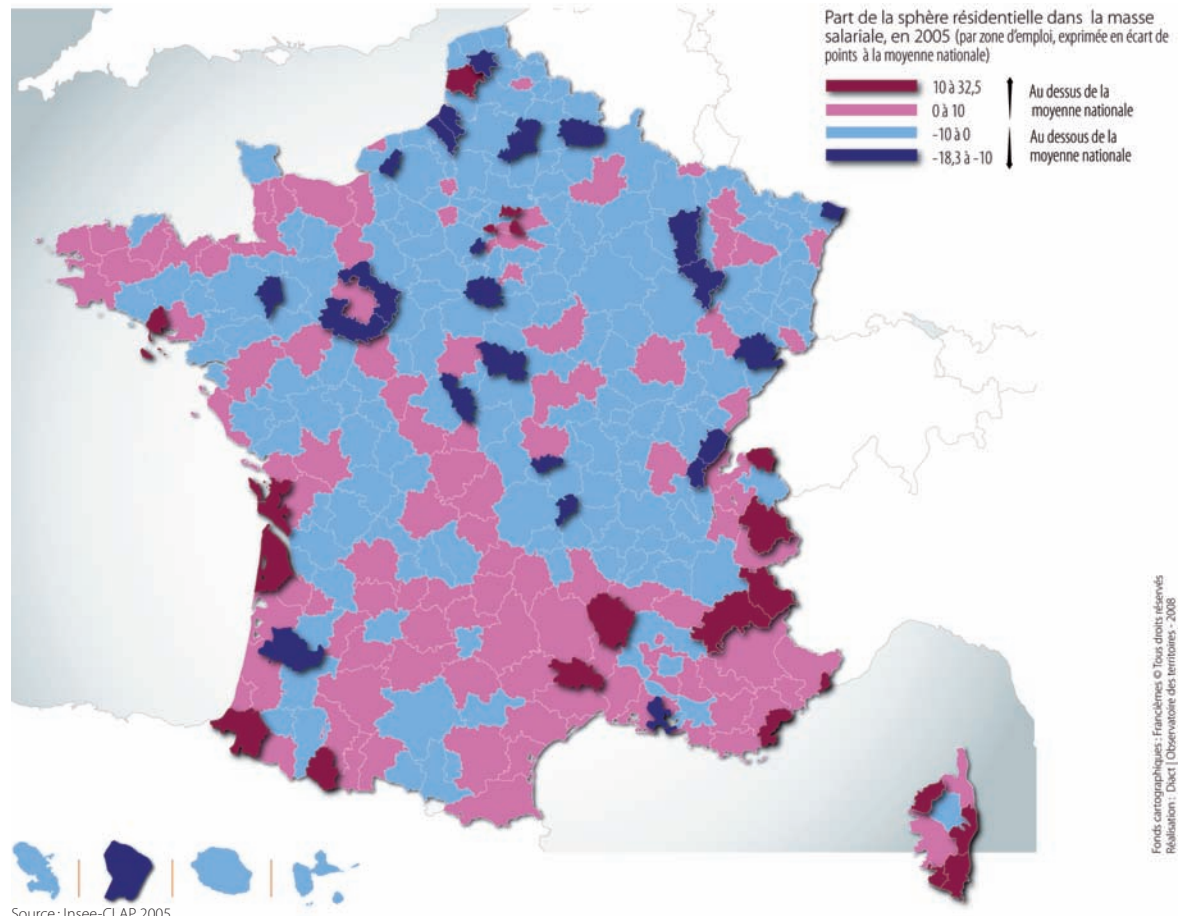
La « sphère » de l'économie résidentielle : des emplois liés à la présence de la population

Selon la définition retenue ici, la sphère de l'économie résidentielle représente 40 % des salariés mais uniquement 34 % de la masse salariale au niveau national. Cela reflète le niveau relativement faible des rémunérations versées par les activités résidentielles qui s'explique d'une part par l'emploi de salariés de moindre qualification, et d'autre part par

l'importance du temps partiel et des emplois saisonniers, notamment dans le commerce de détail, l'action sociale et les activités liées au tourisme. [11]

On constate ainsi que ces activités sont globalement plus développées au Sud et à l'Ouest. Leur prépondérance est en particulier marquée en Corse, sur les littoraux méditerranéen, atlantique et de la Manche, dans les zones de montagnes des Alpes, des Pyrénées et du Massif central, dans certaines zones d'emploi proches de la capitale (les zones d'emploi de Roissy-en-France et Lagny-sur-Marne, où se

Carte 6 > Part de la sphère « résidentielle » dans la masse salariale en 2005



trouve le siège des parcs Euro Disney), mais également dans certains espaces ruraux en Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin, Midi-Pyrénées et Centre. Ces zones se caractérisent fréquemment par l'importance des activités liées au tourisme, ainsi que par la présence de personnes âgées, ce qui génère des besoins de services à la personne.

Tableau 4 > Poids de la sphère « résidentielle » en 2005

	(en %)	
	Emplois	Masse salariale
Île-de-France	40,8	36,2
Champagne-Ardenne	37,1	30,5
Picardie	35,6	29,7
Haute-Normandie	35,9	28,6
Centre	38,5	32,0
Basse-Normandie	40,5	33,7
Bourgogne	39,4	32,7
Nord - Pas-de-Calais	37,4	30,9
Lorraine	39,8	32,7
Alsace	38,8	32,5
Franche-Comté	35,2	28,3
Pays de la Loire	38,6	32,6
Bretagne	39,8	34,1
Poitou-Charentes	40,5	34,7
Aquitaine	42,3	35,5
Midi-Pyrénées	40,4	33,0
Limousin	39,9	34,2
Rhône-Alpes	39,0	31,8
Auvergne	38,4	31,6
Languedoc-Roussillon	45,7	38,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	45,8	37,9
Corse	50,1	44,4
Guadeloupe	44,1	32,7
Martinique	39,9	29,9
Guyane	32,7	23,9
La Réunion	41,6	30,6
France	40,2	34,0

Source : Insee-CLAP 2005

En termes d'emplois salariés, la sphère résidentielle est, par rapport aux autres secteurs, le premier employeur au niveau national avec 40,2 % des emplois, contre 35,2 % pour la sphère productive et 24,6 % pour la sphère publique. La sphère résidentielle est également le premier employeur dans vingt régions. La part des effectifs salariés de la sphère résidentielle dépasse 41 % en Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Guadeloupe, Aquitaine et à la Réunion. À l'opposé, la sphère résidentielle est relativement

faible en Alsace, Pays de la Loire, Haute-Normandie, Picardie et Franche-Comté, régions où la sphère productive est le premier employeur. En Guyane, la sphère publique est prépondérante en termes de part des effectifs salariés. [12] La spécialisation dans l'économie résidentielle de certaines régions et départements est déjà marquée depuis le début des années 1990. Les trois régions méditerranéennes (Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon) sont en tête pour l'importance de leur économie résidentielle dans le tissu économique régional. Certains départements de zones de montagne (Hautes-Alpes, Var, Lozère, Savoie, Pyrénées-Orientales, Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques, Gard, Cantal, Haute-Savoie) se distinguent également par l'ancienneté du caractère essentiellement résidentiel de leur économie locale. En termes d'évolution sur les quinze dernières années, l'économie résidentielle s'est renforcée dans l'ensemble des régions, de façon importante en Lorraine, Corse, Limousin, Bourgogne et en Basse-Normandie. Par contre, la progression est la plus faible en Midi-Pyrénées, Picardie, Haute-Normandie et Île-de-France.

Une densification de l'emploi commercial à des rythmes différents suivant les territoires

Le commerce de détail est un des secteurs clés de la sphère résidentielle. D'après une étude du Crédoc sur la géographie du commerce de 1990 à 2002, on assiste à une tendance générale de déconcentration spatiale de l'emploi commercial sur la période. Cette nouvelle géographie du commerce reflète à la fois la volonté des responsables publics locaux d'assurer un développement harmonieux de l'appareil de

distribution, les comportements de mobilité et de consommation des ménages et les stratégies des distributeurs.[13] [14]

Entre 1990 et 2002, au niveau national, l'emploi salarié dans le commerce a augmenté de 20,5 % et le nombre d'établissements de 1 % alors que la croissance des achats de biens de consommation a été de 16 % et celle du nombre de

ENCADRÉ

Une mesure de l'économie résidentielle

Les activités de l'économie résidentielle sont liées à la présence locale de la population. C'est le lieu de consommation par les ménages qui prévaut, que ces ménages soient résidents permanents ou temporaires, que les revenus qu'ils y consacrent soient d'origine locale ou non. Le développement de l'économie résidentielle est principalement lié à l'augmentation de l'espérance de vie qui entraîne une augmentation de la part des retraités dans la population à l'augmentation des budgets publics et sociaux qui accroît la part des revenus qui sont transférés d'un territoire à l'autre ainsi qu'à l'accroissement de la mobilité des ménages qui augmente la part des revenus dépensés sur d'autres territoires que ceux du lieu de travail.

Cette conception de l'économie résidentielle s'inspire de la théorie de la base économique et de ses développements ultérieurs par Laurent Davezies. L'Insee a proposé une mesure de l'économie résidentielle. Cependant, d'autres définitions sont également proposées. Une définition extensive qui désigne toutes les activités locales destinées à être utilisées localement par des résidents permanents ou occasionnels inclut les emplois publics.

Les effets positifs et les risques de l'économie résidentielle

L'économie résidentielle, en soutenant l'économie du territoire par captation de revenus, peut être un facteur d'autonomie et de stabilité de l'économie locale ; elle contribue ainsi à atténuer les inégalités territoriales.

Certains atouts peuvent être soulignés : les revenus résidentiels, alimentés par les transferts publics, les revenus des retraités et ceux des résidents temporaires sont en grande partie indépendants des chocs économiques extérieurs.

Cependant, la contribution de l'économie résidentielle a aussi des limites. Les activités résidentielles, pour lesquelles les salaires sont en moyenne inférieurs à ceux du reste de l'économie, ont tendance à limiter les gains de productivité, ce qui réduit les possibilités d'évolution de l'offre sur la croissance de l'économie locale.

L'économie résidentielle est dépendante des régions les plus productives qui sont à l'origine des transferts de revenus et de dépenses, le mode de développement local par l'économie résidentielle n'est donc pas généralisable

à l'ensemble des territoires au niveau national.

Enfin, le succès de l'économie résidentielle dans certains territoires risque de démobiler les politiques publiques vis-à-vis de l'économie productive et l'essor de l'économie résidentielle risque alors de provoquer une perte de qualification du niveau moyen de la population active, les jeunes les plus diplômés étant incités à quitter le territoire afin de rechercher des emplois attractifs hautement qualifiés.

Les données sur les emplois et la masse salariale par « sphère »

Pour rendre compte des différentes logiques de localisation des emplois et des salaires sur le territoire, l'Insee a réparti les activités en trois sphères : « productive », « résidentielle » et « publique ». La sphère « productive » couvre essentiellement l'industrie, le secteur de l'énergie, les services aux entreprises, le transport de marchandises, le commerce de gros. La sphère de « l'économie résidentielle » regroupe les services aux particuliers, la construction, la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs. La sphère « publique » recouvre les emplois-relevant des trois fonctions publiques : d'État, territoriale et hospitalière.

Les données pour 2005 par « sphère » sont issues du dispositif de Connaissance locale de l'appareil productif (CLAP) de l'Insee. Elles concernent l'ensemble de l'emploi salarié, hormis les emplois domestiques, l'agriculture et la défense. Les non-salariés, comme les artisans et les professions libérales, ne sont pas comptabilisés.

Les données sur les emplois salariés pour 1999 ont été calculées sur la base des recensements de la population (RP) au lieu de travail, sur un champ comparable à celui de CLAP. La comparaison des données sur les emplois pour 2005 d'une part et pour 1999 d'autre part doit être faite avec prudence, les données étant issues de deux sources différentes.

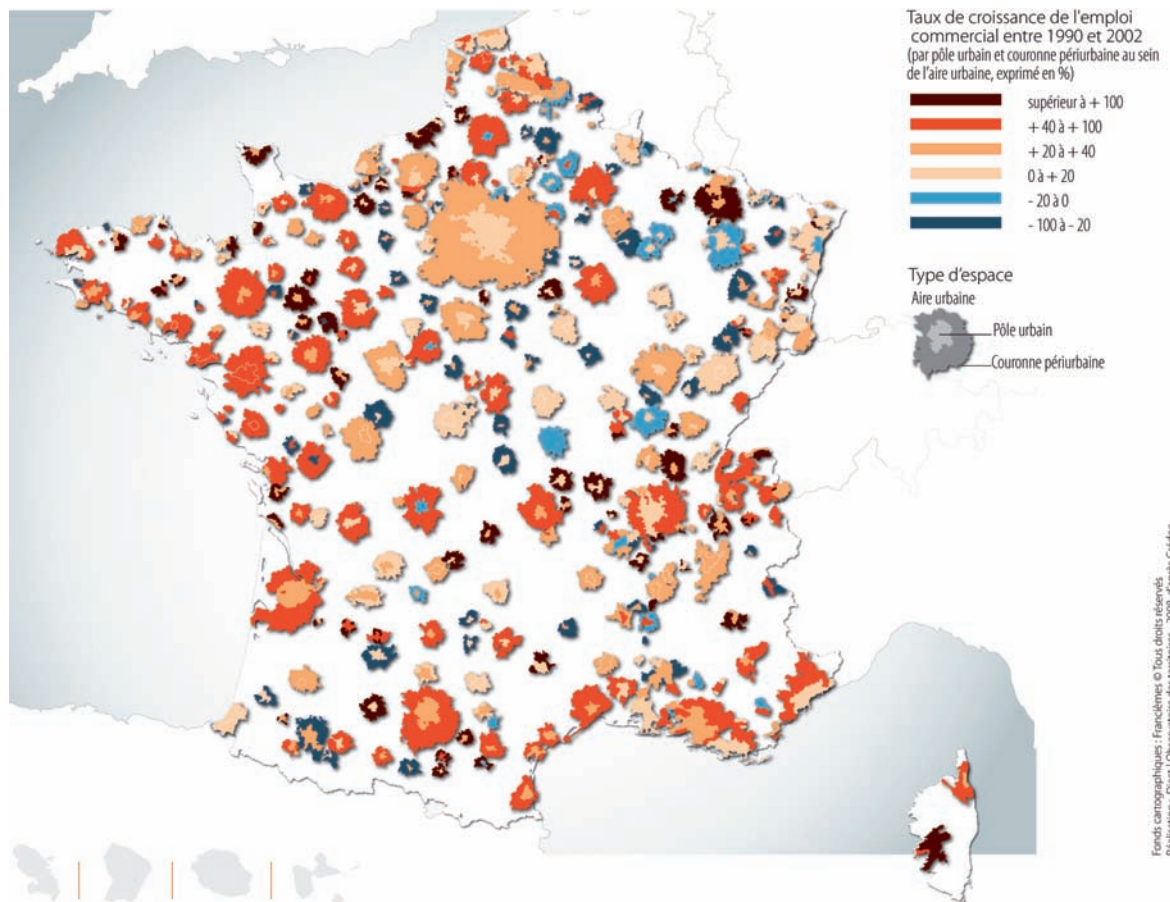
Référence : Rapport du Conseil Économique et Social Régional (CESR) d'Aquitaine et étude d'Insee Aquitaine.

clients (la croissance démographique) de 5,6 %. Ces évolutions reflètent un fort accroissement de la taille moyenne des établissements ainsi qu'une augmentation de la densité commerciale (c'est-à-dire le nombre d'emplois commerciaux ramenés à la population). Cette densification de l'emploi commercial est assez générale, avec cependant des rythmes contrastés suivant les types de territoires. En effet, si l'évolution de la géographie du commerce depuis 1990 reflète le mouvement d'étalement urbain de la population avec un développement du commerce en périphérie des grandes agglomérations, on assiste également à un redressement du commerce de centre-ville et à une renaissance du commerce rural.

De 1990 à 2002, l'appareil commercial s'est rééquilibré entre petites et grandes aires urbaines, au profit des petites. L'emploi commercial a augmenté le plus dans les aires urbaines de 10 000 à 199 999 habitants (+24 % contre +19,6 % pour

l'ensemble des aires urbaines) et le moins vite dans les aires urbaines de 200 000 à 499 999 habitants (+18,3 %). En 2002, la densité commerciale était légèrement décroissante avec la taille des aires urbaines alors qu'en 1990, elle était à peu près équivalente quelle que soit la taille des aires urbaines. Au niveau de l'évolution de l'emploi commercial au sein des aires urbaines, entre couronnes périurbaines et pôles urbains, l'analyse montre un mouvement de déconcentration de l'appareil commercial accompagnant, tout en l'accentuant, le mouvement d'étalement urbain de la population. Alors que l'emploi commercial dans les couronnes périurbaines ne représentait que 7,5 % du total national en 2002, son augmentation sur 12 ans a été de 45,9 % contre 17,5 % pour celle des pôles urbains. De plus, cette croissance de l'emploi commercial dans les couronnes périurbaines a été beaucoup plus rapide que celle de la population, la densité commerciale s'étant accrue de 33,8 % dans les couronnes

Carte 7 > Croissance comparée de l'emploi commercial entre pôle urbain et couronne périurbaine au sein des aires urbaines



périurbaines contre une augmentation de 15 % dans les pôles urbains. Cette dynamique d'étalement commercial est la plus forte dans les aires urbaines de taille moyenne, c'est-à-dire entre 100 000 et 499 999 habitants.

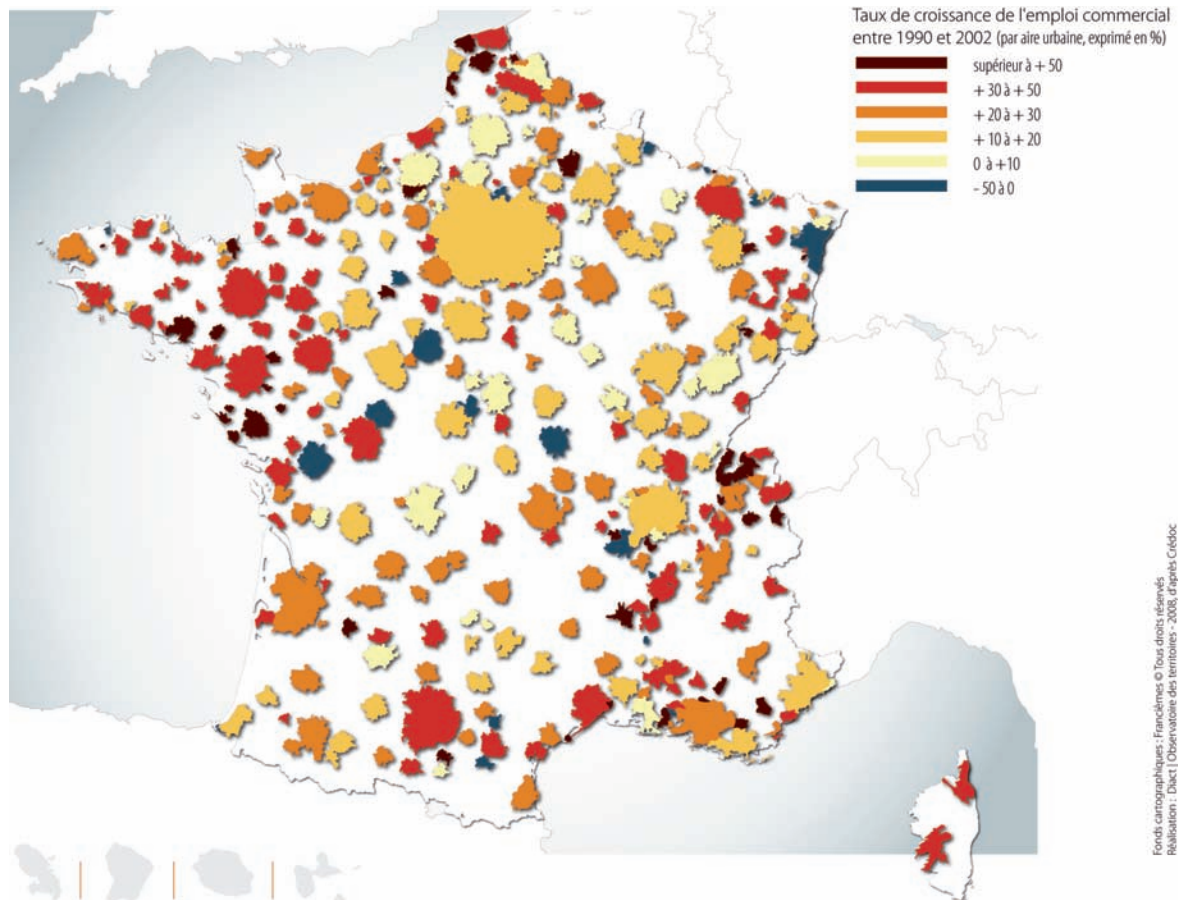
À l'intérieur des pôles urbains, on constate que sur l'ensemble de la période 1990-2002, le commerce de périphérie se développe au détriment de celui des villes centres. En effet, la part des villes centres dans l'emploi commercial diminue de 47 % en 1990 à 40 % en 2002. Cependant, cette évolution est moins marquée sur la période plus récente qui montre un certain renouveau du commerce dans les villes centres.

De 1995 à 2002, les effectifs salariés du commerce dans les villes centres se redressent avec une hausse de 14 % contre une baisse de 7 % de 1990 à 1995. Au total, l'emploi commercial par habitant est en augmentation dans les villes centres sur la période de 12 ans.

Dans le milieu rural, alors que le commerce avait tendance à s'y étioiler lentement, il enregistre une croissance sensible depuis le début des années 1990. L'emploi commercial dans les communes de l'espace à dominante rurale a augmenté de 28 % de 1990 à 2002 et la densité commerciale de 27 %, soit largement plus que la moyenne nationale (+17 %). Il en résulte que la part de l'espace à dominante rurale dans l'emploi commercial national augmente, passant de 10,9 % en 1990 à 11,6 % en 2002. Cette croissance du commerce en milieu rural reflète principalement une hausse de la taille moyenne des établissements (de 4,4 à 5,6 salariés).

Le Crédoc vient de terminer une mise à jour de cette étude sur la base d'autres données d'emploi (les Déclarations Annuelles de Données Sociales) couvrant la période 1990-2005. Les résultats de cette étude doivent paraître au moment du bouclage de cette publication et n'ont pu être intégrés. Cependant, l'étude confirme les grandes lignes observées dans l'étude précédente.

Carte 8 > Taux de croissance de l'emploi commercial dans les aires urbaines entre 1990 et 2002



Source : calculs Crédoc sur données Unédic et Insee

Le tourisme

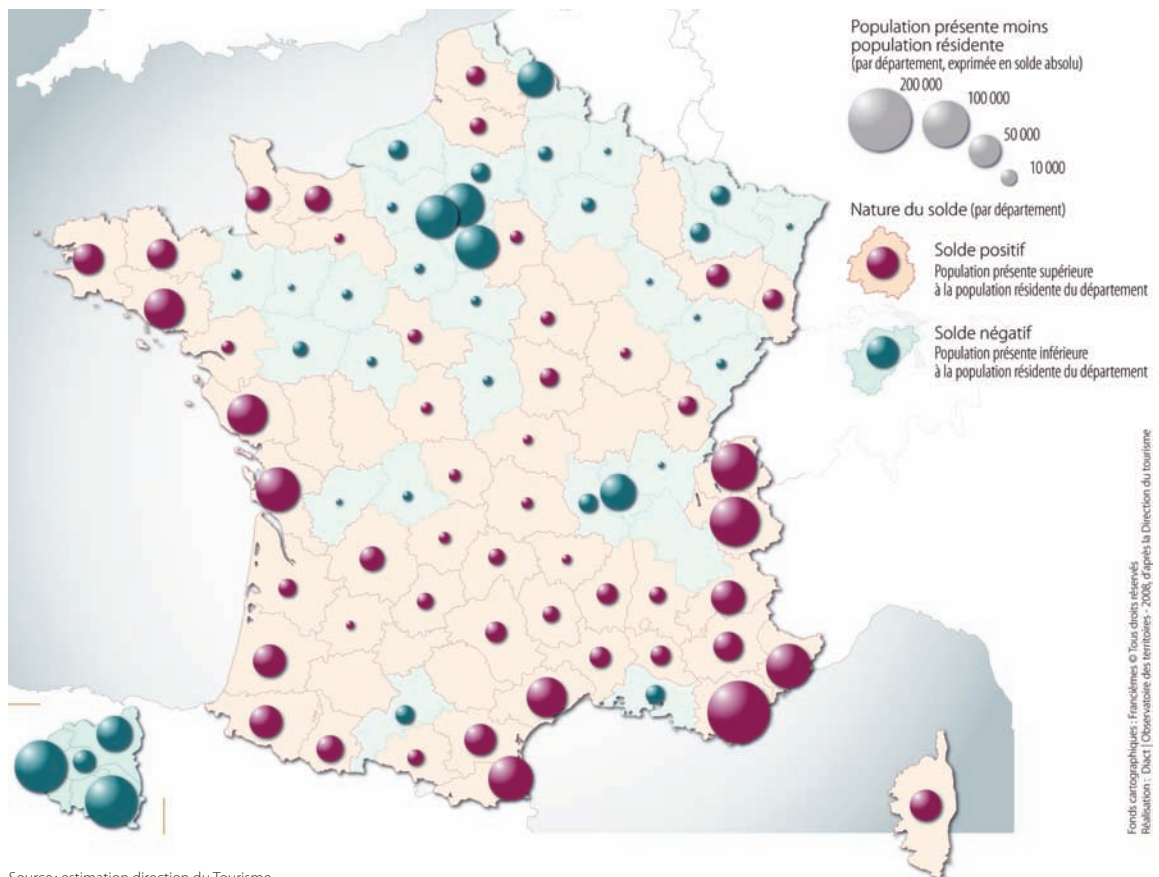
Les flux de revenus que génère le tourisme constituent un appoint majeur pour l'économie de nombreux territoires. Touristes français et étrangers ont, en effet, dépensé plus de 110 milliards d'euros en France en 2006.

Population « présente » et population résidente

Avec le développement de la mobilité, la population « présente » en un lieu donné à un moment donné peut être très différente de la population « résidente », qui est en général la seule population connue. Selon la direction du tourisme, la population présente dans un département s'obtient à partir de la population résidente à laquelle on a retranché les résidents en voyage hors du département et ajouté les touristes (y compris étrangers) présents. Les estimations de cette population présente au niveau départemental montrent que certains départements

vont jusqu'à doubler de population à certaines périodes de l'année, tandis que d'autres ont une population présente presque toujours inférieure à leur population résidente. Ainsi sur l'année, la population présente dans les Hautes-Alpes est de 1,6 fois la population résidente. Dans neuf autres départements, la population présente est largement supérieure à la population résidente : la Corse, les Alpes-de-Haute-Provence, le Var, la Lozère, les Pyrénées-Orientales, les Landes, les Hautes-Pyrénées, la Savoie et la Charente-Maritime. À l'inverse, la population présente dans les départements d'Île-de-France répartie sur l'année est inférieure à la population résidente, les taux d'absence sont les plus forts dans le Val-d'Oise et en Seine-Saint-Denis. [15] La présence de personnes à un moment donné sur un territoire induit une activité économique. Le touriste consomme des produits et des services sur un territoire qui n'est pas sa résidence habituelle. De plus, si le tourisme est bien régulé, il peut agir comme un efficace redistributeur de richesse.

Carte 9 > Solde touristique annuel 2005



Source : estimation direction du Tourisme

La prise en compte des déplacements touristiques, des Français et des étrangers, conduit à une nouvelle approche de l'économie territoriale, l'économie « présenteielle ».

Les mobilités touristiques : la majorité des séjours est ancrée régionalement

Les Français, comme la plupart des Européens, voyagent maintenant de plus en plus souvent, sur des périodes moins longues. En 2006, on estimait à 185 millions le nombre de voyages effectués par les Français âgés de 15 ans et plus (en 2003, il y en avait 168 millions). 89 % de ces voyages sont réalisés sur le territoire métropolitain. [16] [17]

Les Français sont extraordinairement fidèles à certaines destinations touristiques, d'où une grande stabilité des principaux flux touristiques au fil du temps. Les régions privilégiées ont tendance à rester les mêmes ; la région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille 12,5 % des nuitées, Rhône-Alpes 11,6 % et l'Île-de-France 4,9 %. Mais la majorité des séjours (55 %) entre dans la catégorie des courts séjours, c'est-à-dire des séjours de moins de quatre nuits, et la mobilité des courts séjours est ancrée régionalement : un tiers des courts séjours se déroulent dans la région de résidence, un tiers a pour destination une région limitrophe. L'Île-de-France exerce une très forte attractivité avec 11 % des courts séjours reçus.

Les flux de voyageurs inter et intrarégionaux permettent de distinguer les régions globalement émettrices de voyages de celles davantage réceptrices. Ainsi, au sud d'une ligne qui va du Havre à Genève, les régions reçoivent plus de visiteurs qu'elles n'en émettent vers l'extérieur, elles sont bénéficiaires. À l'inverse,

au Nord, elles sont déficitaires : leur sédentarité est faible et elles sont moins attractives pour les touristes français. La région Île-de-France fait exception, elle est attractive mais déficitaire.

Les retombées du tourisme sur un territoire : l'impact sur l'emploi local

Les retombées du tourisme sur un territoire sont multiples et l'emploi salarié en est une composante essentielle. En 2006, près de 900 000 emplois salariés ont été générés par le tourisme sur le territoire métropolitain (soit 661 000 équivalents temps plein). La part du tourisme dans l'emploi salarié total est ainsi de 4 %. [18]

La restauration est l'activité la plus créatrice d'emplois touristiques, mais ces emplois sont également nombreux dans l'hôtellerie, les super et hypermarchés et le commerce non alimentaire.

Selon le contexte géographique, le poids du tourisme dans l'emploi salarié total varie fortement. Si près de la moitié des emplois touristiques sont situés en milieu urbain, c'est dans la montagne ou sur le littoral que la part du tourisme dans l'emploi salarié total est la plus importante. Cette part est particulièrement conséquente pour les stations de montagne : 11,6 %. Hors stations, elle atteint 7,4 % dans les Pyrénées, 5,1 % dans les Vosges et 4,7 % dans le Jura. Sur les littoraux, 6,9 % de l'emploi salarié total est lié au tourisme ; cette part est plus faible sur le littoral de la Manche. L'économie présenteielle peut donc être de première importance pour certaines régions fortement touristiques.

Tableau 5 > Poids de l'emploi touristique dans l'emploi salarié total selon les types d'espace en 2003

	Emploi salarié touristique		Emploi salarié total		Part de l'emploi touristique	
	Effectif (moyenne annuelle)	ETP (moyenne annuelle)	Effectif (moyenne annuelle)	ETP (moyenne annuelle)	dans les effectifs (en %)	dans les ETP (en %)
<i>Méditerranée</i>	102 500	78 000	1 297 159	1 056 526	7,9	7,4
<i>Atlantique</i>	67 000	52 000	850 511	694 316	7,9	7,5
<i>Manche</i>	32 000	23 000	572 259	467 074	5,5	5,0
Ensemble littoral	201 500	153 000	2 719 929	2 217 916	7,4	6,9
<i>Alpes</i>	6 000	5 000	148 559	120 334	4,3	3,9
<i>Pyrénées</i>	7 000	5 000	85 528	68 127	7,7	7,4
<i>Vosges</i>	5 000	4 000	92 698	75 981	5,7	5,1
<i>Jura</i>	3 000	2 000	91 581	75 040	3	2,5
<i>Massif central</i>	13 000	10 000	255 294	207 356	5,1	4,7
Ensemble montagne (hors stations)	34 000	26 000	673 660	546 838	5,1	4,6
Stations de montagne	46 000	36 500	385 119	315 505	11,9	11,6
Rural	172 000	126 000	5 088 636	1 456 832	3,4	3,0
Urbain	441 000	319 000	12 152 758	9 922 863	3,6	3,2
Ensemble des espaces	894 500	660 500	21 020 102	17 159 954	4,3	3,9

Note : ETP = Équivalent temps plein – Source : Insee, DADS 2003

3 Comment les services d'intérêt général contribuent à la cohésion territoriale

Le rôle des services d'intérêt général dans le soutien à la cohésion territoriale est reconnu dans le projet de traité de l'Union européenne (maintenant le traité « modificatif », dit traité de Lisbonne). Les services d'intérêt général permettent de garantir un niveau minimum d'accès à une gamme de services définie comme service universel à tous les citoyens, indépendamment de leurs caractéristiques personnelles et de leur localisation.

L'accessibilité aux réseaux de transport, de communication et d'eau

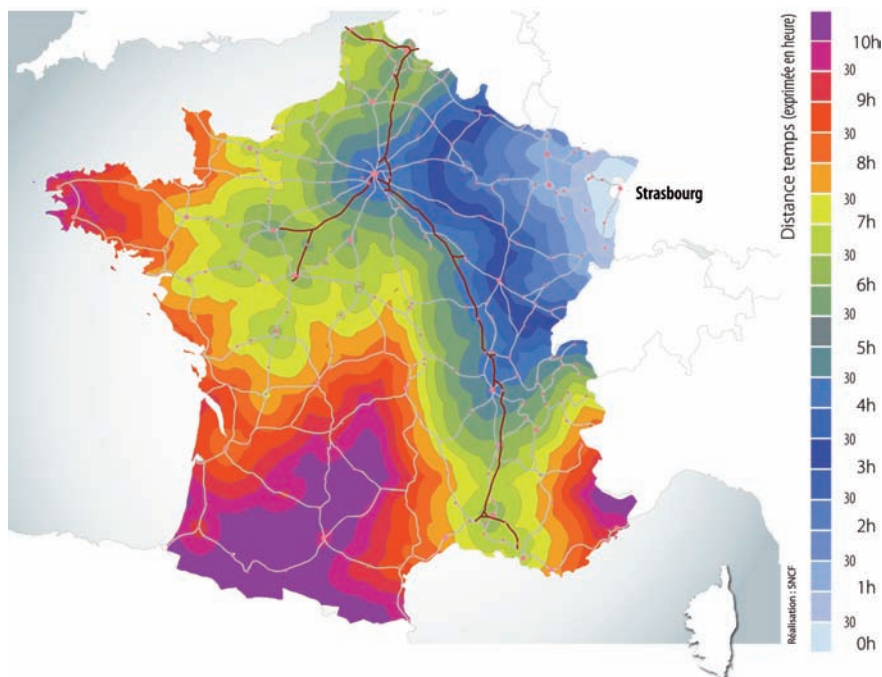
L'accessibilité des transports de voyageurs améliorée par le TGV Est Européen

« La desserte des territoires par les réseaux rapides routiers et ferroviaires et par voie aérienne est globalement satisfaisante. Les zones mal desservies se trouvent être, dans la plupart des cas, des espaces montagneux ou de très grande ruralité ». Toutefois, il est aussi possible de considérer que les territoires qui restent à l'écart des améliorations récentes apportées par les LGV se trouvent, en relatif, plus éloignés encore. L'accessibilité des

transports de voyageurs comprend les aspects intrarégionaux, interrégionaux, et aussi l'accessibilité des grandes métropoles aux grands pôles européens, pour le mode routier, ferroviaire et aérien. [19] [20]

Le développement du réseau routier national tend à réduire les disparités d'accessibilité des territoires. Les indicateurs de suivi des axes et pôles stratégiques de la politique de transport de juillet 2006 évaluent, pour l'année 2004, à 3 % la population à plus de 45 minutes d'un accès au réseau structurant routier à 2x2 voies. La majorité de ces territoires se situe au Sud du Massif central et en Bourgogne.

Carte 10 a > Carte isochrone depuis Strasbourg (par demi-heure) en 2006



Source: SNCF

En 2007, le trafic aérien français, métropolitain et ultramarin, a poursuivi la croissance avec laquelle il a renoué depuis quatre ans : +6,2 % en nombre de passagers transportés. Le trafic entre Paris et les régions diminue de 2,3 %, avec un effondrement de la liaison vers Strasbourg (-26 %), un recul de celle vers Bâle-Mulhouse (-17 %) dû à la concurrence du TGV Est Européen au second semestre. Les lignes transversales, avec +5,6 % de croissance, ont continué sur le même rythme le rattrapage entamé les deux dernières années. Deux nouvelles liaisons apparaissent : Nantes-Nice et Biarritz-Lyon.

L'accès aux trains à grande vitesse a été modifié le 10 juin 2007 par la mise en service du train à grande vitesse (TGV) Est Européen entre Vaires-sur-Marne et Baudrecourt qui a fait tomber les temps de parcours avec Paris pour Strasbourg de 3h50 à 2h20, pour Reims de 1h45 à 45 minutes, pour Metz et Nancy de 2h45 à 1h30 et pour Mulhouse de 4h25 à 3h00. Trois nouvelles gares ont été créées : Champagne-Ardenne-TGV près de Reims, Meuse-TGV entre Bar-le-Duc et Verdun, Lorraine-TGV entre Metz et Nancy.

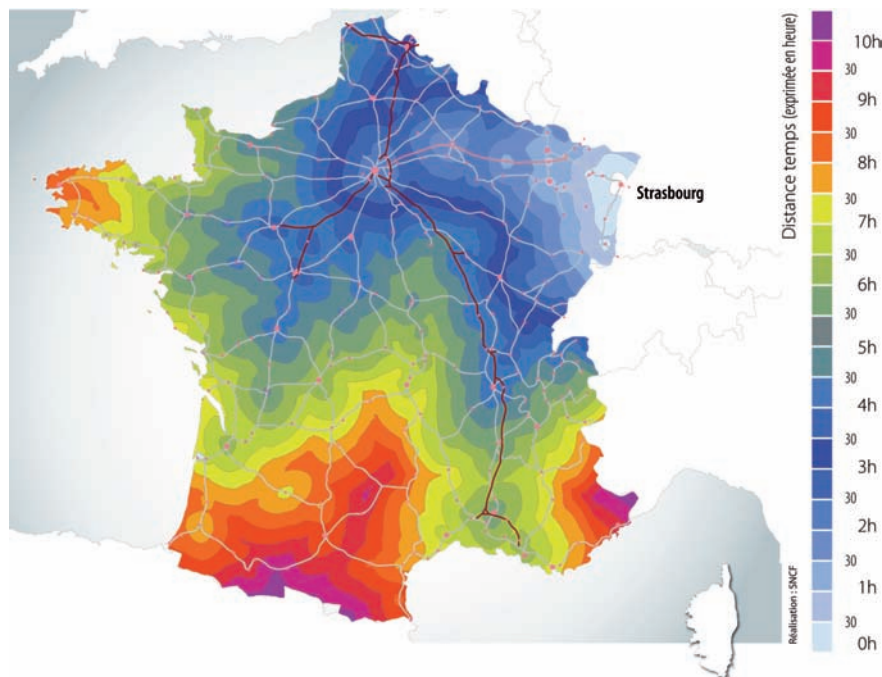
Les liaisons interrégionales ont aussi été fortement améliorées, et ne nécessitent plus le passage par Paris, comme Strasbourg-Lille en 3h10, Strasbourg-Rennes (ou Nantes) en 4h55, Meuse-TGV-Lille en 1h45 et Lorraine-TGV-Nantes en 3h50, ce qui connecte facilement le grand Est de la France aux autres régions françaises. De nombreuses villes de l'Est

de la France sont maintenant connectées par des trains à grande vitesse par des prolongements sur les lignes ferroviaires existantes, comme Reims, Rethel, Charleville-Mézières, Sedan, Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François, Bar-le-Duc, Colmar, Lunéville, Épinal, Remiremont, Saint-Dié, Sarrebourg, Saverne, Forbach, Thionville, et plus récemment Commercy. L'arrivée des TGV dans l'Est de la France a été accompagnée par une refonte complète de la desserte du transport express régional (TER) avec un accroissement de l'offre de 20 % en Champagne-Ardenne et en Lorraine, et de 17 % en Alsace. La mise en service du TGV Est Européen a aussi rapproché le Luxembourg et le Sud de l'Allemagne à la France avec des trains reliant Paris à Luxembourg, Francfort, Munich et Zurich. Depuis la fin de l'année 2007, des trains Paris-Munich passent par Strasbourg qui, ainsi, n'est plus un cul-de-sac.

L'accès aux gares nouvelles s'effectue par la route pour les gares Meuse-TGV et Lorraine-TGV. La gare Champagne-Ardenne-TGV est proche d'une agglomération et reliée par TER à la gare de Reims-Ville et à d'autres gares de la région. Les deux gares de Reims seront à l'avenir reliées entre elles par tramway.

En un an, 11 millions de voyageurs ont utilisé le TGV Est Européen avec un taux d'occupation moyen des trains de 70 %. 16 % du trafic a été effectué au-delà des frontières, vers l'Allemagne, la Suisse et le Luxembourg.

Carte 10 b > Carte isochrone depuis Strasbourg (par demi-heure) en 2007



Source : SNCF

Accessibilité aux TIC : vers des territoires numériques

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) font l'objet d'un intérêt croissant des citoyens et des collectivités locales car elles sont, à bien des égards, devenues une nécessité pour la plupart des activités sociales et économiques. Il est désormais avéré que, si elles sont mises à leur disposition de manière pertinente et avec un accompagnement approprié, elles peuvent être un puissant outil de création de lien social, de revitalisation des zones fragiles, de création ou de maintien d'emplois. L'autre enjeu en matière d'aménagement numérique des territoires est la disponibilité pour tous de services numériques « d'intérêt général », facteur de cohésion sociale : télé-médecine, formation à distance, administration électronique, sécurité civile, etc. Enfin, l'aménagement numérique des territoires est une composante de l'action publique en faveur du développement durable.

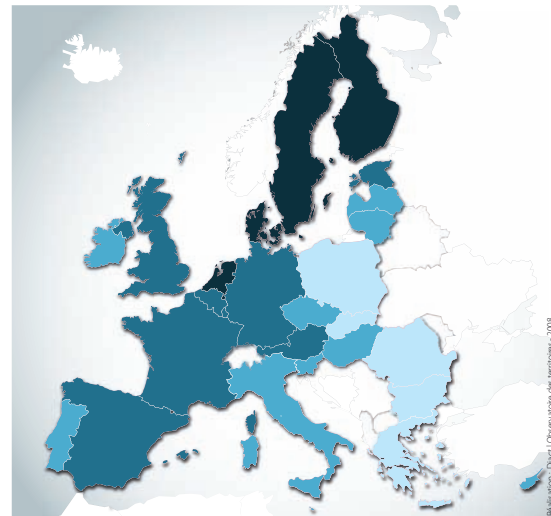
Aujourd'hui, 60 % des foyers français sont équipés d'un ordinateur, soit environ 15,5 millions de foyers (source : GfK 2007). C'est deux fois plus qu'en l'an 2000 et trois fois plus qu'il y a 10 ans. Près de la moitié des foyers français étaient connectés à l'Internet à fin 2007, soit 12,6 millions. La France qui connaissait un certain retard en 2004, se classe désormais favorablement dans les comparatifs internationaux.

Lorsqu'on considère la proportion des personnes ayant accès à une connexion Internet à haut débit par type d'espace, on constate de fortes différenciations. D'après une enquête du Credoc, en moyenne une personne sur deux en 2007 a accès à une connexion Internet à haut débit. Alors que les deux tiers des parisiens (Paris et son agglomération) sont connectés seulement 44 % le sont en zone peu dense (communes de moins de 2 000 habitants).

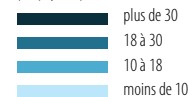
94 % des accès haut débit, soit 35 millions de lignes, sont assurés au moyen de la technologie ADSL apparue il y a environ dix ans et installée sur le réseau téléphonique exploité par France Télécom. Fin 2004, la France comptait quelque 6,5 millions d'abonnements haut débit. Trois ans plus tard, ce parc

a plus que doublé pour atteindre 15,5 millions d'abonnements, dont 14,8 millions de lignes ADSL. La totalité des 13 000 centraux téléphoniques existants ont été équipés en. Le taux réel de couverture de la population en haut débit de type DSL se situe aux alentours de 98 % car certains abonnés sont trop éloignés des centraux téléphoniques pour que l'ADSL soit disponible sur leur ligne (au-delà de 4 à 5 km). Cela concerne environ 700 000 foyers disséminés dans des espaces périurbains et ruraux, qui se situent donc en « zones blanches » de l'ADSL. Pour couvrir ces territoires, il est nécessaire de recourir aux diverses technologies « alternatives » comme le Wimax, le Wifi, ou le satellite.

Carte 11 > Taux de pénétration du haut débit dans l'Union européenne en janvier 2008



Taux de pénétration du haut débit, en janvier 2008
(par pays, exprimé en %)



Source : Commission européenne

Tableau 6 > Proportion de personnes disposant d'une connexion Internet à haut débit à leur domicile (en %)

Aires urbaines	Accès à un ordinateur	Dont ordinateur connecté à Internet	Accès à Internet	Dont connecté à Internet à haut débit	Accès à Internet à haut débit
Moins de 2 000 habitants	63	80	51	88	44
De 2 000 à 19 999 habitants	63	81	51	92	47
De 20 000 à 99 999 habitants	61	81	49	95	47
100 000 habitants et plus	68	83	57	94	54
Paris et son agglomération	75	91	68	96	65
Ensemble de la population	66	83	55	93	51

Source : Crédoc, Enquêtes "Conditions de vie et aspirations des Français"

Le dégroupage, c'est-à-dire le développement d'offres ADSL concurrentielles par des opérateurs « alternatifs », a permis à la fois une baisse des prix et une amélioration des services. Au 31 décembre 2007, 2 956 répartiteurs étaient ainsi raccordés par les opérateurs alternatifs, couvrant environ 68 % de la population. La France est désormais en première place en Europe pour le dégroupage.

Ces résultats s'expliquent pour partie par des actions publiques venues compléter les initiatives des divers acteurs privés pour atténuer les inégalités géographiques qui persistent, notamment avec les réseaux d'initiative publique (RIP) initiés par les collectivités locales.

Afin de permettre la couverture des communes ne disposant pas de la téléphonie mobile 2G (GSM), un plan de couverture associant l'État, les collectivités locales et les opérateurs de téléphonie mobile a été initié en 2003. Environ 2 800

communes sont désormais couvertes. La couverture en haut débit mobile (3G) atteint 70 % de la population. Elle reste cependant concentrée dans les zones denses (30 % du territoire). Une extension de la couverture en services mobiles 3G permettrait une couverture plus complète du territoire en internet mobile haut débit.

Pour la télévision numérique terrestre (TNT), l'objectif national de couverture pour 2008 est de 89 % de la population métropolitaine, avec un minimum de couverture par département de 75 %. Une offre gratuite par satellite permet à 100 % de la population de recevoir les 18 chaînes gratuites de la TNT sans frais d'abonnement. L'arrêt total de la diffusion analogique est prévu pour novembre 2011.

Les prix de l'eau plus élevés dans l'Ouest et le Nord

La fourniture de l'eau est considérée maintenant comme un service à part entière. Ce sont les communes qui fournissent l'eau potable en leur garantissant sa bonne qualité. Cependant la variation du prix au consommateur d'une commune à l'autre et dans le temps soulève des questions de la part du citoyen qui est amené à acheter un même bien à des prix différents.

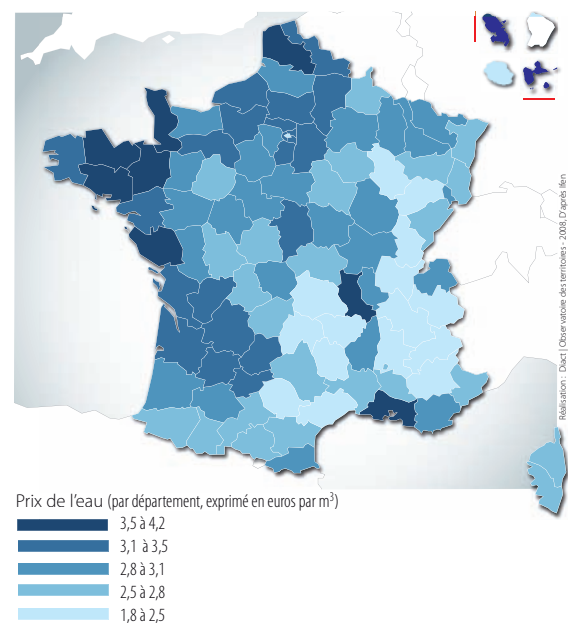
Le prix moyen de l'eau pour la consommation domestique s'élève en 2004 à 3,01 euros le m³ dans les communes dotées

Tableau 7 > Part de la population régionale ayant accès à l'ADSL (en %)

Région	Décembre 2004	Mai 2008	Évolution (en points de %)
Île-de-France	98,2	99,7	1,5
Picardie	86,7	99,6	12,9
Alsace	95,	8 99,	33,4
Bretagne	84,6	99,2	14,6
Rhône-Alpes	88,6	99,2	10,7
Haute-Normandie	87,3	99,2	11,9
Pays de la Loire	84,3	99,1	14,8
Basse-Normandie	75,9	99,0	23,1
Nord - Pas-de-Calais	96,2	99,0	2,8
Languedoc-Roussillon	88,9	98,8	9,9
Martinique	80,4	98,8	18,4
Franche-Comté	83,9	98,8	14,8
Midi-Pyrénées	78,4	98,7	20,3
Poitou-Charentes	85,2	98,7	13,5
Centre	79,9	98,7	18,8
Aquitaine	84,6	98,7	14,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	93,1	98,7	5,6
Champagne-Ardenne	83,6	98,6	15,0
Lorraine	90,4	98,5	8,1
Bourgogne	81,3	98,4	17,1
Auvergne	75,3	98,3	23,0
Guadeloupe	82,6	97,2	14,7
Limousin	75,3	97,1	21,8
Corse	83,4	97,0	13,5
Réunion	80,2	94,8	14,6
Guyane	84,1	88,3	4,2
France	88,5	98,9	10,4

Source : ORTEL © (TACTIS/IDATE), Insee, RP99

Carte 12 > Prix TTC de l'eau par département dans les communes avec assainissement collectif en 2004



d'un assainissement collectif, selon une étude de l'Ifen et du Scees qui couvre les communes de toutes tailles. De 2001 à 2004, les prix de l'eau ont augmenté de 2,4 % en moyenne annuelle, soit un peu plus vite que l'évolution générale des prix (2,0 % en moyenne annuelle). [21] [22]

Quand ils sont calculés en moyenne par département, les tarifs varient du simple au double. Les prix sont les plus élevés en Bretagne et dans les départements de Vendée, des Bouches-du-Rhône, du Nord - Pas-de-Calais, de la Manche et du Rhône. Ils sont pour l'essentiel plus élevés dans l'Ouest et le Nord. La dispersion des prix est encore plus élevée au niveau communal: les 10 % des communes les plus chères facturent plus de 4,02 euros le m³ contre moins de 1,30 euro pour les 10 % des communes les moins chères.

La dispersion des tarifs du service public de l'eau entre les communes reflète des différences: si les lieux de prélèvement et de consommation sont éloignés ou si des traitements plus sophistiqués sont nécessaires pour la rendre potable, l'eau coûtera plus cher. Le coût de la distribution de l'eau d'alimentation et de la collecte des eaux usées dépend également de la dispersion de l'habitat, mais aussi des modes d'organisation et de gestion

L'abonnement, qui représente une part plus ou moins importante de la facture globale, est le plus élevé en Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Aquitaine et dans les Pays de la Loire. Certaines communes ont adopté une tarification entièrement forfaitaire, ce qui n'incite pas les consommateurs à économiser l'eau.

La proximité et la qualité de la ressource en eau, ainsi que la densité de la population desservie influent également sur le prix. Les eaux de surfaces sont souvent plus faciles d'accès mais elles sont plus polluées que les eaux souterraines et doivent donc faire l'objet de traitements plus complexes et plus coûteux (1,75 euro le m³ contre 1,46 euro en moyenne). Des eaux superficielles sont en grande partie utilisées en Bretagne, dans les Pays de la Loire, en Midi-Pyrénées et à proximité du littoral provençal.

Les modes d'organisation et de gestion ont un impact sur les tarifs de l'eau. Les prix sont moins élevés (2,59 euros le m³) dans une organisation communale que dans une organisation intercommunale (3,19 euros le m³) qui utilise des technologies plus complexes et permet plus facilement la mise aux normes. Les tarifs des régies sont inférieurs à ceux du secteur privé de 0,75 euro le m³.

Cependant, selon une étude de l'INRA couvrant les communes de moins de 10 000 habitants, les différences de prix entre le privé et les régies reflètent des conditions d'exploitation plus difficiles.

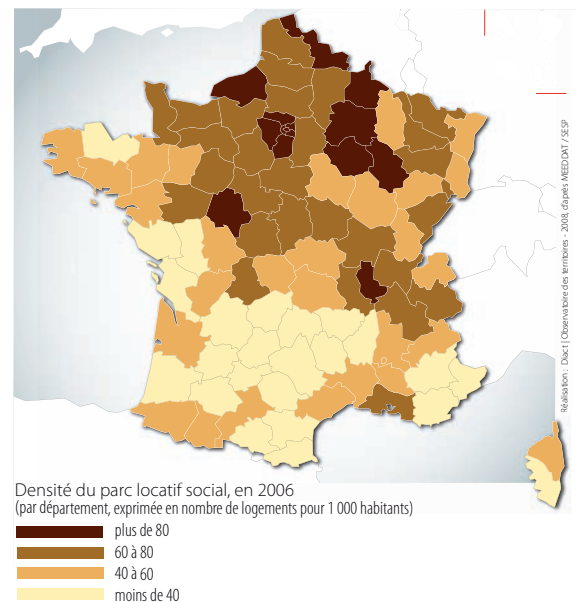
Le logement, l'éducation

Logement social : une inégale répartition sur le territoire

Début 2006, le parc de logements sociaux (logements locatifs gérés par un organisme HLM ou par des sociétés d'économie mixte – SEM ou agréé) représente 4,3 millions de logements et abrite plus de 10 millions de personnes. Le taux de croissance du nombre de logements locatifs sociaux a diminué sur la période récente: le rythme de croissance du parc social qui était proche de 2 % au milieu des années 1990, n'a plus dépassé 1 % depuis 2002. [23] [24] [25]

Le parc social est inégalement réparti sur le territoire métropolitain, selon le SESP. À l'exception des Bouches-du-Rhône, les densités les plus élevées du parc locatif social par rapport à la population se situent au nord d'une diagonale Nord-Ouest/Sud-Est allant de Rennes au sud de la région Rhône-Alpes. Pendant les périodes de forte construction de logements sociaux des années 1960 et du début des années 1970, son implantation s'est concentrée sur des zones d'urbanisation en périphérie, de rénovation urbaine et de lutte contre l'habitat insalubre dans des régions essentiellement industrielles et urbaines du Nord et de l'Est de la France. Cette concentration des logements locatifs sociaux sur des régions industrielles et urbaines est plus accentuée que pour le parc locatif privé.

Carte 13 > Densité du parc locatif social en 2006 pour 1 000 habitants



Les régions les plus denses en logements sociaux sont l'Île-de-France et la Champagne-Ardenne avec un peu plus de 100 logements pour 1 000 habitants. À l'opposé, la densité en logements sociaux est la plus faible en Midi-Pyrénées avec moins de 39 logements pour 1 000 habitants.

En termes de part des logements sociaux par rapport aux résidences principales, la densité du parc locatif social est la plus élevée en Île-de-France, dans l'Oise, en Seine-Maritime, dans le Nord et les Ardennes le long de la frontière belge, ainsi qu'en Rhône-Alpes. Un quart des locataires du parc social réside dans l'agglomération parisienne.

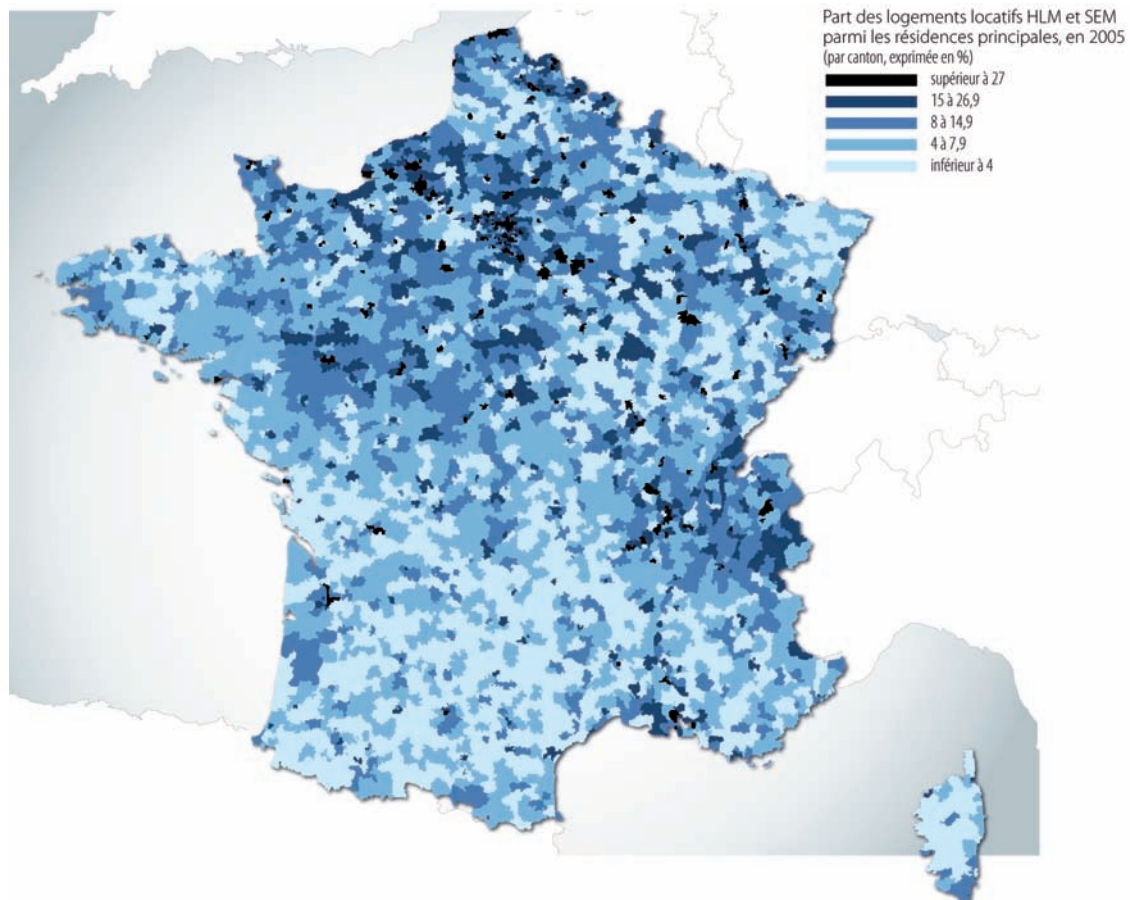
Le caractère urbain de l'implantation du parc social s'est accentué depuis 1999. Sur la période 1999 à 2005, la part des logements sociaux situés dans les agglomérations de 50 000 habitants et plus est passée de 80,0 % à 80,4 %. Sur la même période, la part des logements sociaux accueillis dans les agglomérations de 200 000 habitants et plus est passée de 64,4 % à 65,3 %.

La dépense régionale d'éducation : des structures de coûts différentes selon les régions

En 2001, dernière année où la régionalisation de la dépense d'éducation a été estimée, les activités d'éducation sur le territoire métropolitain ont entraîné 55,4 milliards d'euros de dépenses de la part du ministère de l'Éducation nationale (MEN) : 44,8 milliards pour les enseignements des 1^{er} et 2nd degrés (soit 3 860 euros par élève) et 10,6 milliards pour l'enseignement supérieur (soit 6 070 euros par étudiant). Dans l'enseignement scolaire, le coût de l'élève pour le MEN s'élève progressivement, de l'école (2 150 euros en 2001) au collège (4 810 euros) et au lycée (6 770 euros). [26]

La dépense du MEN par élève révèle d'importantes disparités régionales, d'une amplitude de l'ordre de 30 % de la moyenne France métropolitaine. En 2001, sur l'ensemble des

Carte 14 > Logements locatifs HLM et SEM parmi les résidences principales en 2005



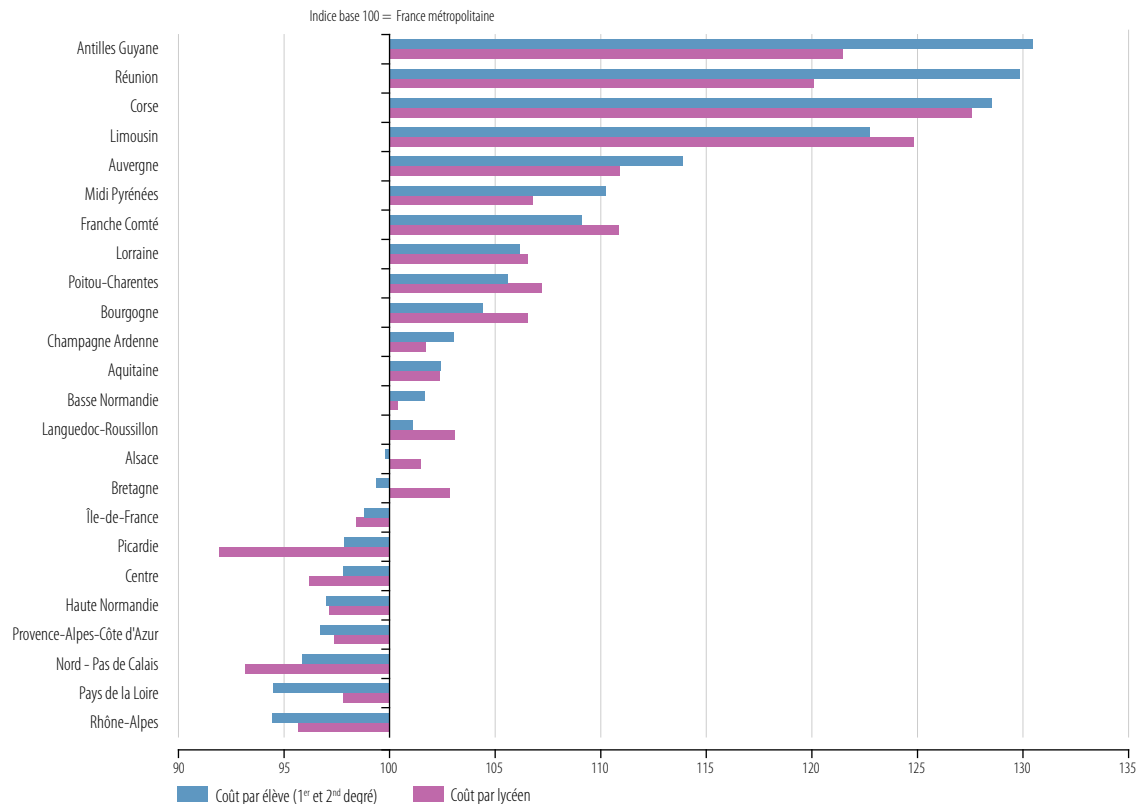
enseignements scolaires des 1^{er} et 2nd degrés, la Corse (4 960 euros) et le Limousin (4 740 euros) présentent des coûts unitaires supérieurs d'un tiers à ceux des Pays de la Loire et de Rhône-Alpes (3 640 euros). Pour les seuls lycées (généraux, technologiques ou professionnels), les différences sont de même ampleur : la Corse (8 640 euros) et le Limousin (8 460 euros) distancent à nouveau d'un tiers deux autres régions, le Nord - Pas-de-Calais (6 310 euros) et la Picardie (6 230 euros). Les régions à prédominance rurale (Limousin, Auvergne, Midi-Pyrénées) ont des établissements plus petits et de meilleurs taux d'encadrement, qui expliquent le coût plus élevé de leurs élèves. Ils comptent également plus d'internats que des régions fortement urbanisées comme l'Île-de-France. Mais les disparités ne se résument pas à une opposition rural/urbain. Les différences de coûts peuvent aussi tenir à la structure, variable, du personnel dont la rémunération représente 95 % du budget du MEN : on compte plus de personnels jeunes et non titulaires dans le Nord que dans le Midi de la France. Le poids très inégal de l'enseignement privé, où le salaire moyen d'un enseignant est moins élevé que dans

le public, peut également expliquer une partie des différences régionales. Les coûts élevés observés en Antilles-Guyane et à la Réunion sont pour leur part principalement liés à la majoration de traitement des personnels pour affectation dans les DROM.

Dans leur ensemble, ces constats n'ont pas profondément varié de 1993 à 2001 et les disparités sont restées relativement stables sur la période. On peut juste relever la tendance à un accroissement du coût plus prononcé par rapport à la moyenne nationale dans les régions en faible croissance voire en recul démographique (Massif central, Nord et Nord-Est) que dans les régions de démographie plus dynamique (Sud-Est). Ceci montre la difficulté de faire évoluer les moyens parallèlement aux effectifs.

Les collectivités territoriales contribuent à la dépense d'éducation. Depuis les lois de décentralisation en 1986, les départements participent au financement de l'investissement et du fonctionnement des collèges ainsi qu'au transport scolaire ; les régions financent la construction et le fonctionnement des lycées. En 2001, elles ont investi pour

Graphique 3 > Disparité des coûts par élève pour le ministère de l'Éducation nationale en 2001



2 milliards d'euros, soit en moyenne 930 euros par lycéen. En 1993, le montant de cet investissement moyen était comparable (862 euros). On retrouve ce même montant moyen en 2005, auquel il faut rajouter un peu plus de 400 euros de fonctionnement, en moyenne, par lycéen.

Les disparités de dépenses par élève des régions sont encore plus fortes, de l'ordre du simple au double, et ne recourent pas les disparités régionales de dépenses du MEN. Depuis 1986, les collectivités territoriales ont fait de gros efforts pour accueillir les élèves supplémentaires ou améliorer l'accueil des lycéens : rénovation des bâtiments existants, mise en place de matériels modernes. Cet effort semble suivre des calendriers variables selon les régions : si l'investissement de la région Haute-Normandie se situe régulièrement au-dessus de la moyenne nationale, l'Aquitaine, le Centre ou la Provence-Alpes-Côte d'Azur semblent avoir principalement investi au début des années 1990, l'Auvergne, le Limousin ou Poitou-Charentes un peu plus tard. En 2005, les différences sont très prononcées, plus qu'en matière de fonctionnement, la Lorraine et la Basse-Normandie étant nettement distancées par Midi-Pyrénées ou plus encore par la Guyane.

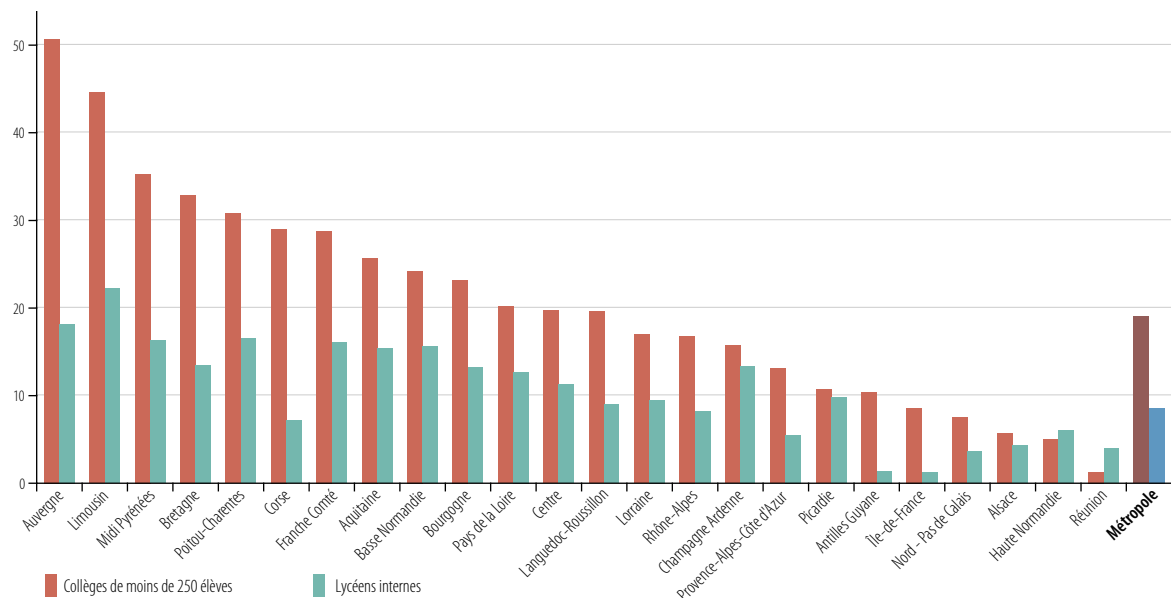
Tableau 8 > Dépense annuelle moyenne d'investissement des régions par lycéen de 1993 à 2001 (en euros)

Région	Effectif moyen sur la période 1993-2001	Dépense annuelle par élève
Alsace	58 366	942
Aquitaine	91 226	1 152
Auvergne	39 266	995
Bourgogne	55 258	971
Bretagne	76 805	1 018
Centre	82 305	1 225
Champagne-Ardenne	49 860	949
Corse (*)	8 195	1 559
Franche-Comté	44 379	1 034
Languedoc-Roussillon	67 556	1 028
Limousin	24 711	816
Lorraine	91 190	594
Midi-Pyrénées	78 539	1 159
Nord - Pas-de-Calais	165 760	918
Basse-Normandie	47 223	753
Haute-Normandie	67 542	993
Pays de la Loire	84 004	1 373
Picardie	72 583	769
Poitou-Charentes	53 341	948
Provence-Alpes-Côte d'Azur	139 218	948
Rhône-Alpes	182 491	1 190
Ile-de-France	389 360	1 376
France Métropole	1 969 176	1 084
Guadeloupe	18 974	1 369
Guyane	4 637	1 690
Martinique	18 028	991
Réunion	35 640	794
DROM	77 280	1 035
France	2 046 456	1 082

(*) La région Corse ayant reçu des compétences élargies, les données la concernant ne sont pas comparables avec celles des autres régions.

Source : DGCL, MEN-MESR-Depp

Graphique 4 > Poids des collèges de moins de 250 élèves et part des lycéens internes par région en 2001



Lecture : en Lorraine, 17 % des collèges accueillent moins de 250 élèves, et 9,5 % des lycéens sont des internes.

Source : MEN-MESR Depp

Un enjeu fort d'accessibilité à la santé pour les années à venir

Les enjeux liés à la santé sont importants pour les territoires. Il existe une grande diversité géographique de questions relevant de l'offre sanitaire : vieillissement de la population, population en situation de précarité, forte croissance des naissances, ... Parallèlement les disparités géographiques dans l'offre de soins persistent dans un contexte de contrainte budgétaire de plus en plus prégnant. Le système d'offre sanitaire recouvre un nombre important d'activités. Cependant, l'offre de médecins de premier recours et l'offre hospitalière ont été retenues ici à titre d'exemples particulièrement porteurs d'enjeux territoriaux dans les années à venir.

Les médecins de premier recours inégalement répartis sur le territoire

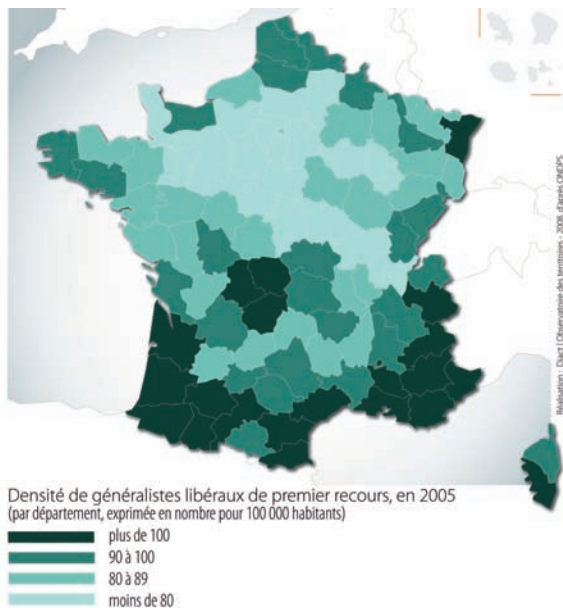
Les effectifs de médecins au 1^{er} janvier 2005 se montent à environ 210 200 et les diplômés de médecine générale (omnipraticiens) à environ 103 000, selon l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS). Cependant, tous les médecins omnipraticiens ne participent pas, ou pas à temps plein, à l'offre de soins primaires. Parmi ceux-ci, environ 61 000 médecins généralistes exerçant

en médecine ambulatoire assurent auprès des populations une présence de premier recours. [27]

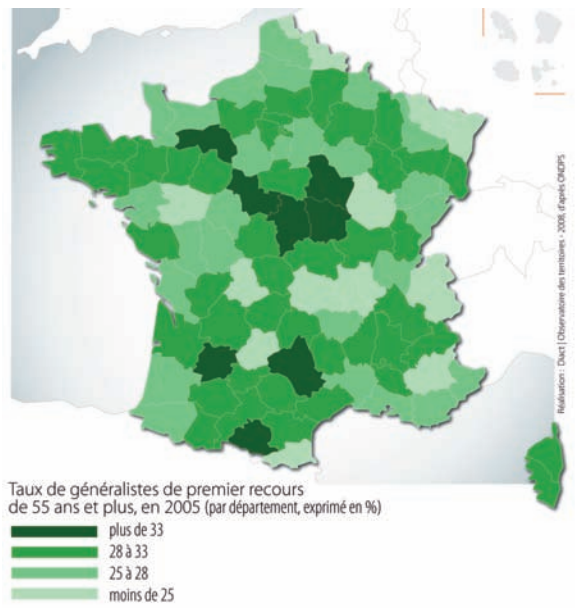
Sur la période 1995-2005, l'augmentation globale de 10,8 % des effectifs de médecins a principalement bénéficié aux médecins spécialisés et au secteur salarié. Le nombre de médecins généralistes libéraux de premier recours n'a pratiquement pas augmenté (+0,1 %) sur la période. Ainsi, les médecins généralistes pourraient être confrontés à un tarissement du renouvellement de leurs effectifs qui aurait un impact différencié selon les territoires.

Les médecins susceptibles de dispenser des soins de premier recours sont inégalement répartis sur le territoire selon une césure nord-sud qui se maintient. En 2005, la densité varie de 63 médecins pour 100 000 habitants en Seine-Saint-Denis à 120 pour 100 000 habitants dans l'Hérault, contre une densité moyenne pour la France métropolitaine de 89 médecins pour 100 000 habitants. Les densités sont les plus élevées dans les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, l'Hérault, les Hautes-Alpes et les Pyrénées-Orientales. Les densités sont globalement élevées dans le Sud-Ouest, le Sud, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le Limousin et en Alsace. À l'inverse, les densités sont les plus faibles en Île-de-France et dans les départements du centre de la France.

Carte 15 > Densité de généralistes libéraux de premier recours en 2005



Carte 16 > Part des 55 ans et plus parmi les généralistes de premier recours



La prise en compte de l'âge des médecins est importante dans l'évaluation de la pérennité de cette offre de soins de premier recours, c'est-à-dire la présence de ces médecins à échéance de 5 à 10 ans. De plus, cette information donne une indication sur le niveau d'activité du médecin, le nombre de patients ayant tendance à diminuer avec l'âge. Certains départements du Sud qui apparaissent en bonne position en termes de densité de médecins pourraient à terme être confrontés à une situation moins favorable du fait de la part importante des médecins âgés : le pourcentage de généralistes libéraux de premier recours âgés de 55 ans et plus atteint 38 % dans l'Ariège, l'Aveyron et le Lot-et-Garonne, contre une moyenne nationale de 27,7 %. Dans d'autres départements, la faible densité de médecins généralistes libéraux est renforcée si l'on tient compte de l'âge des médecins en activité : c'est le cas notamment dans les départements ruraux des franges Sud et Ouest du Bassin parisien (Yonne, Nièvre, Cher, Loir-et-Cher et Orne). À l'opposé, l'Alsace apparaît dans une situation relativement favorable à la fois en termes de densité et en part de médecins généralistes libéraux de premier recours âgés de 55 ans et plus.

Grande stabilité de la répartition géographique de l'offre hospitalière dans un contexte de diminution du nombre de lits

L'évolution de la distribution géographique des lits d'hospitalisation au cours des vingt dernières années est très remarquable par sa grande stabilité d'ensemble et par la régularité de sa marche. Globalement les inégalités perdurent. À l'échelon départemental, les inégalités de densité de l'offre sont relativement plus élevées pour ce qui concerne le secteur privé que le secteur public : trois fois plus en médecine, deux fois plus en obstétrique, en soins de suite et de réadaptation (SSR), en soins de longue durée (SLD) et en psychiatrie. Elles sont semblables en chirurgie, secteur de prédilection de l'hospitalisation privée en raison de sa rentabilité. [28] [29] [30]

La décroissance forte à partir du milieu des années 1990 des inégalités de distribution dans le secteur privé en moyen et long séjour témoigne des efforts consentis par le secteur privé pour un développement en ce domaine mais aussi, certainement, de la maîtrise nouvelle instaurée par les ordonnances d'avril 1996 (Plan Juppé) portant création des Agences Régionales d'Hospitalisation. En effet, tout se passe, selon Emmanuel Vigneron, comme si une régulation très forte de l'État, caractéristique en France du secteur hospitalier, conduisait à une réelle égalisation des conditions d'accès aux soins.

« Ainsi, les restructurations hospitalières, quelles qu'elles aient été et quoi qu'on puisse en penser par ailleurs, ne se sont pas traduites par une aggravation des inégalités géographiques, du moins à cette échelle départementale. Tout se passe donc comme si la régulation étatique avait empêché que la diminution globale du nombre des lits au cours des dernières décennies ne s'accompagne d'une iniquité dans la contribution de chacun à celle-ci. Cela dit, le caractère premier de la répartition territoriale de l'offre hospitalière en France est bien sa stabilité dans le temps. » Il existe malgré tout des inégalités :

Si l'on observe la répartition de l'offre de médecine à l'échelle départementale, on peut souligner sur un fond d'assez faible variabilité, la disposition suivante : densités élevées de l'offre dans les départements qui abritent les trois métropoles hospitalières de Paris, Lyon et Marseille, à l'exception de tout autre grand département urbain ; densités les plus faibles en périphérie de ces départements et particulièrement autour de Paris. Densités relativement élevées de l'offre dans plusieurs territoires de la « diagonale du vide », cette zone de faibles densités humaines qui va des Ardennes à l'Ariège. Densités étonnamment faibles en Vendée et dans les Deux-Sèvres.

L'observation de ces inégalités à l'échelle des territoires de santé, nouvellement instaurés dans le cadre des schémas régionaux d'organisation des soins (SROS) et que l'on découvre ici pour la première fois sur une carte sont également riches d'enseignements directs : densités en général fortes dans les territoires des grandes villes universitaires mais aussi dépression spectaculaire en périphérie, répliques locales de la métropolisation parisienne : on l'observe aussi bien à Lille qu'à Marseille, Toulouse, Bordeaux ou Nantes. Densités élevées ou plutôt élevées dans cette diagonale du vide déjà remarquée. Densités faibles dans de nombreux territoires de l'Ouest et du Centre-Ouest du pays.

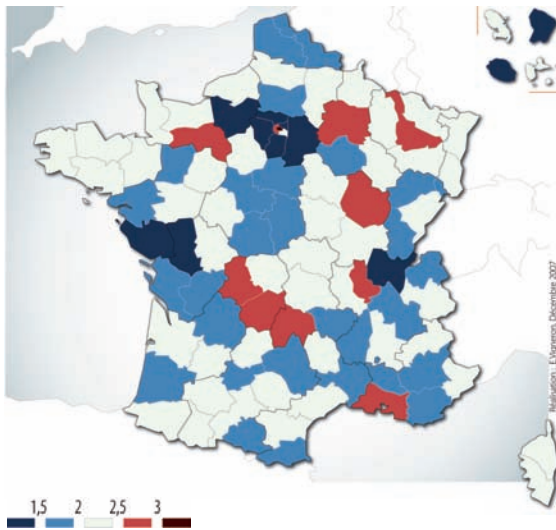
L'offre chirurgicale présente également une variabilité assez faible mais avec quelques écarts remarquables à l'échelle départementale : densités élevées dans les départements des trois grandes métropoles hospitalières déjà citées, mais aussi en Meurthe-et-Moselle, en Haute-Vienne et en Gironde. Densités relativement plus élevées qu'ailleurs dans la diagonale du vide et d'autres départements ruraux, densités plus faibles à l'Ouest. À l'échelle des territoires de santé, on retrouve les mêmes traits accusés. Densités élevées dans la plupart des territoires des capitales régionales, de la moitié est du pays surtout, mais aussi dans un grand nombre de territoires de la diagonale du vide et de territoires ruraux.

Dès lors, la leçon est claire : la répartition géographique de l'offre n'est que partiellement en accord avec la répartition de la population. Il existe peut-être une concentration excessive au profit des trois grandes métropoles hospitalières de Paris, Lyon et Marseille, mais celle-ci est aussi une condition de la compétitivité de ces trois sites de réputation mondiale. Il existe surtout des héritages qui correspondent à une répartition de la population française qui n'est plus celle d'aujourd'hui.

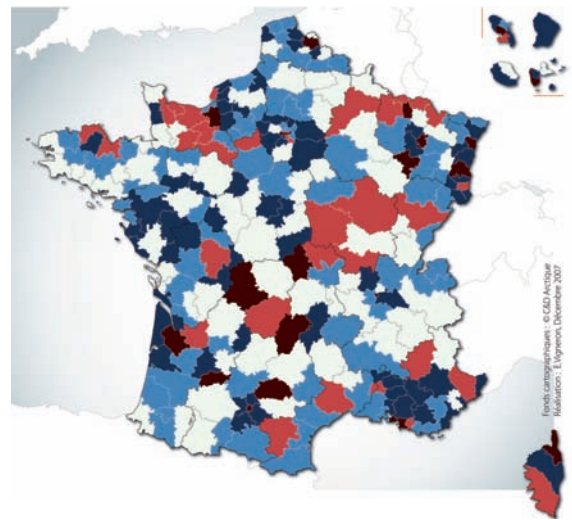
Pour autant, on a montré, par exemple en simulant les effets de la fermeture des services de chirurgie sur l'accessibilité aux soins, que la poursuite des recompositions doit désormais être examinée avec prudence et intégrer la question de l'accessibilité géographique aux soins car les petits établissements sont aussi souvent désormais des établissements isolés. Leur restructuration en application de seuils d'activité ne peut se faire sans examen des situations locales. [31]

Carte 17 > Lits et places de médecine pour 1 000 habitants (secteurs public et privé)

a > Par département (en 2005)

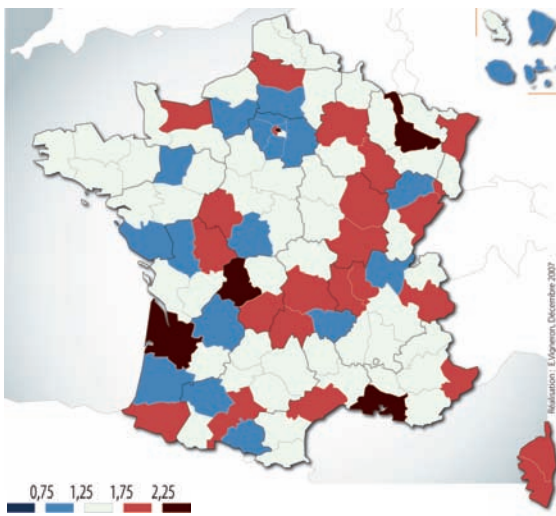


b > Par territoire de santé (en 2007)

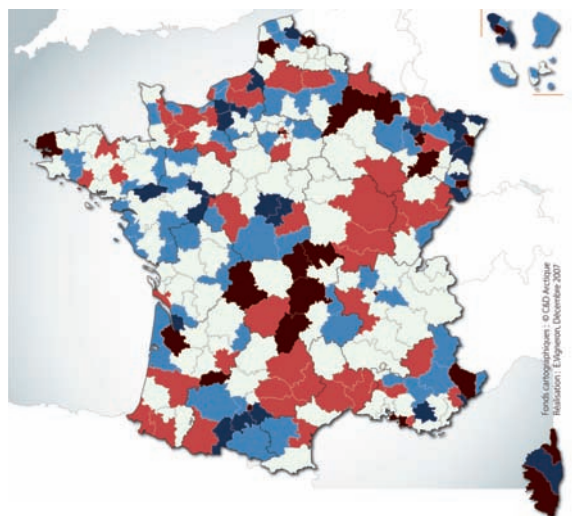


Carte 18 > Lits et places de chirurgie pour 1 000 habitants (secteurs public et privé)

a > Par département (en 2005)



b > Par territoire de santé (en 2007)



BIBLIOGRAPHIE

- [1] DAVEZIES Laurent. 2008. La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses, Condé-sur-Noireau : édition du Seuil (La république des idées), janvier.
- [2] AUZET Laurent, FEVRIER Magali, LAPINTE Aude. 2007. « Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités », in *Insee Première*, n° 1162, octobre.
- [3] Insee. 2008. « Les revenus disponibles localisés en 2004 », in *Insee Résultats*, n° 80, avril.
- [4] ADJÉ Brou, NAUZE-FICHET Emmanuelle. 2006. « La répartition géographique des allocataires de minima sociaux fin 2005 », in *Études et Résultats, Drees*, n° 528, octobre.
- [5] DELOFFRE Alexandre, DINDAR Cécile. 2007. « Les retraites en 2005 », in *Études et Résultats, Drees*, n° 587, juillet.
- [6] BURRICAND Carine, DELOFFRE Alexandre. 2007. « L'évolution des retraites versées entre 2000 et 2004 », in *Études et Résultats, Drees*, n° 556, février.
- [7] CHAPUT Hélène. 2003. « Les retraites par région en 2001 », in *Document de travail, Drees*, n° 47, février.
- [8] BOUCHER Stéphane, BRENOT-OULDALI Annie. 2006. « La fonction publique plus présente en Île-de-France qu'en province », in *Point Stat, DGAFP-Insee Île-de-France*, n° 9.
- [9] DGAFP. 2007. Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2006-2007 : volume I – Faits et chiffres, Paris : La documentation française.
- [10] RAYNAUD Philippe. 2004. « L'emploi public est tiré par la fonction publique territoriale », in *Économie et Statistique*, n° 369-370, juillet.
- [11] BASSO Christophe, GAUDRON Guillaume, MOREL Bernard. 2006. « La répartition spatiale de l'emploi et des salaires en 2004 », in *Insee Première*, n° 1100, septembre.
- [12] CESR d'Aquitaine. 2007. Économie productive, économie résidentielle, économie publique : dynamiques comparées des trois sphères, Rapport, décembre.
- [13] MOATI Philippe, LIBOUTON Jamy, POUQUET Laurent. 2004. « L'évolution de la géographie du commerce en France : une approche par les statistiques d'emploi », in *Crédoc cahier de recherche*, n° C207, novembre.
- [14] MOATI Philippe. 2005. « Commerce : La périphérie rafle la mise... mais les villes centres et le rural se portent bien », in *Crédoc consommation et mode de vie*, n° 185, juillet.
- [15] TERRIER Christophe, SYLVANDER Marguerite, KHIATI Abdel. 2005. « En haute saison touristique, la population présente double dans certains départements », in *Insee Première*, n° 1050, novembre.
- [16] TERRIER Christophe (dir.). 2006. Mobilité touristique et population présente — Les bases de l'économie présente des départements, Paris : Direction du Tourisme.
- [17] POTIER Françoise, TERRIER Christophe. 2007. Atlas des mobilités touristiques en France métropolitaine, Paris : Autrement.
- [18] BACCAÏNI Brigitte, THOMAS Gwenaëlle, KHIATI Abdel. 2006. « L'emploi salarié dans le tourisme : une nouvelle estimation », in *Insee Première*, n° 1099, août.
- [19] SESP. 2006. Indicateurs de suivi des axes et pôles stratégiques de la politique de transport, juillet.
- [20] ALQUIER Jacqueline, BIWER Claude. 2008. Pour une politique de désenclavement durable, Rapport d'information du Sénat, juin.
- [21] COUTELLIER Anne, LE JEANNIC Françoise. 2007. « La facture d'eau domestique en 2004 — 177 euros par personne et par an », in *Le 4 pages lfen*, n° 117, mars.
- [22] CARPENTIER Alain, NAUGES Céline, REYNAUD Arnaud et THOMAS Alban. 2004. « Une mesure de la délégation sur le prix de l'eau potable en France », in *Inra sciences sociales*, n° 2, juillet.
- [23] TRIGANO Lauren. 2007. « Le parc locatif social au 1^{er} janvier 2006 », in *SESP Infos rapides*, n° 382, juillet.
- [24] EVEN Karl, RAKOTOMALALA Josée, ROBERT Annelise. 2007. « Logement social : des locataires plus âgés et plus modestes », in *SESP en bref*, n° 23, décembre.
- [25] BELKACEM Christelle, GILLES Catherine, TRIGANO Lauren. 2006. « Vacances et mobilité dans le parc social », in *SESP en bref*, n° 11, août.
- [26] Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. 2005. *Géographie de l'école*, n° 9, mai.
- [27] ONDPS. 2008. Rapport annuel 2006-2007.
- [28] HAAS Sandrine, VIGNERON Emmanuel. 2008. Les villes moyennes et la santé, Paris : La Documentation Française.
- [29] VIGNERON Emmanuel (responsable de l'atelier santé). 2006. « Les Territoires au chevet de la Santé », in *Gestions Hospitalières*, n° 460, novembre.
- [30] PERICARD Benoit, Vigneron Emmanuel. 2006. « La fermeture des petits services de chirurgie : éléments de réponse en six cartes », in *Gestions Hospitalières*, n° 456, juillet.
- [31] HAAS Sandrine, VIGNERON Emmanuel. 2008. *Dix ans de recomposition hospitalière en France*, Paris : Dexia-CLF.

3

Recomposition des territoires du quotidien

- A Des territoires locaux de plus en plus interdépendants
- B Intercommunalités, outils de la gouvernance locale
- C Inégalités et risques de fractures territoriales

Des territoires locaux de plus en plus interdépendants

En 2005, plus de 48 millions de Français vivent dans des espaces à dominante urbaine, soit environ 82 % de la population nationale. Depuis 30 ans, les résultats successifs des recensements de la population confirment la poursuite d'une périurbanisation, caractérisée par le développement plus important des zones périphériques par rapport aux centres-villes. L'observation de l'évolution des aires urbaines témoigne en effet d'une tendance générale à un desserrement des logements et des emplois vers des espaces à dominante rurale situés à une distance plus ou moins élevée des grandes agglomérations.

L'amplification des déplacements domicile-travail accompagne ce phénomène de desserrement urbain, tandis que les continuums paysagers créés par l'étalement des constructions atténuent la distinction entre centres et périphéries et renforcent la diversité des profils des espaces ruraux. Parallèlement à ces processus, l'ampleur de l'accroissement des mobilités pose des questions de développement durable majeures, notamment au regard du changement climatique et de la consommation énergétique.

1 Extension des territoires sous influence urbaine

Attractivité des espaces périurbains et ruraux

Des migrations résidentielles plus loin des centres urbains

Les premières estimations des enquêtes de recensement donnent une idée de l'éparpillement de la croissance démographique induite par les processus de périurbanisation. [1] Alors que la croissance de la population s'accélère dans toutes les catégories d'espace hors des pôles urbains, le déficit migratoire des villes centres au profit des communes polarisées et de l'espace rural, constaté dans tous les recensements depuis 1975, s'est encore amplifié entre 1999 et 2004, par rapport à la décennie 1990-1999. Les pertes nettes avec les

autres types d'espace se sont accentuées, ils sont désormais 143 habitants sur 10 000 (contre 122 la décennie précédente) à quitter chaque année un centre urbain pour rejoindre une commune polarisée, et 65 pour 10 000 habitants (contre 39 habitants entre 1990 et 1999) à emménager dans les espaces ruraux. Dans le même temps, le desserrement depuis les communes polarisées vers les zones rurales s'accroît lui aussi, puisque le déficit des échanges entre ces deux types d'espaces passe de 8 à 23 pour 10 000 habitants en faveur du rural. Le desserrement est ainsi de plus en plus lointain : par rapport à la décennie 1990-1999, les seuls territoires dont le taux net de migration ne progresse pas sont les communes situées

à moins de 10 km d'un centre urbain. Dans toutes les autres les taux augmentent fortement, et tout particulièrement dans les communes situées à 30 km d'un centre.

Si, pris globalement, les pôles urbains ont des déficits migratoires qui se dégradent, ils le doivent en partie à une diminution de leur attractivité auprès des jeunes actifs : pour cette catégorie de population, le solde migratoire annuel des

pôles urbains est passé de 102 pour 10 000 à 58 pour 10 000 de 1999 à 2004 en raison de départs moins marqués en provenance des communes périurbaines (monopolarisées), tout en restant globalement les territoires les plus attractifs. Seuls les espaces à dominante rurale voient leurs taux de migration progresser fortement à tous les âges (sauf dans la catégorie des plus de 60 ans, taux quasi stable).

Tableau 1 > Taux annuels de migration interne nette entre les différents types d'espace (en pers. an pour 10 000 habitants)

ESPACE D'ARRIVÉE		ESPACE D'ORIGINE			Ensemble des entrants
		Pôles urbains	Communes polarisées	Espace à dominante rurale	
Entre 1990 et 1999	Pôles urbains	-	-43	-12	-54
	Communes polarisées	122	-	-7	115
	Espace à dominante rurale	39	8	-	47
Au cours des 5 années précédant le 1 ^{er} juillet 2004	Pôles urbains	-	-52	-20	-72
	Communes polarisées	143	-	-19	124
	Espace à dominante rurale	65	23	-	88

Champ : personnes des ménages âgées de 5 ans ou plus, communes recensées en 2004 et 2005

Lecture : Au cours des cinq années précédant le 1^{er} juillet 2004, le taux annuel de migration interne nette des pôles urbains était avec les communes polarisées

de - 52 personnes pour 10 000 habitants des pôles urbains, et avec les espaces à dominante rurale de - 20 personnes pour 10 000 habitants des pôles urbains.

Le taux annuel de migration interne nette des pôles urbains avec les autres types d'espace était ainsi de - 72 personnes pour 10 000 habitants des pôles urbains.

Note : Les calculs sont faits sur le zonage défini à partir des déplacements domicile-travail au recensement de 1999. Appliquée aux données du nouveau recensement, la méthode devrait aboutir à en modifier les contours.

Source : Insee, Recensement de la population de 1999, enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005.

ENCADRE

Périurbanisation et étalement urbain : de quoi parle-t-on ?

Il s'agit ici de deux notions couramment utilisées qui ne sont pas synonymes. De nombreuses définitions sont souvent avancées ce qui reflète la difficulté de cerner avec précision ces concepts et encore plus celle de la mesure.

La **périurbanisation** est avant tout une approche fonctionnelle. Sa définition traditionnelle traduit une dimension de bassin d'emploi dans lequel sont massivement dissociés lieux de travail et lieux de résidence. Elle désigne le processus d'extension d'une ville sur son espace non urbain environnant. La périurbanisation résulte de facteurs multiples dont principalement la demande des ménages avec enfants, la demande de confort et d'espace, mais aussi le renchérissement du foncier urbain dans les espaces centraux et enfin, jusqu'à une période récente, le recours massif à l'usage de l'automobile. Ce processus aboutit à l'augmentation plus ou moins rapide des surfaces urbanisées d'un territoire, et contribue au premier chef à l'étalement urbain, même s'il n'en est pas synonyme.

Le zonage en aire urbaine (ZAUER) mis en œuvre par l'Insee, offre une typologie utile pour appréhender les dynamiques territoriales sur l'ensemble du territoire

urbain, en particulier le périurbain. Il est construit à partir des unités urbaines et des déplacements domicile-travail. Cependant, actualisé sur la base des résultats du recensement de 1999, ce zonage ne reflète pas les extensions récentes de la périphérie ni la délimitation actuelle des espaces ruraux.

L'**étalement urbain** renvoie à une notion plus morphologique. On parle d'étalement urbain lorsque l'extension urbaine se fait plus rapide que la croissance démographique : la surface « consommée » par habitant s'accroît, découplant croissance démographique et artificialisation du sol, la densité habitée diminue. Il y a donc étalement urbain quand le processus d'urbanisation conduit à une diminution de la densité des zones urbanisées, du fait du développement de zones d'urbanisation peu denses en périphérie des pôles urbains, et/ou parfois, d'une diminution de la population en centre ville. Diverses sources (Corine Land Cover, enquête sur l'utilisation du sol (TERUTI), le système d'information sur les logements neufs et les locaux (SITADEL)), sont utilisées pour tenter de mesurer la surface due à l'extension urbaine. Cependant, il n'existe pas actuellement de mesure statistique unique.

Référence : SAINTENY Guillaume. 2008. « L'étalement urbain », in Les Annales des Mines Responsabilité et Environnement, n° 49, janvier.

Fort mouvement de résidentialisation

Le fort mouvement de résidentialisation observé dans l'environnement des agglomérations est la cause majeure de l'étalement des espaces artificialisés en milieu périurbain et rural. D'après les comptes du logement 2007, la dynamique de la construction neuve concerne l'ensemble du territoire entre 2005 et 2007, à l'exception de l'unité urbaine de Paris. L'attrait pour les zones rurales ou les petites unités urbaines est confirmé. Les communes rurales concentrent 34 % de la construction neuve. Elles se répartissent à part égale entre communes de la périphérie d'un pôle urbain et communes isolées. Cette situation traduit un étalement urbain au détriment de la croissance interne des villes. Fait nouveau, le rythme de croissance des communes rurales isolées (+ 1,6 % en 2007 par rapport à 2005) est supérieur à la croissance moyenne nationale (+ 1,4 %). [2]

De 2005 à 2007, Bordeaux, Montpellier et Toulouse sont les aires urbaines où la construction neuve s'éloigne le plus du

centre de l'aire urbaine. En revanche, Rennes et Nancy ne s'étaient plus, de même autour de Lyon où la densification a pris le pas. La construction dans l'aire urbaine de Marseille continue également à se recentrer.

La construction neuve, hétérogène au niveau des aires urbaines et des territoires ruraux, affiche toutefois une grande stabilité au niveau régional. L'Ouest du pays, le Sud-Ouest, l'Alsace et Rhône-Alpes restent les régions les plus dynamiques depuis 1990. À l'inverse, les régions du Bassin parisien, le Nord - Pas-de-Calais, l'Auvergne, le Limousin, la Lorraine et Provence-Alpes-Côte d'Azur demeurent inférieures aux moyennes nationales. La Corse se distingue en 2005-2007 par une croissance plus élevée.

La construction de logements individuels contribue à l'étalement urbain

Les espaces les plus touchés par les processus de périurbanisation voient leur cadre socio-économique se modifier

Tableau 2 > Répartition de la construction neuve et taux de croissance annuel moyen selon le type de commune (en %)

	Répartition du parc en 1999	Construction neuve		Taux de croissance du parc		
		1999-2005	2004-2007	1990-1999	1999-2005	2005-2007
Communes rurales	25,7	33,1	33,9	0,9	1,4	1,8
> Communes en zone urbaine	11,6	18,7	17,7	1,3	1,7	2,0
> Communes isolées	14,1	14,4	16,2	0,8	1,1	1,6
Unités urbaines	74,3	66,9	66,1	1,0	1,0	1,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	1,0	1,1	1,4

Source : MEEDDAT/SESP, Sitadel, zonages Insee

Tableau 3 > Parc, construction neuve et taux de croissance du parc de logement par région

Régions	Parc		Construction neuve			Taux de croissance annuel (en %)		
	1990	1999	1990-1999	1999-2005	2005-2007	1990-1999	1999-2005	2005-2007
France métropolitaine	26 245 016	28 687 724	2 452 465	1 919 969	1 273 297	1,0	1,1	1,4
Île-de-France	4 745 529	5 069 265	391 528	217 493	124 630	0,9	0,7	0,8
Champagne-Ardenne	580 641	613 376	32 798	27 689	18 913	0,6	0,7	1,0
Picardie	741 852	796 276	50 848	32 542	28 185	0,7	0,7	1,1
Haute-Normandie	729 279	783 200	55 246	44 344	30 060	0,8	0,9	1,2
Centre	1 097 704	1 183 273	90 505	69 971	46 103	0,9	1,0	1,2
Basse-Normandie	667 172	729 482	54 786	44 843	30 211	0,9	1,0	1,3
Bourgogne	781 737	822 540	52 816	40 213	25 092	0,7	0,8	1,0
Nord - Pas-de-Calais	1 559 495	1 641 080	103 098	85 281	57 146	0,7	0,8	1,1
Lorraine	951 563	1 012 589	60 887	65 788	40 758	0,7	1,1	1,2
Alsace	663 972	749 712	86 626	59 674	36 330	1,4	1,3	1,5
Franche-Comté	481 834	523 830	37 008	38 539	23 748	0,8	1,2	1,4
Pays de la Loire	1 383 810	1 573 167	170 321	145 080	96 129	1,3	1,5	1,8
Bretagne	1 339 672	1 494 156	154 598	137 547	103 608	1,2	1,5	2,1
Poitou-Charentes	765 756	852 825	81 802	65 572	48 468	1,1	1,2	1,7
Aquitaine	1 344 387	1 489 377	151 870	134 516	101 838	1,2	1,5	2,0
Midi-Pyrénées	1 172 299	1 317 167	135 399	127 042	84 633	1,2	1,5	1,9
Limousin	380 115	401 375	26 210	22 059	16 153	0,7	0,9	1,3
Rhône-Alpes	2 539 846	2 826 847	291 101	241 581	152 924	1,2	1,4	1,6
Auvergne	684 424	718 607	46 667	40 200	29 602	0,7	0,9	1,3
Languedoc-Roussillon	1 205 107	1 390 064	161 686	120 163	76 324	1,4	1,4	1,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 269 225	2 522 348	203 568	147 633	92 307	1,0	1,0	1,1
Corse	159 597	177 168	13 097	12 199	10 135	0,9	1,1	1,8

Source : MEEDDAT/SESP, Sitadel

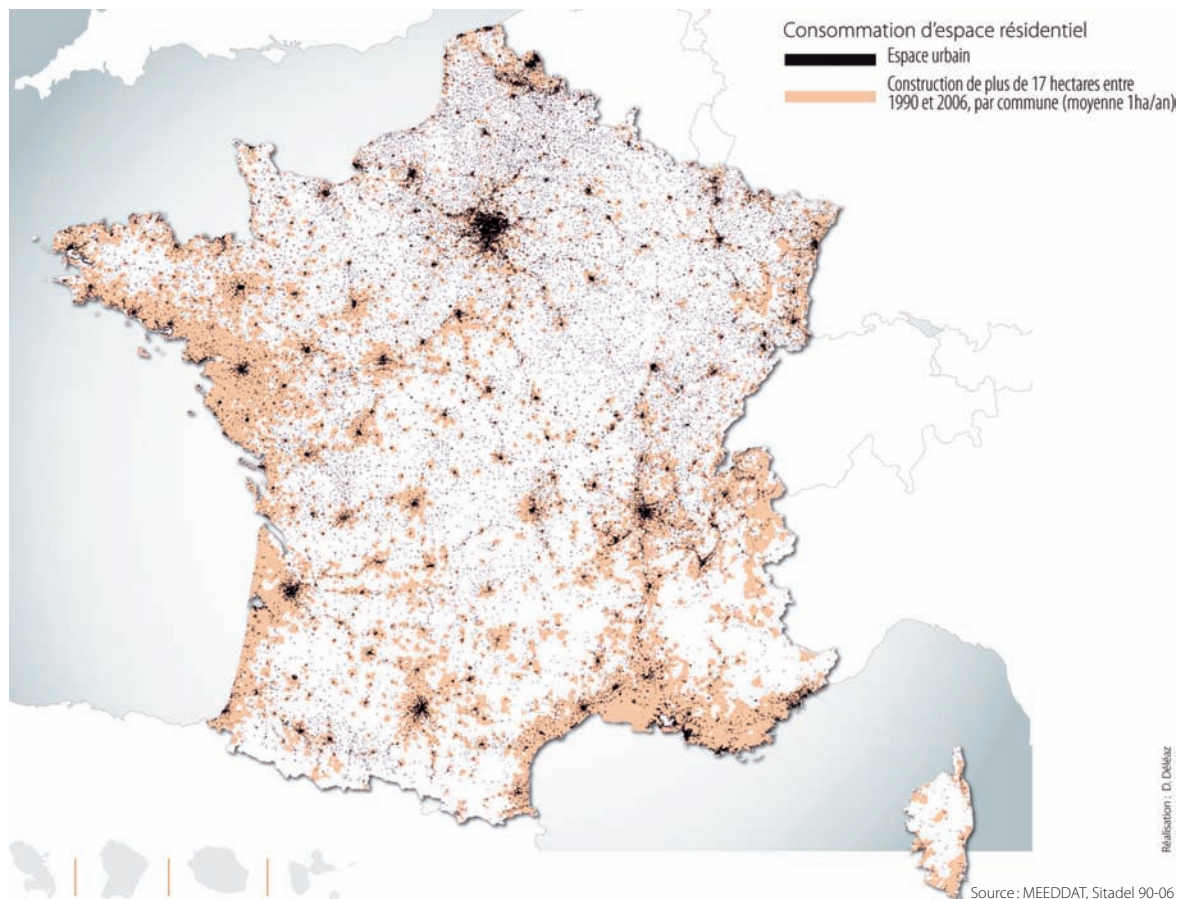
plus ou moins rapidement. La modification des cadres de vie se repère, d'un point de vue physique et paysager, au poids et à la forme des constructions neuves.

La périurbanisation, selon D. Deleaz du CETE de Lyon, se lit également à travers la consommation d'espace par l'urbanisation et la construction de logements neufs. Durant les 15 dernières années, 20 % des communes ont consommé 70 % de l'espace urbanisé nouveau, et ce n'est plus en Île-de-France que le phénomène de périurbanisation est le plus consommateur d'espace : la pression est désormais beaucoup plus forte dans les départements de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône, de la Vendée, de l'Ille-et-Vilaine, du Lot, de la Haute-Garonne, du Finistère et du Morbihan en particulier. [3] L'étalement urbain est accentué par un fort mouvement de résidentialisation : plus on s'éloigne de la ville centre et plus le taux de croissance du nombre de résidences principales est élevé. La part des logements individuels dans le volume total bâti chaque année, après avoir régulièrement diminué de 65 % (en 2000) à 57 % (en 2006), est remonté à 64 % en

2007. Un logement individuel a une superficie moyenne de 140 m², un logement individuel groupé, 100 m², et un logement collectif, 75 m². Les logements individuels construits sur des lots dits libres (hors lotissements, ZAC ou AFU) représentent 35 % du volume construit entre 2000 et 2006, et ont consommé 72 % de l'espace nouvellement urbanisé.

La résidentialisation est massive sur les littoraux, sauf en Normandie. En conséquence, les aires urbaines fusionnent dans des continuums périurbains parfois déjà identifiés (Alsace, grand système lyonnais, Loire moyenne), mais de nouveaux s'esquissent, plus inattendus : l'axe Gard-Ardèche, ou entre Périgord, Quercy et Rouergue, et le long des nouveaux axes autoroutiers nord-sud. Ce type de continuum urbain, marqué par des paysages de maisons individuelles récentes, contribue au premier chef à un effacement apparent des limites traditionnelles entre villes et campagnes.

Carte 1 > Évolution de la consommation de l'espace résidentiel



Renforcement des espaces urbains et diversification des espaces ruraux

La dissociation entre lieux d'habitat et d'emploi reste massive

La croissance de l'emploi s'accélère entre 1999 et 2005 pour tous les types d'espace, même si on note un léger tassement pour les communes des couronnes périurbaines, dont la croissance distançait largement celle des autres espaces durant la décennie précédente. Communes multipolarisées et pôles urbains réduisent ainsi l'écart avec les communes périurbaines. La croissance de l'emploi dans l'espace à dominante rurale reste encore sensiblement en retrait de celle des territoires urbains. Au final, le taux d'emploi des pôles urbains continue de progresser, mais dans les communes polarisées et les espaces ruraux qui connaissent une augmentation de leur attractivité résidentielle, l'arrivée de nouveaux habitants ne dégrade pas le taux d'emploi. Au contraire, celui-ci progresse, témoin du rôle nouveau que ces espaces jouent dans le système territorial. L'analyse des évolutions propres aux pôles d'emploi de l'espace à dominante rurale confirme d'ailleurs cette tendance: sur l'ensemble des bourgs ruraux de plus de 2 000 habitants, la progression du taux d'emploi est identique à celle des pôles urbains. Malgré cette progression des taux d'emploi dans les espaces ruraux, la dissociation entre lieux d'habitat et lieux d'emploi (concentrés dans les pôles urbains) reste massive. En 2004, les pôles urbains regroupent 77 % des emplois salariés, quand n'y habitent que 63 % de salariés. A contrario, le périurbain rassemble 12 % des emplois salariés et 22 % des salariés y résident. L'espace à dominante rurale présente pour sa part un équilibre relatif (15 % des emplois et 13 % des salariés). Un actif habitant dans un pôle urbain a donc potentiellement plus de chances de trouver un emploi proche de chez lui qu'un actif périurbain. Cependant, les emplois offerts près du domicile ne sont pas nécessairement ceux qui correspondent à la qualification ou aux choix de l'individu.

lutions propres aux pôles d'emploi de l'espace à dominante rurale confirme d'ailleurs cette tendance: sur l'ensemble des bourgs ruraux de plus de 2 000 habitants, la progression du taux d'emploi est identique à celle des pôles urbains.

Malgré cette progression des taux d'emploi dans les espaces ruraux, la dissociation entre lieux d'habitat et lieux d'emploi (concentrés dans les pôles urbains) reste massive. En 2004, les pôles urbains regroupent 77 % des emplois salariés, quand n'y habitent que 63 % de salariés.

A contrario, le périurbain rassemble 12 % des emplois salariés et 22 % des salariés y résident. L'espace à dominante rurale présente pour sa part un équilibre relatif (15 % des emplois et 13 % des salariés). Un actif habitant dans un pôle urbain a donc potentiellement plus de chances de trouver un emploi proche de chez lui qu'un actif périurbain. Cependant, les emplois offerts près du domicile ne sont pas nécessairement ceux qui correspondent à la qualification ou aux choix de l'individu.

Tableau 4 > Taux de croissance annuel moyen par type d'espace (en %)

	Depuis 1999			1990-1999		
	Population	Population (15-64 ans)	Emploi	Population	Population (15-64 ans)	Emploi
Pôles urbains	0,4	0,4	1,5	0,3	0,2	0,3
Couronnes périurbaines	1,3	1,2	1,9	1,0	1,0	1,4
Communes multipolarisées	1,5	1,2	1,4	0,6	0,6	0,6
Espace à dominante urbaine	0,6	0,6	1,5	0,4	0,4	0,5
Espace à dominante rurale	0,7	0,6	0,9	0,0	-0,2	0,1
Ensemble	0,6	0,6	1,4	0,4	0,3	0,4

Note: Les calculs sont faits sur le zonage défini à partir des déplacements domicile-travail au recensement de 1999. Appliquée aux données du nouveau recensement, la méthode devrait aboutir à en modifier les contours. - Source: Insee, Recensement de la population de 1990 et 1999, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2007

Tableau 5 > Taux d'emploi par type d'espace (en %)

	1990	1999	2005
Pôles urbains	68,9	70,0	75,1
Couronnes périurbaines	34,3	35,3	37,0
Communes multipolarisées	38,4	38,4	38,2
Espace à dominante urbaine	60,7	61,3	65,0
Espace à dominante rurale	54,2	55,7	57,0
Ensemble	59,6	60,4	63,7

Une différenciation accrue des espaces ruraux

La progression de l'étalement urbain conduit à modifier les relations ville-campagne. Mais tous les espaces ruraux français ne sont pas concernés au même titre par l'arrivée de populations issues de pôles urbains ou des premières couronnes des agglomérations. On peut identifier des dynamiques différenciées des espaces ruraux en utilisant une typologie réalisée notamment à l'aide du recensement de 1999. [4]

Ainsi, les « cantons périurbains de proximité » et les « cantons ruraux en voie de périurbanisation » concentrent environ 10 %

de la population française. Ces cantons profitent de forts taux de croissance démographique entre 1999 et 2005 (de 1 à 1,3 % par an, contre 0,5 % pour les cantons urbains). Hors des unités urbaines, ces cantons accueillent le plus grand nombre et la plus forte proportion de diplômés du supérieur (16,3 %) parmi l'ensemble des espaces ruraux de ces deux catégories. Enfin, si la croissance démographique est d'abord due au solde migratoire dans les cantons en voie de périurbanisation, elle est désormais le fait d'un solde migratoire et naturel positifs dans les cantons périurbains de proximité.

La campagne dite « fragile », qui se compose des cantons agricoles vieillissants et peu denses et des cantons ruraux ouvriers, ne rassemble plus que 10 % de la population française, alors que

résidentielle, et encore largement agricole, fondée sur des besoins saisonniers en services, se lit dans la composition socioprofessionnelle de la population : la nouvelle campagne rassemble 28 % des retraités français, mais aussi plus de 26 % de sa population sans diplôme.

Recomposition des territoires autour de logiques résidentielles

La transformation des espaces périurbains et des bourgs ruraux, caractérisée par la montée de leurs taux d'emploi, conduit à une recomposition des territoires locaux. Comme l'atteste l'évolution de la construction de logements neufs, les évolutions de l'emploi reflètent d'abord des logiques résidentielles. Globalement, l'emploi ne progresse que grâce à la contribution des secteurs tertiaires. Les pôles urbains accusent la baisse de l'emploi industriel la plus forte, mais dans les couronnes périurbaines, ils ont mieux résisté. C'est aussi dans

ces espaces que la progression de l'emploi tertiaire est la plus élevée, même si, du fait du poids plus élevé des activités tertiaires dans l'emploi des centres urbains, la croissance de l'emploi tertiaire profite toujours plus aux pôles urbains.

Dans le détail des secteurs des services, les rythmes de croissance se différencient assez peu entre les territoires, sauf pour l'immobilier. L'emploi explose dans ce secteur hors pôles urbains, avec, par rapport à la moyenne nationale, des rythmes de croissance près de trois fois plus élevés dans les couronnes périurbaines et les espaces multipolaires, deux fois plus dans l'espace à dominante rurale. La dynamique du marché immobilier de ces dernières années, a ainsi davantage bénéficié aux espaces périurbains et ruraux.

Les espaces ruraux sont et demeurent marqués par la surreprésentation des emplois ouvriers, la faiblesse relative de l'emploi dans les services, particulièrement dans les services aux entreprises, et la sous représentation des diplômés supérieurs.

Graphique 1 > Répartition de l'emploi par secteur selon le type de cantons en 2005 (en %)

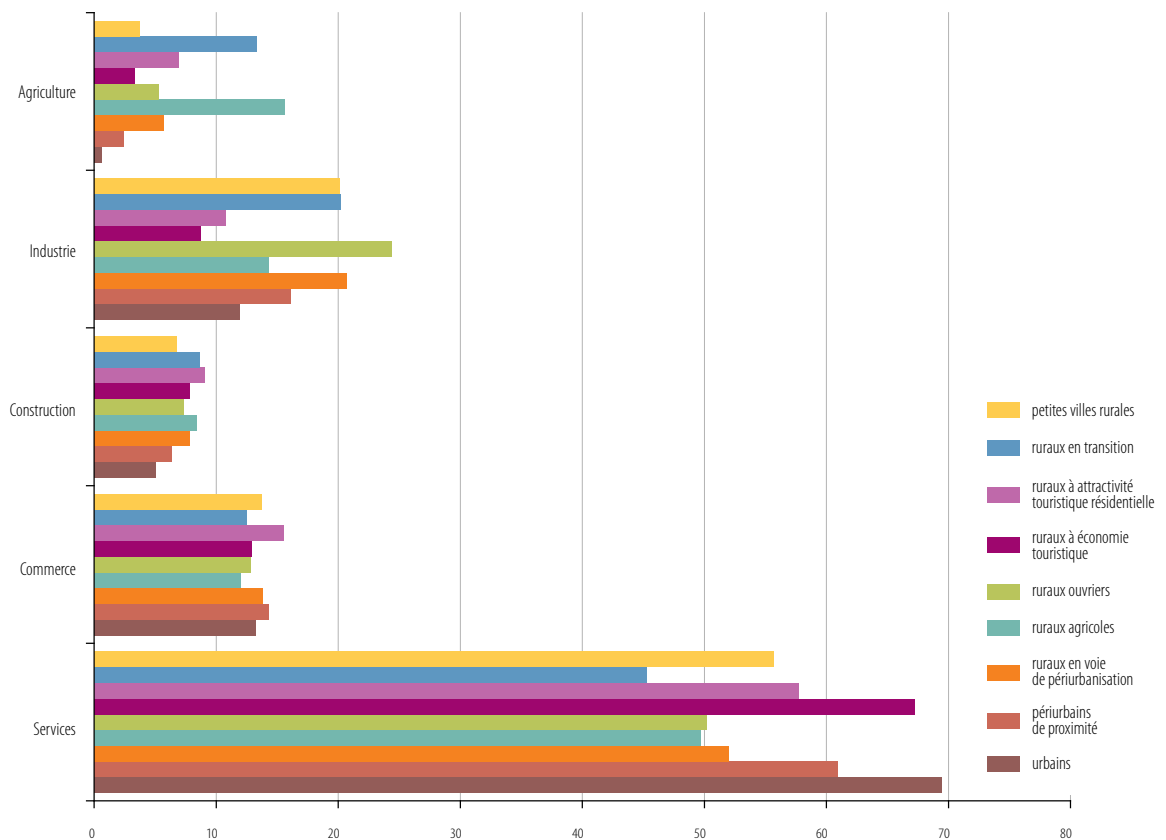
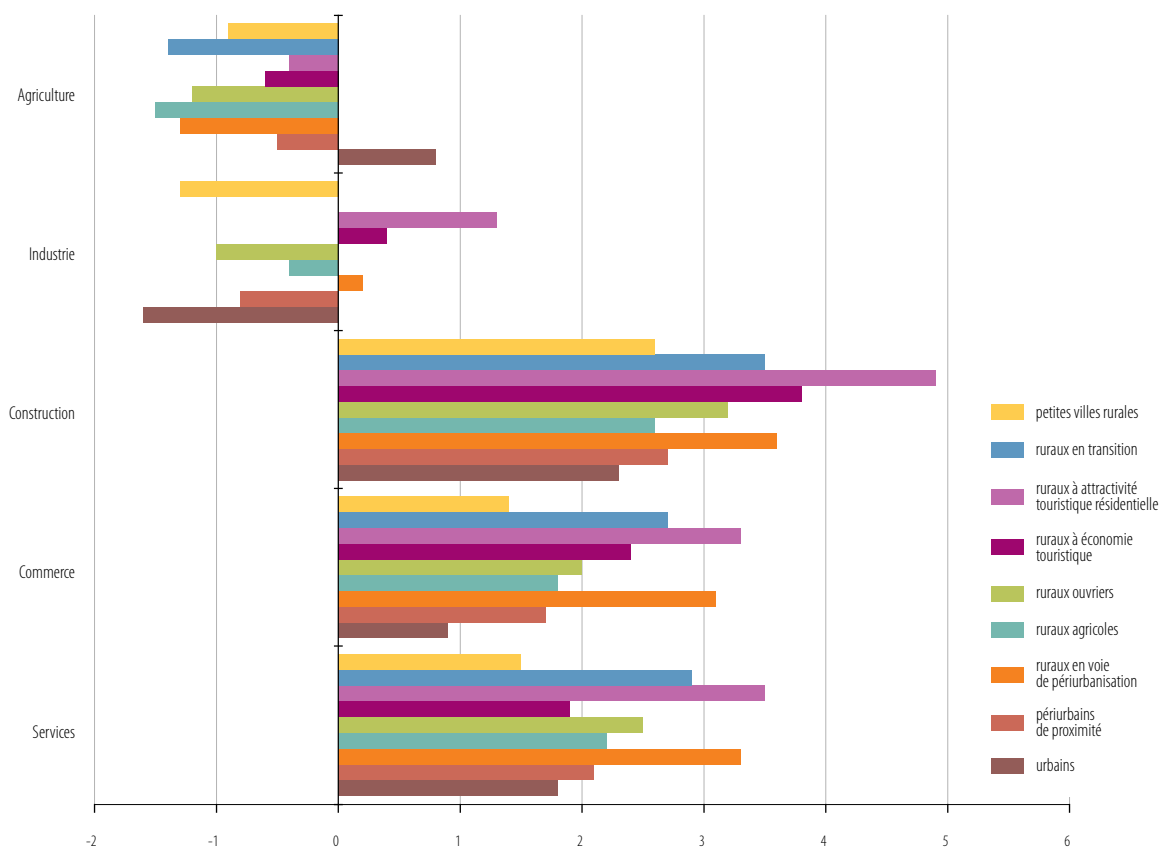


Tableau 6 > Profil socio-démographique au sein des cantons de la typologie des trois France rurales

Type d'espace	Population en 2005		Variation annuelle de la population 1990-1999	Variation annuelle de la population 1999-2005	Variation annuelle de l'emploi 1999-2005	Part des diplômés du supérieur en 2005	Part des retraités en 2005
	en milliers	en %	en %	en %	en %	en %	en %
Cantons urbanisés	26 569	44,7	0,3	0,5	1,5	65,1	39,1
Cantons périurbains de proximité	6 298	10,6	1,2	1,0	2,0	10,6	9,4
Cantons ruraux en voie de périurbanisation	6 123	10,3	0,7	1,3	1,6	5,7	10,0
Cantons agricoles vieilliss et peu denses	2 128	3,6	-0,5	0,3	0,8	1,7	5,8
Cantons ruraux ouvriers	4 105	6,9	0,0	0,2	0,6	2,9	7,3
Cantons ruraux à économie touristique	228	0,4	0,7	0,9	1,9	0,3	0,4
Cantons ruraux à attractivité touristique résidentielle	2 578	4,3	1,4	1,7	2,7	3,0	5,8
Cantons ruraux en transition	3 649	6,1	0,0	0,8	0,7	2,5	7,9
Petites villes rurales	7 741	13,1	0,2	0,4	1,2	8,2	14,3
France métropolitaine	59 419	100,0	0,4	0,6	1,4	100,0	100,0

Sources : Insee, recensements de la population 1990 et 1999, enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006 (sauf pour l'emploi : enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2007)

Graphique 2 > Taux de croissance annuel moyen par secteur selon le type de cantons sur la période 1999-2005 (en %)



Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2007

2 Les conséquences de l'accroissement de la mobilité

Le desserrement plus important de l'habitat que de l'emploi, et la nécessité d'accéder à des services de proximité marchands et non-marchands sont autant de motifs de déplacements quotidiens. La périurbanisation du territoire français amplifie les déplacements domicile-travail, tant en distance kilométrique qu'en temps de trajet. Les actifs qui résident dans des couronnes périurbaines sont les plus mobiles. Mais sur ce point aussi, des disparités émergent selon les territoires pris en considération.

Organisation des territoires locaux et mobilités

Selon les espaces, 20 à 30 km pour accéder à l'emploi

En 2004, selon une étude de l'Insee, 73 % des salariés quittent leur commune de résidence pour aller travailler, mais avec de fortes variations selon les types d'espace. Les salariés vivant dans le pôle d'une aire urbaine de moins de 200 000 habitants, ainsi que ceux qui habitent dans un pôle d'emploi de l'espace à dominante rurale, travaillent plus souvent que les autres dans leur commune de résidence : moins de 60 % d'entre eux changent de commune pour aller travailler. Au contraire, les salariés domiciliés dans l'espace périurbain quittent généralement leur commune pour aller travailler : cette proportion dépasse 90 % dans les couronnes périurbaines des aires urbaines de moins de 50 000 habitants et dans les couronnes des pôles d'emploi de l'espace à dominante rurale. [5]

En incluant les personnes qui résident et travaillent dans la même commune (27 % des salariés), la distance domicile-travail moyenne est de 25,9 km. Pour la moitié des salariés, la distance parcourue est inférieure à 8 km. En ne considérant que les salariés qui changent de commune ou d'arrondissement (Paris, Lyon et Marseille) pour aller travailler, la distance domicile-travail moyenne passe à 35,4 km, et la moitié d'entre eux parcourt moins de 12,2 km.

Les salariés vivant dans les pôles urbains travaillent en moyenne à 23,6 km de chez eux, soit plus près que ceux des zones périurbaines (30,5 km) ou de l'espace à dominante rurale (28,4 km). Dans les pôles urbains en effet, une plus grande proportion d'individus travaille dans leur commune de résidence. En ne retenant que ceux qui vivent et travaillent dans deux communes distinctes, les distances parcourues par les résidents des pôles urbains et des couronnes périurbaines deviennent très proches (34,3 et 35,1 km), et ceux qui résident dans l'espace rural parcourent les plus longues distances.

Les résidents de l'aire urbaine de Paris travaillent dans l'ensemble plus près de chez eux que les habitants des autres grandes aires urbaines de plus de 200 000 habitants : 18,8 km en moyenne, contre 29,7 km. Cela tient exclusivement aux personnes domiciliées dans l'agglomération parisienne. Les résidents de la couronne périurbaine parisienne parcourent quant à eux 29,9 km en moyenne. Dans les grandes aires urbaines de province, les distances moyennes domicile-travail sont de 28,5 km pour les habitants des pôles urbains et de 33,5 km pour ceux des couronnes périurbaines.

Parmi les 13,4 millions de salariés français qui travaillent dans un pôle urbain, 9,2 millions résident au sein même de ce pôle. Les migrants alternants à l'intérieur du même pôle représentent 52 % de l'ensemble des salariés en 2004. Les pôles urbains attirent également 1,7 million de salariés en provenance de leur couronne périurbaine. Les trajets sont encore plus longs pour les 760 000 salariés qui viennent de l'espace à dominante rurale, et 1,5 million de salariés venus d'une autre aire urbaine. La mobilité est nettement plus forte chez les hommes que chez les femmes dans les pôles urbains, alors que dans les couronnes périurbaines, hommes et femmes quittent dans des proportions voisines leur commune pour aller travailler. Les cadres sont la catégorie socioprofessionnelle la plus mobile, surtout pour ceux qui habitent les plus grandes aires urbaines.

Accessibilité aux services, variable suivant les situations géographiques des bassins de vie

La question de l'accès aux services de proximité, surtout en milieu rural, nourrit de façon récurrente les débats d'aménagement du territoire. La présence de commerces et services apparaît comme une condition nécessaire au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants des zones

Tableau 7 > Direction et ampleur des navettes domicile-travail en 2004

Espace de résidence	Espace de travail	Nombre de navetteurs	%	Distance médiane (km)	Temps de trajet médian heure pleine (minutes)
Pôle urbain	Le même pôle urbain	9 193 654	51,9	4,2	13
Pôle urbain	La couronne périurbaine du pôle	387 046	2,2	12,6	24
Couronne périurbaine	La même couronne périurbaine	829 838	4,7	3,3	5
Couronne périurbaine	Le pôle urbain associé	1 651 960	9,3	14,8	26
Aires urbaines	Autre aire urbaine	1 473 203	8,3	51,7	63
Aires urbaines	Communes multipolarisées	177 454	1,0	14,6	19
Communes multipolarisées	Pôle urbain	453 737	2,6	20,1	27
Communes multipolarisées	Couronne périurbaine	84 757	0,5	17,6	20
Communes multipolarisées	Communes multipolarisées	237 909	1,3	0,0	0
Pôle urbain	Espace à dominante rurale	252 339	1,4	27,5	34
Couronne périurbaine	Espace à dominante rurale	177 921	1,0	19,4	21
Communes multipolarisées	Espace à dominante rurale	80 670	0,5	12,9	13
Espace à dominante rurale	Espace à dominante rurale	1 746 244	9,9	3,5	4
Espace à dominante rurale	Pôle urbain	760 847	4,3	30,2	37
Espace à dominante rurale	Couronne périurbaine	141 577	0,8	23,0	25
Espace à dominante rurale	Communes multipolarisées	56 210	0,3	14,2	14
Ensemble	Ensemble	17 705 366	100,0	7,9	18

Lecture : La moitié des salariés qui résident dans l'espace à dominante rurale et qui travaillent dans un pôle urbain font un trajet domicile-travail, par la route, de plus de 30,2 km. Ils représentent 4,3 % de l'ensemble des salariés en 2004.

La valeur nulle pour la distance et le temps médians dans les communes multipolarisées résulte de la convention pour les déplacements intra-communales. Cela signifie que, pour les navettes qui s'effectuent à l'intérieur de cet espace, plus de la moitié sont intra-communales.

Source : DADS 2004, Insee

Tableau 8 > Temps d'accès moyen aux équipements selon la catégorie d'espace du pôle animant le bassin de vie en 1999 (en minutes)

Bassin de vie centré sur	Nombre de bassins de vie	Temps d'accès aux équipements			Durée des trajets	
		concurrentiels	non concurrentiels	de santé	des scolaires	des actifs
un pôle urbain	188	7	9	12	19	15
une commune d'une couronne monopolaire	351	9	15	19	21	22
une commune multipolarisée	156	9	14	19	22	20
un pôle d'emploi du rural	504	8	15	23	26	15
une autre commune du rural	546	13	21	28	33	17

Champ : 1 745 bassins de vie du référentiel rural restreint. La catégorie « référentiel rural restreint » rassemble les 1 745 bassins de vie dont le pôle a moins de 30 000 habitants.

Lecture : La population des bassins de vie animés par un pôle urbain habite, en moyenne, à 7 minutes des équipements concurrentiels.

Source : INRA (temps d'accès) d'après Route 120 (IGN) ; Insee, Recensement de la population de 1999 ; Insee, SCEES et Datar, Inventaire communal 1998

rurales et, pour faire émerger de nouvelles activités économiques. L'offre de commerces et services et son évolution sur le territoire français se différencie nettement selon la nature des activités (services de soins, services publics, commerces de proximité, grandes surfaces) et selon le type d'espaces (ruraux ou périurbains). L'absence physique d'équipement dans une localité n'est pas pour autant synonyme d'enclavement dans la mesure où un accès à un service à une distance jugée raisonnable par les habitants permet de répondre aux besoins quotidiens de la population de ces territoires. Les 1 745 bassins de vie ruraux offrent un cadre territorial

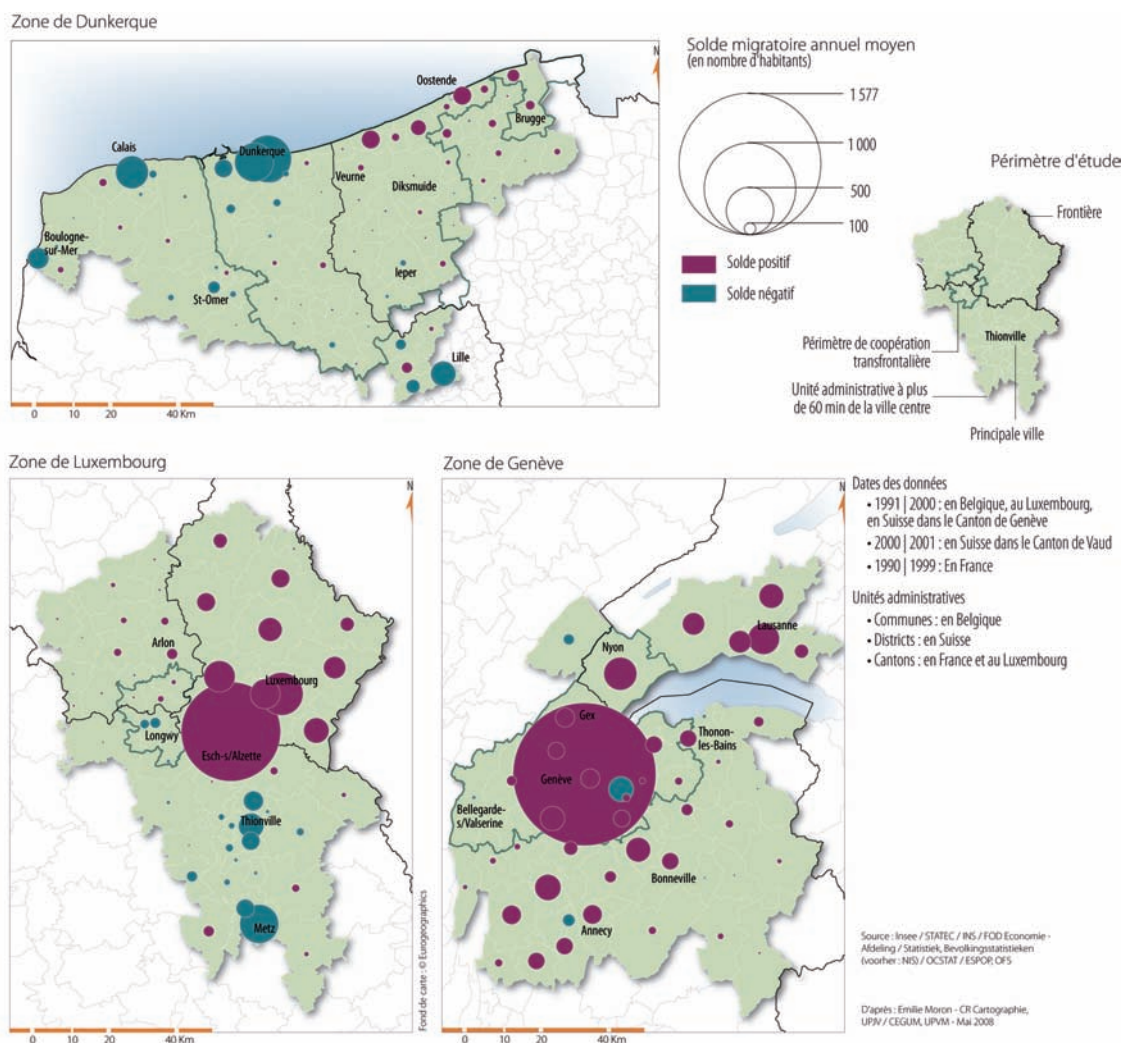
pertinent pour analyser l'accessibilité aux services en milieu rural ou périurbain. Ils sont peuplés en moyenne de 12 000 habitants et regroupaient 21,2 millions d'habitants, soit 36 % de la population métropolitaine en 1999. Depuis vingt ans, si les services de santé, mis en place par des professionnels exerçant à titre libéral, se diffusent sur le territoire et se rapprochent ainsi des populations résidentes, les commerces de proximité ont reculé, notamment dans les petites communes rurales, tandis que les grandes surfaces ont investi les bourgs, les petites villes et la périphérie des grandes agglomérations. La situation des services publics,

Territoires transfrontaliers : des espaces diversement intégrés

Parmi les territoires de proximité, les territoires frontaliers présentent des enjeux spécifiques autant pour les populations qui y résident que pour chacun des pays concernés. Riches de potentialités diverses, ils sont des lieux de dépendance multiple où se vit la dimension européenne et où les phénomènes locaux, régionaux et internationaux s'entrecroisent de manière inégale selon les situations de contact.

Les enjeux spécifiques aux territoires transfrontaliers se lisent à travers les dynamiques territoriales majeures que sont la métropolisation, les flux et les complémentarités territoriales. Ainsi, se dessinent, pour les trois sites d'étude, des situations différentes : un espace d'intégration dans la zone de Genève, un espace **marqué par la frontière** dans la zone de Dunkerque et un espace de **transition** dans la zone de Luxembourg.

Carte 3 > Solde migratoire annuel moyen



L'étude de ces deux indicateurs sur la zone montre un espace d'intégration dominé par un effet de métropolisation au profit de Genève. En effet, le solde migratoire positif de part et d'autre de la frontière illustre le dynamisme général de la zone. L'indice de jeunesse montre, en Suisse comme en France, que la population des principaux centres urbains (Genève, Lausanne, Annecy ou encore Thonon-les-Bains) est la plus âgée. Ce phénomène n'a donc aucun lien avec la frontière, il est plutôt une

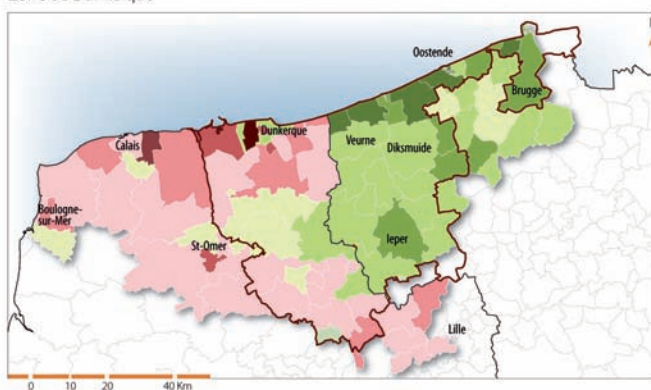
manifestation de la périurbanisation et des prix du foncier.

La zone de Dunkerque traduit, au contraire, une prégnance forte de la frontière et le maintien des logiques nationales. Le solde migratoire négatif du côté français se comprend au regard des mouvements de populations à l'échelle nationale (tropisme méridional et parisien fort pour les populations du Nord), Le solde positif côté belge s'explique par le dynamisme économique flamand, mais aussi par l'attractivité

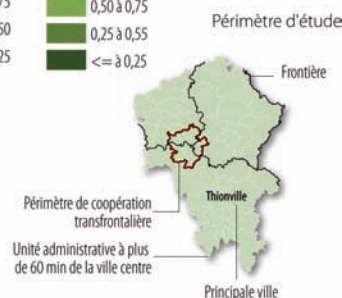
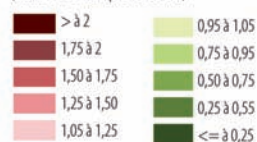
> suite page suivante ● ● ●

Carte 4 > Indice de jeunesse

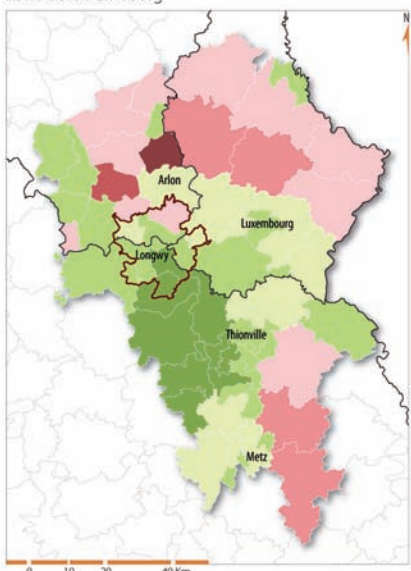
Zone de Dunkerque



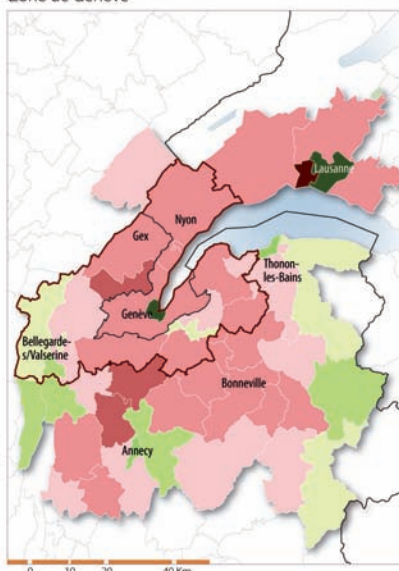
Indice de jeunesse
(Moins de 15 ans / plus de 60 ans)



Zone de Luxembourg



Zone de Genève



Dates des données

- 2001 : en Belgique, au Luxembourg
- 2000 : en Suisse
- 1999 : En France

Unités administratives

- Communes : en Belgique
- Districts : en Suisse
- Cantons : en France et au Luxembourg

Source : Nuts 5 Database réalisée par NORDREGIO dans le cadre de "DGI REGIO Mountain Study Database" commandité par ESPON

D'après : Emille Moron - CR Cartographie, UPJV / CEGUM, UPVM - Mai 2008

Territoires transfrontaliers : des espaces diversement intégrés (suite)

exercée par le littoral belge comme lieu de villégiature privilégié pour les seniors de tout le pays. La mesure de l'indice de jeunesse renforce ce constat de rupture entre un côté français jeune et un côté belge vieillissant. Les conditions seraient donc favorables à des flux de travail du Dunkerquois vers la Flandre, mais ces derniers demeurent faibles en raison de la nature linguistique de la frontière.

Enfin, **la zone luxembourgeoise** se situe dans un entre-deux, témoignant de la persistance de logiques nationales au côté de phénomènes d'intégration. Ainsi l'indice de jeunesse révèle des disparités démogra-

phiques, reflet de situations socio-économiques différentes partiellement liées à la frontière, et l'influence de logiques foncières nationales (notamment au nord du Luxembourg, où le coût des terrains constructibles est moins élevé). La frontière est encore nettement visible lorsque l'on considère les flux migratoires. Le Luxembourg affiche des soldes fortement positifs alors que la Lorraine connaît toujours un déficit. Le dynamisme luxembourgeois percole en Belgique. Cette évolution constatée entre 1990 et 1999 a probablement évolué depuis lors dans le sens d'une diffusion croissante sur les cantons lorrains limitrophes.

Méthodologie

Trois territoires ont été retenus à titre exploratoire : zone de Genève, zone de Dunkerque, zone de Luxembourg.

Les limites des zones d'études choisies tiennent compte à la fois de la dimension fonctionnelle, expression de la quotidienneté des habitants (distance parcourue en une heure à partir du pôle d'emplois principal français ou étranger) et de la dimension institutionnelle à travers les périmètres de coopération transfrontalière (agglomération franco-valdo-genevoise, Pôle Européen de Développement de Longwy et Dunkerque Flandre Occidentale). L'homogénéité de l'échelle et des critères de définition de ces espaces permet une comparabilité susceptible de révéler au mieux leurs points communs et leurs différences.

En première approche, on a retenu deux indicateurs. **L'indice de jeunesse** exprime le rapport entre le nombre de personnes de moins de 15 ans et celles de 65 ans et plus. Il reflète à la fois le dynamisme démographique et les potentialités en termes de main-d'œuvre des différents espaces. **Le solde migratoire**, différence entre les arrivées et les départs, témoigne, quant à lui, de l'attractivité des territoires. La mesure de ces deux indicateurs synthétiques permet déjà de rendre compte de phénomènes transversaux et, la méthodologie retenue rend les comparaisons possibles.

à l'exception notable des écoles qui ferment dans les plus petites communes rurales, a peu changé depuis vingt ans. L'offre d'équipements dans le périurbain, même si elle progresse depuis une dizaine d'années pour les services liés au domaine socioculturel, à l'artisanat du bâtiment ou à la santé, reste inférieure à celle du rural. En effet, son développement est freiné par la mobilité des périurbains qui se rendent quotidiennement dans les pôles urbains pour leur travail et par l'implantation de zones commerciales offrant une grande variété, en quantité et en qualité, de commerces et services à la périphérie des villes.

Selon l'étude menée par Mohamed Hilal de l'Inra de Dijon, pour les habitants des bassins de vie ruraux, le temps d'accès moyen à l'ensemble des ressources (commerces, services, éducation, emploi), que celles-ci soient ou non dans le bassin, est de 16 minutes par habitant (il est supérieur à 21 minutes pour un quart d'entre eux). Cette valeur moyenne masque des différences liées à la nature des commerces et services et à leurs logiques d'implantation : les établissements de santé de proximité ne sont ainsi en moyenne qu'à 5 minutes du lieu de résidence. Quand on prend en compte

les hôpitaux, maternités et services d'urgence on passe à 19 minutes. Les temps d'accès aux services non concurrentiels hors éducation et santé (bureaux de poste, gendarmerie) sont un peu plus longs. En règle générale, les temps d'accès sont moins longs pour les services concurrentiels que pour les autres. Ces différences s'expliquent en partie par trois équipements d'un accès en moyenne plus long que sont la piscine couverte, l'ANPE et le cinéma. [6]

Les enfants scolarisés mettent plus de temps en moyenne pour accéder à leur établissement scolaire que les actifs, le temps de trajet des élèves internes et la géographie de certaines filières de formation expliquent en partie ces écarts. Certains équipements de grande taille sont concentrés sur le territoire afin de réaliser des économies d'échelle et d'agglomération. D'autres s'installent au plus près des consommateurs afin de réduire les coûts de déplacements des usagers. Le dynamisme de la demande et le taux de fréquentation des équipements influencent également leur localisation.

Tableau 9 > Écarts régionaux de temps d'accès aux équipements en 1999

Régions	Nombre de bassins de vie	Nombre de bassins de vie pour 10 000 km ²	Part des bassins de vie (en %) dont...			
			le temps d'accès aux équipements...			le trajet domicile-étude est supérieur à 23 min.
			concurrentiels est supérieur à 9 min.	non concurrentiels est supérieur à 14 min.	de santé est supérieur à 19 min.	
Alsace	54	85	42,6	31,5	37,0	20,4
Aquitaine	107	35	57,0	70,1	69,2	77,6
Auvergne	68	28	75,0	75,0	72,1	69,1
Basse-Normandie	74	46	36,5	58,1	43,2	52,7
Bourgogne	74	29	70,3	75,7	63,5	77,0
Bretagne	134	57	31,3	60,4	56,7	51,5
Centre	101	32	59,4	75,2	46,2	82,2
Champagne-Ardenne	42	22	66,7	64,3	73,8	59,5
Corse	14	22	92,9	85,7	85,7	92,9
Franche-Comté	45	33	66,7	71,1	75,6	73,3
Haute-Normandie	57	56	45,6	59,6	57,9	36,8
Île-de-France	61	80	34,4	41,0	32,8	21,3
Languedoc-Roussillon	92	44	43,5	35,9	65,2	55,4
Limousin	43	28	79,1	83,7	88,4	88,4
Lorraine	70	35	50,0	64,3	60,0	44,3
Midi-Pyrénées	123	30	67,5	69,1	74,0	80,5
Nord - Pas-de-Calais	60	84	33,3	30,0	28,3	13,3
Pays de la Loire	128	48	46,1	55,5	64,8	54,7
Picardie	82	53	58,5	54,9	50,0	36,6
Poitou-Charentes	82	39	61,0	56,1	69,5	81,7
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	75	36	40,0	45,3	46,7	60,0
Rhône-Alpes	159	52	52,2	61,0	57,9	61,0
France	1 745	41	52,5	59,5	60,8	59,0

Champ: 1 745 bassins de vie du référentiel rural restreint. La catégorie « référentiel rural restreint » rassemble les 1 745 bassins de vie dont le pôle a moins de 30 000 habitants.
Lecture: Dans 50 % des 82 bassins de vie de Picardie, la population habite à plus de 19 minutes des équipements de santé (professionnels et établissements).
Source: INRA (temps d'accès) d'après Route120 (IGN); Insee, Recensement de la population de 1999; Insee, SCEES et Datar, Inventaire communal 1 998

Attachement au quartier : les préoccupations en milieu urbain et rural

À la question « Votre quartier ou votre village est-il agréable à vivre ? », 91 % de la population française de plus de 14 ans ont répondu « oui, tout à fait » ou « oui plutôt » en 2005-2006. Les personnes âgées sont les plus attachées à leur quartier ; l'attachement est moindre chez les jeunes, mais il reste très majoritaire : 85 % des 15-24 ans ont répondu positivement.

Le principal souci des Français est lié à la circulation et à l'usage de la voiture. En 2005-2006, 45 % des personnes interrogées considèrent les dangers de la circulation comme un problème pour leur quartier, 39 % se plaignent du manque de places de stationnement ; le manque de transport en commun, moins souvent cité, concerne malgré tout un quart de la population.

Le manque d'animations, de commerces et d'activités pour les jeunes font partie du second groupe de critiques (28 à 30 % de la population). À peu près à niveau égal, la délinquance et les incivilités n'arrivent qu'en sixième position, juste devant la pollution, le manque d'équipements sportifs et le bruit. Dans des proportions de critiques supérieures à 20 % apparaissent également le manque d'équipements liés à la petite enfance, le manque d'espaces verts, ou encore la dégradation par la saleté et le manque d'entretien. Le sentiment d'insécurité, plus assimilable à de la peur, est moins prégnant : 16 % des personnes interrogées disent renoncer parfois ou souvent à sortir pour des raisons de sécurité.

Les habitants des **zones périurbaines, des pôles ruraux et du rural isolé** sont unanimes quant à l'appréciation de leur cadre de vie : 94 % en sont satisfaits. Leur préoccupation principale est d'être « **loin de tout** » : manque d'équipements tels que les commerces, les activités pour les jeunes et surtout les transports en commun. Si le sentiment d'insécurité y est moins fréquent, avoir peur chez soi est aussi fréquent qu'à Paris (8 %). Cela dépend beaucoup du type d'habitat, puisque ce sentiment semble plus élevé dans les maisons isolées, surtout en dehors des agglomérations.

La préoccupation pour la **délinquance et le sentiment d'insécurité** dans son quartier augmente nettement avec la densité urbaine. Les habitants de **Paris et de sa banlieue** sont particulièrement sensibles à ces questions, ainsi que ceux des **villes-centres des grandes agglomérations**. Il est vrai que le niveau de délinquance y est plus élevé. Par ailleurs, d'autres inconvénients se présentent aux habitants des grandes agglomérations : environnement dégradé, bruit et pollution, manque de places de stationnement et d'espaces verts. Au total, 89 % des Parisiens et 86 % des habitants des villes-centres des agglomérations de plus de 100 000 habitants se sentent satisfaits de leur quartier.

L'inquiétude sur **l'insécurité dans son quartier** augmente quand le revenu médian diminue. Les **Zones Urbaines Sensibles** sont très symptomatiques de cet état de fait, puisque 60 % de leurs habitants considèrent la délinquance dans leur quartier comme un problème, et seulement 67 % des habitants se disent satisfaits. Près d'un tiers des habitants s'y sentent en insécurité et près d'un habitant sur quatre se dit gêné par la présence de vendeurs ou de consommateurs de drogue. La mauvaise réputation du quartier constitue un problème pour 58 % de la population, quatre fois et demi plus que la moyenne nationale. Le bruit et la pollution ne semblent pas être considérés comme des gênes caractéristiques des ZUS, mais plutôt des quartiers modestes en général. En revanche, les habitants de ces quartiers ne sont pas spécifiquement sensibles au manque d'équipements et de transports en commun.

Évolution des prix de l'immobilier, conséquence de l'attractivité des nouveaux espaces

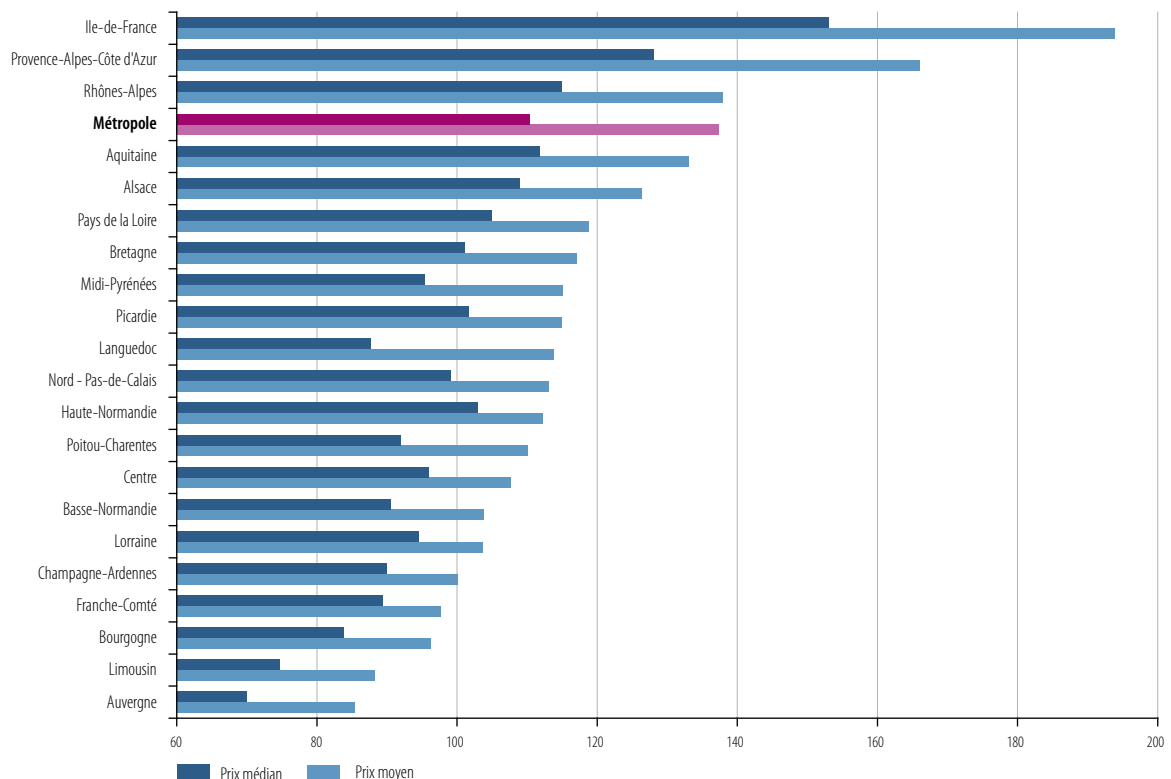
L'influence des facteurs géographiques sur les prix de l'immobilier

Les facteurs liés à la localisation géographique jouent un rôle important dans la formation des prix des logements anciens, à côté des caractéristiques intrinsèques des biens. Parmi ces facteurs, la taille de la population et l'attractivité touristique de la région, le degré d'équipement de la commune, le dynamisme et le taux d'urbanisation du département ont un effet positif sur le prix des logements. [7]

Au niveau de la dispersion régionale des prix, l'écart des prix entre la région où les prix sont les plus faibles et celle où ils sont les plus élevés est de 2,3 pour les prix totaux des logements et 2,6 pour les prix au m². Un des premiers facteurs expliquant cette dispersion est la taille de la population régionale, notamment lorsqu'elle est liée à une forte urbanisation. Ainsi, le prix des logements est croissant avec la taille de population des unités urbaines, à de rares exceptions près.

L'attractivité touristique des régions a également une forte influence. Au final, les prix sont les plus élevés dans les régions comprenant des villes importantes (Île-de-France, Rhône-Alpes) ou des zones touristiques (littoral méditerranéen, zones alpines). La modélisation des prix individuels des logements par le SESP et la DGUHC permet de mettre en évidence des facteurs à des niveaux géographiques plus fins (commune, département). Au niveau communal, le prix des logements augmente avec le revenu moyen, la taille de la commune et le taux de résidences secondaires (part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements), caractéristiques qui reflètent le niveau des infrastructures et des services qui y sont disponibles, ainsi que l'attractivité touristique de la commune. Au niveau départemental, les facteurs suivants jouent en faveur de prix des logements plus élevés : une augmentation de la population sur les 5 dernières années, une part de la population de moins de 25 ans plus élevée, un taux de chômage plus faible, une proportion plus faible de communes

Graphique 3 > Prix moyen et médian des logements par région en 2004



Source : Données notariales Perval et Bien 2004, données redressées et calculs hors extrême, d'après SESP

rurales (communes de moins de 25 000 habitants). Ainsi, l'attractivité du département se manifeste par le dynamisme démographique et économique ainsi qu'au niveau de l'urbanisation. Ce dynamisme permet d'attirer une population jeune, ce qui entraîne une augmentation des prix de l'immobilier.

Pression de l'urbanisation sur le marché immobilier rural

L'évolution récente du marché immobilier rural donne à son tour des indications sur les évolutions de l'occupation ou de l'utilisation des sols dans les zones concernées par la périurbanisation. [8]

En dépit de l'importante hausse du marché des terrains à destination agricole (+8,3 % en valeur, en 2007 par rapport à 2006), ce marché occupe une fraction de moins en moins importante de la valeur du marché foncier rural. En effet, le marché des terrains à destination agricole ne représente plus que 22 % de la valeur du marché de l'espace rural (contre 33 % en 2000), pour 64 % des surfaces et 36 % des transactions.

Sur les dix dernières années, le prix de la terre agricole a augmenté en moyenne de 61 % au niveau national. Les différences régionales sont notables. Les augmentations les plus faibles (inférieures à 40 %) concernent des zones de grande culture, tandis que des hausses comprises entre 60 et 100 % ont été enregistrées dans des régions d'élevage. Les hausses supérieures à 100 % se situent dans les régions prisées pour leur ensoleillement, la qualité architecturale de leur patrimoine ou leur proximité au littoral.

Le marché des maisons à la campagne est alimenté par les anciens corps de ferme vendus avec le terrain attenant. Il est à l'origine d'un flux de 8,9 milliards d'euros pour 40 000 ventes (montant en hausse de 11 % depuis 2006). L'augmentation du prix des maisons à la campagne est continue depuis plus de 10 ans : de 1997 à 2007, le prix des maisons à la campagne a connu une hausse de 178 %, supérieure à celle du prix des

maisons anciennes de villes (+136 % d'après Insee-Notaires). En 2007, le marché des maisons à la campagne augmente plus fortement dans les zones les plus urbanisées que dans les zones les plus rurales, à l'opposé de ce qui s'était produit en 1997-2005. Le marché reste toujours beaucoup plus dense dans les régions de bocage et d'habitat traditionnel dispersé (Bretagne et Normandie, Sud-Ouest autour de la Dordogne et Sud-Est de la France métropolitaine) que dans les zones d'habitat groupé. Les prix restent plus élevés dans la région parisienne, à proximité des grandes agglomérations et sur le littoral.

Le marché des terrains urbanisables destinés au logement, aux infrastructures et aux zones d'activité confirme son dynamisme avec 48 000 transactions (soit 19 % du marché rural). Le marché de l'artificialisation représente 4,9 milliards d'euros (soit 25 % de la valeur totale du marché foncier rural) et dépasse pour la première fois les flux financiers du marché agricole. C'est un signe d'une pression de l'urbanisation, qui continue de s'intensifier sur le littoral et le long des grands axes de communication.

La hausse en nombre et en surface du marché total de l'artificialisation est principalement alimentée par la croissance des projets publics et privés d'équipements et, dans une moindre mesure, par les aménagements d'infrastructures.

Tableau 10 > Ventilation des sous-marchés de l'espace rural en 2007

	Nombre	Surface (en hectares)	Valeur (en milliards d'euros)
Marché de l'artificialisation	48 000	49 000	4,9
Marché des maisons à la campagne	40 000	30 000	8,9
Marché de l'espace résidentiel et de loisirs non bâtis	55 000	20 000	0,9
Marché forestier (y compris landes et friches)	15 000	117 000	0,9
Marché agricole	89 000	383 000	4,4
Total	247 000	600 000	19,9

Source: Terres d'Europe-SCAFR, d'après SAFER

Surreprésentation des achats de logement par les étrangers

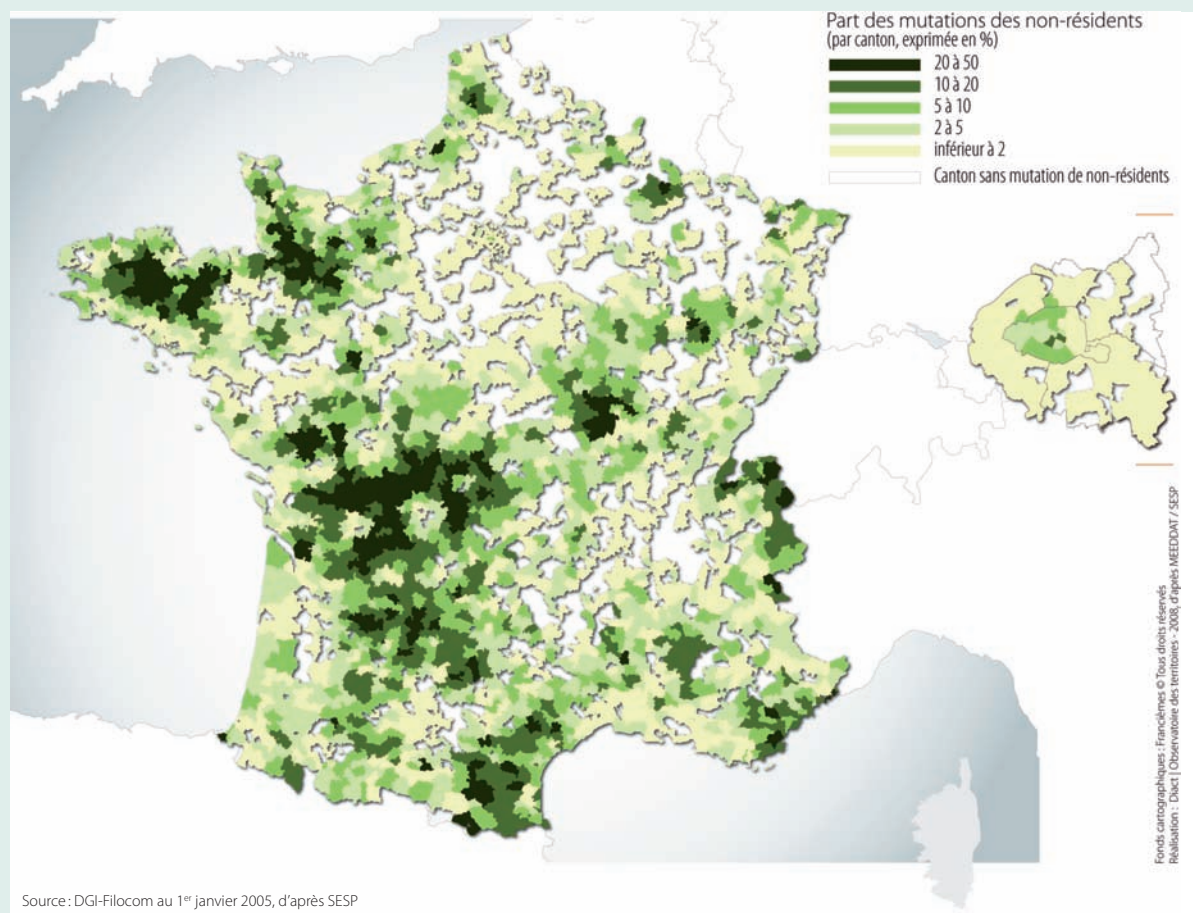
De 2000 à 2004, les acquisitions de logements en France par les étrangers ont augmenté de 50 %, alimentés essentiellement par les achats des Britanniques qui ont triplé. Sur la même période, les achats effectués par les Français stagnaient. La part des achats étrangers dans le total des achats passe ainsi de 5 % en 2000 à 7 % en 2004. Les comportements d'achat des étrangers résidents et non-résidents sont sensiblement différents.

Les transactions réalisées par des étrangers non-résidents sont essentiellement le fait de ressortissants des pays de l'Union européenne (87 % des achats), dont une majorité de Britanniques (57 % des achats). Les acquéreurs non-résidents sont en

moyenne plus âgés, ils disposent de revenus supérieurs, ils achètent des biens de valeur plus élevée que les Français et préfèrent plus souvent les zones rurales. Plusieurs profils d'achat se distinguent suivant les nationalités :

- > sur les frontières, les achats sont privilégiés par les nationalités frontalières ;
- > les acquisitions dans les zones touristiques du Sud et du Sud-Est et en Île-de-France concernent toutes les nationalités ;
- > les Britanniques et les Néerlandais ont une présence plus diffuse sur l'ensemble du territoire, notamment dans les régions de l'Ouest et en Bourgogne.

Carte 5 > Les achats des non-résidents par canton en 2004 (en % des mutations)



Source : DGI-Filocom au 1^{er} janvier 2005, d'après SESP

Les acquéreurs résidents sont moins souvent des ressortissants des pays de l'Union européenne (moins d'un achat sur deux). Il s'agit de nationalités présentes de longue date sur le territoire : les Portugais sont les premiers acheteurs résidents (19 %) et les ressortissants des pays du Maghreb représentent 22 % des acqui-

sitions. Les profils d'achat des étrangers résidents ressemblent plus à ceux des Français qu'à ceux des étrangers non-résidents. Ils achètent des biens principalement dans des zones urbaines, à proximité de leur lieu de résidence antérieure, de valeur proche à celle des logements achetés par les Français.

Source : FAUVET Laurent, « Les achats de logements en France par les étrangers », in *SESP en bref*, n° 20, juillet 2007.

Les conséquences environnementales et sociales de l'accroissement des déplacements

La périurbanisation et son corollaire, la mobilité, posent différentes questions de développement durable dans les territoires compte tenu de son ampleur : changement climatique avec l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi réduction de la surface des espaces naturels et de la biodiversité, imperméabilisation des sols (entraînant un accroissement des risques d'inondation, une moindre recharge des nappes, une hausse des coûts d'assainissement et des risques de surcharge des stations d'épuration...). De plus, dans un contexte récent de renchérissement du prix de l'énergie, il existe des risques d'accroissement des inégalités sociales liées à la mobilité.

Disparités spatiales nuancées des bilans de consommation énergétique de l'habitat et des déplacements

La périurbanisation facteur de la dépendance à l'automobile, contribue à augmenter le volume d'émission de gaz à effet de serre des ménages.

À titre d'exemple, d'après une étude conjointe de l'Inrets et du Ceren en 2006, un Francilien ou un habitant de l'arrondissement de Lille émettait en moyenne 1,9 tonne de CO₂ par an pour se chauffer et se déplacer en 1990. Mais pour les Franciliens, environ 33 % des émissions de CO₂ sont dues aux déplacements en Île-de-France, cette part variant de 25 % pour les habitants de Paris intra muros à 50 % pour les habitants des communes rurales. Dans l'arrondissement de Lille qui est moins étendu, ces émissions liées au transport ne représentent en moyenne que 25 % du total des émissions, avec un minimum de 20 % à Lille et un maximum de 28 % dans le périurbain. [9]

Par ailleurs, autour d'une moyenne régionale d'émission de gaz, les disparités spatiales sont sensibles, surtout en Île-de-France où un ménage parisien émet presque deux fois moins de CO₂ qu'un ménage francilien vivant dans une zone périphérique.

Cependant, le bilan global d'émission de CO₂ logement-transport ne s'alourdit pas continûment avec l'éloignement au centre. Elles croissent de la ville centre aux banlieues, puis se stabilisent au-delà, car la hausse des émissions liées au transport est compensée par la baisse de celles liées au logement, la performance thermique des logements s'améliorant alors que la surface moyenne par habitant varie peu avec la localisation.

En Île-de-France en 1990, les émissions par ménage sont les plus faibles à Paris (2,5 tonnes), où les logements sont des appartements de petite taille qui utilisent peu le fioul. Les zones les plus émettrices sont les banlieues extérieures (3,7 tonnes), car les logements y sont souvent des maisons vastes et anciennes, plus fréquemment chauffées au fioul que dans le périurbain.

Malgré leur excentrement, les émissions par habitant des villes nouvelles sont supérieures de seulement 6 % à celle des Parisiens. Cette bonne performance s'explique par un parc de logements récents, un taux notable de logements collectifs, un bassin d'emploi local et une importante desserte en transports en commun.

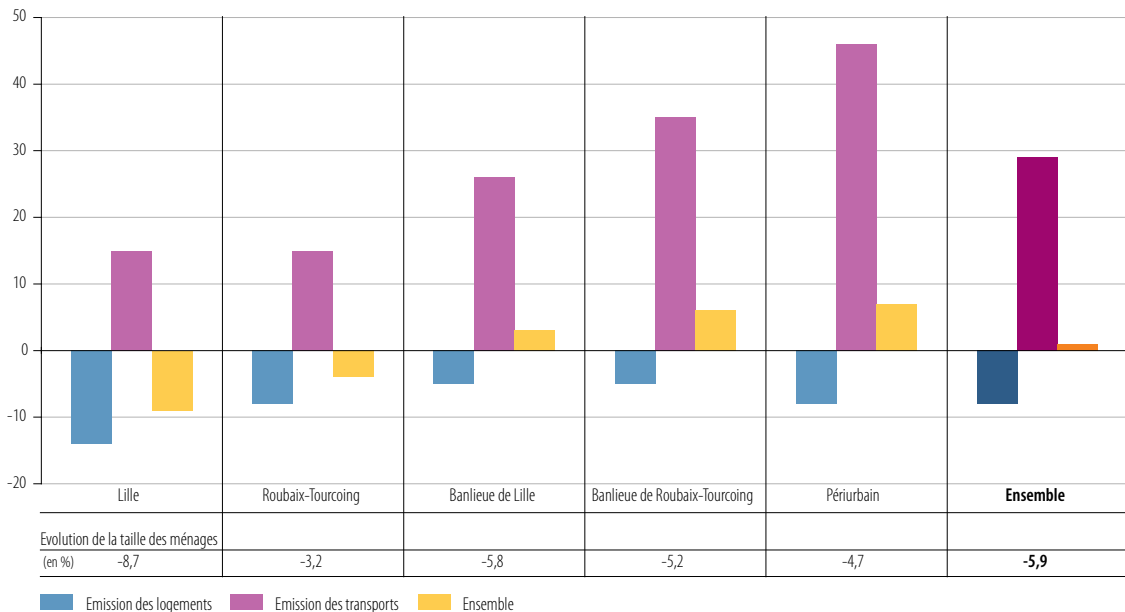
Dans l'arrondissement de Lille, les émissions par logement sont en moyenne supérieures de 20 % à celles de l'Île-de-France, en raison de la part plus importante occupée par les maisons individuelles. Roubaix-Tourcoing, ville centre également, émettait autant que le périurbain en 1990, car son parc de logements était le plus ancien de la zone et se composait essentiellement de pavillons individuels. Entre 1990 et 1999, les écarts d'émission de CO₂ entre zones de résidence se sont renforcés dans l'arrondissement central de Lille. L'amélioration sensible des émissions dans les logements ne compense pas l'explosion des émissions liées aux transports. Un ménage d'une zone périphérique émet alors 1,7 fois plus de CO₂ qu'un ménage d'une zone centrale en 1999. L'écart n'était que de 1,4 en 1990.

Tableau 11 > Émission de gaz à effet de serre par personne (en kg de CO₂)

	Ville(s) centre(s)	Banlieues	Périurbain
Région Île-de-France en 1990			
Logements	1 283	1 358	1 240
Transports	404	593	804
Ensemble	1 687	1 951	2 044
Arrondissement de Lille en 1990			
Logements	1 445	1 436	1 347
Transports	355	455	525
Ensemble	1 800	1 891	1 872
Arrondissement de Lille en 1999			
Logements	1 264	1 434	1 295
Transports	432	705	806
Ensemble	1 797	2 140	2 101

Source : Rapport CEREN-INRETS « Bilan CO₂ des ménages » 2005

Graphique 4 > Évolution des émissions de CO₂ par ménage entre 1990 et 1999 dans l'arrondissement de Lille (en %)



Source : Rapport CEREN-INRETS « Bilan CO₂ des ménages » 2005

Éloignement du lieu de travail, source de fragilité

Les actifs qui déménagent dans les communes périurbaines et dans les espaces ruraux, territoires où les transports collectifs sont moins présents, viennent grossir les rangs des migrants alternants. Ces ménages ont recours massivement à l'automobile pour leurs déplacements. Ceux qui se sont éloignés en raison du coût du logement se trouvent en situation de fragilité dans le contexte de renchérissement du coût de l'énergie. De plus, l'éloignement en tant que tel réduit la mobilité nécessaire à la recherche d'emploi.

En Île-de-France, des études de J.-P. Orfeuill ont démontré que dans les zones périurbaines, où la dépendance à l'automobile est forte, le coût des déplacements, hors vacances, absorbe 25 % du budget des ménages et annule les économies de logement permises par un coût au m² moins élevé que dans les zones proches des centres villes.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] DEGORRE Arnaud, REDOR Patrick. 2007. « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 », in *Insee Première*, n° 1116, janvier.
- [2] DAEI/SESP, DGUHC. 2008. *La localisation de la construction neuve de logements entre 2005 et 2007*, Rapport de la Commission des comptes du logement, juin.
- [3] ROUX Emmanuel, VANIER Martin. 2008. *La périurbanisation : problématiques et perspectives*, Paris : DIACT – La Documentation française (Travaux), n° 8, août.
- [4] DATAR. 2003. *Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*, La Documentation française, septembre.
- [5] BACCAÏNI Brigitte, SEMECURBE François, THOMAS Gwenaëlle. 2007. « Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation », in *Insee Première*, n° 1129, mars.
- [6] HILAL Mohammed. 2007. « Temps d'accès aux équipements au sein des bassins de vie des bourgs et petite villes », in *Économie et Statistique*, n° 402, novembre.
- [7] FAUVET Laurent, « Dispersion des prix des logements anciens : une analyse à partir des bases notariales », Compte du logement 2005 et premiers résultats 2006, DAEI/SESP et DGUHC, juin 2007
- [8] SAFER. 2008. *Le marché immobilier rural en 2007*, rapport du SAFER, mai.
- [9] PLATEAU Claire. 2006. « Les émissions de gaz à effet de serre des ménages selon les localisations résidentielles », in *Notes de synthèse du SESP*, n° 163, juillet-décembre.

Intercommunalités, outils de la gouvernance locale

Les territoires locaux connaissent des dynamiques diverses, qui modifient leurs fonctionnements : explosion des mobilités, multiplication des acteurs locaux, étalement urbain, ségrégation, et se traduisent par une recomposition sociale et économique des espaces vécus et de leurs échelles.

La commune qui, depuis la Révolution, assurait à l'échelon le plus fin la gestion de ces espaces, s'est parfois révélée peu adaptée pour élaborer des projets de développement économique et d'aménagement des territoires fonctionnant à une échelle plus vaste. Des structures nouvelles sont apparues. La principale est l'intercommunalité à fiscalité propre. Les territoires de projet, tels que les Pays, les Parcs naturels régionaux complètent l'approche institutionnelle des EPCI, sous une forme contractuelle.

La couverture du territoire français par les intercommunalités est presque achevée, même s'il reste quelques situations atypiques. Elle se réalise suivant des logiques de recomposition des territoires diverses, notamment par rapport à l'extension de l'urbanisation.

1 Contexte et contours de l'intercommunalité institutionnelle

La couverture territoriale par l'intercommunalité

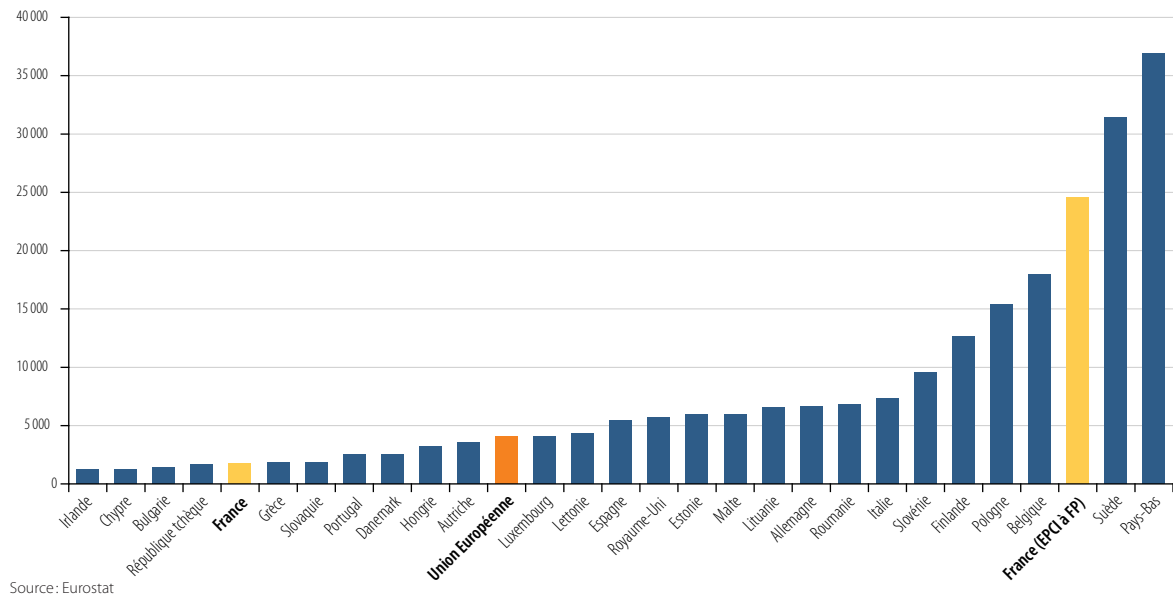
De la commune à l'EPCI

Les communes françaises, issues des paroisses de l'Ancien régime, sont particulièrement petites et nombreuses (36 683 en 2008) par rapport aux autres pays européens. Les communes françaises sont ainsi parmi les moins peuplées des pays de l'Union européenne. Leur découpage n'a presque pas évolué depuis le XVIII^e siècle, tandis que d'autres pays européens, comme la Belgique en 1975, ont effectué des fusions de communes réduisant fortement leur nombre. La commune française rassemble environ 1 700 habitants en moyenne, soit 2 fois moins que la moyenne européenne. Cela la rapproche statistiquement des unités administra-

tives locales de pays dont la logique territoriale et le poids de population sont très différents au sein de l'Union européenne, comme l'Irlande, la Bulgarie, la République tchèque ou Chypre.

On peut donc faire, à l'échelle des grands pays européens, le constat de la spécificité des collectivités locales françaises. Néanmoins, avec l'introduction des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la perspective est différente. Avec plus de 24 500 habitants en moyenne par EPCI à fiscalité propre, la France se dote d'un niveau d'administration locale de taille proche de celle des unités locales européennes les plus peuplées, et dépasse celle de grands pays comme l'Italie, le Royaume-Uni ou l'Allemagne.

Graphique 1 > Population moyenne des unités locales de premier niveau dans l'UE à 27 en 2007



Source : Eurostat

La couverture du territoire par l'intercommunalité institutionnelle sous forme d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est presque complète. Elle s'est fortement étendue depuis la loi du 12 juillet 1999. Ainsi, 87 % de la population et 92 % des communes appartiennent à l'un des quatre types de groupement à fiscalité propre au 1er janvier 2008. Ces groupements ne rassemblaient que 55,2 % de la population et 52,1 % des communes en 1999. Depuis 2000, le nombre de groupements a diminué pour atteindre 2 583 EPCI, en raison d'un mouvement important de fusions de communautés de communes, alors que la population regroupée est toujours plus importante. Ceci témoigne d'un renforcement de l'intercommunalité. La taille moyenne des EPCI a ainsi augmenté : de 11 communes en 1999 elle est passée à 13 en 2008. Enfin, subsistent encore environ 3 000 communes isolées représentant 8,4 millions d'habitants (6,2 millions d'habitants hors Paris), soit 13,3 % de la population totale de la France. [1]

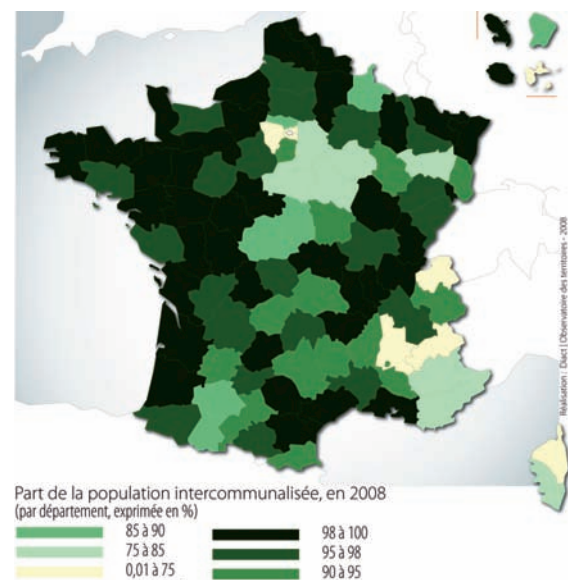
Des rythmes de couverture différenciés suivant les régions

On peut faire le constat qu'il existe des régions à tradition intercommunale ancienne, comme la Bretagne, les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes, au contraire de la Corse, du Limousin et de l'Île-de-France. De façon générale, les régions de l'Ouest ont été plus anciennement couvertes, et ont des taux de couverture de leur population supérieurs à 97 % ; à

l'inverse, les régions du Sud et de l'Est sont plutôt moins bien couvertes.

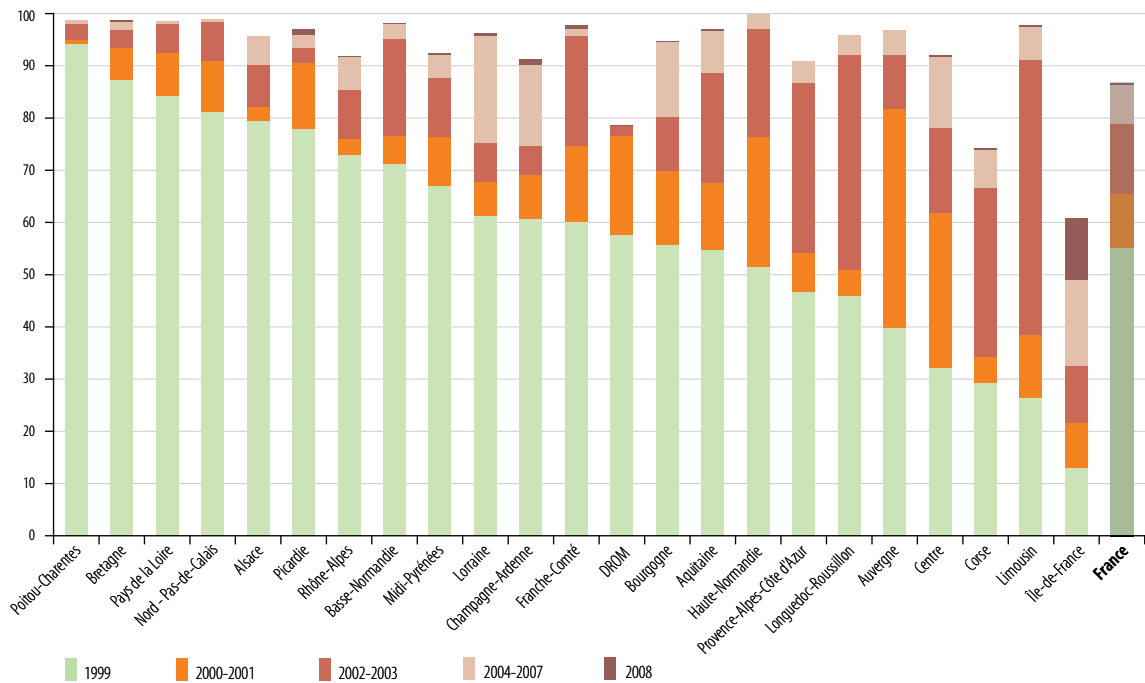
La progression de l'intercommunalité s'est faite à des rythmes différents selon les régions. La période 2000-2003 a connu les plus fortes augmentations, surtout dans le cas de régions

Carte 1 > Part de la population en intercommunalité, par département, en 2008



Source : DGCL

Graphique 2 > Évolution de la couverture de la population des régions par les EPCI entre 1999 et 2008 (en %)



Source: DGCL

relativement peu couvertes en 1999 et dont le rattrapage a été rapide, c'est le cas de l'Auvergne, du Centre, de la Corse, du Languedoc-Roussillon, du Limousin ou de la Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le rythme s'est ensuite ralenti, sauf pour quelques régions qui restaient peu couvertes et qui ont rattrapé leur retard entre 2004 et 2007. C'est notamment le cas de régions de l'Est, comme la Bourgogne, la Lorraine et la Champagne-Ardenne.

L'Île-de-France connaît un rythme spécifique d'extension de sa couverture intercommunale: plus tardive, c'est la seule région dont la couverture continue à augmenter fortement en 2008. Mais la population de cette région reste largement moins couverte que la moyenne (60,8 %).

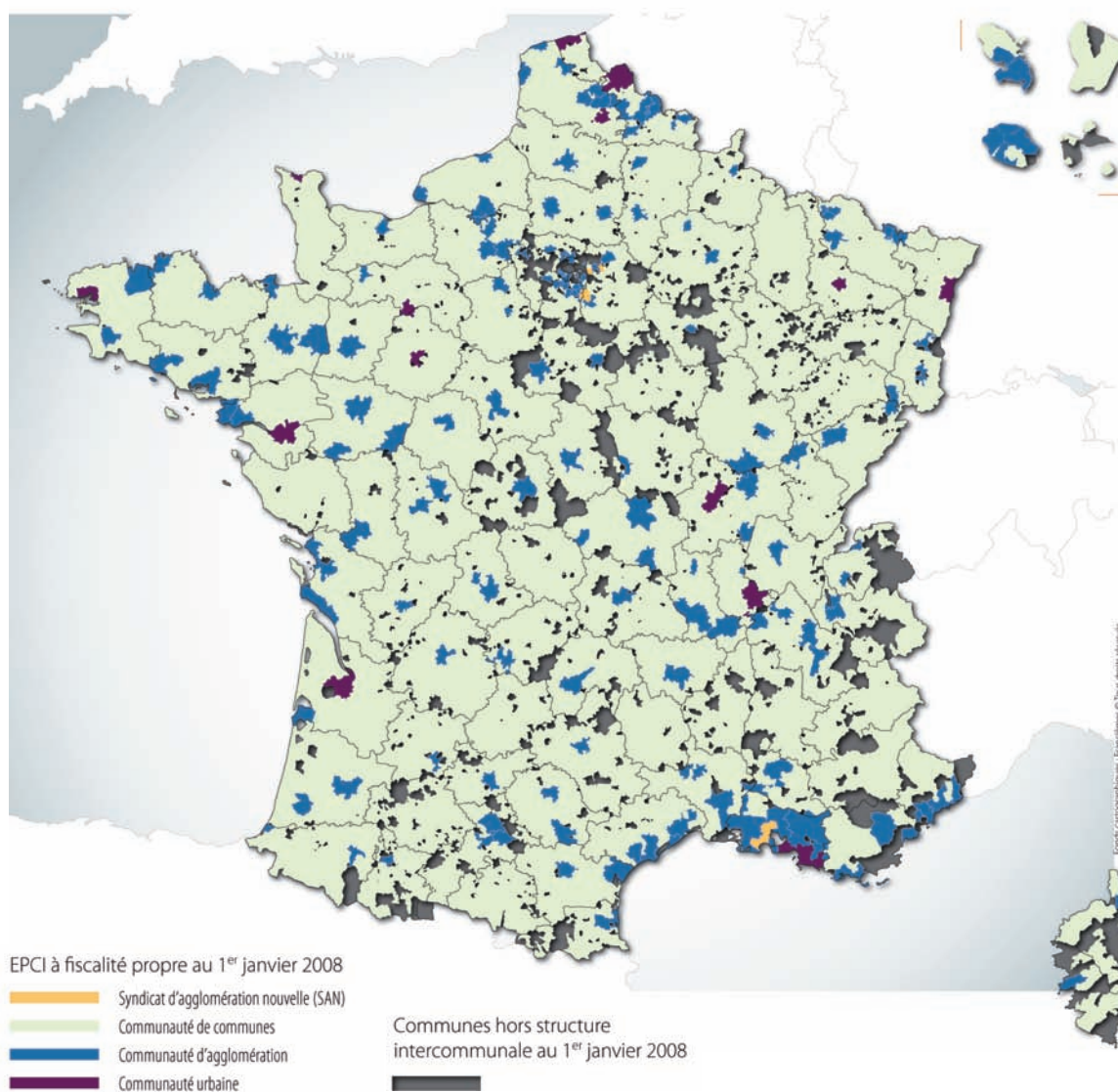
Le poids historique du département

On distingue une logique fortement départementale qui peut s'expliquer par le poids historique de l'organisation administrative départementale. En effet, les politiques encourageant l'intercommunalité ont été conduites principalement à ce niveau. Aujourd'hui, les nombreuses relations contractuelles entre les communes et les conseils généraux reflètent aussi cette logique. De plus, des intercommunalités reprennent le contour des cantons, petit territoire marqué

par l'expérience des syndicats cantonaux. C'est totalement le cas pour 480 intercommunalités en 2005, et de 480 autres à une ou deux communes près. Soit 960 intercommunalités, ce qui représente 38 % du total.

L'effet des limites départementales est visible: c'est souvent là que se trouvent les communes n'ayant pas adhéré à un EPCI, comme dans le Cher, le Gers ou le Loiret. Moins de 2,5 % des EPCI chevauchent des limites départementales.

Les disparités de couverture de la population par les EPCI sont plus fortes entre départements, avec un rapport de 1 à 3, qu'entre régions, où le rapport est de 1 à 1,6. Pour les départements dont la population est moins couverte que la moyenne, plusieurs logiques géographiques sont visibles: la logique francilienne d'abord, mais aussi un prolongement de cette moindre couverture dans le sud-est du Bassin parisien (Aube, Cher, Loiret, Yonne), et une couverture plus faible dans certains massifs montagneux moins peuplés (la Corse; les Alpes avec la Haute-Savoie, les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence ou les Alpes-Maritimes; le département des Vosges). Les départements dont la population est la plus couverte (36 départements à plus de 98 %) sont assez logiquement les territoires les plus anciennement couverts.

Carte 2 > EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2008

Source : DGCL

Tableau 1 > Nombre de groupements à fiscalité propre en 2008

Nombre de groupements en 2008	Nombre d'EPCI	Nombre de communes	Nombre d'habitants en millions de population 1999
Communautés de communes	2 393	30 244	26,6
Communautés d'agglomération	171	3 003	21,4
Communautés urbaines	14	360	6,3
Syndicats d'agglomération nouvelle	5	29	0,3
Total	2 583	33 636	54,6

Source : DGCL

La coopération intercommunale en France

L'intercommunalité trouve son origine dans la nécessité de gérer des réseaux qui se sont généralisés à la fin du XIX^e siècle, comme l'eau ou l'électricité. Pour répondre à ces besoins, les syndicats intercommunaux ont été créés en 1890. Cette forme associative d'intercommunalité est toujours importante, mais reste très spécialisée.

Face à l'affirmation des agglomérations urbaines, la nécessité de formes de coopération plus intégrées émerge. Les communautés urbaines sont instituées en 1966, avec des compétences obligatoires et une fiscalité propre. La loi du 6 février 1992 d'Administration Territoriale de la République, dite loi ATR, reconnaissait « la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement au sein de périmètres de solidarités » en créant deux nouveaux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : les communautés de communes et communautés de ville. La loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale donne un élan décisif au développement de l'intercommunalité, surtout urbaine.

Les **Communautés de communes** (CC) regroupent plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave, sans seuil de population minimal. Elles ont pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Elles exercent au minimum trois groupes de compétences dont deux obligatoires (aménagement de l'espace et développement économique) et, une compétence à choisir parmi quatre

blocs (protection et mise en valeur de l'environnement- politique du logement et du cadre de vie- création, aménagement et entretien de la voirie-construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'enseignement préélémentaire et élémentaire).

Les **Communautés d'agglomération** (CA) doivent structurer les territoires urbains à une échelle pertinente avec des compétences très intégrées et plus nombreuses. Elles regroupent un ensemble de communes d'au moins 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes-centres de plus de 15 000 habitants. Elles ont quatre types de compétences obligatoires (développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville).

Les **Communautés urbaines** (CU) regroupent un ensemble de communes d'au moins 500 000 habitants. C'est la forme d'intercommunalité la plus intégrée, avec des compétences obligatoires nombreuses et précises (six blocs de compétences obligatoires, avec l'environnement et les services d'intérêt collectif).

Le **Syndicat d'agglomération nouvelle** (SAN) est une structure de coopération intercommunale qui fut mise en place après la loi du 13 juillet 1983 pour organiser les villes nouvelles. Plusieurs ont été transformés en communautés d'agglomérations.

Références :

Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale
DGCL. 2008. « L'intercommunalité à fiscalité propre en 2008 », in Bulletin d'information statistique de la DGCL, n° 59, février.

La difficile mesure du degré d'intégration de l'intercommunalité

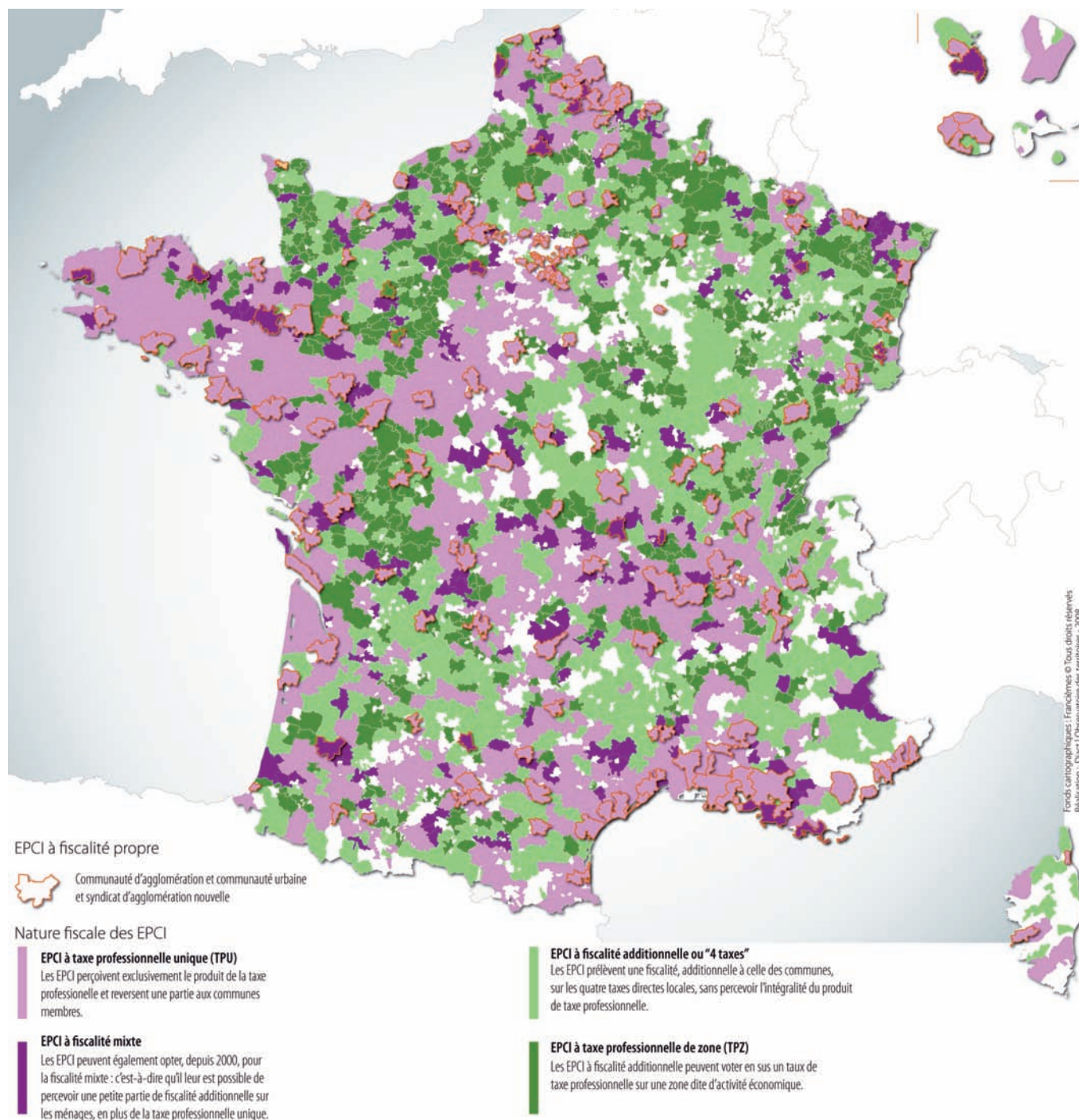
La question de la solidarité intercommunale rejoint celle de son intégration fiscale

La forme la plus intégrée de fiscalité intercommunale est la Taxe Professionnelle Unique (TPU), obligatoire pour les CA mais facultative pour les CU, dont 3 des plus petites (Cherbourg, Alençon et Le Mans Métropole) sont encore en régime de fiscalité additionnelle. La TPU s'est beaucoup développée depuis 1999 : elle concernait alors

111 groupements et 4,2 millions d'habitants. En 2008, ce sont 1 224 groupements et 42,4 millions d'habitants, qui ont adopté la TPU, soit plus des trois quarts de la population couverte par l'intercommunalité. Néanmoins, les CC restent à plus de 55 % concernées par la fiscalité additionnelle. [2] [3] [4]

Avec la TPU, les bases nouvelles d'imposition profitent uniformément au territoire quelles que soient leurs communes d'implantation. En outre, la fiscalité mixte se développe : elle permet aux groupements de disposer d'autres leviers fiscaux

Carte 3 > Le régime fiscal des EPCI à fiscalité propre en 2006



en sus de la TPU, et de faire reposer la fiscalité de l'intercommunalité également sur les ressources des ménages. Politiquement, cela peut être une forme de solidarité et de péréquation supplémentaire impliquant directement les habitants. Géographiquement, la répartition des EPCI à TPU et à fiscalité mixte concerne des territoires assez bien définis : le Nord - Pas-de-Calais, la Bretagne, la vallée de la Loire en aval d'Orléans, le Massif central et le littoral méditerranéen à l'ouest du Rhône.

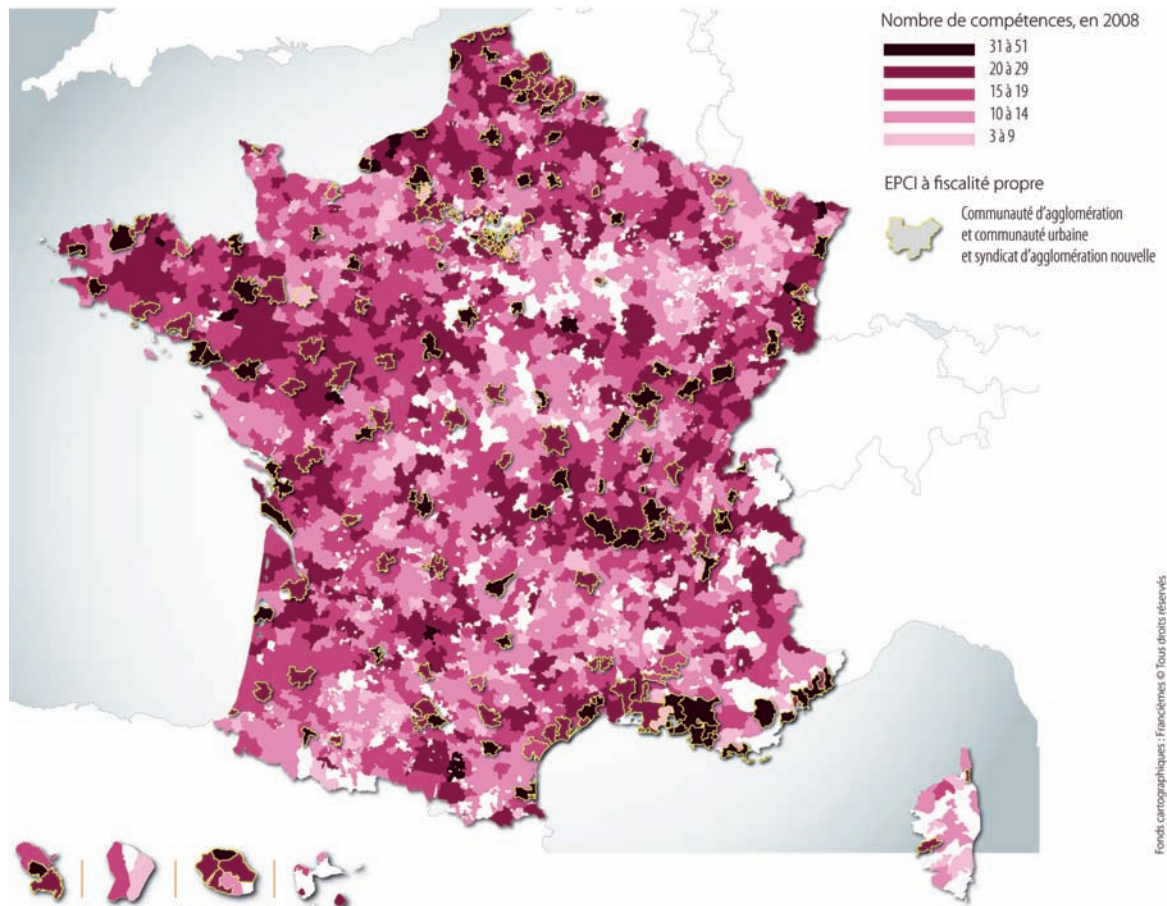
La nature fiscale des EPCI ne révèle cependant pas parfaitement leur degré d'intégration, car elle ne tient pas compte du poids des reversements fiscaux aux communes.

Une approche de l'intégration par les compétences

Les indicateurs disponibles manquent donc actuellement pour appréhender complètement l'intégration des intercommunalités à fiscalité propre ; c'est aussi le cas pour ce qui est de leur contenu politique et du projet porté par ces nouvelles structures territoriales. Néanmoins, on peut tenter d'aborder partiellement cet aspect par le biais du nombre de compétences exercées par les intercommunalités.

Les EPCI couvrant des pôles urbains ont en général des compétences nombreuses et s'investissent beaucoup dans les compétences techniques, stratégiques (SCoT) ou sociales (habitat), tandis que les intercommunalités périurbaines sont plus spécialisées, notamment dans le champ de l'aménage-

Carte 4 > Nombre de compétences exercées par les EPCI en 2008



ment du territoire (SCoT, PLU). Quant aux EPCI exclusivement ruraux, souvent moins peuplés, ils ont des actions plus restreintes.

La compétence la plus exercée traditionnellement est la protection et la mise en valeur de l'environnement (80 % des EPCI), où domine la gestion des ordures ménagères. Avec le temps, les EPCI investissent aussi de nouvelles compétences, dont certaines correspondent moins à un simple transfert qu'à un champ d'action nouveau. C'est le cas du social et des services aux personnes, avec le développement de compétences comme le logement, l'action sociale, la culture ou le sport.

La taille et l'ancienneté des EPCI expliquent aussi souvent le nombre de compétences exercées. Seuls 5 % des EPCI n'exercent que les 3 compétences minimales, plus de la moitié ayant moins de 5 000 habitants et se situant dans des territoires ruraux ou périurbains. À l'inverse le nombre de compétences est plus élevé dans les pôles urbains les plus structurés.

Par ailleurs, à l'échelle du territoire national, les intercommunalités exerçant le plus de compétences se retrouvent au sein des régions du Grand Ouest, de la Picardie et de l'Alsace, où l'intercommunalité est ancienne, mais aussi dans des régions où la création d'EPCI a été plus récente, comme l'Auvergne ou le Languedoc-Roussillon.

ENCADRÉ

Les syndicats intercommunaux : une vocation plus restreinte mais encore très présents

Ces groupements sans fiscalité propre, même s'ils ont une visée beaucoup plus limitée en termes de coopérations locales représentent une part importante de l'action intercommunale.

On dénombre 16 098 syndicats de tous types début 2008, ce qui est important. Il faut toutefois noter que la règle « d'un seul tenant et sans enclave » ne s'applique pas ici et les communes peuvent adhérer à plusieurs syndicats. Les régions qui comptent le plus grand nombre de syndicats sont Rhône-Alpes (1 295), le Centre (1 194), l'Aquitaine (1 123), et la région Midi-Pyrénées (1 077).

De grandes différences existent par rapport aux EPCI, notamment en termes de gouvernance, toutefois, leur poids financier témoigne également d'un rôle important dans le fonctionnement de l'activité locale. À côté des 159 milliards d'euros de budget des collectivités territoriales (communes, département et régions), les budgets des groupements représentent 57 milliards. Les groupements à fiscalité propres prédominent (35,7 milliards), mais les syndicats pèsent pour 21,5 milliards, un peu plus que le budget des régions (19,5 milliards). [7]

2 La question de la cohérence territoriale pour les EPCI

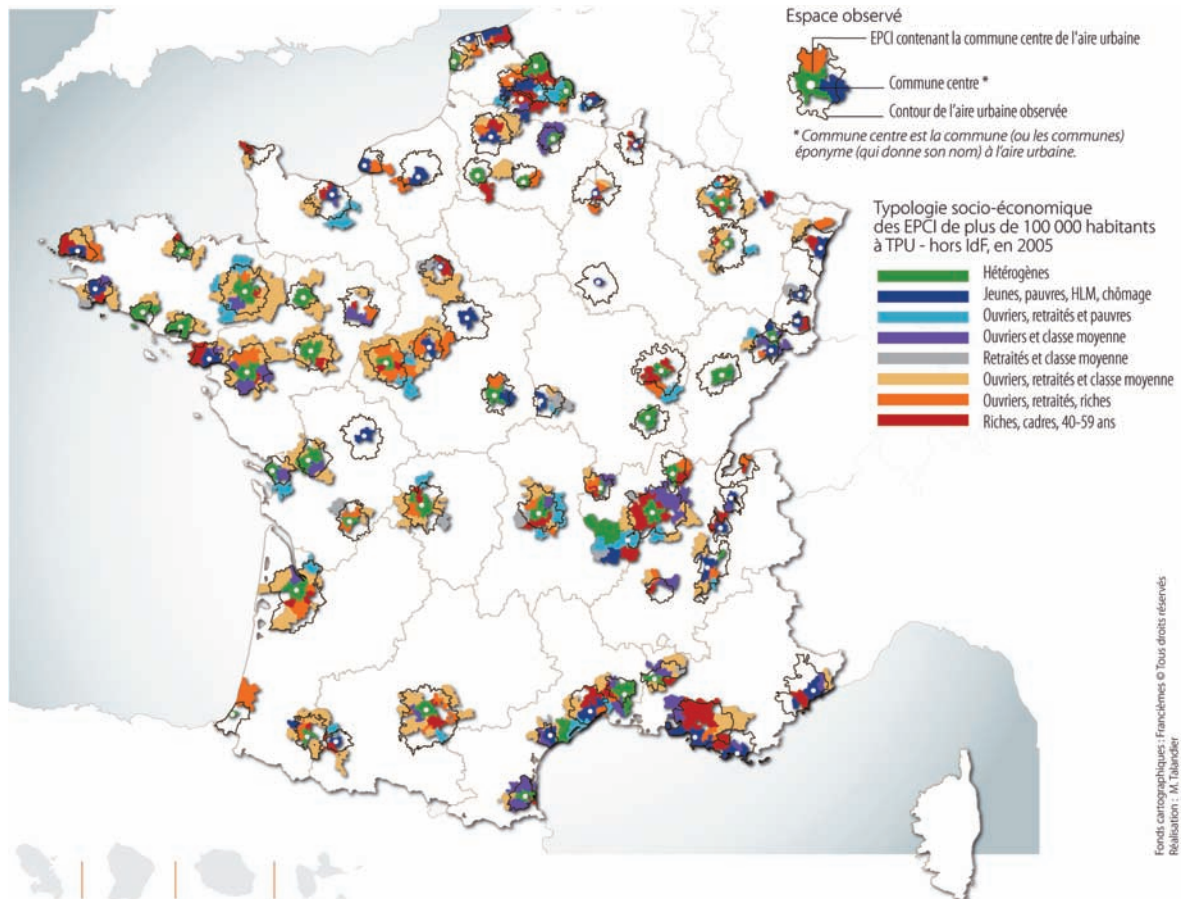
Ces observations posent la question de la dimension de projet et des enjeux recouverts par l'intercommunalité : si les territoires restent divisés, quelle est l'échelle pertinente du projet territorial ? En outre, l'intercommunalité a vocation à assurer une solidarité entre territoires, notamment dans les territoires urbains.

Intercommunalité et polarisation sociale

La loi du 12 juillet 1999, a suscité un engouement certain du fait de sa simplicité apparente (partage des ressources fiscales entre communes dans le cadre de nouvelles « com-

munités ») et des incitations financières offertes par le gouvernement (majoration des dotations globales apportées par l'État aux collectivités dès lors qu'elles se regroupent).

Carte 5 > Typologie socio-économique des EPCI de plus de 100 000 habitants à TPU – hors Île-de-France



Note : la commune centre est la commune (ou les communes) éponyme (qui donne son nom) de l'aire urbaine.

D'après ESTEBE, Philippe, TALANDIER, Magali, L'intercommunalité à l'épreuve de la polarisation sociale de l'urbain, rapport au PUCA, octobre 2005. Texte et carte de Magali Talandier.

Source : Insee, CNAF, DGI – calculs de l'auteur

Cette loi introduit à deux titres une rupture dans la tradition française de l'intercommunalité. D'une part, elle postule que l'institutionnalisation de groupements intercommunaux « à bonne échelle » (celle de l'agglomération) sera de nature à encourager les élus à repenser ensemble l'organisation urbaine notamment dans le domaine de l'habitat et des transports. D'autre part, elle instaure un principe de solidarité entre communes riches et communes pauvres, par le biais de la « taxe professionnelle unique ».

Une étude réalisée en 2005 [6], vise à éclaircir les logiques de regroupements opérés suite à la loi de 1999. Deux questions sont posées : les EPCI tendent-ils à regrouper des populations et des communes dont les profils sociaux sont hétérogènes ? Jouent-ils un rôle effectif de « redistribution », via la taxe professionnelle unique (TPU) ?

L'analyse porte sur l'ensemble des EPCI à fiscalité propre de plus de 100 000 habitants, hors Île-de-France, soit 6 443 communes métropolitaines, regroupant 24,1 millions d'habitants et appartenant à 442 EPCI à taxe professionnelle unique, rattachées à 76 aires urbaines. Une typologie des EPCI a été construite à partir de huit variables, sélectionnées selon leur propension à différencier les EPCI les uns des autres. Les résultats repris dans cette carte soulignent

l'existence de deux « régimes » d'intercommunalité largement différents : celui constitué à partir des villes centres, plutôt hétérogames (ou regroupant des communes dont la population et les caractéristiques générales sont mixtes) ; celui des EPCI périphériques, où la propension à l'homogamie est plus fréquente.

Compte tenu du poids des intercommunalités de villes centre dans l'ensemble des aires urbaines, la très grande majorité de la population vit donc dans des EPCI qui regroupent des communes hétérogènes entre elles : 75 % de la population des aires urbaines étudiées relève de ce cas de figure. Il y a là la base, au cœur des agglomérations, pour des politiques publiques de cohésion et de solidarité effective. Une analyse plus détaillée indique, en revanche, que les intercommunalités en périphérie présentent une forte homogénéité du point de vue social. Cette homogénéité est particulièrement nette lorsque deux groupes sociaux sont présents dans des communes regroupées à la périphérie des agglomérations centrales. Enfin, lorsque les EPCI périphériques présentent des signes d'une hétérogénéité sociale importante, c'est souvent lorsque des communes socialement pauvres bénéficient d'un moteur fiscal économique. [5] [6]

À quels types de territoires s'adresse l'intercommunalité ?

Les différentes formes d'EPCI couvrent tous les types d'espace

Si l'on considère le zonage en aire urbaine (ZAUER) qui distingue l'espace urbain lui-même composé de pôles urbains et de communes périurbaines, de l'espace rural, dans leur délimitation de 1999, on peut apprécier de quelle manière les groupements à fiscalité propre couvrent ces types d'espace. Sans surprise, on constate que près de 90 % des habitants de l'espace rural sont regroupés dans des CC, mais aussi que cette forme d'EPCI regroupe plus de 73 % de la population périurbaine et une partie appréciable des pôles urbains.

À l'opposé, la population des pôles urbains est couverte majoritairement par des CA, mais dans une proportion moindre (48 %). En outre, si le poids de la population non couverte par un EPCI reste similaire en proportion pour le périurbain et le rural (autour de 8 %), il est beaucoup plus important pour la population des pôles urbains (près de 17 %).

Quelle échelle de gouvernance pour les agglomérations et le périurbain ?

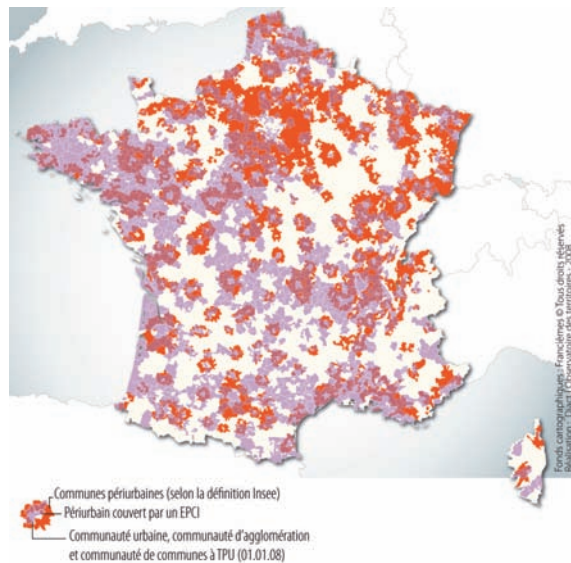
Exception faite de l'Île-de-France plus complexe, l'aire urbaine est le reflet implicite d'une solidarité intercommunale en termes de bassins de vie et de bassins d'emploi.

À ce titre elle représente une bonne échelle de planification des territoires et, de façon plus nuancée, pour sa gestion. La question de la gouvernance des aires métropolitaines et de l'échelle pertinente pour assurer la cohérence des territoires urbains se pose dans la mesure où l'on a constaté que les pôles urbains sont les espaces les moins bien couverts par l'intercommunalité à fiscalité propre.

On peut faire, dans le cas des aires métropolitaines, le constat de la fragmentation territoriale : le nombre d'intercommunalités est en général proportionnel à la taille de l'aire urbaine. L'unité politique, au sens d'une certaine adéquation à l'aire urbaine, se réalise le plus souvent dans certaines villes petites

et moyennes. On pourrait se demander si la fragmentation constatée dans les très grandes aires urbaines ne révèle pas dans certains cas l'existence de pôles secondaires fonctionnant à une échelle plus petite au sein de leur aire urbaine ? Ainsi, au sein de certaines aires urbaines, on peut compter plus de 5 CA ou CU : outre l'aire urbaine francilienne, c'est le cas de Douai-Lens, en raison de l'imbrication des périmètres urbains dans la conurbation du Nord de la France, mais aussi de Marseille. On trouve également d'autres grandes villes, avec 3 CA à Nice et Toulouse, une CU et 2 CA à Lyon, 2 CA à Grenoble, Rennes ou Montpellier.

Carte 6 > Recouvrement du périurbain par les EPCI à fiscalité propre



Source : DGCL

Tableau 2 > Taux de couverture de la population par les EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2008 (en %)

	Pôle urbain	Périurbain	Espace rural
Communauté urbaine (CU)	17	2	0
Communauté d'agglomération (CA)	48	17	2
Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN)	1	0	0
Communauté de communes (CC)	17	73	90
Non couvert par un EPCI	17	8	8
Total par type d'espace	100	100	100
EPCI de type "urbain" (CU, CA et SAN)	66	19	2

Note : Les calculs sont faits sur le zonage défini à partir des déplacements domicile-travail au recensement de 1999. Appliquée aux données du nouveau recensement, la méthode devrait aboutir à en modifier les contours.

Source : DGCL, Insee – Recensement de la population 1999

Par ailleurs, ces structures intercommunales urbaines ne regroupent jamais toute la population de l'aire urbaine. Parmi les 13 premières agglomérations françaises, 6 sont dotées d'une CU qui ne regroupe en moyenne que 23 % des communes de leur aire urbaine ; les 7 autres sont dotées de CA, ne regroupant que 24,8 % des communes de leur aire urbaine. Dans le cas de grandes agglomérations, des intercommunalités périurbaines ou rurales se sont constituées autour de la ville centre.

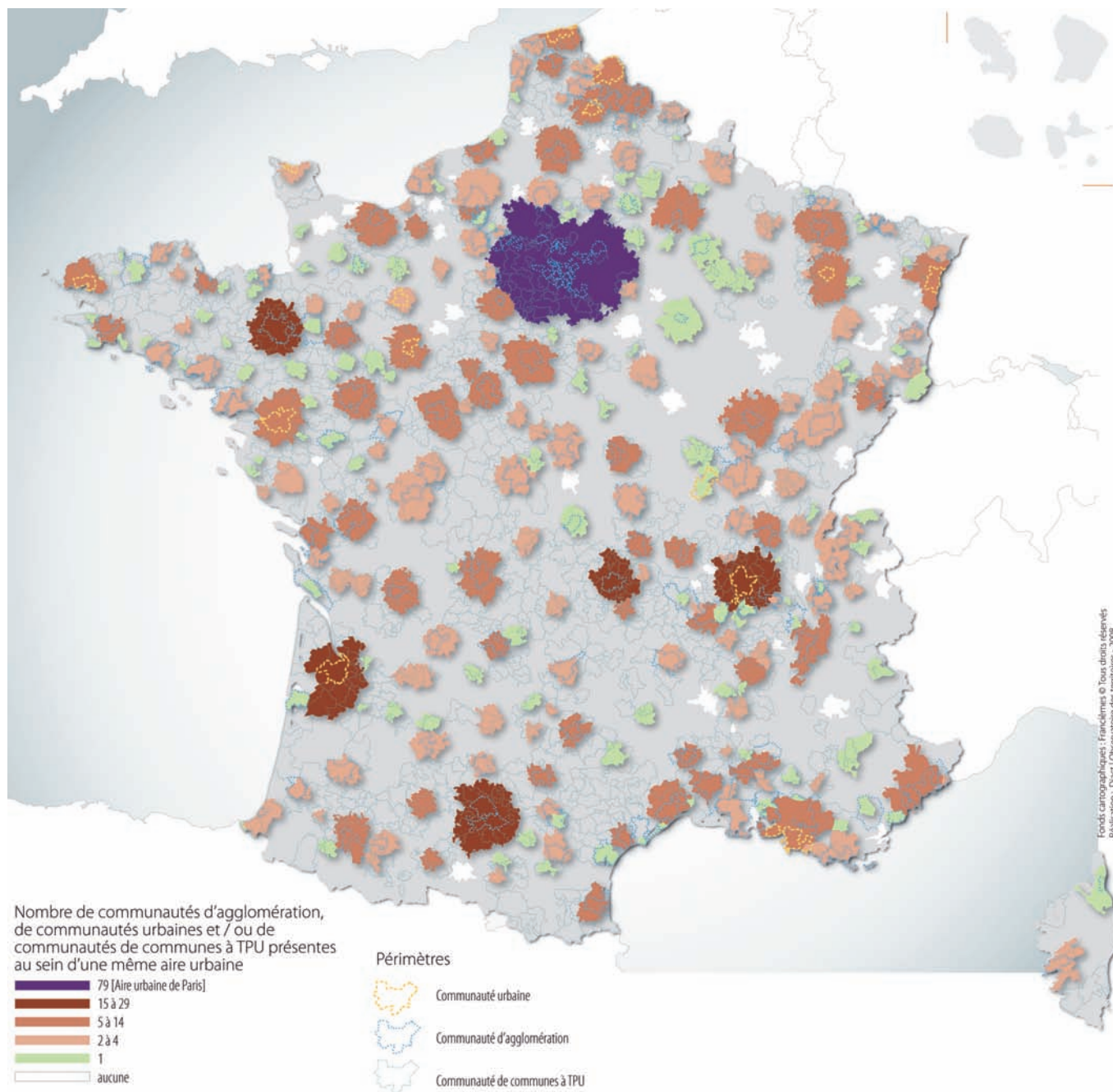
Si l'on considère les EPCI dont la fiscalité est la plus intégrée (CA, CU et CC à TPU) on remarque, que plusieurs grandes villes, comme Lyon, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Toulouse ou Brest, sont entourées de nombreuses CC périurbaines voire rurales. Dans une moindre mesure, cette configuration se retrouve dans les grandes villes (Brest, Caen, Grenoble, Metz, Montpellier, Nantes...). Les aires urbaines qui ne comptent qu'un EPCI à TPU sont toutes celles de villes petites ou moyennes, avec certains cas où l'EPCI correspond exactement à l'aire urbaine, comme Arcachon et Cholet, d'autres où l'EPCI est plus large que l'aire urbaine, comme Draguignan, Morlaix, Narbonne ou Royan ; dans la majorité de ces cas, l'EPCI reste cependant plus petit que l'aire urbaine.

Par définition, la périurbanisation qui rassemble 21 % de la population (référence 1999) et 41 % des communes, transgresse les périmètres de gestion des territoires et pose des questions de gouvernance. Le phénomène se poursuit et prend de plus en plus la forme d'une organisation multipolaire et interterritoriale.

À l'échelle nationale, on peut faire le constat d'une opposition entre une moindre présence de l'intercommunalité à fiscalité propre dans les espaces périurbains du nord et de l'est du pays et, de sa forte présence dans les deux tiers restant de la France périurbaine.

Plus précisément, on constate peu de congruence entre intercommunalité fiscalement bien intégrée et périurbanisation, en Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Bourgogne, Haute- et Basse-Normandie, et bien entendu Île-de-France. Elle est inégale en Rhône-Alpes ou en Midi-Pyrénées. En Bretagne, dans les Pays de la Loire, en Auvergne, en Languedoc-Roussillon, mais aussi dans les Bouches-du-Rhône, en Charente-Maritime, et dans un large faisceau francilien Sud-Ouest, les couronnes périurbaines sont assez solidement quadrillées par un maillage d'EPCI souvent très morcelés. [8]

Carte 7 > La fragmentation institutionnelle des aires urbaines



3 Les territoires de projet : autre dimension de l'intercommunalité

Les projets portés par les intercommunalités institutionnelles (CU, CA, CC) s'appuient souvent sur des réflexions conduites dans des cadres qui dépassent largement ces périmètres, qu'il s'agisse de planification (SCoT) ou de programmation (Pays, Parcs naturels régionaux). Il s'agit d'organisations supra communales qui contribuent beaucoup à structurer le territoire.

Les pays et les Parcs naturels régionaux

Essor rapide des pays entre 2003 et 2005

Reconnu par la loi du 4 février 1995, elle-même modifiée par la loi du 25 juin 1999, le pays a été réaffirmé en 2003 (loi urbanisme et habitat du 2 juillet) comme un espace pertinent de réflexion et d'élaboration partenarial d'un projet de

développement commun de développement durable. Son processus de création a été allégé par cette dernière loi. On dénombre, au 1^{er} janvier 2008, 371 pays dont 345 disposent d'une délimitation géographique administrativement arrêtée et 26 sont en cours de finalisation. Près de la moitié de la population française (47 %) vit désormais dans des pays reconnus ou en projet, couvrant 81 % du territoire métropolitain. [9]

Une région compte en moyenne 15,5 pays. Le nombre de pays est même supérieur à 20 dans 7 régions. La répartition régionale des pays est cependant assez hétérogène : 3 régions sont totalement couvertes de pays ou presque (Bretagne, Basse-Normandie et Limousin) ; dans 7 autres régions la part de la population vivant dans un pays dépasse 70 % du total régional, à l'opposé, l'Île-de-France et la Corse ne comptent qu'un seul pays.

Dans les régions d'outre-mer, la Martinique et la Guadeloupe comptent chacun au moins un pays.

Le mouvement de constitution des pays a connu un essor important et rapide. En particulier en 2004 et en 2005, la progression a été encouragée dans le cadre de la passation de contrats avec les pays entrant dans le champ du Contrat de Plan État Région.

La diversité des situations locales et le cadre législatif ont généré **une certaine hétérogénéité de configurations des pays**. Contrairement à une idée encore répandue, de nombreux pays présentent un caractère urbain affirmé. Ainsi 55 % d'entre eux (soit 204 pays) comptent au moins 50 % d'habitants dans l'espace à dominante urbaine (territoires vécus de l'Insee) et concentrent 69 % de la population vivant dans un pays à l'échelon national. Ils sont structurés par des grands pôles urbains (80 % de population urbaine), par des réseaux de villes moyennes (70 % de population urbaine) ou

Tableau 3 > Couverture des pays par région au 1^{er} janvier 2008

Région	Nombre de pays reconnus	Taux de couverture (en %)	
		Population	Superficie
Alsace	9	71	92
Aquitaine	25	75	97
Auvergne	11	87	83
Nasse-Normandie	13	99	99
Bourgogne	15	53	80
Bretagne	21	100	100
Centre	25	76	98
Champagne-Ardenne	23	82	94
Corse	1	7	11
Franche-Comté	16	83	95
Haute-Normandie	11	58	80
Île-de-France	1	0	7
Languedoc-Roussillon	15	52	85
Limousin	16	99	96
Lorraine	15	47	81
Midi-Pyrénées	31	64	86
Nord - Pas-de-Calais	12	37	78
Pays de la Loire	19	60	77
Picardie	11	89	95
Poitou-Charentes	25	62	89
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14	14	56
Rhône-Alpes	13	21	44
Guadeloupe	2	11	22
Martinique	1	28	49
Total	345	43	

Source : Entreprises, Territoires et Développement (ETD), Insee

en pays périurbains. Les pays ruraux recouvrent des situations diverses (structurés par des villes petites ou moyennes jusqu'à des situations non structurées de faibles densités). Ce maillage vient en complément des **Parcs naturels régionaux** (46 en 2008) qui ont été initiés en 1967. Ils s'inscrivent sur des espaces naturels dont la protection et la valorisation sont des enjeux fondamentaux et recouvrent une dimension environnementale prédominante.

Le déploiement des pays est intervenu à un moment où les communautés de communes et d'agglomérations étaient également en forte expansion. Dans certains cas, la construction a été commune et menée en harmonie, le pays pouvant concourir à la propagation de l'intercommunalité de proximité. Les parcs naturels régionaux ont tenu un rôle d'accompagnement identique dans des secteurs ruraux. Dans d'autres cas, le pays n'est pas resté à l'écart d'enjeux politiques et des interrogations sont apparues sur la pertinence de périmètres. Les projets émergeant au sein des pays ont vocation à être portés par des opérateurs privés ou les communes, communautés de communes ou communautés d'agglomération qui les composent. Le pays déploie une capacité d'analyse et de médiation locale visant à prioriser les efforts des collectivités sur un espace tenant au développement économique, à la cohésion sociale, à la diffusion de la culture. Le deuxième enjeu fort d'articulation entre pays et EPCI relève de la mutualisation et de l'optimisation des moyens humains et financiers dont disposent ces structures. Les Parcs naturels régionaux, compte tenu de leur mission,

interviennent en éclaireurs sur des champs tels que les plans climats territoriaux, les domaines des mutations économiques, l'innovation comme vecteur du développement durable. Leurs expériences doivent profiter à l'ensemble des territoires organisés (agglomération, pays). Des initiatives conjointes s'engagent dans ces domaines entre parcs et agglomérations et/ou pays.

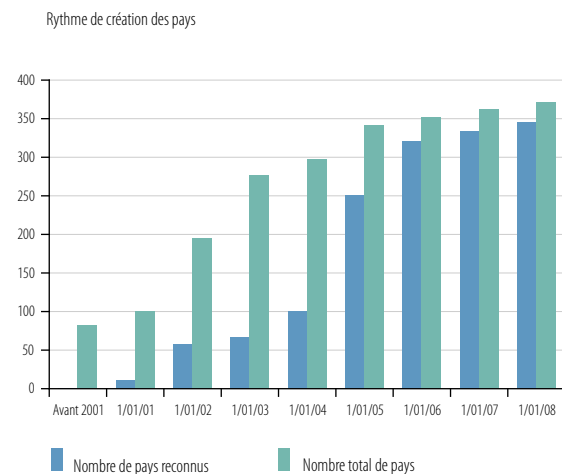
La question périurbaine dans les territoires de projet

S'agissant de la question périurbaine, dans les cas, nombreux, d'aires urbaines petites et moyennes, le pays est ce qui contient plus ou moins largement l'aire urbaine dans sa totalité. On a là une situation propice à l'action en faveur de la cohérence du système territorial local, sans préjuger de l'utilisation qui est réellement faite par les acteurs locaux du cadre proposé par la loi de juin 1999. Confrontés à des couronnes périurbaines plus vastes et débordant la maille moyenne des pays, 80 communes en moyenne nationale, ils peuvent aussi dessiner une organisation en pétales susceptible d'assumer la question périurbaine par secteurs, autour d'un pays central qui ne recouvre que la partie la plus agglomérée de l'aire urbaine (Limoges, Angers et Perpignan), ou autour d'une communauté d'agglomération (Tours, Angoulême, Agen, Carcassonne, Besançon...). Mais dans le cas d'aire urbaine de taille plus conséquente, le système des pays n'y suffit plus, comme le montre l'examen détaillé de Dijon ou de Nancy. D'une façon générale, la France la plus métropolisée n'a pas trouvé dans les pays une réponse à l'enjeu périurbain. Les régions comme Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord - Pas-de-Calais, et bien sûr, Île-de-France, n'y ont que peu recours.

Les Parcs naturels régionaux (PNR), souvent en position interstitielle entre aires urbaines, sont potentiellement des acteurs précieux pour un périurbain maîtrisé. En dehors des Pyrénées catalanes, de la Camargue et du Queyras, tous les PNR recoupent des aires urbaines et incluent des communes périurbaines, mais ils le font selon trois modalités distinctes :

- > une dizaine de PNR sont situés en quasi-totalité dans la nappe périurbaine, entièrement pris dans le système urbain : les PNR d'Île-de-France et de Nord - Pas-de-Calais, les Boucles de la Seine-Normandie et, dans une moindre mesure, la Brière, la Montagne de Reims et le Pilat, tout en présentant les qualités propres aux espaces préservés, font partie de fait de vastes régions urbaines.
- > à l'inverse, quelques-uns englobent une ou plusieurs petites aires urbaines et leurs espaces périurbains en quasi

Graphique 3 > Rythme de création des pays

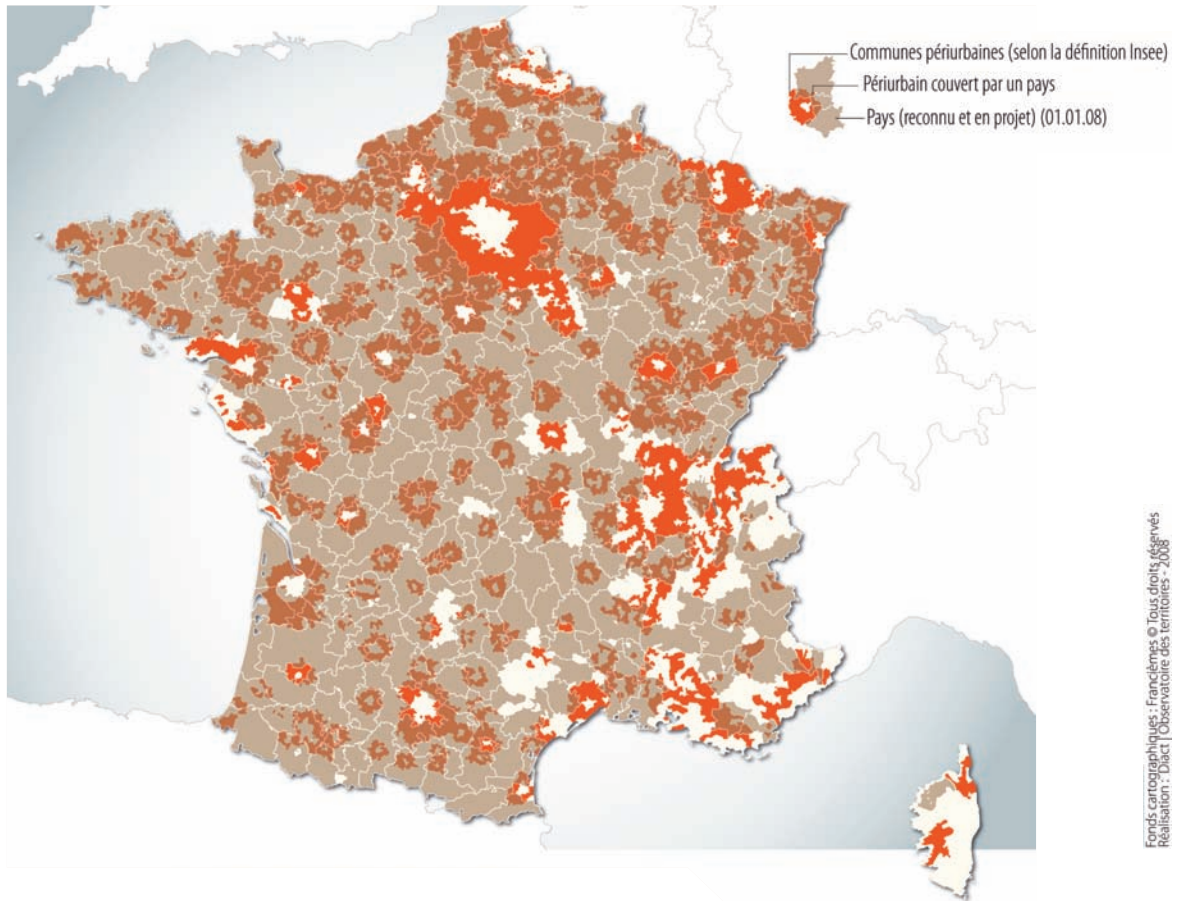


Source : Entreprises, Territoires et Développement (ETD)

totalité: le Perche (Nogent-le-Rotrou), les Monts d'Ardèche (Privas-Aubenas), le Lubéron (Apt-Perhuis-Manosque). Le PNR tout autour de l'aire urbaine constitue d'évidence un acteur majeur face à la périurbanisation.

> cependant la situation la plus courante est celle de l'apposition, au contact d'une aire urbaine et de sa frange périurbaine, ou mieux, celle de l'intervalle ou de l'interstice, entre plusieurs aires urbaines et leur périurbain: Narbonnaise méditerranéenne, entre Perpignan et Narbonne-Béziers, Vercors, Chartreuse et Bauges, pris dans le chapelet des agglomérations du Sillon alpin, parcs lorrains et vosgiens...

Carte 8 > Couverture du périurbain par les Pays



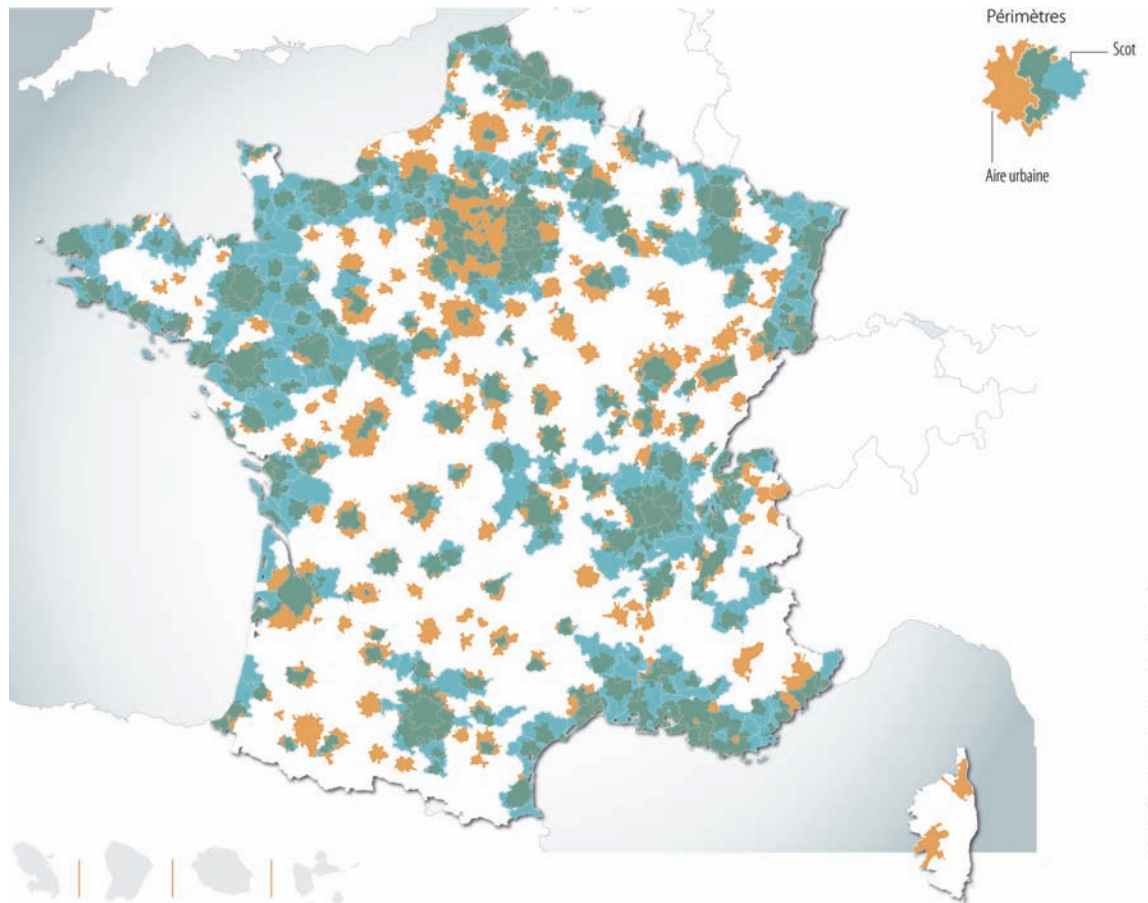
Schémas de cohérence territoriale (SCoT)

Une présence inégale sur le territoire

Les SCoT ont vocation à définir les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire qu'ils recouvrent. On en trouve d'ailleurs dans toutes les grandes aires urbaines, même si leur couverture du territoire national reste partielle. Début 2007, ils rassemblaient 67 % de la population (RP99) et regroupaient 44 % des communes. Ils recouvrent globalement des territoires où la densité urbaine est la plus forte ou encore ceux pour lesquels la croissance de la population est la plus dynamique, comme le littoral méditerranéen, la Bretagne, le Nord, l'Alsace, Rhône-Alpes ou encore la région toulousaine.

Un certain nombre de SCoT englobent l'aire urbaine. C'est le cas de Nancy, Brest, Perpignan, Narbonne, Gap, Alès, Agde, Périgueux ou Maubeuge. Mais la carte montre qu'il n'y a pas recouvrement systématique des aires urbaines par les SCoT. Un grand nombre de petites aires urbaines sont engagées dans une démarche de pays sans SCoT, comme Dieppe, le Puy, Auxerre, Vesoul, Digne, Auch ou Sarrebourg. Dans de nombreux autres cas, le SCoT comprenant la ville centre est plus petit que l'aire urbaine et la périphérie est dépourvue de document de planification, comme c'est le cas à Amiens, Orléans, Poitiers, Rouen ou Le Mans. Dans d'autres cas, la couverture de l'aire urbaine résulte de multiples SCoT, dont la coordination serait nécessaire. Ainsi, la grande région ur-

Carte 9 > Aires urbaines et SCOT



Fonds cartographiques : Francèmes © Tous droits réservés
Réalisation : Duet | Observatoire des territoires - 2008

baine lyonnaise et stéphanoise est couverte par 10 SCoT engagés dans une démarche d'« inter-SCoT », et l'aire urbaine toulousaine par 4 SCoT coordonnés grâce à une charte inter-SCoT. L'aire urbaine de l'Île-de-France, dotée d'un schéma directeur régional (SDRIF), est peu couverte par les SCoT.

Périmètres de SCoT et structures intercommunales : des situations variées

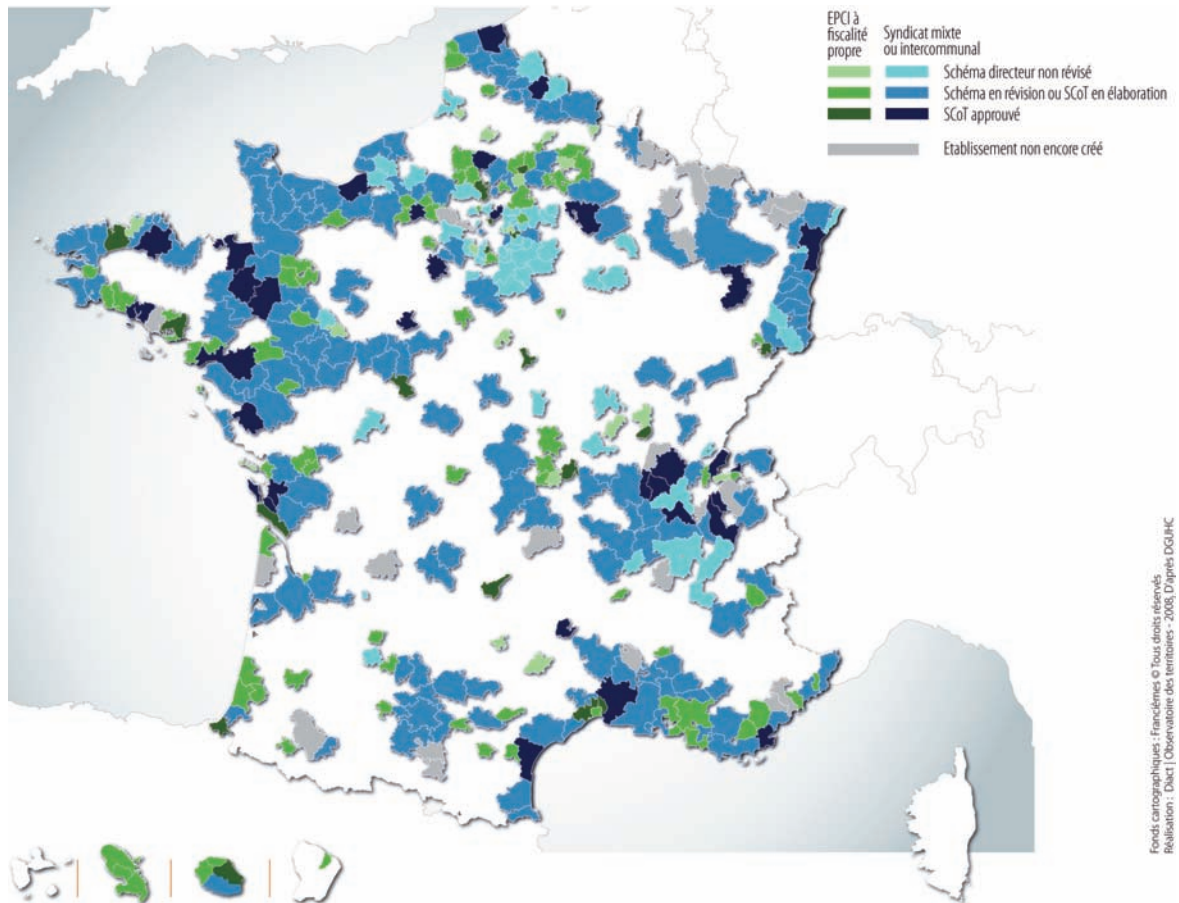
La bonne échelle de la planification ne coïncide pas nécessairement avec les territoires de la coopération intercommunale institutionnalisée.

Les SCoT correspondant à un EPCI à fiscalité propre approuvés au 1^{er} janvier 2008 concernent surtout des villes

petites et moyennes, comme Aurillac, Saint-Jean-de-Luz, Loches, Royan, Vannes ou Morlaix. La seule grande agglomération dans ce cas est celle de Montpellier. Les démarches en cours d'élaboration sont plus nombreuses et concernent notamment la CU de Marseille et les deux CA de l'aire urbaine marseillaise, deux CA de l'arrière-pays niçois (Draguignan et Cœur de Var), et les villes de Dax, Mont-de-Marsan, Boulogne-sur-Mer et Montbéliard.

Ces EPCI porteurs de SCoT se situent principalement dans le département de l'Oise au nord de l'aire urbaine francilienne, en Martinique et à la Réunion, sur le littoral breton et dans l'agglomération marseillaise. Ils représentent environ 35 % des SCoT à l'échelle du territoire français.

Carte 10 > Les établissements publics supports d'un SCoT en 2008



Les Agendas 21 locaux, une nouvelle démarche de projet territorial

L'Agenda 21 local est une démarche de projet menée par les acteurs d'un territoire dans le but du développement durable selon les principes du Sommet de la Terre de Rio, en 1992. Elle peut être menée par tous les acteurs de la gouvernance locale, de la commune à la région en passant par toutes les formes d'EPIC, à fiscalité propre ou non, et par les départements.

Après plusieurs années d'expériences de collectivités, un cadre de référence national a été élaboré en 2006 pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux, qui repose sur 10 points clés :

> 5 finalités : la lutte contre le changement climatique ; la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ; l'épanouissement des êtres humains et la qualité de vie ; un développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

> 5 éléments de démarche : la participation des acteurs ; l'organisation du pilotage ; la transversalité des approches ; une évaluation partagée ; une stratégie d'amélioration continue. Suite à deux appels à reconnaissance lancés par le MEDAD en 2007, 64 territoires ont vu leurs Agendas 21 reconnus, auxquels s'ajoutent les 46 Parcs naturels régionaux (PNR), tous reconnus comme Agendas 21 locaux.

Ces démarches correspondent à des échelles très variées : on y compte 37 communes ; 2 communautés de communes, 11 communautés d'agglomération et 2 communauté urbaines ; 4 pays ; 7 départements et une région, Midi-Pyrénées. La population de ces territoires varie de 132 habitants dans le village de Montambert (Bourgogne) à 2,8 millions d'habitants en Midi-Pyrénées (RP 1999).

D'une manière générale, si l'on considère les démarches de développement durable dans leur ensemble, ce sont principalement les grandes villes qui s'engagent dans le développement durable (en dehors des PNR), souvent par le biais de l'intercommunalité : 12 CU sur 14 déclarent être engagées dans des démarches territoriales de développement durable, et un quart des CA.

Enfin, certaines régions sont plus engagées que d'autres dans la démarche des Agendas 21. Ce sont les régions du Sud-Ouest, Midi-Pyrénées (11 Agendas 21 reconnus en dehors des PNR) et Aquitaine (6), mais aussi des régions très urbaines, comme Rhône-Alpes (9) et l'Île-de-France (7). À l'inverse, les régions d'outre-mer, la Corse et les régions de l'Est (Alsace, Franche-Comté et Champagne-Ardenne) n'ont aucun Agenda 21 local. [10]

BIBLIOGRAPHIE

[1] DGCL. 2008. « L'intercommunalité à fiscalité propre en 2008 », in *Bulletin d'information statistique de la DGCL*, n° 59, février.

[2] AdCF. 2006. « Les territoires de l'intercommunalité. Périmètres et pertinence. », in *Les notes de l'Observatoire*, janvier.

[3] AdCF. 2007. « Compétences statutaires et actions intercommunales », in *Les notes de l'Observatoire*, janvier.

[4] ROUSSEAU Marie-Paule. 2004. *Fiscalité territoriale*, rapport de L'CEIL, Institut d'Urbanisme de Paris.

[5] ESTEBE Philippe. 2008. *Gouverner la ville mobile : Intercommunalité et démocratie locale*, Paris : PUF (La ville en débat).

[6] ESTEBE Philippe, TALANDIER Magali. 2005. *L'intercommunalité à l'épreuve de la polarisation sociale de l'urbain*, rapport au PUCA, octobre.

[7] DGCL. 2008. « Les syndicats de communes et les syndicats mixtes en 2008 », in *Bulletin d'information statistique de la DGCL*, n° 60, mai.

[8] DIACT. 2008. « La périurbanisation : problématiques et perspectives », in *Travaux*, n° 8, août.

[9] ETD. 2008. « État des lieux des pays au 01/01/2008 ».

[10] ASSOCIATION 4D. 2008. « Agenda 21 local : durable, vous avez dit durable ? », in *Actes du Mardi de 4D*, février.

Inégalités et risques de fractures territoriales

S'intéresser aux disparités sociales dans leur dimension territoriale, c'est affirmer le rôle fondamental des territoires comme facteur de lien social. De la précarité à la pauvreté, l'analyse à différentes échelles territoriales de la répartition du chômage, des revenus des ménages, des catégories socioprofessionnelles, mais aussi la géographie des conditions de vie, de la santé, ou encore de la participation électorale révèlent les inégalités socio-spatiales.

Ces différentes approches mettent en évidence des grandes tendances régionales, comme par exemple un chômage élevé dans le Nord et l'Est ou des comportements électoraux très engagés dans l'Ouest. À une échelle plus fine, comme celle des communes, ils permettent d'appréhender les risques de fractures spatiales, entre catégories sociales en particulier.

1 Précarité et pauvreté dans les territoires du quotidien

Le chômage de longue durée, facteur de précarité

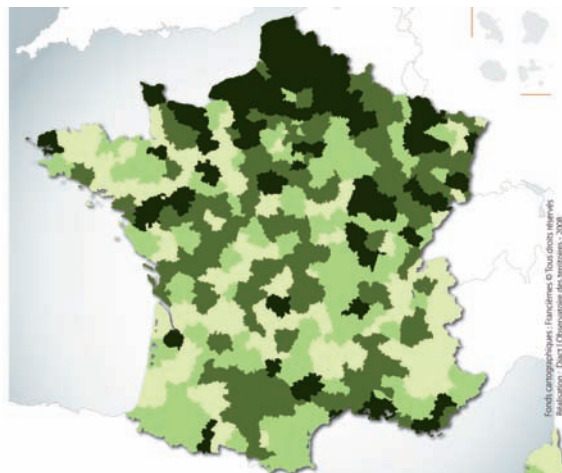
L'exclusion durable du marché du travail est un facteur de précarité important, d'autant qu'il correspond souvent à une absence de qualification et de formation. Pour identifier la précarité, on croise la durée du chômage avec l'âge.

La part des chômeurs jeunes de longue durée est plus importante dans un ensemble de zones d'emploi nettement concentrées au nord et à l'est du territoire français. Cela concerne l'intégralité des zones d'emploi du Nord - Pas-de-Calais, une bonne partie de celles de Picardie, de Haute-Normandie et de Champagne-Ardenne ainsi que le sillon lorrain. On remarque ici une forte correspondance avec les régions industrielles en déclin, mais aussi avec la concentration de populations jeunes qui ont structurellement des durées longues de chômage. Ainsi, ressortent des zones d'emplois de grandes villes comme Saint-Étienne, Marseille-Aubagne, Bordeaux, Nantes, Le Mans, Caen-Bayeux,

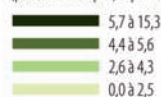
Strasbourg ou Mulhouse. À part dans quelques zones d'emploi (Ussel, Lannemezan, Fougères), ce type de chômage est moins présent en milieu rural.

Les zones d'emploi dans lesquelles les chômeurs de longue durée sont plutôt âgés sont moins concentrées, à part celles du pourtour méditerranéen entre Nice et Nîmes, ainsi qu'un continuum au sud-est du Bassin parisien, le long des vallées de la Marne et de la Seine, se poursuivant dans l'agglomération parisienne puis le long de la Seine jusqu'à Rouen et au Havre. Les autres zones d'emploi caractérisées par ce type de chômage de longue durée sont assez dispersées, et concernent aussi bien des espaces urbains (Cherbourg, Brest, Lorient, Bordeaux, Strasbourg, Nancy, Pontarlier) que ruraux (Épinal, Bayonne-Pyrénées, Saint-Girons, Millau, Villefranche-de-Rouergue, Aurillac, Châteauroux, Romorantin, Vierzon...).

Carte 1 > Part des demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans dans les chômeurs de longue durée au 31/12/2006



Part des demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans dans l'ensemble des chômeurs de longue durée, au 31.12.06 (par zones d'emploi, exprimé en %)

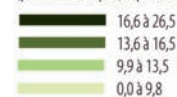


Méthode de discrétisation : Quantiles
Source : Insee, 2006

Carte 2 > Part des demandeurs d'emploi de longue durée de plus de 50 ans dans les chômeurs de longue durée au 31/12/2006



Part des demandeurs d'emploi de longue durée de plus de 50 ans dans l'ensemble des chômeurs de longue durée, au 31.12.06 (par zones d'emploi, exprimée en %)



Méthode de discrétisation : Quantiles

Les conditions de vie des ménages pauvres : la question du logement

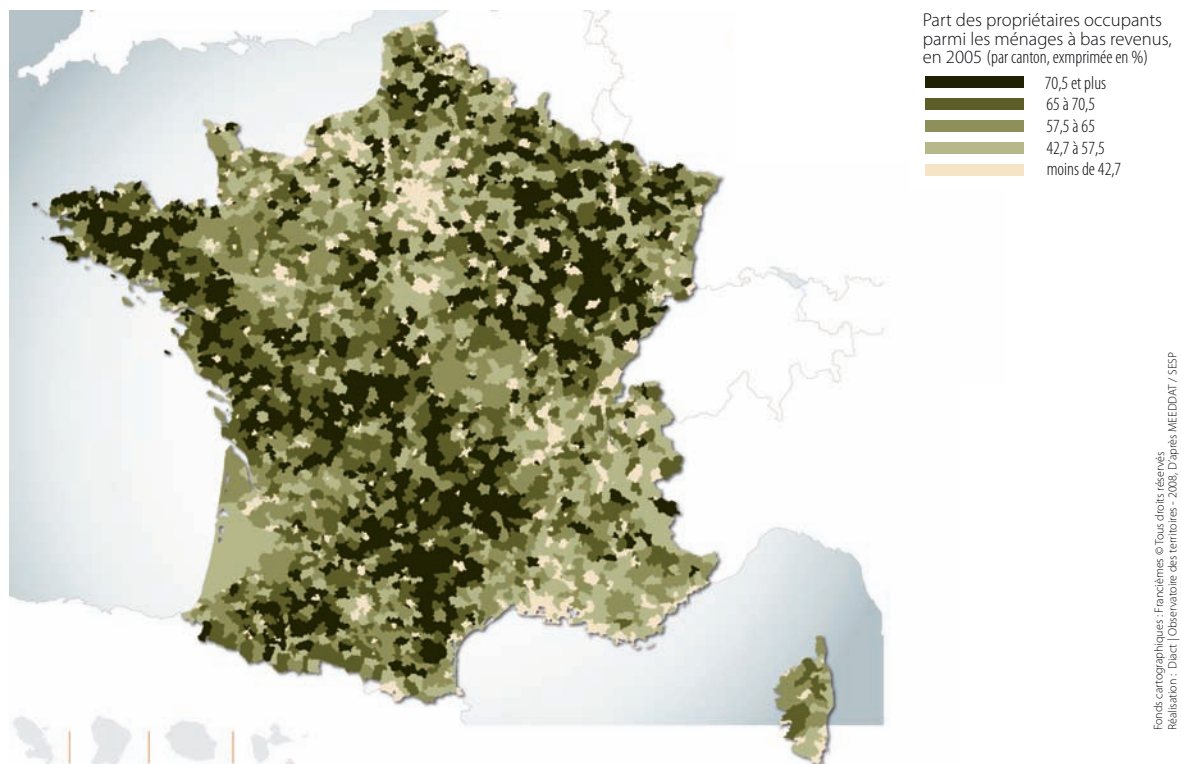
Les ménages à bas revenus sont concentrés dans le parc de logements locatifs. Au total, la proportion de ces ménages dans le parc locatif est de 42,1 % en 2005 alors que les ménages à bas revenus ne représentent que 28,9 % du total des ménages. Tandis que ce ratio est resté stable entre 2001 et 2005, la part des ménages à bas revenus dans le parc locatif est en augmentation de 6 points sur la période. C'est principalement dans le parc de logements sociaux que les ménages à bas revenus sont surreprésentés, y occupant 50,7 % des logements, mais leur part dans les logements locatifs privés est également importante : 35,8 %. La part des ménages à bas revenus parmi les propriétaires est en légère diminution depuis 2005, passant de 20,9 % à 20,4 %. Parmi ces ménages à bas revenus, les locataires sont les plus pauvres et les propriétaires occupants les moins pauvres, hiérarchie qui s'est renforcée entre 2001 et 2005.

La surface des logements des ménages à bas revenus est moins importante en moyenne, alors que la taille des ménages est plus élevée, d'où un surpeuplement plus fré-

quent. Ce surpeuplement apparaît surtout dans le parc locatif, avec de grandes familles dans d'assez grands appartements dans le logement social et des familles moins grandes dans des logements très petits dans le parc privé. Ces situations sont surreprésentées dans l'agglomération parisienne. Les ménages à bas revenus dans le locatif privé sont plus présents dans les territoires les plus attractifs pour les jeunes (le sud de la France, le littoral, l'Île-de-France, l'Alsace, ...) mais aussi dans le rural profond, où l'offre de logements sociaux ne suffit pas à répondre à la demande. Dans le parc social, ils sont nettement surreprésentés dans les villes et en Île-de-France, et plus largement dans le Bassin parisien.

Les propriétaires à bas revenus sont avant tout présents dans le rural. Ce sont souvent des personnes âgées, puisque les plus de 65 ans représentent un de ces ménages sur deux parmi les propriétaires occupants. Si l'inconfort est plus marqué en moyenne dans les logements des ménages à bas revenus, c'est essentiellement dû à ces ménages âgés, qui vivent dans des logements plus anciens.

Carte 4 > Proportion de propriétaires occupants parmi les ménages à bas revenus en 2005.

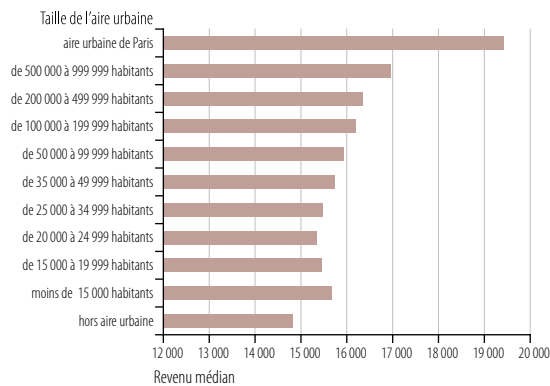


2 Les inégalités : mixité ou fractures

Les revenus : contrastes et concentrations

La répartition du revenu médian par unité de consommation montre une concentration spatiale forte des revenus élevés dans les agglomérations, et particulièrement dans l'aire urbaine de Paris. En effet, la répartition du revenu médian en fonction de la taille des aires urbaines montre qu'à partir de 20 000 habitants, plus l'aire urbaine est grande, plus le revenu médian est élevé, l'aire urbaine de Paris dominant largement cette répartition.

Graphique 1 > Revenu médian en euros par UC au sein des aires urbaines en 2005 (en euros)

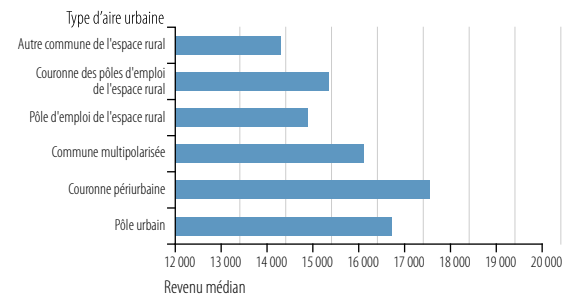


Source : Insee-DGI, Revenus fiscaux des ménages

Au sein des aires urbaines, on distingue une logique centre/périphérie : en effet le revenu médian est généralement plus faible dans la ville centre, traduisant la présence de populations à faible niveau de revenus, alors qu'il s'élève en direction de la banlieue ou de l'espace périurbain, et enfin décroît jusqu'à l'espace rural. Ce même modèle est visible dans les pôles d'emploi de l'espace rural dont le revenu est moins élevé que leur couronne. En marge de ce modèle, les espaces où le revenu est le plus faible sont les communes du rural profond.

Selon Martin Vanier il ne faut pas en conclure trop vite que la richesse est périurbaine : c'est surtout la forte présence de ménages de double actifs dans le périurbain qui explique ce gradient. Il n'empêche que le gradient fiscal – croissant du centre aux premières couronnes, puis décroissant ensuite – est explicitement lié à la périurbanisation. [2]

Graphique 2 > Revenu médian par UC selon le type d'espace en 2005 (en euros)



Note : Les calculs sont faits sur le zonage défini à partir des déplacements domicile-travail au recensement de 1999. Appliquée aux données du nouveau recensement, la méthode devrait aboutir à en modifier les contours.

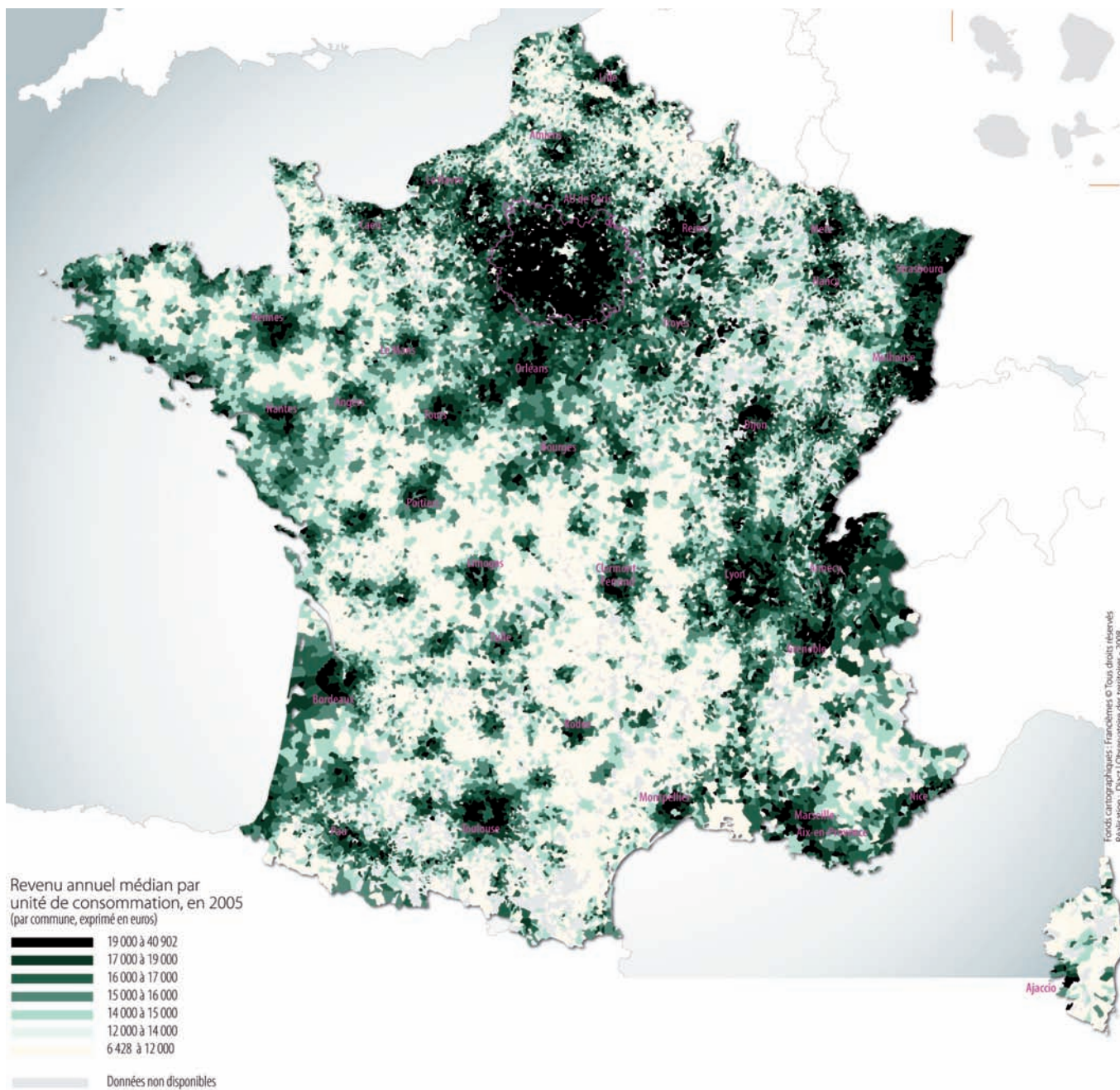
Source : Insee-DGI, Revenus fiscaux des ménages

Des nuances sont cependant à apporter dans ces grandes tendances. Il existe au sein de l'aire urbaine parisienne, une poche où le revenu médian est l'un des plus faibles de France, au nord-est de Paris, ainsi que la présence ponctuelle de communes au revenu faible, comparativement à son environnement, comme Trappes ou Mantes-la-Jolie. Dans les aires urbaines de province, les revenus plus élevés des banlieues ou de la couronne périurbaine sont imputables à des territoires très localisés : ils se retrouvent notamment à l'ouest de Bordeaux, au sud-ouest de Clermont-Ferrand, au nord de Dijon et de Nantes, ou au sud d'Angoulême et d'Amiens.

Des concentrations de communes aux revenus élevés apparaissent aussi au-delà des oppositions rural/périurbain/urbain, en Alsace par exemple, ou dans le Genevois français et le long de la frontière suisse ; dans des territoires liés au tourisme, comme les Alpes, la Côte d'Azur, la côte basque, l'île de Ré, le littoral breton, le littoral normand au nord de Trouville ; enfin, dans les vignobles d'AOC les plus réputés : Côte-d'Or, vallée de la Loire, Champagne (autour de Reims), Cognac ou Bordelais.

Les revenus élevés sont donc assez concentrés géographiquement et plutôt urbains, même si ces oppositions sont à nuancer : des ruptures apparaissent entre les villes centres au revenu faible et leur banlieue proche et des couronnes périurbaines aisées, ce qui pose la question des ruptures intra-urbaines des territoires.

Carte 5 > Revenu médian par unité de consommation par commune en 2005



Niveau et inégalités des revenus : typologie des territoires

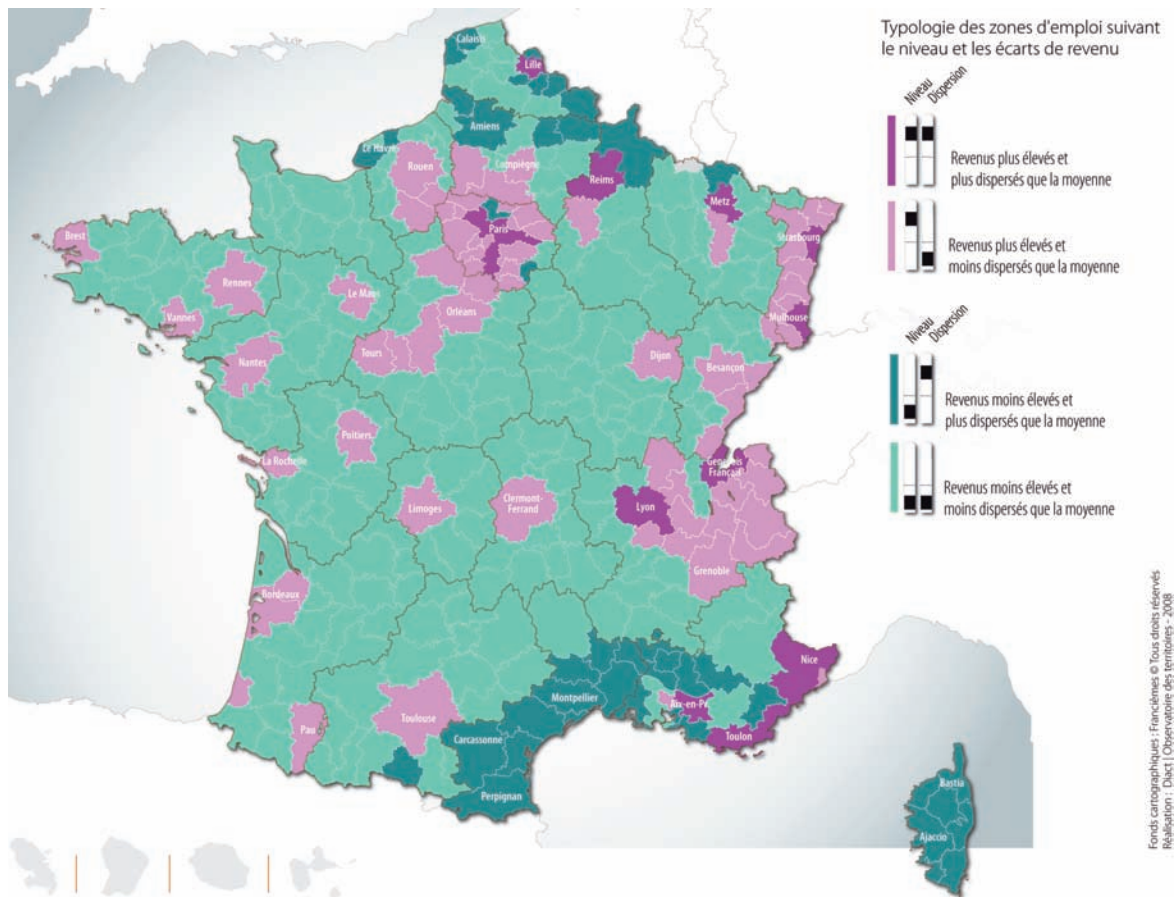
Si l'on analyse non seulement le niveau des revenus, mais aussi leur dispersion (le rapport entre les hauts et les bas revenus), on peut identifier les territoires où les inégalités sont les plus fortes. Pour mesurer cette dispersion, on utilise le rapport inter-déciles du revenu fiscal par unité de consommation (rapport entre les 10 % des ménages au revenu le plus élevé et les 10 % des ménages au revenu le plus faible). Cette donnée, croisée avec le niveau de revenu fiscal médian par unité de consommation, permet d'établir une typologie des zones d'emploi et de dessiner la géographie des revenus.

Les zones d'emploi où les habitants ont des revenus plus élevés et plus dispersés que la moyenne se situent exclusi-

vement dans des espaces urbains à l'est du territoire français, à l'exception de l'Île-de-France. C'est le cas du littoral urbanisé de la Côte d'Azur, du Var et d'Aix-en-Provence. Les autres zones d'emploi de ce type sont proches des frontières orientales françaises, comme le Genevois français (agglomération de Genève) ou Saint-Louis (agglomération de Bâle). Ce type de zones d'emploi semble donc essentiellement lié aux fonctions urbaines, ainsi qu'à des revenus spécifiques (agglomérations transfrontalières, champagne à Reims par exemple).

La grande majorité des autres zones d'emploi des grandes agglomérations françaises ont des revenus plus élevés mais moins dispersés que la moyenne (Brest, Rennes, Nantes,

Carte 6 > Typologie des zones d'emploi suivant le niveau et les écarts de revenu



Pauvreté, précarité, inégalités, ségrégation, de quoi parle-t-on ?

La **pauvreté** peut être considérée comme l'un des aspects des inégalités. Elle est un phénomène relatif puisqu'elle est définie par rapport à des « modes de vie acceptables » qui peuvent varier dans le temps. Elle prend ainsi différents visages et ne peut donc se réduire à une dimension monétaire.

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur à un seuil de pauvreté. Si la plupart des pays européens mesure la pauvreté monétaire de manière relative d'autres, (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. En termes relatifs, le seuil est fonction de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France utilise encore très largement un seuil à 50 %.

Le **revenu médian** est le revenu au-dessus (ou au-dessous) duquel se situent 50 % des revenus. L'avantage du revenu médian, par rapport au revenu moyen, est de ne pas être trop sensible aux revenus les plus élevés.

Le **niveau de vie** est le revenu disponible brut par unité de consommation. Pour des raisons de disponibilité de données, on utilise fréquemment le revenu fiscal qui correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus », avant tout abattement. Le revenu disponible intègre en plus les prestations sociales nettes d'impôts sur le revenu. Le revenu fiscal par unité de consommation présente l'avantage de relativiser le niveau de revenu par rapport à la composition du ménage fiscal. C'est un revenu par équivalent adulte, comparable entre territoires et entre ménages de compositions différentes.

On entend par **conditions de vie**, dans le cadre de la notion de pauvreté, l'accès à des biens et des services de consommation d'usage ordinaire (par exemple avoir accès à un logement social, l'accès aux soins, la formation initiale et continue, etc.).

Dans une société où de nombreux facteurs de stabilité sociale sont fragilisés, la **précarité** constitue un risque de paupérisation. Plusieurs facteurs peuvent générer une situation de précarité, mais la situation vis-à-vis de l'emploi est fondamentale. Les conditions de vie sont aussi des facteurs éventuels de précarité.

L'observation de la pauvreté et de la précarité des individus et de leur répartition spatiale permet ensuite de mettre en évidence des dimensions d'inégalités et de ségrégation sociales.

L'**inégalité** est un concept complexe, qui ne doit pas être confondu avec l'injustice. Elle correspond ici à aux disparités sociales constituées par la dimension territoriale. Ainsi, les inégalités sociales peuvent être inter-territoriales (territoires où les individus sont riches et pauvres ; territoires où les individus ont accès à plus de services et de biens que d'autres), mais aussi infra-territorial, c'est-à-dire à l'intérieur même d'un territoire, entre différents groupes sociaux qui n'ont pas le même niveau de vie et/ou accès aux biens et services. Ainsi, cette moindre accessibilité est un générateur majeur d'inégalités.

La **ségrégation spatiale** est une forme de répartition spatiale extrêmement concentrée de certaines catégories sociales. Généralement plus présente dans l'espace urbain, on distingue la ségrégation dite « choisie », qui est le fait d'un processus volontaire d'un groupe social, de la ségrégation dite « subie », subie par les populations défavorisées qui n'ont pas le choix de leur lieu de résidence. Ces formes géographiques, avant tout étudiées sur le plan de la résidence, jouent à des échelles très fines, conduisant à différencier des quartiers urbains aux profils sociaux contrastés.

Références :

CNIS. 2007. « Niveaux de vie et inégalités sociales », Rapport du groupe de travail du CNIS, n° 103, mars ONPES. 2007-2008. « Indicateurs Rapport »

LOISY Christian. 2000. « Pauvreté, précarité, exclusion. Définitions et concepts », in Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Paris : La Documentation française.

Bordeaux, Toulouse, Clermont-Ferrand, Dijon, Nancy...), formant parfois des ensembles plus larges et fortement urbanisés (Alsace, Rhône-Alpes, Bassin parisien). Cela les distingue de la majorité des zones d'emploi françaises, où le revenu est également moins dispersé que la moyenne, mais plus faible. Ces zones recouvrent une grande partie du territoire et englobent des espaces ruraux.

Enfin, la typologie révèle un ensemble de zones d'emploi constitué de populations plus pauvres et aux revenus plus dispersés que la moyenne dans les territoires en difficulté du Nord-est (Le Havre, le Calaisis, le Boulonnais, Lens-Hénin, le Valenciennois, Thiérache, Saint-Quentin, Vallée de la Meuse). On rencontre aussi une concentration de ce type au Sud-est: l'intégralité de la Corse et du Languedoc-Roussillon.

L'ampleur des disparités de revenus sur un territoire dépend de deux facteurs pouvant se combiner: la faiblesse du seuil des bas revenus ou le niveau élevé des hauts revenus. L'importance de la dispersion observée dans le pourtour méditerranéen (Corse, Languedoc-Roussillon) comme dans le Nord - Pas-de-Calais tient à la plus forte part de ménages

à bas revenus: l'éventail des revenus, dans ces régions, est ouvert vers le bas. En revanche, en Île-de-France, l'éventail des revenus est ouvert vers le haut, du fait de la part importante des ménages les plus aisés.

La géographie des inégalités de revenu répond donc à plusieurs logiques: régionales, historiques, urbaines ou rurales, créant des situations locales différenciées. Ainsi, c'est dans les espaces urbains autour des grandes agglomérations que coexistent les deux catégories de zones d'emploi à forte dispersion, les unes à haut revenus, les autres à bas revenus, comme à Marseille-Aix, Lille-Roubaix-Tourcoing, ou dans la zone centrale de l'agglomération parisienne.

Une disparité des revenus élevée à l'échelle d'un territoire peut correspondre à des réalités différentes au sein du territoire. Elle peut être le résultat de la présence, sur le territoire, de ménages à bas et hauts revenus habitant dans des territoires séparés. À l'opposé, un éventail des revenus ouvert peut tout aussi bien correspondre à un brassage social sur le territoire lorsque coexistent des ménages dont les revenus sont très différents.

Fragmentation spatiale

Pour donner une image simple de la ségrégation à l'échelle des communes, l'indicateur choisi est celui du rapport entre les cadres, catégorie socioprofessionnelle la plus qualifiée, et l'addition des ouvriers et des employés, qui sont les catégories socioprofessionnelles les moins qualifiées et les moins rémunérées. Un rapport supérieur à 0,5 correspond donc à une présence plus importante des cadres que des ouvriers et des employés dans une commune. Par ailleurs, l'indice de dissemblance (« Duncan et Duncan ») appliqué à la ségrégation cadres / ouvriers et employés a été calculé entre communes au sein de chaque aire urbaine: il est compris entre 0 et 1 (0 correspondant à une distribution parfaitement homogène entre les deux groupes et entre les communes). [3]

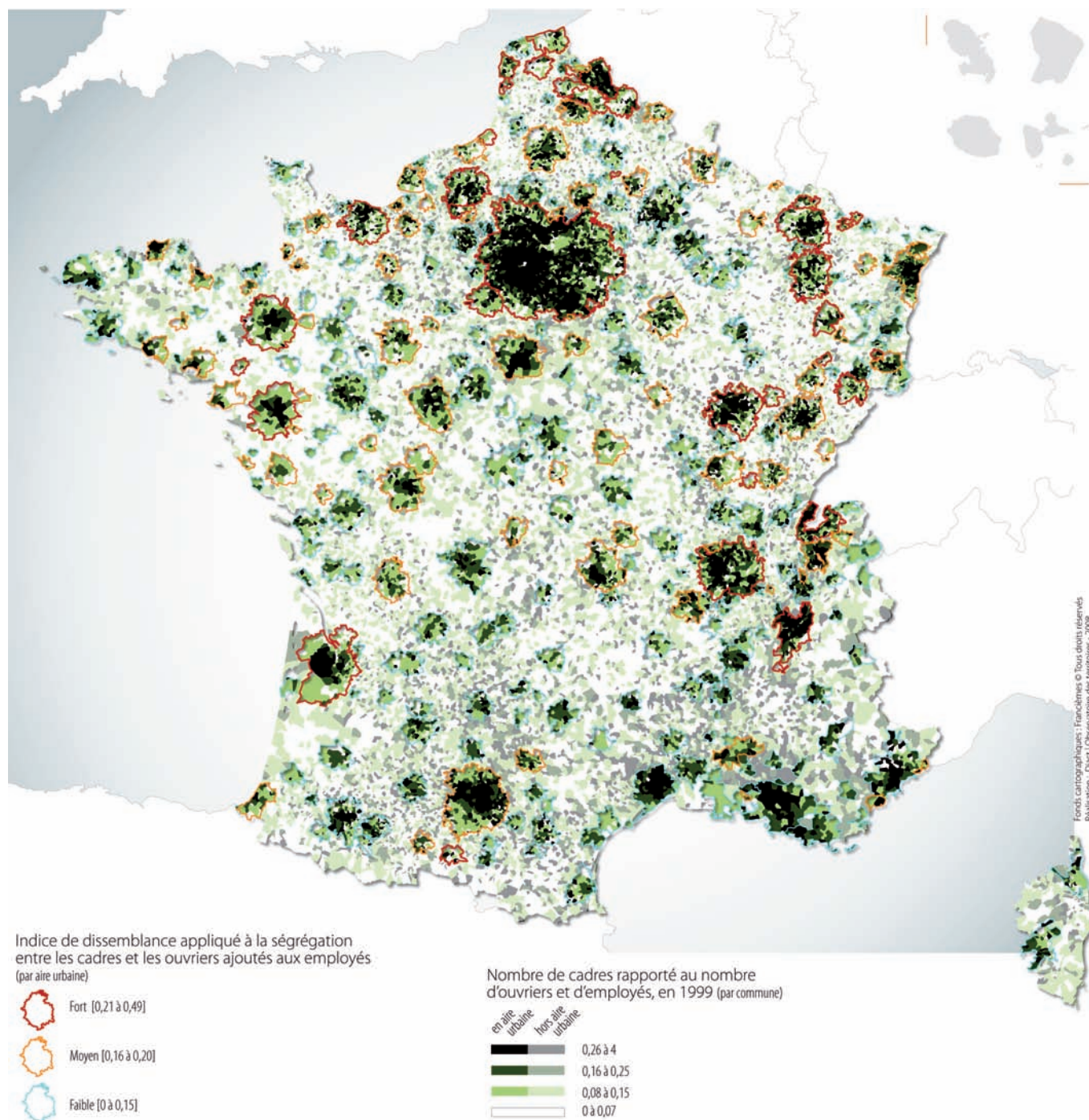
Les cadres sont très concentrés par rapport aux ouvriers et aux employés dans l'espace urbain. Parfois ils sont surreprésentés dans les villes centres, comme à Lyon, Grenoble, Toulouse et Montpellier. Dans d'autres cas, ils sont plus répartis sur tout l'espace urbain, comme à Lille-Roubaix-Tourcoing, Strasbourg ou Bordeaux. Dans les villes à forte tradition ouvrière, la surreprésentation des cadres par rapport aux ouvriers et aux employés est en général moins forte, comme à Valenciennes, Nancy, Saint-Etienne, Mulhouse ou Besançon.

Le cas le plus marquant de différenciation des territoires

urbains selon cet indicateur est celui de l'agglomération parisienne, qui combine un vaste gradient centre – périphérie jusqu'aux franges externes de l'Île-de-France, dans l'Oise ou à la frontière sud de la Seine-et-Marne, et une forte structuration nord-est (où les cadres sont sous-représentés) – sud-ouest (où les cadres sont nettement surreprésentés). Enfin, la surreprésentation des cadres suit aussi des logiques de concentration linéaires en Alsace, sur le littoral méditerranéen, et dans la vallée du Rhône: les espaces ruraux connaissent donc aussi cette configuration. Les cadres sont particulièrement présents par rapport aux ouvriers et aux employés dans les espaces ruraux du Sud-Ouest, des Alpes ou de la Corse.

L'indice de dissemblance dans les aires urbaines est logiquement d'autant plus élevé que l'aire urbaine est grande, l'échelle retenue étant la commune. On retrouve parmi les aires urbaines les plus ségréguées entre cadres et ouvriers/employés Paris, Rouen, Lyon, Lille, Grenoble, Nantes et Bordeaux. Mais on retrouve aussi un certain nombre de villes anciennement très industrielles du Nord et de l'Est de la France, comme Valenciennes, Nancy, Montbéliard, Epinal ou Forbach. À l'inverse, certaines grandes aires urbaines sont moins ségréguées qu'on ne l'attendrait, comme Brest, Marseille-Aix-en-Provence, Toulouse, Nice, Strasbourg, Toulon ou Montpellier.

Carte 7 > Rapport des cadres et des ouvriers et employés par commune, et indice de dissemblance des aires urbaines en 1999



La géographie électorale, un reflet des inégalités territoriales ?

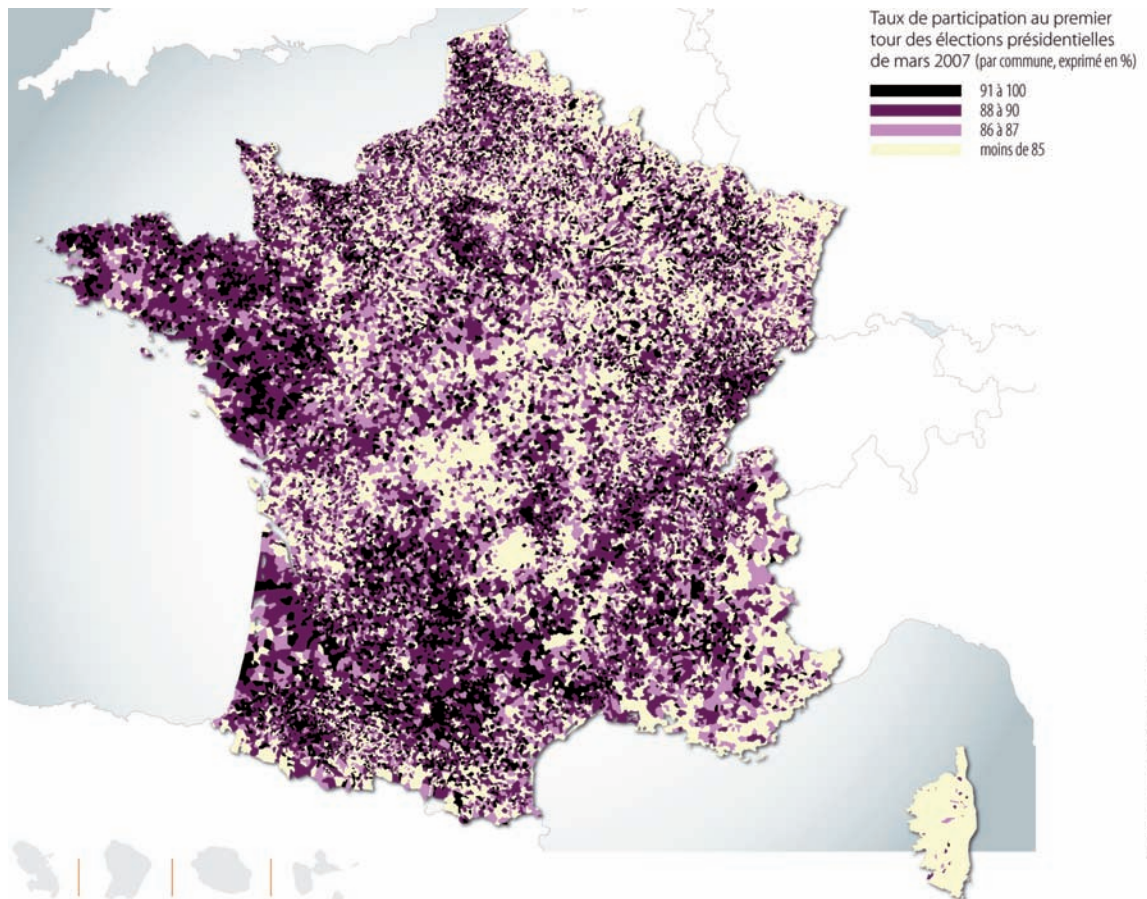
La carte du taux de participation au 1^{er} tour de l'élection présidentielle de 2007 s'inscrit dans un contexte de renforcement des candidats des partis de gouvernement, et correspond à une interruption dans la baisse de la participation aux premiers tours des élections présidentielles entre 1974 et 2002. La participation en 2007 a été de 82,6 %.

La géographie de la participation fait ressortir deux

tendances. Une composante régionale assez nette, avec un grand Ouest qui vote plus alors qu'à contrario, la Corse, l'Alsace, une bande le long de la frontière Nord et les territoires ruraux du centre de la France comme la Creuse ou le Puy-de-Dôme votent particulièrement peu. De nombreux facteurs peuvent expliquer la dimension régionale de ce civisme, notamment l'âge (de manière très générale, les

Carte 8 > Taux de participation au 1^{er} tour des élections présidentielle de 2007

a > Représentation classique

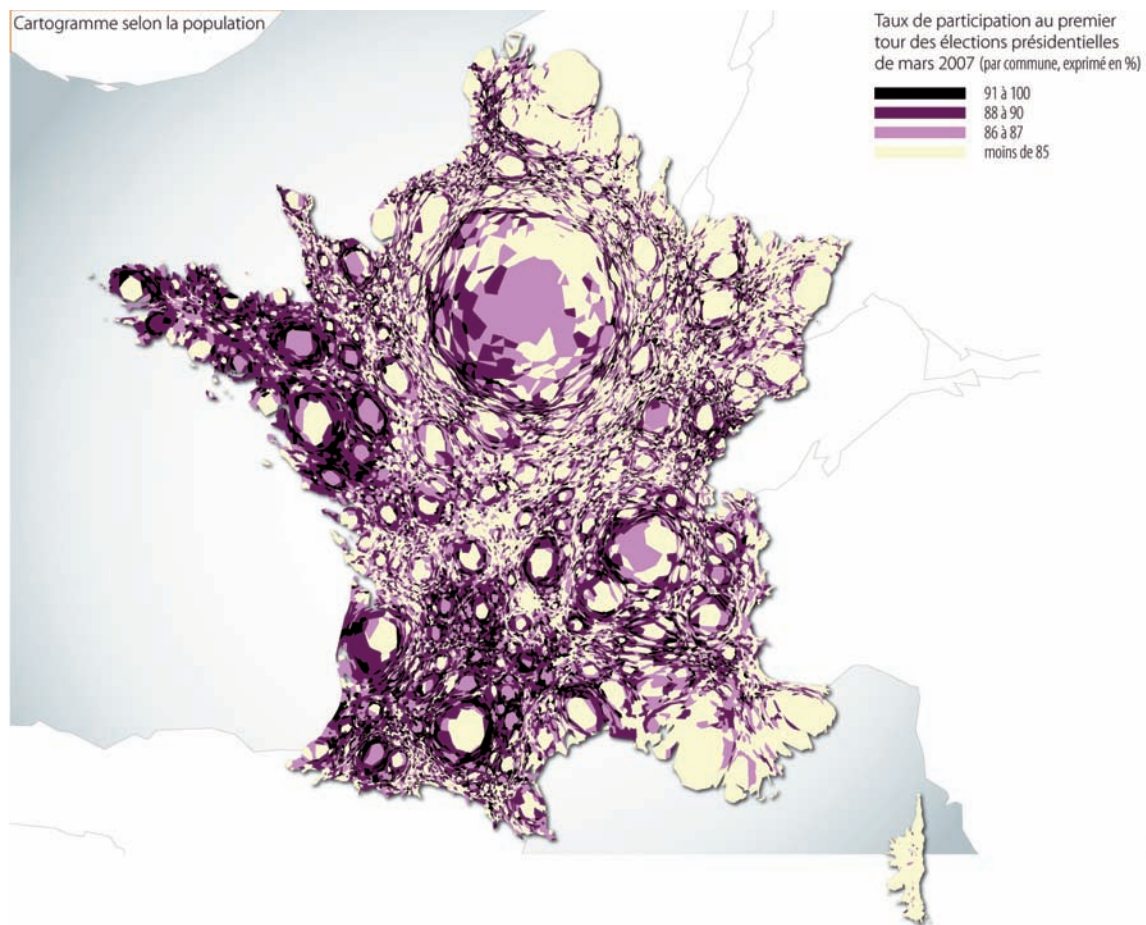


territoires où la proportion de personnes âgées est forte votent plus) et la traditionnelle opposition socio-économique Nord-Est – Sud-Ouest.

Par ailleurs, la géographie de la participation différencie nettement le centre des agglomérations de leur couronne périurbaine : la participation dans les villes centres, où se concentre le vote pour les partis de gouvernement, est plus faible que dans les couronnes périurbaines, où le vote protestataire est plus fort. On peut expliquer cette opposition par un « gradient d'urbanité » qui amène l'espace périurbain, marqué par le repli

sur soi et le rejet de l'urbain, à s'opposer aux choix politiques traditionnels et donc à s'exprimer plus fortement. Mais on peut aussi rapprocher la géographie de la participation électorale de la géographie de la « surreprésentation » des cadres par rapport aux ouvriers et employés. Au sein des aires urbaines, notamment de l'aire urbaine parisienne, la participation est plus forte dans les communes où les cadres sont plus présents que les ouvriers et employés.[4] [5]

b > Représentation grâce à un cartogramme selon la population



Note de lecture : Pour représenter les phénomènes sociaux, il est utile de donner sur la carte un poids visuel important au nombre d'habitants. Cela suppose d'augmenter la taille des unités spatiales les plus peuplées, donnée qui n'est pas représentée par leur simple superficie. Pour ce cartogramme, la forme des communes françaises a été modifiée de manière à ce que la surface de chacune des communes soit proportionnelle à sa population en 1999. Plus une commune apparaît « grande » sur le cartogramme, plus elle est peuplée. Si l'on représente ensuite l'abstention par commune, le poids du monde urbain, majoritaire en nombre de voix mais apparemment insignifiant sur le fond de carte classique, est rendu, avec le cartogramme, beaucoup plus visible.

Source : Ministère de l'Intérieur, bureau des élections - traitement Observatoire des territoires

Santé et inégalités territoriales

Comme dans tous les pays de développement comparable, la France a connu une progression continue de l'espérance de vie à la naissance depuis 1970. La France se distingue toutefois sur toute cette période, d'une part par un écart fort et persistant entre le niveau très élevé de l'espérance de vie des femmes et le niveau moyen de celle des hommes, et d'autre part par des inégalités régionales et locales plus accentuées que dans les autres pays européens.

Une amélioration continue de l'espérance de vie depuis 1970

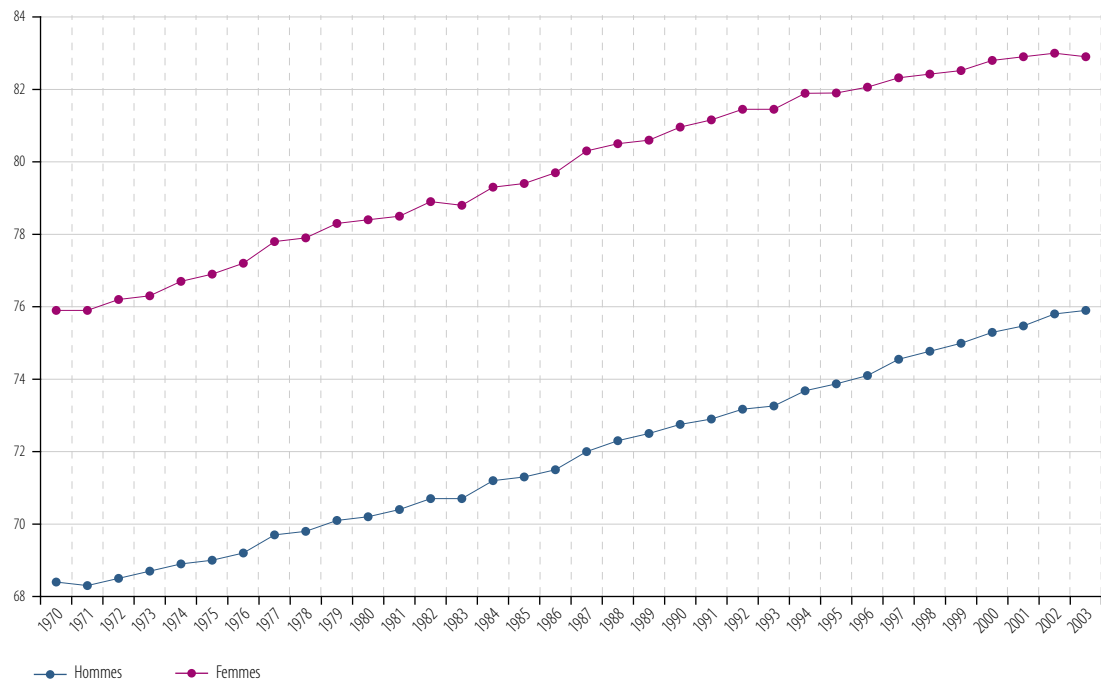
L'espérance de vie à la naissance augmente nettement et régulièrement entre 1970 et 2003. Cette hausse s'inscrit dans un mouvement d'amélioration globale de la situation sanitaire en France amorcé dès la fin du XIX^e siècle et caractérisé par un accroissement régulier de l'espérance de vie à la naissance (à l'exception des deux périodes de guerre et des

années 1960, marquées par une diminution ou une stagnation de cet indicateur).

Cette rapide diminution de la mortalité, particulièrement accentuée aux grands âges à partir des années 1970, traduit les progrès médicaux réalisés en matière de traitement des maladies cardiovasculaires, des cancers et de prévention des morts violentes. Ils sont le résultat d'importants changements constatés dans les comportements face à la santé (consommations d'alcool et de tabac, comportements alimentaires, prévention routière, exposition aux risques professionnels...), ainsi que dans le diagnostic et la prise en charge de certaines pathologies chroniques et dégénératives.

Ces progrès concernent la société française dans son ensemble, l'espérance de vie s'améliorant partout en France. Toutefois, les progrès sanitaires connaissent différentes phases, accélérées ou ralenties selon les lieux, et s'accompagnent d'une recomposition de la distribution spatiale des espérances de vie en France.

Graphique 3 > Évolution de l'espérance de vie à la naissance de 1970 à 2003 en France métropolitaine (en années)



Les recompositions de l'organisation spatiale de l'espérance de vie : le morcellement du fait régional

Les différents rythmes d'évolution de la mortalité au niveau local sont à l'origine d'importantes recompositions de la distribution spatiale de l'espérance de vie. [6] [7]

Tout d'abord, contrairement à ce que nous révèle l'analyse de l'évolution des disparités sociales de santé, les inégalités d'espérances de vie, analysées à l'échelle des zones d'emploi, ont tendance à s'atténuer. Si les écarts restent importants (9 ans sur la dernière période), ils sont moindres qu'en début de période. Cette légère atténuation des écarts s'accompagne de modifications substantielles des configurations spatiales. En 1975, la France apparaissait coupée en deux, entre un croissant nord de faible espérance de vie, allant du sud de la Bretagne au sud de l'Alsace, et le reste de la France d'espérance de vie moyenne ou forte. L'organisation, fortement régionalisée, se caractérisait par des plages continues et homogènes aussi bien pour les faibles espérances de vie au Nord que pour les fortes espérances de vie dans le Centre-Ouest, le Sud-Ouest et sur le pourtour méditerranéen.

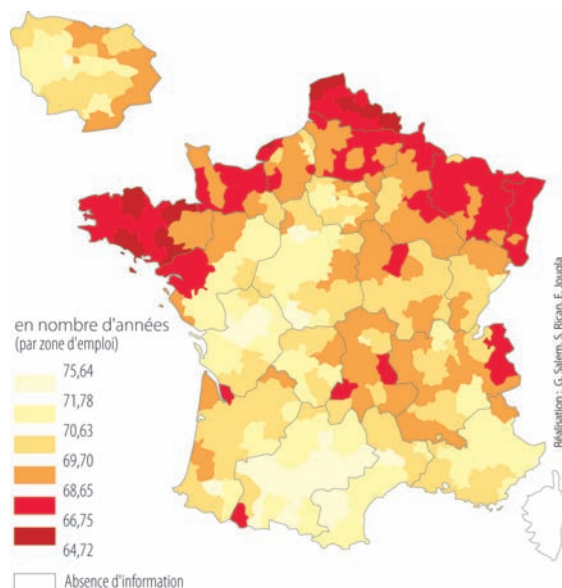
Ce modèle s'éffrite progressivement et laisse la place d'une part à de nouveaux agencements régionaux, et d'autre part, à des disparités intra-régionales souvent plus fortes que les

disparités entre les régions. En 2000, du bloc nord de faibles espérances de vie il ne reste plus qu'un ensemble nord intégrant le Nord - Pas-de-Calais et la Picardie et l'extrême ouest de la Bretagne. Il est aujourd'hui supplanté par une diagonale centrale de surmortalité de vaste étendue, allant de la Champagne-Ardenne à l'Auvergne. Cette réorganisation traduit les progrès rapides constatés sur la Bretagne universitaire ou en Alsace et le déclin relatif du pourtour méditerranéen ou des zones rurales enclavées du centre de la France. Par ailleurs, l'hétérogénéité infrarégionale devient la règle avec par exemple des oppositions aujourd'hui aussi fortes entre Rennes et l'ouest de la Bretagne ou entre Paris et les marges de l'Île-de-France que les oppositions observées entre le Nord et le Sud-Ouest de la France.

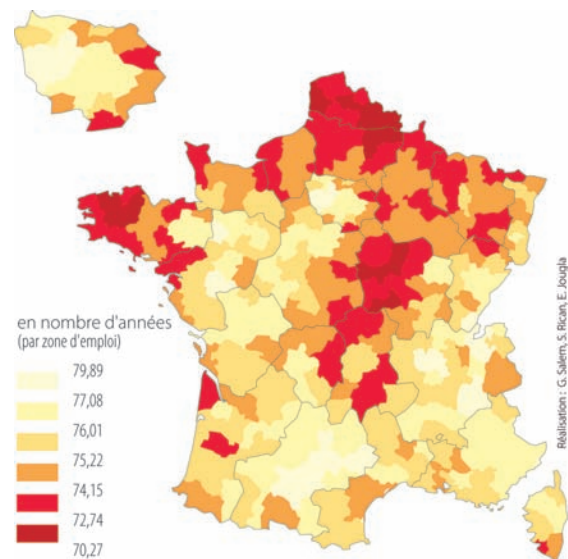
Ces réorganisations spatiales s'accompagnent également d'importantes modifications dans les profils de mortalité par causes de décès. Tandis que les écarts de mortalité étaient fortement déterminés par les écarts de mortalité par maladies cardiovasculaires et morts violentes en début de période, ils sont aujourd'hui davantage associés aux écarts de mortalité par cancer. Les rythmes locaux différents d'évolution de l'espérance de vie traduisent également les différences locales dans les changements des profils de mortalité par causes. Les fortes spécificités régionales du

Carte 9 > Espérance de vie à la naissance des hommes

a > Période 1973-1977

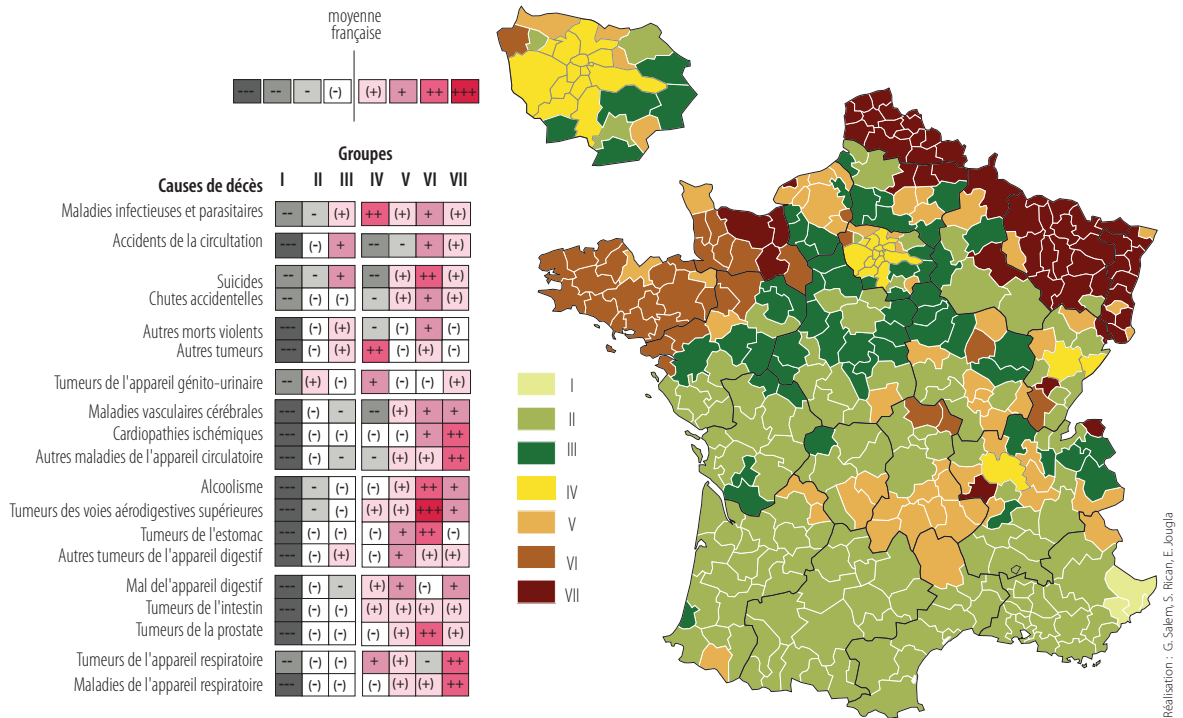


b > Période 1997-2001



Carte 10 > Profils masculins de mortalité par cause de décès

a > Période 1973-1977



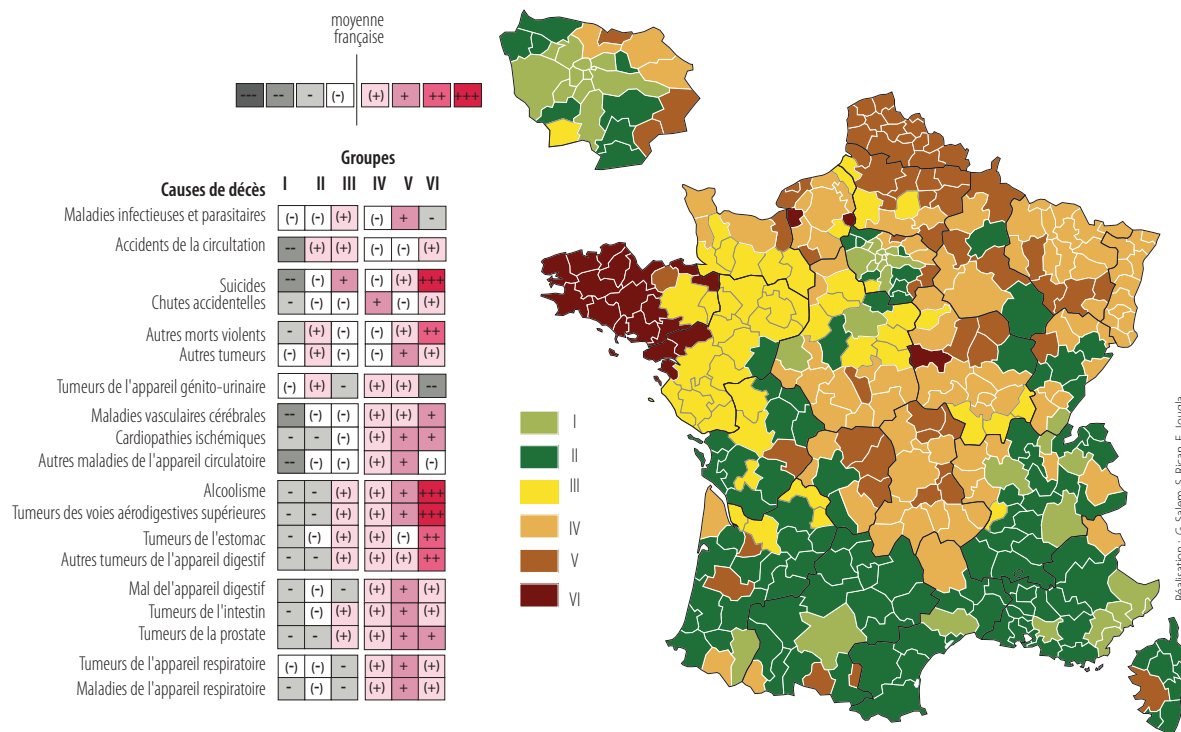
Source : CépiDc INSERM, Insee

début de période, que l'on peut caricaturer par une forte mortalité pour toutes les causes associées aux consommations d'alcool et aux comportements alimentaires dans le Nord-Ouest et une forte mortalité pour toutes les causes associées aux pratiques tabagiques et aux expositions professionnelles dans le Nord-Est, sont fortement modifiées en fin de période. Si le nord de la France garde le même profil défavorable de mortalité, les situations de la Bretagne, de la Normandie ou de l'Alsace se sont fortement modifiées. On constate une nouvelle fois des profils intra-régionaux souvent plus différenciés que les profils régionaux.

L'atténuation des écarts traduit donc moins une homogénéisation des situations qu'une recomposition de celles-ci. D'une organisation fortement marquée par le fait régional, on passe à une organisation beaucoup plus polarisée, traduisant une lente disparition des spécificités sanitaires régionales au profit de segmentations socio-spatiales locales de plus en plus affirmées, fortement marquées par le fait urbain. Ce mouve-

ment s'inscrit pleinement au cœur des principales mutations socio-territoriales françaises, incitant notamment à des approches intra-urbaines pour l'analyse des disparités de santé.

b > Période 1995-1999



Source : CépiDc/INSERM, Insee

BIBLIOGRAPHIE

- [1] EVEN Karl, RAKOTOMALALA Josée, ROBERT Annelise. 2008. « Une caractérisation des conditions de logement des ménages à bas revenus », in *Les travaux de l'Observatoire 2007-2008*, Paris : La Documentation française.
- [2] ROUX Emmanuel, VANIER Martin. 2008. *La périurbanisation : problématiques et perspectives*, Paris : La Documentation française.
- [3] CESAER. 2006. « Périurbanisation, ségrégation spatiale et accès aux services publics »
- [4] LEVY Jacques. 2003. « Vote et gradient d'urbanité », in *EspacesTemps.net*, Mensuelles, juin.
- [5] ANDRIEU Dominique, LEVY Jacques. 2007. « L'archipel français », in *EspacesTemps.net*, Mensuelles, juillet.
- [6] RICAN Stéphane, JOUGLA Éric. 2008. *Atlas de la mortalité par cancer. Évolution 1970 – 2004*, Paris : INCa, INSERM.
- [7] SALEM Gérard, RICAN Stéphane, JOUGLA Éric. 2000. *Atlas de la santé en France. Volume 1 : les causes de décès*, Paris : John Libbey Eurotext.

Les axes de travail de l'Observatoire des territoires 2009-2010

L'Observatoire met à disposition en libre accès sur le site www.territoires.gouv.fr un ensemble d'indicateurs qui sont mis à jour régulièrement, présentés sous forme de cartographie interactive.

La réalisation de ce deuxième rapport a fait émerger des questionnements auxquels les indicateurs et analyses disponibles ou facilement mobilisables ne permettent pas de répondre de manière satisfaisante. Les axes de travail présentés ci-contre devraient permettre de compléter le socle d'indicateurs ou de sélectionner dans les travaux existants les données et études pour approfondir l'observation des dynamiques territoriales dans des domaines utiles à la définition et au suivi des politiques publiques territoriales.

Poursuivre la mesure des potentialités et de la diversité des territoires dans une perspective d'aménagement et de développement durable des territoires

Les acteurs publics, aux différents niveaux territoriaux, ont besoin de mieux connaître les ressources et les potentialités propres à leurs territoires afin de construire des stratégies de développement adaptées, et attirer les ressources humaines et les capitaux nécessaires aux mutations économiques des territoires. Toutes les régions ne disposent pas des mêmes atouts et ne se situent pas sur les mêmes trajectoires de développement. Il s'agit donc de construire des indicateurs qui fournissent des repères sur ces trajectoires.

■ **Intégrer la dimension du *développement durable* dans l'analyse des disparités et des convergences des territoires aux échelles les plus pertinentes suivant les thématiques étudiées**

Des indicateurs sont nécessaires à différents niveaux territoriaux pour comprendre la diversité des situations, leurs déterminants dans les différentes dimensions du développement durable. Ce travail copiloté par la Délégation interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des territoires et le Commissariat général au Développement Durable, repose sur le réseau de partenaires de l'Observatoire.

Ces indicateurs permettront d'apporter des éléments d'analyse sur la diversité des territoires complémentaires aux indicateurs de base que sont le PIB par habitant et le taux de chômage pour l'analyse de la cohésion territoriale.

■ **Poursuivre la recherche d'indicateurs stratégiques d'innovation**

Cette démarche vient compléter les premiers travaux publiés dans le rapport, basés sur le potentiel des régions en matière de R&D et d'activités à haute teneur technologique. Seront en particulier développées l'identification des réseaux de coopération et la dimension entrepreneuriale de l'innovation qui font partie des facteurs permettant de développer la capacité d'innovation.

■ **Mesurer les facteurs d'attractivité des territoires**

La qualité du cadre de vie des habitants dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation, mais aussi l'accessibilité aux infrastructures numériques ou de transport font partie des principaux facteurs d'attractivité du territoire ainsi que la valorisation d'aménités naturelles ou culturelles. La mise à disposition d'indicateurs dans ces domaines passe notamment par l'amélioration de la connaissance des investissements publics et de l'accessibilité aux services d'intérêt général. D'autres facteurs, doivent être identifiés : l'évolution des spécialisations économiques et technologiques, la qualification des ressources humaines, pour identifier les atouts des territoires dans le contexte d'une économie mondialisée.

Améliorer la connaissance de l'armature urbaine et des territoires à enjeu

La diffusion des données détaillées du premier cycle complet des enquêtes de recensement doit permettre de conforter et de préciser les tendances identifiées par les premières estimations présentées dans ce rapport. D'autres indicateurs sont également à mobiliser pour compléter ces approches.

■ **Construire un socle d'indicateurs caractérisant les villes et les pôles urbains de différente importance,**

notamment leurs caractéristiques socio-économiques. Dans ce cadre, un socle d'indicateurs spécifiques contribuera à caractériser les métropoles.

■ **Faire le point sur les évolutions des espaces ruraux selon différentes dimensions :**

leurs fonctions productives, les caractéristiques des socio-économiques des populations résidentes et présentes ainsi que leurs liens avec les espaces urbains.

■ **Poursuivre l'identification d'espaces transfrontaliers.**

Une méthodologie a été définie pour identifier et caractériser le degré d'intégration d'espaces transfrontaliers sur la base de trois sites pilotes. Il s'agit d'étendre cette approche à de nouveaux sites.

Liste des sigles utilisés

A

AAH	Allocation aux adultes handicapés
AdCF	Assemblée des communautés de France
Ademe	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
AFII	Agence française pour les investissements internationaux
AFU	Association foncière urbaine
AIE	Agence internationale de l'énergie
ANRT	Agence nationale de la recherche technique
ASS	Allocation de solidarité spécifique
loi ATR	loi Administration territoriale de la République

C

CA	Communauté d'agglomération
CC	Communauté de communes
CEE	Centre d'études et de l'emploi
CépiDc	Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès
CEPREMAP	Centre pour la recherche économique et ses applications
CEREN	Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie
CETE	Centre d'études techniques de l'Équipement
CIFRE	Convention industrielle de formation par la recherche
CITEPA	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique
CLAP	Connaissance locale de l'appareil productif
CLS	Collecte Localisation Satellites
CNAMTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
CNES	Centre national d'études spatiales
CPCI	Commission permanente de concertation pour l'industrie
Crédoc	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CREUSET	Centre de recherche économique de l'université de Saint-Étienne
CU	Communauté urbaine
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche

D

DADS	Déclarations annuelles de données sociales
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DGAFP	Direction générale de l'administration et de la fonction publique

DGCL	Direction générale des collectivités locales
DGDDI	Direction générale des douanes et droits indirects
DGE	Direction générale des entreprises
DGI	Direction générale des impôts
DGUHC	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction
DHOS	Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins
DIACT	Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
DPPR	Direction de la prévention des pollutions et des risques
Drees	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DROM	Départements et régions d'outre-mer

E

EAR	Enquête annuelle de recensement
EIR	Échantillon inter-régimes des retraités
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPLS	Enquête sur le parc locatif social
ESPON	European Spatial Planning Observation Network (voir ORATE)
ETP	Équivalent temps plein

F

Fnau	Fédération nationale des agences d'urbanisme
FUI	Fonds unique interministériel

G

GLOSS	Global Sea Level Observing System
--------------	-----------------------------------

I

IDATE	Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe
IDE	Investissement direct à l'étranger
Ifen	Institut français de l'environnement
INPI	Institut national de la propriété industrielle
Inra	Institut national de la recherche agronomique
Inrets	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IRIS	Îlots regroupés pour l'information statistique

L

LET	Laboratoire d'économie des transports (UMR CNRS LET-ENTPE)
LIFI	Enquête sur les liaisons financières entre sociétés

M

MEEDDAT	Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
Men	Ministère de l'éducation nationale
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
MOT	Mission opérationnelle transfrontalière

N

NES	Nomenclature économique de synthèse
NUTS	Nomenclature d'unités territoriales statistiques

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONDPS	Observatoire national de la démographie des professions de santé
ONERC	Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique
ORATE	Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (voir ESPON)
ORTEL	Observatoire régional des télécommunications
OST	Observatoire des sciences et techniques

P

PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles
PNR	Parc naturel régional
PRG	Pouvoir (ou potentiel) de réchauffement global

R

R&D	Recherche et développement
RHST	Ressources humaines en sciences et techniques

S

SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAN	Syndicat d'agglomération nouvelle
SCAFR	Société de conseil pour l'aménagement foncier et rural

SCEES	Service central des enquêtes et études statistiques
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDRIF	Schéma directeur régional de l'Île-de-France
SESP	Service économie, statistiques et prospective
Sessi	Service des études et des statistiques industrielles
SIC	Site d'intérêt communautaire
SIG	Système d'informations géographiques
SITADEL	Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires
SLD	Soins de longue durée
SNAP	Selected Nomenclature for Air Pollution
SNIR	Système national interrégimes
Solstice	Système d'observation localisée et de simulation des trajectoires d'insertion, de chômage et d'emploi
SROS	Schéma régional d'organisation des soins
SSR	Soins de suite et de réadaptation

T

TERUTI-LUCAS	Enquête « Utilisation des territoires » - Land Use / Cover Area From Statistical Survey
TL	TL Territory level
TNT	Télévision numérique terrestre
TPU	Taxe professionnelle unique
TRM	Enquête « Transports routiers de marchandises »
TWh	Terawattheure

U

UC	Unité de consommation
UMS RIATE	Unité mixte de service « Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen »

V

VNF	Voies navigables de France
-----	----------------------------

Z

ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZAUER	Zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace à dominante rurale
ZEAT	Zone d'étude et d'aménagement du territoire
ZPS	Zone de protection spéciale
ZSC	Zone spéciale de conservation
ZUS	Zone urbaine sensible

Dynamiques et développement durable des territoires

Un contexte national et international qui affecte les territoires de façon différenciée

Les territoires, les villes, les bassins d'emplois français sont confrontés à un environnement européen et mondial de plus en plus concurrentiel. Dans le même temps ils doivent faire face à de nouveaux défis tant environnementaux que socio-économiques.

Au sein de l'espace européen, les régions françaises se distinguent par un dynamisme démographique très favorable. Cependant, seules les régions Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur figurent parmi les 15 premières régions européennes par leur niveau de production. Toutefois, en dynamique, les régions Pays de la Loire, Bretagne, Midi-Pyrénées et Aquitaine figurent désormais au premier rang des grandes régions européennes.

Au sein des régions françaises, les flux migratoires entre régions contribuent à creuser les écarts entre le Sud et l'Ouest d'une part, et le Nord et l'Est d'autre part. Ces mouvements, mais aussi les grandes dynamiques économiques, dessinent de grands espaces souvent interrégionaux, notamment dans une grande partie du Sud-est ou encore dans l'Ouest ou au Nord. Les disparités de richesse, mesurées par le PIB par habitant, se resserrent sur dix ans, mais persistent encore, du fait notamment de la forte productivité des régions Île-de-France et Rhône-Alpes. À une échelle plus fine, les facteurs de précarité révèlent d'autres espaces : une large bande au Nord, le long du pourtour méditerranéen ou encore en Basse-Normandie ou au centre du Massif central.

Le mouvement de résidentialisation, plus loin des centres urbains et, la construction d'infrastructures continuent de grignoter les espaces agricoles et naturels. Cette artificialisation des territoires produit des effets négatifs sur le changement climatique et la biodiversité. Certains d'entre eux, souvent très peuplés, comme le pourtour méditerranéen ou les façades littorales, se révèlent particulièrement vulnérables.

Le rapport tente ainsi d'apporter des éléments de réponse aux principales questions relatives à la compréhension et aux mécanismes à l'œuvre au sein des territoires français, en partant des données et analyses disponibles.

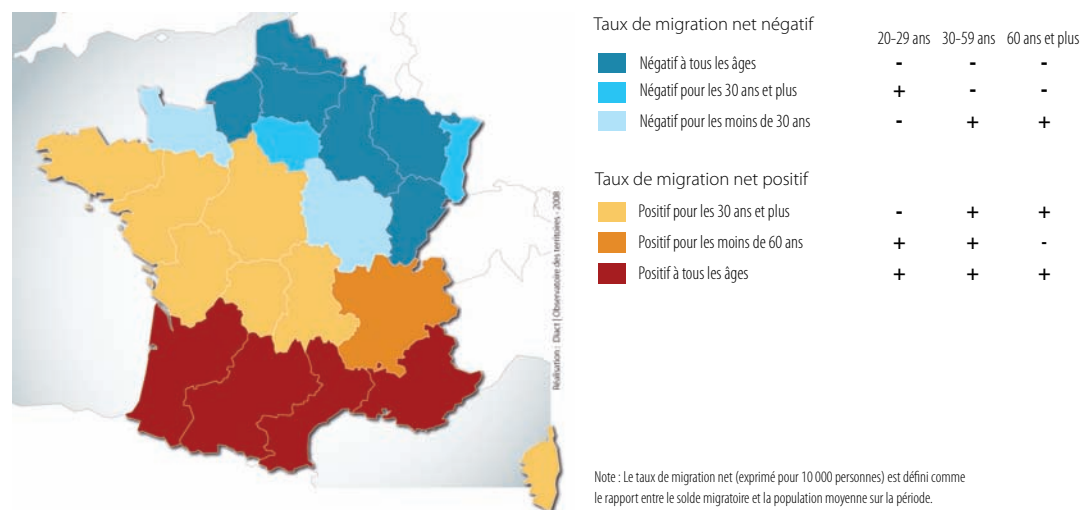
1 Redéploiement confirmé en faveur du Sud et de l'Ouest

1.1 Rebond démographique et rôle accru des migrations interrégionales

Depuis 1999, la France connaît un vif rebond démographique : alors que le rythme de croissance annuel était en moyenne de 0,4 % par an entre 1990 et 1999, il est de 0,7 % par an depuis 1999. Ainsi, la population française est estimée à 63,4 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2007, dont 61,5 millions en métropole. La croissance n'a pas bénéficié de la même manière à toutes les régions : Midi-Pyrénées, la Corse, l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon et dans une moindre mesure la Bretagne, les Pays de la Loire et Rhône-Alpes ont confirmé et renforcé leur dynamisme. Certaines régions ont enrayé un déclin de population parfois prononcé, comme le Limousin. Dans le même temps la plupart des régions du Nord, de l'Est et du Bassin parisien ont conservé le même rythme qu'entre 1990 et 1999, restant à l'écart du rebond démographique. Toutes les régions françaises gagnent des habitants sauf une, la Champagne-Ardenne.

Cependant, à l'échelle des départements, les évolutions sont plus hétérogènes ; des profils de croissance contrastés se distinguent sur la période 1990-2005. Les départements affichant les plus fortes hausses sont d'une part, ceux qui connaissaient déjà une forte croissance dans les années 1990 et dont le rythme s'accélère (Aude, Alpes-de-Haute-Provence, Tarn-et-Garonne, Landes, Vendée, Gard ou Hautes-Alpes) et

Carte 1 > Taux de migration net par tranche d'âge entre 1999 et 2005



Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement 2004-2006

d'autre part, des départements plutôt atones entre 1990 et 1999, mais bénéficiant d'une forte poussée démographique depuis 1999 (Corse-du-Sud, Ariège, Tarn, Gers, Aveyron, Lot-et-Garonne, Lozère, Hautes-Pyrénées ou Dordogne), ainsi que toute la première couronne francilienne. Par ailleurs, 14 départements enregistrent des taux plus faibles entre 1999 et 2005 qu'entre 1990 et 1999; d'autres, en déprise relative lors de la dernière décennie n'ont pas profité du dynamisme quasi général (Marne, Haute-Marne, Côte-d'Or, Somme ou Seine-Maritime).

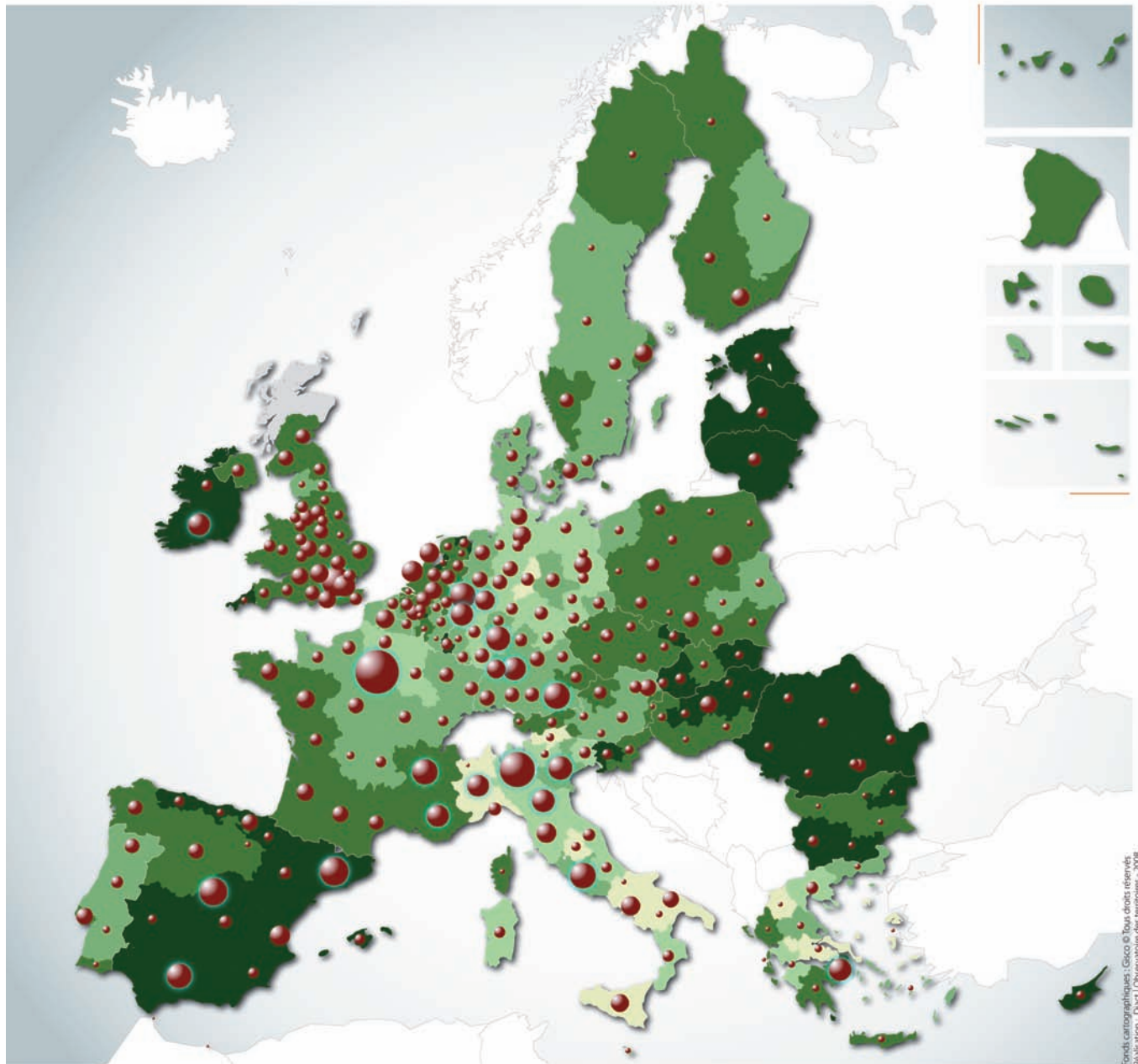
Les mouvements migratoires entre régions métropolitaines se sont amplifiés sur la période récente. Ils sont un facteur important de différenciation dans les évolutions démographiques. En moyenne, chaque année, 1,9 % des personnes ont changé de région sur les dernières années, contre 1,6 % entre 1990 et 1999. Deux groupes de régions s'opposent : les régions du Sud attirent les populations à tous les âges, tandis qu'au Nord et à l'Est elles présentent des soldes négatifs à tous les âges, sauf pour l'Île-de-France et l'Alsace attractives pour les jeunes à l'âge des études supérieures et du premier emploi. Par ailleurs, certaines régions de la façade Atlantique, en particulier la Bretagne et le Poitou-Charentes, glissent, au cours des quarante dernières années, vers un type de croissance à « migrations » après avoir été des régions « à natalité ».

1.2 Trois régions françaises parmi les 20 premières européennes pour leur niveau de production

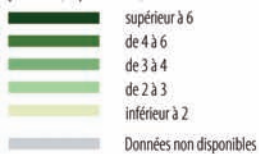
La France contribue, en 2005, à hauteur de 15,6 % à la production de l'Union européenne à 27 et de 12,8 % à sa population. À l'échelle des régions (NUTS2), le niveau du PIB de l'Île-de-France en fait de loin la première région européenne, classée largement devant la Lombardie et Londres (même en regroupant Inner et Outer London). La région Rhône-Alpes, se situe au 7^e rang et Provence-Alpes-Côte d'Azur, au 15^e rang, alors que la région Nord - Pas de Calais ne se situe qu'au 24^e rang.

En dynamique, si le rythme de croissance du PIB, en parité de pouvoir d'achat, a été globalement comparable entre 1999 et 2005 à celui des autres pays européens (4,2 % par an, contre 4,3 % pour l'UE à 27), les tendances sont cependant contrastées au sein des régions françaises. Parmi les 50 plus grandes régions européennes, cinq régions françaises ont des taux de croissance supérieurs à la croissance moyenne de l'UE27 : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Pays de la Loire. Par contre, l'Île-de-France, le Nord - Pas-de-Calais et la région Rhône-Alpes ont un rythme de croissance en deçà de la moyenne européenne.

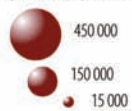
Carte 2 > Poids économique des régions européennes en 2005 (ppa)



Taux d'évolution annuel moyen
du PIB entre 1999 et 2005
(par nuts 2, exprimé en %)



PIB régional, en 2005
(par nuts 2, exprimé en millions PPA)

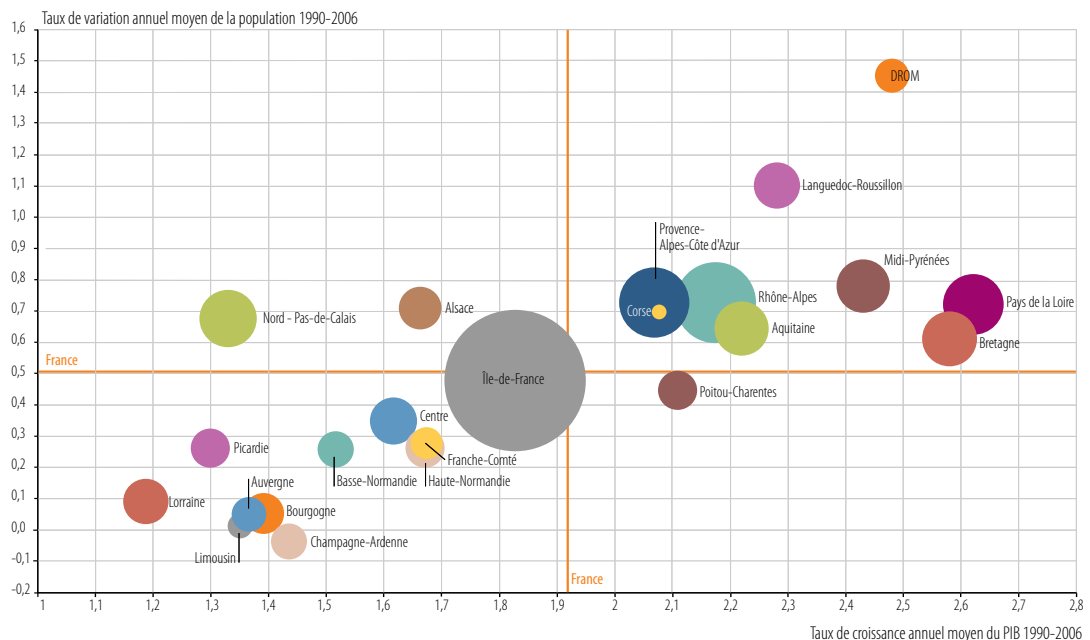


Source: Eurostat

1.3 Le dynamisme des façades Sud et Ouest accentue les écarts avec les régions du Nord et de l'Est

Pour identifier les tendances structurelles il est nécessaire d'analyser les dynamiques avec un fort recul temporel. Ainsi, au cours des seize dernières années connues (1990-2006), il ressort que les régions des façades Ouest et Sud cumulent taux de croissance de la population et de la production plus élevés que la moyenne nationale, accentuant ainsi leurs écarts par rapport à celles qui restent éloignées de cette dynamique. On observe également le net rattrapage des économies d'outre-mer qui affichent globalement un rythme de croissance de population et de production très supérieur à la moyenne de l'ensemble des régions françaises.

Graphique 1 > Évolution de la population et du PIB des régions de 1990 à 2006



Note : Les cercles sont proportionnels au PIB des régions en 2006
Source : Insee, Comptes régionaux (base 2000) (valeurs définitives pour 1990, semi-définitives pour 2006)

En analysant les évolutions de la croissance de la production tout au long de la période, les régions suivent des trajectoires différenciées, certaines dans le sens d'une amélioration régulière par rapport à la moyenne nationale, comme le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, la Corse et le Limousin. D'autres ont des trajectoires, qui se redressent après une période moins favorable, comme la Basse-Normandie, le Nord - Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Provence-Alpes Côte d'Azur ou l'Aquitaine. À l'inverse, après avoir amélioré leur position relative jusqu'en 2000, certaines perdent relativement du terrain depuis, comme l'Auvergne, la Bourgogne ou encore la Franche-Comté et la Champagne-Ardenne. Enfin, d'autres connaissent des évolutions de moins en moins favorables relativement au rythme moyen de croissance des régions françaises, comme l'Alsace, la Haute-Normandie et la Picardie. La région des Pays de la Loire suit ce profil, en dépit d'un rythme de croissance qui demeure supérieur à la moyenne.

La dynamique des cinq plus grandes régions en termes de production illustre l'opposition déjà observée au niveau démographique entre la France du Sud et de l'Ouest et celle du Nord et de l'Est. D'un côté les régions Rhône-Alpes (+ 2,2 % en volume par an), Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 2,1 %) ou Pays de la Loire (la plus dynamique avec + 2,6 %) ont crû plus que la moyenne depuis 1990 (+ 1,9 % par an) ; leurs taux de croissance sont voisins de ceux des régions Bretagne, Midi-Pyrénées et Aquitaine qui s'imposent désormais aux tous premiers rangs des régions économiques françaises. De l'autre, l'Île-de-France (+ 1,8 % par an) et le Nord - Pas-de-Calais (+ 1,6 %) présentent des taux de croissance plus modérés, à l'instar des régions du Bassin parisien telles que le Centre, la Basse et la Haute-Normandie. Seules quelques régions affichent des taux de croissance très inférieurs à la moyenne nationale, comme les régions Lorraine, Auvergne, Picardie et Limousin.

1.4 Les trois quarts de la production nationale concentrés géographiquement dans dix régions

La concentration géographique, si elle est importante reste cependant modérée comparée à l'ensemble des régions de l'OCDE : proche de la moyenne de ces régions, inférieure à celle du Royaume-Uni, du Japon, des États-Unis, mais supérieure à celle de l'Allemagne. Cela montre néanmoins que les performances économiques du pays sont fortement dépendantes d'un petit nombre de régions. En effet, la production des régions et départements français reste géographiquement très concentrée. Elle se caractérise par la place prépondérante de l'Île-de-France (28,3 % du PIB en 2006) suivie de Rhône-Alpes, trois fois plus petite. Si on ajoute les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nord - Pas-de-Calais, le poids de ces quatre régions dans la production nationale atteint 50,3 % du PIB de la France en 2006. Sur une longue période, la concentration a un peu diminué – elle était de 50,6 % en 1990-, en raison d'une légère contraction de la part de l'Île-de-France. Cependant, depuis 2000, elle tend à se renforcer. Sans surprise, la concentration de la production est plus importante que celle de la population. Elle l'est encore plus pour les activités de recherche et développement.

Tableau 1 > Concentration des régions françaises suivant la population, le PIB et les dépenses de R & D (en %)

	Population		PIB		R & D	
	1990	2006	1990	2006	1997	2006
Île-de-France	18,3	18,2	28,5	28,3	46,6	42,2
Total 2 ^e à 4 ^e région	23,4	23,5	22,1	22,1	23,5	26,7
Total 4 ^{es} régions	41,7	41,8	50,6	50,3	70,1	68,9
Total 5 ^e à 10 ^e région	27,1	27,6	24,5	24,5	15,7	16,5
Total 10 ^{es} régions	68,9	69,4	75,0	74,8	85,8	85,5

Sources : Insee, Estimations de population au 1^{er} janvier (Population), Comptes nationaux (définitifs pour 1990, semi-définitifs pour 2006) (PIB); Men-MESR DEPP (R & D)

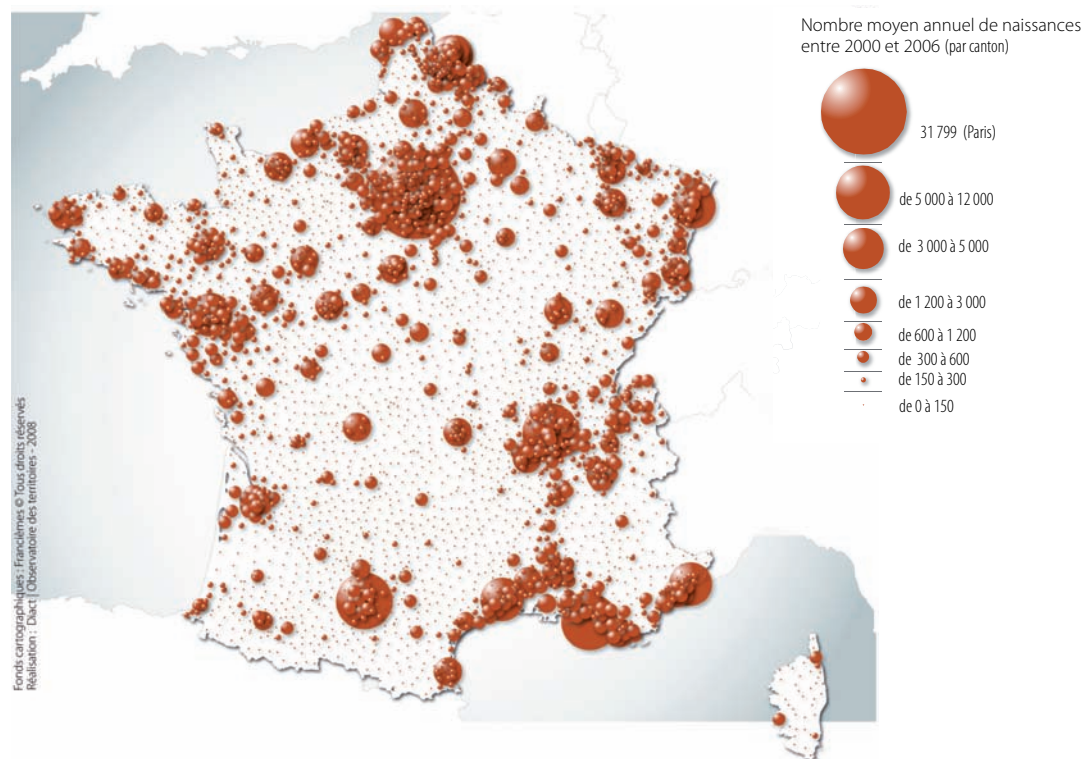
2 Des atouts différenciés pour se positionner sur des trajectoires d'avenir

2.1 Les naissances : reflet du dynamisme des pôles urbains, un atout pour les régions à déficit migratoire

La France se démarque de l'Europe avec une croissance de la population reposant principalement sur une natalité particulièrement soutenue. Les régions françaises (à l'exception du Limousin et de l'Auvergne) affichent les meilleurs soldes naturels européens, à des niveaux que seuls l'Irlande, les environs de Londres, le Nord de la Pologne ou un couloir allant du sud de la Bavière à la Vénétie atteignent.

L'évolution la plus importante de la population imputable à l'accroissement naturel revient à l'Île-de-France (+ 0,9 % par an entre 1999 et 2007), suivie de Rhône-Alpes, du Nord - Pas-de-Calais et de l'Alsace, avec des taux variant de 0,54 % à 0,47 % par an sur la même période. À l'inverse, le mouvement naturel de l'Auvergne et du Limousin contribue négativement à l'évolution de leur population. Cependant, sur cette période l'attractivité de ces deux régions leur permet d'enrayer leur déclin.

Carte 3 > Nombre moyen annuel des naissances domiciliées entre 2000 et 2006



Source : Insee, État civil

Portée par une natalité vigoureuse, la France compte plus de jeunes de moins de 20 ans que la plupart de ses voisins. Dans 4 régions, le nombre des moins de 20 ans dépasse le million en 2005 : l'Île-de-France (3 millions), Rhône-Alpes (1,5 million), le Nord - Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur (1,1 million). Ces régions totalisent 45 % des 15,1 millions de jeunes de moins de 20 ans vivant en France. Cependant, par manque d'attractivité les régions du Nord se vident progressivement par le jeu des migrations résidentielles et perdent ainsi une partie de leur réserve de main-d'œuvre potentielle pour les années futures.

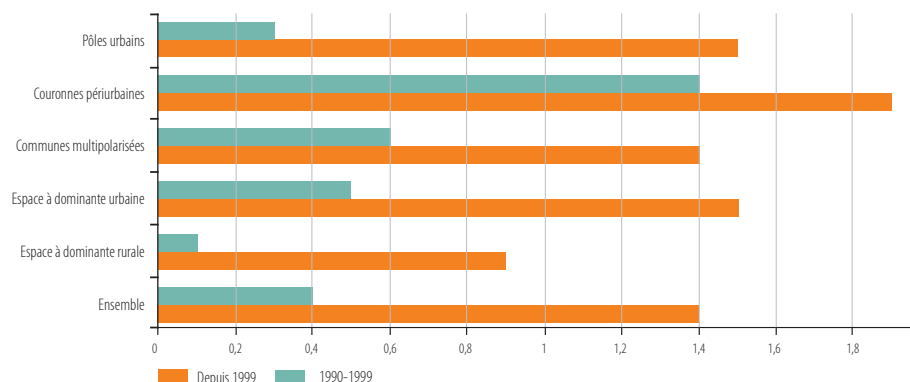
La géographie des naissances est un des aspects du dynamisme de la population. Ainsi, la carte des naissances entre 2000 et 2006 montre très nettement une France des villes, avec un dynamisme marqué dans les principales agglomérations françaises : Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Strasbourg ou la conurbation lilloise. Accompagnant ce processus de polarisation, des communes petites ou moyennes à proximité de grands pôles urbains affichent elles aussi un nombre de naissances important. Le phénomène est particulièrement visible le long du littoral breton, notamment entre Vannes et Nantes, le long de l'axe rhodanien, entre Avignon et Lyon, dans des communes du Bassin parisien ou le long de l'axe ligérien.

2.2 Regain de vitalité dans certains espaces ruraux

La transformation des espaces périurbains et des bourgs ruraux, caractérisée à la fois par la croissance de la population et de l'emploi dans ces espaces, conduit à une recomposition des territoires locaux établissant de nouveaux liens entre l'urbain et le rural. Ces territoires ont connu des rythmes de croissance de population et d'emploi plus élevés entre 1999 et 2005 qu'entre 1990 et 1999. L'accélération est toutefois plus marquée pour l'espace à dominante rurale dont la progression annuelle passe en moyenne de 0,1 % à 0,6 % par an. Dans les communes périurbaines, la progression est plus forte (+1,1 %), mais ce sont les communes multipolarisées qui sont les plus dynamiques (+1,4 %).

Tous les espaces ruraux ne sont pas concernés de la même manière : le périurbain et les zones résidentielles touristiques sont les plus attractives. L'arrivée de nouveaux habitants par desserrement des pôles urbains s'accompagne d'une croissance de l'emploi qui reste toutefois sensiblement en retrait de celle

Graphique 2 > Évolution de l'emploi depuis 1990 par type d'espace (en %)



Note: Les calculs sont faits sur le zonage défini à partir des déplacements domicile-travail au recensement de 1999. Appliquée aux données du nouveau recensement, la méthode devrait aboutir à en modifier les contours.

Source: Insee, RP 1990 et 1999, enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2007

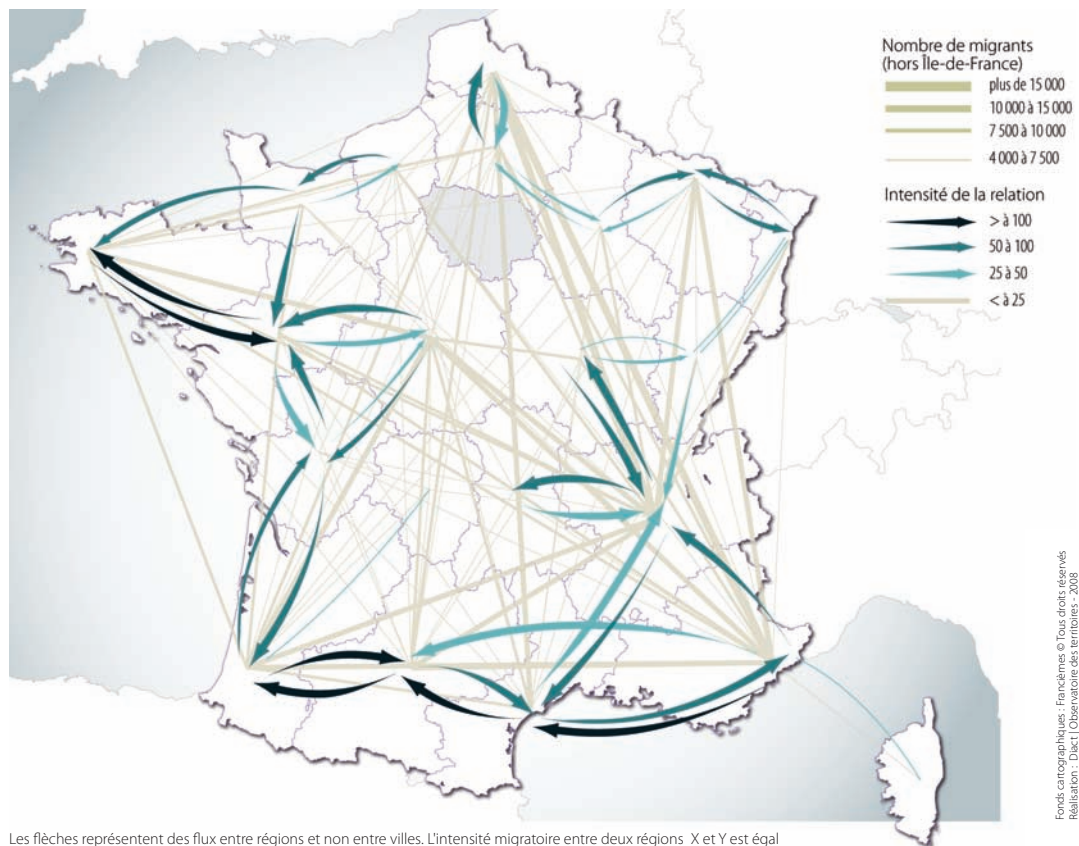
des espaces urbains. Les évolutions de l'emploi reflètent d'abord des logiques résidentielles : services aux particuliers, commerces, construction. Néanmoins, certains espaces urbains, affectés par le déclin industriel, ne profitent pas de cet essor.

2.3 Des systèmes régionaux et interrégionaux s'affirment

Le processus de polarisation des populations et des activités économiques, les échanges migratoires entre les régions et entre les zones urbaines, les différenciations socio-économiques structurent le territoire en différents espaces métropolitains.

La région francilienne joue toujours un rôle central par rapport aux autres régions. À l'origine ou au départ de 40 % des flux de migrations résidentielles entre les régions métropolitaines depuis 1999, elle concentre l'essentiel des fonctions métropolitaines françaises. À titre d'exemple, 26 % des étudiants inscrits à l'université en 2006 sont accueillis en Île-de-France. La région capitale est souvent, tête de réseau des relations économiques entre aires urbaines : 43 % des sièges d'entreprises ayant des établissements dans au moins une autre aire urbaine étaient localisés en Île-de-France au 1^{er} janvier 2004. De même, c'est la métropole parisienne qui est la plus largement couverte en réseaux Internet de haut débit dégroupé.

Carte 4 > Les flux migratoires interrégionaux (hors Île-de-France)



Les flèches représentent des flux entre régions et non entre villes. L'intensité migratoire entre deux régions X et Y est égal au produit du taux de départ de X vers Y par le taux d'arrivée en Y venant de X.
 Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006

Les liens de l'Île-de-France avec la plupart des régions du Bassin parisien révèlent un fort degré d'intégration des régions avoisinantes au système métropolitain francilien. À titre d'illustration, depuis 1999, entre un tiers et près de la moitié des migrations résidentielles en entrée des régions Centre, Picardie, de la Haute et Basse-Normandie viennent d'Île-de-France. D'autres liens témoignent du même degré d'intégration, comme les navettes domicile-travail ou les transferts d'établissements d'entreprises.

Hors de l'Île-de-France, d'autres réseaux régionaux et interrégionaux s'affirment et dessinent des systèmes métropolitains organisés à partir d'un ou plusieurs grands pôles nouant des liens plus ou moins hiérarchisés avec d'autres pôles, situés à proximité ou à une certaine distance. L'intensité des flux migratoires entre certaines régions ou aires urbaines, des coopérations entre entreprises et laboratoires de recherche, les relations sièges-établissements sont autant d'exemples de liens dont l'organisation géographique révèle des sous-ensembles structurés ou en émergence.

Ainsi on distingue quelques grands systèmes métropolitains organisés à partir de métropoles importantes : au Sud-est un grand espace s'appuyant sur Lyon et Marseille ou encore un grand Ouest dans lequel plusieurs pôles apparaissent, les plus évidents étant Rennes et Nantes. De même, les aires urbaines de Toulouse et de Bordeaux entretiennent des liens avec leurs régions voisines. Dans le Nord et l'Est, d'autres liens interurbains existent comme Nancy et Metz ou interrégionaux comme entre l'Alsace et la Lorraine. C'est encore le cas dans d'autres régions comme Lyon-Grenoble, Besançon-Montbéliard... Enfin, certaines villes s'affranchissent des frontières et constituent des métropoles transfrontalières.

Au sein des grands espaces métropolitains ainsi dessinés, les métropoles concentrent les fonctions à haute valeur ajoutée, tandis que les villes moyennes jouent souvent un rôle de relais entre le rural ou les petites agglomérations et les métropoles. En effet, les villes moyennes, au sens des aires urbaines de 30 000 à 200 000 habitants, constituent des pôles d'emplois conséquents. Globalement, en 2006, 4,2 millions d'emplois soit 23 % de l'emploi total y sont localisés. L'importance des emplois publics et les services aux particuliers, surreprésentés par rapport à l'ensemble des aires urbaines (36 % de leur emploi contre 33 %), témoignent du rôle d'appui aux populations des zones moins denses. L'industrie, deuxième moteur de l'activité économique des villes moyennes, tient également une place non négligeable pour le maillage de cette activité sur le territoire (29 % de l'emploi industriel des aires urbaines).

2.4 Des écarts de richesse masquent d'importantes différences structurelles

Entre 2000 et 2007, le niveau de richesse mesuré par le *PIB par habitant* progresse, en volume, en moyenne de + 1,1 % par an en France, contre + 1,4 % pour l'Union européenne à 15 et + 1,8 % pour l'Union européenne à 27. Ces évolutions reflètent globalement une perte de terrain des régions françaises en termes de PIB par habitant, combinaison à la fois d'une croissance plus faible du PIB et d'une croissance plus forte de la population.

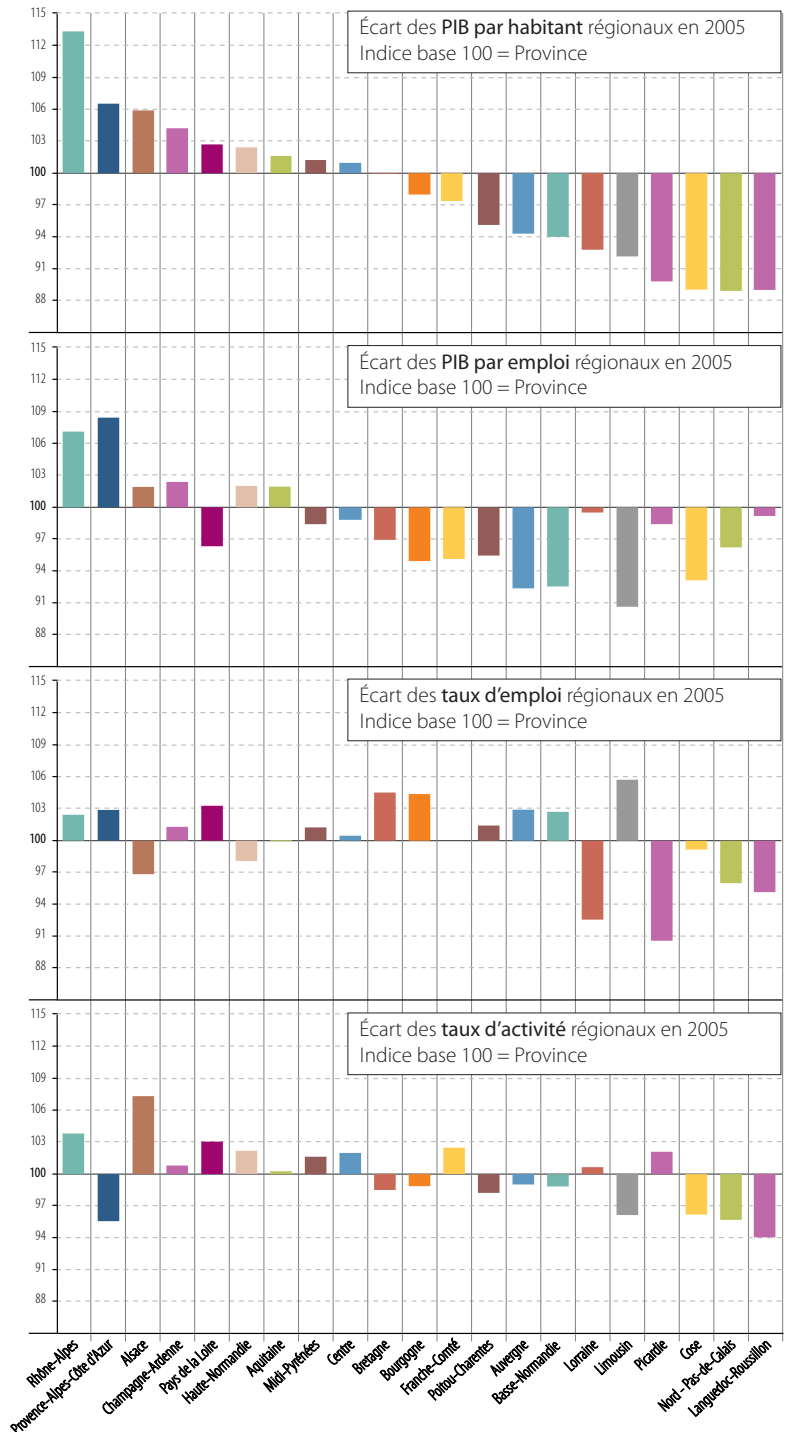
En France, en analysant la situation de l'ensemble des régions françaises en 2006, les disparités de PIB par habitant entre régions françaises restent significatives mais les écarts se resserrent sur les dix dernières années connues. Cependant, les disparités persistent : en 2005, le PIB par habitant varie, par rapport à une base 100 pour la France, de 153 en Île-de-France à moins de 80 pour le Nord - Pas-de-

Calais, le Languedoc-Roussillon, la Picardie ou la Corse et à 56 pour l'ensemble des DOM. L'Île-de-France et la région Rhône-Alpes sont les seules régions au-dessus de la moyenne nationale, résultats d'une productivité élevée, mesurée par le PIB par emploi conjuguée à une bonne mobilisation de la main-d'œuvre.

Cependant, en limitant l'examen des disparités aux seules régions métropolitaines, hors Île-de-France, les écarts à une base 100 pour ces seules régions, sont moins importants : de 113 pour la région Rhône-Alpes à 89 pour les quatre régions Picardie, Corse, Nord - Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon. Ils dissimulent d'importants effets structurels. La grande majorité des régions ayant un PIB par habitant supérieur à la moyenne doivent cette performance à un niveau élevé de productivité mesuré par le PIB par emploi.

L'ampleur des écarts s'explique principalement par les différences de structures productives et par la plus ou moins grande capacité des régions à utiliser les ressources disponibles. Ainsi, l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Alsace, Champagne-Ardenne, la Haute-Normandie et l'Aquitaine ont leur niveau de PIB par habitant globalement tiré par des activités à forte valeur ajoutée. Le bon niveau de la région des Pays de la Loire résulte plutôt d'une bonne mobilisation de l'emploi. La région Centre compense un positionnement sectoriel moins favorable par une mobilisation de l'emploi. À l'opposé, la région Languedoc-Roussillon ne parvient pas à compenser une situation défavorisée par le chômage et le nombre insuffisant d'emplois eu égard à la croissance de sa population alors que sa structure productive est proche de la moyenne nationale.

Graphique 3 > Disparités des PIB par habitant par rapport à la moyenne de Province et décomposition : PIB par emploi, taux d'emploi, taux d'activité, en 2005



Source : Insee, traitements Observatoire des territoires

2.5 Diversités des trajectoires régionales pour l'innovation

La capacité des régions à innover est déterminante pour assurer la transition économique nécessaire au renforcement de la compétitivité des territoires dans le contexte de la mondialisation. Cependant, l'intensité de l'effort de recherche, mesurée par la part des dépenses de R & D dans le PIB, tend globalement à stagner en France comme en Europe (respectivement de 2,2 % à 2,1 % et de 1,8 % à 1,9 % entre 2000 et 2006) et se trouve inférieure à celle des États-Unis (2,7 % en 2004) et du Japon (3,2 %).

Au sein des régions françaises, après l'Île-de-France, au premier rang européen, seule la région Rhône-Alpes bénéficie de l'effet de masse en se situant dans les dix premières régions européennes pour le niveau des dépenses de recherche. En termes d'intensité d'effort de recherche et développement, la région Midi-Pyrénées semble bénéficier d'une dynamique très forte d'investissement depuis le début des années 2000. Au niveau européen elle se situe au 8^e rang sur ce critère. En France, elle prend la première place, se situant avec 4,1 % devant l'Île-de-France (3,1 %), qui est suivie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec moins de 2 % du PIB. À quelques exceptions près, les intensités les plus fortes se situent dans les régions disposant déjà des potentiels de production de connaissance les plus importants contribuant à une accentuation des phénomènes de polarisation.

Certaines régions créent une dynamique interne en s'appuyant sur une bonne articulation entre un potentiel industriel et l'activité de services supérieurs intensifs en savoir. Des régions comme l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Bretagne, Alsace associent une croissance des dépenses de R & D, surtout privée, à une forte présence de ressources humaines en sciences et techniques. D'autres, malgré une faible croissance de dépenses de R&D produisent un nombre de brevets conséquent grâce à la présence d'un potentiel de ressources humaines, comme dans le Nord - Pas-de- Calais, les Pays de la Loire ou Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une des caractéristiques majeures de l'innovation aujourd'hui est son caractère collectif et interactif. Des réseaux d'acteurs coopèrent entre eux et contribuent à accroître le rendement collectif de la diffusion de connaissance. Elles apparaissent fortement articulées à partir de l'Île-de-France avec de nombreuses régions. Une autre région, Rhône-Alpes, développe aussi des relations avec d'autres régions. Enfin, des pôles développent des coopérations infrarégionales ou à proximité notamment dans le Sud-est ou à partir de la Bretagne.

3 De grands défis pour un développement durable des territoires

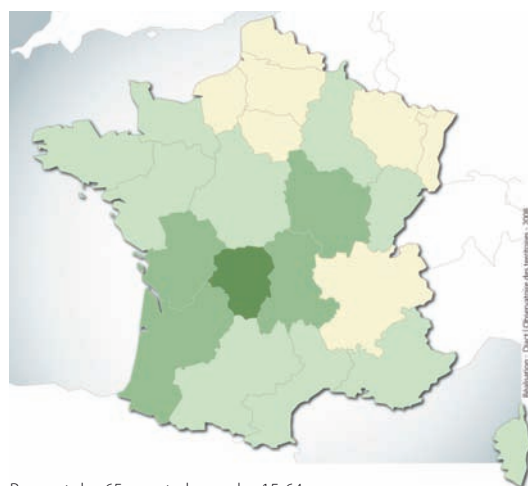
3.1 Un développement local entretenu par les services aux populations présentes et par les mécanismes nationaux redistributifs

Une part croissante des activités économiques est basée sur l'économie résidentielle dont la logique repose sur la présence permanente ou occasionnelle de populations que leurs revenus soient d'origine locale ou non. Si ces mécanismes contribuent puissamment à atténuer les disparités territoriales, ils contiennent en eux-mêmes quelques limites qu'il est utile d'identifier pour s'assurer de la viabilité économique de ces territoires sur le long terme.

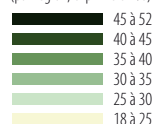
L'économie résidentielle, définie ici comme l'ensemble des activités marchandes de services aux particuliers dont les hôtels-cafés-restaurants, du commerce de détail, de la construction, des services marchands de santé et d'éducation, représente en 2005 40 % des salariés mais uniquement 34 % des revenus, au niveau national. Ces services marchands répartis sur tout le territoire sont surreprésentés dans les territoires marqués par le tourisme et par la présence de retraités. Principalement au Sud et à l'Ouest, en particulier en Corse où un emploi sur deux relève de ces activités, sur les littoraux méditerranéen et atlantique, dans les zones de montagnes des Alpes, des Pyrénées et du Massif central, ces activités génèrent des rémunérations relativement faibles. L'emploi de salariés de moindre qualification, l'importance du temps partiel et des emplois saisonniers, notamment dans le commerce de détail, l'action sociale et les activités liées au tourisme expliquent cette situation relative. Ce mode de développement dépend des régions productives à l'origine des revenus dépensés dans ces territoires. Il peut décourager l'implantation d'activités faisant appel à une main-d'œuvre plus qualifiée et fragiliser à terme le potentiel productif de ces territoires. Cependant, ceux-ci possèdent en général des atouts patrimoniaux, source de richesse et facteur d'attractivité de ces territoires.

Le *vieillissement*, encore peu marqué, va transformer progressivement les territoires. Il devrait générer des activités dans les territoires marqués par la présence des personnes âgées surtout si les services dont ils ont besoin auront pu y être développés. À l'horizon 2030, si les tendances actuelles se prolongent, l'âge moyen varierait, à l'horizon 2030, de 37 ans en Île-de-France à 46 ans et plus en Bourgogne, Auvergne, Corse, Poitou-Charentes et Limousin. La proportion de personnes de 80 ans et plus passerait de 4,5 % en moyenne en 2005 à 7 % pouvant atteindre 9 % en Limousin, Auvergne et Bourgogne. Alors, le taux de dépendance économique, défini ici comme le rapport entre les 65 ans et plus et la population en âge de travailler, passerait de 25 % à 39 % de 2005 à l'horizon 2030. Les régions du Nord et de l'Est bénéficieraient encore d'une fécondité élevée. Les disparités du taux de dépendance économique seraient accentuées par les migrations de façon plus ou moins rapide suivant l'attractivité des régions pour les jeunes. Ainsi, en projetant les tendances actuelles, l'Île-de-France resterait la région la moins marquée par la dépendance économique des personnes âgées, avec un taux de 27 % en 2030, contre 18 % en 2005. À l'inverse, le Limousin et le Poitou-Charentes sont les régions où ce taux resterait le plus élevé : respectivement 52 % et 50 % en 2030.

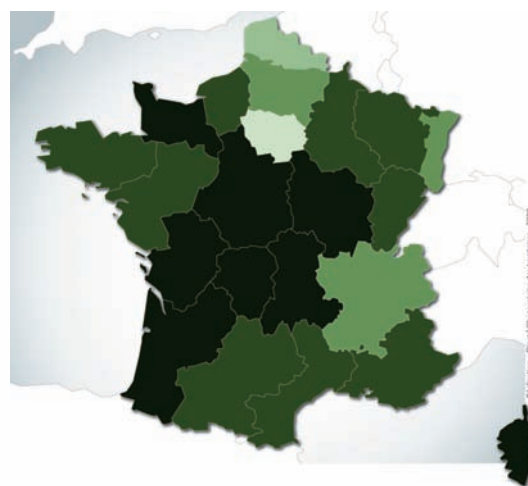
Carte 5 > Taux de dépendance économique
a > en 2004



Rapport des 65 ans et plus sur les 15-64 ans
(par région, exprimé en %)



b > à l'horizon 2030



Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006, modèle Omphale (scénario central de projection)

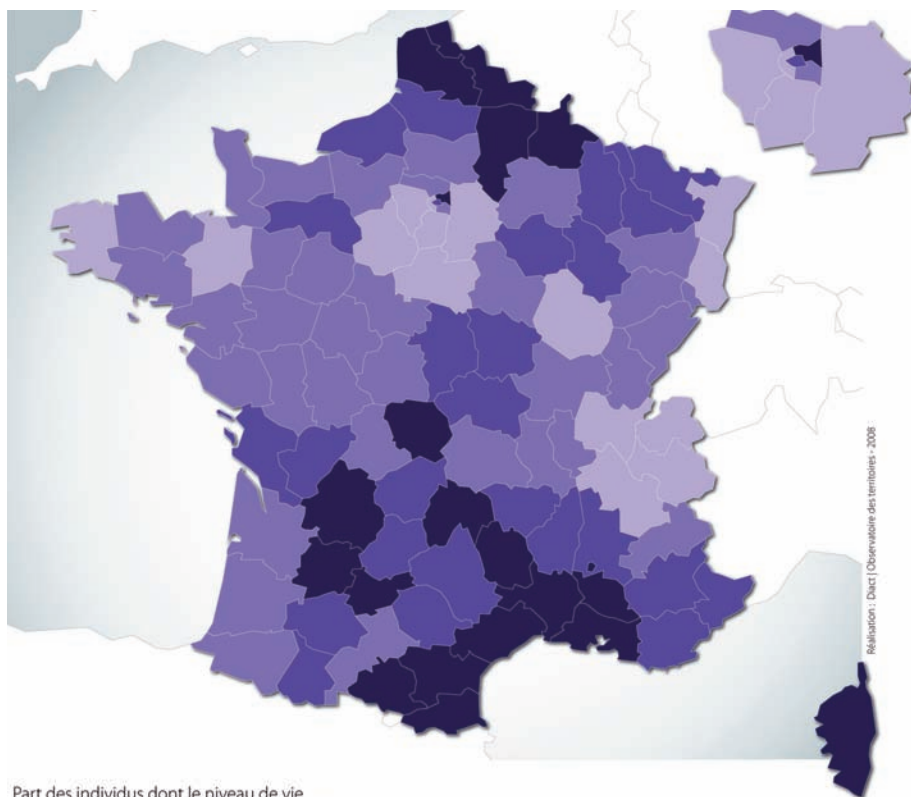
3.2 Les processus de paupérisation : une préoccupation pour la cohésion sociale du territoire

La connaissance de la géographie des populations en situation précaire et à bas revenus, surtout s'agissant des populations jeunes, est fondamentale pour l'avenir. Ces processus de paupérisation constituent une préoccupation pour l'aménagement des territoires, voire une menace pour la cohésion territoriale dans la mesure où l'objectif de bien-être social est une composante essentielle d'un développement durable des territoires. Ces situations sont révélées à une échelle fine comme par exemple la zone d'emploi.

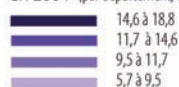
Plusieurs facteurs de précarité peuvent conduire à des situations de pauvreté, comme l'absence de logement ou la maladie mais *l'exclusion durable du marché du travail* est majeure. Elle est souvent liée à une absence de qualification. Cette situation est approchée par la part des chômeurs de longue durée dans l'ensemble des chômeurs, en particulier celle des jeunes de moins de 25 ans. Ces derniers sont très concentrés dans des zones d'emploi qui correspondent à celles du déclin industriel. On retrouve ainsi l'intégralité des zones d'emplois du Nord - Pas-de-Calais, une partie de la Picardie, de la Haute-Normandie, de Champagne-Ardenne et du sillon lorrain. On trouve également des concentrations de jeunes chômeurs au sein de grandes villes comme Saint-Étienne, Marseille-Aubagne, Bordeaux, Nantes, Le Mans, Caen-Bayeux, Strasbourg ou Mulhouse. A contrario, le milieu rural est plus concerné par des chômeurs de longue durée âgés.

Les inégalités de revenus sont également des indicateurs de fragilité de la cohésion sociale et territoriale. Les plus fortes, mesurées par le niveau et la dispersion des revenus, sont relativement concentrées dans des espaces urbains à l'est et au sud du territoire français et en Île-de-France. L'importance de la dispersion observée dans le pourtour méditerranéen (Corse, Languedoc-Roussillon), comme dans le Nord - Pas-de-Calais, correspond à un éventail de revenus qui tient à la plus forte part de ménages à bas revenus (définis nationalement comme les 30 % de la population ayant les plus faibles revenus). En revanche, en Île-de-France et en Alsace, l'éventail des revenus est ouvert vers le haut, du fait de la part importante des ménages les plus aisés. La grande majorité des autres zones d'emploi des grandes agglomérations françaises sont moins inégalitaires. Le chômage, le poids des inactifs, les différences de structures sociale ou familiale expliquent ces disparités de revenu. Les prestations sociales contribuent fortement à en réduire l'amplitude. Les minimas sociaux ne représentaient, en 2004, que 1,3 % du revenu disponible moyen des ménages, mais pour les ménages les plus pauvres, sous le seuil de pauvreté, ils représentaient en moyenne 11,4 % du revenu disponible.

Carte 6 > Taux de pauvreté en 2004, par département



Part des individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian, en 2004 (par département, exprimée en %)



Note : les deux départements de la Corse ont été regroupés.

Source : revenus disponibles localisés 2004, Insee-DGI

Les prestations sociales atténuent les disparités entre les revenus en assurant un revenu minimal aux personnes ayant de très faibles ressources sans pour autant les faire disparaître. Les taux de pauvreté, calculés sur le niveau de vie qui en résulte, sont les plus élevés dans certaines zones urbaines où ils touchent le plus souvent des familles nombreuses ou monoparentales avec enfants, tandis qu'en milieu rural les personnes âgées sont les plus concernées.

De plus, les *disparités de santé*, mesurées par l'espérance de vie, mettent en évidence les inégalités socio-spatiales devant la mort. Ces états des lieux de la situation sanitaire reflètent les conditions de vie et permettent aussi de poser la question de la répartition des équipements de santé sur le territoire sous l'angle de la cohésion territoriale. Certes, les inégalités d'espérance de vie ont tendance à s'atténuer, comme dans tous les pays de développement comparable ; la France a connu une progression continue de l'espérance de vie à la naissance depuis 1970. Cependant, les écarts persistent et sont révélateurs en trente ans de transformation des configurations spatiales. Analysées à l'échelle des zones d'emploi, en 2000, du grand croissant de faible espérance de vie allant de la Bretagne au sud de l'Alsace, il ne reste plus qu'un ensemble nord et l'extrême ouest de la Bretagne, ainsi qu'une diagonale de surmortalité de vaste étendue, allant de la Champagne-Ardenne à l'Auvergne. Par ailleurs, l'hétérogénéité infrarégionale devient la règle avec par exemple des oppositions aujourd'hui fortes entre Rennes et l'ouest de la Bretagne ou entre Paris et les marges de l'Île-de-France.

3.3 Changement climatique et artificialisation croissante : des enjeux forts pour l'aménagement durable des territoires

Les impacts du *changement climatique* s'observent dans le monde à travers le recul des glaciers et la montée des océans. En France, ils se traduisent, notamment, par une diminution accélérée des masses de glaciers alpins et, par l'érosion marine causée par l'élévation du niveau de la mer. Près d'un quart des côtes métropolitaines est concerné : une partie de la côte normande, des secteurs de la côte atlantique ainsi que des secteurs du pourtour méditerranéen.

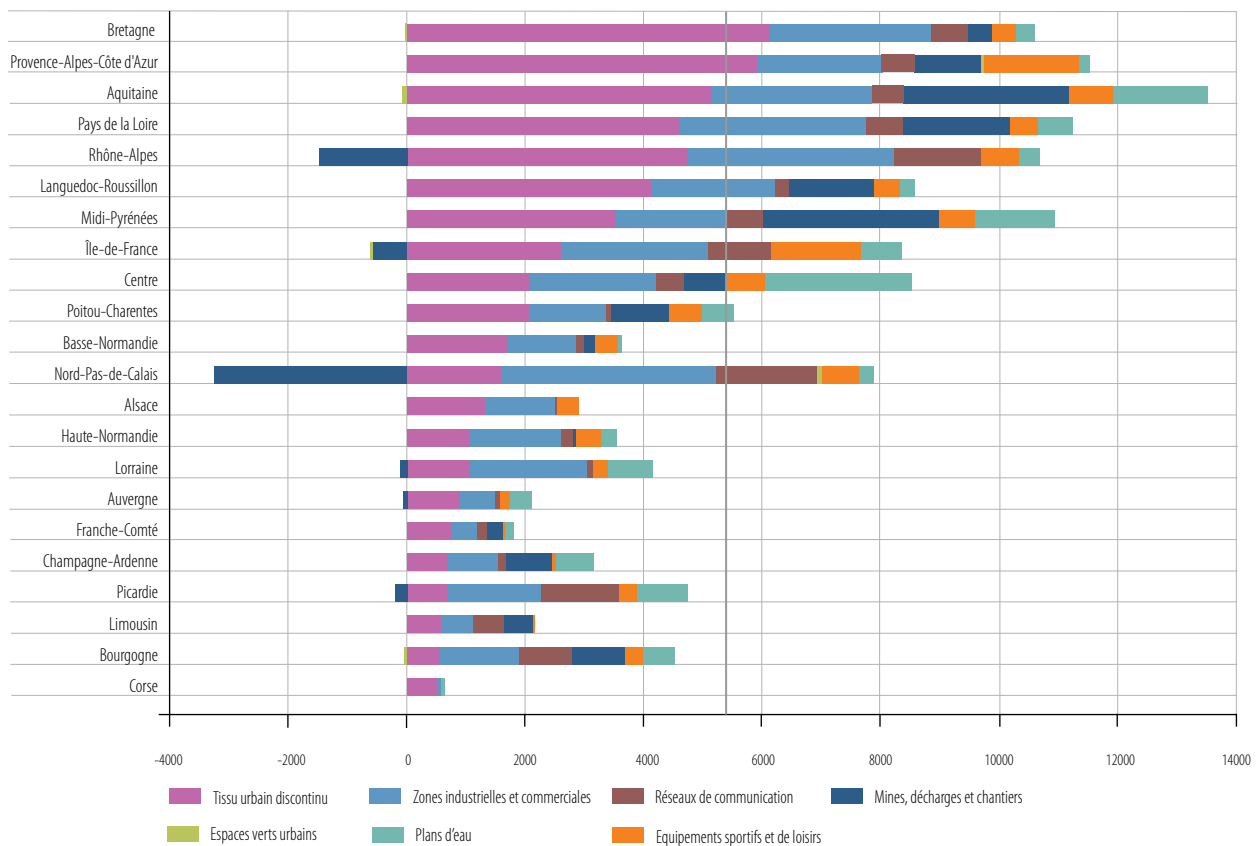
La vulnérabilité des territoires, combinaison d'enjeux (population, biens, espaces naturels) et d'aléas naturels présente de forts contrastes. Outre les inondations, événements les plus fréquents, les risques les plus importants, en termes de nombre de départements et d'événements concernés, sont les phénomènes atmosphériques (cyclones et tempêtes) et les vagues de chaleur. Les régions les plus affectées par l'ensemble de ces événements sont situées dans le Sud-est. Le niveau de risques naturels est également important dans les régions Aquitaine, Île-de-France, Lorraine, Centre, Bourgogne, Alsace, Midi-Pyrénées, Nord - Pas-de-Calais et les trois DOM insulaires (Réunion, Guadeloupe et Martinique).

En 2006, *l'artificialisation du territoire* qui résulte de l'urbanisation et de l'expansion des infrastructures représentait 9 % du territoire français métropolitain. Selon la source Teruti-Lucas, elle engendre une perte de ressources naturelles et agricoles et une imperméabilisation des sols, généralement irréversible. La maîtrise de ce phénomène constitue un enjeu fort de l'aménagement durable des territoires. Selon cette source, les surfaces artificialisées ont augmenté en France métropolitaine de 1,5 % (environ 60 000 ha) par an entre 1993 et 2004, ce qui représente une surface équivalente à celle d'un département français.

Le littoral fait partie des territoires parmi les plus convoités. L'artificialisation s'y poursuit de manière soutenue, surtout en rétro-littoral, entre 500 m et 2 km par rapport à la mer, selon l'inventaire Corine Land Cover qui permet d'analyser plus finement la géographie de l'artificialisation des sols. Sur cette période, trois fois plus de terres ont été artificialisées dans les communes littorales qu'en moyenne en France métropolitaine.

Par ailleurs, ce n'est plus en Île-de-France que le phénomène de périurbanisation est le plus fort : les régions les plus concernées sont le Languedoc-Roussillon, l'Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Bretagne, la Corse et Midi-Pyrénées avec des taux d'évolution au-dessus de 4 %. Cette artificialisation se localise notamment en périphérie des grandes métropoles, aux dépens de zones agricoles et naturelles. Les réseaux de communication, routiers et ferroviaires ont augmenté de 40 % en dix ans, selon la source Corine Land Cover, notamment dans le nord de la France et Rhône-Alpes.

Graphique 4 > Évolution annuelle moyenne par type d'artificialisation entre 1990 et 2000 (en ha)



Note : L'évolution du tissu urbain continu est nulle sur la période considérée pour l'ensemble des régions.

Réseaux de communication : Réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés, zones portuaires, aéroports

Mines, décharges et chantiers : Carrières et mines, décharges, chantiers

Source : UE-Ifen, Corine Land Cover, 1990-2000

Le fort mouvement de migration résidentielle, de plus en plus loin des centres urbains, est la cause majeure de l'étalement des *surfaces artificialisées* en milieu périurbain et rural. Entre 2005 et 2007, la dynamique de la construction neuve a concerné l'ensemble du territoire, à l'exception de l'unité urbaine de Paris. En 2007, les communes rurales concentrent 34 % de la construction neuve, répartie à parts égales entre la périphérie des pôles urbains et les communes isolées. Fait nouveau, le rythme de croissance des communes isolées a dépassé la croissance moyenne nationale.

Tableau 3 > Taux de croissance annuel moyen du parc de logements selon le type de commune (en %)

	Répartition du parc en 1999	Taux de croissance du parc		
		1990-1999	1999-2005	2005-2007
Communes rurales	25,7	0,9	1,4	1,8
Communes en zone urbaine	11,6	1,3	1,7	2,0
Communes isolées	14,1	0,8	1,1	1,6
Unités urbaines	74,3	1,0	1,0	1,2
Ensemble	100,0	1,0	1,1	1,4

Source : MEEDDAT/SESP, Sitadel, zonages INSEE

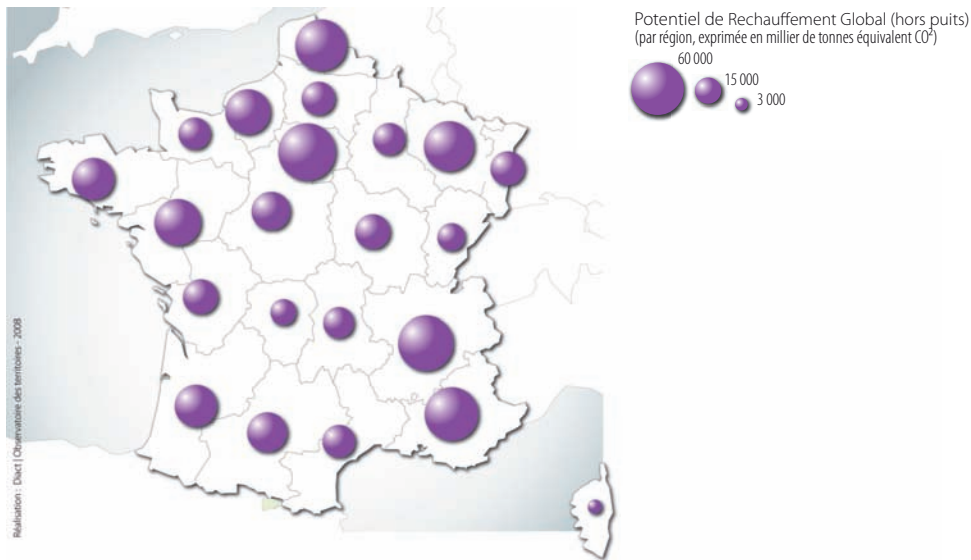
3.4 Mobilité et structures productives, à l'origine d'écart importants d'émissions de gaz à effet de serre entre les régions

Les processus de production, la consommation des ménages et les modes de transport entraînent une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, une accentuation des risques naturels et puisent dans les ressources énergétiques. Les disparités des émissions de gaz à effet de serre sont très variables entre les régions, de 1 à 15, hors puits, pour la valeur de réchauffement global à 100 ans (PRG). Les émissions sont très élevées dans les régions fortement peuplées : Île-de-France, Nord - Pas-de-Calais ou certains départements des régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur. Par habitant, les disparités ne varient plus que de 1 à 4, la Haute-Normandie et la Lorraine sont alors en tête des régions. Les émissions dépendent aussi de l'activité économique de la région. Le PRG hors puits rapporté au PIB régional varie de 1 à 7. Les secteurs fortement émetteurs sont l'agriculture, le transport routier, l'industrie manufacturière et le résidentiel-tertiaire.

Les disparités s'expliquent en grande partie par les différences de structure productives et par les choix des différents agents économiques dans leurs modes de consommation et de production. Dans ce contexte, la responsabilité des acteurs peut avoir des impacts dans des lieux parfois éloignés, ce qui soulève des questions de solidarité et d'interdépendance des territoires.

La part modale du fer et du fluvial sur longue période a diminué, reflète en partie d'une économie moins industrielle, plus tertiaire. Les importations de produits manufacturés ont augmenté et transitent par les grands ports en conteneurs. Elles ont beaucoup bénéficié au transport routier et au développement de plateformes logistiques, ce qui pourrait constituer néanmoins une nouvelle chance pour le fluvial et le fer.

Carte 7 > Les émissions de gaz à effet de serre en 2000



Source: Ifen, d'après CITEPA (2000)

Autre piste pour limiter les émissions de gaz à effet de serre : la maîtrise des consommations d'énergie fossile qui représentent un peu plus de la moitié de la consommation de l'énergie primaire en 2007. La France dispose de nombreux atouts en énergie renouvelable : ressources hydroélectriques, éolien, forêts, solaire... En 2006, la France était le 2^e producteur d'énergie renouvelable en Europe, derrière l'Allemagne.

Pour les ménages, la dissociation entre lieux d'habitat et lieux d'emplois reste massive, voire amplifiée avec le desserrement de l'habitat. En 2005, les pôles urbains regroupent 77 % des emplois salariés mais seulement 63 % y habitent. Dans le périurbain, cette proportion est respectivement de 12 % et 22 %. L'espace à dominante rurale présente un équilibre plus relatif entre lieu d'emploi et de résidence. Ainsi, l'accès au travail et aux services est source de déplacements. Il existe cependant une grande diversité de situations suivant les types et la taille des espaces.